



HAL
open science

Micro-fermes et territoire : émergence d'un modèle de petites fermes agroécologiques et paysannes en France

Damien Toublant

► To cite this version:

Damien Toublant. Micro-fermes et territoire : émergence d'un modèle de petites fermes agroécologiques et paysannes en France. Géographie. Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux, FRA., 2024. Français. NNT : 2024BOR30004 . tel-04864749

HAL Id: tel-04864749

<https://hal.science/tel-04864749v1>

Submitted on 5 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Université Bordeaux Montaigne

UMR 5319 PASSAGES - CNRS

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN GÉOGRAPHIE

Micro-fermes et territoire

Émergence d'un modèle de petites fermes
agroécologiques et paysannes en France

Présentée et soutenue publiquement le 31 mai 2024 par

Damien TOUBLANT

Sous la direction de Mayté BANZO et Bernard DEL'HOMME

Jury

Mayté BANZO	Professeure des universités, Université Bordeaux Montaigne	directrice de thèse
Marion CHARBONNEAU	Maîtresse de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour	examinatrice
Estelle DELÉAGE	Maîtresse de conférences HDR, Université de Caen Normandie	rapporteure
Bernard DEL'HOMME	Maître de conférences, École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro)	co-directeur de thèse
Nicolas LEMOIGNE	Maître de conférences, Université Bordeaux Montaigne	examineur
Kevin MOREL	Chargé de recherche, Institut National de Recherche pour l'Agriculture l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)	examineur
Monique POULOT	Professeure des universités émérite, Université Paris Nanterre	rapporteure
François PURSEIGLE	Professeur des universités, École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT)	président du jury

Cette thèse est le fruit d'un doctorat de géographie

soutenu par :

Région Nouvelle-Aquitaine
Bordeaux Métropole
Département de la Gironde
Fondation *Au Nom de Sélène*
Aide au Retour à l'Emploi

rattaché aux établissements :

Unité Mixte de Recherche 5319 PASSAGES – CNRS – Université Bordeaux Montaigne
Maison des Suds, 12 esplanade des Antilles 33600 Pessac

|

École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux
(Bordeaux Sciences Agro)
1 cours du Général de Gaulle 33170 Gradignan

|

École Doctorale 480 Montaigne-Humanités
Domaine Universitaire
33607 Pessac



Toublant Damien (2024), « Micro-fermes et territoire : émergence d'un modèle de petites fermes agroécologiques et paysannes en France », thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux Montaigne. Sous licence [CC BY-NC-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/). Les contenus provenant de sources externes ne sont pas soumis à la Licence CC BY-NC-SA 4.0 et leur utilisation nécessite l'autorisation de leurs ayants droit.

Remerciements.

La thèse est un objet individuel en deux dimensions qui imprime dans ses imperfections un effort collectif. Je tiens chaleureusement à remercier dans ces pages les humains qui ont accompagné ce geste. J'espère que les noms oubliés sauront bien comprendre qu'ils sont des « non oubliés ». Je les ai juste manqué dans l'exercice contraint d'une liste qui ne devrait pas avoir de fin.

Il y a en premier lieu six personnes que je tiens à remercier chaleureusement : Estelle Deléage et Monique Poulot d'avoir accepté la mission de rapporteuses de ma thèse, ainsi qu'aux autres membres du jury : Marion Charbonneau, Nicolas Lemoigne, Kevin Morel et François Purseigle. Je vous souhaite à tous les six une bonne lecture et j'ai bien hâte d'en discuter avec vous.

Cette thèse est le fruit d'une collaboration scientifique commencée en 2016 avec deux personnes qui m'ont permis de franchir les étapes nécessaires au passage du militantisme à la recherche. Merci Mayté Banzo et Bernard Delhomme de m'avoir accompagné pour qu'enfin ce dont je désirais se réalise. Cinq années rapides et bien chargées sont passées vite (d'autant plus avec le tumulte causé par la pandémie). Nos réunions « trio » vont me manquer : elles rythmaient mes avancées et me permettaient de repartir un peu plus enrichi de questions et surtout, un peu moins déstructuré. Votre direction a pris le soin de redonner le cadre dans lequel je pouvais exprimer ma créativité. Et je conçois bien que diriger un « bélier » comme moi n'a sûrement pas été toujours facile. Vous avez su vous positionner pour me permettre de mener à bien le doctorat que je souhaitais vivre. Je vous remercie aussi de vous être ouverts à mes multiples engagements et surtout, je vous remercie de votre confiance qui est le plus fort et le plus puissant des moteurs.

La collaboration scientifique s'étend aussi à Coline Perrin et Pierre Gasselien que je remercie très très fort. Ils ont été d'un accompagnement tellement clairvoyant : l'orientation de mes travaux et ma joie dans la pensée développée tiennent énormément à vous deux. Vous formiez un comité scientifique en or ! (Merci aussi de m'avoir fait découvrir la thèse de Paula Dolci qui m'a inspiré et aidé à me libérer dans l'écriture, alors merci aussi à toi Paula).

Parce qu'un doctorat est un exercice long et difficile, j'ai mis en place dès le début un comité de suivi pour me soutenir et prévenir tout événement bloquant. Dans ce comité, j'ai eu le plaisir de pouvoir bénéficier du soutien de Lucile Ducler (avec qui nous avons partagé tant de petites réunions régulières pour discuter de tous les sujets d'agriculture et d'alimentation locale qui nous passionnent : Lucile, merci pour ta grande qualité d'écoute), de Laurent Couderchet (merci d'empêcher le monde de tourner « pas rond »), de Marie Charru (tu as toujours su m'offrir ton regard critique et me pousser dans mes retranchements : Marie, merci de croire en moi), de Julie Lailliau (ah Julie, tout un roman que je n'ai pas le temps ici d'écrire tant notre lien est fort : merci de me faire découvrir toujours et encore les joies des méandres de nos cerveaux surtout quand ils entrent en « résonance »).

Vous le comprendrez quand vous lirez la suite, ce travail s'appuie sur une masse de données que j'ai moi-même récolté et que nous avons récolté avec 16 stagiaires (co-encadré(e)s avec Mayté et Bernard). Je tiens ici particulièrement à les remercier, je ne sais pas comment on a fait pour avoir tous les ans des stagiaires si merveilleux(euses) : Cynthia Achi, Elsa Dubos, Paul Magnin, Loïc Hauteur, Marlène Gaspé, Alice Lyonnet, Agathe Bourson, Lucie Aragon, Pierre Blanchard, Karine Nunes, Candice Millet, Leslie Refine (bon, tu n'étais pas stagiaire mais je te compte ici parce que tu fais partie de cette liste de belles personnes...), Lisa Krasa, Margot Prandi et Marie Davy. Le 16ème, c'est mon premier stagiaire, Vivien Bourgeon. Un ami pour qui j'ai

de l'admiration. Il m'a permis de faire ma transition de militant associatif à la recherche-action : c'est un très gros travail de tri, de réflexion et de positionnement. Je me rappellerai toujours la première mission que je lui ai donné et qu'on a réalisé ensemble : m'aider à ranger tous mes documents entassés depuis 2 ans dans le comité de soutien à Mme *Mélysse*.

Un doctorat se mène dans un labo, avec des collègues qui jouent un rôle important dans la professionnalisation. Je remercie les deux communautés de recherche et d'enseignement qui m'ont accompagné.

Celle de la Maison des Suds (UMR PASSAGES). Je remercie d'abord celles et ceux qui ont partagé mon quotidien : mes collègues doctorant(e)s avec qui j'ai passé de chouettes moments notamment au tout début Guilhem Mousselin ou encore Marie Faulon avec qui on a bien rit ! Partager ses joies et ses difficultés au quotidien fait du bien. Les collègues du labo sont là pour ça. Je pense en tout premier lieu à Marie-Louise Pénin avec qui j'ai passé de super moments créatifs dans son bureau qu'elle avait joyeusement nommé Hakounamata. Je pense aussi chaleureusement à Marie Mellac, Nicolas Lemoigne, Xavier Amelot, Sonia Dheur (qui sera peut-être un jour vannière), Marie-Bernadette Daignac, Carlos Jenart, Hélène Grenier-Gen et Sylvie Vignolles (merci à toutes les deux d'avoir donné tant d'énergie pour rendre l'administratif un peu moins lourd).

Celle de Bordeaux Sciences Agro (UR ETTIS INRAE¹). Je remercie d'abord les enseignant(e)s qui m'ont formé à la science du sol et du paysage (Philippe Chery, Jean-François Larché, Stéphanie Jalabert). J'ai quand même failli faire une thèse de pédologie ! Mais ma curiosité pour la manière dont les humains proposent un changement de société par leur activité agricole a très vite confirmé la voie que j'ai tracée. Je remercie Nathalie Corade (pour qui j'ai de l'admiration pour toute l'énergie déployée à ce que nos systèmes agricoles et alimentaires se relocalisent), Marie Boutry, Adeline Ugaglia, Lionel Jordan-Meille (j'ai adoré notre virée cinéma et le partage des allers-retours pour le golfe du Morbihan), Émilie Garcia et Jean-Philippe Fontenelle (deux soutiens de la première heure !) et bien sûr Antoinette Rolin et les « dames de la bibliothèque » (comme on vous surnomme, Françoise Ducousso et Malou Hyernard).

Et toujours dans la recherche, je remercie mes collègues du programme de recherche APPAL avec qui j'ai beaucoup grandi scientifiquement : les doctorants Yacoubou Issaka et Diana Rios et les chercheur(euse)s : Bruno Mazières, Marie-France Gauthier, Christophe Beaurain, Marius Chevallier, Fabrice Cassou, Julien Dellier, Edwige Garnier, Greta Tommasi, Frédéric Zahm, Jean-Louis Yengué (et Nathalie, Mayté, Bernard bien sûr). Sans oublier la formidable entreprise ALGA Médiation : Agathe Taurel et Alice Heurlin.

À côté de ces labos, la famille doctorale est représentée par l'École Doctorale (ED) Montaigne Humanités. Ce sont des femmes et des hommes dévoué(e)s au bien-être des doctorant(e)s. Je les en remercie toutes et tous. Et plus particulièrement Lorraine Martin (ma première interlocutrice à l'ED), Bernard Coly (pour son accompagnement dans les derniers mètres stressant de l'achèvement) et Béatrice Collignon (pour sa bienveillance et aussi quand même ! pour m'avoir autorisé à franchir la dérogation d'une sixième année !).

Parce que, quand on aime les comités, pourquoi s'en priver, voici la liste des personnes « classées » par comité ou groupe social. Pour me simplifier l'exercice, j'ai choisi un ordre chronologique.

Je remercie tous les membres actifs du comité de soutien à Mme *Mélysse* ainsi que celles et ceux qui ont soutenu notre action. Ce temps militant a beaucoup compté dans la formation de ma pensée précédent l'entrée en recherche-action puis l'entrée en doctorat. Les deux personnes qui ont le plus compté dans cette aventure militante et pour la suite, ce sont Mme *Mélysse* (j'admire la résistance dont tu fais preuve, et je repense souvent à nos feux de camps et nos repas collectifs, si joyeux, si conviviaux !) et, mon acolyte, Thomas

¹ UR ETTIS INRAE : Unité de Recherche « Environnement, Territoires en Transition, Infrastructures, Sociétés » Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement.

Paillard avec qui, un soir de 2015, après avoir vu Selma au cinéma, nous avons décidé de créer le fameux comité de soutien... et le début de beaucoup de choses.

Je remercie tous les participant(e)s au projet étudiant « MICRO-AGRI-ETUDIANT » qui m'a permis cette transition vers la recherche et qui a produit beaucoup de réflexion pour la suite. Je remercie Martina Tuscano (dont la rencontre a compté dans mon affinité pour la socio-anthropologie), Sara de Framond (qui a été d'une très grande aide pour le montage du programme MicroAgri), Justine Lemonnier (l'étudiante vaillante qui m'a permis de tenir le cap !), Mathilde Vauthier, Victor Denervaud, Quentin Espagnol, Pauline Couvelaere, Maud Champagne, Tobias Sturm, Ambre Sorgato, Clémence Marescot (j'en oublie sûrement), et puis bien sûr les étudiant(e)s qui ont produit l'étude pour Floirac (je nomme seulement les référent(e)s car ils étaient une quarantaine : Agathe Bourson (je te cite deux fois parce que tu as joué un double rôle !), Pauline Schinazi, Vincent Huss, Isaline Réguer, Sénéis Corvin et Nicolas Baumert).

Je pense aussi aux étudiant(e)s de Licence et Master de géographie mais aussi de l'École d'ingénieur agronome Bordeaux Sciences Agro et de l'ENSAP² qui donnent beaucoup de sens à mon travail.

Je remercie tous les participant(e)s au comité de pilotage de MicroAgri : Cécile Bruère, Mélodie Thinon, Audrey Lefèvre, Frédéric Pasquet, François Barbut, Sébastien Zulke, Jacques Beaucé, Hélène D'Espalungue (et Mayté et Bernard). Nous formions une belle équipe ! Quelle osmose ! On a vécu des bons moments.

Je remercie aussi les partenaires associatifs et techniques de MicroAgri : Véronique Bauget et Cécile Gravier (un duo d'animatrices qui a beaucoup compté pour le territoire et que j'ai eu la chance de côtoyer lors de nombreuses réunions, événements, débats, conférences, etc. Leur joie dans l'engagement est admirable !), Eléonore Daly, Claire Faure (dont le regard critique nous a bousculé, pour le mieux), Michel Lachat (qui attend patiemment que nos travaux voient le jour pour inspirer la SAFER³ Gironde !), Anne Hermann (une combattante du Département de la Gironde qui a beaucoup compté pour le déploiement de la stratégie agricole et alimentaire, tout comme Justine Bosredon que j'ai eu le plaisir de côtoyer). Justine donne de la confiance aux acteurs territoriaux. Même si on était parfois hors des cases, elle nous confirmait qu'il fallait continuer !

Je remercie tous les participant(e)s au programme MicroAgri – Compagnonnage (dont Pays'en graines, Agrobio Périgord et la Maison des paysans de Dordogne), dont la formidable coordinatrice Caroline Pothier qui, malgré les difficultés du poste, a su nous aider à finir proprement MicroAgri et à progresser dans notre exploration du compagnonnage.

Je remercie les membres du comité d'accompagnement plus spécifique à la thèse : Alizée Angelini, Catherine Delaloy, Marion Alvarez, Olivier Franchéo, Jérôme Orvain, Amandine Ribot, Stéphanie Privat, Anissa Kennouss, Alec de Bouillane, Dominique Fédieu (bravo pour toutes vos réalisations !), Dominique Beauté, Alain de Framond (merci d'avoir cru en moi et permis de monter un financement avec les trois collectivités). Je remercie Bernard Gervais qui a aussi cru en moi dès le début et m'a permis de boucler mon budget de thèse pour mener ce projet plus sereinement. Nous formons tous les deux un beau duo pour changer le monde !

Je remercie tous les responsables et toutes les responsables de fermes qui m'ont accueilli et sans qui ce travail ne serait pas possible. Je remercie plus spécifiquement les personnes rencontrées dans mes trois études de cas :

À Biganos, je remercie chaleureusement les responsables de la ferme *Achillée*, mes hôtes de la famille Vigier (quel accueil incroyable ! J'étais en famille ! Et ça compte beaucoup pour qu'un terrain de thèse se déroule sereinement), les amapien(ne)s Christophe, Philippe, Sabrina et Jean-Marc (entre autres), les stagiaires qui étaient en cours d'installation Charlotte et Marylène (bravo d'avoir trouvé un terrain pour t'installer !) mais aussi tous les membres du « collectif des maraîchers (surtout maraîchères) des sables ». Vous inspirez le respect.

² ENSAP : École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage.

³ SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

À Chenaud, je remercie chaleureusement les responsables de la ferme *Épilobe*, bravo pour tout ce que vous avez entrepris, bravo d'arriver à si bien mener ce projet de vie, utile à la société, merci pour votre accueil très chaleureux. Vous êtes des transmetteurs d'énergie vitale en ces temps incertains ! Merci aussi à Manu (le roi de la multi-activité), Jean-Emile (en colère contre les gros projets de méthanisation), Nicolas, Jean-Mi (j'ai dû malheureusement y renoncer par faute de temps). Merci aussi à mes hôtes qui ont su m'accueillir avec beaucoup d'hospitalité et des mets végétariens à tomber par terre (Anabelle, merci à votre mère pour sa fabuleuse tarte à l'endive !).

À Floirac, je remercie la responsable de la ferme *Karkadé* et les partenaires de la commune avec qui j'ai eu plaisir de travailler sur le diagnostic « pré-installation », particulièrement Gérard Thomas et Jonathan Duvivier. Je pense aussi à Benjamin Chambelland, le roi du participatif : changer la ville en y remettant de la démocratie au service de l'écologie, de la solidarité et du bien manger !

Je remercie aussi tous les membres du Collectif-Aliment-Terre, une belle aventure qui a commencé en 2015 : Jean-Marc Louvet (le jardinier du désert, ne perd pas espoir !), Séverine Laborieux (celle qui tient plus que jamais le flambeau), Amandine Naudy (la guerrière à la belle âme), Florence Lepoitvin (qui me perturbe en réunion pour me faire découvrir des pépites comme la notion de « marginal sécant »), Alain Pellon (un Ami de la Terre avec qui nous avons partagé de belles réflexions sur la société, l'agroécologie et la politique).

À l'écriture de ces lignes, je pense à énormément de femmes et d'hommes qui ont compté dans la réalisation de cette thèse. Je les en remercie toutes et tous, et j'en oublie : Rachel (une force de la nature ! Courage à toi pour affronter le mal qui t'affecte depuis trop longtemps), Bastien et Georgia, Jeanne et Arnaud, Kevin Morel (tu m'as conforté dans mes orientations et ton travail est remarquable !), Cyril Firmat (qui m'a initié à Ellul, Charbonneau et Illich), Juliette Porte (qui m'a ouvert à la sociologie politique), Hervé Georges (que j'admire par sa force. Merci pour tout ce que tu offres au monde), Jean-Luc Pelletier (la lutte et la sagesse, merci de m'avoir fait découvrir précocement le géographe Milton Santos), Morgane Scouarnec (dont l'engagement pour le bien commun est sans limite, je t'admire), Pascal Bourgois (précurseur en Gironde de nombreux sujets liés au mouvement des villes et territoires en transition, merci de nous avoir écouté dans notre constat d'un manque cruel de reconnaissance des petites fermes), Émilie (merci de m'avoir extrait le 20 septembre 2020 de mon écriture et permis de savourer les délicieuses glaces du centre de Thèbe dans les Pyrénées, c'était yaourt, framboises du jardin je crois), Moïse Beaumard (merci de m'avoir conforté dans mon choix d'orientation), Jacques Chèvre (un homme dévoué aux mondes paysans, je t'admire aussi Jacques !).

Je pense aussi à celles et ceux avec qui j'ai envie de collaborer et qui, aussi, soutiennent ma thèse parce qu'ils et elles ouvrent un horizon. Je pense notamment à la belle équipe de l'ITAB⁴ : Alix Bell, Natacha Sautereau et Stéphanie Mothes en particulier.

Plus globalement, je souhaite aussi remercier toutes les personnes qui sont venues aux nombreux événements que j'ai pu organiser depuis une dizaine d'années jusqu'au point d'orgue du 31 mai 2017 (250 participants réunis à Bordeaux Sciences Agro pour discuter micro-fermes, et au passage écouter l'annonce du soutien du Département de la Gironde à mon financement de thèse). Quand, à cette annonce, 250 personnes vous applaudissent, ça donne une sacré énergie pour les années à venir.

Mes pensées de gratitude vont à mes proches qui ont soutenu de près ou de loin cette longue aventure. Merci à Pierre-Jacques Toublant, mon père, de m'avoir transmis l'ambition d'accomplir mes rêves par le dépassement. Merci à Catherine Toublant, ma mère, de m'avoir transmis l'ambition d'accomplir mes rêves par la sérénité. À vous deux, vous avez allumé un feu en moi qui n'est pas prêt de s'éteindre ! Merci à Romain Toublant, mon frère, d'être constamment auprès de moi, sur mon épaule, pour me dire « allez, on y va ?! » Grâce à cette complicité construite depuis notre enfance, je me sens libre⁵. Merci à mon papy Louis, artisan balancier jusqu'au bout. Tu m'as transmis le goût pour la mesure, l'artisanat, la beauté du geste. Merci à mon

⁴ ITAB : Institut Technique de l'Agriculture Biologique.

⁵ Bon, mes parents m'avaient prédit tout jeune que j'allais faire une thèse CNRS sur les fourmis (à force de me voir contempler ces petites bêtes). Vingt ans plus tard, j'achève une thèse CNRS sur les micro-fermes (quasiment l'anagramme de fourmi) ...

papy Pierre avec qui nos très longues discussions ont forgé la personne que je suis aujourd'hui, engagé, intolérante à l'injustice et rieur ! Merci Marcelle, une super mamie gâteaux, bottereaux et belles balades ! Merci à Simon Powell, mon cousin que j'aime fort et qui a passé un mois de bonheur chez moi pendant que je réalisais cette thèse. Merci à Catherine ma tante adorée qui m'a soutenu et poussé au c** pour que j'accélère cette fin de thèse. Merci à mes autres cousins cousines Orianna, Ghislain et Lisa, vous êtes des beaux humains ! Merci Isabelle, ta tendresse est une sagesse qui m'anime. J'ai vraiment de la chance de vous avoir tous et toutes ! Merci mon Polotcho pour ta joie de vivre qui m'accompagne tous les jours ! Merci à mes ami(e)s Bezef, Chti Poi, Shanoun, Chloco, Claire&Steve, Thomas&Marie et aux autres de comprendre ce que j'ai traversé et de m'attendre avec (im)patience. Merci à Rémy et Sandrine Cluzel avec qui j'ai partagé un bout de chemin en 2014 et que j'emporte dans mes valises d'agronome et bientôt de géographe. Merci à Élodie Balaguer qui nous a soufflé le feu sacré dans la dernière épreuve (notre pompom girl préférée de Montreuil !). Merci à Véronique Gravouil et Luc Bonaldi, vous m'apportez beaucoup de passion et de sensibilité dans mon rapport au monde.

Une pensée toute particulière pour Alma et Mathys. Elle et il me rappellent que cette thèse est aussi pour les générations futures : les enfants qui grandissent dans ce monde et ceux qui vont y naître.

Et alors, mon ultime merci va à la personne qui était au plus proche de la conduite et de l'achèvement de cette thèse. Sans cette personne qui partage ma vie, je ne serais pas aussi fier du résultat.

Merci Anouk d'avoir mis entre parenthèse ta propre vie ces derniers mois et dernières semaines. Tu m'as accompagné dans ce rite initiatique. Et sur la fin, c'était un vrai travail d'orfèvre. Tu as d'ailleurs sûrement plus relu cette thèse que moi-même ! 😊 ... merci de ta minutie, de ton sens aigu

« Finis tranquillement, va pas bâcler le chapitre pour manger un naan ! »
(Anouk Bonaldi, 11/07/2023)

de l'organisation. En me relisant, je te retrouve à chaque coin de page, dans les petits crochets gris, dans les jolies couleurs, dans les jolis tableaux, dans les jolies annexes et même dans certaines tournures de phrases (je me rappelle nos « eurêkas » de joies !). Aussi les mots gentils et encourageants, dans la marge et en papier. Et alors, et alors, on en parle du « mémo édito » de 3 pages ! Et puis, et puis, le Sigles&acronymes qui se tapie bien au chaud à la fin de cette thèse... Au début de cette longue aventure, je lançais cette prophétie : « la thèse sera le fruit de la personne que je suis (devenu) ». Et bien cette prophétie s'est réalisée, ou plutôt elle s'est enrichie puisque cette thèse est aussi le fruit du lien qui nous unit.

Mon ultime ultime merci est pour le non-humain : les lisières entre prairie et forêt, l'appel de la montagne, le microcosme de mon potager, la mésange qui fait toc-toc dans son nichoir pour arranger son petit nid... et bien sûr Mouti, Calune (et Aneo).

Je dédie cette thèse à quatre femmes parties trop tôt
mes deux grands-mères Jacqueline et Jeanine
ma tendre amie Alice Philbert
et Martine Letissier, ma main sur l'épaule de l'écriture

Sommaire.

Note aux lecteurs et aux lectrices.	15
--	-----------

Introduction générale.	16
-------------------------------	-----------

Prendre le « micro » face au « gigantisme »	17
---	----

Un contexte favorable à la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation et propice au développement des micro-fermes	19
--	----

Une approche géographique renouvelant l'étude des micro-fermes par le prisme du « modèle » et du lien au territoire	20
---	----

Un mot-valise associant « micro » et « ferme » et dont le sens évolue dans le temps	22
---	----

Brèves étymologies	22
--------------------	----

Formation du mot-valise	24
-------------------------	----

Différentes déclinaisons du « micro »	26
---------------------------------------	----

Une exploration en cinq étapes	28
--------------------------------	----

Chapitre 1. Des petites agricultures vertueuses et pourtant marginalisées	29
--	-----------

I. Un choix européen différent du reste du monde, celui de marginaliser les petites agricultures	31
---	-----------

1.1. À l'échelle planétaire, une majorité de petites agricultures	31
---	----

1.2. À l'échelle de l'UE-27, une situation contrastée	36
---	----

1.3. En France, le déclin se confirme malgré des manipulations statistiques	43
---	----

II. Des petites agricultures aptes à relever les défis du siècle	45
---	-----------

2.1. Un fonctionnement spécifique lié au modèle familial	45
--	----

2.2. Des petites agricultures à fort potentiel d'externalités positives	48
---	----

III. Un vent d'espoir pour le renouveau des petites agricultures	57
---	-----------

3.1. Une mise à l'agenda progressive	57
--------------------------------------	----

3.2. Des petites agricultures qui prennent timidement leur place	67
--	----

Conclusion du Chapitre 1	69
---------------------------------	-----------

Chapitre 2. La marginalité transformée en un sujet d'intérêt scientifique _____ 71

I. Du soutien d'une ferme marginalisée à une démarche de recherche-action collaborative _____ 73

- 1.1. Une agricultrice au système de production diversifié et de petite dimension _____ 74
- 1.2. Une activité petite et diversifiée qui pose problème pour la reconnaissance sociale de l'agricultrice _ 75
- 1.3. Des profils et activités atypiques qui dérangent : quand le manque de reconnaissance sociale s'associe au manque de reconnaissance territoriale _____ 77
- 1.4. Un besoin de légitimation plus global _____ 79

II. Une légitimation impliquant un mouvement plus large reliant science et société _ 81

- 2.1. Trier les preuves dans un objectif de véridicité _____ 81
- 2.2. Un itinéraire individuel et collectif qui forme, questionne et sensibilise l'apprenti chercheur _____ 89

III. Une question sociale émergente médiatisée _____ 91

- 3.1. La presse et la mise en visibilité des micro-fermes _____ 91
- 3.2. Des exemples médiatisés qui renforcent l'ampleur du phénomène des micro-fermes _____ 98
- 3.3. D'autres voies de médiatisation _____ 104

Conclusion du Chapitre 2 _____ 106

Chapitre 3. Une approche géographique qui renouvelle l'étude des micro-fermes : théorie des modèles agricoles, démarche exploratoire et terrain permanent _____ 107

I. Révéler et analyser la « condition territoriale » des micro-fermes _____ 109

- 1.1. Micro-fermes, du modèle de développement agricole incomplet au modèle agricole et alimentaire_ 109
- 1.2. Médiation territoriale et système d'activité : deux outils pour aborder la relation entre micro-fermes et territoire _____ 119

II. S'immerger dans le monde social des micro-fermes _____ 133

- 2.1. Une approche par l'interdisciplinarité de proximité _____ 133
- 2.2. « Un terrain permanent » abordé via différentes fonctions _____ 139
- 2.3. La démarche d'« exploitation combinée » et la présentation de la diversité de données de notre terrain _____ 144

III. Se positionner par rapport aux prismes utilisés par les principales études _____ 159

- 3.1. Dépasser le critère surfacique pour définir le « micro » _____ 163
- 3.2. Étudier des fermes pas seulement maraîchères _____ 164
- 3.3. S'inscrire dans le champ d'observation des alternatives agricoles _____ 165
- 3.4. Ne pas se restreindre au cadre conceptuel de l'agriculture urbaine _____ 167
- 3.5. Des liens avec le champ de recherche de l'« agriruralité » _____ 172

IV. L'échantillon des fermes étudiées _____ 176

- 4.1. Un échantillon de 99 fermes néo-aquitaines _____ 178
- 4.2. Un complément de trois « cas de terrain » _____ 180

Conclusion du Chapitre 3. _____ 207

Chapitre 4. Éprouver un modèle agricole « à soi » : réaliser son désir de changements _____ 209

I. Expérimenter pour (dé)montrer _____ 211

- 1.1. Une première approche de la diversité archétypale du monde social des micro-fermes _____ 211
- 1.2. Une expérimentation « micro-ferme » pour concrétiser une volonté politique de relocalisation agricole et alimentaire _____ 220
- 1.3. L'expression d'un futur désiré d'agroécologie paysanne _____ 246

II. Des individus qui réaffirment et renouvellent « l'esprit des petites fermes paysannes » _____ 258

- 2.1. Des fermes qui contribuent au renouvellement des actifs agricoles et interrogent la transmission _ 258
- 2.2. S'identifier « micro-ferme » pour réaffirmer l'importance du petit, de la proximité et de l'humain_ 262
- 2.3. De l'émergence à la résurgence : micro-fermes et mouvements socio-politiques alternatifs _____ 272

III. Concrétiser un désir de changements et concevoir un modèle « à soi » _____ 283

- 3.1. Des fermes qui permettent de changer de vie _____ 283
- 3.2. Des micro-fermes qui s'appuient sur une diversité d'entités sociales habitantes _____ 304
- 3.3. Une diversité de systèmes d'activité adaptés à chaque situation _____ 310
- 3.4. Un modèle de petites fermes inscrites dans la démarche d'agriculture paysanne _____ 328

Conclusion du Chapitre 4 _____ 332

Chapitre 5. Micro-fermes et territoire, un lien vital _____ 333

I. La création de lieux en « adéquations » _____ 335

- 1.1. Repérer et choisir un lieu qui convient _____ 335
- 1.2. Donner du sens au lieu, le transformer pour qu'il soit spécifique _____ 340
- 1.3. Différents rapports à la lisière _____ 356

II. Des soutiens économiques faibles, confortés par des soutiens territoriaux _____ 366

- 2.1. Peu d'aides publiques malgré une agriculture écologiquement et socialement vertueuse _____ 366
- 2.2. Le soutien essentiel des habitant(e)s du territoire _____ 376

III. Micro-ferme et territoire, une articulation vitale basée sur la co-construction _ 382

- 3.1. Des micro-fermes qui nourrissent le territoire _____ 382
- 3.2. Des micro-fermes qui s'engagent sur les territoires _____ 384
- 3.3. Articulation des dimensions de la médiation territoriale et soin au lieu _____ 389

Conclusion du Chapitre 5 _____ 391

Conclusion générale.	393
A. La micro-ferme, un modèle agricole et alimentaire sur la voie d'un nouveau pacte territorial	395
B. Des pistes pour un changement de vocabulaire	399
C. L'ouverture d'un champ de recherche prolongeant l'étude des « micro-fermes »	401
Un concept qui ouvre en lui-même un champ de recherche	401
Une piste : s'emparer de la notion de « fermes vivrières »	402
Créer un réseau de recherche-action sur les « micro-fermes et fermes vivrières »	403
 Bibliographie.	 405
 Liste des Figures.	 423
Liste des Tableaux.	429
Liste des Encadrés	431
Liste des Annexes.	433
Annexe 1.	434
Annexe 2.	443
Annexe 3.	448
Annexe 4.	450
Annexe 5.	456
Annexe 6.	459
Annexe 7.	461
Annexe 8.	462
Annexe 9.	463
Sigles & Acronymes	475
Résumé	480
Abstract	480

Note aux lecteurs et aux lectrices.

Nous vous proposons comme préambule une explication qui doit vous permettre d'aborder plus facilement la lecture.

Une première simplification : lorsque nous utilisons le mot « France », il s'agit de la France métropolitaine et continentale.

Les citations sont, le plus souvent, mises en évidence par des guillemets, un décalage de la marge, une mise en italique et une barre verticale. Cette mise en forme marque l'importance de ces citations qui ont été choisies avec soin pour illustrer, révéler, conforter nos propos. Elles peuvent être lues à voix hautes, ce qui permet de les apprécier encore davantage et cela offre une respiration dans la lecture.

L'usage des pronoms « je » et « nous » dans la thèse

Suivant les chapitres, l'écriture est en « je » pour clarifier mon rôle et en « nous » pour marquer l'aspect collectif du travail mené ou mettre en évidence le processus de distanciation. En début de chapitre ou de section, j'annonce la couleur avec un Encart :



L'inclusivité, une pleine conscience de la diversité

Cette thèse n'est pas écrite en « écriture inclusive », toutefois, nous avons eu le souci de rendre notre texte plus inclusif en choisissant, suivant les contextes, de mentionner le féminin entre parenthèse ou d'écrire les deux termes masculin et féminin. Si les parenthèses peuvent sembler apporter de la lourdeur, je préfère provoquer « un peu » de lourdeur plutôt que « beaucoup » d'exclusion. La « parenthèse au féminin » marque mon rapport critique à la norme syntaxique de la « primauté au masculin ». On peut aussi le relier à mon objet d'étude : les responsables de micro-fermes sont majoritairement des femmes et il est donc nécessaire de rendre cette observation visible.

La question du genre

Dans nos travaux, la répartition femmes-hommes s'inscrit dans une approche binaire du genre (sans précision sur le fait que ces personnes soient cisgenres, transgenres ou non-binaires). Nous n'avons pas ces données. Ce n'est pas une volonté d'invisibiliser notre diversité humaine.

La dualité « éventail »

Dans notre pensée, la dualité ne crée pas un choix dual, elle ouvre un éventail⁶ de possibilités entre deux pôles *a priori* antinomiques. La pensée complexe combine les deux, ce qui fait par exemple qu'on peut prôner l'universalité des droits humains tout en reconnaissant la diversité des cultures, des langues, des genres, des sexualités, etc.

Je vous souhaite une bonne lecture.

⁶ Métaphore empruntée à Valérie Jousseume, enseignante et chercheuse à l'Institut de géographie et d'aménagement de l'université de Nantes. Auteure de *Un nouveau récit des campagnes*. « Plouc Pride », éditions de l'Aube (2023). (France Culture, 25/01/2024 : url : < <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/grand-bien-vous-fasse/grand-bien-vous-fasse-du-jeudi-25-janvier-2024-5260226> > (consulté le 25/01/2024).

Introduction générale.

Prendre le « micro » face au « gigantisme »

La pandémie du covid-19 (2020-2021), la guerre en Ukraine (2022-) et la « crise agricole » (2024) n'ont pas révélé les défaillances de nos systèmes agricoles et alimentaires. Ces défaillances sont largement documentées depuis des décennies (Pérez-Vitoria, 2010 ; Rastoin et Ghersi, 2010 ; Parmentier, 2011 ; Dufumier, 2012 ; Calame, 2008 ; Calame, 2020 ; Paddeu, 2021). Ces crises se surajoutent à de multiples crises aussi largement connues : crises écologiques, climatiques, sociales, économiques, migratoires, etc.

Ce ne sont pas des enjeux, ce sont des défis. Pourquoi ? Le défi se place dans la perspective d'un refus de perdre alors que l'enjeu s'approche étymologiquement du pari. Nous n'avons plus le luxe du risque.

Affronter un défi, d'autant plus dans l'urgence, appelle à identifier précisément ce qui a engendré cette situation. Où marquer la rupture ? Pour les auteur(ric)e(s) cité(e)s précédemment dont M. Calame (2020, p. 13), il faut rompre avec la « logique industrielle, en surplomb, [qui] s'impose à la société » et s'orienter vers une « société écologique ».

La logique industrielle peut être définie par cinq « traits généraux » (Calame, 2016, p. 76) : standardisation des produits, contrôle de l'environnement (pour éviter les aléas), décomposition du processus de production en tâches élémentaires (et constitution d'une chaîne de production), mobilisation importante de capitaux.

En agriculture, cette logique a conduit à la triple crise sociale, écologique et identitaire qui traverse les mondes agricoles : « elle est la conséquence du processus de rationalisation technico-économique de l'agriculture, c'est-à-dire de l'affranchissement progressif de l'activité économique de ses limites symboliques » (Deléage, 2005). Cette forme de rationalité est l'expression d'un « modèle de développement agricole » nommé « productiviste » :

Le productivisme, c'est « produire abondamment et à tout prix : telle pourrait être sa devise. Sans doute constitue-t-elle une composante de la société industrielle – Maurice Halbwachs le disait déjà en 1913 – se définissant comme « la valorisation de la croissance de la production des marchandises pour elle-même, indépendamment des satisfactions des acteurs et des conséquences institutionnelles ou naturelles » [(Juan 1999)] que cette valorisation absolue peut engendrer. »

(Prével, 2008)

Le « modèle de développement agricole » est défini par une « quadruple convergence de changements qui, mis ensemble, contribuent à consolider l'émergence d'une forme d'agriculture » (Albaladejo, 2021, p. 212). Ces changements concernent :

- (i) un « lien fort aux préoccupations majeures de la société » ;
- (ii) un « segment de marché » spécifique ;
- (iii) une « relation stable et spécifique avec [les] science[s] et [les] technologie[s] » ;
- (iv) une « mise à l'agenda public voire politique ».

Le modèle de développement agricole productiviste est hégémonique dans le sens où il s'impose, non pas par la force de la domination mais comme « une forme de leadership intellectuel, moral et politique » (Albaladejo, 2020, p. 2 citant les travaux d'A. Gramsci). En d'autres termes, le productivisme s'est imposé à la société pour servir des intérêts purement économiques, financiers et géopolitiques. En effet, depuis le tournant de « "requalification positive de l'alternatif"⁷ » qui s'est affirmé dans les années 1990 (alimentation biologique⁸, commerce équitable, indications géographiques, [végétalisation de l'alimentation], etc.) (Goodman, 2003) » (Gasselinet al., 2021, p. 18) « de nouvelles attentes s'expriment [...] en termes de gestion durable des ressources naturelles ou de "nouvelles fonctions" de l'agriculture » (Rieutort, 2009). En d'autres termes, les mangeurs et mangeuses appellent à reconsidérer l'agriculture depuis plusieurs décennies mais les tenants du productivisme se refusent de remettre en cause la logique industrielle.

Rompre avec la logique industrielle, c'est rompre avec le modèle de développement agricole productiviste et promouvoir une agriculture qui s'inscrit dans la « logique écologique ». Ce qui différencie la logique écologique de la logique industrielle, c'est le « rapport aux limites »⁹ (Calame, 2020, p. 13) :

- dans la logique écologique, la « pertinence de chaque choix d'aménagement, d'infrastructure et de production est évaluée en fonction de son effet sur ces limites. [...] La limite écologique est une limite absolue, celle d'un monde fini. [...] La seule attitude raisonnable est de se retenir » (Calame, 2020, p. 13).
- dans la logique industrielle, la limite est davantage une « frontière que l'on peut transgresser. [...] Toute l'idéologie de la croissance repose sur le fait d'accéder par un esprit de conquête à de nouvelles ressources jusque-là inaccessibles (ressources naturelles, marchés, etc.). [...] La transgression est une vertu » (Calame, 2020, p. 13).

Dans la recherche d'un modèle de développement agricole, des auteurs tels que Bensin (1928), Altieri et Nicholls (2012), Wezel et al. (2009)¹⁰ ont travaillé sur la notion d'agroécologie. M. Calame (2016, p. 96, 97) distingue une acception « faible » (restreinte à l'échelle du système de production) et une acception « forte » (qui « revendique une rénovation du système alimentaire ») en référence aux durabilités faible et forte instruites notamment par Bourg et Fragnière (2014, p. 439). Ainsi, par extension, on peut dire que la « transition agroécologique » peut se décliner en ces deux acceptions et que l'acception « faible » ne rompt pas avec le modèle de développement agricole productiviste.

Or, nous pensons notre rôle de chercheur dans la recherche d'alternatives de « rupture » avec la logique industrielle. En effet, la société (dont les scientifiques font partie) est appelée toute entière à construire des questionnements et des réponses à la hauteur des « défis du siècle ». Nous nous positionnons donc dans une contribution à la transition agroécologique « forte ». Pour cela, nous avons décidé de prendre au sérieux un phénomène qui nous semble être à l'opposé du

⁷ Dans notre vocabulaire, l'alternatif n'est pas une manière de nommer ce qui serait hors société mais plutôt des « morceaux » dans la société. Elle est une position pleinement intégrée dans la société tout en marquant, par ses actes et discours, des désaccords. L'alternatif se distingue du marginal(e) ; en effet, la marginalité est une situation d'injustice qui appelle à la reconnaissance pour en sortir le sujet ou l'objet afin de l'inscrire, *a minima*, dans l'alternatif.

⁸ Si le mouvement de l'agriculture biologique prend son origine à la fin du 19^{ème} siècle, en France, la loi d'orientation agricole de 1980 puis la publication du règlement n°2092/91 du 24 juin 1991 entérinent l'officialisation de l'Agriculture Biologique (AB). La marque, détenue par le Ministère chargé de l'agriculture, est déposée en 1996.

⁹ « Il existe une opposition de principe entre la production par substitution – la productivité exogène – et la production par accompagnement – le renforcement de la productivité endogène. Le soin relève de la seconde : il s'efforce de renforcer l'organisation dont on s'occupe, en visant délibérément le principe de moindre intervention possible à terme » (Calame, 2020, p. 233).

¹⁰ A. Wedel, S. Bellon, T. Doré, C. Francis, D. Vallod et C. David.

« gigantisme »¹¹ : les micro-fermes. Dans l'image que l'on peut avoir du phénomène médiatique des micro-fermes, émergeant depuis 2014, il semble *a priori* que ces systèmes agricoles s'inscrivent dans la « logique écologique » en ce qu'ils correspondent bien à la « métaphore du jardinier ». C'est dans cette représentation symbolique que M. Calame (2020, p. 221) décrit la posture idéal-typique en contrepied à la logique industrielle. La « métaphore du jardinier » décrit l'« attitude non dominatrice d'accompagnement », la « retenue » comme « mode psychique d'être au monde ». L'auteur utilise alors le mot « microcosme » qui fait curieusement écho à notre choix d'étudier les micro-fermes comme expression d'une alternative de rupture au productivisme :

« La métaphore est renforcée par le fait que le jardin est fréquemment un microcosme, représentant un idéal planétaire. »
(Calame, 2020, p. 233)

Au-delà de la métaphore, plus concrètement, dans sa recherche d'un modèle compatible avec la « société écologique », M. Calame (2020) met en évidence que « la robustesse de ce modèle se fonde sur un lien territorial ». Justement, le contexte socio-politique récent est favorable à la reconnexion entre agriculture, alimentation et territoire.

Un contexte favorable à la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation et propice au développement des micro-fermes

En quelques années, on a assisté à une mise à l'agenda politique rapide des défis de la relocalisation agricole et alimentaire :

- juillet 2014 : engagement de l'Association des Régions de France (ARF) pour la promotion des Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT)¹² dans le cadre de la signature de la charte de Rennes ;
- octobre 2014 : promulgation de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF), avec des avancées sur l'agroécologie et première mention de la notion de Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- juillet 2015 : sortie du rapport d'information parlementaire « Et si on mangeait local... », piloté par la députée de Dordogne Brigitte Alain. Le rapport détaille notamment les possibilités de déploiement des PAT ;
- octobre 2015 : un certain nombre de grandes villes et métropoles (dont Bordeaux Métropole) signent le Pacte de Milan et s'engagent, elles aussi, dans la promotion des SAT ;
- janvier 2016 : promulgation de la loi sur l'ancrage territorial de l'alimentation, émanant des propositions du rapport d'information parlementaire piloté par la députée B. Allain.

¹¹ Pour reprendre un terme de Jacques Ellul et Bernard Charbonneau qui critiquaient le « gigantisme » et son lien organique à l'essor de la technique comme « procédé général » (rééd. 2014, p. 56) ou plus récemment Catherine Darrot dans sa préface de l'ouvrage de Calame (2016). À noter que notre choix d'étudier l'« opposé » dans une recherche d'alternatives de « rupture » ne doit pas laisser penser que nous concevons les choses de manière duale. Comme évoqué dans la « Notice aux lecteurs et aux lectrices », nous pensons au contraire la « dualité en éventail » (expression suggérée par Valérie Jousseau) : entre les polarités, un nuancier d'initiatives coexistent. Cette pensée et notre approche contribuent ainsi à sortir de l'« impensé » de la diversité des « modèles de l'agriculture » (Purseigle et Hervieu, 2022, p. 213).

¹² « Le SAT pourrait constituer une nouvelle étape fondée sur des réseaux locaux d'entreprises agricoles, agroalimentaires et de services mutualisant des ressources locales en prenant en compte les critères du développement durable. Par ailleurs, le SAT pourrait constituer un bon facteur de résilience face aux crises et au risque de délocalisation, car il est basé sur un patrimoine naturel, technique et culturel, dans une logique de proximité et une gouvernance à ancrage territorial. Une stratégie de différenciation territoriale peut en outre constituer une source de compétitivité dans un contexte de marché de masse. » (Rastoin, 2015)

Le mouvement de relocalisation agricole et alimentaire s’amplifie d’années en années. Un grand nombre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) se déploient partout en France (cf. **Figure 1** ci-contre). À l’inauguration de la plateforme « France PAT » le 28/03/2024, elle recensait 438 PAT et 18 réseaux régionaux.

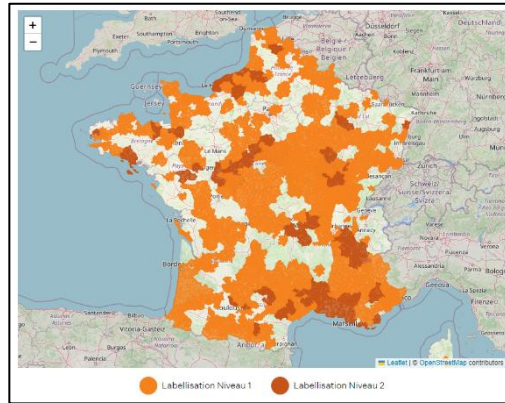


Figure 1 : Carte de localisation des PAT labellisés par le Ministère chargé de l’agriculture

Source : France PAT, 28/03/2024.

Dans ce contexte, la territorialisation promue par ce mouvement est non seulement vue comme un cadre conceptuel mais aussi le descripteur du phénomène antagoniste à la dé-territorialisation (« marqueur » du système agricole et alimentaire mondialisé). Cette dernière traduit non seulement la « déconnexion entre l’espace de production et l’espace de consommation de l’alimentation » (Brand et Bonnefoy, 2011) mais aussi le fait que la « "relation concrète" de l’[humain] à la terre [devient] plus abstraite » (Steel, 2009).

« Accompagner les agriculteurs vers des formes de transition agro-écologique est désormais un enjeu politique largement institutionnalisé. [...] De nombreux travaux de recherche issus de différentes disciplines rendent compte de la diversité des formes d’agriculture durable (Féret et Douguet, 2001 ; Laurent et al., 2003 ; Therond et al., 2017 ; Plumecocq et al., 2018) et étudient la durabilité de modèles alternatifs (réseau agriculture durable, agriculture biologique, agriculture multifonctionnelle, agriculture de conservation...). »

(Bermond, Guillemin et Maréchal, 2019, p. 2)

Dans ce contexte favorable à l’expression des alternatives agricoles et alimentaires, quelle peut bien être la place et le rôle des micro-fermes ?

Une approche géographique renouvelant l’étude des micro-fermes par le prisme du « modèle » et du lien au territoire

Notre thèse discute et démontre l’existence et l’intérêt du modèle agricole et alimentaire des micro-fermes fondé sur un lien territorial. En d’autres termes, nous recherchons, à travers les micro-fermes, l’expression d’une alternative agricole « en rupture » avec le modèle de développement agricole productiviste (c’est-à-dire, contributif de la transition agroécologique « forte »).

L’hypothèse majeure de cette thèse est donc l’importance des liens au territoire dans l’expression du « modèle agricole et alimentaire » des micro-fermes.

Le corollaire est que si cette expression est empêchée alors la viabilité des micro-fermes en est affectée et donc leur contribution à relever les défis du siècle. Pour étudier cette hypothèse, nous formulons deux sous-hypothèses :

(i) La territorialisation des micro-fermes est un processus durant lequel les micro-fermes se légitiment et sont légitimées. Les conditions de territorialisation jouent un rôle important dans les conditions de viabilité des micro-fermes.

(ii) Les micro-fermes expérimentent, chacune en leur lieu, en leur trajectoire, avec leur système de production spécifique, un cheminement vers une « juste proportion » des « sphères de vie » des responsables de micro-fermes (vie professionnelle, vie « militante »/politique, vie privée).

Pour mener à bien notre exploration, nous définissons les micro-fermes comme un « monde social », c'est-à-dire un « petit "morceau" d'espace social et de temps social dont [nous voulons] rendre compte et [que nous nous donnons] pour tâche de comprendre » (Olivier de Sardan, 2017¹³). Le « monde social » est un « sous-groupe social » plutôt « abstrait » et « déterminé par les fonctions [qu'il remplit] » (Cefaï, 2015, p. 10).

Si le phénomène médiatique des micro-fermes bousculent, encore faut-il que les revendications de changement qu'elles portent soient suffisamment « audibles » dans l'espace public (nécessité d'un processus de légitimation). Nos travaux y contribuent en empruntant les outils conceptuels de l'approche théorique de la « coexistence des modèles agricoles et alimentaires » instruite récemment par Gasselinet al. (2021). Nous lui empruntons deux outils conceptuels permettant de décrire et comprendre ce qu'« embarque » le monde social des micro-fermes comme mode organisé de conduite (quel « modèle agricole » ?) et de quelle manière il se lie au territoire (quelle « médiation territoriale » ?).

Notre démarche est exploratoire et elle vise d'abord à éprouver la théorie des modèles agricoles et alimentaires sur le monde social des micro-fermes.

Une première définition héritée des travaux de l'agronome Kevin Morel (2016) désigne les micro-fermes comme « des projets agricoles alternatifs voulant faire plus petit (moins d'1.5 ha par actif), plus diversifié (plus de 30 légumes souvent vendus en circuits courts), moins motorisé (remise en question de la nécessité absolue du tracteur et réflexion sur un travail uniquement manuel [...]) que ce qui était couramment admis comme viable en maraîchage biologique » (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 25). Il semble pourtant dans nos premières observations que les micro-fermes sont bien plus que cette première définition (c'est-à-dire au-delà du maraîchage, au-delà d'un critère surface). Dans la continuité du programme de recherche-action MicroAgri, nous nous inscrivons dans un champ d'observation bien plus large.

Alors, comment étudier cet objet « fort médiatisé [...], en constante évolution et recouvrant des initiatives très contrastées » (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 27) ?

Commençons par les sens portés par le mot « micro-ferme » dont des traces ont été retrouvées dès le milieu du 19ème siècle.

¹³ Inspiré de Becker (2002, p. 48).

Un mot-valise associant « micro » et « ferme » et dont le sens évolue dans le temps

Brèves étymologies

Les micro-fermes sont absentes des dictionnaires, absentes des recensements, absentes des politiques publiques nationales. Toutefois l'étude lexicale du terme « micro-ferme » peut informer des usages et sens « embarqués ». À ce stade de nos travaux, le choix a été fait de l'écrire avec un tiret pour marquer l'émergence d'un mot qui se construit et qui peut-être, avec le temps, verra tomber le tiret. C'est son usage qui confirmera sa ou ses typographies tout autant que l'utilité du mot en lui-même.

Le mot « micro-ferme » associe le préfixe « micro » et le radical « ferme ».

Le préfixe est issu du grec ancien *smikros* (« petit, peu, insignifiant, banal, léger »). L'usage le plus répandu est celui du Système International d'unités : « micro » représente un millionième d'unité. Une « micro-ferme » pourrait donc signifier un « millionième de ferme ». Penchons-nous un instant sur cette proposition sémantique : partons sur le schéma-type proposé il y a quelques années par l'expérimentation menée à la « ferme du Bec Hellouin » : une micro-ferme maraîchère cultivant 1 000 m². Ainsi, elle serait le millionième d'une ferme de 100 000 ha. Aucune exploitation en France à notre connaissance n'atteint cette taille. Est-ce pour autant de la science-fiction ? Non, il se peut même qu'une partie du bétail français soit nourri par ce type d'exploitation agricole localisée au Brésil¹⁴.

Au-delà de cet exercice, ce qui est important c'est de retenir à la fois le caractère relatif du préfixe « micro » mais aussi l'importance du rapport de relativité (un million) associé au champ lexical agricole. Davantage que le sens « petit », il renvoie donc à la notion « d'inférieur à petit », de « très petit par rapport à » (et plus rarement de « miniature de » comme l'explique l'**Encadré 1** ci-après).

¹⁴ France TV (2023), « Agriculture : au Brésil, une ferme géante de 100 000 hectares », journalistes : F. Lothaire et L. Raulais, reportage publié le 23/02/2023, [en ligne] url : < https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/agriculture-au-bresil-une-ferme-geante-de-100-000-hectares_5675948.html > (consulté le 02/03/2023).

Encadré 1 : Micro-ferme, comme miniaturisation d'une exploitation agricole¹⁵

Le mot « micro-ferme » est apparu dans la littérature technique et scientifique au début des années 1980 dans le cadre des travaux sur les « systèmes intégrés ». Dans ce contexte, la micro-ferme désigne un dispositif de recherche et développement miniaturisant le « fonctionnement d'une exploitation réelle » (Viaux, 1999)¹⁶. Un exemple marquant est celui mis en place dès le début des années 1990 par l'entreprise Arvalis sur la station expérimentale de Boigneville située sur la commune éponyme (département de l'Essonne, région Île-de-France). Cinq micro-fermes « conventionnelles » sont testées¹⁷ et une 6ème est certifiée en agriculture biologique. Chaque micro-ferme miniaturise une exploitation de 240 ha pour 2 actifs¹⁸. L'objectif est de permettre, selon ses auteurs, un travail d'acquisition de références sur la « faisabilité de la production de céréales de qualité, dans un système de grandes cultures rentable et "durable" » (Toupet et al., 2014). À noter qu'à partir de 2016, Arvalis change le terme « micro-ferme » au profit du nom déposé « Digiferme® ». S'en suit un développement du réseau des Digifermes® piloté par l'institut technique à travers la labellisation de plusieurs autres stations expérimentales.



Figure de l'Encadré : Illustration de deux usages du mot « micro-ferme » pour deux conceptions potentiellement opposées.

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sources : À gauche, Toupet et al. (2014) et à droite, capture écran d'un moteur de recherche (résultats de recherche d'images par le mot-clé : « micro-ferme »)

Commentaire : À gauche, l'extrait du rapport de Toupet et al. (2014) fait le bilan de la micro-ferme de Boigneville (miniaturisation, recherche et développement) et à droite, la capture illustre l'image qu'on peut avoir des micro-fermes quand on surfe sur internet : petites fermes biologiques diversifiées, souvent maraîchères, liées à des dynamiques sociales, etc. (et propositions d'offres de formation et d'accompagnement, par exemple au « design » - lien à la permaculture et l'agroécologie).

¹⁵ La thèse utilise la notion d'exploitation agricole lorsqu'il s'agit de mentionner ou d'analyser les statistiques nationales et régionales et la notion de fermes quand il s'agit plus spécifiquement du monde social, objet de la présente étude. Nous lui donnons la définition suivante (inspirée Larousse, 2023), sans préciser le mode de faire-valoir : une unité de lieu combinant les espaces de vie, de production, d'agrément, et dont l'agriculture est l'une des principales sources des moyens de subsistance des habitants du lieu.

¹⁶ « En 1990, 6 pays de l'Union Européenne (Italie, Royaume Uni, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, France) ont mis en place, de manière coordonnée, grâce à un programme de recherche européen, des dispositifs expérimentaux comportant des systèmes intégrés. Il s'agit d'essais de type "micro-ferme" recréant des contraintes proches de celles d'une exploitation agricole réelle. Leur taille est de l'ordre de 15 à 75 ha avec des parcelles élémentaires de dimension importante : 1 à 5 ha » (Viaux, 1999, p. 145).

¹⁷ « Par rapport à des essais systèmes classiques, la volonté est de se rapprocher du fonctionnement d'une exploitation réelle. [...] Cinq micro-fermes sont testées », elles portent différents noms suivant les protocoles mis en place : Raisonné, Intégré, Mach II, Monoculture de blé (Waligora, 2015).

¹⁸ À la fin du rapport, l'Institut Arvalis (Toupet et al., 2014) explicite la modélisation : « La micro-ferme bio de Boigneville représente, en miniature, une exploitation agricole de 240 ha équipée d'un parc matériel d'une valeur de 700 000 € (valeur à neuf) sur laquelle deux actifs travailleraient à temps plein. Cette surface optimale a été déterminée avec le logiciel « SIMEQ » pour se rapprocher du fonctionnement d'une exploitation agricole et, ainsi, calculer les performances économiques de ce système et le temps de travail nécessaire pour le conduire, en situation agricole "réelle" ».

Quant au radical « ferme », il est issu du latin classique *firmus* (« fort, stable, et figurativement constant, fidèle »¹⁹). L'évolution de l'usage que l'on connaît du mot « ferme » s'est construit par plusieurs métonymies²⁰.

Sous l'Ancien Régime (13^{ème} et 14^{ème} siècle), la « convention par laquelle le roi délégua à des particuliers le droit de percevoir certains revenus publics [(pas uniquement agricoles)], moyennant une redevance forfaitaire »²¹ était nommée par sa signature ou sa délégation. À noter qu'en espagnol et en italien, « signature » se dit « firma ». Des expressions se sont formées autour du mot « ferme » : « les fermes du roi », « les fermes des droits du roi », « la ferme générale²² des gabelles ». Et en agriculture, le contrat fut nommé « bail à ferme », le terme « bail » désignant une « action de livrer, de remettre » à autrui un bien pour usage.

Au 15^{ème} siècle, le « bail à ferme » s'officialise encore davantage en prenant la forme d'une « convention d'exploitation d'un droit » (1481) entre un propriétaire de terres et bâtiments et un usager (métayer). La convention mentionnait une condition : « pour qu'il fasse bon usage des terres et bâtiments ». Ce bon usage se retrouve d'ailleurs dans le sens de l'expression anglaise *farm out* : « confier quelque-chose ou quelqu'un à un autre pour qu'il en prenne soin »²³.

Du 16^{ème} au 18^{ème} siècle, l'usage fait ensuite que l'exploitation tenue par le fermier (qui en est le locataire) est nommée « ferme ».

Au 19^{ème} siècle, « en conférant à la terre le statut de patrimoine familial et en faisant du laboureur de l'Ancien Régime un petit propriétaire foncier » (Hervieu et Purseigle, 2022, p. 145), la Troisième République (débutée en 1870) provoque l'extension d'usage du terme « ferme » à toute exploitation agricole en général. À la fin du 19^{ème} siècle, le terme « ferme » est supplanté par le terme « exploitation » (on utilise d'ailleurs l'expression « petite exploitation rurale »^{24,25}). Toutefois, dans le souci de conserver le lien au mot-valise et à cette origine historique, nous nommons « ferme » notre objet à l'étude. La notion d'« exploitation agricole » est aussi utilisée mais lorsqu'il est question de l'objet statistique ou du bénéficiaire de la Politique Agricole Commune (PAC).

Formation du mot-valise

Si la popularité du mot « micro-ferme » est en grande partie liée à la médiatisation de la « ferme du Bec Hellouin », on en trouve quelques traces dans l'histoire récente. Ces quelques indices nuancent le qualificatif de « néologisme ».

La première mention écrite du terme « micro-ferme » que nous avons pu retrouver date de 1848, dans un ouvrage botanique sur les « plantes vasculaires du district de Porrentruy [en Suisse] »

¹⁹ L'ensemble des références étymologiques mobilisé dans cette thèse est issu de l'*Online Etymology Dictionary* (Douglas Harper).

²⁰ Métonymie : figure par laquelle on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept, qui lui est uni par une relation nécessaire (cause et effet, inclusion, ressemblance, etc.) (Dictionnaire Le Robert, 2023).

²¹ D'après le dictionnaire de l'Académie Française (2023).

²² En référence à l'institution créée en 1681 sous l'Ancien Régime par Colbert, Ministre de Louis XIV : « Celle-ci prit sa forme définitive en 1726, sous Louis XV, sous la forme d'une association de 40 fermiers établie à Paris, avec 42 directions provinciales et plusieurs milliers de personnes à son service. La principale taxe collectée par les fermiers généraux était la gabelle ou impôt sur le sel, un produit indispensable aux paysans pour la conservation des viandes (salaisons) » (Herodote.net - Dictionnaire de l'Histoire, 2023).

²³ *Farm out* : "To put (someone, such as a child) into the hands of another for care."

²⁴ En référence au titre de l'ouvrage de Jean-Luc Mayaud (1999), *La petite exploitation rurale triomphante en France, XIX^e siècle*, dans lequel il rappelle l'histoire d'une France « pays de petites exploitations agricoles ».

²⁵ Expression peu utilisée dans le langage courant, il était plus courant de parler directement du lieu-dit ou d'utiliser le patois local pour désigner tout ou partie de « la ferme » ou alors, il était plus d'usage d'évoquer les personnes qui travaillent la terre.

(Thurmann, 1848). Le terme « micro-ferme » est lié au nom d'un lieu-dit d'une commune Suisse située à quelques kilomètres de la frontière française. Les noms de lieux-dits peuvent témoigner d'activités humaines antérieures et de la manière dont « les choses et les gens » étaient nommés localement. C'est donc l'indice d'un usage passé du mot « micro-ferme » utilisé proche de notre frontière et peut-être aussi côté français.

Entre la fin du 19^{ème} siècle et le milieu du 20^{ème} siècle, nous ne trouvons pas de traces d'écrits mentionnant le mot « micro-ferme ». Son usage était sûrement très rare à l'écrit et probablement utilisé à l'oral comme figure d'amplification pour insister sur le caractère démuné de certaines fermes rurales. Il faut attendre 1955 et la sortie de l'ouvrage *Évolution du monde rural de la Haute-Loire*, écrit par Gabriel Bayssat (1955), « fils de paysan [...] et professeur d'histoire/géographie » :

« Même dans la microferme, la paire de vaches tire allègrement un tombereau silencieux, dont les roues ne s'enfoncent guère dans la terre humide, et absorbent les chocs dans les chemins chaotiques. »
(Bayssat, 1955, p. 236)

Difficile ensuite de trouver trace du mot entre les années 1950 et la récente médiatisation début des années 2000. Une mention est tout de même faite dans le rapport « Nourrir les villes » de la FAO (1999). Ce rapport incitait à « développer l'entraide et la coopération entre les micro-fermes urbaines. »

La quasi-absence du terme micro-ferme durant cette moitié de siècle est sûrement liée à plusieurs raisons :

- les fermes familiales rurales décrites par Bayssat (1955) sont devenues très rares ;
- le terme est devenu trop péjoratif dans une époque de modernisation de l'agriculture où seul le développement des exploitations agricoles devait être encouragé ;
- la dénomination des très petites fermes a tout de même subsisté mais par le biais d'autres termes déclinés à partir du préfixe « micro » : micro-agriculture, micro-maraîchage et *microfundia*.

Le terme sera ensuite repris début des années 2010 par des exemples médiatiques (par ex. « micro-ferme du Bec Hellouin », « micro-ferme de la Bourdaisière ») et par la recherche scientifique (travaux de K. Morel, F. Léger ainsi que ceux de l'équipe Agriculture Urbaine de l'UMR SADAPT²⁶). Le choix orthographique présente alors des différences suivant les utilisateur(ric)e(s) (cf. **Encadré 2** ci-après).

²⁶ UMR SADAPT : Unité Mixte de Recherche Sciences pour Action et le Développement AgroParisTech.

Encadré 2 : Un choix orthographique (avec tiret) qui fait sens

Choisie à l'origine dans le cadre du programme de recherche-action MicroAgri (présentation développée par la suite), l'orthographe « micro-ferme » a été conservée pour cette thèse malgré les débats qu'elle suscite. Ce choix est délibéré et il correspond au souhait de marquer à la fois historiquement le tournant définitionnel toujours en cours (un mot qui se modèle) mais aussi scientifiquement le début d'un champ de recherche. Nous nous démarquons aussi de l'usage sans tiret du prisme des « microfermes maraîchères biologiques » (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014 ; Morel, 2016 ; Fortier, 2015 ; Durant et Durant, 2019 ; Fortier, Sécheret et Nessman, 2023 ; Rivière, 2023). À noter que les travaux s'inscrivant dans le prisme de l'agriculture urbaine l'utilisent généralement avec un tiret (par ex. : Daniel, 2018 ; CGAAER²⁷, 2020 ; Grard et al., 2021 ; Aubry et al., 2022). Des exemples d'agriculture de subsistance en polycultures-polyélevages utilisent quant à eux l'une ou l'autre des deux orthographes (Bedouet, 2017 et 2021, avec un tiret ; Morgan, 2022, sans tiret). La langue et son orthographe sont le fruit d'un long frottement entre usages et normalisation. D'un point de vue de l'usage, l'Encart ci-contre présente la manière dont est orthographié le terme dans notre base de données des articles de presse depuis 1994 (analyse développée par la suite).

Orthographes	Occurrences
Microferme	50%
Micro-ferme	44.4%
Micro ferme	5.6%

Du point de vue de la normalisation, comme nous l'évoquions précédemment, aucun dictionnaire ne « stabilise » l'orthographe du terme. Nous profitons donc de cette absence de positionnement pour proposer notre choix. Par cette posture, nous décidons de souligner l'élaboration du terme à partir de deux autres mots qui embarquent chacun du sens et dont à la fois le lien nous intéresse mais aussi la mise à distance (un tiret relie sans confondre). On peut ainsi parler autant du « micro » que de la « ferme » et tester ce que propose le mot « micro-ferme ».

Différentes déclinaisons du « micro »

« Micro-agriculture » et « micro-maraîchage » ont une profondeur historique datant de la fin du 18ème siècle²⁸ et ayant survécu grâce à une mondialisation de la pratique que plusieurs auteurs relatent (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014 ; Morel, 2016 ; Carnavalet, 2020²⁹). Concernant le troisième terme, « *microfundia* », il est surtout utilisé pour décrire les systèmes de production des petites exploitations agricoles des pays d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est. En effet, dès les années 1950, des chercheurs français font des allers-retours vers ces pays « des Suds » (à cette époque, ce sont principalement des colonies nommées « tiers-monde ») et rapportent en France métropolitaine leur vision des systèmes agraires. Leur regard sur l'agriculture française s'accompagne de l'emploi de concepts comme celui de « *microfundia* ». C'est le cas par exemple de René Dumont³⁰ qui a longtemps travaillé au Vietnam. De retour en France, il décrit la pauvreté des exploitations agricoles dans les Monts du Lyonnais et les désigne comme des « *microfundias* » (Dumont, Chazal et Aurion, 1955, p. 10 et propos cités par Vandenbroucke, 2013, p. 193).

Au début des années 2000, le terme « micro-agriculture » perdure de l'autre côté de l'Atlantique chez des responsables de ferme qui deviennent célèbres comme Elliot Coleman ou Jean-Martin Fortier (cf. trame historique en **Annexe 9**). Quant au terme « micro-maraîchage », il est peu à peu mis de côté et remplacé par la notion de « méthode française intensive et biodynamique » qui devient, par

²⁷ CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux.

²⁸ « De nombreux livres publiés entre 1789 et 1910 témoignent de la gloire des maraîchers parisiens, nantais ou bordelais, dont la technicité a fait l'admiration de toute l'Europe de l'époque » (Carnavalet, 2020, p. 11).

²⁹ Carnavalet (2020, p. 15) cite notamment « les témoignages de G. Courtois en 1844, de J. G. Moreau et J. J. Daverne en 1845, d'I. Ponce en 1869, de P. Kropotkine en 1892, de P. Barrère en 1949 sur le maraîchage bordelais, l'étude de M. Philipponneau en 1956 sur la couronne parisienne ».

³⁰ Notons que René Dumont fait partie des belles rencontres que Charles Hervé-Gruyer a pu faire dans sa carrière de marin sur le voilier « Fleur de Lampaul ». Dans son ouvrage Permaculture (2014), il y évoque cette rencontre qui a eu lieu en 1992.

contraction, la marque déposée « biointensive ». Elle est une méthode déployée par un centre d'apprentissage à Stanford (États-Unis) relié à l'association « *Ecology Action* » dont John Jeavons a pris la direction après le décès d'A. Chadwick³¹ en 1980. Elle est aussi un enseignement qui se diffuse à l'international par le biais des transmissions entre « maîtres » et « disciples » : « des maîtres-maraîchers [...] enseignent leurs techniques [à] leurs élèves [qui les répandent] dans le monde entier » (Carnavalet, 2016). D'après les recherches effectuées par l'ingénieur agronome Christian Carnavalet (2020), des centaines de milliers de fermes de par le monde ont suivi les enseignements de la méthode « biointensive » prodigués par de nombreux « disciples » (par ex. 200 000 fermes rien qu'en Amérique latine grâce à l'accompagnement de l'association ECOPOL, *Ecología y Población*). À l'observation de ce mouvement mondial qui se développe depuis un demi-siècle, il est compréhensible que les organismes de développement français ressentent quelques inquiétudes. La technique est plus puissante que les institutions et, plus généralement, qu'un « ordre établi »³². L'institution suit généralement les avancées du terrain, de la pratique, sauf à proposer un accompagnement technique plus avantageux. La France est restée jusqu'à récemment plutôt hermétique au développement de la méthode « biointensive » ou plus globalement au micro-maraîchage.

Depuis une dizaine d'années, le micro-maraîchage, en même temps que les micro-fermes montent en visibilité conduisant très récemment par exemple à des travaux nationaux pilotés par l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) (programme MMBio : Microfermes Maraîchères Biologiques).

Les contextes socio-politiques et scientifiques sont porteurs pour les micro-fermes. Au-delà de l'image médiatique et grâce à une approche géographique, nous vous « embarquons » dans une aventure : l'exploration du monde social des micro-fermes.

³¹ Alan Chadwick est un des fondateurs du mouvement de l'agriculture biologique aux États-Unis dans les années 1960-1970. Plusieurs penseurs se sont intéressés à la micro-agriculture, que ce soit le jardinier et penseur Williamson dans les années 1900 ou encore, dans les années 1970, le célèbre auteur de « *Small is beautiful* », E. F. Schumacher. Il appelait A. Chadwick « le plus grand jardinier du 20ème siècle ». Les histoires relatent les échanges entre les différents précurseurs, penseurs et responsables de fermes, entre les pays européens mais aussi avec le Canada et les États-Unis. Dans les années 1920-1930, A. Chadwick découvre le travail des maraîchers parisiens, allemands et autrichiens (certaines fermes appliquaient les principes biodynamiques de Rudolf Steiner mais A. Chadwick s'est toujours positionné hors de l'anthroposophie). Dans les années 1930-1960, il perfectionne sa pratique à travers l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. C'est en Afrique qu'il pose les premières bases de ce qu'il nomme la méthode « biointensive ». Dans les années 1960, il crée des jardins aux Bahamas, à New York et à l'Université de Santa Clara en Californie où il crée 10 ans plus tard l'association « *Ecology Action* » (toujours en activité).

³² L'expression « ordre établi » est une simplification de la notion de « verrouillage socio-technique » (Baret, Stassart, Vanloqueren et Van Damme, 2013). Ce blocage est « le plus souvent multifactoriel [...] et lié à la dépendance au chemin de la plupart des innovations » (Stassart et Jamar, 2008 ; Vanloqueren et Baret, 2009).

Une exploration en cinq étapes

Le **Chapitre 1** s'intéresse au champ thématique de la petite agriculture auquel se relie les micro-fermes. La petite agriculture est majoritaire à l'échelle mondiale mais minoritaire en France et dans une partie de l'Union Européenne (UE-27). Cette marginalisation interroge dans la mesure où on lui reconnaît un grand nombre de qualités appuyées par des études scientifiques.

Le **Chapitre 2** analyse le parcours d'entrée en recherche du doctorant et le choix des micro-fermes comme « objet à l'étude ». Ce choix correspond à une trajectoire personnelle de l'auteur, mêlant engagement individuel et mobilisation collective. Cette « entrée en Recherche » est concomitante de la montée en visibilité des micro-fermes. En une dizaine d'années, le militant s'est mué en chercheur et les micro-fermes sont passées du statut de « phénomène » à celui de « question sociale ».

Le **Chapitre 3** explicite l'ancrage théorique et méthodologique qui justifie le choix de la théorie des « modèles agricoles et alimentaires » pour reconstruire « une compréhension cohérente » des pratiques, revendications pour la société et normes « embarquées » par le monde social des micro-fermes (« archétype », « futur-désiré », « normes pour l'action »). Notre démarche exploratoire cible un échantillon de fermes pour rechercher l'expression d'une alternative agricole « de rupture ». Le défi « de rupture » avec le modèle de développement agricole productiviste est d'une telle ampleur que nous postulons que seul un « morceau » du monde social des micro-fermes est capable d'incarner les changements sociaux nécessaires (Albaladejo, 2021 ; Santos, 2000). Notre terrain « permanent » se situe en Nouvelle-Aquitaine et majoritairement en Gironde. Un échantillon de 99 micro-fermes a servi de matériau riche d'une variété de sources de données récoltées grâce à la multiplicité de nos « points d'observation ».

Le **Chapitre 4** contribue à démontrer et discuter de l'existence d'un « modèle agricole et alimentaire » en émergence au sein du monde social des micro-fermes. Nous mettons ainsi en évidence des récurrences dans le « tumulte » de la diversité. Nous reconstituons, à partir des pratiques, normes et représentations, une description du modèle embarqué : celui d'une agroécologie paysanne qui prend racine dans et depuis des mouvements socio-politiques alternatifs.

Le **Chapitre 5** analyse plus spécifiquement le lien des micro-fermes au territoire pour mettre en évidence le caractère vital de cette articulation. Véritable condition d'expression du modèle agricole, le lien au territoire se joue à l'identification du lieu (repérage, choix et transformation en un lieu spécifique) mais aussi tout au long du processus de territorialisation. Celui-ci met en jeu, sur le temps long, l'adéquation de ce qui fait sens pour les responsables de micro-fermes et rend compte de l'importance des soutiens du territoire aux micro-fermes. Nous explorons particulièrement les aides publiques européennes, nationales, territoriales et les soutiens des habitants. C'est surtout auprès d'eux que les micro-fermes construisent les conditions de leur viabilité. Si les micro-fermes sont peu soutenues par les politiques publiques, elles s'engagent sur les territoires pour relever, concrètement et à leur échelle, une partie des défis du siècle.

Chapitre 1.

**Des petites agricultures
vertueuses et pourtant
marginalisées**

Les micro-fermes se positionnent dans un monde social plus vaste, la petite agriculture. Ce n'est ni une forme d'agriculture ni un modèle agricole mais plutôt un segment d'agriculture (Mouchet et Le Clanche, 2007).

La « petite agriculture » correspond à un champ thématique en science, se relie au fait statistique « petites exploitations agricoles » ainsi qu'à l'étendard syndical « petites fermes » (principalement porté par le syndicat agricole Confédération paysanne). À travers ces trois manières d'approcher ce monde social, ce chapitre propose un état des lieux de la petite agriculture et un regard sur son intérêt pour relever les défis du siècle.

La **première section** positionne la situation française de la petite agriculture dans une perspective européenne et mondiale.

La **deuxième section** propose une synthèse du fonctionnement caractéristique et des qualités qui apparaissent comme récurrentes pour ce segment de l'agriculture.

La **troisième section** inscrit les petites agricultures dans le contexte récent des mouvements de relocalisation alimentaire et montre des indices d'une émergence nationale des micro-fermes.

I. Un choix européen différent du reste du monde, celui de marginaliser les petites agricultures

La petite agriculture domine dans le monde de par ses effectifs (Lowder et al., 2016) et sa contribution à la sécurité alimentaire mondiale (Smija et al., 2020 ; Galli et al., 2020). Elle produit 50 à 75% des calories consommées dans le monde (Ricciardi et al., 2018 ; Samberg et al., 2016 ; cités par Rivera et al., 2020, p. 2).

La marginalité du « petit » dépend de la situation géographique et du contexte politique qui a soutenu ou non ce segment d'agriculture. Ainsi, la petite agriculture est « bien établie et reconnue dans les pays en voie de développement mais beaucoup moins en Europe, où l'agriculture est largement industrialisée » (Rivera et al., 2020).

1.1. À l'échelle planétaire, une majorité de petites agricultures

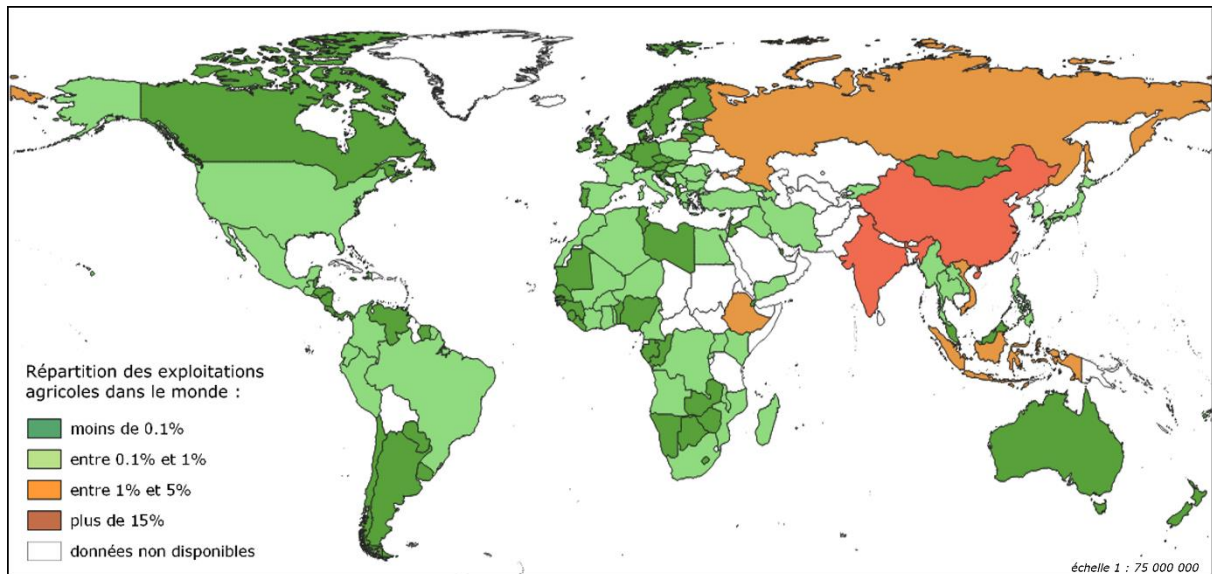
Une étude agrégative des données de recensements de 167 pays et territoires a été menée pour la FAO³³ par Lowder et al. (2016) afin de proposer un état global et comparatif des agricultures mondiales. Cette analyse de grande ampleur permet de positionner les pays les uns par rapport aux autres afin de contribuer à éclairer les politiques agricoles internationales et nationales.

Dans cette méta-analyse, les petites exploitations agricoles sont des exploitations de moins de 2 ha (critère consensuellement utilisé). Elles représentent près de 88% des exploitations mondiales (Lowder et al., 2016 cités par Guimar et al., 2018, p. 785).

La distribution spatiale des plus de 570 millions d'exploitations agricoles se concentre majoritairement en Asie et plus particulièrement en Chine et en Inde : ces deux pays abritent 55% des exploitations agricoles mondiales (Lowder et al., 2016) (cf. **Figure 2** ci-après). Ils forment un groupe de tête loin devant le deuxième groupe (1 à 5% des exploitations) : Russie (4.1%), Indonésie (3.5%), Ethiopie (1.9%) et Viet Nam (1.9%) puis le groupe des 50 pays suivants (0.1 à 1% des exploitations), dont la France qui est avant-dernière avec 0.12% des exploitations agricoles mondiales. Quant au dernier groupe (< 0.1% des exploitations), il compte 97 pays (de 153 exploitations au Guam³⁴ à plus de 526 000 en Malaisie).

³³ FAO : *Food and Agriculture Organization*.

³⁴ Territoire « non incorporé et organisé » sous la souveraineté des États-Unis d'Amérique et situé en Micronésie.



Réalisation : Damien Toubiant, 2024

Source : Mise en carte des données agrégées par Lowder et al. (2016).

Commentaire : Les recensements des différents pays n'ont pas été menés à la même année. L'année médiane des recensements est 2001 (écart-type : 12,6 ans). Le recensement le plus ancien date de 1960 (Brunei Darussalam) et le plus récent date de 2012 (Pérou). Les petites exploitations agricoles sont celles dont la surface agricole utile est inférieure à 2 ha. Ce choix est lié à une recommandation proposée par Lowder et al. (2016).

Figure 2 : Répartition mondiale des exploitations agricoles

Les données ne sont pas disponibles dans 90 pays (Lowder et al., 2016) dont l'Ukraine, réputée pour son importante production agricole. Cette position dans l'échiquier mondial est stratégique et la guerre russo-ukrainienne débutée en février 2022 a renforcé la crainte de pénurie alimentaire mondiale. En effet, l'Ukraine est un exportateur important (tournesol, colza, noix, miel, maïs, orge, sorgho, blé) ; elle contribue à nourrir les européens (3ème fournisseur de viande de volailles, 1er fournisseur pour les œufs et ovoproduits)³⁵. Depuis quelques décennies, les terres agricoles ukrainiennes sont un espace de conquête pour l'agro-industrie française³⁶, soutenue par le gouvernement français et l'UE. Un « accord d'association » UE-Ukraine est déjà en cours et offre un cadre pour développer des partenariats économiques. Une note de la Direction générale du Trésor français³⁷ réaffirme en janvier 2021 les « réelles opportunités pour la filière agricole française ». Elle y dénombre 5 043 160 d'exploitations agricoles, ce qui porte donc l'Ukraine dans le même groupe de pays que la France avec 0.89% des exploitations agricoles mondiales. Cette note identifie aussi une typologie des structures agricoles avec 3 catégories dont une nommée « micro-fermes d'autosubsistance » (« moins de 1 ha »). Elles seraient 5 millions « en parallèle » (selon les termes de la note) des 43 000 « entreprises agricoles patronales » (1 000 à 10 000 ha) et des 160 « agro-holdings » (10 000 à 500 000 ha). Si depuis le recensement agricole français de 2020, « micro-exploitation » est devenue une catégorie de notre statistique nationale (exploitations dont la dimension économique est inférieure à 25 000 €), il semble que la note de la Direction générale du Trésor français ne fait pas de distinction entre « micro-exploitation » et « micro-ferme ».

³⁵ Source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/UA/agriculture-alimentation> (consulté le 21/10/2023).

³⁶ « Une quinzaine d'entreprises agroalimentaires et agricoles françaises sont présentes en Ukraine, plus particulièrement dans les domaines de la production, du négoce et de la transformation des céréales (Soufflet, Louis Dreyfus, Malteurop), de la transformation du lait (Danone, Lactalis, Savencia - Bongrain Zvenigorod, Bel), et de la production de semences végétales : Limagrain, MAS seeds (qui a ouvert récemment un centre de recherche à Borispil) et Euralis, groupes coopératifs ayant investi dans des unités de production. » (Direction générale du Trésor, 13/01/2021).

³⁷ Source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/UA/agriculture-alimentation> (consulté le 21/10/2023).

En effet, pour expliciter la catégorie « micro-fermes d'autosubsistance », elle mentionne ceci :

« En parallèle subsistent les micro-exploitations individuelles de semi-subsistance, de quelques dizaines d'ares et dont le modèle repose sur le travail manuel et/ou la traction animale. Dans ces exploitations familiales, les propriétaires du capital d'exploitation (matériel, cheptel, stock circulant) assurent la majeure partie du travail. Leur objectif est de maximiser la valeur ajoutée créée sur la surface agricole dont ils disposent. Ces micro-exploitations constituent un réservoir de biodiversité, mais leur développement est freiné par la faiblesse des compétences et l'absence d'investissement en raison des difficultés d'accès au financement. Les exploitations familiales fournissent 60 % de la production agricole brute, principalement des fruits, des légumes et des produits animaux. »

(Direction générale du Trésor, 13/01/2021)

Il est curieux de constater que pour l'Ukraine des services de l'État français sont capables de dénombrer les micro-fermes alors que sur le territoire français aucun recensement ne les dénombre³⁸. D'autre part, dans cette note, l'État français reconnaît l'intérêt de ce segment d'agriculture, ce qu'il ne fait pas en France. La note relie les micro-fermes à des qualités (« réservoir de biodiversité », « limiter la désertification rurale », « préservation des ressources naturelles ») mais aussi à des verrous (« la faiblesse des compétences et l'absence d'investissement en raison des difficultés d'accès au financement »). Ces verrous sont à prendre avec précaution parce qu'ils s'inscrivent dans une analyse d'opportunités de développement de partenariats agro-industriels entre la France et l'Ukraine ; or ce type d'agriculture de subsistance ne recherche *a priori* aucun ou très peu de liens avec l'agro-industrie. C'est ici une illustration de la manière dont la perspective modernisatrice des exploitations agricoles peut s'appliquer dans une note d'analyse stratégique. C'est cette même perspective qui a pu, par le passé, justifier l'usage de l'expression « exploitations en retard » (Kostov et Lingard, 2002).

Si pour l'évaluation de la situation ukrainienne, le plafond de surface était défini à 1 ha, comme nous l'évoquons, c'est généralement le plafond de 2 ha qui est utilisé (Lowder et al., 2016). Toutefois, il doit être nuancé. Le critère « 2 ha » est « pertinent en Asie » mais peu en Amérique latine et dans l'Union Européenne (HLPE-FSN³⁹, 2013, p. 25). Dans les recensements nationaux, « en Chine et en Inde, la plupart des agriculteurs ont largement moins que 2 ha de terres, tandis qu'une petite exploitation brésilienne mesure jusqu'à 50 ha » (HLPE-FSN, 2013, p. 25). En effet, l'usage et la répartition du foncier agricole évolue suivant les contextes nationaux, voire infra-nationaux (Hazell et al., 2010 ; Lowder et al., 2016, cités par Guiomar et al., 2018, p. 785).

³⁸ Certes, une nouvelle classe d'exploitations agricoles a été créée dans le recensement agricole français de 2020 sous l'appellation « micro exploitation » ; toutefois, nous pensons qu'il n'y a pas de lien entre les deux. En effet, la note de la Direction générale du Trésor analyse bien ce qu'elle appelle les « micro-fermes d'autosubsistance » en les définissant avec un critère surfacique (< 1 ha). Or, dans le recensement agricole français de 2020, comme nous l'explicitons dans la **sous-section 1.3.**, la classe « micro exploitation » est définie par un critère économique (Production Brute Standard < 25 000 €).

³⁹ HLPE-FSN : High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition traduit par Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Le **Tableau 1** ci-dessous illustre par cinq exemples la diversité des définitions statistiques de la « petite exploitation » suivant les pays.

Les bornes peuvent être différentes entre pays mais aussi au sein des pays, à la fois d'un point de vue spatial (des typologies parfois régionalisées, c'est-à-dire adaptées aux contextes locaux) et temporel (des typologies dont le nombre et les bornes des modalités peuvent évoluer entre chaque recensement).

Tableau 1 : Cinq exemples de définitions de « petite exploitation »

Pays	Typologie	Une petite exploitation est une exploitation
Argentine	trimodale régionalisée : small-scale farms medium-scale farms large-scale farms	<ul style="list-style-type: none"> - où l'agriculteur travaille directement sur la ferme - où l'agriculteur n'emploie pas de main d'œuvre permanente non familiale mais peut salarier temporairement - où la forme juridique n'est pas une société - de dimensions inférieures à des plafonds définis par région : dimension de la ferme, de la surface cultivée (dont irriguée ou plantée de fruitiers), dimension du cheptel, dimension du parc de machines, etc.
Tanzanie	bimodale nationale : small-scale farms large-scale farms	<ul style="list-style-type: none"> - dont la surface cultivée est entre 25 m² et 20 ha (« la moyenne des petites fermes se situe entre 0.9 et 3 ha »⁴⁰) - ou dont la surface en serre horticole est inférieure à 5 000 m² - ou dont la surface de l'unité piscicole est inférieure à 5 000 m² - ou dont la taille du cheptel est entre 1 à 50 bovins, 5 à 100 ovins/caprins/porcins et 50 à 1 000 volailles/lapins. <p><i>Au contraire, une grande exploitation doit commercialiser une large part de sa production, utiliser des machines, employer au moins un salarié permanent et mener « ses opérations [...] en continue. »</i>⁴¹</p>
Côte d'Ivoire	trimodale nationale : exploitations familiales traditionnelles grandes exploitations traditionnelles petites et moyennes exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - qui ne répond pas aux critères définissant les grandes exploitations modernes et les grandes exploitations traditionnelles <p><i>Ducroquet et al. (2017, p. 142) citent un plafond de 5 ha pour définir les petites exploitations. « La moyenne des petites exploitations agricoles est entre 1.5 et 5 ha. » (Abbott, 2013, p. 266)</i></p>
France	trimodale régionalisée : (jusqu'en 2010) petites moyennes grandes	<ul style="list-style-type: none"> - dont la Production Brute Standard (PBS) est inférieure à 25 000 €⁴²
Brésil	bimodale : exploitations familiales exploitations patronales	<ul style="list-style-type: none"> - familiale dont : <ul style="list-style-type: none"> • « le travail agricole est réalisé par le chef d'exploitation et par sa famille » (Carniero et Maluf, 2010) • « le travail familial est plus important que le travail salarié » (maximum 2 salariés) • une surface cultivée est 4 fois inférieure à un « modulo fiscal » défini par commune (entre 5 et 110 ha)

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : HLPE-FSN, 2013, p. 25, 26.

⁴⁰ Source : url : < <https://www.fao.org/family-farming/countries/tza/en/> > (consulté le 21/10/2023).

⁴¹ Source : url : < <https://catalog.ihsn.org/index.php/catalog/3794/download/52492> > (téléchargé le 29/03/2024).

⁴² Cette limite est valable jusqu'au recensement agricole français de 2010 inclus mais d'après notre interprétation des changements méthodologiques effectués pour le recensement agricole de 2020 (cf. **sous-section 1.3.**), c'est le seuil que nous choisissons de présenter ici. La PBS est la valeur potentielle de production ou, « grossièrement un chiffre d'affaires potentiel » (Lecole, 2017, p. 29). Elle est calculée à partir de la structure d'exploitation (surface et taille du cheptel), le type de production et la localisation régionale.

Les choix de catégories sont des choix politiques qui informent sur des stratégies qui ont un objectif lié au modèle de développement agricole promu. Deux choix idéaux-typiques s'opposent : « rassembler du disparate et créer de l'identité » ou « choisir et donc éliminer » (Rémy, 1990, p. 258). Le recensement est alors l'outil qui sert l'une ou l'autre de ces deux ambitions.

Dans le **premier cas**, « l'exhaustivité »⁴³ (*ibid.*) est recherchée pour cheminer vers une description de la réalité. Cette démarche prend en compte l'idée que derrière chaque chiffre vit un groupe social (famille nucléaire, famille élargie, communauté, etc.) qui dépend des produits de l'agriculture pour tout ou partie de sa subsistance. Ce premier cas recense donc l'agriculture dite « de subsistance ». Elle concerne des fermes « caractérisées par une faible productivité, des risques et des incertitudes, [et] où la production végétale, l'élevage et d'autres activités sont menées principalement pour la consommation personnelle » (Todaro et Smith, 2012, cités par Lecole, 2017). Toutefois, toutes les petites exploitations ne s'intègrent pas dans cette forme d'agriculture parce qu'elles sont bien insérées dans les marchés locaux et vendent plus de 50% de leur production (d'après Lecole, 2017, p. 19 citant Davidova et al., 2013 ; Fritzsche et al., 2010 ; Hubbard, 2009). Compter ce type de fermes montre qu'elles comptent, c'est-à-dire, qu'elles ont de l'importance, qu'on leur reconnaît un intérêt pour la société.

Les micro-fermes n'étant pas visibles dans le recensement français, en tout cas pas dénommées ainsi, comment se positionnent-elles vis-à-vis de l'agriculture de subsistance ? Est-ce parce qu'elles s'apparentent à cette forme d'agriculture qu'elles ne sont pas visibles ? Et plus globalement, comment se comportent-elles vis-à-vis de l'économie marchande ?

Dans le **deuxième cas** (« choisir et donc éliminer »), le choix politique « se voit prescrire une fonction normative⁴⁴, désigner l'agriculteur véritable » ou encore « l'agriculture désirable », le « véritable "professionnel" » (Rémy, 1990, p. 260).

Celui « "sur lequel porte la politique agricole" [et qui] n'est rien d'autre que l'agriculture jugée socialement nécessaire par l'instance politique » (Rémy, 1990, p. 264). Pour l'instant, le choix politique français a largement embrassé cette deuxième posture. L'évolution des statistiques agricoles françaises témoigne d'une convergence vers le modèle de « l'entreprise agricole » (*a contrario* du modèle de « l'exploitation familiale ») avec la mise en place d'un certain nombre de critères normatifs (« la Surface Minimale d'Installation (SMI), les niveaux de formation requis et, plus encore, l'exclusion des doubles actifs de l'accès aux aides ») et de « facteurs jugés stratégiques : capital d'exploitation, trésorerie, temps de travail... » (Rémy, 1990, p. 261).

Cette situation n'est cependant pas inéluctable. La politique publique est suffisamment puissante pour modifier la trajectoire sociale ou institutionnaliser une trajectoire sociale déjà à l'œuvre. C'est pour contribuer à mieux connaître et reconnaître les réalités complexes des agricultures de notre pays que cette thèse a vu le jour ; le corollaire étant la nécessité d'éviter toute forme de marginalisation d'autant plus quand la forme d'activité marginalisée peut contribuer à relever les nombreux défis de notre société.

⁴³ Des « jardiniers de la nature » aux « producteurs orientés vers le marché » (Rémy, 1990, p. 258).

⁴⁴ En France par exemple, dans la construction des catégories est apparue l'OTEX (Orientation Technico-économique d'une Exploitation) qui est un indicateur « cohérent avec les appels à la spécialisation des leaders professionnels et de l'appareil d'encadrement technico-économique, faisant des orientations spécialisées une sorte d'idéal social » (Rémy, 1990, p. 261).

1.2. À l'échelle de l'UE-27, une situation contrastée

L'UE-27 est la première puissance agricole mondiale du point de vue de la valeur économique produite (Eurostats, 2020) et elle accueille 3% des exploitations agricoles mondiales (10.3 millions d'exploitations d'après Eurostat, 2016⁴⁵). Cette situation est le fruit de choix politiques dont l'orientation des subventions est l'une des traductions directes.

« Les agriculteurs européens reçoivent des aides dans le cadre de la PAC par : (i) des paiements directs de soutien au revenu, (ii) des mesures de marché (via l'Organisation commune de marché), tous deux financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) du premier pilier ; et (iii) des aides au titre du développement rural cofinancées par les États-membres et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), dans le cadre du deuxième pilier de la PAC. »

(Lecole et Thoyer, 2015)

La Politique Agricole Commune est le premier poste budgétaire de l'UE-27. Pour la période 2023-2027, un financement de 264 milliards d'euros a été décidé, ce qui représente 307 milliards avec les « cofinancements et les financements nationaux complémentaires » (CE-RF, 2023⁴⁶). La France conserve la même enveloppe annuelle, soit 9 milliards d'euros par an. La règle de redistribution est basée sur l'intention suivante : chaque État membre bénéficie « du même montant budgétaire par hectare de Surface Agricole Utile (SAU) » (Lecole et Thoyer, 2015). « La Commission Européenne (CE) semble ainsi se positionner plutôt sur une logique d'équité horizontale⁴⁷ fondée sur le foncier plutôt que sur les agriculteurs » : elle stipule que « deux hectares⁴⁸ devraient avoir les mêmes droits d'accès aux aides pour des circonstances équivalentes » (Lecole et Thoyer, 2015). Pour ces deux autrices, la diversité des systèmes agraires est niée ainsi que leurs différents lots d'externalités négatives.

Quels sont les choix politiques majeurs qui ont mené à cette situation ?

Un **premier choix politique majeur** a été celui de la concentration des exploitations agricoles : de moins en moins d'exploitations détiennent de plus en plus de surface cultivée et/ou cheptel. Il découle directement du « plan Mansholt »⁴⁹, lui-même inspiré de plusieurs pays européens qui avaient initié la dynamique dans leur corpus législatif. C'est le cas de la France par exemple qui, dans ses lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 avait pour objectif de réduire le nombre des actifs agricoles. D'après Eurostat, en 2010, près de 3 % des exploitations européennes contrôlaient 50 % des surfaces agricoles. Le phénomène domine la dynamique du marché foncier européen concourant ainsi au déploiement de véritables « empires agroalimentaires » (Ploeg, 2014). Malgré les appels

⁴⁵ 156,7 millions d'hectares, 38 % du territoire européen (Eurostat, 2016).

⁴⁶ Source : url : < https://france.representation.ec.europa.eu/informations/nouvelle-politique-agricole-commune-pac-prete-commencer-le-1er-janvier-2023-2022-12-14_fr > (consulté le 21/03/2024).

⁴⁷ Lecole et Thoyer (2015) distinguent deux acceptions de l'équité : « Une première approche consiste à distinguer l'équité horizontale, qui stipule que deux personnes dans la même situation devraient avoir les mêmes droits et obligations, et l'équité verticale, qui s'appuie sur la réduction des écarts de niveau de vie entre individus. Alors que l'équité horizontale légitime plutôt des modes de distribution d'aide égalitaire fondés sur le principe « à circonstances égales, transferts égaux », l'équité verticale justifie des aides inégalitaires ciblées sur les exploitants en ayant le plus besoin ».

⁴⁸ Ici dans cette illustration théorique que proposent les deux autrices, l'expression « deux hectares » ne désigne pas une surface de 2 ha mais deux fois 1 ha à qui on applique une logique d'équité.

⁴⁹ Du nom du vice-président de la Commission des communautés européennes chargé des questions agricoles. Le « plan » était plus officiellement nommé « Mémoire sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne ». Il a été publié le 18 décembre 1968.

citoyens⁵⁰ et politiques au changement de calcul d'attribution, le principe de l'aide à l'hectare a été conservé dans la dernière réforme de la PAC qui encoure jusqu'en 2027. Les propositions alternatives visaient notamment à la conditionner aux actifs agricoles pour soutenir l'emploi et stopper le soutien à l'agrandissement surfacique des grandes exploitations agricoles. C'était aussi une manière de soutenir les petites exploitations, notamment biologiques, qui emploient davantage que les grandes exploitations. Ces aides représentent un « pactole » pour reprendre le slogan des « réseaux paysans »⁵¹ ; les exploitations « conventionnelles » comptent fortement sur ces aides : « La Commission Européenne estime [...] dans une analyse d'impact que, sur la période 2007-2009, les paiements directs ont représenté en moyenne 29 % du revenu agricole des agriculteurs européens » (Lecole et Thoyer, 2015). D'après Piet et al. (2020), les aides directes représentaient 74 % du revenu des chef(fe)s d'exploitation français en 2019 (dont majoritairement ceux des moyennes et grandes exploitations agricoles).

Un **deuxième choix politique majeur** est de soutenir principalement l'agro-industrie. Ce choix est évidemment lié au premier. Les principaux bénéficiaires des aides sont les filières de l'Industrie Agro-Alimentaire (IAA), d'où notamment le maintien d'un budget annuel identique malgré la baisse du nombre de bénéficiaires potentiels (baisse des actifs agricoles dans toute l'UE-27). Dans ces filières, les exploitations sont plus ou moins intégrées (c'est-à-dire engagées dans la chaîne d'activités ou chaîne de valeurs de l'IAA). Les processus d'intégration des exploitations agricoles vont jusqu'au contrôle des pratiques agricoles et itinéraires techniques culturels par des « chefs de plaine » (par ex. Bonduelle dans le Sud-Ouest⁵²). Les subventions européennes du premier pilier⁵³ de la PAC ne vont pas forcément directement aux exploitations agricoles ; les premiers bénéficiaires étant des coopératives, des groupes industriels ou des associations interprofessionnelles. Sur le Bassin d'Arcachon par exemple, l'entreprise SAS MAXICOFFEE ONLINE⁵⁴ touchait quasiment 530 000 € en 2022 sur la mesure IV./4 d'aide aux investissements physiques (cf. **Annexe 1**) pendant que les micro-fermes localisées sur ce même territoire ne touchaient aucune subvention (cf. **Chapitre 5, section II.**). Autre exemple toujours en France, sur les 8.87 milliards d'euros alloués en 2019, le géant du sucre Tereos recevait 44.1 millions d'euros et la CNIEL⁵⁵, organisation interprofessionnelle représentative du secteur laitier français, recevait 6.8 millions d'euros. Pour le premier, il s'agit d'une subvention à la fois protectionniste⁵⁶ et de soutien structurel à l'entreprise, leader du secteur sucrier. Le reste de la subvention sert d'après Tereos à la recherche et développement, au développement commercial et au développement industriel de technologies utilisant la biomasse, co-produit de l'industrie sucrière. Le Ministère chargé de l'agriculture défend tout de même l'intérêt général de l'aide publique en expliquant qu'elle est « assortie de l'engagement d'un paiement minimum aux producteurs de cannes à sucre. [...] Cette disposition permet d'apporter

⁵⁰ Notamment du Collectif « Pour une Autre PAC » devenu le « Collectif Nourrir ».

⁵¹ Expression que nous utilisons dans cette thèse pour nommer les membres des associations et réseaux qui défendent les pratiques et les valeurs de l'agriculture paysanne ; par exemple, l'ensemble du réseau de la FADEAR (Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) mais aussi le mouvement Terre de Liens, l'Atelier Paysan, etc.

⁵² Source : url : < <https://www.bonduelle-foodservice.fr/dans-les-champs> > (consulté le 21/03/2024)

⁵³ Ce que l'on nomme « premier pilier », ce sont toutes les aides découplées (Droits à Paiement de Base, paiement redistributif...) et les aides couplées (aides ovines et caprines, aide au blé dur, aide au riz...) ; le qualificatif « couplée » signifiant « spécifique » à un atelier de production.

⁵⁴ Entreprise de vente en ligne de produits liés à l'univers du café mais sans produire directement du café.

⁵⁵ CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière.

⁵⁶ « Selon Tereos, interrogé par La France Agricole, une partie de ces aides, doit servir à "compenser la baisse du prix du sucre de canne local face aux acteurs mondiaux beaucoup plus compétitifs comme l'Inde, la Thaïlande, le Brésil" » (Batut, La France Agricole, 2021).

de manière indirecte un soutien aux producteurs. On paye une entreprise pour un bénéficiaire qui se fait ressentir sur l'ensemble du territoire » (Batut, La France Agricole, 2021⁵⁷).

Malgré cette dynamique de concentration soutenue par 60 ans de PAC, la petite agriculture est majoritaire en UE-27, avec plus de 9 millions de petites exploitations agricoles, soit 67% du total des exploitations européennes (Kania et al., 2014). Plusieurs explications permettent de comprendre l'importance de la petite agriculture mais aussi son déclin. Si les systèmes agraires évoluent d'après de multiples facteurs et sont ancrés dans des contextes historiques très différents, leur insertion « tardive » dans l'espace communautaire soumis à la PAC est une explication.

Il est possible de lier la progressivité de l'élargissement du périmètre communautaire (de 6 à 28 puis 27) à la présence encore importante de la petite agriculture à l'Est (Lecole, 2017, p. 4). L'élargissement de l'espace communautaire européen s'est réalisé par « vagues » successives d'Ouest en Est depuis 1995 :

- 4^{ème} élargissement, 1995, entrée de l'Autriche, la Suède et la Finlande ;
- 5 et 6^{ème} élargissement, 2004-2007, entrée de Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie ;
- 7^{ème} élargissement, 2013, entrée de la Croatie ;
- (sortie en 2020 du Royaume-Uni).

L'élargissement de l'UE vers des pays connaissant un processus de privatisation des terres⁵⁸⁻⁵⁹, et l'insertion tardive dans un espace soumis à la PAC expliquent en partie l'importance du contraste Est-Ouest.

Les pays de l'Est de l'UE-27 sont entrés dans l'espace communautaire après plusieurs décennies de Politique Agricole Commune soutenant principalement l'agrandissement des exploitations agricoles (Chatellier, 2021). Ce sont les pays qui détiennent le plus grand nombre d'exploitations agricoles toute catégorie confondue. La Roumanie et la Pologne présentent respectivement 25% et 17% des exploitations de l'UE-27 ainsi que 34.2% et 16.4% des petites exploitations. Le poids relatif national des petites exploitations est, respectivement, de 69.5% et 50.9%. Leur histoire agraire est très différente des pays européens plus à l'Ouest. Comme l'Ukraine (hors UE) que nous mentionnions précédemment, ces pays présentent un très grand nombre de petites exploitations agricoles familiales que la Commission Européenne associe d'ailleurs au risque accru de pauvreté. Dans sa

⁵⁷ Source : url : < <https://www.lafranceagricole.fr/cniel/article/758855/pourquoi-ces-franais-sont-dans-le-top-50-des-bnficiaires-de-la-pac> > (consulté le 29/03/2024).

⁵⁸ Guiomar et al. (2018, p.792) : « *The dominance of small farms has long characterized the Romanian agrarian farm structure, even in the pre-communist era (Rusu and Tudor, 2015; Tudor, 2015). After the communism collapse, the land restitution to former landowners was initially limited to 10 ha (Tomczak, 1991; Swinnen, 1999), explaining the highest land fragmentation among the European countries. In Poland the failure of collectivization process may enlighten the prevalence of the small-size farm structure in some regions (Kaliński, 1988) whereas its persistence may be explained by high off-farm unemployment (Szumelda, 2013).* »

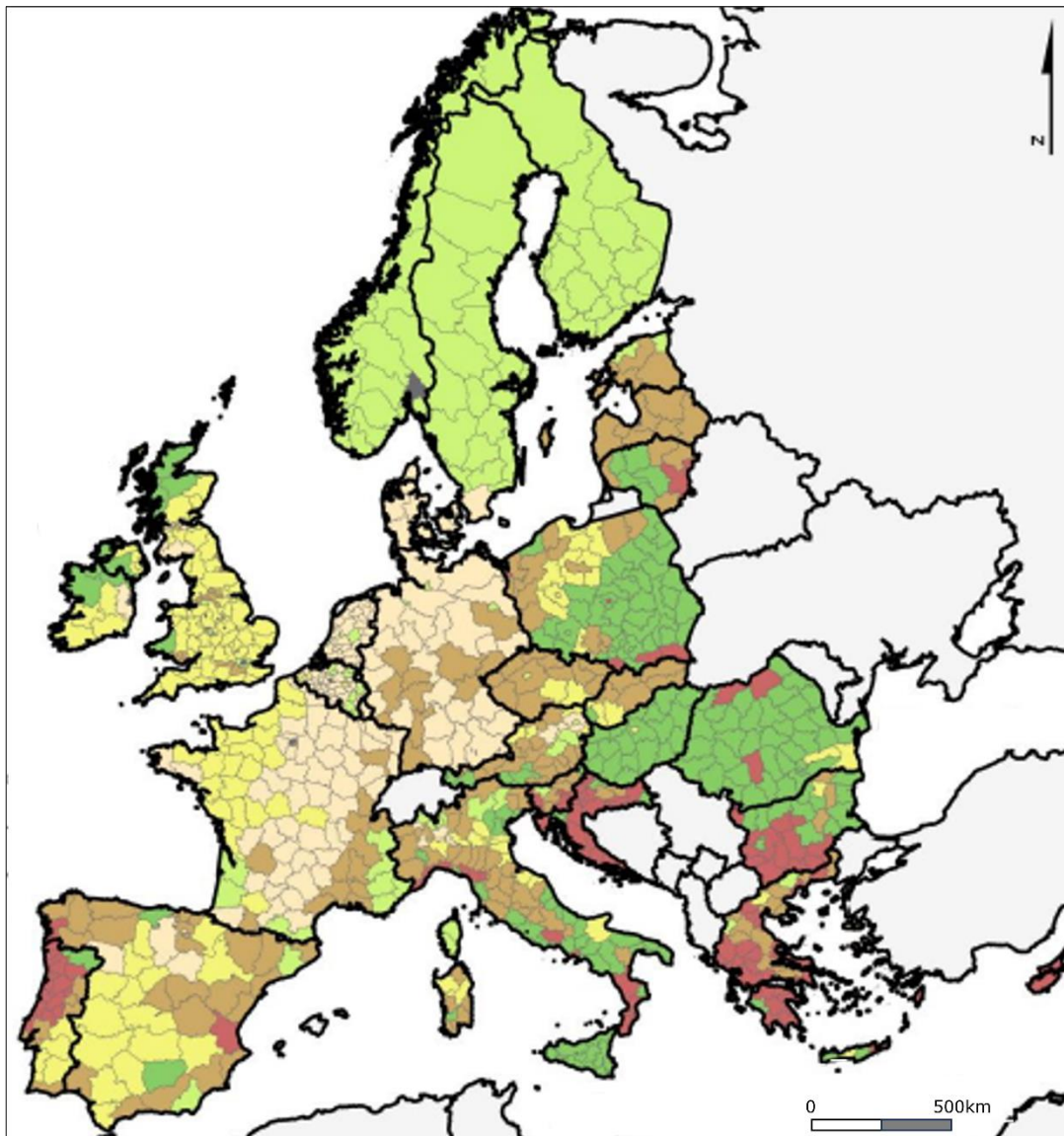
⁵⁹ Les raisons de l'existence de ces petites exploitations dans les pays de l'Est sont liées à l'histoire récente : la chute du système centralisé (avec des « grandes exploitations d'État »), assorti de la privatisation des terres. Cela a généré une multitude de petites exploitations agricoles avec à la fois des agriculteurs qui continuent de gérer une partie de ces exploitations « disloquées » mais aussi des ouvriers des villes qui « retrouvent » les terres familiales, tout en étant sans emploi. L'importance des petites exploitations est davantage un « accident » de l'histoire que le fruit d'une volonté politique quelconque d'avoir créé ou maintenu ce type de ferme. D'ailleurs, la politique agricole de ces pays a emboîté la logique de la PAC, où la place des petits est négligée.

résolution du 16 décembre 2004, la Commission Européenne soulignait que « la pauvreté reste un problème d'une extrême gravité en Roumanie ». Elle « salu[ait] le travail du gouvernement roumain » qui « a bien progressé quant à l'identification des principaux défis » dont celui « des familles d'exploitations agricoles ». Les pays de l'Est de l'UE-27 sont des pays où l'agriculture de subsistance est très présente et pour qui, la Politique Agricole Commune (PAC) n'a pas aidé au maintien. Guiomar et al. (2018, p. 786) observent d'ailleurs une « chute plus rapide [du nombre de petites exploitations] dans les nouveaux pays membres (Roumanie, Pologne par exemple) de l'UE-27 comparativement aux anciens membres ».

À l'Ouest, l'Italie et l'Espagne présentent respectivement 15% et 10% des exploitations agricoles de l'UE-27 ainsi que 16.3% et 7.9% des petites exploitations de l'UE-27. Le poids relatif national des petites exploitations est respectivement de 57.2% et 40.7%. Quant à la France, elle illustre le phénomène de concentration des exploitations en étant la première puissance agricole européenne avec seulement 4% des exploitations de l'UE-27 (389 000 exploitations agricoles d'après le recensement agricole français de 2020, derrière la Hongrie et la Grèce).

Les pays les plus en périphérie de l'espace communautaire de l'UE-27 sont ceux qui présentent le plus grand nombre de petites exploitations. La **Figure 3** ci-après réalisée par le programme de recherche SALSA⁶⁰ combine trois critères de définition de la petite agriculture.

⁶⁰ SALSA : *Small farms, small food businesses and sustainable food and nutrition security.*



Légende :

Régions à prédominance agricole

Groupe 1. : des régions à forte prédominance agricole (SAU > 50%), avec un très grand nombre de petites exploitations agricoles à bas revenus (90% des exploitations sont de petite dimension et la surface occupée par les petites exploitations > 20%).

Groupe 2. : des régions avec peu de petites exploitations agricoles aux revenus médians (prédominance des grandes exploitations agricoles).

Groupe 3. : des régions avec une faible proportion de petites exploitations, en limite supérieure vis-à-vis du critère de surface (5 ha) et avec de hauts revenus (prédominance des grandes exploitations agricoles).

Régions avec une distribution équilibrée entre activités agricoles et autres occupations du sol

Groupe 4. : des régions avec une faible proportion de petites exploitations, avec de bas revenus (70% des exploitations agricoles sont petites d'après le critère économique).

Régions avec peu d'agriculture

Groupe 5. : des régions où les petites exploitations sont en grand nombre (80% des exploitations) et sont particulièrement petites (< 2 ha) et à bas revenus. Régions forestières ou à prédominance urbaine.

Groupe 6. : des régions où une faible part du territoire est occupée par des petites exploitations, en limite supérieure vis-à-vis du critère de surface (5 ha) et avec des revenus médians. Régions forestières avec la plus faible proportion de terres agricoles.

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Guiomar et al., 2018 (programme SALSA) ; traduction commentée par Damien Toublant (2024).

Figure 3 : Typologie, distribution des petites exploitations agricoles en Europe et lien avec les régions à prédominance agricole

Conscients des critiques de l'indicateur surfacique (SAU < 2 ha)⁶¹, les chercheurs du programme de recherche SALSA ont pu collecter suffisamment de données pour préciser la répartition et la nature des petites exploitations de l'UE-27 à partir de 3 bornes :

- un critère de surface défini par une Surface Agricole Utile (SAU) inférieure à 5 ha (Davidova et al., 2012) ;
- un critère économique défini par une Marge Brute Standard (MBS⁶²) inférieure à 8 ESU (European Size Unit, 1 ESU = 1.5 ha de blé = environ 1 200 € d'après ECARD⁶³, 2011) ;
- un critère d'emploi défini par une Unité de Travail Annuel (UTA) inférieure à 1.5 (Petit et al., 2006).

Aux petites exploitations définies par le critère surfacique (intensives en surface), ils ajoutent les petites exploitations intensives en emploi et intensives en capital (cf. **Encadré 3** sur le terme « intensif », ci-après).

Les 3 bornes reprennent les 3 facteurs de production couramment admis dans le concept de « système de production »⁶⁴ (terre, travail, capital) et permettent de décrire une plus grande diversité de situations :

« *L'intensité du capital et du travail peut compenser et parfois même surmonter les contraintes liées à [l'espace disponible]. À l'inverse, l'abondance des terres peut rendre moins nécessaire le recours à des stratégies à forte intensité de main-d'œuvre et de capital.* »
(Guiomar et al., 2018, p. 785).

Ce travail permet de compléter l'approche structurelle surfacique en passant d'une approche « sectorielle et descendante » à une approche « multi-sectorielle, ascendante et territoriale pour des solutions plus adaptées aux défis de développement local et régional » (Guiomar et al., 2018, p. 786).

⁶¹ « L'utilisation d'un seul groupe d'indicateurs limitera toujours l'applicabilité et la pertinence globales des systèmes de classification destinés à une évaluation générale des systèmes agricoles à petite échelle. [...] Quand les données sont disponibles, des critères additionnels doivent être utilisés comme le nombre de personnes travaillant à temps partiel ou complet sur l'exploitation, le nombre de denrées produites et le degré de spécialisation, ou encore les revenus et les ventes » (Guiomar et al., 2018, p. 785).

⁶² Critère remplacé par la Production Brute Standard (PBS) depuis 2010 afin de ne plus intégrer dans le calcul les paiements directs. Ce changement fait suite au « découplage », en 2003, des aides agricoles qui ne sont plus directement liées à une production donnée. Les aides ont été en grande partie regroupées. « Ces aides ne pouvaient donc plus être comptabilisées dans la MBS. Une révision de la typologie de la MBS était donc nécessaire » (Lecole, 2017, p. 31).

⁶³ ECARD : European Commission Agriculture and Rural Development.

⁶⁴ Nous inscrivons le concept de système de production, c'est-à-dire la « combinaison des facteurs de production et des productions dans l'exploitation » (Chombart de Lauwe et Poitevin, 1957), dans un ensemble de concepts emboîtés définissant un « système agricole » et permettant d'« appréhender les processus de production agricole, leurs transformations et leurs variations » : « par ordre d'extension croissant : opération technique, itinéraire technique, système de culture et d'élevage, système de production, système agricole » (Mazoyer, 1985).

Encadré 3 : « Intensif », un terme à manier avec prudence

Une agriculture sera dite « intensive » si elle privilégie un facteur de production par rapport à un autre. Par exemple, si un système agricole associe des systèmes cultureux qui utilisent une grande quantité d'intrants de synthèse (engrais ou pesticides) par unité de surface relativement au reste de l'agriculture alors elle est dite intensive en intrant de synthèse. Elle minore le facteur « travail » et majore les facteurs « terre » et « capital ». Par convention, cette agriculture est nommée « intensive » sans préciser le ou les paramètres que son système intensifie (variable privilégiée et unité(s) fonctionnelle(s)).

Cependant, du point de vue agroéconomique, l'agriculture peut donc être intensive en n'importe lequel des paramètres du système de production. Par exemple, dans le concept de « bio-intensif », le système agricole associe des systèmes cultureux qui sont à la fois intensifs en surface et intensifs en emploi pour chaque unité produite. En d'autres termes, ils demandent beaucoup de travail et peu de surface. Le préfixe « bio » (vivant en latin) confère aussi le sens d'une agriculture qui maximise la vie par unité de surface (vie du sol, vie de l'agroécosystème en général).

Maximiser les services écologiques par unité de surface est aussi l'objet du concept d'« Agriculture Écologiquement Intensive » (AEI) promue par l'agronome Michel Griffon (2009). Ce dernier est davantage une tentative d'écologisation faible de l'agriculture productiviste qu'une proposition radicale comme celle du mouvement socio-politique de l'agriculture biologique. À noter que la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) a été pensée concomitamment à ce concept d'AEI lors du Grenelle de l'Environnement de 2009. Cette certification est plus permissive que celle de l'agriculture biologique, jugée trop complexe et ambitieuse (Griffon, 2009). De par son usage conventionnel, le terme « intensif » est devenu péjoratif et certains auteurs écrivant sur le monde social des micro-fermes se refusent de l'utiliser : « Le terme "bio-intensif", employé dans la littérature actuelle à cause du nom de baptême *Biodynamic French Intensive Method* qu'Alan Chadwick lui a accolé dès 1967, ne sera pas repris dans ce livre. Le qualificatif "intensif" est à connotation agrochimique (agriculture intensive), en totale opposition au caractère "biologique" de la méthode manuelle présentée ici. » (Carnavalet, 2020, p. 10).

Le terme étant tout de même courant dans le monde social des micro-fermes, nous préférons l'utiliser en précisant toujours la variable privilégiée et les unités fonctionnelles.

1.3. En France, le déclin se confirme malgré des manipulations statistiques

En France, les petites exploitations sont en faible proportion. D'après la nomenclature présentée par la **Figure 3** ci-avant, les régions de France métropolitaine appartiennent majoritairement aux groupes 2., 3. et 4. (« régions avec une faible proportion de petites exploitations »). Pourtant, lors du dernier recensement agricole de 2020, la statistique ministérielle a retenu environ 212 000 petites et micro exploitations sur plus de 389 000 exploitations, soient 54% de l'ensemble des exploitations recensées (cf. **Tableau 2** ci-après). Ce nombre peut revêtir un caractère exceptionnel étant donné qu'au dernier recensement de 2010, les petites exploitations étaient estimées à un peu plus de 131 000 (27% des exploitations). Lors de la présentation des résultats partiels le 10 décembre 2021, le Ministre chargé de l'agriculture s'en félicitait :

« Loin des fantasmes, cette étude décennale dresse le portrait d'une agriculture forte, à taille humaine, ancrée dans nos territoires et pleinement engagée dans des productions de qualité, diversifiée et d'avenir »⁶⁵.

Le communiqué du Ministère explique : *« Si les exploitations continuent de s'agrandir entre 2010 et 2020 (elles font en moyenne 69 hectares (ha), soit 14 ha de plus qu'en 2010, + 25%), cette surface moyenne montre bien la continuité d'un modèle à taille humaine, avec des exploitations trois fois moins grandes qu'aux États-Unis par exemple. »*

(Ministre chargé de l'agriculture, 2021)

Ce nombre exceptionnel de petites exploitations agricoles et la création d'une classe d'exploitation nommée « micro exploitation » ont attiré notre curiosité. Cela nous a conduit à regarder de plus près la méthodologie statistique. Il est clair qu'un glissement sémantique a été opéré entre les deux recensements décennaux de 2010 et 2020. Si les précédentes nomenclatures comportaient trois « tailles économiques », ce dernier recensement présente l'originalité d'ajouter une quatrième « taille », la « micro exploitation ». Lors du Colloque de présentation des résultats du recensement le 18/10/2022, l'explication donnée au glissement sémantique était la suivante :

— **Damien Toublant :**

« Bonjour, pourquoi avoir créé une catégorie "micro" alors que dans le dernier recensement, celle-ci était nommée "petite" ? Pourquoi ce changement sémantique ? Pourquoi ne pas avoir créé plutôt une catégorie "très grandes exploitations" ? Merci. »

— **Responsable du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère chargé de l'agriculture :**

« Le changement sémantique est lié au fait que de toute façon, il fallait changer les seuils. Ces seuils dépendent de la hausse des prix sur la période. Je vais essayer d'être pédagogique... On définit la taille économique des exploitations en fonction de leur revenu... enfin de leur chiffre d'affaires... potentiel. Le chiffre d'affaires sur 10 ans augmente par nature ne serait-ce que par la hausse des prix et donc ces seuils doivent être revus à chaque recensement agricole, on les a donc revus cette fois-ci. Simplement, au lieu

⁶⁵ Source : url : < <https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal> > (consulté le 21/03/2024).

de changer les seuils, on a changé les catégories pour bien expliquer cette avancée dans le temps et les exploitations les plus petites, en dessous de 25 000 euros de chiffre d'affaires potentiel ont été dénommées micro-exploitations pour bien montrer que ce ne sont pas exactement les mêmes que celles qu'on appelait petites exploitations auparavant. On peut très bien créer une catégorie. Ça pourra être fait dans les analyses, on n'avait pas voulu segmenter trop finement le champ des exploitations agricoles. »

(Colloque de présentation des résultats du RA 2020, Ministère chargé de l'agriculture, 18/10/2022)

Les propos du service de la statistique du Ministère confirment qu'il s'agit uniquement d'un glissement sémantique et non d'un redécoupage statistique (changement des seuils) de la catégorie « petites exploitations agricoles ». Ainsi, nous préférons ne pas retenir cette nouvelle nomenclature. Nous savons en effet qu'historiquement, les différents recensements agricoles ont joué un rôle dans la construction sociale et politique de l'identité agricole et nous souhaitons rester au plus proche des données et ne pas céder à d'éventuelles manipulations politiques.

Le **Tableau 2** ci-dessous présente une lecture des résultats du Recensement Agricole (RA) de 2020 en les reclassant dans la nomenclature adoptée par le RA 2010. La classe « moyennes » du RA 2020 correspond à celle nommée « grandes » du RA 2010. La classe « petites » du RA 2020 correspond à celle nommée « moyennes » du RA 2010. Et aux extrémités, la classe « micro » créée spécialement dans le RA 2020 correspond à la classe « petites » du RA 2010 et la classe « grandes » du RA 2020 correspond à la classe « très grandes » que nous créons spécialement.

Tableau 2 : Correspondance de nomenclature et évolution du nombre d'exploitations par classes d'exploitations agricoles définies dans les recensements (de 1988 à 2020)

Classes d'EA du RA 2020 avec une classe « micro » créée par le SSP ⁶⁶ du Ministère	Classes d'EA du RA 2010 ajout personnel de la classe « très grandes »	Seuils (PBS)	nb d'EA (milliers)				% 2010	% 2020
			1988	2000	2010	2020		
Micro	Petites	< 25 000 €	477	278	156	108	32%	28%
Petites	Moyennes	25 000 à 100 000 €	393	218	131	104	27%	26%
Moyennes	Grandes	100 000 à 250 000 €	147	169	128	101	26%	26%
Grandes	Très grandes	> 250 000 €			75	77	15%	20%
TOTAL			1 017	665	490	390		

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : RA 1988, 2000, 2010, 2020.

Légende :

EA : Exploitations Agricoles.

RA : Recensement Agricole.

PBS : Production Brute Standard.

Du point de vue des classes d'exploitations agricoles issues de la nomenclature du RA 2010, le RA 2020 montre que le nombre de petites exploitations françaises continue de diminuer. Entre 2010 et 2020, « les exploitations de moins de 20 hectares concentrent les 2/3 de la diminution totale. En 50 ans, leur proportion en termes d'effectif est passée de 58% à 38% » (RA, 2020).

⁶⁶ SSP : Service de la Statistique et de la Prospective.

II. Des petites agricultures aptes à relever les défis du siècle

2.1. Un fonctionnement spécifique lié au modèle familial

Les petites exploitations agricoles sont principalement des fermes familiales, à savoir que les actifs productifs (terre, capital, travail) sont principalement familiaux. Cette spécificité a des implications importantes quant à l'organisation du système de production (HLPE - FSN⁶⁷, 2013, p. 24).

Si le modèle de l'exploitation agricole familiale émerge fin 19ème siècle (Laurent et Rémy, 2000) et s'impose « tout au long de la seconde moitié du 20ème siècle sur tous les continents, en supplantant progressivement les exploitations de très grande taille » (Cochet, 2017), il ne commence à faire débat dans la science seulement dans les années 1960. Malgré la controverse explicitée par l'**Encadré 4** ci-après, « le modèle de l'exploitation familiale continue à être pertinent pour appréhender le fonctionnement des exploitations agricoles » (Gasselin et al., 2014, p. 46). Ce choix est confirmé par le programme européen SALSA⁶⁸ (citant Galli et al., 2020, p. 6 et HLPE-FSN, 2013, p. 24). Les chercheurs et chercheuses de ce programme utilisent aussi ce modèle pour décrire le fonctionnement des petites exploitations agricoles. Il ne saurait toutefois, à lui seul, définir les petites agricultures ; « parmi les exploitations de taille supérieure, un grand nombre appartient toujours au modèle de l'exploitation familiale, réunissant entre les mains d'une même descendance la maîtrise du capital et de la force de travail » (Cochet, 2017 ; cité par Grimonprez, 2022⁶⁹).

Le HLPE - FSN lié à la FAO énonce trois fondements organisationnels de la production des petites fermes liées au modèle familial (HLPE - FSN, 2013, p. 24) :

- le lien étroit entre les actifs productifs (par ex. : immobilier, marques) et le patrimoine de la famille. C'est à la fois un filet de sécurité (décapitalisation possible en cas de « dépenses urgentes, imprévisibles et coûteuses ») mais aussi une fragilité qui « peut saper les investissements [...] et déclencher une spirale d'appauvrissement » ;
- le lien étroit entre d'un côté le fruit de la vente des produits et de l'autre, la subsistance et le remboursement des éventuels prêts ou dettes ;
- le lien étroit entre la qualité de vie de la main d'œuvre déployée (santé et accès aux services de base, éducation et formation pour améliorer les compétences, tant agricoles que non agricoles) et la productivité.

⁶⁷ HLPE-FSN : *High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition*, traduit par Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

⁶⁸ SALSA : *Small Farms, Small Food Businesses and Sustainable Food Security*.

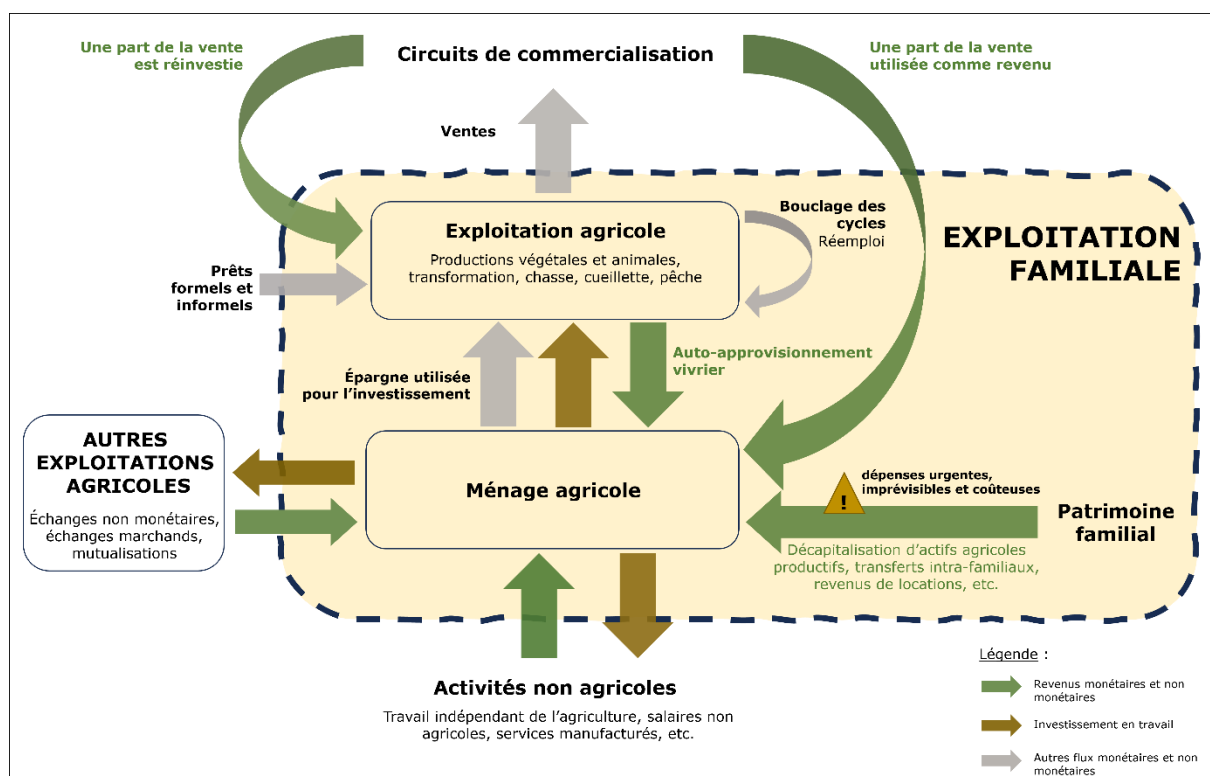
⁶⁹ Source : url : < <https://metropolitiques.eu/La-grande-exploitation-dans-un-nouvel-age-du-capitalisme-agricole-et-des.html> > (consulté le 29/03/2024).

Séparément, ces intrications peuvent être vues comme des sources de fragilités, cependant, le « complexe organisationnel » (cf. **Figure 4** ci-dessous) confère à ces petites exploitations une forte robustesse, au « fondement de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays » :

« La contribution de la petite agriculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales est à la fois directe, dans la mesure où elle relie la production et la consommation pour de nombreux ménages ruraux, et indirecte parce que :

- (a) elle approvisionne les marchés intérieurs avec les principales denrées alimentaires produits ;
- (b) elle le fait de manière potentiellement résiliente ;
- (c) parce que, dans de nombreux pays, la petite agriculture fonctionne comme un important filet de sécurité sociale. »

(HLPE - FSN, 2013, p. 11-12 cité par Grando et al., 2018, p. 9 – programme SALSA)



Réalisation : Damien Toubiant, 2023
Source : inspiré de HPLE (2013, p. 24).

Figure 4 : Complexe organisationnel du modèle de l'exploitation familiale : flux de revenus et sources d'investissements possibles

Par cette représentation du système organisationnel, le panel d'experts de la FAO montre l'intégration du « ménage agricole » (cf. définition dans l'**Encadré 5** ci-après) dans un « complexe organisationnel » (activités non agricoles, autres sources de revenus, système de production, marché) auquel il est lié par un certain nombre de flux, monétaires ou non monétaires, à la fois d'investissements et de revenus. L'étude des petites fermes et notamment des micro-fermes doit prendre en compte ce complexe organisationnel tout en se permettant de le questionner.

Encadré 4 : L'agriculture familiale en débats

L'usage du modèle de l'agriculture familiale n'empêche pas sa précaution d'emploi. Il est imprudent d'assimiler systématiquement le caractère familial de l'exploitation agricole à des prétendues vertus. Ce fut le cas lors de l'Année Internationale de l'agriculture familiale initiée par la FAO en 2014 (Acloque et Gasselien, 2015). La confusion semant le trouble chez l'opinion publique qui pense que « l'exploitation agricole familiale de taille petite ou moyenne serait la garantie d'une production alimentaire au-dessus de tout soupçon et d'une gestion de l'espace rural sans reproche » (Hervieu, Purseigle, 2022, p. 203). Le caractère « familial » d'une exploitation n'est finalement que le descriptif d'un mode d'organisation faisant des réciprocités entre la famille « étendue » et la « communauté rurale », sa force. Toutefois, cette robustesse peut être « utilisée » à travers différents modes de production, pas obligatoirement compatibles avec la certification biologique et encore moins avec la démarche holistique promue par les systèmes alternatifs. C'est ici une nuance qui fait que le modèle fait débat.

Encadré 5 : Définitions de « ménage agricole » et de « groupe domestique »

La notion de « ménage » appartient au champ thématique de l'agriculture familiale et notamment des questions de « subsistance ». *« Le concept de ménage est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Un ménage peut être soit (i) un ménage composé d'une seule personne, c'est-à-dire, une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple, soit (ii) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes vivant ensemble, qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent dans une mesure variable mettre leurs revenus en commun et avoir un budget unique ; le groupe peut se composer, soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit de personnes appartenant à l'une et l'autre catégorie » (UN⁷⁰, 2015b, paragraphe 2.33).* » (Programme mondial du recensement de l'agriculture, FAO, 2020).

La notion de « groupe domestique » désigne un groupe dont *« les membres résident à l'année dans l'une des habitations du groupe, mais également ceux habitant ailleurs la semaine (pour travailler, étudier...) mais rejoignant régulièrement le foyer en période de congés, ainsi que tout membre ayant passé au moins six mois dans le foyer au cours de l'année de référence [(peut être inclus dans le groupe domestique)]. Le groupe domestique constitue également l'unité de base de l'accumulation, bien que celle-ci s'inscrive aussi dans des groupes plus englobants (pour la terre notamment) »* (Sourisseau et al., 2012).

⁷⁰ UN : United Nations.

2.2. Des petites agricultures à fort potentiel d'externalités positives

L'explicitation d'un fonctionnement spécifique des petites agricultures ne doit pas occulter son caractère divers et localisé. Si de nombreux rapports internationaux soulignent les bienfaits des petites agricultures (relayés notamment par le panel d'experts de la FAO cités précédemment), nous restreignons notre synthèse sur les travaux européens et français les plus récents.

Ainsi, nous ferons état des traits communs des petites agricultures à partir de la mise en discussion :

- des données du programme européen SALSA 2016-2020 (résultats et publications afférentes) ;
- des résultats du programme « Recherche-Action-Petites Exploitations » (RA-PE) (dernière grande étude qualitative française sur les petites exploitations agricoles menée entre 2003 et 2004⁷¹) ;
- et d'un *focus group* d'une quinzaine de petites exploitants mené par deux chercheurs, Régis Barbau et Julien Lladoy (2012).

Ces trois sources de résultats permettent d'améliorer l'épaisseur du faisceau d'indices explicitant et démontrant ainsi les qualités des petites exploitations agricoles. À noter, qu'il ne s'agit pas d'une généralisation mais d'une tendance observée.

Les intitulés des cinq traits communs décrits par les cinq **sous-sections suivantes** s'inspirent des travaux de ces derniers. Ils les définissent comme « un ensemble de valeurs surreprésentées au sein du vaste univers des petits exploitants [...] orientant [leur] action [et engendrant un] fort potentiel d'externalités positives pour le territoire. » (Barbau et Lladoy, 2012, p. 27).

La surreprésentation ne veut donc pas dire que dans d'autres segments d'agriculture, les mêmes valeurs ne peuvent pas se retrouver. M. Boissier (2007, p. 98-100⁷²) nous l'explique d'une autre manière : si les préoccupations des petites exploitations « semblent identiques à celles habituellement mises en avant par les responsables professionnels (gestion de la paperasse difficile, problèmes autour du foncier, problèmes de commercialisation, inquiétudes face à la transmission, etc.), [...] la manière de poser les problèmes et les pistes de solutions mises en avant pour les résoudre peuvent être très différentes ».

⁷¹ Principales sources écrites : rapport de synthèse du Ministère chargé de l'agriculture publié en 2006, quelques publications scientifiques publiées en 2007 dans la revue *Pour*, thèse de J.-C. Le Clanche publiée en 2013 et thèse de P. Lecole publiée en 2017.

⁷² Martin Boissier est « consultant médiateur » et a accompagné la RA-PE de 2002 à 2006.

2.2.1. Une satisfaction de la qualité de vie malgré les facteurs de stress et les faibles reconnaissances professionnelles et politiques

La qualité de vie est une notion multifactorielle et qui peut s'exprimer par l'indicateur relatif de satisfaction.

« La qualité de vie est une perception de l'individu quant à sa position dans la vie, dans un contexte culturel et en lien avec un système de valeurs dans lesquelles il vit et par rapport à ses propres objectifs, attentes, normes et préoccupations. »

(OMS⁷³, 1995, p. 1405)

Les responsables des petites exploitations sont-ils heureux, épanouis dans leur activité et dans leur vie ? Il semblerait que la réponse soit affirmative d'après les travaux de Barbau et Lladoy (2012) et Lecole (2017). Les agriculteurs et agricultrices responsables de petites exploitations évoquent une « pratique épanouissante du métier » et imaginent que leur petite exploitation est une « alternative moins nocive, plus vivable » par rapport aux autres segments de l'agriculture :

« Le souhait de "rester petit" est souvent rattaché à la volonté de préserver une certaine qualité de vie (temps libre plus important, moindre stress, plus de liberté dans la conduite de l'exploitation, plus de contact avec la nature...). [...] Ce choix est motivé par une volonté de garder un outil de travail adapté à ses capacités physiques (présentes et à venir). »

(Barbau et Lladoy, 2012, p. 26)

« La meilleure satisfaction et l'épanouissement au travail contribuent à un bien-être au sein de la profession et peuvent même permettre de réaliser des économies en termes d'assurance maladie en réduisant les risques liés à la souffrance au travail. »

(Barbau et Lladoy, 2012, p. 29)

Ce résultat est à rapprocher du modèle familial d'exploitation explicité précédemment (lien étroit entre qualité de vie de la main d'œuvre et productivité) et aux études menées par Maican et al. (2021) qui démontrent le lien positif entre satisfaction au travail, motivation et performance économique⁷⁴.

Le programme européen SALSA confirme-t-il ces résultats ?

À notre connaissance, les publications scientifiques liées ou citées par le programme n'abordent pas cette notion. Les liens sociaux, les réseaux personnels et professionnels pourraient compter comme contributeurs de la qualité de vie de ces exploitations mais ils ressortent uniquement en tant que stratégie de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle via les « échanges informels de produits et de ressources » (Galli et al., 2020, p. 2).

⁷³ OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

⁷⁴ Résultats à relativiser tout de même par rapport au cas français puisqu'ils proviennent d'études menées sur des petites fermes roumaines.

Aussi, des éléments pourraient se trouver dans l'*European Quality of Life Survey 2016* (enquête paneuropéenne qui a lieu tous les 4-5 ans) mais l'agriculture n'est pas traitée de manière spécifique : nous n'avons accès qu'à des données agrégées et non sectorisées.

Pourtant, « les taux élevés d'abandon des exploitations agricoles, l'absence de transmissions agricoles et les changements dans les populations rurales appellent à comprendre les déterminants de la qualité de vie » (Arbuckle et Kast, 2012), facteurs de durabilité (Stiglitz et al., 2010). Zahm et al. (2015⁷⁵) intègrent d'ailleurs la qualité de vie dans la définition de l'exploitation agricole durable et la multifonctionnalité au même titre que Lecole (2017, p. 147) dans la partie « vivabilité de l'activité agricole » de son questionnaire d'entretien.

La forte satisfaction du métier⁷⁶ ne traduit pas forcément un faible nombre ou l'absence de facteurs de stress. Parry et al. (2005) et Lecole (2017, p. 208) en relèvent un certain nombre pour des exploitations qu'ils inscrivent dans une catégorie qu'ils nomment « groupe à risque particulier » (en lien avec le risque de stress généré) : surcharge de travail⁷⁷, manque d'accès à une main d'œuvre extérieure⁷⁸, manque de matériel des petits exploitants⁷⁹, difficultés financières, importants coûts fixes administratifs par rapport à leur activité et leurs faibles revenus.

Les contraintes locales n'aident pas. Au-delà de celles qui peuvent être partagées par toutes les agricultures, les petites agricultures font plus particulièrement face à l'accès compliqué voire impossible au foncier (pour s'installer ou se développer).

« La principale réclamation faite par les exploitants enquêtés et quel que soit le terrain, concerne la non reconnaissance de leur petite structure comme une exploitation agricole. Ils peuvent alors avoir l'impression de "passer après" les autres exploitations agricoles, alors qu'ils estiment être bien insérés sur le territoire et y jouer un rôle. »

(Lecole, 2017, p. 208)

Dufour, Bernard et Debroux (2007, p. 95) vont plus loin : « la non reconnaissance au sein de la sphère professionnelle leur donne le sentiment de ne pas avoir d'identité ». Nous touchons ici à un symptôme d'une forme d'invisibilité de ce segment de l'agriculture.

Et quand les responsables des petites exploitations trouvent du foncier pour s'installer, la qualité de vie est aussi « présent[ée] comme un moyen de refuser les conséquences sociales d'un agrandissement entraînant la fragilisation d'autres structures, et donc à terme l'érosion du nombre d'exploitations locales : "je préfère avoir un voisin plutôt que des hectares en plus" » (Barbau et Lladoy, 2012). C'est ici une logique à relier à l'objectif de « Répartition » contenu dans la charte de l'agriculture paysanne portée par la FADEAR⁸⁰ (et signée en 1992). Il est défini ainsi : « Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler ».

⁷⁵ Article explicitant le cadre conceptuel, la méthodologie et les définitions de la version 4 de la « méthode IDEA - Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles ».

⁷⁶ Dans l'enquête RA-PE, 72% des petits exploitants sont globalement satisfaits de leur situation (DGER, 2006).

⁷⁷ « 55% des exploitants enquêtés déclarent travailler trop » (Lecole, 2017, p. 208).

⁷⁸ « Près de 83% déclarent avoir besoin de l'aide d'une main d'œuvre supplémentaire » (Lecole, 2017, p. 208) ; c'est d'autant plus renforcé en France où le droit du travail est très stricte quant à l'emploi de la main d'œuvre familiale ou gratuite. C'est pourtant cité comme une des raisons de la performance des petites exploitations de par le monde (Rivera et al., 2020, p. 2 ; Poulton et al., 2010).

⁷⁹ Aussi mentionné par Aubert et Perrier-Cornet (2009) qui mettent en avant, en France, les trop faibles revenus des petites exploitations agricoles françaises pour investir dans des équipements et du matériel.

⁸⁰ FADEAR : Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

2.2.2. Une attention à l'environnement et à la qualité des produits se traduisant dans un fonctionnement agroécologique, contributif de la souveraineté alimentaire

Les responsables des petites exploitations ont-ils une sensibilité et des pratiques respectueuses de « la complexité des équilibres naturels » ? En quoi les petites exploitations sont-elles agroécologiques ?

De nombreux auteurs s'accordent sur la contribution des petites exploitations « à des niveaux élevés de biodiversité et au soutien de la résilience écologique, grâce à leur hétérogénéité et diversité » (Marini et al., 2009 ; Babai et al., 2015 ; Konvicka et al., 2016 cités par Guiomar et al., 2018, p.785 ; D'souza, & Ikerd., 1996 ; Altieri, 2009).

Leurs « pratiques plus respectueuses de l'environnement [sont aussi] plus proche[s] de la terre. »
(Barbau et Lladoy, 2012)

D'autres auteurs analysent plus spécifiquement la contribution importante des petites exploitations dans le « maintien, l'entretien du paysage » (Bezák et al., 2007 cités par Guiomar et al., 2018, p. 785) et sa « protection » (FAO, 2017 ; Fanzo, 2018 ; Lamine et al., 2019 cités par Rivera et al., 2020, p. 8) ; par exemple, dans le cadre de la prévention des incendies et de l'érosion des sols (« rôle clé ») grâce à l'entretien des prairies et des pâturages en zone de montagne (Tasser, Mader et Tappeiner, 2003 ; Höchtl et al., 2005 cités par Guiomar et al., 2018, p. 785). Le pourcentage des petites exploitations agricoles certifiées en Agriculture Biologique (AB) dans le recensement agricole 2020 pourrait être un indicateur mais il semble que la démarche ne soit pas systématique à cause du coût et/ou de l'évolution critiquée du cahier des charges (moins de 10% des petites exploitations⁸¹ du RA2020 sont certifiées).

Plus globalement, nous nous interrogeons sur le lien entre les petites exploitations et l'agroécologie. À la lecture d'Altieri et Nicholls (2012, p. 12-21), nous comprenons que les petites exploitations ne sont pas forcément agroécologiques en tant que telle, mais elles ont le potentiel de s'inscrire dans cette démarche, surtout dans les pays à fort effectif agricole :

« Agroecological systems are deeply rooted in the ecological rationale of traditional small-scale agriculture, representing long established examples of successful agricultural systems characterized by a tremendous diversity of domesticated crop and animal species maintained and enhanced by ingenious soil, water and biodiversity management regimes, nourished by complex traditional knowledge systems. »
(Koohafkan and Altieri, 2010)

Par le passé, l'agroécologie a d'ailleurs joué un « rôle clé dans le regain de productivité des systèmes de petites exploitations » (Altieri, Rosset et Thrupp, 1998 ; « revitalizing »). Dans les deux rapports de l'IAASTD⁸² (2009) et d'Olivier de Schutter (2010), « basés sur de larges consultations

⁸¹ Il s'agit de la classe « micro exploitation » que nous avons renommée petite exploitation comme expliqué dans la **sous-section 1.3.**

⁸²IAASTD : *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development.*

avec des scientifiques et des revues de littérature approfondies, [les auteurs] affirment que les petits agriculteurs peuvent doubler la production alimentaire en 10 ans dans des régions critiques⁸³ en utilisant des méthodes agroécologiques déjà disponibles » (Altieri et Nicholls, 2012, p. 9).

Pour finir, et parce que leurs analyses les ont mis sur cette voie, Barbau et Lladoy (2012) apportent des réponses en reliant « pratiques plus respectueuses de l'environnement, [...] plus proche[s] de la terre⁸⁴ » et qualité des produits. Ce lien ne semble faire sens que dans la perspective d'une petite agriculture agroécologique et, à condition de relier la notion de « qualité » des produits à la notion de « souveraineté alimentaire ».

« De toute évidence, l'un des principaux objectifs des systèmes agroécologiques est de promouvoir la souveraineté alimentaire définie comme le droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûre, nutritive et culturellement appropriée en quantité et qualité suffisantes pour mener une vie saine dans la pleine dignité humaine. »

(Altieri, Funes-Monzote et Petersen, 2012, p. 12)

2.2.3. Des stratégies de minimisation des charges et de recherche de valeur ajoutée

Guiomar et al. (2018, p. 785) soulignent la capacité d'« innovation » des petites exploitations dans leurs modèles commerciaux pour surmonter leurs limites structurelles intrinsèques : « la façon dont la petite ferme exerce ses activités, perçoit les besoins de ses clients et entend y répondre est l'essence de son modèle d'affaires » (Vorley et al., 2009 ; Kelly et al., 2015 cités par Galli et al., 2020, p. 2). Le commerce développé par les petites agricultures soutient donc l'emploi et contribue ainsi à améliorer les « moyens de subsistance » par la fourniture de revenus (Davidova and Bailey, 2014 ; Davidova et al., 2012 cités par Rivera et al., 2020, p. 2).

Si les petites exploitations ont pour la majorité de faibles revenus, leur situation est paradoxale :

« Plus de 50% des exploitations enquêtées déclarent que leur activité agricole est stable ou durable. Et on retrouve dans ces 50%, des exploitations qui ne permettent pas de dégager de revenus agricoles, qui ont des charges très élevées et qui ne valorisent pas forcément leur production. »

(Lecole, 2017, p. 219)

Les petites exploitations recherchaient alors des stratégies « alternatives à l'augmentation du chiffre d'affaires » (Barbau et Lladoy, 2012⁸⁵, p. 27), ce qui concourrait à leur maintien. La littérature décrit quatre types de stratégies déployées.

⁸³ La notion de « régions critiques » fait référence à des zones dans le monde particulièrement touchées par la faim.

⁸⁴ Dans l'enquête RA-PE, 84% des petites exploitants enquêtés mettent en avant un rapport particulier avec la nature (DGER, 2006). La DGER est la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche.

⁸⁵ « 76 % des participants à l'enquête RA-PE affirment avoir une conduite d'exploitation caractérisée par la réduction des charges et/ou la recherche de valeur ajoutée sur leur exploitation » (Barbau et Lladoy, 2012). Et seulement 11 % des petites exploitants enquêtés « pilotent à partir du chiffre d'affaires » (DGER, 2006).

Premièrement, les petites agricultures tentent de réduire leurs coûts et leurs risques financiers (Lecole, 2017 ; Barbau et Lladoy, 2012)⁸⁶. Les petites exploitations ont que très peu de trésorerie (Hubbard, 2009) et il n'y a « pas de petites économies » (Lecole, 2017, p. 224). « La quête d'autonomie, dans le cycle de production comme dans la vie du ménage » guide diverses stratégies qui s'offrent à elles, les amenant parfois à une diminution du niveau de production (Hubbard, 2009 ; Hemidy et Soler, 1992 cités par Lecole, 2017, p. 213) :

- diminuer les niveaux de consommations intermédiaires et allonger la durée d'utilisation du matériel (Hemidy et Soler, 1992 cité par Lecole, 2017, p. 214) ;
- maintenir l'endettement à un faible niveau (Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Boissier, 2007) ;
- maintenir les charges sociales à un faible niveau en passant par le travail familial pour éviter les coûts salariaux fixes (Lecole, 2017, p. 214) ;
- rémunérer leur propre travail plus bas que le taux de marché (Blanc et Perrier-Cornet, 1999) ;
- s'organiser de manière collective : entraide (Mundler et Laurent, 2003), achat d'équipements ou de produits phytosanitaires en commun et création de groupements d'employeurs (Hemidy et Soler, 1992).

« Elles ont une action collective développée en s'organisant en associations ou en coopératives qui les aident à résoudre les problèmes d'échelle, de pouvoir de marché, de coordination et de coûts de transaction. »

(Markelova et al., 2009 cités par Rivera et al., 2020, p. 2)

« La possibilité d'établir des relations avec d'autres agriculteurs est présentée comme une condition de survie. »

(Barrue-Pastor, 1983, p. 14)

Deuxièmement, les petites exploitations peuvent travailler sur leur valeur ajoutée et/ou la diversification, « par la transformation, la recherche de qualité⁸⁷ et/ou la vente directe [(gain de traçabilité, commerce équitable local, production adaptée aux attentes des consommateurs)] » (Barbau et Lladoy, 2012, p. 29). C'est ici une stratégie qui s'inscrit à la fois dans une logique d'expansion (Moragues-Faus, 2014 cité par Guiomar et al., 2018, p. 785) et dans l'optique de développement d'un avantage concurrentiel (Jeanneaux et Blasquiet-Revol, 2012 ; Hemidy et Soler, 1992 cités par Lecole, 2017, p. 213). « Une production diversifiée rend l'exploitation moins sensible aux aléas du marché et donc plus viable » (Briquel et al., 2001).

⁸⁶ Pour autant, et c'est ce que relève Lecole (2017, p.213), la réduction des coûts n'est pas l'apanage de la petite agriculture. C'est assez classique pour une exploitation agricole et plus globalement pour une entreprise. Cependant, c'est dans la stratégie déployée que se trouvent les différences. Pour les grandes exploitations, « cela passe par la spécialisation productive, l'agrandissement et la modernisation des structures de production (Jeanneaux et Blasquiet-Revol, 2012 ; Hemidy et Soler, 1992). En effet, d'après la théorie néoclassique, la spécialisation et l'agrandissement sont générateurs d'économie d'échelle (Reinhard et Bartlett, 1989) » (Lecole, 2017, p. 213).

⁸⁷ La notion de « qualité » n'est pas synonyme d'une labellisation ou d'une certification enregistrée en tant que Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO). D'après Allaire (2011), cité par Lecole (2019), « ces dispositifs sont cependant un échec (dans le cas des AOP/IGP et STG) pour attirer les très petits producteurs car les coûts de mises aux normes et de certification sont souvent trop élevés pour les petites structures ». AOP : Appellation d'Origine Protégée ; IGP : Indication Géographique Protégée ; STG : Spécialité Traditionnelle Garantie

« Aubert et Perrier-Cornet (2009) démontrent que les petites exploitations agricoles françaises qui ont diversifié leur activité [ou qui sont impliqués dans des signes de qualité, dont la bio], ont un taux de départ plus faible. »

(Lecole, 2017, p. 215)

Plus récemment, dans le Projet Stratégique National, le Ministère chargé de l'agriculture précise que « la moitié des petites exploitations diversifiées doublent au moins leur chiffre d'affaires grâce à cette activité de diversification » (MAAF⁸⁸, 2021, p. 4). Pour autant, cette stratégie peut entrer en opposition avec la stratégie de maintien d'un faible endettement ou de minimisation des coûts, et elle peut entrer en concurrence avec le reste du « complexe organisationnel », d'un point de vue du foncier (diversification de la production, construction d'un bâtiment et création de chemins agricole par exemple) et/ou du temps de travail de la main d'œuvre (Lecole, 2017, p. 215).

Troisièmement, les petites exploitations agricoles « repos[ent] souvent sur de la pluriactivité et une diversité de sources de revenus » (Hervieu et Purseigle, 2013, p. 10). Si la pluriactivité a longtemps soulevé des controverses (Barrue-Pastor, 1983), car elle peut constituer un risque de sortie du métier autant qu'une chance de maintien (Fernandez-Cornejo et al., 2007 ; Weiss, 1999), c'est une stratégie largement répandue voire clé dans le maintien de l'exploitation agricole (Lecole, 2017, p. 215 ; Vergara et al., 2004 ; Hannan et Commins, 1992 ; Butault et al., 1999 ; Shucksmith and Rønningen, 2011). Elle peut accompagner la phase d'installation, être transitoire pendant la durée de vie de l'exploitation ou s'intégrer dans une stratégie à long terme de soutien au système d'activité (exploitation – ménage agricole).

« Meert et al. (2005), dans leur étude des petites exploitations agricoles belges, montrent que la pluriactivité est la stratégie la plus accessible pour assurer la survie des petites exploitations agricoles. »

(Lecole, 2017, p. 215)

Quatrièmement, si les petites exploitations sont majoritairement « petites par choix » (DGER, 2006, p. 28⁸⁹), elles peuvent dans certains cas souhaiter s'agrandir. Cette stratégie renvoie à la notion d'économie d'échelle, qui repose sur des leviers assez limités en agriculture :

« Les cycles de production ne peuvent pas être raccourcis, la terre est une ressource limitée et les aléas climatiques ainsi que les fluctuations des prix peuvent avoir de lourdes conséquences sur les exploitations agricoles spécialisées (Bellit, 2015 ; Brossier et al., 1997). Néanmoins, des économies d'échelles marginales existent (Brossier et al., 1997) et peuvent permettre de limiter les coûts moyens, même dans les petites exploitations agricoles. »

(Lecole, 2017, p. 214)

L'étude de l'évolution des petites exploitations françaises entre 2000 et 2010 (Lecole, 2017 : sur un échantillon de 61 220 petites exploitations) révèle que 27% ont agrandi leur SAU (en moyenne

⁸⁸ MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

⁸⁹ 61% des petits exploitants enquêtés dans le cadre de la RA-PE ont fait le choix de la petite agriculture et comptent rester petit. « Peu d'agriculteurs expriment le regret de n'avoir pas pu s'agrandir » (DGER, 2006, p.28).

de 5 ha). Plusieurs facteurs peuvent être liés à l'agrandissement des exploitations (Lecole, 2017, p. 222, 223) :

- l'âge et le niveau de formation (corrélés sûrement à la capacité d'investissement) ;
- le fait de ne pas connaître la succession de l'exploitation⁹⁰ ;
- la faible pluriactivité ou son absence ;
- la plus forte productivité théorique du travail (PBS/UTA totale de l'exploitation) ;
- la localisation en zones défavorisées ou en montagne (coûts fonciers moins élevés, aides à l'hectare : ICHN⁹¹, PHAE⁹²).

Dans sa thèse, P. Lecole (2017, p. 220) a aussi analysé des enquêtes auprès d'une quarantaine de petits exploitants. Elle relève que :

- 35% déclarent vouloir agrandir leur exploitation, plus spécifiquement les jeunes. Ils souhaitent « gagner en autonomie et en sécurité », « augmenter la production », « augmenter le chiffre d'affaires », « gagner [leur] vie correctement ».
- 65% déclarent conserver leur surface.

Parmi les raisons : « ils n'ont pas la main d'œuvre nécessaire pour gérer une surface plus grande ; ils sont bientôt à la retraite ; l'agrandissement peut induire des coûts supplémentaires ; ou bien, ils ont trouvé un équilibre viable : "pas besoin de toujours chercher l'agrandissement, c'est bien de trouver un équilibre avec une petite surface pour bien travailler". Ces exploitants s'inscrivent alors tout à fait dans la volonté de garder un outil de travail adapté à leurs capacités physiques et correspondant à leurs aspirations en termes de qualité de vie. »

(Lecole, 2017, p. 220)

2.2.4. Une recherche forte d'autonomie vis-à-vis des espaces de pouvoir économique

Les petites exploitations « ont su contourner les filières longues en vendant directement aux consommateurs, par exemple via les marchés fermiers et d'autres formes d'agriculture soutenue par la communauté (par ex. les AMAP⁹³) » (Brown et Miller, 2008 cités par Rivera et al., 2020, p. 2). Elles contribuent ainsi à la production et l'approvisionnement alimentaire local en « équilibrant leur participation entre chaînes alimentaires conventionnelles et alternatives (Filippini et al., 2016 cités par Galli et al., 2020, p. 2).

« Ces [petites exploitations] d'aujourd'hui sont ouvertes vers le monde, le marché et sont intégrées dans l'économie monétaire. Ce qui les différencie des exploitations modernisées, c'est leur indépendance relative vis à vis des tiers extérieurs. Elles ne dépendent pas ou peu d'autres centres de décision (banques, coopératives, filière...) et définissent en toute indépendance leur stratégie. »

(DGER, 2006, p. 26⁹⁴)

⁹⁰ « Si l'exploitant sait qu'il a une succession assurée, il est moins incité à agrandir son exploitation pour la rendre attractive et peut préférer laisser à celui qui prendra la suite la responsabilité de s'agrandir. » (Lecole, 2017, p. 222-223).

⁹¹ ICHN : Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels.

⁹² PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale.

⁹³ AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

⁹⁴ Cette stratégie est mise en avant par 59 % des enquêtés de la RA-PE.

Barbau et Lladoy (2012, p. 29) résument cette stratégie d'autonomie vis-à-vis des espaces de pouvoir économique en relevant que le « groupe de travail [de la quinzaine d'agriculteurs et d'agricultrices] s'accorde sur l'importance de « ne rien devoir à personne », d'« être seul aux manettes ».

L'auto-provisionnement alimentaire fait partie de cette recherche d'autonomie. C'est « une stratégie d'adaptation importante, [...] source stable de nourriture face aux changements mondiaux, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, aux fluctuations du marché et à la crise économique. » (Renting et al., 2012). Cette capacité d'auto-provisionnement alimentaire est l'une des raisons qui fait que les petites agricultures sont reconnues comme contributrices majeures de la sécurité alimentaire des ménages agricoles (HLPE, 2013 ; Tudor, 2015 cité par Guiomar et al., 2018, p. 785 ; Meert et al., 2005 ; Varga, 2017 ; Vavra et al., 2018 cités par Galli et al., 2020, p. 2).

2.2.5. Une importance accordée à l'héritage culturel : du patrimoine familial au « bien commun »

L'héritage culturel est une notion chargée de sens (Jokilehto, 2005) pour laquelle les petites agricultures jouent un rôle important (Knickel, 1994 ; van der Ploeg, 2013 ; Šūmane et al., 2017 cités par Guiomar et al., 2018, p. 785 ; Daugstad et al., 2006 cités par Rivera et al., 2020, p. 2). Le trait commun mis en avant ici recouvre de multiples dimensions et parmi elles, Barbau et Lladoy (2012) mettent en avant la dimension matérielle et patrimoniale (« soin particulier apporté à la terre et à la propriété familiale » qu'elle soit héritée ou non), comprenant :

- un enjeu **identitaire** (« je suis agriculteur parce que j'ai des biens » ; DGER, 2006, p. 16) : conserver son patrimoine et le transmettre dans le cadre familial, quitte à, pour certains, « le soustraire de l'activité agricole plutôt que de le vendre ou le louer à un autre agriculteur quelle que soit son activité ou sa position sociale » (DGER, 2006, p. 16) ;
- ainsi que la **dimension immatérielle** liée aux savoir-faire, aux paysages, à la conservation des espèces (« techniques traditionnelles [...] perpétuées, au détriment de toute rationalité économique »).

Du point de vue du système productif, l'importance accordée à l'héritage culturel peut être reliée au potentiel agroécologique des petites exploitations.

« L'attachement aux traditions culturelles et aux savoir-faire traditionnels engendre un potentiel de conservation d'espèces animales ou végétales rustiques, de maintien de systèmes mixtes de type polyculture-élevage, ou encore d'entretien d'espaces naturels peu productifs qui seraient délaissés sans ces pratiques (entretien des bois, des fougères). »

(Barbau et Lladoy, 2012, p. 29)

Le souci de l'héritage dépasse donc le sens du patrimoine familial voire personnel, il s'élargit à la notion de « bien commun ».

III. Un vent d'espoir pour le renouveau des petites agricultures

Les chiffres du recensement général agricole français, révisés dans leur nomenclature, confirment la tendance à la baisse pour tous les segments de l'agriculture, y compris la « petite agriculture ». L'une des causes étant vraisemblablement le manque de reconnaissance institutionnelle. Être peu reconnu est synonyme « d'accès limité à d'autres ressources de production telles que les finances, les connaissances et l'équipement, autant de facteurs qui compromettent leur capacité productive » (Labarthe et Laurent, 2013).

Toutefois, des indices non seulement de reconnaissance politique mais aussi du point de vue de la statistique apportent un léger « espoir » quant à un « renouveau » des petites agricultures françaises.

3.1. Une mise à l'agenda progressive

Dans l'étude des problèmes publics (nourrir la population de manière saine et écologique en est un), il est un processus politique important : la mise à l'agenda. Il s'agit d'un parcours qui peut être plus ou moins long et qui n'aboutit pas toujours à l'action publique. Le « modèle des 4P » (pouvoir, perception, puissance, proximité) (Zahariadis, 2016, p. 7 ; CCNPPS⁹⁵, 2020) décrivant les facteurs de mise à l'agenda des problèmes publics nous guide dans la publicisation française des petites agricultures. Zahariadis (2016, p. 7) et le CCNPPS (2020, p. 4-5) explicitent les quatre facteurs et leurs interactions de la manière suivante :

- le **pouvoir**, lié à la force de persuasion et d'action. « Il ne suffit pas qu'une proposition soit étayée par des données probantes pour qu'elle soit retenue à l'agenda politique » (Mayne et al., 2018). Ainsi la démonstration de l'intérêt des petites agricultures, peu importe le domaine, ne suffit pas. Il faut des acteurs « de poids » pour soutenir le plaidoyer ;
- la **perception**, liée à la représentation ou aux impressions sur un enjeu. Les petites agricultures doivent être « incarnées » et susciter ainsi l'empathie des élus du pouvoir politique. « Et cette empathie dépendra, entre autres, de la façon dont les personnes ou les groupes en question sont perçus par la société » ;
- la **puissance**, liée à la sévérité ou gravité des conséquences. « La règle est simple : plus la sévérité est grande, plus l'enjeu se place haut dans l'ordre du jour gouvernemental. Il faut démontrer, preuves à l'appui, la dangerosité ou le drame qu'occasionne le statu quo, afin d'inciter le gouvernement à agir et éviter le pire » ;
- la **proximité**, liée au caractère proche, imminent. « La proximité des enjeux compte pour beaucoup dans la mise à l'agenda, car les citoyens sont nettement plus portés vers les enjeux qui ont un impact direct sur leur propre vie (sur les plans géographique et temporel). Le sentiment qu'il faut agir maintenant pour changer le cours des choses est alors amplifié ».

⁹⁵ CCNPPS : Centre de Collaboration Nationale sur les Politiques Publiques et la Santé (Québec).

Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les politiques européennes et françaises accordent un peu plus de crédit aux petites agricultures. Elles commencent à évoluer mais il est trop tôt pour en mesurer les effets. Les représentations des différentes agricultures changent. Les petites agricultures ne sont plus vues comme des modes archaïques de produire et d'habiter en milieu rural mais davantage comme un segment de l'agriculture où se développe une diversité de modèles agricoles et sociaux crédibles. La récente reconnaissance des petites agricultures serait-elle liée aux multiples crises sociales, économiques, agricoles, climatiques qui incitent à donner plus de crédit à des alternatives qui préexistaient mais qui dorénavant s'organisent et trouvent un écho favorable sur la scène médiatique ? Le phénomène « micro-ferme », l'essor récent du modèle de développement agricole de l'agriculture urbaine, favorisé par son institutionnalisation ainsi que le déploiement de l'agroécologie sont trois vecteurs qui concourent à la reconnaissance des petites agricultures. Et ils sont bien évidemment liés entre eux.

Il ne faut pas pour autant oublier le rôle majeur joué par le syndicat agricole de la Confédération paysanne. Celui-ci porte la conviction du lien fort entre le « petit » et les « valeurs paysannes », ce qui fonderait en partie l'intérêt majeur des petites exploitations. Leur fameux slogan « *trois petites fermes valent mieux qu'une grande* » illustre le choix politique de ce syndicat de s'opposer à la concentration des fermes⁹⁶. L'objectif est de soutenir les « petites fermes » installées et les futurs projets, en espérant promouvoir le modèle agricole de l'agriculture paysanne et le modèle social de la « culture paysanne ». Soutenir les petites agricultures serait donc soutenir un renouvellement ciblé des générations agricoles. Serait-ce pour autant le soutien d'une alternative agricole et sociétale ? Cela semble en partie vraie, même si derrière un constat commun de crises multiples, plusieurs solutions appartenant à des courants de pensées opposés coexistent.

Si en 2007, Mouchet et Le Clanche évoquaient le fait qu'étudier les petites agricultures c'était « interroger un dogme en vigueur depuis 50 ans » (p. 67)⁹⁷, c'est peut-être beaucoup moins le cas aujourd'hui. Tout dépend de quel dogme il s'agit. Les auteurs ne précisent pas :

- s'il s'agit du dogme de « l'unité du monde agricole » ; il semble effectivement encore bien présent d'après Hervieu et Purseigle (2022, p. 150) sous la forme d'une « fiction » entretenue par « le puissant dispositif des organisations agricoles engagé dans la cogestion avec l'État des politiques publiques agricoles ». Lors des nombreuses interviews de l'ancienne présidente de la FNSEA⁹⁸, lorsqu'elle s'exprime « au nom de tous les agriculteurs et agricultrices de ce pays », ses propos vont dans le sens de l'« unité » (dans le sens uniformité).
- ou s'il s'agit du dogme associant « accumulation mécanique du capital », agrandissement et économie d'échelle ; il est dépassé car sa critique est largement répandue. Aujourd'hui, l'enjeu est davantage d'accompagner d'un côté la transformation du modèle conventionnel pour dépasser les verrous socio-techniques et de l'autre, les alternatives « crédibles ».

⁹⁶ La concentration surfacique des fermes étant aussi une concentration du capital et donc du pouvoir entre peu d'individus.

⁹⁷ Phrase formulée dans un article faisant suite aux travaux du Ministère chargé de l'agriculture sur les petites exploitations agricoles dans le cadre du programme RA-PE.

⁹⁸ FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

La coexistence des modèles agricoles est reconnue⁹⁹ et les petites agricultures ont progressivement été mises en visibilité. Les scientifiques y ont pris leur part. La sémantique utilisée dans leurs travaux traduit d'ailleurs parfois une forme d'étonnement voire d'inquiétude du déclin de ce pan de l'agriculture : « persistance » (Newby et al., 1981 ; Lecole, 2017), « maintien » (Barbau et Lladoy, 2012), « survie » ou « résistance » (Bacqué-Cochard, 2004), « survivance » (Le Clanche, 2013). Une explication de cette inquiétude est que cette agriculture revêt un tel intérêt pour relever les défis de notre siècle que la voir disparaître ne peut qu'inquiéter. En effet, une partie des scientifiques engage leurs travaux en réponse à l'incertitude légitime d'une partie de la société : la Commission nationale du débat public relevait en 2021 (p. 55¹⁰⁰) que « certains [citoyens] questionnent la relocalisation de l'agriculture et le système familial de petites exploitations comme réponse à la demande sociale et au dérèglement climatique ». C'est alors le rôle des scientifiques que de s'engager dans un dialogue sciences-société pour veiller à ce que la complexité du réel soit respectée et la plus possible éclairée, mais aussi que des étapes soient franchies dans la connaissance (Sumane et al., 2020, p. 2¹⁰¹).

Quelles sont les étapes politiques qui ont mené à la reconnaissance récente (même si timide) des petites agricultures ?

Il est difficile de positionner un début à l'amélioration de la reconnaissance institutionnelle des petites agricultures. Nous pouvons tout de même mentionner qu'au 19^{ème} siècle, les petites agricultures « faisaient bonne figure », l'historien J.-L. Mayaud (1999) parlant même de « petite exploitation rurale triomphante ».

« Cette construction républicaine de la figure du paysan comme citoyen responsable et méritant, incarnée par le petit producteur ayant conquis son autonomie par l'accès à la propriété, a coagulé de la fin du XIX^{ème} siècle à la première guerre mondiale, avec celle du patriote ou "paysan soldat" puisqu'il défendra son pays comme il a su se battre pour défendre sa terre. »

(Hervieu et Purseigle, 2022, p. 147)

« Dès l'entre-deux-guerres et surtout immédiatement après la seconde guerre mondiale, les écarts qui ont commencé à se creuser entre les modes de vie ruraux et urbains ont fragilisé la construction catholico-républicaine de la stabilité rurale. Une jeune génération arrivée sur le devant de la scène après 1945 a rapidement pris ses distances avec le modèle semi-autarcique que pérennisait la petite propriété en polyculture-élevage. Elle l'a fait d'autant plus facilement que la viabilité de ce modèle se trouvait définitivement contestée par la nécessité de nourrir une population urbaine de plus en plus nombreuse. »

(Hervieu et Purseigle, 2022, p. 148, 149)

⁹⁹ En témoignent notamment le programme de l'INRAE « coexistence et confrontation des modèles agricoles » dont les résultats ont été publiés dans un ouvrage de Gasselin et al. (2021) et la récurrence de l'emploi de cette expression dans les institutions agricoles et para-agricoles (SAFER, Chambre d'agriculture, Bordeaux Sciences Agro) (d'après une observation participante de l'auteur, 2012-2022). INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement ; SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

¹⁰⁰ Rapport final du débat public qui s'est tenu sur la dernière réforme de la PAC 2023-2027.

¹⁰¹ L'article de Sumane et al. (2020) s'intéresse plus particulièrement à l'interaction entre les chercheurs du programme SALSA et les acteurs politiques, dans une perspective d'amélioration de la connaissance et de la reconnaissance de la petite agriculture.

Le tournant productiviste des années 1960-1962 (lois d'orientation agricole portées par Michel Debré et Edgard Pisani) fut une véritable rupture politique et culturelle consacrant le passage de l'état de paysan au métier d'agriculteur (Hervieu et Purseigle, 2022, p. 149, 150). Dans ce tournant, les petites agricultures furent marginalisées par choix car considérées comme inefficaces pour répondre aux défis de la mondialisation. Elles faisaient largement partie du million d'agriculteurs dans le viseur du plan « Mansholt » de 1968.

Dans ce long parcours de modernisation, commencé bien avant la Seconde Guerre mondiale, il nous paraît pertinent de relier la récente reconnaissance des petites exploitations agricoles avec les États Généraux du Développement Agricole (EGDA) de 1982-1983 (Andriot et David, 2007). François Colson¹⁰², qui en fut l'un des acteurs, retient de cette concertation l'idée d'une diversité de l'agriculture :

« La diversité est une réalité des exploitations agricoles mais les structures actuelles du développement empêchent son expression, sa légitimation et sa valorisation... Penser une agriculture diversifiée passe par la reconnaissance des systèmes d'exploitation, dans leur diversité, envisagés comme des systèmes adaptés aux contraintes de production locales, naturelles et sociales, incluant parfois la pluriactivité des exploitants, et non plus comme des systèmes en retard par rapport à un modèle intensif universel. »
(Colson in Rémy, Brives et Lémery, 2006)

Les débats des EGDA de 1982-1983 ont été suivis et analysés par un groupe de chercheurs et chercheuses du CNRS¹⁰³ à la demande du Comité « Diversification des Modèles de Développement Rural » du Ministère de la Recherche et de l'Industrie. Le rapport écrit par Monique Barrué-Pastor (1983) rend compte de son observation participante, principalement dans le contexte d'une petite région agricole en Haute-Garonne. Nous pensons qu'il permet de mieux saisir l'enjeu de cet événement national et des problématiques soulevées. Il indique une reconnaissance bien amorcée des petites agricultures.

Les petites agricultures ne sont pas citées dans le rapport car elles sont un implicite contextuel : la majorité des exploitations de la région observée par la chercheuse sont des petites exploitations. Elle rapporte déjà à l'époque une problématique liée à l'identité agricole : l'existence d'une Surface Minimale d'Installation (SMI) trop exigeante :

« L'unanimité s'est faite autour de la remise en cause de la Surface Minimum d'Installation (SMI), trop difficile à obtenir et ne correspondant à aucune réalité puisque les 3/4 des exploitations locales en activité ne l'atteignent pas. Certains préféreraient la remplacer par une notion de revenu minimum pouvant être dégagé par les diverses productions et services sortant de l'exploitation (hors sol, petits fruits ou camping à la ferme). »
(Barrué-Pastor, 1983, p. 8)
Il faut attendre la loi d'avenir de 2014 pour une « prise en compte » de cette revendication par la création de l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA).

¹⁰² Conseiller au cabinet de la Ministre chargée de l'agriculture Édith Cresson, de 1981 à 1983, en charge de l'organisation des « États Généraux du Développement Agricole » puis Directeur de recherche au centre INRA de Nantes de 1984 -1998.

¹⁰³ CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

D'autres problématiques sont discutées comme le blocage du foncier (spéculation liée au tourisme, frilosité des propriétaires à signer des baux ruraux, multiplication des locations « à l'oral », friches spéculatives, faible protection des documents d'urbanisme¹⁰⁴), la difficulté à disposer sur un même lieu des bâtiments d'habitation et d'exploitation (par le fait du droit, de la disponibilité sur le marché¹⁰⁵ ou par le coût – les coûts de construction sont majorés de 30% dans les zones isolées).

Monique Barrué-Pastor (1983) relève un point majeur qui expliquerait la « spirale » de déclin entraînée par le manque de planification des pouvoirs publics et le manque d'accompagnement des acteurs territoriaux : dans des conditions qui sont déjà difficiles, avec l'ensemble des problématiques spécifiques de ce segment d'agriculture, les petites exploitations font face à des contradictions internes qui peuvent précipiter leur perte.

« Il semble difficile de raisonner sereinement à long terme lorsqu'on vit dans des conditions difficiles. Bon nombre de propositions et de choix sont apparus contradictoires selon que l'on raisonne à court ou long terme. Dans un contexte fortement pénétré de pessimisme, où l'avenir est quelque chose d'incertain auquel on évite de penser sous peine d'immobilisme, la résolution immédiate de problèmes vitaux devient un objectif prioritaire, même si les moyens employés sont de nature à compromettre l'avenir. Il semble qu'on ne puisse demander à ceux qui se noient de choisir la bouée de sauvetage la plus éloignée mais la plus sûre, sans investir sa responsabilité et apporter certaines garanties. Ce raisonnement au jour le jour se retrouve dans le fonctionnement des exploitations agricoles où les paris face aux aléas climatiques et commerciaux sont constants. »

(Barrue-Pastor, 1983, p. 10)

Les EGDA de 1982-1983 ont permis de reconnaître l'importance de la diversité en agriculture et d'assumer cet état de fait comme une force de l'agriculture. Pour autant, ils se sont surtout appesantis sur la diversité des systèmes de production et moins sur la diversité des modes de vie et rythmes de développement. En effet, si les difficultés des conditions de vie en « zones difficiles » ont été largement reconnues (Barrue-Pastor, 1983, p. 13), elles étaient encore trop liées au milieu naturel. « Or, la notion de "zone difficile" est éminemment une notion sociale » (Barrue-Pastor, 1983, p. 16). « Les EGDA ont souligné la relation dialectique qui veut que la vie rurale repose sur une agriculture économiquement et socialement active et que les agriculteurs aient besoin d'une vie rurale stimulante au plan économique comme au plan social ». Cette relation est à comparer avec ce que défend le mouvement paysan (« pas de pays sans paysan ») que les sociologues Pierre Bitoun et Yves Dupont (2016, p. 26) élargissent à ces deux autres formules : « pas de planète habitable sans paysans » et « pas de paysans sans citoyens ».

Dans les années 1980, un mouvement d'installation de jeunes s'organise, « la coopération de production se développe, les groupes informels d'agriculteurs basés sur l'entraide mutuelle se multiplient » (*ibid.*). L'espoir de freiner la dynamique de régression de l'agriculture renaît. Mais cet espoir est de courte durée. Comme les différentes manœuvres antérieures de dialogue¹⁰⁶, les États

¹⁰⁴ À cette époque, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) n'existaient pas encore (créé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi « SRU - Solidarité et Renouvellement Urbain » de 2000) ; seuls existaient les Plan d'Occupation des Sols (POS) et les cartes communales (documents les plus anciens et les plus simples).

¹⁰⁵ Beaucoup de bâtiments et de lieux ont été transformés en résidences secondaires.

¹⁰⁶ « La concertation semblait à la fois suspecte et superflue, compte tenu des débats antérieurs mais récents, organisés sur la question. Il s'agit notamment des débats suscités par l'Établissement public Régional autour du plan « Grand Sud-Ouest » et qui n'avaient pas été pris en compte au niveau national. Mais aussi des groupes de travail qui se sont réunis durant l'hiver 1981-82

Généraux de 1982-1983 n'ont finalement eu que très peu de retombées du point de vue du développement agricole, ni spécifiquement pour les petites exploitations, ni pour les zones de montagne (où elles sont les plus représentées).

De la fin des années 1980 à la fin des années 1990¹⁰⁷, les travaux d'associations¹⁰⁸, de chercheurs¹⁰⁹ et de parlementaires¹¹⁰ ainsi qu'un contexte international montrant des signaux d'alerte¹¹¹, ont mené à la loi d'orientation de 1999. Elle est perçue positivement par certains analystes comme une « véritable rupture dans l'évolution de la politique agricole française depuis les grandes lois d'orientation de 1960-1962 » (Cochet et Devienne, 2002). Elle promeut trois principes : « reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, nécessité d'agir en faveur de l'équilibre territorial et social, contractualisation de la politique agricole » (Cochet et Devienne, 2002, p. 28 ; Le Pensec, 1998). Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE)¹¹² « devient [alors] l'outil essentiel de cette politique : il vise à prendre en compte et à rémunérer les fonctions autres que celles de la production de biens agricoles, fonctions qui ne sont pas rétribuées par le marché : participation à l'aménagement du territoire, au maintien ou au développement de l'emploi et à la préservation de l'environnement » (Cochet et Devienne, 2002, p.28). Cet engagement des pouvoirs publics, poussé par le syndicat de la Confédération paysanne¹¹³, débouche dans les années 2000 à une vaste réflexion, menée par le Ministère chargé de l'agriculture (principalement le SCEES¹¹⁴ et la DAF¹¹⁵) sur la création d'un CTE spécifique aux petites exploitations agricoles, en parallèle des autres CTE (MAAF, 2001). Le Ministère, et par la suite le CSO¹¹⁶, reconnaissent alors les contraintes spécifiques (faible capacité d'autofinancement, précarité du foncier, faible intégration dans les circuits classiques de formation) et les contributions des petites agricultures (entretien des espaces et revitalisation des communes rurales, maintien d'une activité économique dans les zones difficiles)¹¹⁷. « Des groupes de travail réunissant l'administration et les organisations professionnelles agricoles [précisent] les critères de définition des petites exploitations. L'expérimentation du dernier

pour formuler des propositions pour une nouvelle politique de la montagne, en relation avec la commission parlementaire chargée du projet (rapport Besson). Bien que très différents, les amalgames ont été rapides ; pourquoi une troisième consultation alors que les deux premières n'ont pas abouti ? » (Barrue-Pastor, 1983, p. 4)

¹⁰⁷ Ce moment de l'histoire est aussi nommé « quality turn » par certains auteurs (Gasselien et al., 2021, p.17, 18 ; Goodman, 2003).

¹⁰⁸ Trois mouvements gagnent en reconnaissance dans ces deux décennies (cf. **Annexe 9**) :

- la Confédération paysanne naît en 1987 puis en 1993 ont lieu les premières Assises Nationales (et pour rappel en 1999, a lieu l'épisode aveyronnais de démontage d'un établissement de restauration rapide) ;
- le mouvement CIVAM organise sa première rencontre nationale pour les CIVAM agricoles en 1984 (CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) ;
- En 1980 et 1981, l'institutionnalisation de l'agriculture biologique prend forme : elle est instruite sans être nommée dans la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 (« Les cahiers des charges définissant les conditions de production de l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse peuvent être homologués par arrêté du Ministère de l'Agriculture »). Le décret d'application est publié en mars 1981 mais le terme « biologique » n'est protégé qu'à partir de 1988 en France. S'ensuit la création du logo AB en 1984 qui sert de pictogramme au label de qualité agrobiologique instauré en 1988 et de plusieurs cahiers des charges officiels en 1986. Le 24 juin 1991, la Communauté Économique Européenne adopte une réglementation qui reprend les principes et les définitions des textes législatifs français pour les exploitations végétales.

¹⁰⁹ Par exemple ceux de Pierre Coulomb, Michel Gervais, Henri Nallet, Claude Servolin et notamment ceux de Pierre Bitoun et Yves Dupont qui ont débouché sur « Le Champs du départ » (1989) jusqu'à leur récent ouvrage « Le sacrifice des paysans. Une catastrophe sociale et anthropologique » (2016).

¹¹⁰ Dont ceux de Louis Le Pensec, devenu Ministre chargé de l'agriculture en 1997.

¹¹¹ En 1987 est publié le rapport Brundtland instruisant la définition du développement durable dans un contexte internationale et en 1992 est publié une mise à jour du rapport du Club de Rome de 1972 « Les limites de la croissance » (dirigé par Donella et Dennis Meadows).

¹¹² CTE – contrat de 5 ans pour accéder à des financements favorisant l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement ou pour l'investissement dans les facteurs productifs.

¹¹³ « En avril 2000, la Confédération paysanne, lors de son congrès à Argentan a émis le désir de voir créer une aide spécifiquement destinée à cette catégorie d'exploitations » (Millot, Malinkova et Ghesquiereurl, 2005).

¹¹⁴SCEES : Service Central des Enquêtes et Études Statistiques.

¹¹⁵DAF : Direction des Affaires Financières.

¹¹⁶ CSO : Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire.

¹¹⁷ Le 08/01/2002, le Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) approuve la création du CTE spécifique aux petites exploitations agricoles.

trimestre 2001, sur 23 sites, [permet ensuite] de constituer un dossier de demande argumenté à l'attention de la Commission européenne en vue de son introduction au sein du plan de développement rural national (PDRN) au titre de la révision 2002 » (MAAF, 2003, réponse aux sénateurs).

Toutefois, en septembre 2002¹¹⁸, les CTE petites exploitations sont stoppés en même temps que sont stoppés tous les CTE. Si J. Rémy (2007), Andriot & David (2007) et Lecole (2017) n'apportent pas d'explications, le gouvernement justifie cette décision par « l'extrême diversité des mesures agro-environnementales offertes aux agriculteurs et leur émiettement excessif » (MAAF, 2003, réponse aux sénateurs¹¹⁹). Le rapport tuteuré par l'ENGREF¹²⁰ propose l'explication du « changement de gouvernement » (Millot, Malinkova et Ghesquiereurl, 2005)¹²¹. Mais ce sont des explications édulcorées. Un article de presse (article La Dépêche du Midi, 12/09/2002¹²²) et, plus tard, le Ministre chargé de l'agriculture donnent des explications sûrement plus proches de la réalité : « les CTE ont profité aux grandes exploitations plutôt qu'aux petites » (11/12/2002¹²³). Ajouté à ces manquements, dont sont en grande partie responsables les Chambres d'agriculture détenues en majorité par les syndicats régionaux rattachés à la FNSEA, il semblerait que le gouvernement aussi ait eu sa part de responsabilité en décidant de supprimer le dispositif CTE (toutes exploitations confondues) sans en informer au préalable le parlement¹²⁴. On constate alors que le parcours de la mise à l'agenda (reconnaissance institutionnelle) ne conduit pas nécessairement à une action ou à une continuité de l'action. Cette rupture a eu de fâcheuses conséquences :

In fine, « c'est Bercy qui décidera de l'avenir du CTE en annonçant son budget le 26 septembre [2002]. Et les fonds de caisse risquent de suffire à peine à assurer les paiements des dossiers déjà acceptés. Du coup, les agriculteurs sont dans l'expectative. "Il y a beaucoup d'interrogations et d'inquiétude et on ne sait que leur répondre", avoue Stéphane Artigues, technicien agricole de la Chambre d'agriculture sur le secteur de Bagnères. L'inquiétude est encore plus palpable dans les petites exploitations et chez les éleveurs : les CTE devaient prendre la relève d'une prime à l'herbe supprimée cette année. »
(Article La Dépêche, 12/09/2002)

Ce qu'il s'est passé sur le CTE petites exploitations « a cependant conduit certains agents et acteurs à prendre en considération une population tenue depuis longtemps pour résiduelle mais numériquement très importante, souvent écartée des aides directes et ignorée de la politique agricole, en dépit de sa "contribution au maintien du tissu social et à l'entretien du paysage" » (Rémy, 2007, p. 48 ; Lecole, 2017, p. 5). C'est peut-être ce qui a conduit une autre Direction du

¹¹⁸ « La Chambre d'agriculture confirme le gel de tous les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) en cours de constitution » (article La Dépêche, 12/09/2002).

¹¹⁹ Source : Sénat, 03/04/2003, questions/réponses, url : < <https://www.senat.fr/questions/base/2003/qSEQ030105354.html> > (consulté le 22/03/2024).

¹²⁰ ENGREF : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

¹²¹ Entre la loi d'orientation de 1999 et le début 2003, 4 Ministres chargés de l'agriculture se sont succédé (L. Le Pensec, J. Glavany, F. Patriat, H. Gaymard) et 1 changement de gouvernement en mai 2002 (J.-P. Raffarin succède à L. Jospin).

¹²² Extrait de La Dépêche du 12/09/2002 ; explications fournies par La Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées : « Nombre de départements n'ont pas respecté les règles du jeu posées par une circulaire ministérielle demandant à ce que les CTE restent dans la fourchette de 20 à 25.000 € pour des contrats de cinq ans. « Nous sommes ici à 22.800 € de moyenne, alors que des départements comme l'Ain ou l'Eure sont à 72.000 €. Nous avons appliqué les règles complexes avec des moyens humains et techniques plus limités, ce qui nous a retardés dans le traitement des dossiers. On n'a pas voulu faire n'importe quoi. » Du coup, le budget prévu par l'ancien gouvernement (76 M €) était en train d'exploser, ponctionné avant tout par les départements de grosses exploitations ».

¹²³ Propos prononcés par le Ministre chargé de l'agriculture, Hervé Gaymard, dans ses discours au Sénat et à l'APCA, respectivement les 3 et 11/12/2002. APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

¹²⁴ Si la « naissance » de telles mesures (par ex. les CTE) est soumise à un parcours de mise à l'agenda long et collectif, leur « mort » peut être décidée rapidement et de manière unilatérale.

Ministère chargé de l'agriculture (la DGER) à mener une importante réflexion autour de l'accompagnement des petites exploitations agricoles françaises entre 2003 et 2004¹²⁵ : le programme de Recherche-Action-Petites Exploitations (RA-PE). Son impulsion doit « beaucoup à la détermination et à l'activité intense des agents qui se sont engagés dans cette aventure » (Rémy, 2007, p. 48). Dans le processus de mise à l'agenda politique (4P) on retrouverait ici le « facteur pouvoir ».

L'enjeu était « d'inventer des nouvelles formes d'accompagnement formation – développement pour des agriculteurs jusqu'à présent laissés pour compte des politiques classiques d'accompagnement du fait de leur petite taille ou de l'inadaptation de leurs systèmes d'exploitation ou de leur mode de vie et de travail. » (DGER, 2006)

Cette étude s'est déroulée sur 7 territoires¹²⁶ et a permis de conduire 171 entretiens, concourant ainsi à mettre des visages sur ce segment d'agriculture (ce qui joue sur le « facteur perception » du « modèle 4P »).

Aucune avancée législative¹²⁷ n'est à signaler sur la courte décennie qui séparent ce programme de recherche-action et l'année 2014, tournant pour la reconnaissance européenne et française des petites agricultures¹²⁸.

À partir de 2014, le Parlement européen confirme dans un rapport porté par le député polonais C.A. Siekierski que « les petites exploitations agricoles contribuent à la préservation des paysages, à la diversité biologique, [...] assurent la subsistance de millions de personnes en Europe et préservent des traditions et coutumes populaires » (Parlement européen, 2014). Aussi, Lecole (2017) repère dans la réforme de la PAC de 2014, l'entrée des petites exploitations agricoles « non plus comme les exploitations qui doivent libérer du foncier pour faciliter l'agrandissement des exploitations agricoles modernisables, mais en tant que petites exploitations agricoles à part entière, apportant des services à la société » (Lecole, 2017, p. 4). Un régime des aides directes dédiées aux petites exploitations agricoles est publié (« *The Small Farmers Scheme* », mai 2017). S'appuie également sur ce document, le règlement européen 702/2014 qui permet désormais aux États Membres de l'UE-27 de cibler une partie des subventions de la PAC vers les petites exploitations agricoles¹²⁹. Cependant, la France a décidé de ne pas adopter cette possibilité pour l'ensemble du territoire métropolitain mais uniquement pour les 7 Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR)¹³⁰ « en raison de la forte représentativité [des petites exploitations] au sein du secteur agricole [de ces régions] et de leurs formes développées de résilience économique et

¹²⁵ En parallèle, la Confédération paysanne et ses homologues européens continuaient de s'organiser. En octobre 2004, un important séminaire est organisé par Coopération Paysanne Européenne (CPE) : « petites fermes en Europe : quel avenir ? »

¹²⁶ Pays du Centre Ouest Bretagne, Pays des 6 vallées, Pays de Corbières-Minervois, Parc Naturel Régional de l'Avesnois, Comité de bassin d'emplois des Cévennes, Communauté de communes du plateau briard.

¹²⁷ À noter cependant la publication de supports de communication et d'analyse comme par exemple le « *Brief N° 2 - EU Agricultural Economic Briefs - What is a small farm?* » publié en juillet 2011 par la Commission « Agriculture et Développement Rural de la Commission Européenne ».

¹²⁸ Nous n'aborderons pas ici la multiplicité des initiatives menées au niveau mondial sous l'égide de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale où la petite agriculture était aussi mise à l'honneur, sans parfois aucune distinction entre « petite agriculture » et « agriculture familiale » (FAO, 2014).

¹²⁹ Cette avancée législative européenne est notamment liée au fait que « les exploitations ayant les effets les plus positifs sur l'environnement sont cependant celles qui perçoivent le moins d'aides directes par hectare. Ce résultat est lié à un plus faible montant perçu des aides du premier pilier de la PAC (en particulier en raison de taille d'exploitation plus petite) comparativement aux bénéfices de ces systèmes, sans que les aides du second pilier ne puissent le compenser entièrement » (Kirsch, Kroll et Trouvé, 2017).

¹³⁰ Les 7 PDRR concernent les 5 départements d'Outre-Mer, l'ex-région Provence-Alpes-Côte d'Azur (région Sud) et la Corse.

environnementale »¹³¹. *A contrario* d'une politique de développement des petites agricultures sur le territoire métropolitain, la France a choisi une politique territorialisée de maintien. L'INRAE et les Chambres d'agriculture d'Outre-mer créent alors tout spécialement le concept d'Agriculture à Petite Échelle Bioéconomique et Agroécologique (APEBA) pour mener à bien leurs travaux¹³².

Au niveau national, la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF du 13/10/2014) est promulguée au Journal Officiel de la République Française. D'après un entretien avec l'ex-député B. Allain (2018¹³³) qui a co-porté les travaux parlementaires menant notamment à cette loi, la LAAAF « prévoyait justement d'ouvrir la reconnaissance sociale aux petites exploitations car elles sont davantage liées à des pratiques agroécologiques ; c'était en tout cas l'esprit de la loi ». En effet, avant cette loi, si une partie des responsables d'exploitations agricoles ne pouvaient pas être reconnus chef(fe)s d'exploitation (surface cultivée < ½ SMI¹³⁴), après la publication des derniers arrêtés préfectoraux fin 2016, ils ont eu la possibilité d'y prétendre. Dans ce contexte, l'« agroécologie » a joué le rôle de vecteur d'institutionnalisation des petites agricultures.

À partir de cette année 2014, les tractations de la nouvelle réforme de la PAC s'orientaient vers une diminution du budget global et un risque pesait sur une distribution favorisant toujours les plus grandes exploitations. Des voix se sont alors levées pour promouvoir une aide directe basée sur l'actif agricole et non plus uniquement sur la surface utilisée¹³⁵. Cette orientation aurait permis de soutenir davantage les petites exploitations, plus intensives en emploi ; mais la proposition n'a pas été retenue. En revanche, il semble que les petites agricultures aient trouvé leur place dans la proposition française d'adaptation nationale de la future réforme de la PAC. En effet, en 2021, le Plan Stratégique National (PSN) publié par le Ministère chargé de l'agriculture et les rapports afférents (dont le diagnostic) donnaient une place importante aux petites agricultures. Une mesure inédite et très ciblée est proposée : la création d'une aide couplée au maraîchage sur petite surface :

« Pour améliorer encore la couverture des besoins alimentaires des Français, les fruits et légumes font l'objet d'une nouvelle aide couplée dédiée aux petites surfaces en maraîchage, destinées notamment à approvisionner les circuits courts en péri-urbanité. »

(MAAF, 2021, p. 24)

« Une nouvelle aide couplée au petit maraîchage est créée en complément. Cette dernière répond en particulier aux attentes des Français clairement exprimées en faveur d'une production diversifiée et localisée, au développement des circuits courts et de proximité, notamment dans le cadre du développement de politiques alimentaires territorialisées telles que les PAT¹³⁶ qui seront accompagnés (en particulier via LEADER¹³⁷ et selon les stratégies des Groupes d'Action Locale (GAL) sélectionnés), ou pour fournir la restauration collective, dont les établissements scolaires à proximité des aires urbaines. La présence des maraîchers, sur des surfaces réduites mais précieuses pour la fourniture de denrées au plus proche de la demande, dans des zones où le foncier est souvent tendu sous la pression de l'artificialisation

¹³¹ Source : Site internet Les aides.fr, url : < <https://les-aides.fr/aide/QHVvchlynw/feader/aide-au-demarrage-pour-le-developpement-des-petites-exploitations.html> > (consulté le 16 août 2022).

¹³² Source : INRAE, 2019, url : < <https://www.inrae.fr/actualites/valorisation-exploitations-agricoles-petite-echelle-bioeconomique-agroecologique> > (consulté le 26 août 2022).

¹³³ Entretien du 26/09/2018. À noter qu'avant d'être élue députée Europe Écologie - les Verts de la Dordogne et rapporteure du rapport parlementaire sur la « relocalisation des filières agricoles et alimentaires », B. Allain était porte-parole de la Confédération paysanne. Elle a donc participé à l'institutionnalisation du soutien des petites exploitations agricoles.

¹³⁴ SMI : Surface Minimale d'Installation.

¹³⁵ Voir les propositions de la plateforme multi partenariale « Pour une Autre PAC » (ce collectif a été renommé collectif « Nourrir » en 2022).

¹³⁶ PAT : Projet Alimentaire Territorial.

¹³⁷ LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale.

des sols, est ainsi reconnue en tant que telle via ce soutien couplé qui redistribue 10 M€ prélevés sur le paiement de base à l'hectare vers ces petites structures. »

(MAAF, 2021, p. 96)

« Les conditions d'éligibilité pour souscrire à cette aide couplée maraîchage sont les suivantes :

- la SAU totale de la ferme ne doit pas dépasser 3 ha ;*
- au moins 0.5 ha de légumes ou petits fruits doivent être cultivés ;*
- une liste des fruits et légumes éligibles sera produite par le Ministère ;*
- autrement dit, ne peuvent pas prétendre à cette aide couplée les fermes maraîchères dont la SAU totale dépasse 3 ha et/ou qui cultivent moins de 0.5 ha de légumes & petits fruits et/ou qui produisent des fruits et légumes autres que ceux mentionnés sur la future liste. »*

(FNAB, 2021)

Cependant, si cette aide très ciblée est un signe fort de reconnaissance et de soutien aux petites agricultures, elle n'en concerne qu'une partie et l'enveloppe globale semble être insuffisante (et mal comprise au vu de la fourchette d'estimation évoquée) d'après une partie de la profession agricole :

« Cette faible enveloppe budgétaire pour l'aide couplée maraîchage a contraint le ministère à restreindre la portée de cette aide :

- les surfaces arboricoles sont exclues de cette aide. Ce qui semble contradictoire avec l'enjeu de développement de la production sur cette filière pourtant fortement déficitaire (encore plus déficitaire que la filière légumes) ;*
- les critères d'éligibilité [...] sont très restrictifs. En effet, d'après ses calculs, le Ministère estime qu'entre 1 500 et 3 000 fermes pourraient être éligibles à cette aide couplée maraîchage. Avec ce plafond de 3 ha par ferme, ce sont donc au maximum 9 000 ha de légumes et petits fruits qui pourront être primés.*

Enfin, l'enveloppe dédiée à l'aide couplée maraîchage étant limitée à 10 millions d'€/an, il n'est pas exclu que le montant unitaire fixé à 1 588€/ha en début de programmation soit revu à la baisse en cours de programmation, si le nombre de demandes est finalement supérieur aux 1 500 à 3 000 fermes estimées par le Ministère. »

(FNAB¹³⁸, 2021)

Dans le **Chapitre 5**, nous testons la mesure sur notre échantillon pour analyser l'effet de soutien potentiellement apporté aux micro-fermes et donc leur reconnaissance par la politique publique.

En conclusion, il a fallu « passer par » la reconnaissance de la diversité des agricultures françaises, puis de sa multifonctionnalité pour ensuite ouvrir un peu les portes à une reconnaissance d'une partie des petites agricultures grâce à leur potentiel agroécologique.

Cette reconnaissance n'est semble-t-il que rarement « acquise » et doit nécessiter un plaidoyer vigilant quasi-permanent des réseaux paysans et bio.

¹³⁸ FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.

3.2. Des petites agricultures qui prennent timidement leur place

À l'heure où les défis du siècle obligent non pas seulement à l'enrayement du déclin agricole mais au déploiement de nombreuses exploitations agricoles, le renouvellement générationnel ne suffit pas. Le défi du maintien des exploitations agricoles existantes est tout aussi important. La transmission-installation agricole ou l'installation agricole (sans forcément de transmission) « renouèle » sans forcément augmenter la population agricole. Dans ce cas, les nouvelles installations ne font que freiner le déclin. Seule une transformation des modèles agricoles peut concourir au renouvellement agricole (dont la restructuration des exploitations existantes). C'est ici un nouveau rôle à jouer pour les petites agricultures, mais leur situation est tendue. La tendance de déclin que nous avons montré dans la **sous-section 1.3.** nous questionne sur la capacité :

- des petites agricultures à maintenir leurs effectifs : quels sont les facteurs d'arrêt de l'activité ? Au contraire, quels sont les facteurs de réussite ? ;
- des petites agricultures à se renouveler, c'est-à-dire à opérer des transmissions d'exploitations réussies mais aussi à installer, *ex nihilo* ou dans des exploitations existantes (avec des restructurations plus ou moins importantes) ;
- de l'appareil statistique à quantifier d'autres formes d'activités agricoles « hors radars » : les formes associatives, les activités de production des particuliers avec surplus redistribuées, les formes entrepreneuriales non déclarées, etc.

Ce que les statistiques ministérielles nous enseignent, c'est que le déclin des petites agricultures ne semble pas près de ralentir au vu du vieillissement de la population agricole, notamment chez les petites et moyennes exploitations (davantage concernées) :

« Les exploitations dirigées par au moins un agriculteur de 55 ans ou plus sont à 60 % des [petites et moyennes] exploitations, soit 6 points de plus que celles dirigées uniquement par des exploitants de moins de 40 ans. »

(RA, 2020)

Cette interprétation est renforcée par le fait que les responsables de 55 ans ou plus des petites et moyennes exploitations sont parmi les premiers à ne pas savoir qui leur succèdera. Cependant, une nouvelle précaution est de mise concernant ce recensement. Souvent, les résultats intermédiaires du Ministère ne distinguent pas les catégories « micro » et « petites exploitations », respectivement renommées pour notre étude, « petites » et « moyennes exploitations ». C'est d'autant plus dommageable que l'accès aux données brutes est partiel (nous n'avons pas accès à l'ensemble des données brutes, même anonymes, ou alors elles ont été agrégées suivant des thèmes¹³⁹). Il est possible de savoir qu'il y a plus de « sorties » du métier que « d'entrées » mais il est difficile d'obtenir des données pour mener sa propre analyse en liant des paramètres de notre choix, en tant que chercheurs : nombre de chefs d'exploitation, taille d'exploitation, âge des exploitants, etc. La notion de renouvellement agricole relève parfois plus d'une spéculation que d'une réalité mesurée statistiquement. Alors, seul un léger faisceau d'indices nous met sur la piste d'une amorce de renouvellement et d'une hypothétique contribution des petites exploitations agricoles.

¹³⁹ Résultats intermédiaires accessibles sur VizAgeste : url : < <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/> > (consulté le 22/08/2022).

Un **premier indice** se trouve dans le rapport « Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole ou des chefs d'entreprise agricole en 2016 » publié en mai 2017 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :

« L'amélioration du taux de remplacement des départs résulte notamment de la mise en place de l'assujettissement minimal agricole dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014). Le nouveau seuil de reconnaissance de l'activité agricole a permis d'affilier des cotisants solidaires en tant que chefs d'exploitation ; ils sont plus de 2 700 dans ce cas de figure. »

(MSA, 2017, p. 4)

Dans ces 2 700 « nouveaux » chefs d'exploitation se trouvent possiblement une partie des micro-fermes. Le rapport indique aussi que la proportion d'exploitations de moins de 5 ha augmente de 1% entre 2006 et 2016, alors que toutes les autres catégories de surface, exceptées les surfaces supérieures à 50 ha, diminuent en moyenne de 2% (MSA, 2017, p. 22).

Un **deuxième indice** est lié à l'âge des chef(fe)s d'exploitation. La proportion d'exploitations dirigées par au moins un agriculteur de 55 ans est « beaucoup plus importante pour les cultures fruitières, les grandes cultures, la viticulture, les élevages bovin viande ; et la plus faible en maraîchage-horticulture ou dans les élevages de porcs et volailles » (RA, 2020). Dans cette liste d'OTEX (Orientation Technico-économique d'une Exploitation), le maraîchage-horticulture est la seule à voir son nombre d'actifs augmenter entre 2010 et 2020. Des responsables d'exploitations maraîchères-horticoles plus jeunes et en nombre croissant par rapport au reste de l'agriculture : serait-ce ici un indice de renouvellement qui commence à s'opérer ? D'après le RA 2020, ce n'est pas une tendance associée uniquement au petit, c'est aussi valable pour les grandes exploitations (des exploitants plus jeunes et dont l'effectif augmente). Pour autant, c'est un indice qui nous fait cheminer sur l'hypothèse que les micro-fermes, dont l'OTEX maraîchage-horticulture est prédominante, participeraient de ce renouvellement.

Un **troisième indice** concerne l'analyse des profils des chef(fe)s d'exploitation installé(e)s après 2010 (près d'un quart des exploitations recensées en 2020). Ils et elles sont installé(e)s à 61% dans le cadre familial (contre 77% pour les chef(fe)s d'exploitation installés en 2010 ou avant) :

« Les chefs récemment installés peuvent être nouveaux dans l'activité agricole (installation ou reconversion), ou être passés du statut de coexploitant à celui de chef d'exploitation, par exemple après le départ en retraite du chef précédent. Cette population recouvre des profils variés, de tous âges. Elle se distingue de celle des chefs plus anciens dans le métier : plus jeune, plus féminisée, mieux formée, plus ouverte à la pratique bio et la commercialisation en circuits courts. »

(RA, 2020)

Une vigilance est de mise quant au lien entre ces chef(fe)s d'exploitation et les petites exploitations. Le statut social à la MSA n'étant pas demandé dans le questionnaire, il est possible qu'une partie de leurs responsables ne se considèrent pas « chefs d'exploitation », tant d'un point de vue professionnel et institutionnel que vis-à-vis du sens péjoratif que revêt pour certain(e)s cette appellation.

Conclusion du Chapitre 1

L'étude de la littérature scientifique sur la petite agriculture à l'échelle mondiale met en évidence son importance en termes d'effectif et de contribution à la sécurité alimentaire mondiale. La petite agriculture nourrit le monde. Les autres segments de l'agriculture servent principalement d'autres finalités (industrielles mais aussi financières, capitalistiques, géopolitiques, etc.). La petite agriculture est un champ d'observation pertinent pour chercher l'expression d'une alternative agricole « de rupture ».

Suivant les pays, la petite agriculture ne se définit pas avec les mêmes critères et suivant les contextes, les modes de production, les modes de fonctionnement, elle prend diverses formes. Il est donc plus pertinent de nommer ce segment de l'agriculture : « les petites agricultures ».

Cette nuance confirme la pertinence :

- des postulats de diversité et de relativité dans lesquels s'inscrivent les travaux scientifiques auprès desquels nous affirmons notre proximité (l'étude des « mondes agricoles » (Hervieu et Purseigle, 2013) et la « coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires » (Gasselin et al., 2021) ;
- d'envisager dans cette diversité des petites agricultures une place pour le monde social des micro-fermes.

Nous mettons en évidence que la situation des petites agriculture en France (déclin, faible proportion et manque de soutien) est le fruit d'une construction politique liée à la promotion du modèle de développement agricole productiviste. La compréhension de cette « construction » met en lumière :

- le lien entre le rejet des petites agricultures et l'hégémonie du modèle productiviste ;
- la possibilité de changer la situation des petites agricultures en réformant avec ambition les politiques publiques.

Pour appuyer la pertinence de ce segment de l'agriculture et mieux positionner nos travaux, nous mettons en évidence cinq traits communs des petites agricultures :

- **des petites exploitations agricoles vivables malgré les difficultés ;**

Les responsables de petites exploitations agricoles sont satisfait(e)s de leur qualité de vie ; ils sont globalement heureux, épanouis dans leur activité et dans leur vie. Ils relient le « petit » à leur qualité de vie par le lien entre taille de l'outil de production et leurs capacités physiques (« présentes et à venir »). Toutefois, ils ne relient pas la qualité de vie aux liens sociaux ou à leur insertion territoriale. C'est une piste que nous explorons dans le monde social des micro-fermes.

Si la vivabilité est un facteur de durabilité, elle ne traduit pas l'absence de facteurs de stress ; les responsables des petites exploitations « composent » avec les difficultés du métier, du contexte géographique mais aussi avec les conséquences d'un manque de reconnaissance sociale et territoriale. La reconnaissance est un processus en tension qui se joue tout au long de la vie de ces petites exploitations agricoles.

- **des petites exploitations agroécologiques contribuant à la souveraineté alimentaire ;**

Les responsables de petites exploitations agricoles associent la qualité de leur produit et la « qualité » de l'agroécosystème. C'est dans ce *continuum* entre sol et territoire, entre soin des pratiques culturales et soin des humains (accès à une nourriture saine, dialogue avec les mangeur(euses) et amélioration du « cadre de vie ») que les petites exploitations agricoles contribuent à la souveraineté alimentaire (« droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûr, nutritive et culturellement appropriée en quantité et qualité »), à commencer par la sécurité alimentaire du « ménage agricole ».

- **des petites exploitations qui minimisent leurs charges et valorisent le fruit de leur travail, davantage que leur travail ;**

Les responsables de petites exploitations agricoles développent quatre stratégies qui leur permettent d'être viables économiquement : (i) mobiliser toutes les tactiques qui sont « bonnes à prendre » pour contenir voire diminuer leurs charges (dont l'entraide qui peut être une « condition de survie »), (ii) diversifier leurs activités et/ou leurs ateliers, (iii) diversifier leurs sources de revenus (dont la pluriactivité), (iv) s'agrandir.

- **des petites exploitations qui sont en recherche forte d'autonomie vis-à-vis des espaces de pouvoir économique ;**

Les responsables de petites exploitations agricoles veulent un maximum de liberté pour développer leur activité. Cette logique de fonctionnement surtout exprimée dans le lien aux « pouvoirs économiques ». Elle est un subtil équilibre entre d'un côté, ne pas dépendre de « tiers extérieurs » et l'autre, se lier pour être soutenu et soutenir (logiques de solidarité et de coopération).

- **des petites exploitations agricoles qui accordent une importance à l'héritage culturel.**

Les responsables de petites exploitations agricoles contribuent, au-delà d'un éventuel héritage matériel ou monétaire, à ce que certaines pratiques ou certains savoir-faire soient transmis à travers les générations. De l'héritage familial (au sens large de la notion de famille) à l'héritage culturel, il n'y a qu'un pas que les petites exploitations franchissent pour contribuer à l'amélioration du « bien commun » (logique écologique). Cette caractéristique se relie avec la perspective dans laquelle s'inscrivent les « soucis » de qualité des produits et de « qualité » de l'agroécosystème.

« Dans un monde complexe et incertain, il n'est pas aberrant de penser qu'une petite agriculture autonome, économe et respectueuse de l'environnement et des hommes risque de se conjuguer au futur...voire même...de devenir le grand « A » d'une agriculture reterritorisée et humaine.

On ne peut donc pas affirmer définitivement l'incongruité de cette dernière sentence : la petite agriculture est le passé, forme le présent et peut-être une solution pour penser le futur d'une agriculture sans cesse en devenir... »

(Le Clanche, 2013, p. 546)

Chapitre 2.

**La marginalité transformée en
un sujet d'intérêt scientifique**

Le choix d'étudier les micro-fermes correspond à une trajectoire personnelle mêlant engagement individuel et mobilisation collective. Cette trajectoire est concomitante de la dynamique progressive des micro-fermes qui les conduit d'un statut de « phénomène » à celui de « question sociale ».

La **première section** s'écrit à la première personne pour retracer le parcours de l'apprenti-chercheur et mettre en évidence l'effort de distanciation. Cette partie décrit les observations qui l'ont sensibilisé, les questions qui l'ont traversé et les actions individuelles et collectives auxquelles il a contribué. L'analyse de cet itinéraire, *a posteriori*, permet de retracer la manière d'aborder l'objet à l'étude.

La **deuxième section** décrit et analyse les étapes de montée en scientificité.

La **troisième section** met en évidence la mise à l'agenda social progressive des micro-fermes, rendant le phénomène moins marginal et plus « apte » à entrer dans une réflexion de modélisation.

I. Du soutien d'une ferme marginalisée à une démarche de recherche-action collaborative

Cette section commence par une écriture en « je » (1.1. et 1.2.) pour mieux comprendre mon rôle puis évolue en « nous » (1.3. et 1.4.) pour mettre en évidence le processus de distanciation.

C'est lorsque j'ai commencé l'École d'ingénieur agronome à Bordeaux en 2012 que j'ai souhaité non seulement mieux me nourrir mais aussi mieux connaître celles et ceux qui produisent.

Je me fournissais régulièrement auprès d'une agricultrice que je nomme « Mme *Mélisse* » (« ferme *Mélisse* »)¹⁴⁰. En plus des fruits et légumes, elle vendait des tisanes et des bouquets de fleurs. Une pancarte accrochée à son parasol affichait fièrement la certification en Agriculture Biologique (cf. **Figure 5** ci-contre). Seulement deux commerçantes vendaient « du bio » sur ce marché réputé de la périphérie bordelaise. Je revenais régulièrement sur le stand de Mme *Mélisse* parce qu'elle était fort sympathique et produisait une partie¹⁴¹ de ce qu'elle vendait (l'autre commerçante se fournissait exclusivement chez des grossistes). Il y avait un autre argument qui comptait : elle pratiquait des prix réduits pour « ses petits Énita »¹⁴² comme elle aimait nommer les étudiant(e)s de l'École d'ingénieur agronome. Elle était connue de certain(e)s étudiant(e)s et de certain(e)s enseignant(e)s de l'établissement parce que dans le passé, elle livrait des paniers directement sur le campus.



Figure 5 : Stand de la ferme *Mélisse* au marché de Gradignan

Réalisation : Damien Toublant, 2016

Commentaire : Étal soigné « esprit paysan, authentique » avec des paniers en osiers.

À chaque marché, nous discutons de l'avenir de l'agriculture, des difficultés du métier mais aussi de sujets plus légers. Après mes achats, je restais de plus en plus longtemps. Progressivement, un lien de confiance s'est tissé. À mon retour de stage de 2^{ème} année d'école d'ingénieur agronome, fin août 2014, je pris l'habitude de rester auprès de l'agricultrice après ses marchés. En même temps que je l'aidais à défaire le stand, les échanges continuaient et devenaient plus profonds. Mon premier réflexe d'apprenti ingénieur agronome était de comprendre son système de production et les raisons de ses différents choix.

¹⁴⁰ Les responsables de fermes et les fermes, rencontrées et étudiées, sont nommé(e)s par des noms de plante mis en italique. Cette démarche est expliquée dans le **Chapitre 3**.

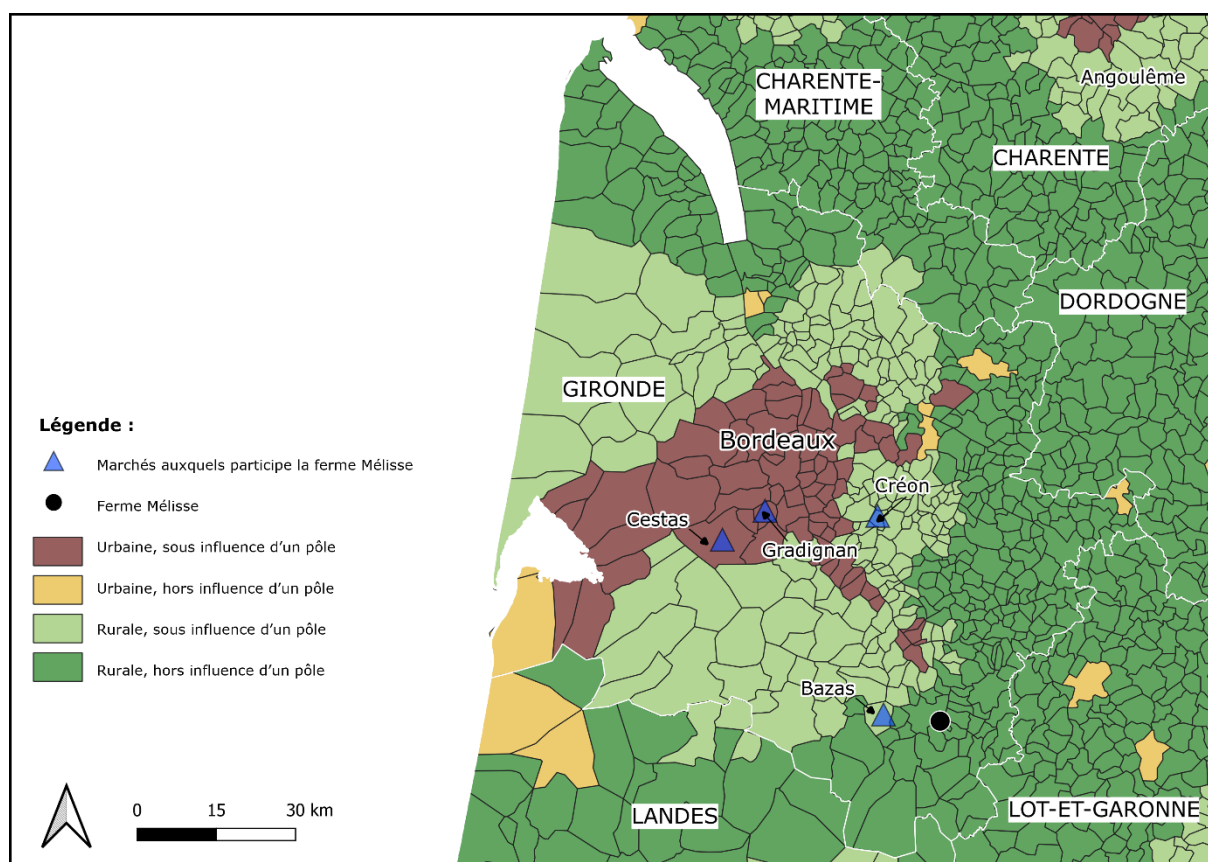
¹⁴¹ Elle complétait par des fruits et légumes d'un producteur du Lot-et-Garonne.

¹⁴² En référence à l'ancien nom de Bordeaux Sciences Agro, l'École Nationale des Ingénieurs des Techniques Agricoles (ENITA). École fondée en 1962 pour former des cadres agricoles capables d'orchestrer la diffusion du modèle de développement agricole productiviste.

1.1. Une agricultrice au système de production diversifié et de petite dimension

La ferme *Mélisse* est située dans le sud du département de la Gironde, à 70km de la métropole bordelaise. Elle est localisée sur une commune rurale hors influence du pôle métropolitain (cf. **Figure 6** ci-dessous) et vend ses produits sur des communes situées dans l'aire d'influence : sur deux marchés urbains (Gradignan, Cestas), un marché rural (Créon) et dans une épicerie rurale (Bazas).

Dans ce territoire, l'agriculture tient une place importante ; au nord les vignes des Graves et Sauternais, à l'ouest les plantations de pins maritimes parsemées de grandes cultures (céréales et légumes) et, au sud et à l'est la polyculture-élevage (prairies et champs de céréales). C'est dans ce dernier secteur que s'est installée Mme *Mélisse* en 2011, au cœur des vallons enherbés et bocagers.



Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : INSEE, 2023.

Note méthodologique : Le zonage urbain - rural est défini par combinaison entre densité communale et appartenance à une aire d'attraction d'une ville de plus de 50 000 habitants.

Figure 6 : Localisation de la ferme *Mélisse* et de ses points de vente

L'agricultrice possède un peu plus de 8 ha dont 3 ha utiles : les deux tiers sont en bordure de la ripisylve entourant un lac d'irrigation et un tiers se situe de l'autre côté de la propriété du voisin éleveur de bovins. Le parcellaire n'est donc pas complètement contigu, il « enjambe » trois parcelles appartenant au voisin : une maison d'habitation, une pâture et une grange avec enclos pour les vaches.

L'essentiel de l'activité agricole de Mme *Mélysse* se concentre au niveau du champ le plus grand où elle cultive des courges, des PPAM¹⁴³, des fleurs, des petits fruits, quelques jeunes arbres fruitiers mais aussi des saules pour un ami vannier. Les travaux sont mécanisés pour les tontes et pour les semis de fleurs (griobroyeur et rotavator pour un labour superficiel) : ce choix a conduit l'agricultrice à travailler dans un système qu'elle nomme « en bande de fonctionnement »¹⁴⁴. Dans l'inter-bande, il arrive qu'elle y cueille des « simples »¹⁴⁵ pour compléter sa production.

Dans ce paysage de polyculture-élevage où la moyenne des surfaces des exploitations se situe autour d'une trentaine d'hectares (Chambre d'agriculture, 2018), la ferme *Mélysse* est atypique par sa petite taille, la diversité de ses productions ainsi que ses pratiques culturales.

1.2. Une activité petite et diversifiée qui pose problème pour la reconnaissance sociale de l'agricultrice

Comme d'autres systèmes agricoles dits alternatifs, le système de production de l'agricultrice n'est pas seulement atypique dans le paysage agricole local mais aussi du point de vue des institutions agricoles. Si cette originalité n'a pas empêché le soutien de la SAFER Gironde qui a permis à Mme *Mélysse* d'acquérir ses nouvelles terres¹⁴⁶, elle a par contre été un obstacle au maintien de son affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

En France, jusqu'en 2016, l'entrée et le maintien dans la profession agricole étaient conditionnés au respect d'un minimum de surface cultivée. L'obstacle est principalement destiné aux activités agricoles de petite dimension afin de séparer l'activité de loisirs de l'activité professionnelle. Jusqu'en 2016, « être petit » en agriculture signifiait prendre le risque de ne pas pouvoir être assujetti à la MSA ou d'être *a minima* soumis au statut précaire de cotisant solidaire¹⁴⁷. C'était le cas de Mme *Mélysse* qui a été radiée de la MSA Gironde en 2013 alors qu'elle avait un statut de cheffe d'exploitation depuis son installation. L'argument principal des contrôleurs assermentés était que sa surface exploitée n'était pas suffisante¹⁴⁸. Il fallait que la surface cultivée totale de toutes les productions dépasse une demie SMI (Surface Minimale d'Installation)¹⁴⁹. Seuls deux cas d'exception pouvaient s'appuyer sur un déclaratif de temps de travail¹⁵⁰ : certains « types de culture » (osier, plantes aromatiques par exemple) et les surfaces des cultures certifiées en agriculture biologique¹⁵¹.

¹⁴³ PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales.

¹⁴⁴ Il s'agit de bandes de culture de 1 mètre de largeur par 30 voire 50 mètres de longueur.

¹⁴⁵ Pour Mme *Mélysse*, les « simples » désignent les PPAM non cultivées, c'est-à-dire celles qui poussent spontanément (plus ou moins favorisées par des tontes ou par des « introductions volontaires » de plantes que Mme *Mélysse* récolte ailleurs).

¹⁴⁶ Fin 2010, alors que son bail de fermage s'interrompt dans une autre commune où elle était installée depuis 2004, Mme *Mélysse* décide de rechercher de nouvelles terres agricoles pour se réinstaller. Elle répond alors à un appel de la SAFER Gironde qui met en concurrence des candidat(e)s pour l'achat d'un peu plus de 8 ha de terres dans le sud Gironde. Parmi eux, le fils de l'adjoint au maire, voisin des parcelles à vendre et candidat à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). Le critère « agriculture biologique » et le fait que Mme *Mélysse* soit une agricultrice « sans terre » priment sur le dossier du futur jeune agriculteur.

¹⁴⁷ Statut mis en place dans le cadre de la reconnaissance de l'installation progressive mais ne donnant des droits qu'en cas de grave maladie. Pour beaucoup, c'est une étape transitoire qui permet de peu cotiser mais d'être tout de même à la MSA pour progressivement aller vers le statut pleinement reconnu de chef(fe) d'exploitation.

¹⁴⁸ Décision confirmée par un nouveau contrôle en 2014.

¹⁴⁹ À cette époque, les SMI sont définies par arrêtés préfectoraux départementaux suivant chaque « région naturelle » et chaque « type de culture ». Par exemple en 2015, en Gironde, la SMI pour le maraîchage de plein air était de 3 ha (il fallait donc cultiver au moins 1.5 ha).

¹⁵⁰ Le minimum était de 1 200 heures par an.

¹⁵¹ Cette exception pour « la bio » était une pratique plus ou moins respectée et pas réellement une norme réglementaire. L'évaluation de leur assujettissement était soumise au « bon vouloir » des contrôleurs de la MSA. Cette « zone grise » était liée, d'après nos échanges avec des conseiller(e)s de la MSA, au manque de recul sur ce mode de production. De plus, à cette période et plus généralement, il y avait un flou sur le traitement des individus s'installant sans avoir encore obtenu la certification ou en cours de conversion.

Dans les systèmes agricoles diversifiés et de petite dimension, deux facteurs renforçaient la difficulté d'usage de cette règle de calcul de la SMI : l'association culturelle d'une diversité de variétés et la gestion « souple » de l'enherbement qui peut troubler l'emprise réel des surfaces cultivées. Dans le cas de la ferme *Mélisse*, à deux reprises (en 2013 et en 2014), les deux contrôleurs de la MSA n'ont pas su ni identifier toutes les cultures, ni mesurer correctement l'emprise de celles-ci. Les relevés d'un organisme indépendant de certification biologique et d'un chargé de mission de la Chambre d'agriculture l'attestent : les surfaces cultivées de la ferme *Mélisse* étaient suffisantes pour qu'elle prétende au statut de cheffe d'exploitation.

Ce mode de calcul du critère d'affiliation à la MSA n'était non seulement pas approprié aux fermes diversifiées mais il pouvait avoir un effet très concret sur le dimensionnement de leur système de production. Le système des « bandes de fonctionnement » de la ferme *Mélisse* tenait sa raison principale de la pression exercée par les contrôleurs pour entretenir une certaine superficie cultivée et non d'une raison purement agronomique, ou encore moins ergonomique. Dans la présentation de son système lors de ma première visite de terrain, Mme *Mélisse* justifiait ses choix en énonçant trois intérêts : le passage facilité du tracteur pour se déplacer à différents endroits du terrain, le désherbage mécanique facilité et la rotation entre bandes et inter-bandes. En analysant ensemble et *a posteriori* son système, l'agricultrice réalise qu'il s'est progressivement construit de manière à répondre aux critères des contrôleurs de la MSA. Elle était fatiguée de gérer cette si grande surface cultivée (environ 2 ha) et se laissait souvent déborder. L'organisation des cultures pensée pour l'usage des machines n'était finalement pas adaptée¹⁵². Le choix de la mécanisation était davantage subi que délibérément choisi ; c'était selon elle la seule solution permettant de gérer tant bien que mal une surface disproportionnée par rapport à ses capacités¹⁵³.

Cette tension entre reconnaissance sociale et dimension de l'activité agricole m'a alors interpellé. Dans cet exemple, je constatais que le manque de reconnaissance sociale pouvait entraîner une conséquence spatiale directe et concrète sur le système de production : tant d'un point de vue agronomique, économique qu'humaine (fatigue, stress dû à la peur d'un contrôle inopiné, etc.). La reconnaissance sociale n'est jamais acquise, elle est un processus en tension qui se joue tout au long de la vie de ces petites exploitations agricoles. Elle marque tant l'aboutissement d'un projet de création d'une activité professionnelle que le maintien de l'exercice décent¹⁵⁴ d'un métier. Ne pas être affilié(e) à la MSA, c'est ne pas pouvoir exercer professionnellement son activité agricole. Outre le fait de ne pas avoir de couverture sociale appropriée¹⁵⁵ et de ne pas cotiser pour la retraite, c'est aussi : ne pas pouvoir demander les subventions réservées à ce secteur, ne pas pouvoir bénéficier des tarifs professionnels, ne pas pouvoir voter aux élections représentatives de la profession¹⁵⁶, ne pas pouvoir déposer de permis de construire d'un bâtiment agricole, être contraint dans la permission de vendre sur la « place publique », etc.

¹⁵² En pratique, Mme *Mélisse* entretenait ses cultures en se déplaçant à pied (travail possible même en cas de sol détrempé), récoltait tout à la main et ne faisait pas de rotation entre bandes et inter-bandes (elle réutilisait notamment les bâches tissées déjà en place). Une surface de production moins étalée lui aurait fait gagner beaucoup d'heures de déplacement, de désherbage (qui de toute façon devait se faire manuellement au plus proche des cultures) et d'entretien général de l'ensemble de la parcelle.

¹⁵³ Elle complétait son travail manuel par une tonte à l'aide de son petit tracteur (entretenu par un proche) et quand le champ était trop envahi par les ronces, elle faisait intervenir un prestataire de service.

¹⁵⁴ En référence à la notion de *decent work* promue par l'Organisation Mondiale du Travail et qui comprend le critère « couverture sociale appropriée ».

¹⁵⁵ Dans ce cas, l'équivalent de la « couverture maladie universelle » prend le relais si l'assuré en fait la demande.

¹⁵⁶ Au près des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

1.3. Des profils et activités atypiques qui dérangent : quand le manque de reconnaissance sociale s'associe au manque de reconnaissance territoriale

Les « néo-agriculteur(rice)s » cumulent souvent plusieurs originalités par rapport aux parcours « classiques ». Ce caractère « hors normes »¹⁵⁷ ne désigne pas seulement l'atypie des systèmes de production (plus petits et diversifiés que l'agriculture dominante et souvent préexistante sur les territoires) ni le fait qu'ils soient peu aidés par les subventions publiques (« sans dot »¹⁵⁸). Il peut aussi faire référence à une marginalité plus ou moins adroitement désignée. Les profils de « nouveaux entrants » sont majoritairement des « NIMA (Non Issus du Milieu Agricole) » et s'installent donc « Hors Cadre Familial (HCF) ». Ces « néo-paysans et néo-paysannes » sont aussi la plupart du temps « Non Issus du Territoire (NIT) »¹⁵⁹.

Or, s'installer en agriculture, c'est non seulement créer une entreprise agricole mais c'est aussi rejoindre ce qui est désigné comme le « monde agricole ». Cette trajectoire comprend couramment trois conditions : entrer dans un secteur professionnel (au sens restrictif de créer une entreprise agricole et être assujetti à la MSA), se positionner (choisir sa proximité avec l'une des grandes tendances du syndicalisme agricole) et s'insérer dans un territoire (cultiver des terres, aménager, construire, habiter, mais aussi se relier aux acteurs territoriaux déjà présents). Si les deux premières conditions ont intéressé mon premier engagement militant, la troisième condition est celle qui intéresse plus particulièrement cette thèse.

Ne pas être issu(e) du territoire peut être un handicap par la méconnaissance des usages. Par exemple, les terres visées par l'installation sont sûrement déjà l'objet de plusieurs usages et sûrement déjà convoitées. Dans le cas de Mme *Mélysse*, le fils du voisin éleveur souhaitait les acheter pour s'installer (et agrandir ainsi la surface totale et contigüe de l'activité agricole familiale). Cette situation peut aussi se combiner avec un autre usage comme le passage et l'occupation de promeneurs et de chasseurs. Dans le cas de Mme *Mélysse*, elle cumulait la convoitise du voisin éleveur et celle des chasseurs qui voyaient d'un mauvais œil la moindre restriction de déplacement ou d'occupation. Les menaces¹⁶⁰ étaient largement signées pour qu'elle comprenne leur origine. S'y ajoutaient des dégradations et des vols.

Mme *Mélysse* était vue comme une étrangère. Si elle avait été issue du territoire, elle aurait sûrement pu trouver du soutien, qu'elle soit issue ou pas du milieu agricole. Au-delà de la reconnaissance sociale liée au secteur professionnel, ce que nous pourrions nommer la reconnaissance territoriale tient aussi son importance. Regarder le territoire comme un espace approprié au sens du géographe Guy Di Méo permet d'interroger « qui » se l'approprie et, « à qui » se relier pour accéder et maintenir cette appropriation. La reconnaissance territoriale se joue donc notamment dans le tissu social du ou de la nouvelle installée. Dans le cas de Mme *Mélysse*, elle avait le soutien de ses proches (amis, famille et clients du marché) mais ils étaient trop éloignés pour avoir un réel « effet de proximité ».

Dans sa commune, Mme *Mélysse* était uniquement en lien avec un autre voisin éleveur et un ami proche rarement présents. Le réseau de Mme *Mélysse* était principalement constitué des plus amicaux de ses clients répartis sur ses 3 marchés, situés entre 40 et 70 kilomètres, et de quelques agriculteurs

¹⁵⁷ Expression utilisée notamment par le sociologue Jacques Rémy (1997).

¹⁵⁸ Expression utilisée notamment par le sociologue Jacques Rémy (2016).

¹⁵⁹ Expression utilisée récemment par Adrien Baysse-Lainé (2020).

¹⁶⁰ Cartouches utilisées de fusil de chasse et animaux morts déposés devant sa porte.

situés à plusieurs kilomètres. Elle s'investissait très peu dans le syndicat de la Confédération paysanne qu'elle affectionnait plus pour ses membres que pour les « combats syndicaux ». Mme *Mélysse* était passionnée par son travail au champ mais ses trois marchés lui demandaient d'être très souvent sur les routes¹⁶¹. Les nombreux allers-retours et les heures de route rajoutaient à la fatigue et aux risques professionnels. Cette situation largement liée au manque de reconnaissance sociale qui lui bloquait le développement de son exploitation agricole, l'empêchait d'être présente sur sa ferme et de s'investir dans le tissu social à proximité (nécessaire à une meilleure reconnaissance territoriale).

Le territoire se recompose par la « nouvelle arrivée ». Des liens entre individus et entre activités s'opèrent avec plus ou moins d'amicalité. La recomposition est à la fois spatiale (par exemple, des relations de bonne entente voire de coopération avec le voisinage direct) et réticulaire (par exemple, des relations amicales avec des clients de marchés situés à plusieurs dizaines de kilomètres et qui peuvent venir sur la ferme, communiquer auprès de leur entourage, sur les réseaux sociaux, etc.). Que les habitants le veuillent ou non, qu'ils développent un lien ou non avec la « nouvelle arrivée », la recomposition s'opère. Et, c'est parfois dans l'illusion que rien ne peut ou ne doit évoluer que les conflits peuvent naître. Les tensions peuvent être renforcées en cas de faible présence de la « nouvelle arrivée ». Dans le cas de Mme *Mélysse*, elle n'était que trop peu présente et disponible pour prendre le temps d'expliquer son système jugé atypique à la fois localement et pour le monde agricole. Dans ce cas, les idées préconçues deviennent des jugements définitifs et le dialogue peut être rompu. La présence sur place et le dialogue sont pourtant deux conditions importantes du désamorçage des conflits embryonnaires.

L'effet d'entraînement négatif entre manque de reconnaissance sociale et manque de reconnaissance territoriale est très clair dans le cas de Mme *Mélysse*. Être bloquée dans l'exercice de son activité d'agricultrice l'a poussée à trouver une solution pour assurer un revenu régulier de subsistance (vente sur les marchés). Cette nouvelle activité non désirée¹⁶² et ainsi la course contre le temps que subit Mme *Mélysse* a une traduction spatiale directe : elle l'empêche d'être suffisamment présente et active sur sa parcelle (ce qui la fragilise vis-à-vis de la pression des contrôleurs) et sur son nouveau « territoire d'adoption » (ce qui l'empêche de s'insérer pleinement dans le tissu social). Ce cas illustre ainsi, pour ce type d'agriculture, l'imbrication forte entre l'individu (responsable de sa ferme), le système de production et le territoire.

Si le territoire peut être un atout pour le développement de ce type de ferme, l'exemple de Mme *Mélysse* met en évidence qu'il peut être une menace très forte pour la réussite de l'installation quand l'insertion territoriale dysfonctionne. Les rapports de force liés à une bonne insertion territoriale peuvent se résoudre progressivement par un processus de légitimation touchant aussi bien la reconnaissance sociale que la reconnaissance territoriale.

¹⁶¹ Elle s'approvisionnait auprès de son producteur du Lot-et-Garonne situé à plus d'une heure de route et elle se rendait trois fois par semaine à ses marchés.

¹⁶² Mme *Mélysse* exprimait à plusieurs reprises le fait de vouloir diminuer drastiquement cette activité d'achat-revente pour se consacrer pleinement à son activité au champ.

1.4. Un besoin de légitimation plus global

Ce type d'agriculture, bien qu'original, atypique, alternatif pour ne pas dire marginal, n'en demeure pas moins l'activité d'hommes et de femmes dont nous postulons qu'ils ont le droit de s'installer et de travailler décentement où ils le désirent.

Qu'est-ce qui fait que la société reconnaît ce droit d'existence et d'exercice décent ?

La notion de légitimation est une piste. Il s'agit en effet d'un processus qui aboutit à la légitimité d'un individu, d'un groupe, d'une action, etc. Le concept, utilisé dans diverses disciplines des sciences sociales dont la sociologie¹⁶³ et la science politique, dépasse le fait d'être « établi par la loi » (*stricto sensu*). Dans le cas du système agricole développé par Mme *Méliste*, la légitimité n'est visiblement pas un acquis dans le sens où il est nécessaire de trouver des arguments pour démontrer son intérêt. La légitimation intervient donc, au-delà de la loi, pour résoudre un problème ou défendre ce qui fait problème. Elle permet de dépasser la condition singulière d'une personne ou d'une activité pour aller puiser dans un intérêt général.

La légitimation peut intervenir dans un acte court et territorialisé comme la décision de la SAFER départementale qui valide l'attribution des terres à Mme *Méliste* après une commission locale (groupe constitué d'acteurs du territoire). Cette décision peut paraître à contre-courant des pratiques de la SAFER qui a plutôt favorisé la concentration des terres. Cependant, nous l'avons vu, cet acte de légitimation n'a pas été suffisant pour une reconnaissance territoriale. Il a été individuel et circonscrit dans le temps. Le suivi après procédure aurait permis sans doute d'atténuer l'impression de Mme *Méliste* d'être lâchée dans la « fosse aux lions »¹⁶⁴.

Cette forme de légitimation partielle peut aussi être complétée à double titre, par des avancées légales spécifiques (par ex. modification des critères d'affiliation à la MSA) ou par des avancées en termes de politiques publiques. Cependant, le préalable à la mise à l'agenda public puis politique est la problématisation sociale : le problème prend une importance suffisante pour être traduit en politique publique lorsque la démonstration de sa portée d'intérêt général est faite. Les syndicats professionnels tiennent une place particulièrement importante dans ce processus.

Si la reconnaissance des « petites fermes » est une lutte historique de la Confédération paysanne (années 1970-80), il a fallu attendre 2014 puis 2016¹⁶⁵ pour qu'une étape légale soit franchie en France (cf. **Chapitre 1** et trame historique en **Annexe 9**). L'esprit de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 14 octobre 2014 était d'ouvrir la reconnaissance sociale aux petites exploitations agroécologiques comme le confirmait Brigitte Allain, ex-députée de la Dordogne et ex-porte-parole de la Confédération paysanne (entretien du 26/09/2018). En 2013 et 2014, elle avait accompagné Stéphane Le Foll, alors Ministre chargé de l'agriculture, à porter la Loi d'Avenir sur la question de la relocalisation des filières agricoles et alimentaires (avec l'introduction de la notion de projets alimentaires territoriaux). Très concrètement, la loi et ses décrets d'application modifiaient la SMI en la transformant en un critère plus global : l'Activité

¹⁶³ Avec en toile de fond, chez le sociologue Max Weber, les notions de pouvoir, d'influence, de domination, d'autorité, etc.

¹⁶⁴ Expression tenue par Mme *Méliste* lors du récit de son histoire. À mon retour à Gradignan début septembre 2014, j'ai fini par comprendre que Mme *Méliste* avait non seulement été gravement malade de 2012 à 2013, mais elle était aussi victime d'un acharnement de plusieurs individus : injures d'élus municipaux, menaces de chasseurs, actes malveillants du voisinage, pressions de la part des contrôleurs la MSA, vols et dégradations, etc. Sa carte vitale ne marchait plus et le service des contrôles de la Mutualité Sociale Agricole l'acculait à entretenir son champ. Dans un entretien du 11/03/2015, Mme *Méliste* rappelle que « le contrôleur l'avait engueulé au téléphone alors qu'elle était à l'hôpital avec ses bandages. C'est le chirurgien qui a fini par raccrocher le téléphone ».

¹⁶⁵ Année limite pour l'entrée en application des décrets d'application de la LAAAF 2014.

Minimale d'Assujettissement (AMA). L'affiliation des prétendants au statut de chef d'exploitation s'opère dorénavant sur la base d'un des trois sous-critères : (i) une surface minimale définie par arrêté préfectoral départemental ou (ii) un temps de travail minimum (1 600 heures) ou (iii) un revenu minimum (800 fois le SMIC horaire). Cette loi a permis de faire retomber la pression sur les surfaces à mettre en culture pour Mme *Mélie* et d'autres responsables de ferme : elle leur a permis d'assumer davantage la petitesse de leur système et d'être plus engagés au travail parce que reconnus.

Cependant, même si le stress lié à la peur du contrôle s'atténue et que les responsables de ferme sont plus sereins dans l'exercice de leur activité, il n'en reste pas moins que l'insertion territoriale peut rester problématique. La reconnaissance sociale doit embrasser la société dans son ensemble. Celle-ci passe notamment par la construction d'une forme de légitimité « induite » (càd. avant installation agricole), c'est-à-dire une reconnaissance non seulement du système agricole mais aussi de la trajectoire dans laquelle le ou la porteuse de projet s'inscrit. Cette reconnaissance passe usuellement par le parcours mené auprès des organismes chargés de l'installation agricole (Chambre d'agriculture, syndicats et leurs associations de développement) qui décèlent le sérieux des projets.

Comment faire lorsque les individus qui portent ces projets, *a fortiori* atypiques, passent outre les dispositifs existants ? Comment peuvent-ils acquérir cette légitimité « induite » ? Que recouvre-t-elle ?

II. Une légitimation impliquant un mouvement plus large reliant sciences et société

Cette section repart d'une écriture en « je » (2.1.1.) pour mieux comprendre mon rôle puis évolue en une combinaison du « je » et du « nous » (2.1.2 jusqu'à 2.1.5. et 2.2.) pour mettre en évidence le processus de distanciation.

Le recours à la démarche scientifique est une voie pertinente pour démontrer l'intérêt d'un sujet ou d'un objet en apportant de manière rigoureuse des preuves. Elle est aussi un cadre de travail le plus désintéressé possible ; ce qui est utile pour atténuer l'emprise des intérêts particuliers et tendre vers l'intérêt plus général promu par le processus de légitimation.

La collaboration entre société et sciences peut se jouer à différents niveaux. Du point de vue scientifique, cette intervention de la société peut aller jusqu'à une co-construction à toutes les étapes (questionnement, méthode, résultat, etc.). La démarche menée ici s'inscrit dans le « champ de la recherche-action »¹⁶⁶. Elle peut être définie comme une « rencontre entre une intention de recherche et une volonté de changement » (Liu, 1992, p. 295). Elle est d'autant plus pertinente dans le cas de l'étude des mondes sociaux en marge puisqu'elle permet d'atteindre des individus souvent mal connus et reconnus par les institutions (dont celle de la Recherche).

Dans le cas de Mme *Méliste* et plus généralement dans la quête de légitimité de son système agricole puis de son monde social, la montée en scientificité s'est faite en plusieurs étapes. L'itinéraire ci-dessous explicite chronologiquement les ressources mobilisées et révèle ainsi la sensibilité et les positionnements qui ont mené à cette thèse.

2.1. Trier les preuves dans un objectif de véridicité

D'octobre 2014 à janvier 2015, pour aider au mieux Mme *Méliste* à retrouver son statut à la MSA et afin de surmonter ses multiples difficultés administratives, je l'ai accompagnée dans le tri des documents administratifs, des prises de note, des discours de témoins, etc. Cette démarche a été complétée par trois entretiens importants¹⁶⁷. Ce travail a été réalisé de manière à prendre de la distance avec les propos de Mme *Méliste* et des personnes proches, mais aussi à construire une compréhension de sa situation plus large et une argumentation pour la défendre. Ce travail, répondant à l'enjeu de démonstration, a été mené dans un objectif de « véridicité » : il impliquait un relevé précis des sources de données ou recueil de preuves pour argumenter. En effectuant ce tri,

¹⁶⁶ La notion de « champ de recherche-action » souligne l'existence de différentes formes dans ce type de démarche. Christian Gonzalez-Laporte (2014) en présente quelques-unes : recherche-action participative, collaborative ou intervention.

¹⁶⁷ Des entretiens furent menés avec :

- le président de Solidarité Paysans Gironde pour les difficultés humaines liées à la pression des contrôles de la MSA (Solidarité Paysans Gironde, entretien du 10/02/2015) ;
- la secrétaire générale et l'animatrice de la Confédération paysanne de Gironde pour le suivi de son dossier contentieux à la MSA (Confédération paysanne de Gironde, entretien du 11/02/2015) ;
- le chargé de mission urbanisme de la Chambre d'agriculture de Gironde pour la rédaction de son permis de construire et pour le soutien lors des visites des contrôleurs de la MSA en juillet et septembre 2014 (Chambre d'agriculture de Gironde, entretien du 11/03/2015).

L'entretien avec le chargé de mission s'est fini en larmes ; il en cassa ses lunettes. Ce qu'il raconte reste confidentiel mais il est tout de même important de mentionner son alerte sur le caractère répréhensible des actes commis et l'existence de nombreux « abus de pouvoirs ». Quant aux deux autres associations, elles évoquent une affaire très difficile (« un dossier trop pourri » car mêlant des intérêts personnels impliqués dans différentes instances locales et départementales) pour laquelle elles n'ont pas pu s'impliquer davantage par manque de moyens humains.

j'ai mis en évidence les inadéquations et j'ai dû déconstruire et reconstruire la compréhension qu'avait Mme *Mélysse* de sa situation.

La rigueur est nécessaire pour archiver et rendre compte « à distance » afin de ne pas se laisser influencer par le propos de Mme *Mélysse* et des personnes gravitant autour.

2.1.1. Travailler dans un cadre de légitimation

J'ai également réalisé un travail de terrain : analyse agronomique, diagnostic pédologique (avec carottages), cartographie dont les résultats ont été consignés dans un rapport. Celui-ci a pris forme dans le cadre d'une convention tripartite¹⁶⁸ reliant Mme *Mélysse*, Bordeaux Sciences Agro (BSA) et moi-même. Elle a été signée non sans difficultés¹⁶⁹ en mars 2015 (cf. **Encadré 6** ci-dessous).

Travailler auprès d'une institution de recherche revêt un double intérêt : elle offre un cadre de légitimation et incite à une mise en condition de rigueur (par ex. il est demandé de rendre des comptes régulièrement)¹⁷⁰.

Encadré 6 : Les sens de l'engagement

L'engagement par la signature de la convention tripartite m'a conduit à prendre encore davantage de recul sur la portée politique du travail de recherche. Les chercheur(euse)s jouent un rôle dans la société de par les questions qu'ils choisissent, les sujets qu'ils étudient, les terrains qu'ils parcourent, les données qu'ils collectent, les collaborations qu'ils mettent en œuvre et les financements qu'ils acceptent ou demandent. Les « cadres » des institutions de Recherche et d'Enseignement ont aussi leur responsabilité dans la facilitation ou le blocage des processus de recherche.

Choisir tel objet à l'étude, telle thématique ou telle démarche sous-tend un engagement (sous diverses formes), dans le sens d'une « force qui oblige » le chercheur vis-à-vis de ces différents choix.

Dès lors, j'inscris mon travail et mon positionnement dans le postulat suivant : le caractère engagé (que d'aucuns nomment « militant ») d'une recherche ou d'un chercheur n'est pas lié au caractère alternatif de l'objet d'étude, sa thématique ou encore sa démarche.

Ainsi, toute recherche ou tout chercheur est engagé mais sans forcément conscientiser ni ce à quoi il est lié, ni ce qui l'oblige. Être engagé perd donc de son sens s'il n'est pas directement qualifié.

Un certain nombre de « forces » obligent tou(te)s les chercheur(euse)s, que ce soit l'obligation de réserve, la subordination hiérarchique, le service de l'intérêt général, etc.

À ces engagements, certain(e)s chercheur(euse)s se distinguent peut-être parce qu'ils ajoutent une responsabilité¹⁷¹ envers la lutte et l'adaptation aux dérèglements climatiques, la lutte pour les solidarités humaines, etc.

¹⁶⁸ La fiche projet présentait la liste des activités succinctement : « historique de l'activité agricole et des obstacles rencontrés, bibliographie sur la réglementation en matière de sécurité sociale agricole, statut d'agriculteur (surface minimale, activité...), état des lieux de l'assolement au fil des saisons (dont cartographie), bilan saisonnier des activités agricoles. » La convention courait du 13/09/2014 au 13/09/2015, couvrait les déplacements et permettait d'apposer le logo de BSA sur les documents produits et prévus par la convention.

¹⁶⁹ Entre le Directeur d'établissement et le Directeur des études de BSA, il y avait un désaccord. Je dû l'anticiper et m'adresser d'abord au Directeur d'établissement pour obtenir son aval avant signature du Directeur des études. Dans un mail du 22/01/2015, le Directeur d'établissement jugeait le projet « tout à fait intéressant et pertinent » et incitait même à discuter de « la publicité de ce type d'initiative pour inciter les étudiants à s'engager plus encore » !

¹⁷⁰ Les référents étaient un enseignant spécialisé dans les enquêtes de terrain et le Directeur des études de BSA.

¹⁷¹ Réflexion inspirée d'un message posté par Julien Fosse, président du centre INRAE des Hauts-de-France, sur sa « page » du réseau social numérique LinkedIn (10/07/2023).

2.1.2. Associer des citoyens et organiser leur action pour donner plus d'ampleur au travail mené

Au vu de l'ampleur de la tâche et devant le désistement des associations de soutien et des étudiant(e)s qui m'accompagnaient mais aussi étant donné mon départ à Rennes pour effectuer mon stage de fin d'étude¹⁷², je décidai en mars 2015 de constituer une association loi 1901¹⁷³. L'un de ses principaux objectifs était de permettre la réaffiliation de Mme *Mélysse* à la MSA sous le statut de cheffe d'exploitation agricole.

Mme *Mélysse* était très entourée par ses proches et ses clients mais je diagnostiquais le fait que « la somme de bonnes volontés n'était pas suffisante »¹⁷⁴. Il fallait aller chercher un soutien plus large, plus soudé pour « faire projet » et « faire communauté ». C'est comme si l'entourage de Mme *Mélysse* l'avait fait survivre mais n'avait pas permis de régler le problème à la source. Je mobilisais Thomas Paillard, un ami proche, pour créer un comité de soutien et rassemblais des étudiants et des clients fidèles de l'agricultrice¹⁷⁵. L'association permit de fournir un soutien humain¹⁷⁶, administratif, technique et financier à Mme *Mélysse*. Ces différentes dimensions du soutien étaient nécessaires au vu de la gravité de la situation¹⁷⁷.

L'enjeu sous-jacent était de passer chaque étape du processus « amiable » (recours gracieux, recours hiérarchique puis passage en Commission de Recours Amiable) en espérant obtenir gain de cause (affiliation à la MSA) sans se rendre au contentieux (càd. mandater un avocat, le payer, se défendre devant le tribunal des affaires de sécurité sociale et éventuellement poursuivre). La mobilisation dura 6 mois et demanda un niveau très fort d'engagement et de rigueur de la part des membres de l'association. Elle se conjuga avec une forte médiatisation locale (des articles de presse et une pétition à plus de 1 600 signataires) pour tenter d'infléchir le rapport de force. Les actions de recours administratif portées par l'association prirent fin en septembre 2015 à l'issue de la dernière phase de résolution à l'amiable qui décida de ré-affilier Mme *Mélysse* à la MSA sous le statut de cheffe d'exploitation agricole.

¹⁷² Sur un tout autre sujet : « Spatialisation des teneurs en phosphore des sols agricoles bretons » (Unité Mixte de Recherche Sol Agro et hydrosystèmes, Spatialisation - Institut National de la Recherche Agronomique – Agrocampus Rennes).

¹⁷³ Cette création d'association fut possible grâce à la collaboration de Thomas Paillard qui assurait notamment la gestion administrative et la présence hebdomadaire. Son aide fut très précieuse.

¹⁷⁴ Phrase que je répétais régulièrement fin 2014 début 2015 pour justifier la création d'un groupe de soutien à l'agricultrice qui s'inscrit dans les pas de toutes les actions menées individuellement par l'entourage de Mme *Mélysse*.

¹⁷⁵ Le samedi 28 mars 2015, quinze citoyens étaient réunis sur la pelouse ensoleillée de la médiathèque de Gradignan. Thomas Paillard et moi-même animions la réunion. Le groupe de citoyens mobilisés comprenait des clients de Mme *Mélysse* (un cadre de la SNCF, une psychologue-sophrologue, une ingénieure des matériaux, un retraité de la Banque de France, un retraité de l'enseignement sportif de haut niveau) et des étudiants de Bordeaux Sciences Agro. Fin avril 2015, l'association réunissait plus de 70 sympathisants. Avec Thomas Paillard, nous voulions mobiliser dans ce collectif une diversité de profils pour mêler une diversité de compétences et de points de vue (et de réseaux). Nous étions convaincus que c'était un moyen efficace de parvenir à une stratégie la plus équilibrée au service de l'intérêt de l'agricultrice. Assurant les postes de président et vice-président, nous étions aussi garants à la fois du respect de la légalité, de la volonté de l'agricultrice mais aussi de la radicalité et de l'ambition nécessaire pour mener la démarche dans sa globalité.

¹⁷⁶ Étant donné les menaces et les vols qu'elle subissait, il y avait nécessité d'une présence régulière autour de l'agricultrice. Mme *Mélysse* a tenté de porter plainte mais sans succès. Depuis, elle craignait les représailles puisqu'elle soupçonnait des liens entre certains gendarmes et la mairie.

¹⁷⁷ L'extrait du compte-rendu de la réunion préparatoire du 19 mars 2015 à l'AG constitutive du Comité de Soutien à Mme *Mélysse* en dresse la liste : « abus de pouvoir de la part du Maire [...] qui entrave toute volonté d'évolution pour l'exploitation (deux refus de Permis de Construire, obligation de démanteler une roulotte par ailleurs vandalisée), menaces anonymes (sanglier mort [abattu et déposé] sur l'exploitation), courrier ouvert, pressions diverses (pendant l'hospitalisation et au retour, les vaches du voisin adjoint au Maire, piétinaient les cultures ; une main courante aurait été déposée à la gendarmerie mais il n'en subsiste aucune trace), diffamations ayant entraîné une enquête de Mœurs... ».

2.1.3. Associer des étudiants et des enseignants-chercheurs pour réfléchir au-delà du cas particulier

Par cette décision de ré-affiliation de Mme *Mélisse* au statut de cheffe d'exploitation, la MSA reconnaissait donc, sans le dire textuellement, le système agricole développé sur la ferme *Mélisse*. Suite à cette réussite de l'action militante, une réflexion a été menée pour « aller au-delà [du] travail d'intérêt particulier [...] et évoluer vers une portée d'intérêt général »¹⁷⁸⁻¹⁷⁹. Ce souhait s'est traduit par deux dernières actions auprès de la MSA¹⁸⁰ et le lancement d'un « projet [d'étudiants] de recherche-action sur les microstructures agricoles ». Ce dernier a vu le jour en décembre 2015¹⁸¹ et a pris le nom de MICRO-AGRI ÉTUDIANT courant février 2016. Les deux actions menées auprès de la MSA ont permis de faire reconnaître les dysfonctionnements et la méconnaissance du système agricole soutenu¹⁸².

Le projet étudiant a poursuivi le chemin de légitimation mais sous une forme différente (hors des enseignements mais pas hors du cadre institutionnel) : moins associative, plus institutionnalisée et pour autant plus radicale¹⁸³. J'ai gardé des liens¹⁸⁴ avec la Direction de BSA, des étudiant(e)s de chaque promotion¹⁸⁵ et des enseignant(e)s. Le projet avait pour objectif de « définir les micro-structures agricoles puis [de] réfléchir sur leur viabilité ». Les termes « micro-structures » puis « micro-fermes » ont été choisis plutôt que « petites fermes » pour (i) rejoindre l'objet d'étude des travaux de thèse menés par Kevin Morel (en thèse de 2012 à 2016), (ii) profiter de la mise en avant de la notion à travers notamment l'exemple de la ferme du Bec Hellouin (Normandie) et (iii) dépasser le cas des fermes maraîchères pour s'intéresser plus largement à toutes celles dont l'activité est inférieure ou à la limite des standards de la profession agricole¹⁸⁶.

De nombreuses réunions se sont tenues de la fin 2015 au début 2016 avec la rencontre de plusieurs acteurs territoriaux¹⁸⁷ et la visite de plusieurs fermes dont les responsables validaient leur identification aux expressions « micro-structure agricole » puis « micro-ferme ». Au cours de ce projet d'étudiants, ont été identifiées une vingtaine de fermes en Gironde et des entretiens ont été réalisés, guidés par un questionnaire. Des entretiens ont également été conduits auprès d'acteurs territoriaux. Un rapport a été rédigé et transmis à la Direction de BSA.

La notion de « recherche-action » était davantage une intention que la démarche réellement déployée. Pour nous, il s'agissait avant tout d'élargir le cercle des participant(e)s (càd. intégrer des citoyens dans des cercles souvent réservés aux initiés), d'approfondir les connaissances sur le sujet¹⁸⁸ et d'inscrire notre démarche dans un cadre institutionnel ayant une certaine légitimité (BSA).

¹⁷⁸ Citation extraite de la fiche descriptive du projet étudiant sur les « micro-structures agricoles » (BSA, 2015-2016).

¹⁷⁹ Cette phrase s'ajoute aux expressions employées lors des réunions du comité de soutien en septembre et octobre 2015 pour justifier et préparer le lancement des actions suivantes : « construire [leur] propre jurisprudence » et « créer un précédent ».

¹⁸⁰ Un rendez-vous avec le Directeur du service des contrôles et une lettre envoyée au Médiateur de la MSA.

¹⁸¹ Mail de lancement du projet envoyé le 01/12/2015 aux étudiants et enseignants-chercheurs de BSA qui avaient manifesté leur intérêt suite à une communication interne diffusée par le Directeur des Études. L'objet du mail comportait la mention « MICRO-AGRI ».

¹⁸² Non sans difficultés dans le cas du rendez-vous avec le Directeur du service des contrôles qui menaçait de nous assigner en justice, à titre personnel, Thomas Paillard et moi.

¹⁸³ Dans le sens de « remonter à la racine des problèmes ».

¹⁸⁴ Même après avoir fini mes études à l'École d'ingénieur agronome en septembre 2015.

¹⁸⁵ Je faisais partie d'une association environnementale basée à BSA.

¹⁸⁶ Standards de la profession dont la Surface Minimale d'Assujettissement (SMA) est l'indicateur choisi.

¹⁸⁷ Dont les référents des ateliers de l'expérimentation en cours à Bordeaux Métropole sur la mise en place d'une gouvernance alimentaire. Le terme « micro-ferme » était à cette époque quasi inexistant, seule une trace est retrouvée dans le rapport « Diagnostic territorial et cartographie des acteurs vers une gouvernance alimentaire. Indicateurs, retours d'expérience et pistes d'action » publié en 2015 (Anna Faucher, IUFN - International Urban Food Network, 2015). Il citait un retour d'expérience de Dominique Gayerie, « dernier arboriculteur de la métropole, à Saint-Vincent de Paul, ayant adopté ce métier et l'exploitation familiale sur le tard, après une expérience professionnelle dans le commerce et la finance aux États Unis » (Agora, Bordeaux Métropole, 2017, url : < <https://www.agorabordeaux.fr/programmes/paysans-de-la-metropole-2/> > (consulté le 23/03/2024)).

¹⁸⁸ Notre association de soutien « envoyait » le comité scientifique du « Bec Hellouin » et nous pensions pouvoir nous inspirer de l'idée de suivi scientifique mais dans un premier temps sous un format pédagogique car plus facile à mettre en œuvre.

Ni les chercheur(euse)s, ni les responsables de ferme n'étaient présent(e)s dans la co-construction des méthodes et des résultats. Le groupe était certes composé d'une diversité de participant(e)s qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble (citoyens, étudiants, acteurs territoriaux, enseignants-chercheurs éloignés du sujet) mais la démarche relevait davantage de l'exercice pédagogique de formation aux méthodes de la recherche. Toutefois, il s'est avéré un tremplin utile pour amorcer une réelle démarche de recherche-action sur ce phénomène des micro-fermes.

2.1.4. Passer d'un projet étudiant à un projet de recherche-action

Les rencontres avec Mayté Banzo puis Bernard Del'homme ont été décisives. Elles nous ont confortés dans l'idée que ce sujet pouvait intéresser des chercheur(euse)s en sciences sociales¹⁸⁹ et que des pistes de financement étaient envisageables. Un nouveau « cercle » (nommé « groupe-projet ») s'est alors constitué autour de ces enseignants-chercheurs, de responsables de micro-fermes, d'acteurs du développement agricole (organismes partageant des valeurs proches de l'agriculture paysanne que nous nommons « réseaux paysans »). Le groupe-projet s'est réuni une première fois le 14/04/2016 à BSA. Nous avons esquissé une première trame de projet qui distinguait trois principales étapes :

« **Étapes du projet :**

1- **Méthodologie**¹⁹⁰

Comment les détecter dans les bases de données existantes ?

Peut-on les cartographier ? Si non, pourquoi n'est-ce pas repérable ?

2- **Caractérisation**

Quelles caractéristiques partagées ?

Quelles externalités ? Quelles filières les favorisent ?

3- **Viabilité, résilience**

Définition au regard du modèle

Quelles aspirations ? Quels obstacles ?

Comment améliorer ? Pour quels effets sur la résilience ? »

(Extrait de la note d'intention rédigée par Damien Toublant, 14/04/2016)

À ce stade, nous avons pris comme définition des micro-fermes¹⁹¹ celle proposée par Kevin Morel et François Léger (2015) sur la base de caractéristiques clés des micro-fermes maraîchères :

« Surfaces cultivées par actif inférieures aux recommandations classiques d'installation, commercialisation en circuits courts, très grande diversité de produits cultivés, faible niveau de motorisation, volonté forte de développer des systèmes agricoles qui participent à la santé des écosystèmes et au bien-être social. »
(Morel et Léger, 2015)

Toutefois, dès le départ nous envisagions de ne pas nous limiter à des micro-fermes maraîchères.

¹⁸⁹ D'après Mayté Banzo, « le projet micro-fermes devrait faire le focus sur le professionnalisme de cette forme d'agriculture qui a un sérieux problème de légitimité. Les manières de penser des citoyens changent mais la profession avance très peu. » (Mayté Banzo, compte-rendu d'entretien du 09/03/2016).

¹⁹⁰ Extrait du compte-rendu d'entretien avec Mayté Banzo (09/03/2016) : « Le projet pourrait aussi avoir un axe plus méthodologique qui porterait sur la manière de détecter cette forme d'agriculture dans les bases de données (BDD) existantes. Peut-on, avec les statistiques, avoir une idée de l'exhaustif ? Comment les micro-fermes ne sont-elles pas détectables ? Quelles sont les manières de recenser les structures agricoles ? L'entrée BDD lui semble fondamentale ».

¹⁹¹ Le terme « micro-ferme » a été choisi dans cette transmission entre le projet MICRO-AGRI ÉTUDIANT et le projet MicroAgri ; les expressions « agriculture à visage humain » et le terme « micro-agriculture » ont tout de même été conservées dans la note d'intention.

Dans cette note d'intention du projet, il était mentionné un certain nombre de points à étudier :

- le manque de visibilité des micro-fermes dans les « bases de données de recensement, qu'elles soient officielles (Recensement Agricole) ou officieuses (Colibri, Agrobio, etc.) » ;
- le manque de références techniques, de connaissances et de conseiller(e)s techniques ;
- la problématique du statut social des agriculteur(rice)s, dont le caractère inapproprié des critères d'affiliation et des méthodes de calculs des contrôleurs ;
- le manque de reconnaissance de ces systèmes agricoles malgré « l'émulsion [créée] autour de ce sujet » ;
- le besoin de soutenir les petites agricultures pour leur rôle vivrier, leur capacité à « répondre [aux défis de] la re-territorialisation de l'alimentation », leur résilience¹⁹².

L'ensemble de sujets à traiter était très ambitieux. Le groupe devait alors construire un projet plus circonscrit qui puisse répondre aux attentes de l'appel à projets que nous avons identifié pour cette première demande de financement : « Écosystèmes, Agricultures, Alimentation » de la Fondation de France¹⁹³.

2.1.5. Initier une recherche-action collaborative et territoriale

Le groupe-projet s'est construit autour d'un constat partagé : une forme d'agriculture se trouvait marginalisée à tort alors qu'elle pouvait proposer des voies pertinentes pour renforcer la durabilité des territoires. Le programme de recherche-action est né de ce que Liu (1992, p. 295) nomme la « rencontre » entre :

- une intention de recherche : par exemple, des scientifiques engagés et intéressés par les questions agricoles alternatives, la relocalisation agricole et alimentaire, les liens ville-campagne, etc.) ;
- et une volonté de changement : par exemple, des responsables de fermes qui ont vécu une partie des difficultés de reconnaissance sociale et territoriale (que Mme *Mélisse* a pu vivre).

Avant la création du programme MicroAgri, chaque participant avait sa propre approche du sujet envisagé au prisme de sa problématique (Toublant, Banzo et Del'homme, 2024) :

- les micro-fermes du sud-Gironde cherchaient davantage de reconnaissance de leur « modèle » né tout récemment, pauvre en références et expériences locales ;
- l'entreprise bordelaise, créatrice d'un logiciel pour les fermes en circuits courts, souhaitait développer le lien entre producteurs et consommateurs ;
- l'association de test d'activité agricole dans le Médoc, dont la présidente était aussi enseignante au centre de formation agricole à Blanquefort (nord de Bordeaux) et qui cherchait à déployer sa démarche sur le département girondin ;
- les chercheur(euse)s souhaitaient développer leurs travaux sur l'agriculture de proximité et les liens villes-campagnes (MicroAgri permet le rapprochement d'équipes de BSA et de l'Université Bordeaux Montaigne) ;
- les citoyens, engagés dans la défense d'une micro-ferme exclue de la MSA, travaillaient au prolongement de leur engagement dans un projet plus collectif et territorial afin que d'autres micro-fermes n'aient pas à subir les conséquences du manque de reconnaissance sociale.

¹⁹² « Les structures agricoles parmi les plus résilientes (en réponse aux facteurs externes : ex. changements climatiques ; et internes : ex. phytopathologie) » (extrait de la note d'intention, 14/04/2016).

¹⁹³ Portage administratif par l'UMR PASSAGES – CNRS – Université Bordeaux Montaigne située à Pessac (Gironde).

En octobre 2016, l'obtention du financement de la Fondation de France¹⁹⁴ a permis de construire un collectif qui a progressivement développé un objectif commun¹⁹⁵ : développer la connaissance et la reconnaissance des micro-fermes en travaillant principalement sur le département de la Gironde.

Bien que mon contrat de coordinateur n'ait pu démarrer concrètement qu'à partir de février 2017, j'ai commencé bénévolement à travailler sur deux objectifs (dès début 2016) : la réalisation d'une analyse des ressentis et modes de participation des membres du programme¹⁹⁶ et un panorama des acteurs territoriaux travaillant plus ou moins sur l'agriculture de proximité (cf. **Figure 7** ci-dessous).

Le **premier travail** permet de mettre en évidence « l'enthousiasme » des participant(e)s, leur envie de « balayer les idées reçues », leurs « fortes attentes », les « forts enjeux méthodologiques », « la pertinence et l'impact du programme », la « clarté de son périmètre », etc. Ce travail précise aussi des points de vigilance qui concernaient : (i) le fait de ne pas s'isoler dans le sujet : « attention à ne pas se ringardiser donc sans cesse s'informer », (ii) la peur d'une crispation sur les questions d'argent, (iii) la difficulté des liens « entre le concret des acteurs et l'abstrait des chercheurs ».

Quant à la raison d'être du programme (càd. œuvrer pour la légitimation d'un système agricole marginalisé), les avis étaient partagés. Certains participant(e)s ne souhaitaient pas que « le projet [soit] militant » et d'autres souhaitaient que le travail « serve de plaidoyer ». Le défi collaboratif du programme était de faire s'entendre les chercheurs et acteurs « sur leur projet commun : [...] s'écouter, s'accepter, tomber d'accord et agir ensemble » (Albaladejo et Casabianca, 1997).

Le **deuxième travail** permet de préparer les acteurs du territoire à l'arrivée de MicroAgri, prévoyant notamment leur sollicitation pour la diffusion de l'appel à recensement et des résultats.

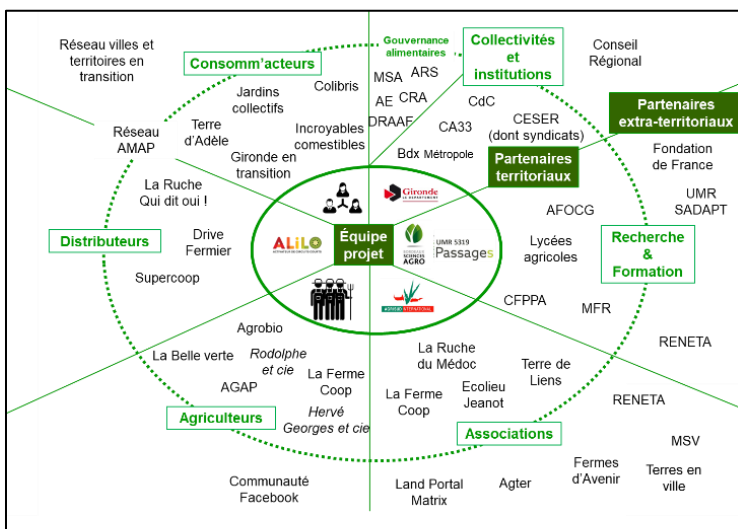


Figure 7 : Réseau d'acteurs dans lequel le programme MicroAgri s'insère

Réalisation : Damien Toublant, inspiré par un échange avec Cécile Bruère, 2016.
 Source : Extrait du diaporama présenté lors du premier comité de pilotage de MicroAgri (16/12/2016).
 Commentaire : La majorité des acteurs présents sur ce schéma ont été contactés dans le cadre de l'approche évaluative ex ante.

¹⁹⁴ Financement complémentaire obtenu auprès de la Fondation Léa Nature pour compléter le salaire du coordinateur en 2018.

¹⁹⁵ Réunion de lancement du programme MicroAgri le 16/12/2016.

¹⁹⁶ Entretiens menés auprès de tous les membres du futur comité de pilotage pour comprendre les objectifs de chacun et les modalités de participation souhaitées dans le projet.

Préparer l'arrivée du programme permettait d'anticiper et de diminuer les risques conflictuels (idéologiques et interpersonnels). À l'image de l'installation d'une agricultrice dans un nouveau territoire, il est important de dialoguer le plus en amont possible pour expliquer ses intentions et éviter des imaginaires parfois délétères. Le passé « militant » du coordinateur, son lien au terrain et la démarche scientifique de recherche-action rassuraient souvent sur le caractère désintéressé des intentions du collectif. Ces arguments conduisaient la plupart du temps à une ouverture des interlocuteurs à l'échange, au partage de données et contacts, à la participation aux différents moments collectifs qui ponctuaient le programme, etc. MicroAgri pouvait ainsi offrir un espace apaisé de dialogue entre différentes sphères d'acteurs.

Pour MicroAgri, le terme « micro-ferme » faisait sens :

- par la controverse qu'il provoquait ;
- en tant que phénomène social marginalisé par les institutions et la profession agricole et pourtant plébiscité par un grand nombre de porteurs de projets d'installation agricole.

Pour appréhender la complexité et la diversité de l'objet « micro-ferme » dont la compréhension se réalise « recherche faisant », l'équipe du programme a su mettre à profit une démarche scientifique de recherche-action « collaborative » (Gonzalez-Laporte, 2014).

MicroAgri se structurait donc autour d'un Comité de Pilotage constitué d'agriculteur(ric)e(s), entrepreneur(euse)s¹⁹⁷, chargé(e)s de mission¹⁹⁸, enseignant(e)s-chercheur(euse)s, citoyen(ne)s. Pour favoriser la construction d'une culture commune sur les micro-fermes et mobiliser différents regards, un Comité d'Accompagnement a été formé¹⁹⁹. Ensemble, les membres de ces comités concevaient méthodes, outils, expérimentations et assuraient la diffusion des connaissances.

Le programme se structurait en trois étapes (trois mots-clés) :

1. Identification (février 2017 - février 2018) : élaboration d'une définition des micro-fermes et d'une méthode de recensement participatif ;
2. Caractérisation (février 2018 - février 2019) : compréhension détaillée de leur fonctionnement et de leur rapport au territoire ;
3. Évaluation (février 2019 - février 2020) : étude de leur viabilité suivie d'une diffusion des résultats.

Le séquençage s'inspire des trois étapes décrites dans la note d'intention produite en avril 2016 mais le contenu est plus précis et surtout, le vocabulaire est partagé par le comité de pilotage (ex-groupe-projet).

¹⁹⁷ Dont les deux co-fondateurs de l'entreprise Alilo qui a développé, entre autres, le logiciel *Cagette.net*.

¹⁹⁸ Dont l'animatrice de Porte-Greffe, association qui accompagnait le test d'activité agricole.

¹⁹⁹ Il est composé de l'association territoriale Terre de Liens Aquitaine, l'Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne (AGAP), Agrobio Gironde et la Chambre départementale d'agriculture (service urbanisme et Point Accueil Installation-Transmission).

2.2. Un itinéraire individuel et collectif qui forme, questionne et sensibilise l'apprenti chercheur

Le caractère marginalisé et systémique du monde social étudié induisait de s'appuyer sur une démarche scientifique ouverte sur la société à même de contribuer au processus de légitimation. Participer à cette dynamique est un engagement pour le chercheur en faveur de la reconnaissance sociale et territoriale. La traduction concrète est par exemple de diminuer le risque que d'autres histoires comme celle de la ferme *Mélisse* ne se reproduisent pas. Cet élan contribue aussi à faire en sorte que la « chose agricole » devienne progressivement un peu plus « chose publique ».

L'objectif est alors de reconnaître l'atypicité de ces fermes et de comprendre « les conditions systémiques de [leur] viabilité, c'est-à-dire du respect simultané et permanent de seuils minimaux pour une batterie de critères écologiques et sociaux » (François Léger, article Reporterre, 20/05/2019).

La légitimation est un processus individuel et collectif. Ces deux niveaux sont imbriqués et mobilisent plusieurs sphères d'acteurs qui œuvrent depuis leur(s) place(s) dans la société. Ces positions génèrent des rôles (modes organisés de conduite) qui eux-mêmes peuvent recomposer la ou les place(s) de chacun. Tout au long des étapes qui ont menées de l'expérience de soutien d'une ferme marginalisée à une démarche de recherche-action collaborative, l'élan vers le collectif est une récurrence²⁰⁰.

Collectivement, nous avons su trouver les « acteurs auxquels [les connaissances co-construites] seront utiles » (Albaladejo et Casabianca, 1997) pour leur légitimité (cf. Tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3 : Identification des éléments de la démarche du programme MicroAgri qui vont dans le sens d'une recherche qui légitime les micro-fermes

Critères d'une recherche légitimante	Démarche du programme MicroAgri
- participative	- Recensement participatif des fermes s'identifiant comme micro-fermes - Participation des acteurs de terrain à toutes les étapes du processus de recherche-action
- non normative ou prescriptive	- Cadre hypothétique de définition suffisamment globalisant pour ne pas contraindre
- pragmatique (en ne négligeant pas les dimensions économiques)	- Recherche d'adéquation empirique entre nos cadres conceptuels et les données d'enquête, « au plus proche du terrain » - Co-construction entre chercheurs et « acteurs du terrain » à toutes les étapes : définitions, méthodes et résultats
- combinant des méthodes quantitatives et qualitatives afin d'intégrer des considérations sociales et politiques plus globales	- Caractérisation des micro-fermes par une approche normative (par ex., analyse agronomique des systèmes de production) et une analyse qualitative inspirée de la méthode des « récits de vie » (par ex., l'étude des trajectoires) - Évaluation de la durabilité des micro-fermes par une approche combinant analyse compréhensive et analyse quantitative (par ex. adaptation de la méthode IDEA4)

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : Morel (2016, p. 218) et Dossier de présentation du programme MicroAgri (2017).

²⁰⁰ Se relier aux citoyen(ne)s, aux étudiant(e)s, à l'École d'ingénieur agronome (administration et enseignant(e)s), aux chercheur(euse)s, aux acteur(rice)s socio-économiques, aux financeurs (collectivités ou fondations privées), etc.

Mobiliser du collectif est une manière de solliciter différentes sphères d'acteurs sur des problèmes qui deviennent alors sociaux (et plus uniquement individuels). L'idée est de faire évoluer un échiquier trop bien en place pour certains. Gasselin et al. (2021, p. 15) évoquent la notion de « requalification positive de l'alternatif [qui d'après Goodman (2003)] s'affirme depuis les années 1990 dans un "quality turn" par lequel surgissent de nouvelles qualifications en agriculture et dans l'alimentation (biologique, commerce équitable, indications géographiques, véganes, etc.) ».

Un monde social n'a ni cœur, ni centre ; il est un « processus de vie » dans le sens où il n'est pas inerte : « n'importe quelle maille de cette toile réticulaire peut valoir comme centre et selon les actions ou les événements, des zones périphériques peuvent devenir centrales et le reste du monde social se réordonner autour de ce foyer. Un monde social est irrémédiablement à multiples perspectives et ne cesse de se décentrer et de se déformer selon le déplacement des foyers d'attention, de coopération et de communication de ses membres. »

(Cefaï, 2015, p. 16, 17)

Notre démarche scientifique contribue donc à légitimer le monde social des micro-fermes en étudiant la manière dont celui-ci est légitimé et se légitime lui-même. À la manière d'Alex Honneth (2000, cité par Genel, 2022), nous postulons que la reconnaissance est intimement liée à la « réalisation de soi » et nous rejoignons ainsi l'ancrage théorique proposé par le géographe Christophe Albaladejo que nous développerons par la suite. Il note que s'inscrire dans la « sociologie du sujet » pose le postulat de « l'importance croissante dans nos sociétés de la nécessité de la construction d'une identité et d'un projet personnel, bien qu'elle soit pour qu'un individu puisse se socialiser (Dubar, 2000 ; Dubet y Wieworka, 1995 ; Touraine, 1992). » (Albaladejo, 2017, p. 31, 32). En d'autres termes, bien que cela puisse paraître paradoxal, pour que les individus ou sujets « fassent société », il faut permettre voire faciliter la « construction des individualités » :

- à une échelle plus globale, la reconnaissance sociale serait la reconnaissance « par la société » « d'une identité et d'un projet personnel » ;

- à une échelle plus locale, la reconnaissance territoriale serait la reconnaissance « par les acteurs territoriaux » « d'une identité et d'un projet personnel ».

La **section suivante** s'attache à décrire, dans ce processus de reconnaissance, la manière dont le monde social des micro-fermes a été promu par les journalistes, les responsables de micro-fermes médiatisées (souvent appelés « les praticiens ») et les chercheurs.

III. Une question sociale émergente médiatisée

Le terme « micro-ferme » était peu connu du grand public à l'époque où nous décidions d'en faire notre objet d'étude, dans le cadre du projet étudiant (2015-2016) puis dans le cadre de MicroAgri. Nous menons dans cette section une analyse de la presse pour mettre en évidence l'émergence du monde social des micro-fermes. Cette montée en visibilité peut être quantifiée dans le temps, localisée (**sous-section 3.1.**) et illustrée par les exemples médiatisés (**sous-section 3.2.**).

3.1. La presse et la mise en visibilité des micro-fermes

L'**Encadré 7** ci-dessous explicite la méthodologie d'analyse de la presse que nous avons employée. Nous livrons ici les résultats d'un point de vue quantitatif ; l'analyse qualitative de l'image médiatique étant présentée dans le **Chapitre 4**.

Encadré 7 : Méthodologie d'analyse de la presse

L'analyse de la presse se base sur les données recueillies à partir de l'agrégateur de presse Factiva (édité par Dow Jones, un des fournisseurs mondiaux les plus importants en information économique et financière). La requête a porté sur le terme micro-ferme avec plusieurs orthographes possibles : « micro-ferme OR micro-fermes OR microferme OR microfermes) NOT fermé* ». La recherche d'articles a été effectuée pour la période allant du 01/01/1994 au 31/12/2023, uniquement pour la France métropolitaine et continentale.

Les articles concernent essentiellement la Presse Quotidienne Régionale (PQR). Sont absents du recueil des grands journaux nationaux comme Le Monde ou Libération ainsi que de la presse dite « alternative » comme par exemple Reporterre, Basta, etc.

L'analyse du corpus est semi-automatique ; elle est principalement réalisée sur tableur numérique. Nous avons limité le recours aux outils proposés par Factiva pour maîtriser au mieux le traitement des données recueillies. Les métadonnées des articles sont pré-remplies (titre de l'article, titre de presse, date de publication, auteur(rice), url, résumé, pages, copyrights, clé unique) et complétées par nos soins (identifiant unique « plus parlant », typographie (tiret, espace, collé), « est-ce que "micro-ferme" est dans le titre et/ou le corps de l'article », commune, département, sujet, mots collés au terme « micro-ferme », indice de densité communale (1 à 7), ateliers de production cités, certification AB explicite ou non, statut du/des responsables de la ferme, nom de la ferme, expressions associées à la description de la ferme, réseaux/liens au territoire, enjeux soulevés inspirants pour la thèse). Pour faire ce travail, nous avons extrait l'ensemble des articles que nous avons analysé un par un. Cet exercice fastidieux entre dans l'effort d'« imprégnation » du chercheur, ce qu'un logiciel d'occurrences ne permet pas véritablement.

Le premier article citant le terme « micro-ferme » (écrit « micro ferme ») est un article du journal Le Progrès (groupe de presse EBRA²⁰¹) datant du 9 octobre 2005. Il restitue le compte-rendu d'un voyage en Roumanie de l'association « Solidarité développement Rhône Roumanie ». Même si l'apparition du terme « micro-ferme » dans la presse francophone remonte à cette date, ce n'est qu'en 2014 qu'il a commencé à prendre une importance médiatique (cf. **Figure 8** ci-dessous).

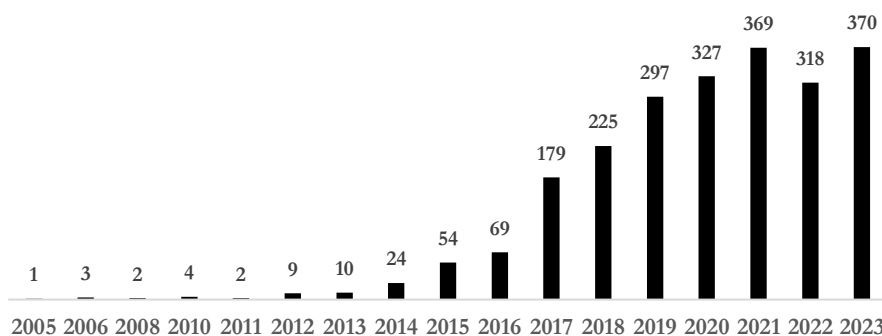


Figure 8 : Évolution du nombre d'articles de presse publiés entre 2005 et 2023

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : Données des articles de presse de 1994 à 2023 extraits de « Factiva » (premier article publié le 09/10/2005 et un dernier article publié le 30/12/2023).

De 2006 à 2012, les seuls articles qui mentionnent le terme concernent des projets à l'international dits de « business social »²⁰², cette fois-ci portés par des multinationales comme Danone. La multinationale soutient une usine qui « doit produire 3 000 tonnes de yaourts à partir du lait recueilli dans 300 micro-fermes de quatre vaches en moyenne » (AFP²⁰³, Le Figaro, La Charente Libre, 2006 ; Les Echos, 2008) qui bénéficient de « prêts de micro-crédit » promus par Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix en 2006) et portés par la *Grameen Bank* (Bangladesh). Cette histoire fait partie du « récit capitalistique » servant à la reconnaissance sociale de la multinationale française sous caution de Muhammad Yunus, surnommé « le pape du micro-crédit ». Avec le « grand patron » de Danone, ils forment un duo qui fait couler beaucoup d'encre et remplit les salles. Le 4 février 2010, ils étaient 3 000 participants réunis au Grand Rex à Paris.

De 2013 à 2015, deux fermes occupent le devant de la scène médiatique : la micro-ferme du Bec Hellouin (au sud-ouest de Rouen) et la micro-ferme de la Bourdaisière (à l'est de Tours) (cf. **sous-section 3.2.1.** et **3.2.2.**).

²⁰¹ EBRA : Est Bourgogne Rhône Alpes.

²⁰² Expression issue des titres des articles du Figaro (« Danone invente le "business social" », 19/12/2006) et de La Charente Libre (« Du "business social" avec des yaourts », 19/12/2006).

²⁰³ AFP : Agence France-Presse.

De 2016 à 2017, le nombre d'articles de presse augmente de plus de 40%, passant de 69 à 179 articles. Ici c'est peut-être davantage la Recherche qui a été à l'origine de l'engouement²⁰⁴. Trois événements sont à signaler :

- le 21 novembre 2016, la Fondation de France organise le colloque « Microfermes nourricières... macro effets ! Du projet de vie au vivre ensemble sur les territoires » en partenariat avec AgroParisTech²⁰⁵ ;
- le 28 novembre 2016, Kevin Morel intervient au Parlement Européen en préambule d'un échange sur la future PAC, organisé par la Commission Agriculture et Développement rural²⁰⁶ ;
- le 15 décembre 2016, Kevin Morel soutient sa thèse de doctorat « Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Une étude inductive combinant méthodes qualitatives et modélisation »²⁰⁷.

De 2017 à 2021, l'évolution du nombre d'articles est toujours à la hausse, atteignant 369 articles (doublement du nombre d'articles dans cette période). Cependant en 2022 la tendance est à la baisse ; c'est sûrement dû à une actualité très chargée : le début de la guerre en Ukraine, les présidentielles en France, les crises énergétiques, l'inflation, etc.

D'années en années, en dépit d'une montée en visibilité médiatique, les micro-fermes prennent place timidement dans l'espace public. L'analyse de la presse met en évidence deux types de fermes médiatisées : d'un côté, une multitude de micro-fermes « anonymes » qui commencent à être « connues » dans leur territoire, de l'autre, quelques fermes très médiatisées qui rencontrent un véritable succès.

²⁰⁴ À noter que Pierre Gasselín, chercheur à l'INRAE, me témoignait lors d'une réunion scientifique en 2020 que la page internet de François Léger « explos[ait] les scores par rapport à d'autres pages ». Nous avons essayé d'obtenir les évolutions statistiques de sa page et de celle de Kevin Morel ; toutefois, depuis le changement de nom de l'institution (l'INRA est devenu INRAE) et le changement de « nom de domaine » qui va avec, il n'y a pas eu de continuité statistique. L'une des responsables de la communication de l'INRAE m'a tout de même cité que la page présentant le programme travaillant sur les micro-fermes en Guadeloupe était parmi les plus visitées de leur site internet.

²⁰⁵ L'ensemble du colloque est accessible en ligne, url : < <https://www.youtube.com/watch?v=li48xeHlf6o> > (consulté le 21/05/2023).

²⁰⁶ L'intervention « Innovations écologiques, microfermes et territoire (Kevin Morel). Parlement Européen » est accessible en ligne, url : < <https://www.youtube.com/watch?v=vjbf4XdzA0U> > (consulté le 21/05/2023).

²⁰⁷ La soutenance est accessible en ligne, url : < <https://www.youtube.com/watch?v=Yo-75cm8mlc> > (consultée le 21/05/2023).

Analysons dans un premier temps cette multitude de « micro-fermes médiatisées » par la Presse Quotidienne Régionale (PQR).

Sur les 357 articles extraits de Factiva (période 1994-2017²⁰⁸), 200 sont exploitables pour notre analyse²⁰⁹.

L'analyse des articles permet de recenser et localiser 109 micro-fermes. Elles sont présentes sur plus de la moitié des départements de France métropolitaine et continentale (cf. **Figure 9** ci-contre) : 51 départements répartis sur 11 régions administratives avec une légère prévalence sur la partie ouest²¹⁰ et une absence dans la région Grand-Est. Attention toutefois à ne pas interpréter trop rapidement, cette prévalence ne signifie pas forcément une présence plus importante. Des indices nous montrent que l'outil agrégateur de presse Factiva comporte deux biais qui expliquent en partie cette observation.

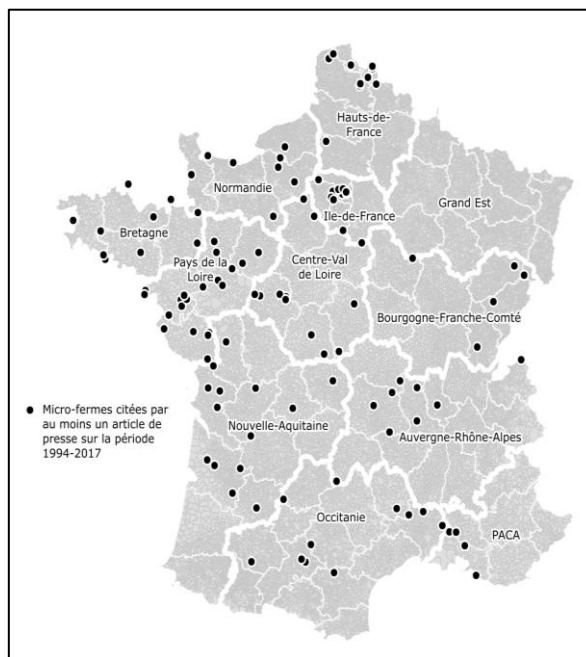


Figure 9 : Localisation des 109 « micro-fermes médiatisées » par la Presse Quotidienne Régionale (PQR)

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sources : IGN Base de Données « Geofla® », Données des articles de presse de 1994 à 2017 extraits de « Factiva ».

Le **premier biais** est lié aux écarts importants du nombre d'articles publiés par chaque titre de presse²¹¹ et aux périmètres partagés des grands groupes de presse régionaux. En d'autres termes, si certains titres de presse publient davantage sur les micro-fermes et qu'ils sont cantonnés à un périmètre géographique, cela confère une perception de plus grande présence des micro-fermes sur ce périmètre alors qu'il peut juste s'agir d'un plus grand intérêt des journalistes par exemple. La prévalence des articles sur ce périmètre géographique n'est pas synonyme d'une présence plus importante de micro-fermes, toutefois elle informe d'un « foyer d'attention » au moins présent dans ce périmètre géographique. Le reste des départements est donc dans une sorte d'« angle mort », ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de micro-fermes.

Le **deuxième biais**, évidemment dépendant du premier, est lié aux écarts importants du nombre d'articles de chaque titre de presse présents dans la base de données Factiva²¹². Par exemple, le groupe Ouest France desservant principalement les régions Normandie, Pays de la Loire et Bretagne (cf. **Figure 10** ci-après), est le groupe le plus représenté dans la base de données complète Factiva (17%) et dans notre corpus de 200 « articles micro-fermes »²¹³ (18%) (cf. **Tableau 4** ci-après, page 96).

²⁰⁸ Nous travaillons sur le pas de temps 1994-2017 car il correspond à la période qui précède la conception de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la ville Floirac à laquelle nous avons contribué (cf. **Chapitre 3**). C'est en quelque sorte une reconstruction de ce que pouvait être l'image médiatique que nous avions en tête fin 2017.

²⁰⁹ Le différentiel est lié à la suppression des « doublons ». Un doublon est soit intégral (articles copiés de dépêches AFP par ex. ou articles identiques entre la version internet des titres de presse et leur version papier), soit partiel (par ex. des articles de différents titres de presse appartenant au même groupe de presse ou encore des articles qui sont republiés et légèrement modifiés à quelques semaines d'intervalles).

²¹⁰ 48% répartis ainsi : 17% dans les Pays de la Loire, 15% en Nouvelle-Aquitaine, 9% en Bretagne et 7% en Normandie.

²¹¹ Le groupe Ouest France publiait en 2017 plus de 860 000 exemplaires tandis que le groupe La Dépêche en publiait un peu plus de 320 000 et le groupe NRCO, moins de 170 000 exemplaires (Culture Presse, 2018).

²¹² La veille de la presse nous a permis d'observer qu'un certain nombre d'articles sur les micro-fermes avaient pu être publiés dans ces titres mais par manque de temps, nous n'avons pas pu ajouter leur analyse dans nos travaux. Ils seront a minima cités ponctuellement pour illustrer certains propos.

²¹³ Pour simplifier, nous nommons les articles mentionnant le terme « micro-ferme » (peu importe l'orthographe) des « articles micro-fermes » et nous nommons les différentes micro-fermes mentionnées, des « micro-fermes médiatisées ».

Toutefois le tableau relativise ce biais en comparant les classements des poids des 10 principaux titres et groupes de presse entre la base de données complète et notre corpus.

Il met en évidence la prévalence des articles ayant traités à quelques cas de fermes plus médiatisées que les autres ou la présence de facteurs jouant sur l'attrait médiatique :

- la « micro-ferme de la Bourdaisière » est, de loin, le nom de ferme le plus présent dans les articles de presse (27 articles). Elle est située en Centre-Val de Loire sur le périmètre du groupe NRCO²¹⁴ (11% de notre corpus). Dans cette région, 8 autres micro-fermes sont aussi mentionnées ;
- la « microferme de la Loge » est le 2ème nom le plus cité (7 articles). Elle est située en Nouvelle-Aquitaine, sur le périmètre du groupe Sud Ouest (9%). Elle « partage l'affiche » avec 16 autres fermes comme celle de Mathieu Guillot (Arçais, Deux-Sèvres), les Jardins de la Prêle et les Jardins de Bouet (Flaujagues et Lados, Gironde). À noter qu'un article mentionne notre intervention le 16/11/2017 lors d'un film-débat à Floirac (Gironde) ;
- la ferme d'« Agrocité » est le 3ème nom le plus cité (6 articles). Elle est située en Île-de-France, sur le périmètre du groupe Le Parisien (9%). Dans cette région, 14 autres micro-fermes sont aussi mentionnées.

²¹⁴ NRCO : Nouvelle République du Centre-Ouest.

Tableau 4 : Poids des 10 principaux titres et groupes de presse dans la base de données complète Factiva et dans notre corpus des 200 « articles micro-fermes »

Titres et groupes de presse	Poids dans la base de données complète Factiva*		Poids dans notre corpus des « articles micro-fermes »**	
	quantitatif	classement	classement	quantitatif
Ouest-France	17%	1	1	18%
La Dépêche du Midi	11%	2	5	4%
Sud Ouest	7%	3	3	9%
La Montagne (Centre France)	5%	4	7	2%
AFP	4%	5	6	3%
NRCO ²¹⁵	4%	5	2	11%
L'Est Républicain (EBRA)	4%	5	6	3%
Le Parisien	4%	5	3	9%
La Voix du Nord (La Voix)	3%	6	4	5%
La Provence	1%	7	6	3%

*53 517 097 articles

**200 articles

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données des articles de presse de 1994 à 2017 extraits de « Factiva ».

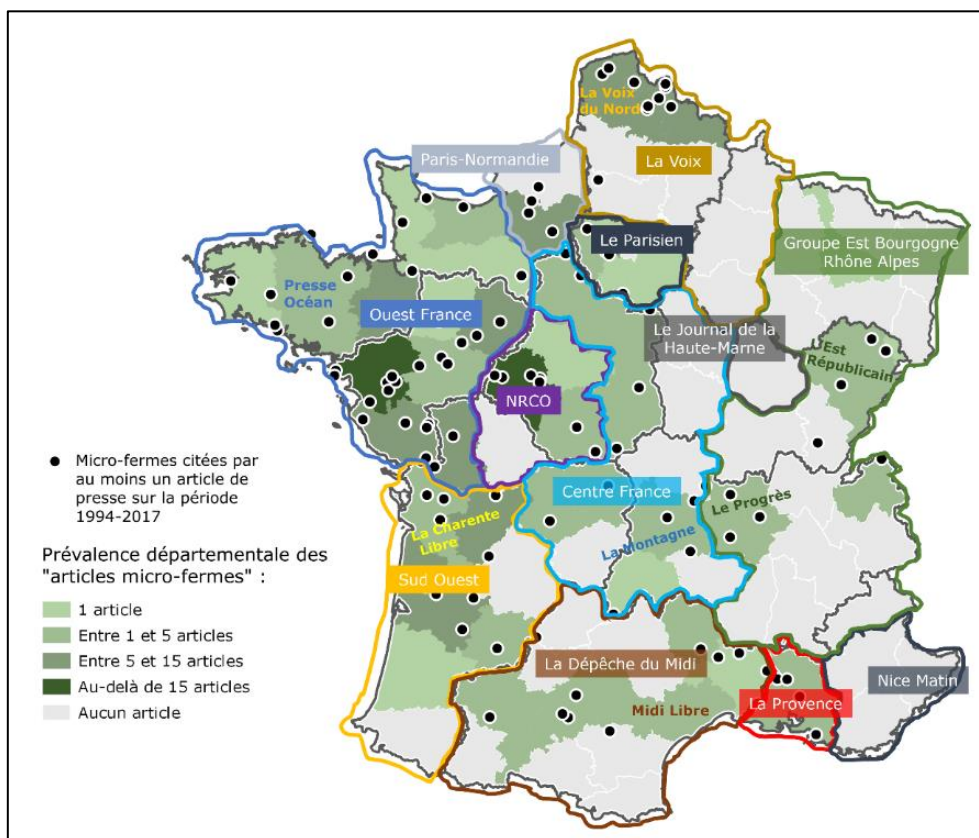
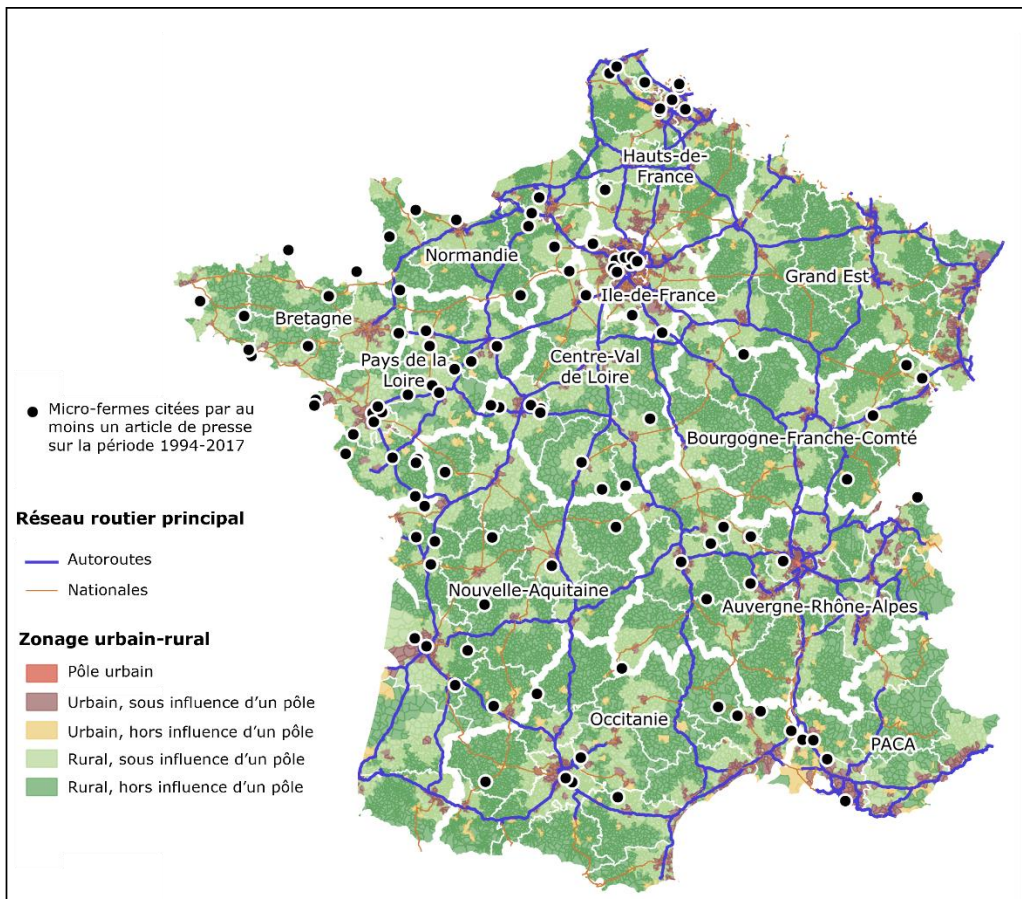


Figure 10 : Prévalence départementale des « articles micro-fermes » suivant les périmètres des principaux groupes de Presse Quotidienne Régionale (PQR)

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sources : IGN Base de Données « Geofla® », Zonage des principaux groupes de presse régionale issu d'une infographie de Culture Presse (Benayoun, 2018), Données des articles de presse de 1994 à 2017 extraits de « Factiva ».

²¹⁵ NRCO : Nouvelle République du Centre-Ouest.



Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Sources : IGN Base de Données « Geofla® », Zonage urbain-rural issu d'une combinaison entre densité communale et aire d'attraction des villes (INSEE), Données des articles de presse de 1994 à 2017 extraits de « Factiva ».

Figure 11 : Localisation des « micro-fermes médiatisées » suivant le zonage urbain-rural et le réseau routier principal

La **Figure 11** ci-dessus met en évidence :

- une localisation préférentielle en zone rurale (cf. couleurs vertes sur la figure) ;
- une proximité aux réseaux routiers principaux des « micro-fermes médiatisées ». Cette observation est particulièrement marquante sur l'axe Nantes-Paris, Nantes-Bordeaux et Bordeaux-Toulouse par exemple. Cette observation demanderait une analyse plus poussée et les raisons sont sûrement multifactorielles (accessibilité du foncier, mobilité professionnelle, etc.).

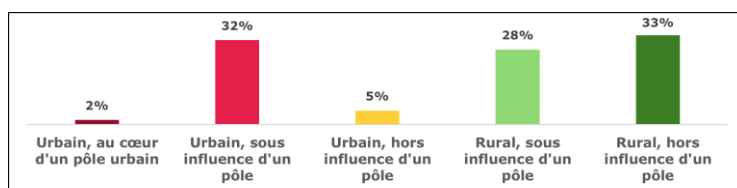


Figure 12 : Localisation des « micro-fermes médiatisées » suivant le zonage urbain-rural

Réalisation : Damien Toublant, 2023
 Sources : Zonage urbain-rural défini par combinaison de la densité communale et des aires d'attraction des villes, Données des articles de presse de 1994 à 2017 extraits de « Factiva ».
 Commentaire : Être « sous influence d'un pôle » est l'appartenance à une aire d'attraction d'une ville de plus de 50 000 habitants.

La **Figure 12** ci-dessus confirme cette impression avec 61% des fermes qui se situent en milieu rural. Toutefois, le « lien à la ville » (zonage urbain ou sous influence d'un pôle urbain) est prédominant. Il concerne 67% des 109 « micro-fermes médiatisées ». En effet, comme le montre le graphique ci-dessus, même si elles sont en zone rurale, près d'un tiers des « micro-fermes médiatisées » sont localisées dans des communes sous influence d'un pôle urbain.

3.2. Des exemples médiatisés qui renforcent l'ampleur du phénomène des micro-fermes

3.2.1. Le « Bec Hellouin », un pionnier médiatique qui partage une somme de savoirs éprouvés pour changer le monde

S'il apparaît paradoxalement assez peu dans la Presse Quotidienne Régionale, l'exemple le plus emblématique du phénomène des micro-fermes reste celui de la ferme du Bec Hellouin.

Dès 2004, la famille Hervé-Gruyer s'installe en Normandie, sur les terres de Charles Hervé-Gruyer, dans la commune du Bec Hellouin (département de l'Eure, 5 mn de l'A28, 45 mn de Rouen, 2h10 de Paris). Bientôt ce nom de village davantage connu pour son abbaye deviendra le nom d'une célèbre micro-ferme. Dans ce charmant village normand, Perrine et Charles Hervé-Gruyer cherchent à se construire une nouvelle vie, plus « ancrée » (lui était marin et éducateur, elle était juriste à l'international). Ils choisissent de devenir paysan(ne)s et pour cela, ils décident de se lancer dans une vaste enquête afin d'élaborer leur « méthode ». En effet, leur projet n'est pas seulement à visée privée et professionnelle, ils aspirent à démontrer la faisabilité de ce qu'ils nomment leur « utopie raisonnable ». Cette ambition nécessite d'intervenir dans l'espace public et de trouver des appuis et des ressources. Aux côtés de François Léger, chercheur à l'INRAE, ils rêvent de déployer en France des millions de micro-fermes insérées dans des systèmes agraires solidaires²¹⁶ (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 267, 268 et 285). Les Hervé-Gruyer ont un sens aigu de l'importance du réseau, de la communication et du mode projet²¹⁷ tout en éprouvant ce qu'ils expliquent. C'est ici la force de leur message, de leurs analyses : ils savent de quoi ils parlent et ils ont toujours l'humilité d'apporter des vigilances, des nuances et de rappeler que ce n'est « que » « la méthode du Bec Hellouin ». Ils avancent étape par étape, ils font leur propre recherche, ils expérimentent. Ils décrivent avec honnêteté leur méthode et les questions qui les traversent.

Avec précision, ils font part dans leurs formations et dans leurs ouvrages des auteurs qui les inspirent : Alan Chadwick, Sepp Holzer, Martin Crawford (2010 traduit en 2017), Richard Wallner, John Jeavons (2001), Lucien Pouédras, Gilles Clément, Bill Mollison et David Holmgren (2002 traduit en 2014), Patrick Whitefield (2004 non traduit), John Seymour, Masanobu Fukuoka (1978 traduit en 2005), Philippe Desbrosses, Eliot Coleman (1995 traduit en 2013) et Jean-Martin Fortier (2012). Ils ont d'ailleurs reçu les trois derniers à la ferme. Perrine (Bulgheroni) et Charles Hervé-Gruyer s'inscrivent dans cet héritage foisonnant et mondialisé :

« Au États-Unis, John Jeavons a développé une forme d'agriculture étonnamment productive, la microagriculture bio-intensive, dont nous nous inspirons. »

(Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 109)

« L'auteur qui nous inspire le plus durant ces deux premières années [2009, 2010] est Patrick Whitefield, agriculteur et permaculteur anglais. »

(Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 111)

« Nous n'avons personnellement rien inventé, notre seul "mérite" est d'avoir butiné à des sources diverses et d'avoir testé et organisé de manière cohérente des approches multiples. »

(Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 176)

²¹⁶ L'expression leur a directement été inspirée par des discussions avec Marc Dufumier, professeur émérite d'AgroParisTech.

²¹⁷ Méthodologie de travail qui consiste à faire collaborer des individus autour d'un ou plusieurs objectifs (définis dans un cadre logique) dans un temps donné et séquencé.

Ils témoignent de l'exemple même d'un usage vertueux de la technique quand elle est « conviviale » au sens du philosophe Ivan Illich, c'est-à-dire ouverte, transmissible, adaptable... et au-delà, qu'elle soit « générat[rice] d'efficacité sans dégrader l'autonomie personnelle, [qu'elle] ne suscite ni esclaves ni maîtres, [qu'elle] élargi[sse] le rayon d'action personnel » (Illich, 1973, p. 470).

Comme explicité en **Introduction générale**, les micro-fermes s'inscrivent dans un très ancien héritage lié au déploiement des techniques de micro-maraîchage. Ce système productif s'est perfectionné avec les différentes avancées agronomiques et les différentes pressions conjoncturelles (notamment, les crises économiques et pétrolières).

Les Hervé-Gruyer proposent une synthèse des « approches multiples » à la fois actualisée et adaptée à leur ferme. Par la scientificité de leur approche, ils aident à créer des outils (dans un sens large emprunté au philosophe Ivan Illich²¹⁸), « tracer leur cadre d'utilisation et forger leurs règles d'emploi de sorte que l'on atteigne à une incessante recreation de la personne, du groupe et du milieu, à un total déploiement de l'initiative et de l'imagination de chacun » (Illich, 1973, p. 498).

En d'autres termes, le temps et l'énergie consacrés à étudier, éprouver, synthétiser et transmettre est autant de temps et d'énergie « gagnés » par les individus qui souhaitent développer des démarches similaires (c'est aussi très précieux pour la Recherche).

La conséquence réticulaire de l'action du Bec Hellouin est majeure. Par-delà l'espace de la ferme, nous pourrions dire qu'il y a un peu de Bec Hellouin dans de nombreuses micro-fermes en France et à l'étranger. « 5 000 personnes environ se sont formées au Bec Hellouin depuis 2007 » (Bec Hellouin, 2022, p. 67). D'innombrables exemples de fermes ont vu le jour en France²¹⁹ et/ou ont certainement évolué depuis leur rencontre du Bec Hellouin. Les responsables de ferme structurent leurs espaces productifs et plus globalement leur projet à partir de cette connaissance transmise et confrontée dans leur processus expérientiel (mêlant des contraintes multifactorielles).

Au-delà d'une référence que nous pourrions qualifier de « professionnelle »²²⁰, elle inspire aussi le grand public. En 2008, les paysans de la ferme du Bec Hellouin évoquent un véritable « succès touristique ». Cette année-là, ils adhèrent au réseau « Bienvenue à la ferme »²²¹ et Charles Hervé-Gruyer sort son livre *La Femme feuille* (relayé par la presse, dont Le Figaro du 4 janvier 2008²²², qui évoque en fin d'article la micro-ferme du Bec Hellouin). Ils recrutent 3 saisonniers pour ouvrir aux visiteurs 6j/7 en continu. « Pour cette première année, [ils enregistrent] 3 500 entrées payantes » (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 87).

Le public vient pour les discours inspirants et assurés des protagonistes mais aussi pour l'esthétique de la ferme : traction animale, bâtiments traditionnels en « pans de bois, pierres et torchis », abondance, luxuriance, etc. (cf. **Figure 13** ci-après).

²¹⁸ « Il est bien clair que j'emploie le terme d'outil au sens le plus large possible d'instrument ou de moyen, soit qu'il soit né de l'activité fabricatrice, organisatrice ou rationalisante de l'homme, soit que, tel le silex préhistorique, il soit simplement approprié par la main pour réaliser une tâche spécifique, c'est-à-dire mis au service d'une intentionnalité » (Illich, 1973, p. 483).

²¹⁹ « Plus d'une centaine de maraîchers et porteurs de projets sont venus se former à la ferme » (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 110).

²²⁰ Un exemple qui peut inspirer d'autres maraîchers qui veulent se lancer dans le métier ou faire évoluer leurs pratiques.

²²¹ Marque créée en 1988 et détenue par les Chambres d'agriculture.

²²² Article Le Figaro, « À l'orée des temps. Le livre du jour », 04/01/2008.



Figure 13 : Photographies et illustrations de la micro-ferme du Bec Hellouin

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : Rapports et publications de la ferme du Bec Hellouin, photographie aérienne (IGN, 2022).

« Donner le primat à la beauté nous semble une évidence. »

(Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 78)

Les nombreuses installations de micro-fermes postérieures au début des premières formations au Bec Hellouin ont visiblement tardé à se concrétiser. En 2009, les Hervé-Gruyer éprouvaient des difficultés à trouver d'autres fermes similaires. Les fermes qu'ils trouvaient « étaient souvent liées à des lieux d'autonomie » (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014) aujourd'hui popularisés sous l'appellation d'écolieux (système social alternatif souvent inscrit dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire).

Si en 2016, Kevin Morel remarquait que « l'attrait médiatique des microfermes [était] principalement dû à une forte communication autour de la ferme du Bec Hellouin », d'autres « belles histoires » ont aussi joué un rôle, à une échelle parfois très locales (par ex. V'île Fertile) ou limitée à certains réseaux (par ex. Les Jardins de la Valette « touchant » surtout le réseau des maraîchers inspiré par la méthode bio-intensive ou « méthode Fortier ») et aussi à une échelle nationale voire internationale (par ex. le cas du développement de l'association Fermes d'Avenir, s'appuyant sur une logique de « projets pilotes » (la Bourdaisière) et « projets témoins »/« exemples inspirants » tels que La ferme des Rufaux).

Le **Tableau 5** ci-après récapitule et localise ces quatre exemples.

Tableau 5 : Quatre exemples de micro-fermes médiatisées

Nom de la ferme	Année d'installation	Commune du siège	Zonage	Département Région	Réseau d'émergence	Influences	
						Bec Hellouin	Agroécologie (AE) Permaculture (P) Bio-intensif (BI)
La ferme des Rufaux	2012	Bouquetot	Rural, sous influence d'un pôle	Eure (27) Normandie	Association Fermes d'Avenir	Formation avant installation	(AE) (P)
Les jardins de la Valette	2012	Sanvensa	Rural, hors influence d'un pôle	Aveyron (12) Occitanie	Jean-Martin Fortier / Jardins de la Grelinette (Canada)	nsp	(BI)
La ferme de la Bourdaisière	2014	Montlouis-sur-Loire	Urbain, sous influence d'un pôle	Indre-et-Loire (37) Centre-Val de Loire	Château de la Bourdaisière / Association Fermes d'Avenir	Etudes mentionnées dans le diagnostic à l'installation	(AE) (P) (BI)
V'île fertile	2014	Paris (Vincennes)	Urbain, au cœur d'un pôle urbain	Paris (75) Ile-de-France	« Parisculteurs » – appel à projets de la ville de Paris	nsp	(BI)

*nsp : nous n'avons pas l'information

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données des articles de presse extraits de « Factiva ».

Ce tableau met en évidence à la fois une diversité de localisations suivant le zonage urbain-rural mais aussi une diversité d'influences et de réseaux d'émergence²²³.

3.2.2. Fermes d'Avenir et la « Bourdaisière », une « ferme pilote » qui suscite des controverses

Attardons-nous plus spécifiquement sur la ferme et le réseau qui ont aussi contribué à la mise à l'agenda progressive du terme « micro-ferme » : la ferme de la Bourdaisière et l'association Fermes d'Avenir. Son étude met en évidence le rapport à l'argent et le positionnement par rapport aux « réseaux paysans » qui peuvent être des points de friction importants et marquer une hétérogénéité importante au sein du monde social des micro-fermes.

En avril 2014, « premier coup de bêche » sur cette micro-ferme, « le projet originel de l'association » Fermes d'Avenir (Maxime de Rostolan, co-fondateur, article du site internet, 2016). La ferme de la Bourdaisière s'inspire de l'expérience menée au Bec Hellouin mais trouve aussi directement son inspiration dans d'autres sources telles qu'un guide de référence²²⁴ québécois en maraîchage biologique et diversifié (Weill et Duval, 2009), des expériences documentées de John Jeavons et de Jean-Martin Fortier au Québec ainsi que l'expertise de deux permaculteurs Claire Uzan et Gildas Véret (« Rapport de design », 2014). Ces derniers trouvent dans le système agricole de la micro-ferme, un dimensionnement cohérent avec les principes permaculturels²²⁵ qu'ils souhaitent appliquer et un terme qui semble parler au plus grand nombre. La micro-ferme fait parler d'elle tous les ans lors de la « Fête des Plantes et du Printemps » organisée au Château de la Bourdaisière. Le propriétaire célèbre de ce domaine, Louis-Albert de Broglie²²⁶, a d'ailleurs fortement « encouragé et soutenu » la naissance de Fermes d'Avenir. Surnommé « le prince jardinier » par les médias, sa renommée a permis à la micro-ferme de la Bourdaisière de traverser l'Atlantique. Très tôt dans la

²²³ Les réseaux auxquels se sont reliés les responsables à leur installation, ce qui n'est peut-être plus le cas aujourd'hui.

²²⁴ Guide basé l'expérience du réseau québécois des projets d'« Agriculture Soutenue par la Communauté » (ASC), créé en 1996 et qui comptait 114 fermes participantes en 2009.

²²⁵ Holmgren (2017) les résumait ainsi : 1) Observer et interagir ; 2) Capter et stocker l'énergie ; 3) Obtenir une production ; 4) Appliquer l'autorégulation et accepter à la rétroaction ; 5) Utiliser et valoriser les ressources et les services renouvelables ; 6) Ne produire aucun déchet ; 7) La conception, des motifs aux détails ; 8) Intégrer au lieu de séparer ; 9) Utiliser des solutions lentes et à petite échelle ; 10) Se servir de la diversité et la valoriser ; 11) Utiliser les bordures et valoriser la marge ; 12) Face au changement, être inventif.

²²⁶ Louis-Albert de Broglie est propriétaire du Château de la Bourdaisière et de la maison d'édition Deyrolle où travaillait Maxime de Rostolan (futur fondateur de Fermes d'Avenir et de la plateforme de financement Blues Bees).

médiatisation du phénomène micro-ferme, en 2013, le Wall Street Journal vantait déjà le concept « micro-ferme » et sa portée :

« De Broglie is creating a **model micro farm** that he hopes will one day be **replicated** all over France. In September, Maxine de Rostolan, a first-time farmer, relocated from Paris to La Bourdaisière to serve as an **urban guinea pig**. Partnering with two local farmers (and two experts in sustainable agriculture), they are building the farm from scratch. Meanwhile, a team of scientists and researchers from INRA, the French National Institute for Agricultural Research, will measure every step of the process, from soil quality and plant size to nutritional content and profitability. These findings, compiled over the next five years, will be used to create a tool kit that de Broglie hopes will become **the definitive guide for micro farm startups, in France and all over the world.** »

(Wall Street Journal, 10/10/2013)

Contrairement à la ferme du Bec Hellouin, le terme « micro-ferme » est employé dans une perspective de prototypage en vue d'une « répllication dans toute la France de startups ». Cependant, ce qui les rapproche c'est la volonté de démontrer la pertinence du « modèle » qu'ils construisent et d'en proposer une diffusion au plus grand nombre (cf. **Chapitre 4**). Si dans le cas du « Bec Hellouin », la ferme est d'abord le projet de vie des Hervé-Gruyer ; à la « Bourdaisière », la micro-ferme sert uniquement de vitrine au grand public, aux élus et aux porteur(euse)s de projets (formé(e)s par l'association Fermes d'Avenir). La fréquence des visites s'amplifie d'années en années mais tout de même assez timidement²²⁷.

La « Bourdaisière » devient la micro-ferme emblématique de l'association Fermes d'Avenir dont les activités sont diversifiées à l'échelle nationale. Ainsi, les critiques offensantes²²⁸ portées à l'encontre de ce « projet pilote » affectent aussi l'association et fragilise son ambition.

Cet exemple révèle les tensions qui peuvent être récurrentes entre acteurs « historiques » des réseaux paysans et bio et acteurs « nouveaux ».

²²⁷ « En moyenne annuelle sur 2017 et 2018, 200 personnes [ont été accueillies] en formation, [il y a eu] une trentaine de visites en petits groupes, et [...] quelques séminaires d'entreprise » (Fermes d'Avenir, 2023).

²²⁸ Parmi les critiques, il était mentionné que l'initiative ressemblait plus à « une privatisation des fruits de démarches militantes collectives qu'autre chose » (responsable de la FNAB, mail du 17/01/2017). Le responsable de la FNAB appelait à « ne pas faire de l'investissement bénévole pour qu'ils en retirent eux des bénéfices » ; il évoquait aussi le retrait de sa structure dans les partenariats en cours et futurs. Il rejoint ainsi les propos diffusés massivement trois mois plus tôt par INPACT 37 (courrier du 20/10/2016) qui exposaient les raisons de leur désengagement de la formation de « payculteur » proposée par Fermes d'Avenir. S'en est suivi le retrait de l'AFAF (Association Française d'AgroForesterie) du concours Arbres d'Avenir. INPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale.

Le 16/11/2017, juste avant la remise des prix du concours « Arbres d'Avenir », le fondateur de Fermes d'Avenir Maxime de Rostolan, a posté un message sur Facebook où on apprend que les désengagements des différents partenaires seraient diffusés massivement dans les réseaux avant d'être portés à connaissance du principal intéressé.

Des critiques qui se sont prolongées, notamment dans un article de Transrural Initiatives (2017). Les critiques étaient parfois moqueuses (par ex. « agriculteur à particule » et « rêveur ingénu »).

Les acteurs « historiques » se crispent lorsqu'un projet porté par un acteur « nouveau » :

- s'inscrit dans la « perspective technicienne » à l'opposé de la « perspective paysanne » ;
- et/ou est « trop centralisé » dans sa gouvernance ou dans son lien aux pouvoirs économique ou politique.

Il est important d'avoir un médiateur qui ouvre le dialogue et le maintient dans le temps²²⁹.

Les tensions sont d'autant plus fortes que beaucoup de ressources et d'acteurs différents sont mobilisés. Les divergences d'intérêts sont potentiellement partout et se multiplient à mesure que le projet touche à des espaces « déjà appropriés », même dans les « recoins » d'un *a priori* partage de valeurs et d'objectifs communs.

Si la « Bourdaisière » a participé à la montée en visibilité des micro-fermes, on peut s'interroger sur sa contribution à leur légitimation. Le processus de légitimation ne se joue pas uniquement au niveau du système agricole (càd. démontrer l'intérêt des micro-fermes pour la société) mais aussi au niveau du réseau d'acteurs « historiques » (il faut pouvoir les « embarquer »). En effet, légitimer les micro-fermes semble donc devoir passer par une inscription dans une trame historique des mouvements socio-politiques (cf. **Chapitre 4** et **Annexe 9**).

Malgré ces difficultés, le réseau Fermes d'Avenir prend tout de même de l'ampleur²³⁰. Depuis 2020, Fermes d'Avenir est devenue une marque du Groupe SOS²³¹ dont l'ambition n'a pas de limites. Malgré les critiques de sa démesure, il permet à Fermes d'Avenir, au modèle économique fragile, de faire perdurer ses actions par l'entremise de deux associations nommées Transition Écologique France et Agriculture et Alimentation Durable²³². Depuis les critiques portées à son « projet pilote » de micro-ferme et parce que son ambition a toujours été plus large que le déploiement de micro-fermes, Fermes d'Avenir développe un grand nombre d'actions en faveur plus largement des fermes agroécologiques. Cependant, le terme « micro-ferme » n'est jamais très loin (présent dans les formations, les noms ou description de certaines fermes du réseau) et le mouvement favorise toujours sa visibilité.

²²⁹ Par exemple, le programme MicroAgri a pu dénouer des tensions à l'échelle de la Gironde et éviter que son « arrivée » crée des conflits.

²³⁰ Développement de formations adaptées et des supports pédagogiques (886 personnes formées), conception et animation d'un programme de compagnonnage, distribution de près de 1,5 millions d'euros à près de 170 porteurs de projet, organisation d'un festival dans toute la France à la rencontre de 200 fermes, diffusion d'un plaidoyer, etc.

²³¹ Le Groupe SOS est un « groupe associatif », acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et regroupant 750 établissements et services, associations et entreprises sociales. Créé en 1984, il a commencé son activité par le développement de « dispositifs en faveur des personnes souffrant d'addictions » puis s'est tourné vers la proposition de solutions d'hébergement pour les « pour les personnes précaires et souffrant de maladies chroniques liées au VIH/sida ». En 1995, une coopérative immobilière est créée pour assurer au mieux la « pérennité des activités de ses associations et une meilleure qualité d'accueil des bénéficiaires ». À partir de cette année-là, les différentes associations historiques « mutualisent un certain nombre de fonctions (comptabilité, juridique, finances, ressources humaines, etc.) au sein de directions transverses ». D'années en années, le Groupe SOS se développe et s'intéresse à l'insertion professionnelle par l'activité économique, la petite enfance (notamment l'accueil des enfants porteurs de handicap), la santé (reprise d'un hôpital en difficulté financière), l'entrepreneuriat social et durable en France et à l'international, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées, le soutien d'Organisation Non Gouvernementale dans plus de 50 pays... en 2017, « de nouvelles activités sont structurées, dans les champs de la Culture, la Transition écologique et les territoires ».

Rassuré d'avoir contribué à la pérennité du réseau Fermes d'Avenir en le « cédant » au Groupe SOS, Maxime de Rostolan quitte l'association Fermes d'Avenir pour d'autres projets entrepreneuriaux.

²³² Fermes d'Avenir compte 13 salariés, 23 bénévoles, des stagiaires, un comité scientifique et plus de 300 fermes dans le réseau national.

3.3. D'autres voies de médiatisation

Le phénomène des micro-fermes est aussi mis en visibilité à travers les mouvements socio-politiques alternatifs auxquels il se relie : agroécologie, permaculture, « agriculture naturelle », « agriculture du vivant », etc.

Par exemple, le développement de l'agroécologie en tant que champ scientifique, mouvement social et programme politique a facilité l'essor du monde social des micro-fermes et donné un cadre de pensée, d'action et de légitimation.

En parallèle et en porosité avec l'agroécologie, une approche australienne est née dans les années 1970, il s'agit de la permaculture. Elle est plus globalisante (s'intéressant aussi au fonctionnement des groupes sociaux et des individus) et plus opérationnelle (par la promotion notamment de l'étape de conception). Elle a aussi facilité le déploiement des micro-fermes :

« La permaculture est une invitation à nous mettre à l'école de la nature et à transposer avec créativité ses enseignements dans tous les secteurs de notre vie. [...] Elle est un cadre conceptuel souple et pragmatique [...] permettant d'intégrer de manière cohérente [...] des approches novatrices de la gouvernance, comme la communication non violente et la sociocratie²³³, et de l'économie (économie circulaire, SEL²³⁴). »

(Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 92)

La porosité entre les conceptions est liée à leur coexistence permise par la mondialisation qui relie plus uniquement physiquement mais aussi par la voie des réseaux sociaux numériques²³⁵. Ils ont aussi joué leur rôle dans l'émergence et la densification de la question sociale des micro-fermes. Ces outils numériques sont efficaces pour mettre en lumière les pratiques et discours des responsables de ferme ainsi que des scientifiques qui les accompagnent. Le Bec Hellouin a su très tôt les utiliser, tout comme Fermes d'Avenir et depuis 2018, le mouvement de l'Agriculture du vivant ou encore plus récemment, des influenceurs comme « Goran le permaculteur »²³⁶. Dans ce réseau, « Maraîchage sur Sol Vivant »²³⁷ met en ligne de nombreuses formations, des entretiens, des conférences, des visites et portraits de fermes.

Les réseaux sociaux sont aussi une communauté de soutien aux micro-fermes installées et aux porteurs de projets d'installation. Les premiers « groupes » Facebook en nombre et en antériorité sont ceux animés par l'association Néo-Agri (créée en 2015)²³⁸ : 1 page et 2 groupes reliés (dont un réservé pour les professionnels avec questionnaire d'entrée à répondre sous 7 jours). Les nombres élevés de membres montrent l'ampleur de l'intérêt suscité par les micro-fermes (cf. **Tableau 6** ci-après).

²³³ Mode de prise de décision et de gouvernance prônant des méthodes d'auto-organisation.

²³⁴ SEL : Système d'Échange Local.

²³⁵ En 2008, la France découvre Facebook puis YouTube et en 2012, Twitter et plus récemment, Instagram, Snapchat, TikTok, Discord, Twitch, etc.

²³⁶ Un article sur le journal en ligne Reporterre (22/07/2023) présente l'influenceur drômois de 21 ans, « Goran, le jeune permaculteur qui cartonne sur TikTok » : « 400 000 personnes suivent déjà le compte Goran le permaculteur sur Instagram et 330 000 sur TikTok ». À noter que les sous-titres de ses comptes Instagram et TikTok mentionnent le terme « Micro Ferme ».

²³⁷ Première association Normandie-Ile-de-France créée en 2016 mais née d'une initiative collective de maraîchers normands en 2012.

²³⁸ Les cofondateur(ice)s de l'association Neo-Agri, Sidney Flament-Ortun et Bruno Maçias sont aussi co-auteur(ice)s du livre *Néo-paysans. Le guide (très) pratique*, dont la première édition est sortie en 2017 aux Éditions de la France Agricole.

Tableau 6 : Premières « communautés » créées sur le réseau social numérique Facebook

Nom sur Facebook	Nombre de membres	Date de création	Dernière activité	Objet
Page « Réseau micro-fermes et acteurs de la transition alimentaire »	19 000 « followers »	8 février 2016	4 publications en mai 2023	« Le réseau rassemble les micro-fermes, associations et entreprises en accord avec l'agroécologie »
Groupe « Réseau PRO micro-fermes et acteurs de la transition alimentaire »	1 488	14 janvier 2016	5 publications en avril 2023	« Ce réseau rassemble des micro structures installées. »
Groupe « Projets (micro-ferme, asso,..), Permaculture, Agroécologie »	30 299	15 avril 2015	70 publications en avril 2023	« Aider les porteurs de projets voulant créer une activité de type (micro-fermes, asso, entreprise...) en lien avec la permaculture, l'agroécologique, l'agriculture biologique ou l'alimentation »

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Facebook, pages et groupes consultés le 21/05/2023.

Conclusion du Chapitre 2

Le fait que les micro-fermes soient devenues un phénomène médiatique n'est pas la condition suffisante pour que les scientifiques s'y intéressent²³⁹ mais elle influence la posture de recherche (et le rythme). Cette frénésie pousse parfois les chercheurs à proposer des solutions et à adopter une posture d'expert. Le chercheur s'intéresse davantage aux questions que « révèle » un objet à l'étude ainsi que les hétérogénéités du monde social des micro-fermes. Les questions amènent à proposer un processus de recherche et qui plus est, un processus de recherche-action quand il s'agit de faits sociaux marginaux. En d'autres termes, le « flou » appelle les sciences à faire un pas de côté et à éclairer ce qui se révèle finalement plus complexe qu'une image trop lissée (par ex. dans la presse).

La médiatisation est littéralement la « mise au milieu » d'un objet ou d'un sujet. Les journalistes « mettent au milieu » de la « place publique » telle ou telle information au sujet de tel ou tel objet. Dans un espace public saturé d'informations négatives, les « belles histoires » sont autant de petites lueurs dans un monde qui semble s'assombrir d'année en année. Pour répondre au défi du renouvellement des actifs agricoles, il est important de donner envie de se lancer dans l'agriculture. Les exemples inspirants changent la perception des métiers agricoles : d'un regard d'apitoiement à un regard d'admiration. Alors perçus comme désirables pour l'intérêt général, ces exemples de fermes, d'histoires de vie, de réussites sont convoqués dans l'espace public. Ensuite, tâche à la société de s'en saisir pour hisser une question sociale au rang de « problème social »²⁴⁰ afin d'espérer transformer²⁴¹ les normes en vigueur.

Pour être reconnu dans l'espace public et donc faire-valoir son existence, la théorie que nous empruntons indique qu'une forme d'agriculture doit être constituée en « modèle agricole ». Ainsi, les individus doivent se relier dans un « consensus minimal »²⁴² par un partage de leurs rapports « à l'activité, [au non-humain], à la technique, à la connaissance, à l'État, au marché et au territoire » (Gasselin et al., 2021, p. 15). Chaque « rapport » est un lien « stable et reconnu » contribuant ainsi à la légitimité de ces individus. Renforcer chacun des différents « rapports » constitutifs du « modèle agricole » est nécessaire « pour que la société civile [puisse] intervenir légalement dans le processus politico-juridique » (Santos, 2000, p. 104, 105 cité par Albaladejo, 2019, p. 4).

L'accessibilité et l'appropriation de l'espace public sont pour l'instant régies par les règles des « dominants ». L'emprunt par cette thèse du champ thématique de la « coexistence et de la confrontation des modèles agricoles » offre un espoir face à cette « hégémonie ». Celui-ci s'inscrit dans un postulat de diversité et de relativité qui permet de penser l'existence de différents « modèles agricoles ». L'explicitation de cet ancrage théorique est l'objet du **Chapitre suivant**.

²³⁹ Les scientifiques travaillent aussi les « faits marginaux » ou « signaux faibles ».

²⁴⁰ Processus de mise à l'agenda public puis politique.

²⁴¹ La transformation peut concerner les rapports de la société à l'État, à la technologie (ou la technique en général), au non-humain, à l'argent, etc.

²⁴² Le « consensus minimal » sert à produire « une référence collective, à défendre ou à critiquer » (Gasselin et al., 2021, p. 15).

Chapitre 3.

**Une approche géographique
qui renouvelle l'étude des
micro-fermes :**

théorie des modèles agricoles,
démarche exploratoire et terrain
permanent

Nous souhaitons tester la théorie des modèles agricoles et alimentaires pour caractériser le monde social des micro-fermes. Pour cela, nous précisons le cadre à la fois théorique et méthodologique qui a guidé cette étude. La démarche est exploratoire, le terrain y est conçu comme « permanent ». Pour développer cette démarche, nous nous sommes appuyés sur un échantillon de fermes constitué de manière différenciée suivant l'étape de la recherche.

La **première section** présente le cadre théorique choisi. Celui-ci a pour objectif de faciliter l'analyse du système d'activité des micro-fermes dans son lien au territoire. Nous nous appuyons d'une part sur la théorie des modèles agricoles et alimentaires à travers les trois acceptions du modèle (archétype, revendications, normes), d'autre part sur la théorie des médiations territoriales à travers les trois dimensions de cet outil conceptuel (Action, Œuvre, Travail).

La **deuxième section** présente la démarche exploratoire qui associe une approche multi-méthodes et conçoit le terrain comme « permanent ».

La **troisième section** nous positionne par rapport aux prismes des recherches menées jusqu'à aujourd'hui sur les micro-fermes.

La **quatrième section** présente les échantillons de micro-fermes et les études de cas qui constituent notre corpus d'analyse.

I. Révéler et analyser la « condition territoriale » des micro-fermes

Un modèle est une « construction intellectuelle délibérément forgée par le chercheur en accentuant certains traits de l'objet considéré » (Le Velly, 2021 cité par Gasselin et al., 2021, p. 359). La modélisation s'inscrit toujours dans une finalité et cette dernière circonscrit son domaine de cohérence.

Nous nous positionnons dans une approche théorique plus globale que celle du « modèle agricole » en nous inscrivant la perspective du « pacte territorial ». Le géographe Christophe Albaladejo (2019, p. 3 ; 2020, p. 6 ; 2021, p. 212) définit la notion de « pacte territorial » comme la combinaison d'un « modèle de développement agricole » et d'un « type de médiation territoriale ». Il faut que les conditions des deux théories soient réunies pour définir un pacte territorial :

- d'un côté les 4 dimensions du « modèle de développement agricole » :
 - un « lien fort aux préoccupations majeures de la société » ;
 - un « segment de marché » spécifique ;
 - une « relation stable et spécifique avec la science et la technologie » ;
 - une « mise à l'agenda public voire politique ».
- de l'autre, les 3 dimensions de la « médiation territoriale » :
 - le Travail, càd. la partie productive et économique ;
 - l'Œuvre, càd. la partie privée et personnelle ;
 - l'Action, càd. la partie politique et collective.

La **sous-section 1.1.** présente différents pactes territoriaux et explicite le positionnement des micro-fermes par rapport à la notion de modèle de développement agricole pour cheminer vers la notion de « modèle agricole » plus spécifiquement utilisée dans cette thèse.

La **sous-section 1.2.** explicite les notions de médiation territoriale et de « Vie Active Agricole » et les relie aux concepts d'insertion territoriale et de système d'activité.

1.1. Micro-fermes, du modèle de développement agricole incomplet au modèle agricole et alimentaire

1.1.1. Vers un nouveau pacte territorial ?

Dans notre analyse du monde social des micro-fermes et davantage dans l'optique de démonstration de sa légitimité, il est pertinent de se positionner vis-à-vis des trois types de pactes construits par Albaladejo (2005).

Reconnaître la diversité des formes d'agriculture sans automatiquement les identifier en tant qu'alternatives²⁴³ construites en opposition et donc en référence au modèle dominant, est une

²⁴³ En lien avec la réflexion des sociologues Pierre Bitoun et Yves Dupont (2016, p. 289, note en bas de page n°42) qui distinguent les alternatives de l'« Alternative ». Cette dernière, considérée « dans l'ancien sens [...] et qui s'est largement perdue, désignait l'obligation ou la possibilité de choisir entre deux solutions [...]. Plus adapté aussi à la situation présente où il s'agit de faire un choix entre deux sociétés : le capitalisme productiviste illimité ou la société postcapitaliste ou postproductiviste ».

manière de reconnaître la possibilité de contre-carrer l'« hégémonie du pacte productiviste » (Albaladejo, 2005, p. 87). Notre thèse s'inscrit dans ce postulat.

Remettre en cause l'hégémonie demande alors un dépassement de la coprésence de la diversité des modèles pour aller vers leur coexistence (et donc leur confrontation éventuelle). Cela suppose la construction d'un « espace public local » où les responsables des micro-fermes ont la parole et où peut « se négocier la place de chacun des pactes territoriaux » (Albaladejo, 2005, p. 87). C'est dans cette configuration que se joue la légitimation des formes d'agriculture. Étudier les micro-fermes dans cette perspective permet de cheminer vers la démonstration souhaitée de leur intérêt pour une société plus durable (c'est-à-dire sans « hégémonie du pacte productiviste »).

L'expression « hégémonie du pacte productiviste » fait appel à deux notions :

- La notion d'**hégémonie** est empruntée à la théorie d'Antonio Gramsci qui la définit comme « une forme de leadership intellectuel, moral et politique » construisant les « conditions idéologiques » permettant de rendre « possible la constitution d'une volonté collective » (Giacaglia, 2002, p. 153). Pour Gramsci, l'idéologie n'est pas un système d'idées mais elle « constitue un tout organique et relationnel incarné dans des appareils et des institutions ». Il s'agit d'un « ciment organique qui unifie, autour de certains principes [...], un "bloc historique" et les pratiques qui produisent des subjectivités dans le processus de transformation sociale » (Giacaglia, 2002, p. 153, 154). Gramsci distingue l'hégémonie de « la domination, [...] incapable d'imposer son leadership et [requérant] donc un plus grand recours à la coercition » (Albaladejo, 2020, p. 2) ;
- La notion de **pacte productiviste** est un « idéal-type de pacte territorial » (Albaladejo, 2005, p. 89). Elle est empruntée à la théorie du géographe brésilien Milton Santos (2000, p. 101-106).

Le pacte productiviste est basé sur le lien scellé (et indestructible dans l'imaginaire collectif) entre la science, l'État et le modèle d'agriculture productiviste. Albaladejo (2005) situe l'émergence de ce pacte en France dans les années 1950-1960. Il est ancré dans « la modernité classique, bâtie sur le principe de l'universalisation des intérêts, en premier lieu de la base sociale de l'agriculture, et en second lieu de la société avec ses agriculteurs » (Albaladejo, 2021, p. 216). La « modernité classique » était, pour cet auteur, complètement préparée à la construction d'une hégémonie, celle de « l'unité du monde agricole ». Derrière elle, le pacte productiviste s'est alors imposé et a progressivement pris le dessus sur le « pacte agraire » pré-existant (cf. **Tableau 7**-après).

Toutefois, la crise actuelle que traverse le pacte productiviste disloque le « mythe de l'unité du monde agricole » et plus globalement son « utopie d'universalité » (Albaladejo, 2021, p. 210). L'abandon progressif et volontaire de l'universalité au profit de la diversité et de la relativité constitue l'une des conditions socioculturelles de la « coexistence des modèles agricoles et alimentaires » (Gasselin et al., 2021).

Dans le terreau de cette « crise de l'hégémonie du pacte productiviste » naîtraient alors plusieurs pactes dont « un pacte citoyen » (Albaladejo, 2005, p. 89, 90). Le **Tableau 7** ci-après détaille les « grands traits » des trois idéaux-types de pactes territoriaux.

Tableau 7 : Grands traits de trois pactes territoriaux construits à partir des travaux menés par Christophe Albaladejo en Argentine et en France

Idéal-type de pacte territorial	Pactes « agraires » <i>Fin 19ème siècle - début 20ème siècle</i>	Pactes productivistes <i>20ème siècle</i>	Pactes citoyens <i>21ème siècle</i>
L'agriculture	C'est [« S'EXPLOITER »]	C'est [« EXPLOITER »]	C'est [« SE RÉALISER »]
La terre, l'exploitation	C'est un patrimoine	C'est un outil de travail	C'est un « lieu » personnel et contingent de construction de l'identité
La famille	Fusion avec la notion de patrimoine (le fils « hérite »)	Tentative de séparation avec l'exploitation (le fils « succède »)	Séparation avec l'exploitation, émancipation de la femme les enfants développent leurs propres projets
Identités	On est un propriétaire	On est un exploitant	On est un individu
Liens à l'activité	C'est un statut C'est surtout une « peine » ou un « état »	C'est une [profession] (celle d'entrepreneur) C'est d'abord un travail	C'est un choix personnel C'est surtout un projet
Lien entre ceux qui l'exercent	On a des « domestiques »	On a des salariés	On a des partenaires (ou rarement des employés) On est un partenaire
Position de l'agriculteur	On est un patron	On est un gérant	On ne se définit plus forcément par l'activité agricole d'abord
Contrôle politique du territoire local et lien à la chose publique	C'est une condition notabliaire, paternaliste Les relations de clientèle en sont la base	C'est un [parrainage] La cooptation corporatiste en est la base	[C'est un processus] démocratique Les relations contractuelles en sont la base
Médiations principales entre l'agriculture et la société nationale	Par « enracinement »	Par « sectorisation »	Par une insertion territoriale continuellement renégociée avec un voisinage local très divers et un environnement urbanisé (et localisé mais pas forcément citadin) en constant changement
L'activité agricole	Privée essentiellement	Essentiellement professionnelle	À la fois privée et publique, et elle peut aussi être professionnelle
Connaissances	Informelles, liées aux personnes et aux lieux, transmises de père en fils	Formalisées, universelles, produites et transmises dans des organismes spécialisés	Formelles et transmises par des appareils spécialisés, mais pleinement assumées (voire revendiquées) comme situées, c'est-à-dire liées aux personnes et aux lieux Informelles et construite en particulier dans l'expérience personnelle
Mode d'habiter	Tendance à la polyvalence des espaces habiter fait partie de l'activité agricole	Séparation des espaces et des activités l'habiter se transforme en logement	Tendance à l'intrication complexe des espaces, sans procéder à leur confusion l'activité agricole fait partie de l'« habiter »

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Inspiré par Albaladejo (2005, p. 95).

Légende : Entre [], les termes modifiés par Damien Toublant.

Dans la première ligne du tableau, Albaladejo (2005) avait proposé pour le pacte agraire : l'agriculture c'est « être » ; pour le pacte productiviste : l'agriculture c'est « faire » ; et pour le pacte citoyen : l'agriculture « fait partie de l'« être » mais ne le résume pas.

Dans quelle mesure, le monde social des micro-fermes porte en lui un modèle qui s'achemine vers un nouveau pacte territorial ? Pour reprendre les mots d'Albaladejo (2020, p. 6), quel « horizon spécifique de développement » les micro-fermes proposent elles à la société ? Et comment concrétisent-elles cette proposition ?

1.1.2. Un modèle de développement agricole incomplet

Le « modèle de développement agricole » est défini par **une « quadruple convergence de changements »** qui, mis ensemble, contribuent à consolider l'émergence d'une forme d'agriculture » (Albaladejo, 2021, p. 212). Analysons dans le cas des micro-fermes leur positionnement par rapport aux quatre dimensions du « modèle de développement agricole » :

- (i) un « lien fort aux préoccupations majeures de la société » ;
- (ii) un « segment de marché » spécifique ;
- (iii) une « relation stable et spécifique avec la science et la technologie » ;
- (iv) une « mise à l'agenda public voire politique ».

(i) une position émergente et encore timide dans l'« agenda social »

« Cette dimension concerne en particulier les identités, le vocabulaire, les représentations, les discours qui sont [alors] convergents entre la société et les acteurs de ce modèle » (Albaladejo, 2020, p. 5). Ainsi, le « lien fort aux préoccupations majeures de la société » (*ibid.*) n'est pas seulement des revendications dont la visibilité augmente, il s'agit davantage d'une position dans l'« agenda social ».

Si le monde social des micro-fermes, dans sa montée en visibilité médiatique, porte des propositions de solutions face aux « préoccupations majeures de la société », il tient pour l'instant une place timide.

(ii) l'absence d'un segment de marché spécifique aux micro-fermes

Un segment de marché prend forme lorsqu'il y a une réceptivité des consommateur(rice)s « aux produits [d'une forme particulière] d'agriculture (standards spécifiques, marchés publics, labels et certifications, etc.) » (Albaladejo, 2020, p. 5).

À ce stade, si les micro-fermes se tournent plus particulièrement vers les Circuits Courts et de Proximité (CCP), nous n'avons trouvé quasiment aucun élément attestant d'un segment de marché. Il n'y a ni standards, ni labels ou certifications. À noter tout de même, l'utilisation du terme « micro-ferme » dans deux contextes marchands rencontrés récemment (cf. **Figure 14** ci-après) :

- une utilisation par le magasin biologique « Marché de Léopold » sur une affiche communiquant sur une « micro ferme en permaculture » située à 14km. On aperçoit le maraîcher qui pose sur la photographie à côté d'une partie de ses « jardins ». Son prénom est cité ainsi que la localisation de sa ferme sur un « écolieu ». Le « Marché de Léopold » salue « le regard que porte » le responsable de la micro-ferme « sur la permaculture pour recréer un agrosystème dans son écosystème actuel ». Plus qu'un lien direct avec tel ou tel produit (on ne fait pas un lien direct avec les produits autour), il s'agit ici de communiquer sur la démarche responsable du magasin qui se lie avec des entreprises locales présentées comme vertueuses ;
- une utilisation par l'entreprise « Autour du Riz » sur ses paquets de feuilles de riz par exemple. Ils revendiquaient le « soutien [de] plus de 2 100 micro-fermes et 11 groupements de producteurs et productrices » dans plusieurs pays d'Asie du Sud-est.



Figure 14 : Produits importés mentionnant le terme « micro-ferme » et affichette d'un magasin biologique à Langon (Gironde)

Réalisation : Damien Toublant, décembre 2023

Commentaires :

A : Paquet de feuilles de riz commercialisé par l'entreprise « Autour du Riz ».

B : Affichette présentant la « micro ferme en permaculture » sans explicitement désigner les produits issus de la ferme.

Même si ce phénomène semble être à la marge, cette mise en visibilité d'acteurs marchands peut, à terme, mener progressivement à ce qu'un segment de marché naisse.

(iii) une position émergente dans l'agenda public au travers des projets urbains

Se positionner « dans l'agenda public de l'agriculture, ou même dans les politiques publiques » (Albaladejo, 2020, p. 5) peut se réaliser à différentes échelles.

Les micro-fermes n'apparaissent pas dans les politiques publiques nationales, le terme est d'ailleurs absent du « Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 ». Ce dernier comporte néanmoins une proposition « d'aide couplée au petit maraîchage » et reconnaît son intérêt dans l'amélioration de la capacité alimentaire locale. Ils chiffrent le nombre de bénéficiaires à 3 491 exploitations.

« Pour améliorer encore la couverture des besoins alimentaires des Français, les fruits et légumes font l'objet d'une nouvelle aide couplée dédiée aux petites surfaces en maraîchage, destinées notamment à approvisionner les circuits courts en péri-urbanité. »

(Ministère chargé de l'agriculture, 2021, p. 34)

« Cette dernière répond en particulier aux attentes des Français clairement exprimées en faveur d'une production diversifiée et localisée, au développement des circuits courts et de proximité, notamment dans

le cadre du développement de politiques alimentaires territorialisées telles que les PAT²⁴⁴ [...] ou pour fournir la restauration collective, dont les établissements scolaires à proximité des aires urbaines. La présence des maraîchers, sur des surfaces réduites mais précieuses pour la fourniture de denrées au plus proche de la demande, dans des zones où le foncier est souvent tendu sous la pression de l'artificialisation des sols, est ainsi reconnue en tant que telle via ce soutien couplé qui redistribue 10 M€ prélevés sur le paiement de base à l'hectare vers ces petites structures. »

(Ministère chargé de l'agriculture, 2021, p. 129, 130)

« L'aide couplée au maraîchage est une nouvelle aide qui sera versée aux petites exploitations produisant des légumes et des petits fruits. [...] La consommation de fruits et légumes des Français est encouragée au titre des recommandations nutritionnelles du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Cette aide vise donc à renforcer la présence territoriale de ces exploitations et la diversification des petites exploitations vers la production légumière à destination d'une demande locale, souvent associée à des exigences en matière de réduction des pesticides. Les surfaces modestes de ces productions et leur dispersion dans les territoires permettent de développer la mosaïque de cultures, favorable à l'eau et à la biodiversité. »

(Ministère chargé de l'agriculture, 2021, p. 233)

Les micro-fermes sont toutefois explicitement soutenues par des politiques publiques locales ; en témoigne la part importante de micro-fermes lauréates de l'appels à projets « Quartiers Fertiles » 2020-2022^{245,246} (20 projets sur 100 citant le terme « micro-ferme » dont 2 dans le titre et 12 dans leur résumé court). La majorité des projets sont portés par des collectivités ou, à la marge, en partenariat direct. Différents échelons administratifs se mobilisent (commune seules ou regroupées, intercommunalités seules ou regroupées). Les projets sont de petite dimension (inférieure à 2 ha) avec configurations particulières en toiture ou en sous-sol. La diversité de l'agriculture urbaine y est représentée. Les projets sont multi-activité ou s'ils ne l'explicitent pas, tout au moins multifonctionnels. Par exemple, la vocation de sensibilisation peut être citée pour un projet exclusivement maraîcher et donc productif, ce qui engendrera forcément un temps et une ou des activités dédiées. L'exploration des 20 projets de micro-fermes lauréates montrent que les acteurs publics locaux intègrent ces projets dans leur politique de la ville et/ou dans leurs politiques agricoles et alimentaires plus récentes. Le terme « micro-ferme » semble donc « faire projet » et correspondre au type de projet que ces acteurs souhaitent développer et que les pouvoirs publics souhaitent, visiblement, promouvoir.

(iv) une relation reconnue mais pas encore stabilisée avec la science

La relation entre la forme d'agriculture et la science « aide à produire des connaissances pertinentes et compatibles avec le modèle » (« apparition de connaissances, courants de pensée, voire sciences "spécifiques" pour certaines formes d'agriculture comme l'agroécologie ») (Albaladejo, 2020, p. 5). Au-delà de la science, cette relation peut « déborder » vers un lien à la technologie.

Le rapport du monde social des micro-fermes à la recherche est jeune : il s'est amorcé avec le projet « Maraîchage biologique en permaculture et performance économique » piloté par un

²⁴⁴ PAT : Projet Alimentaire Territorial.

²⁴⁵ La sur-représentation des micro-fermes a d'ailleurs conduit l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) à donner une place importante aux micro-fermes dans les « Carnets de l'innovation – boîte à outils du montage de projet » rédigé après connaissance des lauréats.

²⁴⁶ Listes des lauréats consultables sur :

url : < <https://www.anru.fr/actualites/decouvrez-les-27-premiers-laureats-de-quartiers-fertiles> > ;

url : < <https://www.anru.fr/actualites/les-48-nouveaux-laureats-de-quartiers-fertiles-devoiles> > ;

url : < <https://www.anru.fr/actualites/appele-projets-les-25-derniers-laureats-de-quartiers-fertiles-devoiles> > (consultés le 31/07/2023).

partenariat entre l'UMR SADAPT – INRAE et l'un des premiers promoteurs du « modèle micro-ferme », la ferme du Bec Hellouin (rapport de présentation datant de 2011). S'en est suivi une relation forte de recherche jusqu'en 2016 avec la fin du doctorat de Kevin Morel. Son étude a permis d'apporter une connaissance plus précise des conditions de viabilité des micro-fermes. Suite à la publication de sa thèse, K. Morel a produit un « document de diffusion » (2017) et a conduit un grand nombre de formations et de conférences.

Le programme MicroAgri s'est lancé fin 2016 et continue jusqu'à aujourd'hui ses travaux sur les micro-fermes. La démarche de recherche-action aide à produire « des connaissances pertinentes et compatibles avec le modèle » tout en influençant son évolution.

Le programme SEMOIRS²⁴⁷ 2018-2020 apporte des connaissances sur les micro-fermes urbaines et leurs services écosystémiques.

Dernièrement, MMBIO²⁴⁸ 2019-2023, un long programme national et multi-partenarial, soutenu par le Ministère chargé de l'agriculture via le CASDAR²⁴⁹, s'est achevé. Dans le courant de l'été 2023, il a donné forme à trois pistes de travail pour construire une suite au programme. Ces axes ont été co-construits avec la « communauté du programme » (conseillers technico-économiques, animateurs d'Organisations Professionnelles Agricoles, chercheurs, etc.) ; ils informent donc des problématiques les plus pertinentes à explorer pour le monde social des micro-fermes. Au-delà de l'acquisition de références technico-économiques, il y a une ouverture des thèmes à étudier (par ex. à la sociologie des profils de porteurs de projet, à leur trajectoire, l'approche système) et de la démarche à adopter (orientée encore davantage vers la recherche-action).

« Axes de travail – suites CASDAR MMBIO

- **Techniques culturelles en MMBIO**
 - o Étudier les techniques en place et les pistes d'amélioration des techniques (expérimentation de pratiques) relatives à l'adaptation au changement climatique, au travail / l'ergonomie / l'efficacité, à la fertilité, la densification, l'association de cultures, l'irrigation, l'autonomie
- **Approfondir l'étude des systèmes micro-maraîchers biologiques : facteurs de réussite et risques**
 - o Élargir les facteurs d'explication aux profils sociologiques, la compétence générale des porteurs de projet, l'ergonomie en place, l'intégration dans le territoire/dynamique du territoire
 - o Approfondir les références sur la mécanisation, la commercialisation / logistique / diversification, la multi-performance, l'autonomie, l'insertion dans le territoire / économie circulaire
- **Méthodes d'accompagnement spécifiques à la trajectoire des MMBIO : formation/installation/suivi/transmission**
 - o Format de formation à expérimenter : tutorat, compagnonnage, mentorat
 - o Conception - Design / Investissement à réaliser
 - o Installation :
 - o dans le cadre d'une transmission
 - o accès au foncier
 - o en collectif
 - o Transmissibilité d'une ferme MMBio
- **Observatoire des microfermes maraîchères biologiques**
 - o Structurer un réseau de fermes MMBio national et initier des dynamiques locales : échange de pratiques
 - o Collectes des données socio-technico-économiques
 - o Appuyer la reconnaissance de ces systèmes
 - o Structure un réseau R&D autour du MMBio et créer des synergies avec d'autres projets »

Au vu de ces axes de travail²⁵⁰, les recherches futures sont ambitieuses et de bonne augure pour la stabilité de la relation entre le monde social des micro-fermes et la science.

D'un point de vue des technologies, dans une vision large de cette notion (outils, techniques), une association nommée l'Atelier Paysan développe une méthodologie nommée TRIP pour Tournée de Recensement des Innovations Paysannes. Elle l'a appliquée dans le cadre du programme MMBIO

²⁴⁷ SEMOIRS : Évaluation des Services Ecosystémiques rendus par les Micro-fermes urbaines et leurs Sols.

²⁴⁸ MMBIO : Microfermes Maraîchères Biologiques.

²⁴⁹ CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural.

²⁵⁰ Pour lesquels nous avons contribué en participant au séminaire final du programme le 1^{er} juin 2023, à la visio-conférence de clôture le 29 juin 2023 et par l'ajout de commentaires dans le document partagé durant l'été 2023.

mais les résultats ne sont pas encore publiés²⁵¹. L'intervention de l'Atelier Paysan déplace le « foyer d'attention » vers un rapport à la technologie et aux innovations techniques « en rupture » avec le « complexe agro-industriel » : ils prônent « la désescalade technologique », luttent contre le « solutionnisme technologique » et portent un projet pour développer « l'autonomie paysanne et alimentaire » (Atelier Paysan, 2021). Il s'agit d'une approche globale « low-tech » qui s'inscrit dans les pas des promoteur(rice)s contemporain(e)s du micro-maraîchage, dont le canadien Eliot Coleman fait partie :

« Eliot regarde devant lui, donne tout ce qu'il peut, son temps, ses idées – aucun de ses outils n'est breveté, ils doivent servir à cet essor des small farms qui lui tiennent tant à cœur.

"Copiez-les ! Améliorez-les !" »

(Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014, p. 130)

La dualité « low-tech » / « high-tech » correspond au « rapport au solutionnisme technologique » ; une partie de ce monde social comprend des individus qui s'inscrivent dans ce courant hors de notre champ d'observation et construisent aussi leurs propres rapports à la société, à l'État, aux marchés, à la science et à la technologie. Cette dualité est plus ou moins nuancée suivant les croyances des individus et des groupes sociaux auxquels ils appartiennent. L'opposition des pratiques ne rejoint pas toujours l'opposition des idées. « En chacun [des] modèles se dressent des controverses sociotechniques qui structurent des alliances et des confrontations d'acteurs et d'idées » (Gasselin et al., 2021, p. 13, 14).

Dans le sous-ensemble du monde social, marqué par une approche plus « high-tech », il est à noter l'existence du programme européen « *RObotics for MIcrofarms* » (ROMI)²⁵² soutenu par le programme H2020²⁵³ et de deux exemples repérés ci-dessous dans la presse :

Dans le cadre de la première édition du Forum International de Robotique Agricole (FIRA), « *Sony Computer Science Laboratory, un centre de recherche fondamentale parisien [...] présentera un prototype de désherbeur robotique pour micro-fermes.* »

(Article La Tribune.fr, 26/10/2016)

Durant le Salon International des Techniques de Productions Végétales (SIVAL), « *dans le cadre du concours Agreen Startup [...], une douzaine d'équipes ont travaillé durant 48 heures pour proposer des projets novateurs, [parmi eux] le projet nommé "Ma ferme à la maison" a obtenu le Coup de cœur du jury avec son dossier de micro-ferme connectée alliant production végétale et élevage, destiné aux familles habitant en zone urbaine.* » « *Ce projet est relié à la dynamique d'attractivité par l'innovation et le monde du numérique en cours dans deux communes d'Angers Loire Métropole (« la MeignanneTech »).* »

(Article Le Courrier de l'Ouest, 26/01/2017)

Quant au programme européen ROMI, il « développe des technologies "ouvertes" pour aider les fermes maraîchères, biologiques et diversifiées » (représentation 3D des plantes, tableau de bord pour les responsables de fermes, robot désherbeur, drone, « *cablebot* », ballon, etc.). Ils expérimentent ces différentes technologies à l'échelle de plusieurs pays européens et espèrent contribuer aux réponses à apporter pour relever les défis de la gestion de la complexité de ces

²⁵¹ À la date du 31/07/2023.

²⁵² Plus d'informations sur le programme ROMI disponible sur : url : < <https://romi-project.eu/> > (consulté le 31/07/2023).

²⁵³ H2020 : Horizon 2020. Programme soutenu par de nombreux partenariats : INRIA (Institut National de Recherche en sciences et technologies du numérique), CNRS / École Normale Supérieure de Lyon, Pépinières Chatelain, France Europe Innovation, Humboldt-Universität de Berlin, *Institute for Advanced Architecture of Catalonia* / FabLab Barcelona / Noumena, *Sony Computer Science Laboratories* (CSL).

systèmes et des problèmes de santé que cela peut engendrer. C'est ici un constat commun qui est ressorti du programme MMBIO, d'où les pistes de travail sur l'ergonomie, les postures et les gestes.

— Peter Hanappe (Sony CSL) :

« 95% des problèmes de cette agriculture sont musculaires ou squelettiques ».

— Jonathan Minchin (FabLab Barcelona/IAAC) :

« Les statistiques montrent qu'après quatre ans d'installation, beaucoup de jeunes agriculteurs finissent avec des problèmes de dos et luttent réellement pour gérer l'intensité de la biodiversité... la diversité des cultures. Donc, pour ROMI, le défi est véritablement d'essayer d'aider ces jeunes agriculteurs pour gérer la complexité et les tâches avilissantes auxquelles ils font face jour après jour. »

(Extrait vidéo, traduction Damien Toublant, sigles des entreprises définis ci-avant, ROMI, 2022).

Au-delà du lien à la technologie, ce programme de recherche est aussi une manière de faire reconnaître les micro-fermes et leurs problèmes dans l'agenda public (français et européen).

En reparcourant les quatre dimensions (agenda social, marché, agenda public et science & technologie), nous mettons en évidence que les micro-fermes sont un « modèle incomplet de développement agricole » (Albaladejo, 2019, p. 8) :

- (i) une position émergente et encore timide dans l'« agenda social » ;
- (ii) l'absence d'un segment de marché spécifique aux micro-fermes ;
- (iii) une position émergente dans l'agenda public au travers des projets urbains ;
- (iv) une relation reconnue mais pas encore stabilisée avec la science.

Incomplet, mais proche d'être complet. C'est l'une des raisons qui a conforté le fait de continuer nos travaux sur le terme « micro-ferme ». Année après année, le monde social prend de la consistance jusqu'à tendre vers un « modèle de développement agricole ». Les dimensions sont interdépendantes. Par exemple, au vu de l'ambition des axes de travail co-construits à la suite du programme MMBIO 2019-2023, il y a un défi important de financement. Il trouvera une partie de la solution dans le déploiement d'une politique nationale forte en faveur de ce monde social. De même, nos recherches donnent plus de consistance aux changements proposés par ce que Oszlak et O'Donnell (1995, p. 99) nomment davantage un « protomodèle ».

Qu'en est-il des mouvements socio-politiques auxquels se lient le monde social des micro-fermes ?

Appliqué à l'agriculture biologique et l'agriculture paysanne, le parcours des quatre dimensions montre que l'agriculture biologique est un modèle complet de développement (confirmé par Gasselin et al., 2021, p. 15) et que l'agriculture paysanne est un modèle incomplet de développement. D'après Gasselin et al. (2021, p. 15), l'agriculture paysanne doit être analysée d'après ses différentes facettes : « l'agriculture paysanne de Mendras (1967) [est un] archétype analytique, [et] n'est pas l'agriculture paysanne de la Confédération paysanne, laquelle représente un futur désiré ».

1.1.3. La théorie des modèles agricoles et alimentaires comme cadre de référence

Dans cette thèse, nous souhaitons décrire le ou les modèles « embarqués » par le monde social des micro-fermes. Tel que le définissent Gasselin et al. (2021), le « modèle agricole » se compose de trois acceptions couramment employées dans la littérature scientifique :

- le « **modèle-archétype** »²⁵⁴ ou l'archétype d'une réalité observée ;
Gasselin et al. (2021, p. 15) rapprochent cette acception d'autres notions telles que :
 - « les régimes (Wiskerke et van der Ploeg, 2004 ; MC Michael, 2009),
 - référentiels (Muller, 1990 ; Gisclard et Allaire, 2012),
 - styles (van der Ploeg, 2010 ; 2012),
 - systèmes agricoles (Plumecocq et al., 2018),
 - systèmes alimentaires (Sobal et al., 1998 ; Fournier et Touzard, 2014),
 - systèmes sociotechniques (Geels, 2010 ; Darnhofer, 2015). »

Le modèle-archétype permet de « repérer des régularités et des polarités dans le tumulte du réel » (Gasselin et al., 2021, p. 309). Il s'agira donc pour nous de rendre compte des logiques de fonctionnement spécifiques.

- Le « **modèle futur désiré** » ou la revendication d'« un futur désiré que des acteurs réclament » (Gasselin et al., 2021, p. 15) pour que la société change ;
Il s'agira pour nous d'analyser les messages portés par les acteurs du monde social (porteurs de projet d'installation et responsables de fermes) et les vecteurs (acteurs publiques, journalistes, chercheurs). Gasselin et al. (2021, p. 15) citent l'exemple de « l'agriculture paysanne revendiquée par le syndicalisme agricole ou de l'alter-consommation promue par des associations comme Slow Food ».

- Le « **modèle-norme** » ou les « normes pour l'action » utilisées dans une perspective d'institutionnalisation.
Il s'agira pour nous d'identifier la manière dont est mobilisé le monde social des micro-fermes et dont il se mobilise lui-même au cours de différents processus d'institutionnalisation (projet urbain, programme de recherche-action, action collective citoyenne, etc.).

Le « modèle-archétype » est la représentation analytique de notre « réel de référence » et les « modèle futur désiré » et « modèle-norme » en sont les représentations normatives ou programmatiques.

Une **première piste** pour diminuer « le risque d'une pensée cloîtrée dans le modèle qui estomperait la complexité, la diversité et la dynamique du réel » (Gasselin et al., 2021, p. 310) est d'éprouver la théorie des modèles agricoles à travers les trois acceptions.

²⁵⁴ Les expressions simplifiées sont utilisées par Ronan Le Velly (dans : Gasselin et al., 2021, p. 309, 310).

Ronan Le Velly résume bien la difficulté : « *Comment ne pas trop croire aux modèles agricoles et agroalimentaires, mais y croire quand même ?* »

- *Le modèle-archétype nous menace de paresse intellectuelle ou, pire, d'aveuglement dans la croyance d'un monde qui ne s'incarnerait que dans le modèle.*
- *Le modèle-futur désiré/critiqué, dont les acteurs organisés font l'étendard de leurs revendications et de leurs projets, présente également le risque de masquer la pluralité des courants idéologiques qui les traversent et des pratiques qui en émanent.*
- *Et enfin, le modèle-norme, pensons à l'agriculture biologique, est susceptible de restreindre la transformation sociale et technique, de tétaniser l'innovation et de paralyser la capacité d'adaptation.* »

(Gasselin et al., 2021, p. 310)

Une **deuxième piste** pour diminuer ces risques est l'usage de la théorie des médiations territoriales pour décrire et analyser le fonctionnement du « modèle agricole » à travers « *sa temporalité, son ancrage au territoire, et [les] formes pratiques observées* » (Gasselin et al., 2021, p. 310).

1.2. Médiation territoriale et système d'activité : deux outils pour aborder la relation entre micro-fermes et territoire

1.2.1. Territoire, insertion territoriale et médiation territoriale

Les micro-fermes sont *a priori* anecdotique sur le plan spatial, pourtant, elles ne laissent pas indifférent de par le terme lui-même et l'image véhiculée, les profils et les trajectoires des individus, leurs pratiques et leurs revendications. Quelque-chose se joue dans les liens idéels et matériels entre espace et société (Raffestin, 1987). Mobiliser le concept de territoire permet d'aborder différents registres : « l'appartenance individuelle et les identités collectives », « le découpage et le contrôle de l'espace » ou encore « celui des représentations et du symbolique » (Di Méo, 1998). Le territoire permet ainsi de « témoigner d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Di Méo, 1998, cité par Moine, 2006, p. 118).

« *Trois figures spatiales de base [peuvent être mobilisées comme descripteurs du territoire] :*

- *le lieu, qui va avec les notions de proximité et de distance nulle ;*

- *l'aire, qui va avec les notions de superficie et d'extension pleine ;*

- *et le réseau, sous-entendu le réseau de lieux, qui va avec les notions de distance et de circulation. L'idée de discontinuité est introduite, le lieu étant assimilable à une aire sans distance (un point).* »

(Lévy et Lussault, 2013)

Le territoire « associe des lieux et leur donne un sens collectif » (Lévy et Lussault, 2013). Le « sens collectif » est le fruit d'une projection des acteurs territoriaux qui « co-crée » du territoire. Étudier cette « co-création » révèle la manière dont se construisent les individualités, dans un processus de « socialisation par le territoire » ou « territorialisation » (Di Méo, 1998).

Dans cet « espace approprié », les individus peuvent « faire valoir » leur « territorialité, [c'est-à-dire] l'ensemble des relations qui permettent aux divers groupes de faire valoir leurs intérêts dans l'espace, devenu lieu de vie. »

(Bailly, Béguin et Scariati, 2016)

La co-création du territoire met en jeu la reconnaissance des acteurs territoriaux, et par extension, elle contribue au processus de légitimation. N'ayant pas pour prétention l'étude de la légitimation d'un point de vue institutionnaliste, légaliste ou même politiste, nous nous focalisons sur la « grande échelle » du processus : celle du territoire « au plus proche » des responsables de micro-fermes (ce que Guy Di Méo (1996) nomme « le territoire du quotidien »).

Nous ne distinguons pas dans cette thèse les notions de « territorialisation » et d'« insertion territoriale ». Il s'agit de décrire un processus qui conduit à intégrer²⁵⁵ un sujet ou un objet dans ou sur un territoire, lui-même évoluant au gré de ce processus mettant en jeu des interactions sociales, économiques, politiques, environnementales. Quant à l'« ancrage territorial », il est le résultat de l'« insertion territoriale » : « l'ancrage et la mobilité ne se contredisent pas, ils se combinent en chaque individu » (Géoconfluences, 2019).

Plusieurs auteur(rice)s ont étudié la notion d'insertion territoriale (Gasselin et al., 2008 ; Bernard, Dufour, Duvernoy et Albaladejo, 2006 ; Bernard, Dufour et Angelucci, 2005 ; Triboulet et Langlet, 2002). Pour mobiliser la notion d'insertion territoriale dans le cadre conceptuel de la « Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires » (Gasselin et al., 2021), nous utilisons la « théorie des médiations territoriales » instruite par le géographe Christophe Albaladejo (2009, 2017, 2019, 2020, 2021). Cette approche théorique s'inspire de trois théories :

- la « **théorie de la société** » (Giddens, 1984), qui « accorde un rôle majeur à l'action du sujet dans la contingence des situations locales, sans réduire le poids des facteurs structurels » (Albaladejo, 2020, p. 4) ;
- la « **sociologie du sujet** » qui s'intéresse à la construction des individualités. Cette théorie « montre clairement l'importance croissante dans nos sociétés de la nécessité de la construction d'une identité et d'un projet personnel [(préalable à sa socialisation)] (Dubar, 2000 ; Dubet y Wieworka, 1995 ; Touraine, 1992) » (Albaladejo, 2017, p. 31, 32) ;
- la « **théorie de l'activité humaine** » instruite par Hannah Arendt (1958). Elle « revalorise une dimension essentielle de notre "Condition terrestre" » (Albaladejo, 2017, p. 30) à travers la notion de « *vita activa* » : « c'est ce que nous faisons concrètement ici et maintenant », c'est-à-dire à la fois la « pensée concrète et située » et la « pensée qui naît dans l'action » (*ibid.*). À côté de la notion de *vita activa*, Arendt définit la *vita contemplativa* qui est la dimension spirituelle ou méditative. Cette notion est héritée des philosophes grecs pour mentionner le dépassement de la condition humaine. Alors que cette dualité était plus individuelle et décrivait des « facettes » à cultiver en nous, la dualité est restée au fil des siècles et divise encore aujourd'hui, à tort, la pensée et l'action.

C'est à partir de la « théorie de l'activité humaine » (Arendt, 1958) que C. Albaladejo construit le cadre d'analyse qui nous intéresse plus spécifiquement. Il traduit la *vita activa* par l'« activité humaine » ou « activité territorialisée ». Pour l'utiliser dans l'analyse des micro-fermes, nous préférons ajouter une étape dans l'adaptation de la théorie d'Arendt pour identifier une « Vie Active » qui se compose de la « Vie Active Agricole » et de la « Vie Active Non Agricole ». Ces expressions

²⁵⁵ Le terme « intégrer » est intéressant parce qu'il est aussi chargé du sens de « l'intégrité » du sujet ou de l'objet qui vit ou subit l'insertion. Une « bonne » insertion territoriale respecte l'intégrité.

conservent la référence à l'autrice tout en insistant sur la spécificité de notre prisme agricole (avec un « rechargement du sens » du mot « agricole »). Cette conceptualisation sert à apporter de la nuance et de la prudence sans pour autant trop complexifier l'outil conceptuel.

Cela a des conséquences sur la pensée de l'« équilibre » puisque cette théorie postule que le système converge vers un état d'équilibre²⁵⁶. Cet état d'équilibre se mesure au niveau de la Vie Active et non uniquement de l'une des deux composantes : « Vie Active Agricole » ou « Vie Active Non Agricole ». Nos travaux simplifieront les représentations en montrant principalement la « Vie Active Agricole » mais il nous semblait important de mentionner que cette traduction conceptuelle de la *vita activa* d'Arendt aux micro-fermes est ouverte à la possibilité, par exemple, d'intégrer des formes particulières de pluriactivité (où l'activité non agricole est complètement séparée de l'activité agricole, nous pensons au mouvement des « slasheurs²⁵⁷ » par exemple).

Étudier les micro-fermes par la « théorie des médiations territoriales » permet d'analyser la « manière » dont elles se lient au territoire à travers leur « activité agricole ». Cette « manière » est multidimensionnelle. En effet dans cette théorie, la notion d'« activité agricole » comprend et dépasse les aspects productifs et le sens commun du « travail » (inscrit dans la logique technicienne).

Ce « dépassement » est étudié par des sociologues dont plus récemment Estelle Deléage (2017, 2023).
« Dans le contexte de développement du capitalisme et de l'intégration de l'agriculture au cycle de l'industrie, le travail est donc le plus souvent réduit à une catégorie économique qui dévalorise, voire rend invisibles, toutes les activités qui ne relèvent pas de cette rationalité, à commencer par les activités paysannes. »
(Deléage, 2017)

La théorie des médiations territoriales invite donc à faire un pas de côté par rapport à la « rationalité technicienne » du « travail » pour étudier les différents sens que les responsables de micro-fermes donnent à leur « Vie Active Agricole ».

« L'idéologie du progrès » concoure à « l'élimination symbolique et pratique des formes de travail associées à l'économie paysanne en transformant le sens même du travail paysan : "Les injonctions faites aux paysans, par les agents des structures d'encadrement agricole, d'utiliser la raison dans la pratique de l'élevage, du maraîchage, du travail de la terre, etc., eurent des effets considérables, multiples et souvent négatifs. Dissociée de [...] l'intuition, de l'émotion, de la culture des sens [...], si présentes dans le travail avec la matière, la nature et le vivant en général, cette manière 'raisonnée' de penser la nature et le vivant fait perdre sens à la pensée de l'action" (Salmona, 2010) »
(Deléage, 2017)

Dans cette perspective, la théorie des médiations territoriales propose d'aborder l'insertion territoriale de l'activité agricole à travers trois dimensions :

- (i) la dimension socio-économique de la « Vie Active Agricole » ;
- (ii) la dimension politique de la « Vie Active Agricole » ;
- (iii) la dimension personnelle ou privée de la « Vie Active Agricole ».

²⁵⁶ Sans toutefois s'inscrire dans un déterminisme, il s'agit juste d'inscrire l'individu ou l'activité étudiée dans une certaine perspective modélisable.

²⁵⁷ Un « slasheur » est une personne qui exerce plus d'une profession ou plus d'un métier simultanément.

(i) la dimension socio-économique de la « Vie Active Agricole »,

c'est la contribution (de l'activité agricole) à l'amélioration des richesses de la société, que ce soit à une échelle locale ou plus globale. Elle peut être étudiée dans un sens restreint (càd. produire pour vendre en s'insérant dans des « marchés » avec un statut et une profession) mais aussi dans un sens plus large (càd. produire des ressources monétaires et non monétaires, sans forcément de reconnaissance sociale ou juridique).

→ La signification socio-économique donnée à la « Vie Active Agricole » est nommée par la notion de « **Travail** »²⁵⁸.

(ii) La dimension politique de la « Vie Active Agricole »,

c'est la contribution (de l'activité agricole) à l'amélioration des conditions de vie en société, que ce soit à une échelle locale ou plus globale. Elle peut être étudiée dans un sens restreint du terme politique (càd. dans la participation à l'espace public à travers des engagements qui peuvent être associatifs, syndicaux, partisans) mais aussi dans un sens plus large (par ex. contribuer à nourrir les individus, développer des agroécosystèmes).

→ La signification politique donnée à la « Vie Active Agricole » est nommée par la notion d'« **Action** »²⁵⁹.

(iii) La dimension personnelle ou privée de la « Vie Active Agricole »,

c'est la contribution (de l'activité agricole) au bien-être des individus (par ex. se donner du temps de pause, de vacances), à l'expression de leur créativité, à la réalisation du Soi (par ex. être en adéquation avec ses valeurs), à la construction de son identité/individualité (par ex. s'affirmer, se sentir légitime). Elle peut être étudiée à cette échelle individuelle mais aussi à l'échelle de la création du lieu de la ferme (càd. choix des matériaux, séparation et agencement des différents espaces, le « beau », l'ouverture au public).

→ La signification personnelle donnée à la « Vie Active Agricole » est nommée par la notion d'« **Œuvre** »²⁶⁰.

Par la « théorie des médiations territoriales », C. Albaladejo nous offre un cadre d'analyse pour rendre compte de la manière dont les responsables des micro-fermes agissent dans les trois dimensions de leur « Vie Active Agricole » (la manière dont ils « se produisent » pour reprendre les mots d'André Gorz).

« Pour ces paysans, « travailler n'est pas produire seulement des richesses économiques ; c'est toujours aussi une manière de se produire » [(Gorz, 1988, p. 105)] donc de créer et de donner un sens à son activité et plus globalement à sa vie. »

(Deléage, 2017)

Nous proposons ici une déclinaison de phrases pour préciser le sens de cette théorie :

²⁵⁸ La notion de « Travail » proposée par C. Albaladejo est une « traduction » de la notion de « Labour » (Arendt, 1958).

²⁵⁹ La notion d'« Action » proposée par C. Albaladejo est une « traduction » de la notion d'« Action » (Arendt, 1958).

²⁶⁰ La notion d'« Œuvre » proposée par C. Albaladejo est une « traduction » de la notion de « Work » (Arendt, 1958).

- la médiation territoriale nous permet d'interroger la manière dont l'activité agricole s'insère dans les espaces appropriés par des acteurs qui leur donnent un sens ;
- les sens donnés par des acteurs aux espaces appropriés nous renseignent sur les modalités d'insertion territoriale de l'activité agricole (par ex. la place qu'elle prend par sa surface ou sa commercialisation, son mode de production, l'agencement de ses activités) ;
 - s'insérer via le levier socio-économique (par ex. développer des marchés, améliorer sa productivité) montre qu'on donne plus de sens au Travail & si on donne plus de sens au Travail, alors on va développer la dimension socio-économique ;
 - s'insérer via le levier politique (par ex. développer la visibilité médiatique de son lieu pour faire parler et toucher des élu(e)s, créer un écolieu pour promouvoir des pratiques d'habiter différents ou des modes de gouvernance alternatifs) montre qu'on donne plus de sens à l'Action & si on donne plus de sens à l'Action, alors on va développer la dimension politique ;
 - s'insérer via le levier personnel (par ex. développer son autosubsistance, exprimer sa créativité au jardin ou dans un bricolage) montre qu'on donne plus de sens à l'Œuvre & si on donne plus de sens à l'Œuvre, alors on va développer la dimension personnelle.

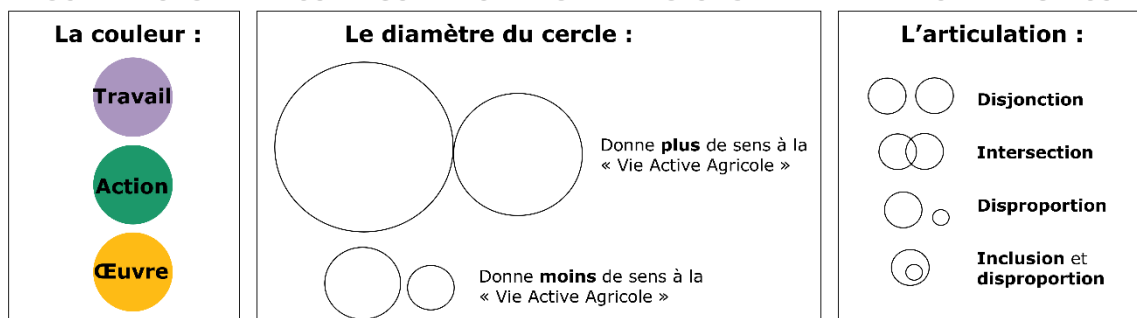
Albaladejo (2016, p. 32) juge cette théorie opérante par l'analyse des « combinaisons diverses entre les trois dimensions ». Nous adaptons et précisons les représentations graphiques de cet auteur en proposant cette légende (cf. **Figure 15** ci-après) :

- une couleur par dimension de la « Vie Active Agricole » pour bien les repérer dans nos analyses ;
- des diamètres du cercle pour représenter l'importance du sens donné par chaque dimension relativement aux autres ;
- quatre types d'articulation pour représenter la manière dont interagissent les trois dimensions.

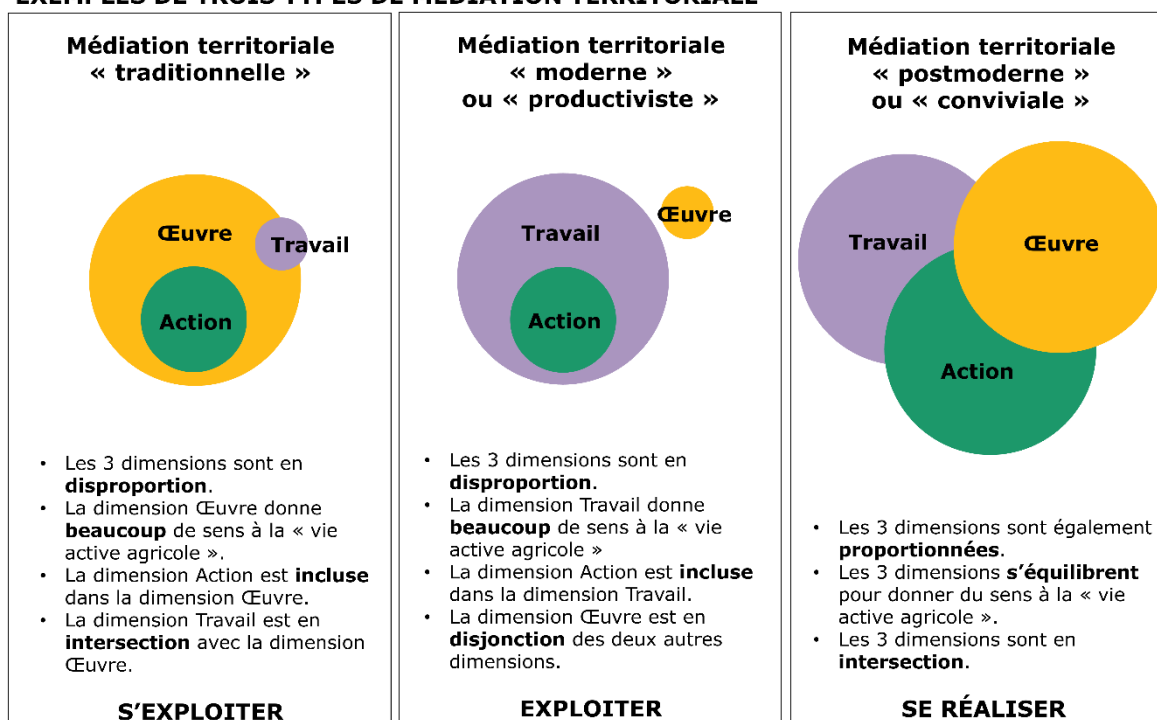
Le combinaison entre « diamètre » et « articulation » configure les dimensions de la « Vie Active Agricole ». D'après Albaladejo, un type de configuration peut constituer un type de médiation territoriale.

Afin de nous aider dans l'application de cette théorie, l'auteur livre un exercice analytique issu de ses travaux en Argentine. Trois exemples d'idéaux-types de médiations territoriales sont définis à travers l'analyse des données de terrain. Ils les nomment médiation « moderne », médiation « traditionnelle » et médiation « postmoderne » (cf. **Figure 15** ci-après).

DESCRIPTEURS DE LA CONFIGURATION DES DIMENSIONS DE LA « VIE ACTIVE AGRICOLE »



EXEMPLES DE TROIS TYPES DE MÉDIATION TERRITORIALE



Réalisation : Damien Toublant, 2024
Source: Inspiré d'Albaladejo (2017).

Figure 15 : Descripteurs de la configuration des dimensions de la « Vie Active Agricole » et exemples de trois idéaux-types de médiation territoriale

Notons que, comme il s'agit d'une construction idéal-typique, l'individualité des responsables de micro-fermes ne se réduit pas à leur « Vie Active Agricole ». La théorie des médiations territoriales explore une facette de leur condition humaine.

Nous explicitons ci-dessous chaque exemple d'idéal-type représenté dans la **Figure 15** ci-dessus.

Dans la **médiation territoriale « traditionnelle »**, les trois dimensions s'articulent de manière disproportionnée. C'est la dimension personnelle ou privée qui donne le plus de sens à la « Vie Active Agricole » (grand diamètre de cercle). L'activité agricole confère un statut social à l'individu qui « hérite de sa condition paysanne » (Albaladejo, 2017). Le travail est un « état » : il n'existe pas ou très peu tel que la logique « productiviste » le définit (petit diamètre de cercle). La dimension Action est incluse dans la dimension Œuvre : l'engagement politique est local et à titre personnel ou familial. Il sert principalement les intérêts privés des responsables de la ferme puis ceux du même groupe social (à proximité de la ferme).

→ La dimension « Œuvre » domine les autres dimensions : c'est elle qui donne le plus de sens à la « Vie Active Agricole ». Elle est le type de médiation qui se relie au pacte territorial « agraire » cité précédemment dans la section **1.1.1.** (et à ce que de nombreux(euses) auteur(rice)s nomment les « sociétés paysannes »).

« Dans les sociétés paysannes, il existait une forte interrelation entre les activités directement productives et les activités hors travail dans un contexte où l'espace et le temps étaient intimement liés, ainsi que l'a montré Henri Mendras : "Il y a des cas où l'espace est mesuré par le temps, d'autres où il l'est par la quantité de travail, d'autres encore où le temps lui-même est mesuré par le travail : des rapports logiques et vécus existent dans l'expérience des agriculteurs d'une région donnée entre ces trois 'dimensions' de la vie quotidienne. Il semble établi que le travail était l'instrument de mesure principal qui donnait généralement leur valeur au temps et à l'espace" [(Mendras, 1967, p. 97)] Le temps était donc globalement un "temps 'orienté par la tâche" [(Thompson, 2004, p. 37)] et, par conséquent, lié à des conduites humaines qui se déployaient dans un rapport concret avec le milieu environnant : "Au champ [...], c'est la tâche à accomplir qui commande l'horaire, toujours modifiable en fonction de l'avancement du travail, de l'état du ciel et éventuellement même de la fatigue du travailleur" [(Mendras, 1967, p. 98)]. » (Deléage, 2017)

Dans la **médiation territoriale « moderne »** ou **« productiviste »**, les trois dimensions s'articulent aussi de manière disproportionnée. C'est la dimension socio-économique qui donne le plus de sens à la « Vie Active Agricole » (grand diamètre de cercle). Le « travail » s'inscrit dans une « rationalité technicienne » évoquée précédemment. La dimension politique s'exerce à travers la participation aux structures représentatives du secteur professionnel. Les discussions « légitimes » sont réduites aux aspects techniques ou au mieux technico-économiques. La dimension privée est exclue du sens que l'activité agricole donne à la « Vie Active Agricole » : c'est un sujet « caché », « intime » (Albaladejo, 2017).

→ La dimension « Travail » domine les autres dimensions : c'est elle qui donne le plus de sens à la « Vie Active Agricole ». Elle est le type de médiation qui se relie au pacte territorial « productiviste » cité précédemment dans la section **1.1.1.**

Dans la **médiation territoriale « postmoderne »** ou **« conviviale »**, les trois dimensions s'articulent de manière proportionnée (c'est un horizon). Elles sont en intersection et aucune dimension ne domine les autres. Albaladejo parle d'« équilibre » des dimensions de la « Vie Active Agricole ». L'individu « choisit et construit consciemment sa propre condition » (Albaladejo, 2017).

→ Les dimensions sont « équilibrées » : elles donnent toutes les trois du sens à la « Vie Active Agricole ». Elle est le type de médiation qui se relie au pacte territorial « citoyen » cité précédemment dans la section **1.1.1.**

Dans le type de médiation territoriale qui intéresse plus spécifiquement nos travaux, deux termes sont sujet à débats : « postmoderne » et « équilibre » :

- nous ne souhaitons pas nous positionner sur les débats qui concernent l'usage du terme « postmoderne », aussi nous préférons le substituer par le terme « conviviale » pour marquer notre proximité à la pensée d'Ivan Illich. Il relie justement la « convivialité²⁶¹ » à

²⁶¹ « J'appelle société conviviale une société où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil. [...] Le père de ce vocable est Brillat-Savarin, dans sa Physiologie du goût : *Méditations sur la gastronomie transcendante*. À moi de préciser, toutefois que, dans l'acception quelque peu nouvelle que je confère au qualitatif, c'est l'outil qui est convivial et non l'homme. » (Illich, 1973, p. 456)

l'« équilibre multidimensionnelle de la vie humaine » (Illich, 1973, p. 454) : « *L'équilibre de la vie se déploie dans plusieurs dimensions ; fragile et complexe, il ne transgresse pas certaines bornes.* » (Illich, 1973, p. 456)

- retrouver la notion d'« équilibre » dans les travaux d'Illich nous conforte dans le choix de garder ce terme. Nous exprimons juste notre vigilance sur son emploi. En effet, en tant que notion empruntée aux travaux sur les systèmes dynamiques et largement répandue dans de nombreuses disciplines scientifiques, son sens « est différent de l'immobilité, [l'équilibre] est mouvant, si bien qu'à chaque événement nouveau, qu'il soit perçu comme positif ou négatif, le cadre est déstabilisé. Il doit "absorber" le changement pour maintenir son équilibre de vie ou en recréer un nouveau » (Guilbert, 2006, p. 70). Cette notion appelle donc à différencier la stabilité de l'immobilité. L'équilibre est le produit d'un « jeu complexe de régulations et de rétroactions. [...] La personne est active dans l'organisation, la mobilisation et l'évolution de [son] équilibre » (*ibid.*).

L'usage de la médiation territoriale à travers les trois dimensions (Travail, Action, Œuvre) permet de révéler les liens au territoire et la manière dont les responsables des micro-fermes trouvent le chemin de l'équilibre de leur « Vie Active Agricole ». Dans le cas de la médiation territoriale « conviviale », l'équilibre est une stabilité dynamique et provisoire. Une perspective qui mène à une configuration où aucune des trois dimensions ne domine sur l'autre.

Albaladejo postule qu'un même type de médiation territoriale peut développer une diversité de systèmes de production. Ce dernier est un descripteur agronomique des fermes mais ne préjuge pas d'une différenciation en termes de médiation territoriale.

Pour Albaladejo, le troisième idéal-type de médiation territoriale rejoint la description des « nouveaux paysans » observés essentiellement en Europe par Van der Ploeg (2010) et minoritairement en Amérique latine (Cittadini et al., 2014). De notre point de vue, il rejoint aussi les « paysans alternatifs » décrits par Deléage (2023).

« Les "paysans postmodernes", pour qui Ploeg (2010) tente de définir une nouvelle condition, ont en partie consciemment choisi et construit leur condition, quand le paysan traditionnel est plutôt caractérisé pour en avoir hérité. Dans cette nouvelle paysannerie, c'est la dimension de la participation, c'est-à-dire du politique, qui donne sens à l'activité en même temps que la sphère privée, sans qu'aucune des trois dimensions ne puissent dominer les autres. Mais dans le cas de la paysannerie traditionnelle, la vie en commun est dominée par les relations [...] familiales ou assimilées (famille symbolique), l'interconnaissance directe, les liens d'intérêt entre personnes (coup de main, service, dettes personnelles, etc.) qui dominent dans l'activité agricole. La dimension privée définit les codes sociaux au niveau de la "communauté locale". » (Albaladejo, 2016, p. 36)

Nombre de micro-fermes s'inscrivent dans ce « modèle-futur désiré » de l'agriculture paysanne promue par la Confédération paysanne. Nous pensons qu'ils font partie de ceux que Brigitte Allain (« Histoire de la Conf' », 2007, p. 112) nommait les « développementistes », « progressant partout en France, stimulés très souvent par les démarches AMAP et agrobiologiques. Ces paysans vivent le

métier comme un projet personnel, autonome, encore plus fortement s'ils ne sont pas originaires du milieu agricole » (« Histoire de la Conf' », 2007, p. 117).

« L'action permet de dénoncer, de ralentir sinon d'arrêter collectivement le rouleau compresseur ; le développement de l'Agriculture paysanne permet de résister individuellement sur sa propre ferme, de montrer la pertinence de la nécessité d'un autre projet agricole, et d'apporter l'espoir nécessaire aux paysan(ne)s pour continuer la lutte. »

(Allain, 2007, p. 112)

La tension que nous avons ressentie vis-à-vis du terme « micro-ferme », dans le cadre de notre immersion dans le monde social, peut être en partie reliée à ce qui se joue au sein des réseaux paysans (Confédération paysanne et associations apparentées) qui mêlent ces « nouveaux » profils aux « activistes » fondateurs.

Il est souvent reproché aux promoteurs de l'agriculture paysanne de s'enfermer dans l'historicité de la « lutte » et dans une forme de rigidité de leurs principes mais cette position syndicale (de résistance) nous rappelle que la coexistence des mondes sociaux n'est jamais complètement acquise. Les profils « venus d'ailleurs », en quelque sorte désinhibées se révèlent intéressants pour relier les mondes mais aussi pour renouveler les démarcations entre modèles de développement agricole.

Passer de la coprésence des modèles de développement agricole à la coexistence suppose de « construire un espace public local », celui de l'Action au sens d'Arendt (1958), c'est-à-dire celui de la parole qui permet de raisonner et négocier la place de chacun des pactes territoriaux. C'est ce qui a manqué dans le cas de la ferme *Mélisse* et c'est ce à quoi contribue notre étude en analysant le monde social des micro-fermes, au prisme de la théorie des « modèles agricoles ».

Nous pensons que travailler à la connaissance et la reconnaissance des micro-fermes profite à une légitimation renouvelée du mouvement de l'agriculture paysanne. Pour cela, nous postulons qu'il faut sortir de la conception floue des micro-fermes et l'usage de la théorie des « modèles agricoles » peut nous y aider. Sur ce chemin, il est important de présenter les incohérences ou les visions opposées internes au monde social des micro-fermes (ce que nous avons déjà commencé à faire dans le **Chapitre 2**).

1.2.2. Le système d'activité pour aborder la relation au territoire des individus et des fermes

À notre connaissance, aucune étude des micro-fermes n'aborde frontalement ce qui constitue singulièrement la petitesse des micro-fermes. Pourtant, une question demeure : que désigne le préfixe « micro » ? Dans les différents discours des responsables de micro-fermes, il y a pourtant une préoccupation commune autour de ce qui définit leur mesure.

La notion de mesure est liée à un champ lexical riche et pouvant porter à confusion (adaptés du CNRTL, 2012) :

- La **dimension** est utilisée dans un double sens, en tant que nom commun, celui de composante spécifique [...] « de la pensée ou du réel », et en tant que verbe et substantif dérivé (dimensionner, dimensionnement), celui de proportionner (« établir une **juste proportion**, un juste rapport entre une chose et une autre ») ;
- La **grandeur** est utilisée dans le sens d'une « valeur variable [(chiffable)] caractérisant l'importance d'un objet, l'intensité d'un phénomène mesurable ». La **taille** est spécifiquement utilisée pour désigner des grandeurs d'objets réels, humains et non humains, vivants ou non vivants ;
- La **mesure** est utilisée comme l'évaluation de la ou les grandeurs caractéristiques d'une entité. Donner la mesure n'est donc pas équivalent à dimensionner. La différence est la proportionnalité.

Donnons un exemple pour mieux comprendre les distinctions d'usage. La **grandeur** définie par la variable décrivant la surface cultivée en maraîchage est souvent prise comme référence pour donner la **mesure** des micro-fermes (moins d'1 ha pour Bedouet, 1.5 ha pour Morel ; moins de 5 ha pour Eurostats). Toutefois, dans notre conception, le monde social ne se réduisant pas à l'atelier de production maraîcher qui est davantage une **dimension** de l'entité micro-ferme, la surface maraîchère (par ex. la somme des tailles de planches cultivées, avec ou sans comptage des passe-pieds) n'est donc pas une **grandeur caractéristique**. D'autres **grandeurs** permettent de dimensionner les micro-fermes.

L'explicitation du vocabulaire porte à interroger non pas la mesure mais la proportionnalité dans le dimensionnement des micro-fermes. Le philosophe Ivan Illich (1973) « invite à re-élaborer un rapport au monde inspiré par le principe du proportionné » (Rey, 2014, p. 102). Cette notion est fondamentale dans la filiation théorique et empirique qui a travaillé sur le « petit » et les questions de taille : Ernst Friedrich Schumacher (1911-1977), Léopold Kohr (1909-1994), Ivan Illich (1926-2002) et Olivier Rey (1964-).

« Évoquant Kohr, Illich prend soin d'insister sur un point : ce qui importe n'est pas le petit, mais le proportionné ; proportionné à double titre : en tant qu'harmonie des éléments les uns par rapport aux autres (la symétrie au sens grec du terme), et par rapport à l'être humain. »
(Rey, 2014, p. 100)

La relativité du proportionné (existante dans l'étymologie du préfixe *micro*) traduit l'existence d'une relation « concernée, impliquée ou constitutive » (CNRTL, 2012) de la mesure du sujet ou de l'objet considéré. Cette relativité est aussi évoquée par les travaux de Kevin Morel (2016) et plus globalement, ceux sur la petite agriculture du programme SALSA (Guiomar et al., 2018). Qu'est-ce qui constitue cette relation ? Quelles grandeurs et quelles dimensions construisent la « juste proportion » ? À quoi se réfère la notion de justesse ?

Pour cheminer vers la réponse à ce questionnement, nous prenons au sérieux une expression couramment employées par les responsables de micro-fermes dans leurs ouvrages et par voie de presse. Ils abordent le plus souvent la mesure de leur ferme par l'expression « petite échelle ».

Cette dernière était aussi présente dans les premières esquisses du cadre de définition de MicroAgri (2017) ; elle a remplacé les notions de « taille humaine » et « échelle humaine » jugées « trop floues » par les membres du comité de pilotage et a ensuite été modifiée par l'expression « petite dimension » (comité de pilotage, 27/04/2017). Nous mettons de côté la notion d'« échelle humaine » car lexicalement, elle pose un problème géographique mais dans l'**Annexe 2**, nous explorons le sens qu'elle apporte à la compréhension du monde social. Elle traduit un dimensionnement des systèmes d'activité qui apporte du « sens et du soin » dans l'action de ces individus, inscrits dans une perspective agroécosystémique.

Plusieurs raisons sont évoquées par les membres de MicroAgri dans la mise de côté de l'expression « petite échelle » dont le risque de contresens du point de vue de la discipline géographique²⁶² et le fait que le comité de pilotage souhaitait s'extraire *de* la connotation spatiale du terme pour ouvrir à d'autres grandeurs que la surface. Il a été choisi de s'aligner sur l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA) qui « quantifie l'activité [...] aussi par le temps de travail ou le revenu » (MicroAgri, 2017, p. 5). Ces trois grandeurs étaient ainsi caractéristiques pour MicroAgri de la mesure des micro-fermes. Ce sont elles qui sont désignées quand les membres du programme communiquent sur la définition des micro-fermes : « des fermes agroécologiques dont la dimension de l'activité est inférieure ou à la limite des standards professionnels ». Les membres du programme MicroAgri postulaient que cette mesure permettait de maximiser la probabilité que la ferme identifiée par ces critères appartienne au monde social²⁶³ des micro-fermes. Il s'agissait d'une étape dans le processus de définition car cette définition, basée sur les grandeurs liées à la reconnaissance sociale, risquait de restreindre l'identification des micro-fermes aux petites exploitations (utilisant aussi l'expression « petite échelle » en anglais : « *small-scale farming* ») :

« Une exploitation peut être considérée comme "petite" quand la dimension d'une ou plus de ses ressources (terre, force de travail, capital) place l'exploitation dans une position défavorisée par rapport aux exploitations de plus grande dimension. »

(Guiomar et al., 2018)

Le programme européen SALSA s'appuie en effet sur la manière de définir la mesure d'une exploitation reconnue par la Commission Européenne (ECARD²⁶⁴, 2011) et plus globalement en

²⁶² L'« échelle » désigne « le rapport de réduction ou d'agrandissement d'un objet ou d'une représentation graphique » (Géoconfluences, 2022). La « petite échelle » représente une vaste étendue spatiale, ce qui entre en contradiction avec l'intention de définition des micro-fermes.

²⁶³ Les membres du programme utilisaient l'expression de « fait social » empruntée au sociologue E. Durkheim ; toutefois, nos travaux n'ont pas choisi de la conserver pour postuler comme Gassel, Vaillant et Bathfield (2014, p. 103) que « l'acteur du système d'activité [...] n'est [pas] entièrement déterminé par des structures et des institutions le dépassant ».

²⁶⁴ ECARD : European Commission Agriculture and Rural Development.

agronomie : la mesure d'une exploitation peut être estimée d'après des grandeurs définies par les facteurs de production (terre, capital, main d'œuvre).

Progressant dans la compréhension de ce qui fonde le rapport à la mesure constitutif du monde social des micro-fermes, les membres du programme MicroAgri ont introduit le terme « optimal » et ont élargi leur vision en définissant la mesure d'une micro-ferme comme la résultante de « l'adéquation des [grandeurs caractéristiques] avec la maîtrise d'un système complexe » (MicroAgri, 2019). Que désigne la notion de « système complexe » ? Que signifie cette notion de « maîtrise » ?

Pour aborder ces trois notions (« système complexe », « maîtrise », « mesure »), nous empruntons l'outil conceptuel du « système d'activité » défini comme « un ensemble dynamique et structuré d'activités en interaction mises en œuvre par une entité sociale donnée en mobilisant des ressources disponibles dans un environnement écologique et social donné » (Gasselin et al., 2014, p. 106). Cette notion permet d'étudier la ferme au-delà des aspects productifs et au-delà des individus qui ont en charge la gestion courante de la production agricole.

« Les synergies et les tensions [qui s'y jouent] permettent de comprendre les décisions, les arbitrages et les compromis, les choix d'activités et leur dimensionnement, les pratiques techniques et organisationnelles. »

(Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 113)

Dans nos travaux, la micro-ferme ne se réduit donc ni à une unité de gestion économique ni à une forme juridique. L'ouverture du champ d'observation permet de s'intéresser à l'« entité sociale » et à sa manière de se lier aux territoires.

La notion de « système d'activité » s'inscrit dans une filiation théorique riche que Gasselin, Vaillant et Bathfield (2014, p. 103-105) explicitent largement et auprès de laquelle nous nous positionnons pour partie dans le **Tableau 8** ci-dessous.

Tableau 8 : Nos positionnements vis-à-vis de la filiation théorique du concept de système d'activité

Théories	Auteurs de référence	Nos postulats <i>Étudier les micro-fermes, c'est...</i>
La « pensée systémique »	Crozier et Friedberg, 1977 Morin, 1990 Brossier, Vissac et Le Moigne, 1990 Sebillotte, 1996 Cochet, 2011 Norman, 2002	... étudier les interactions « entre les activités, mais aussi entre les ressources mobilisées et entre le système et son environnement » (Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 103).
Les « théories de l'action et de la décision »	Bourdieu, 1980 Boltanski et Chiapello, 1999 Osty, 1978 Brossier, Vissac et Le Moigne, 1990 Darré, 1999 Fiorelli, 2010	...considérer « que l'acteur du système d'activité est doté d'une polyrationalité, d'une subjectivité et d'une intentionnalité » ²⁶⁵ (Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 103).
Les théories de l'activité humaine	Arendt (1958) Albaladejo (2021)	... étudier trois dimensions de leur activité (« Travail », « Œuvre », « Action ») pour dépasser le concept trop limitant de « domaines de vie » ²⁶⁶
Les théories du travail	Dejours (1998)	... distinguer le travail de l'activité ; travailler étant « mobiliser son corps, son intelligence, sa personne, pour une production ayant valeur d'usage » (Dejours, 1998)
La théorie de la multifonctionnalité	Caron et al., 2008	... reconnaître la multifonctionnalité de l'activité agricole qui « ne crée donc pas que des valeurs marchandes » (Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 104).

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Gasselin, Vaillant et Bathfield (2014, p. 103-105).

²⁶⁵ « L'acteur du système d'activité (ses décisions et ses pratiques) n'est ni entièrement déterminé par des structures et des institutions le dépassant (holisme et structuralisme de Durkheim), ni pleinement et librement créateur rationnel de ses activités (individualisme méthodologique hérité de Weber) » (Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 103).

²⁶⁶ Concept introduit par Lanneau et al. (1987) cités par Gasselin, Vaillant et Bathfield (2014, p. 104) : « vie familiale et domestique, vie professionnelle, vie personnelle et sociale ».

Le système d'activité est désigné comme une « échelle à laquelle s'établit et s'interprète "le domaine de cohérence de la rationalité²⁶⁷ de l'agriculteur" (Paul et al., 1994) » (*ibid.*, p. 102).

« L'échelle d'action » renvoie au « pouvoir sur l'espace » que peut exercer un acteur (Géoconfluences, 2022). Dans leur conception, Gasselin, Vaillant et Bathfield (2014, p. 106) « n'attribu[ent] pas au système d'activité et à l'entité sociale de finalités ou d'objectifs a priori ». Alors, dans quelle perspective est utilisée ce pouvoir d'agir ?

C'est ici qu'intervient la notion de « médiation territoriale » : elle permet d'analyser le « pouvoir sur l'espace » exercé par l'entité sociale actrice du système d'activité et de rendre compte de la manière dont il se joue dans les trois dimensions de la « Vie Active Agricole » (Action, Œuvre, Travail).

Gasselin, Vaillant et Bathfield (2014) préconisent de préciser les conditions d'emploi du concept de système d'activité en expliquant :

- les « **éléments constitutifs du système** » : « entité sociale et activité(s) considérée(s), registres de motivations de l'action et de la décision (ce que nous nommons « logiques de fonctionnement »), types de représentations étudiées, ressources envisagées, composantes de l'environnement priorisées » (Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 106) ;

- des « **valeurs** » étudiées : « le revenu, la qualité de vie, la production marchande, la viabilité, les externalités environnementales et sociales, etc. ». Ces valeurs sont aussi bien celles « du point de vue de l'entité sociale » que celles « attendues par la communauté (la nation, les gouvernements locaux, les organisations de producteurs, etc.) » (Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 106).

Le **Tableau 9** ci-après précise notre positionnement par rapport aux éléments constitutifs du système d'activité (ce que nous étudions et les questions que nous nous posons).

²⁶⁷ C'est-à-dire, les domaines où le responsable de la ferme est amené à raisonner ses pratiques et ses choix.

Tableau 9 : Description des éléments constitutifs du système d'activité utilisé pour décrire les micro-fermes

Contexte	<p>Les micro-fermes semblent être une « solution accessible » pour des individus en « quête de sens », dans un contexte global de crises (dont celle de l'« hégémonie du pacte productiviste ») et d'incertitude, de rupture entre les générations agricoles (par ex. coût de reprise d'exploitation trop important), de pression foncière (rétention des propriétaires, coût exorbitant du foncier, problème de qualité du bâti, etc.) et d'injonction à développer des activités capables de relever les défis du siècle.</p> <p>Les politiques françaises locales et nationales reconnaissent progressivement l'intérêt de soutenir les petites agricultures, dont la question sociale des micro-fermes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau national, le soutien est timide, l'aide d'urgence à l'agriculture biologique (touchant aussi le monde social des micro-fermes) est jugée insuffisante par la FNAB et un dispositif de soutien PAC a été mis en place pour le « maraîchage sur petite surface » (aussi jugé insuffisant, cf. Chapitre 5 : estimation sur les micro-fermes de notre échantillon). - Au niveau local, de nombreuses politiques locales soutiennent, principalement par leurs politiques alimentaires et agricoles locales, les micro-fermes. <p>Les micro-fermes, terrains de la thèse, sont réparties dans 5 départements de Nouvelle-Aquitaine (France) aux configurations géographiques différentes : Gironde, Dordogne, Lot, Haute-Vienne, Vienne.</p>
Entité sociale choisie	<p>L'acteur du système peut être « individuel ou collectif ». C'est celui « qui prend l'initiative des activités considérées et qui contribue à les mettre en œuvre, les gère et en tire un avantage. » (Gassel, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 108). Différentes configurations d'entité sociale peuvent être mobilisées suivant les registres d'action et de décision (individu, ménage, famille, entreprise, etc.).</p> <p>Nous analysons le système d'activité micro-ferme à travers le discours de l'individu ou des individus en charge de la prise de décisions sur la micro-ferme (notamment techniques) ; nous les nommons « responsables de la ferme ». Celui-ci est vu comme un « informateur » mais nous ne nous restreignons pas à cette configuration d'entité sociale, nous intégrons le ou les individus qui cohabitent avec le ou les responsables de la ferme (résider sur le même lieu, dans des mêmes maisons d'habitations ou pas). Nous nommons cet acteur « entité sociale habitante ».</p> <p>Quelles sont les configurations d'entité sociale habitante les plus récurrentes dans les micro-fermes ? Quelles significations pour le fonctionnement du système ? Quelle place des femmes et des hommes ? Quels sont les statuts sociaux et juridiques ?</p>
Activités considérées	<p>Nous considérons toutes les activités économiques de la ferme, qu'elles soient marchandes ou non, agricoles ou non. Une activité est économique lorsqu'elle constitue ou contribue aux moyens d'existence de l'entité sociale. Elle est nommée « professionnelle » lorsqu'elle « constitue généralement la principale source de ses moyens d'existence » (glossaire MicroAgri, 2019)</p> <p>Quelles synergies et tensions ?</p>
Ressources prises en compte	<p>Nous prenons en compte les ressources humaines (organisation du travail, importance du travail manuel, motivations, objectifs), les ressources sociales (amis, famille, réseaux d'action collective), les ressources matérielles (moyens de production notamment), les ressources naturelles (part des surfaces non cultivées, actions pour la biodiversité, etc.), les ressources financières (nous ne prenons pas en compte les comptabilités, juste un regard sur le rapport à l'argent, au capital de départ, dont les situations professionnelles préexistantes, le capital mobilisé pour l'achat foncier éventuel et les investissements), ainsi que les ressources culturelles et cognitives (fortes capacités d'interaction à la fois humaines et sociales liées à de nombreuses fonctions cognitives : l'attention, l'orientation, la mémoire, les gnosies (perceptions des sensations) ainsi que les fonctions exécutives, les praxies (gestes adaptés et précis), le langage, la cognition sociale et les compétences visuo-spatiales (représentations dans l'espace)).</p> <p>Quelles interactions ? Quel niveau d'autocontrôle et d'autogestion de la « base de ressources » ?</p> <p>Le système d'activité s'inscrit dans une perspective agroécosystémique « coproduisant » les ressources et mettant en jeu des interactions entre processus socio-économiques et écologiques.</p> <p>Quelles interactions ? Améliorent-elles « la valeur sociale »* ?</p> <p><i>*Quantité de biens et de services produits par l'agroécosystème, leur relation avec les besoins humains (ou le bonheur humain) et leur répartition au sein de la population humaine.</i></p>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Gassel, Vaillant et Bathfield (2014, p. 108 et 110).

II. S’immerger dans le monde social des micro-fermes

Cette section est principalement écrite « je » pour rendre compte des choix de la démarche scientifique liés au parcours personnel du chercheur.

2.1. Une approche par l’interdisciplinarité de proximité

Ma pratique de recherche s’approche d’une forme d’« interdisciplinaire de proximité » (Struppa, 2002 ; Jollivet et Legay, 2005 cités par Bühler, Cavaillé et Gambino, 2006, p. 395). Il s’agit pour le chercheur de « comprendre comment un objet de recherche peut être questionné par d’autres disciplines » (Buhler, Cavaillé et Gambino, 2006, p. 395).

L’« interdisciplinarité de proximité » consiste à « *utiliser des concepts, des théories et des méthodes de disciplines proches de la sienne, donc de profiter du voisinage disciplinaire. L’objectif est de pouvoir proposer des interprétations plus riches, originales, du processus étudié. Le chercheur se tourne d’ailleurs souvent vers des disciplines et des outils qu’il estime facilement maîtrisables, vers lesquels le portent ses compétences déjà acquises et avec lesquels il a des affinités.* »

(Bühler, Cavaillé et Gambino, 2006, p. 395)

2.1.1. Le regard géographique

Avant de commencer le doctorat, j’avais déjà une affinité pour la discipline géographique. Mes travaux associatifs pour décrire, analyser et vulgariser les enjeux complexes des filières huiles de palme entre 2009 et 2012 comportaient toujours un lien aux territoires ainsi que des analyses cartographiques. À l’École d’ingénieur agronome Bordeaux Sciences Agro (BSA)²⁶⁸, mes choix de projets pédagogiques et de spécialisation ainsi que ma posture professionnelle m’ont inscrit dans une agronomie « située et compréhensive » (Albaladejo, 1997) proche des méthodes géographiques. J’étais « attentif [f] à la micro insertion locale des techniques et des innovations dans la multiplicité des contextes uniques de l’activité [agricole] » (Albaladejo, 2017, p. 38, 39).

Né d’une envie de contribuer à la reconnaissance sociale d’une agricultrice, mon engagement pour étudier et démontrer la pertinence de cette forme marginalisée d’agriculture a gagné en scientificité à travers les années (cf. **Chapitre 2**). Cette aspiration vers la recherche était à la fois professionnelle, pour me permettre d’accéder à l’enseignement-recherche, mais aussi politisée, pour aider les organisations agricoles et collectivités à renforcer leur argumentation. La marginalité de cette agriculture étant liée à la place et au rôle sur les territoires, la pertinence de ce « prisme territorial » s’est confirmée au fil des années.

²⁶⁸ Mon affinité pour la géographie était déjà présente tout au long de mon parcours dans l’enseignement supérieur, tant dans mes choix d’approfondissements en maîtrise des outils cartographiques que dans mon choix de spécialisation en dernière année ; elle se nommait « Gestion des Espaces Agricoles » et comprenant des enseignements et des projets alliant étude du rapport à l’espace, médiation entre acteurs territoriaux pour aider un développement agricole plus apaisé, étude des liens sols – systèmes agraires – paysages, etc.

Dans cette thèse, je m'intéresse à la manière dont les individus « se réalisent » à travers leur micro-fermes en mettant particulièrement l'accent sur la dimension territoriale. J'analyse la manière dont ces individus occupent l'espace, se l'approprient, le « chargent de signes et sens », vivent leur quotidienneté, agissent en tant qu'acteurs territoriaux, ressentent leur proximité à la ville ou au contraire leur éloignement, etc.

Ce qui m'importe c'est de toujours relier l'objet étudié au territoire, et par là-même de décrire et d'analyser la configuration géographique de ce territoire. Si la « sociologie du sujet » s'intéresse à la construction des individualités à travers le mécanisme de socialisation, mes travaux s'intéressent davantage à leur territorialisation.

2.1.2. Les premiers contacts avec différentes disciplines

La spécialisation « Gestion des Espaces Agricoles » (2014-2015) à l'École d'ingénieur agronome m'a offert une certaine proximité avec la géographie (me permettant d'aborder les liens entre la pédologie, les systèmes agraires et les habitats), la sociologie (dont la « sociologie des organisations ») et la science de gestion.

Pour initier le groupe-projet qui a préfiguré le programme MicroAgri début 2016, je me suis tourné vers le laboratoire de recherche UMR 5319 PASSAGES (ex-ADESS²⁶⁹) où je savais qu'il y avait des géographes et des anthropologues.

La première personne à me répondre a été Martina Tuscano, de formation d'anthropologie²⁷⁰. Elle m'a beaucoup apporté dans l'ouverture de mon regard d'agronome, encore trop centré sur le système de production. Sa rencontre a beaucoup compté dans l'adoption de la perspective socio-anthropologique que j'explicité ci-après.

Ensuite, la deuxième personne à avoir répondu est Mayté Banzo, professeure de géographie à l'Université Bordeaux Montaigne. Le **Chapitre 2** replace cette rencontre dans la création du programme MicroAgri. Elle en a été la référente géographe. Elle a toujours insisté sur la dimension territoriale de nos observations et analyses.

La troisième rencontre est celle de Bernard Del'homme, enseignant-chercheur en gestion. Je savais qu'il travaillait sur la durabilité des exploitations agricoles (membre du comité scientifique de la méthode IDEA²⁷¹) et l'« agriculture de proximité » (représentant du Département d'enseignement « Entreprise et Territoire »). Je me rappelle être allé le chercher dans son bureau, un beau jour de février 2016, pour qu'il vienne échanger autour de la table du potager de l'École d'ingénieur. De cet échange est né l'intérêt de travailler avec lui car, hormis ses qualités humaines, il adoptait une grille de lecture qui nous semblait pertinente pour étudier les micro-fermes. Nous pointions d'ailleurs déjà à cette époque les limites de la méthode IDEA pour étudier les micro-fermes. Quelques années après, cinq stages que j'ai co-encadré (Gaspé et Lyonnet, 2018 ; Blanchard et Aragon, 2019 ; Nunes, 2020) nous ont permis d'adapter progressivement cette méthode d'étude de la durabilité à la singularité des micro-fermes. Les quatre premiers stages ont été menés en parallèle avec des échanges réguliers pour enrichir les réflexions respectives. Dans chaque « duo » de stagiaires, l'un était davantage dans une approche « compréhensive » (usage de l'outil « récit de vie » et reconstruction de trajectoires

²⁶⁹ ADESS : Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés.

²⁷⁰ Elle était en Master 2 « Recherche en Anthropologie Sociale et Ethnologie » à l'Université de Bordeaux. Elle a validé, depuis, un doctorat en sociologie sous la direction de Claire Lamine (INRAE) : Tuscano Martina (2022), « L'alimentation au défi de l'écologisation. Une analyse sociologique de l'action publique et de l'action collective dans deux territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur », Thèse de sociologie, EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales).

²⁷¹ IDEA : Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles.

de vie) et l'autre était dans une approche « normative » (usage de l'outil IDEA 4). La grille d'indicateurs de la méthode IDEA a évolué entre 2018 et 2020 avec d'abord un usage qui montre des limites (Lyonnet, 2018) puis un ajout d'indicateurs et un premier test (Aragon, 2019), et enfin, l'utilisation d'une nouvelle version associant les résultats de l'approche compréhensive de Blanchard (2019) et normative d'Aragon (2019). Cette combinaison a été testée en 2020 par Bernard Del'homme et Jacques Beaucé, responsable de la micro-ferme maraîchère des Jardins de Bouet. L'ensemble de ces travaux s'intègrent dans des corpus qui forment notre « matériau de thèse ».

2.1.3. La socio-anthropologie pour préciser mon approche du terrain

La sociologie et plus précisément la socio-anthropologie a progressivement pris une place importante dans ma manière de faire de la géographie. Elle a été un détour temporaire utile à l'appropriation d'une méthodologie qui me semblait singulière, celle d'un « terrain permanent » (cf. **sous-section 2.2.**). Nombre de géographes « font du terrain » dans le sens d'une « pratique » de recueil de données *in situ*. En d'autres termes, leur terrain est une « une méthode permettant la collecte de données relatives à un espace dont il faut élucider l'organisation et le fonctionnement (à charge ensuite pour le géographe d'exploiter, de traiter ces données) » (Calbérac, 2010, p. 353).

« La géographie partage avec d'autres sciences humaines comme la sociologie et l'ethnologie cette spécificité d'avoir un terrain d'enquête dans lequel le chercheur doit se rendre pour mieux l'investiguer. Mais à la différence des géographes, "les sociologues mettent l'accent sur la méthodologie, et non sur l'espace où elle se déploie". »

(Calbérac, 2010, p. 350)

C'est justement pour m'approprier la méthodologie de terrain que je me suis intéressé à la perspective socio-anthropologique. Je l'ai rencontré à la fois dans les travaux de Pierre Bitoun et Yves Dupont (2016, p. 37²⁷²) mais aussi auprès de Kevin Morel (2016), dont plus particulièrement lors d'une discussion en marge d'un comité scientifique à l'« Éco-lieu Jeanot » (Landes) en 2017.

Faisons un détour par les raisons qui m'ont amené à approfondir la perspective socio-anthropologique. Avec un peu de distance, je pense qu'elle provient de ma forme de pensée qui s'apparente à une « pensée critique ». Pour Cécile Gintrac (2012), cette notion est « devenue incontournable dans le champ de la philosophie et des sciences sociales ». La « pensée critique » questionne « de manière constante, active²⁷³ et radicale²⁷⁴, les formes établies de pensée et les formes établies de vie collective » (Wacquant, 2001). La haute estime de l'intérêt général (« par-delà le légal ») et du nécessaire dépassement de soi pour le servir quelle que soit la position sociale me conférerait une vigilance constante sur ce qui va de soi, sur l'évidence.

Questionner « les formes établies de pensée et les formes établies de vie collective » ne serait-ce pas tout point de départ d'une démarche scientifique ? La réponse est positive « si l'on s'en tient

²⁷² Ils citent de nombreux auteurs qui s'inscrivent dans cette perspective et proposent un ouvrage de référence de P. Bouvier (2000) : « La Socio-anthropologie ».

²⁷³ « Active » dans le sens d'un « rapport à l'action [...] dénominateur commun » des pensées critiques et radicales (Gintrac, 2012).

²⁷⁴ « Le qualificatif ["radical"] renvoie à ce qui est relatif à la racine (*radix* en latin), et par extension à l'essence ou au fondement de l'entité ou du processus approché de manière radicale. [...] Aller à la racine, c'est bien aller chercher ce qui est à l'origine d'un phénomène mais qui reste invisible. Une pensée radicale vise donc plus qu'à expliquer à creuser, à déterrer les causes profondes par-delà les apparences. Pour répondre à cette exigence, il est souvent nécessaire de faire appel à des pensées systémiques, à ce que Lyotard appellerait des "grands récits". » (Gintrac, 2012).

au sens kantien » de la notion de « pensée critique » d'après Wacquant (2001, cité par Gintrac, 2012).

Dans ce prolongement, comprendre que la démarche scientifique pouvait être autre chose que la « neutralité axiologique » et la recherche d'une « objectivité » était pour moi un soulagement. Ce fut un déclencheur pour mon « entrée en recherche ». C'est l'expression que j'utilise pour nommer ce qui s'apparente à une étape initiatique pour rejoindre ce monde de la Recherche. Cette étape, dont le doctorat est le rite initiatique ou « rite de passage » (Gérard, 2014), permet au futur chercheur de se frotter aux difficultés du « monde » qu'il souhaite rejoindre et à celles inhérentes au fait de vouloir conserver ou abandonner ce à quoi il tient. L'« entrée en recherche » est à ce titre un tournant décisif vis-à-vis de cette forme de pensée qui peut être vue comme une forme de méfiance de toute autorité ou cadres établis. Or, la recherche se construit par l'accumulation et l'héritage de la connaissance produite par les pairs ; il est donc important de « reporter » sa pensée critique pour s'approprier « les formes établies de pensée » afin d'être en mesure de les discuter de manière éclairée (« en toute connaissance de cause »). Je ne détaille pas ici les origines personnelles et militantes de cette forme de pensée qui sous-tend mes logiques de fonctionnement ; je mentionne juste que le choix de la perspective socio-anthropologique peut aussi se justifier sous cet angle.

A posteriori, je me rends compte que dans le programme MicroAgri, nous avons aussi abordé l'étude des micro-fermes dans une forme de « pensée critique ». Cette forme de pensée, plus ou moins radicale ou assumée, était à mon avis une partie de ce qui nous reliait en tant que groupe-projet. En travaillant sur une conception élargie du monde social des micro-fermes à la lumière de nos « réels de référence » respectifs, en tant que participant(e)s du programme MicroAgri, nous nous sommes situés collectivement dans une « pensée critique » collective.

Entre ma propre pensée et la pensée qui a « imprégné » ce travail collectif, il semble donc aller de soi que le prolongement sous la forme d'une thèse soit aussi dans une forme de pensée critique. De plus, le fait d'étudier des individus et des modes d'organisation sociale qui se construisent dans un rapport de domination défavorable à leur égard renforce notre inscription dans cette perspective critique. La « pensée critique » n'est pas toujours facile à assumer lorsque l'expérience dans la discipline, et plus globalement, dans la recherche n'est qu'embryonnaire.

Si j'adopte ce positionnement dit « critique » dans la recherche, pour autant, je ne m'inscris pas dans une géographie critique, et encore moins radicale. Je ne viens pas du « sérail universitaire » de la géographie, m'inscrire d'entrée de jeu dans une « branche » soumise à débats et critiques (Gintrac, 2020 ; Calbérac, 2022) me semble superfétatoire. Je préfère gagner en expérience dans la géographie, développer ma « pensée en action » et par mes travaux prudemment m'inscrire dans cette perspective critique. L'expérience que j'ai acquise vis-à-vis des effets contre-productifs que produit un affichage militant ou simplement engagé me pousse à la prudence. Toutefois, je ne nie pas les implications de mes recherches et des choix que je fais et qui révèlent un positionnement particulier vis-à-vis des défis majeurs auxquels notre société fait face. Je préfère assumer qu'à ma mesure, je contribue à « une prise de conscience collective et à la solution des problèmes de société » (Frémont et al., 1984, p. 125) sans pour autant qu'une catégorisation m'essentialise et m'empêche.

Ce tracé rapide des réflexions liées à mon parcours d'entrée progressive en recherche est important pour comprendre la proximité de mon approche géographique avec la perspective socio-anthropologique. Je pense qu'elle m'a offert une profondeur réflexive et m'a donné plus de confiance dans l'adoption d'une posture qui, au début, me semblait singulière et qui s'est finalement révélée commune aux sciences sociales dont la géographie.

2.1.4. Le choix d'une approche constructiviste réaliste

Comment étudier un objet à la fois « très » visible médiatiquement, dont la définition est instable scientifiquement et invisible dans les recensements agricoles ? En effet, pour être au plus près de la réalité que je souhaitais mieux connaître, j'ai abordé très vite une posture de type « constructiviste réaliste » (Olivier de Sardan, 2017 ; Lévy et Lussault, 2013 ; Toublant, Banzo et Del'homme, 2024). L'approche constructiviste ouvre le champ de recherche des micro-fermes en postulant que la description faite jusqu'ici de la réalité n'est que la connaissance partielle de « réels de référence » (par ex. micro-fermes urbaines et maraîchères). L'objectif est de nous « placer dans une posture de disponibilité par rapport à la spécificité de [nos] objets d'étude (Olivier de Sardan, 2008) et de construire progressivement un cadre conceptuel qui puisse rendre compte de cette spécificité » (Morel, 2016, p. 75).

Les « réels de référence » sont les « petits "morceaux" d'espace social et de temps social » que nous nous donnons « pour tâche de comprendre » (Olivier de Sardan, 2017, p.8). Tenter le « pari »²⁷⁵ d'améliorer la connaissance des micro-fermes en abordant une perspective large (définie dans la **section III.**) est alors pas toujours confortable. Le constructivisme repose alors sur « l'hypothèse réaliste » postulant « l'existence d'un réel de référence²⁷⁶ relativement et partiellement connaissable par l'enquête » (Olivier de Sardan, 2017, p. 9). À l'opposé de cette posture, dans la vague médiatique sortant les micro-fermes de l'ombre, les journalistes et les scientifiques ont participé à une forme d'« illusion réaliste » qui porte la croyance d'« un accès direct et objectif à ce réel de référence » oubliant que ce dernier est « une construction sociale de la réalité tant par les acteurs que par les chercheurs » (*ibid.*, p. 9, 10).

Face au défi méthodologique de trouver les fermes à étudier sans trop influencer leur identification à l'objet d'étude, nous avons déployé un dispositif d'observation à partir de plusieurs positions sociales pour récolter des données issues de différentes sources et à partir de plusieurs méthodes. Ce dispositif peut se résumer par l'expression « immersion dans un bain sociologique » (Olivier de Sardan, 2017, p. 48) dont l'objectif est d'arborer une « variété des positions » (Bertaux, 2016).

« Ces positions sont caractérisées par des statuts, des rôles, des intérêts, des ressources pour l'action, des relations intersubjectives d'alliance et d'opposition, des marges de manœuvres spécifiques ; toutes caractéristiques variant considérablement selon le type de position occupée. On doit donc s'attendre à ce que les agents/acteurs soient porteurs non seulement d'expériences différentes des rapports sociaux selon leur position hiérarchique (et leurs cheminements passés), mais aussi de représentations différentes, voire opposées, des mêmes réalités sociales.

[...]

Ce phénomène de multiples perceptions (subjectives) d'une même réalité (sociale) est fondamental : la perception qu'un acteur élabore d'une situation donnée constitue pour lui la réalité de cette situation ; et c'est en fonction de cette perception [...] que cet acteur sera amené à agir. Même les perceptions les plus éloignées de la réalité sont "réelles dans leurs conséquences", selon la fameuse formule de W.I. Thomas ».

[...]

²⁷⁵ Pour reprendre le vocabulaire d'Olivier de Sardan (2017, p. 8) : « Même si le monde (ou ses « morceaux ») est au sens propre in-connaissable, en dernière instance opaque ou incertain, et philosophiquement inaccessible comme réalité externe, les sciences sociales reposent sur un pari : « malgré tout », le monde peut être l'objet d'une certaine connaissance raisonnée, partagée et communicable ».

²⁷⁶ Le « réel de référence est le « petit "morceau" d'espace social et de temps social dont [nous voulons] rendre compte et [que nous nous donnons] pour tâche de comprendre » (Olivier de Sardan, 2017, p. 8).

Aucune catégorie d'acteurs ne détient à elle seule toute la connaissance objective ; mais la vision de chacune contient sa part de vérité ; et c'est leur mise en rapport critique, par le chercheur, que passe notamment le travail de construction d'une représentation mentale plus objective, d'un meilleur modèle de l'objet social étudié. »

(Bertaux, 2016, p. 30, 31)

Si cette variété des positions peut être vue à l'échelle des différentes fonctions sociales que j'endosse, elle peut aussi être regardée au sein même d'une fonction. Par exemple, dans le cadre du programme MicroAgri, en tant que coordinateur, j'étais au contact de plusieurs acteurs. La récolte de données s'alimente au fil de ces interactions. J'ai régulièrement joué un rôle de médiation et plus particulièrement de traduction : comprendre et reformuler ce que veut exprimer un acteur lorsqu'il parle en comité ou en entretien, anticiper des réactions (voire des sources potentielles de conflits) et déceler des implicites que la connaissance de l'autre et la confiance peuvent permettre de lever. Les différentes « arènes » d'acteurs sont autant de « systèmes d'actions » dans lesquels le coordinateur doit concilier gestion de groupe, objectif du programme et intégrité scientifique. Et d'un point de vue des sources de données, le coordinateur est garant de leur qualité (structuration, traçabilité, complétude, homogénéité, significativité).

Je qualifierais ma démarche d'« expérimentation exploratoire » par emprunt et inspiration des travaux de Schön (1983, cité par Morel, 2016, p. 76). En effet, j'ai eu l'impression d'avoir eu prise sur la réalité, de faire des rencontres « au bon moment » de voir ou vivre les résultats en partie liés à des choix plus ou moins délibérés. J'ai notamment constaté à plusieurs reprises que les micro-fermes n'existent pas forcément « dans la réalité » ou que ça pouvait bloquer d'évoquer ce terme... et pourtant, je sentais qu'il y avait un besoin à la fois de connaissance et de reconnaissance de leur spécificité de forme d'agriculture. Je m'adaptais aux situations. J'étais parfois responsable de l'arrivée du terme dans les discussions. C'est en cela que j'emprunte à Passeron (2006) l'expression « mise à l'épreuve » du monde social des micro-fermes. Cette observation s'inscrit dans une perspective critique et l'expression de notre objet à l'étude a évolué : passant de « micro-structures agricoles » (utilisé fin 2015-début 2016) puis « concept micro-ferme » (utilisé en 2016-2018) puis « fait social micro-ferme » (utilisé 2018-2021) pour enfin découvrir les travaux de Cefaï (2015) et l'influence de l'écologie humaine avec l'adaptation par le sociologue George Herbert Mead de la notion de « monde social ». Dans cet héritage, nous pensons maintenant le monde social des micro-fermes comme une « niche écologique » complexe, animée de « multiples perspectives » : une « confusion bourdonnante et bourgeonnante » (Cefaï, 2015, p. 16). Ainsi, le monde social ne cesserait « de se décentrer et de se déformer selon le déplacement des foyers d'attention » (*ibid.*, p. 17), dans un même mouvement que ce que Grésillon décrit dans ces mots : « où la marge devient centralité » (Grésillon, 2020).

Cette approche conceptuelle du « monde social » est intéressante à double titre :

- elle permet d'analyser les processus mettant en jeu des interactions sociales « entre personnes, objets et situations » (Cefaï, 2015, p. 16) ;
- elle diminue le risque d'essentialisation de la réalité par la circonscription de l'objet à l'étude au « réel de référence » étudié.

2.2. « Un terrain permanent » abordé via différentes fonctions

2.2.1. S’immerger pour récolter des données et s’imprégner

L’« immersion » en tant que démarche permettant la récolte de données est une manière de vivre « dans sa chair » la perspective constructiviste. L’« immersion » est définie comme une insertion dans un « bain sociologique [...] qui constitue à la fois le contexte de la production des données et un mode très particulier de production des données » (Olivier de Sardan, 2017, p 48, 49). L’immersion favorise les scènes d’interaction entre différents acteurs dans lesquelles les intentions de recherche sont plus ou moins dévoilées. Le chercheur « tire parti de sa présence sur les lieux » non seulement pour récolter des données « produites et consignées de façon délibérée et un tant soit peu systématique » mais aussi pour « s’imprégner » (Olivier de Sardan, 2017, p 48, 49). Dans l’« imprégnation », les observations et interactions sont « en quelque sorte “incorporées” [...] à travers [notre] mémoire, [nos] perceptions, [nos] affects, [notre] inconscient ». La confluence entre les produits des premières accumulations et analyses des données et ce qui résulte de l’« imprégnation » peut produire ce que certains auteurs ont théorisé comme « saturation théorique ».

« J’ai été surpris de constater qu’il existait en fait plus de microfermes, non médiatisées et peu visibles, que ce que à quoi je m’attendais. Dès que je visitais une ferme, je repartais avec le contact d’une ou deux autres fermes à visiter à tel point que j’ai dû restreindre le nombre des fermes enquêtées vu la masse de données à collecter et les temps d’analyse nécessaires. En outre, la visite d’autres fermes n’apportait plus de nouvelles informations par rapport aux concepts que j’avais développés et à mes objectifs de recherche. C’est le phénomène dit de saturation théorique, [...] central dans la méthodologie inductive d’études de cas (Glaser & Strauss, 2009). »
(Morel, 2016, p. 83)

Le corollaire de cette démarche immersive est une conception singulière du terrain. Si dans notre approche, le terrain est « une pratique, une relation » (Briand, 2014, p. 42), il se dissocie donc de l’espace dont « il faut élucider l’organisation et le fonctionnement » (Calbérac, 2010, p. 353 ; cité par Briand, 2014, p. 37). « Faire du terrain » n’est pas uniquement une mise en mouvement vers un espace donné (telle ou telle ferme, tel ou tel territoire), mais il s’agit davantage d’un « espace-temps ». Nous le nommons alors « terrain permanent²⁷⁷ » pour souligner notre attitude de disponibilité ou d’astreinte dans la récolte de données sur plusieurs années. Depuis les premières interactions avec Mme *Mélie* (2014-2015) jusqu’à aujourd’hui, tous les moyens sont bons pour récolter de la donnée et faire avancer notre compréhension et notre analyse critique du monde social des micro-fermes. Pour reprendre l’expression de Jean-Pierre Olivier de Sardan (2017, p. 71), nous faisons « feu de tout bois ».

« Le terrain n’apparaît plus seulement comme une pratique [empirique de collecte des données] ou un espace, c’est à la fois une pratique et un espace, ou plutôt une pratique qui crée de l’espace. [...] C’est l’instance qui permet de donner de la cohérence et une finalité à un assemblage composite de données, de médiations, de lectures, d’observations diverses et de concepts forgés. [...] Toutes les tâches du géographe font dès lors terrain, dans la mesure où elles consistent à relier des données les unes aux autres : la frontière se brouille entre le travail sur le terrain et le travail [au bureau]. »
(Calbérac, 2011, p. 6)

²⁷⁷ Tentons une définition : le terrain « permanent » est un espace-temps de récolte de données « qui demeure ou qui fonctionne sans interruption pendant une période de temps longue et indéterminée », même si évidemment circonscrite par la date de fin du doctorat (inspirée du CNRTL, 2012).

2.2.2. Multiplier les fonctions pour diversifier les points d'observation

Les « tâches du géographe » peuvent être identifiées du point de vue des différentes « fonctions sociales » que j'ai pu adopter. En effet, j'ai évolué sur une trajectoire de multiples engagements professionnels ou associatifs, endossant différents rôles sur le territoire girondin. Chaque « fonction sociale » implique une ou plusieurs « scènes » ou « arènes » d'acteurs liées à un « système d'action » (Crozier et Friedberg, 1977). Ces rôles sont adoptés « de façon plus ou moins délibéré[s] » dans le sens où ils « sont souvent l'effet de circonstances » (Olivier de Sardan, 2017, p. 50) ; par exemple, l'obtention d'un financement, l'obtention d'un contrat de travail, une rencontre, etc.

Le **Tableau 10** ci-après détaille les périodes, les localisations des actions ainsi que mes rôles principaux. Il met en évidence à la fois la diversité des organisations, la concomitance des différents engagements et l'importance du bénévolat. Il apporte aussi un regard sur la « géographie du doctorant » : de nombreux déplacements principalement localisés en Gironde, un engagement fort sur les communes du pays BARVAL et un éloignement progressif de mon lieu d'habitation de la métropole de Bordeaux vers le sud de la Gironde. Mon ancrage territorial sur trois territoires administratifs (le sud-Gironde, Bordeaux Métropole et le pays BARVAL) diversifie les points d'observation.

De plus, appartenir à différentes sphères sociales est une opportunité pour l'observation participante du chercheur. Une notion théorise cette « qualité » du chercheur, véritable « passeur entre les mondes » (Grésillon, 2020 citant Touraine, 1980) : le concept de « marginal sécant ».

« Pour [Michel Crozier et Erhard Friedberg dans leur théorie dite de sociologie des organisations], le "marginal sécant" est "un acteur qui est partie prenante de plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres" (Crozier et Friedberg, 1977).

[...]

Il est capable d'entendre et de comprendre des discours différents et de les mettre en lien ; à la manière du passeur, il est capable de s'appuyer sur d'autres disciplines que la sienne pour mettre en lumière ce qu'elles ont en partage. La position de marginalité dans son domaine l'oblige d'autant plus à tisser des liens vers d'autres domaines, ce qui permet, à terme, de faire émerger une nouvelle situation de carrefour créateur. »

(Grésillon, 2020)

Tableau 10 : Description des fonctions sociales qui permettent différents points d'observation du monde social des micro-fermes

Fonctions sociales <i>(i) droit public ; (ii) bénévole ; (iii) droit privé</i>	Périodes	Localisations des actions	Rôles principaux
(A) Citoyen engagé (ii) Président fondateur du comité de soutien à une agricultrice	oct. 2014 – oct. 2016	- aide manuelle et administrative à la ferme située sur une commune du sud-Gironde - rencontres institutionnelles et discussions sur le marché sur la métropole bordelaise	- animer l'association et assurer la fonction de chargé de projets en son sein - garantir le respect des valeurs et objectifs - être porte-parole
(B) Ingénieur agronome « junior » (ii) Encadrant de deux projets étudiants (différents niveaux, basé sur le volontariat) en tant que « jeune diplômé » de BSA	oct. 2015 – janv. 2016 puis oct. 2016 - juin 2017	- réunions à Bordeaux Sciences Agro, Gradignan (33) - entretiens et enquêtes en Gironde	- co-encadrer un projet d'étude exploratoire des « micro-structures agricoles », en partant des questions posées par l'étude de cas de <i>Mélisse</i> - co-encadrer un diagnostic de faisabilité pour la commune de Floirac dans le cadre de la préparation d'un appel à manifestation d'intérêts pour installer une micro-ferme sur le Domaine de la Burthe (parc urbain)
(C) Ingénieur de recherche (i) Coordinateur du programme de recherche-action MicroAgri, salarié du CNRS, rattaché à l'UMR Passages	déc. 2016 – sept. 2018	- bureau situé à Pessac (33) - entretiens et enquêtes en Gironde - déplacements en Dordogne pour préparer la suite du programme	- coordonner le programme de recherche-action MicroAgri - animer les différents comités : pilotage et accompagnement (partenaires techniques : associations et organisations professionnelles agricoles)
(D) Ingénieur agronome engagé (ii) Co-fondateur et administrateur de la « collégiale » ²⁷⁸ du Collectif Aliment-Terre du pays Bassin d'Arcachon / Val de L'Eyre (BARVAL)	janv. 2016 – sept. 2022	- réunions mensuelles au Teich (33) - actions sur les communes - rencontres institutionnelles à Bordeaux, Pessac et sur le pays BARVAL	- administrer l'association et participer à diverses missions du collectif - assurer le lien avec la formation universitaire (par ex. projet d'étudiants de L3 géographie sur le recensement des friches agricoles sur 4 communes au sud du bassin d'Arcachon, février-avril, 2018)
(E) Co-chercheur junior (ii) Co-concepteur du programme MicroAgri-Compagnonnage puis participant aux différents comités dont celui auprès de la coordinatrice	sept. 2020 – aujourd'hui	- réunions à Gradignan ou à Pessac (33) - comités chez les partenaires, en Gironde ou en Dordogne - télétravail* à Bazas (33) puis à Houeillès (47)	- co-rédiger le programme, fédérer des partenaires et rechercher des financements - tuiler avec la coordinatrice - co-animer des réunions - rédiger différents documents utiles au programme
(F) Doctorant en géographie (i puis ii) Contractuel au CNRS rattaché à l'UMR Passages	nov. 2018 – aujourd'hui	- bureau situé à Pessac (33) - colloque à Rome, en anticipation du doctorat - entretiens et enquêtes en Gironde et en Dordogne - télétravail* à Bazas (33) puis à Houeillès (47)	- assurer des activités d'enseignement, de recherche et de vulgarisation
(G) Consultant junior (iii) Dirigeant d'une micro-entreprise	Juin 2022 – aujourd'hui	- nombreux déplacements en Gironde et à Paris	- accompagner le Conseil d'Administration (particulièrement son président-fondateur) de la Fondation « Au Nom de Sélène » - accompagner le programme de recherche régional APPAL ²⁷⁹ pour l'édition de son ouvrage de fin de programme (août 2022 – déc. 2022) et pour l'organisation de son événement de clôture (nov. 2022 – fév. 2023) - accompagner le programme de recherche régional SEREALINA ²⁸⁰ (enquêtes de terrain, fév. 2023)

*Situation liée aux confinements du Covid-19.

Réalisation : Damien Toublant, 2024

²⁷⁸ Forme de conseil d'administration et bureau organisés plus horizontalement que lorsqu'il est habituellement défini un rôle de président, trésorier, secrétaire.

²⁷⁹ APPAL : Agriculture de Proximité et Politiques Alimentaires Locales.

²⁸⁰ SEREALINA : Sécurité et Résilience Alimentaire en Nouvelle-Aquitaine.

Deux exemples peuvent illustrer ma position de « marginal sécant » qui est devenu mon « habitude de chercheur » (Olivier de Sardan, 2017, p. 48) (cf. **Tableau 10** ci-dessus) :

- en tant qu'ingénieur agronome « junior » (fonction sociale B et système d'action propre) mais aussi futur coordinateur du programme MicroAgri (fonction sociale C en devenir et système d'action propre), j'ai co-encadré un projet étudiant pour diagnostiquer la faisabilité d'une installation de micro-ferme à Floirac. Le projet étudiant a pu être validé par la Direction de BSA du fait que j'étais un ancien étudiant et grâce à une enseignante référente qui était la secrétaire de l'association de soutien à Mme *Mélysse* dont j'étais président-fondateur (fonction sociale C en devenir et système d'action propre).

- en tant que doctorant en géographie (fonction sociale F et système d'action propre), j'ai proposé à mes collègues enseignantes de géographie un projet de recensement des friches agricoles pour les Licence 3 afin d'aider le Collectif Aliment-Terre (CAT), dont j'étais administrateur (fonction sociale D et système d'action propre), dans ses travaux de connaissance du territoire et de plaider pour le lancement d'un PAT à l'échelle du Pays BARVAL. Quatre ans plus tard, à force de relier les sphères d'acteurs, entre la recherche universitaire, l'École d'ingénieur agronome, les collectivités, les organisations agricoles avec qui nous travaillons dans le cadre de MicroAgri, et pour partie avec qui je militais dans le cadre de l'association de soutien à Mme *Mélysse*, nous avons réussi à rendre plus intelligible le discours du CAT. Depuis deux ans, un PAT a vu le jour et la reterritorialisation de l'alimentation, avec un soutien spécifique aux petites agricultures, est aujourd'hui à l'agenda public et politique. Bien sûr, de nombreux acteurs et certaines circonstances favorables ont pu jouer, toutefois, nous pensons que notre rôle a été décisif. Par les liens, par le rôle de passeur que peut endosser le chercheur ou l'apprenti chercheur, la « marge devient centralité » (Grésillon, 2020). À noter aussi que notre société reconnaît les fonctions sociales associées au « monde de la recherche ». À plusieurs reprises, cette reconnaissance a été utile à la recherche et à l'action. Par exemple, pour appuyer le sérieux du Collectif Aliment-Terre dans sa démarche de lancement d'une initiative de « démarche alimentaire territoriale »²⁸¹, j'ai sollicité le témoignage et l'analyse de Nathalie Corade, chercheuse en économie agricole à Bordeaux Sciences Agro, reconnue pour ses travaux sur l'agriculture de proximité. Dans ce même exemple, la présence de Mayté Banzo et Marie Mellac, chercheuses en géographie, a aussi été appréciée par les participant(e)s (dont les représentants des collectivités). Mayté Banzo continue à garder un lien avec le PAT, notamment par le biais de projets pédagogiques menés en partenariat avec le pays BARVAL.

En plus des sept fonctions sociales détaillées dans le **Tableau 10** ci-avant, deux fonctions ne sont pas mentionnées : cartographe à la DRAAF²⁸² Aquitaine (nov. 2015 – janv. 2016) et contrôleur des élevages d'Aquitaine à l'ASP²⁸³ Aquitaine (mai – juin 2016).

La **première fonction sociale** a permis de mesurer à quel point la prise en compte des Surfaces Non Agricoles (SNA) et des Surfaces d'Intérêt Écologique (SIE) dans le cadre du Registre Parcellaire Graphique (RPG), support de la PAC pose des problèmes importants aux services de gestion coordonnés (ASP – DRAAF – DDT(M)²⁸⁴ – IGN). Notre travail²⁸⁵ consistait à rattraper les erreurs des bureaux d'études français qui avaient sous-traité à des entreprises étrangères pour délimiter les

²⁸¹ Cette réunion s'est tenu le 10 décembre 2018 à Biganos (Gironde). Je tenais ensuite régulièrement à jour le site internet du Collectif Aliment-Terre pour rendre compte des étapes d'avancée et des acteurs « en présence » (url : < <https://aliment-terre-barval.jimdofree.com/suivre-le-pat/suivre-les-%C3%A9tapes/> > (consulté le 02/01/2024).

²⁸² DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

²⁸³ ASP : Agence de Services et de Paiement.

²⁸⁴ DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer).

²⁸⁵ Nous étions plusieurs dizaines de CDD recrutés à la DRAAF-Aquitaine pour redélimiter les contours des objets géographiques du RPG. L'IGN nous encadrait et faisaient le lien avec la DDTM pour certaines prises de décision.

contours des SNA des exploitations agricoles françaises. D'après l'un des employés de l'IGN que nous choisissons de garder anonyme car le sujet est sensible, il semble que ces complications soient une des explications des retards de paiements des aides PAC puisque d'autres erreurs se sont propagées sur le RPG.

La **deuxième fonction sociale** avait pour objectif de me confronter à l'expérience de contrôleur assermenté (à l'ASP Aquitaine) puisque dans la fonction sociale de président du comité de soutien à Mme *Mélie* (fonction A du **Tableau 10** ci-avant), l'un des principaux axes de défense était justement de contre-argumenter les rapports produits par un contrôleur (cette fois-ci de la MSA) et dénoncer des actes d'intimidation. Je voulais à la fois connaître et éprouver la marge de manœuvre des contrôleurs mais aussi comprendre les difficultés de la petite agriculture dans leur rapport à ces contraintes administratives. Cette fonction sociale était concomitante avec la formation du groupe-projet MicroAgri et la rédaction collective du dossier de demande de financement. Mes expériences auprès de l'association de soutien de la ferme *Mélie* ainsi que celle de contrôleurs m'ont confirmé à quel point le fossé était grand entre l'administration et le monde agricole. Cela m'a aussi montré les situations de grande précarité et de tristesse que peuvent vivre certaines petites et moyennes exploitations en élevage. Au fil des contrôles, qui se transformaient parfois en longues discussions réconfortantes, lorsque je parlais du projet en cours sur les micro-fermes et d'où je venais (association de soutien à la ferme *Mélie*), on me disait très souvent la même chose : que l'administration n'est apparemment là que pour contraindre, que « la recherche ne sert à rien » et que la PAC « va aux plus gros ».

En droit français, un doctorat dure trois années. En pratique, le directeur de l'École doctorale nous annonçait lors d'une demi-journée d'accueil en novembre 2018 que la moyenne des durées de thèses en sciences sociales était de cinq ans. J'ai dépassé cette moyenne mais je ne le regrette pas. Ce temps long m'a permis de consolider mon approche socio-anthropologique du monde social des micro-fermes. Par ailleurs, cette temporalité, en grande partie liée à la crise du Covid-19 (2020-2021), m'a imposé de reconsidérer ma méthodologie et de m'adapter (cf. **sous-section 2.3.3.**).

2.3. La démarche d'« exploitation combinée » et la présentation de la diversité de données de notre terrain

2.3.1. L'« exploitation combinée », une démarche exploratoire pour diversifier les sources de données

Avant d'être la description de notre démarche de recherche, la notion d'exploration était liée à un ressenti partagé par les membres du programme MicroAgri 2017-2020 et qui s'est conservé dans le programme MicroAgri-Compagnonnage. Nous avons l'impression d'être plongé dans ce que nous nommons un « brouillard constructif ». L'expression est née lors d'un comité de pilotage de MicroAgri.

Extrait du compte-rendu de comité de pilotage du programme MicroAgri :

« Une discussion s'opère sur les difficultés d'une telle méthode qui "est celle qui nous correspond le mieux" (Mayté Banzo). Cécile Bruère évoque la notion de "brouillard constructif" et rappelle le fait que la définition que nous construisons actuellement n'est pas un dogme et qu'elle sera amenée à évoluer.

La recherche-action est une démarche itérative ou "chemin faisant".

Damien Toublant évoque la difficulté qu'il a rencontré dans le travail de nomenclature et au quotidien avec ce type de travail ; paradoxe entre une démarche d'adaptabilité et des cadres qu'il faut parfois rigidifier pour avancer dans les travaux. »

(MicroAgri, 7 juillet 2017, p. 3)

Par cette expression, Cécile Bruère, co-fondatrice de l'association de test d'activité agricole Porte-Greffe et qui avait l'habitude de la gestion de projets, nous rassurait sur le fait que cet état était courant dans ce type de contexte. L'expression traduisait à la fois l'état (tout n'est pas clair) mais aussi le mouvement (ça se clarifie en avançant). Cette notion peut être rapprochée de travaux sur la gestion de la complexité pour laquelle la démarche « chemin faisant » a été théorisée (Avenier, 1999). Nommer cet état transitoire quelque peu inconfortable nous rassurait sur la difficulté et la progression de cette démarche exploratoire. En tant que coordinateur junior, cette reconnaissance me permettait d'endiguer un peu plus encore le fameux « syndrome de l'imposteur »

Quelques années plus tard, la découverte des travaux sur la notion de « monde social » m'a permis de comprendre que nous vivions le caractère « bourdonnant et bourgeonnant » (Cefaï, 2015, p. 16) propre à la notion de « monde social ».

La démarche exploratoire *« permet d'échapper à la perception chaotique que l'on a du monde réel par un essai de conjecture sur les relations qu'entretiennent effectivement les choses. »*

(Kœnig, 1993, p. 7)

Toutefois, même si nous avons réussi par le programme MicroAgri à proposer une définition des micro-fermes, des outils de description et d'évaluation, il me restait un ressenti d'inachevé. Je sentais le besoin de « repasser par le même sentier » mais avec plus de maturité, plus de lectures, plus de recul et surtout, avec mon propre rythme. Le doctorat offre cette merveilleuse opportunité de se détacher, un peu²⁸⁶, de l'artificialité du tempo de projet.

²⁸⁶ Même si le doctorat en sciences humaines et sociales est plus long que trois ans, il n'en demeure pas moins qu'il a tous les codes d'un projet avec un début, une fin, des étapes, des obligations de réussite, des comptes à rendre, des financements circonscrits dans le temps et ciblés sur des postes définis à l'avance.

Le point de départ de ma thèse est le même qu'une démarche inductive : les « faits établis par l'observation » (Charreire-Petit et Durieux, 2014). Toutefois, le point d'arrivée est un peu différent. Ma démarche aboutit à une conceptualisation sous forme d'une modélisation hypothétique et non à une loi ou une nouvelle théorie. Si le « faisceau d'indices » permet d'avancer sur la « plausibilité des hypothèses » (Olivier de Sardan, 2017), notre travail ne consiste pas à « "prouver" les hypothèses, éventuellement à les rejeter ou les préciser » (Bailly, Seguin et Scarlati, 2016, p. 41). Placer l'énoncé d'hypothèses de recherche en **Introduction générale** nous permet de livrer au plus tôt nos intentions aux lecteurs et lectrices mais il ne faut pas interpréter cette construction rédactionnelle comme l'expression de notre démarche de recherche. Nous ne menons pas une démarche hypothético-déductive.

La modélisation apporte au moins la connaissance d'un fonctionnement et la reconnaissance d'un intérêt à soutenir et engager de nouvelles recherches de « contextes "parents" pour [...] [mettre] à l'épreuve [l']objet théorique produit » (Passeron, 2006).

« Ces recherches tendent vers un "réalisme fort" de la théorie (Kœnig, 1993) et vers la production de construits théoriques fortement "enracinés" (Glaser et Strauss, 1967) dans les faits considérés. »
(Charreire-Petit et Durieux, 2014)

Si dans la première thèse française sur les micro-fermes publiée par Kevin Morel en 2016, il mobilisait une démarche inductive, c'était probablement lié au contexte d'émergence encore embryonnaire du phénomène « micro-ferme ».

« L'exploration empirique [est] adaptée [...] lorsque le chercheur s'intéresse à des phénomènes mal connus, voire totalement inconnus. Lorsqu'il ne dispose d'aucune base de connaissances potentiellement utilisable, alors les inférences de type inductif sont appropriées car elles permettent de donner du sens à des observations dont il ne sait rien. »
(Charreire-Petit et Durieux, 2014)

Depuis, le phénomène « micro-ferme » est devenu une « question sociale » (cf. **Chapitre 2**). Nous partons donc sur un terrain un peu plus « défriché » qu'il ne l'était auparavant.

D'après Charreire-Petit et Durieux (2014), la notion d'« exploration » renvoie au fait de se permettre de « repasser par » le même chemin et donc « d'enrichir ou d'approfondir des connaissances antérieures ». L'itération et l'approche méthodologique dite multiméthodes²⁸⁷ conduisent donc à « exploiter » des données de nature différente.

²⁸⁷ Olivier de Sardan (2017, p. 42) en confirme la pertinence et Bailly, Seguin et Scarlati (2016) attestent de sa pratique courante en géographie.

2.3.2. Le recours à différents types de données

Les données sont les constituants les plus élémentaires produits par les outils utilisés dans un processus de recherche. Elles sont collectées dans des supports numériques (fichiers avec différents formats) ou papiers nommés « sources de données ».

Le sens du terme « donnée » se comprend facilement : l'élément « donne » de l'information au chercheur qui, par structuration et analyse, conduit son processus de recherche. Dans le cas dit « ordinaire » (Hakim, 1982), l'analyse se base sur des données primaires structurées en corpus (sous ensemble de données classées suivant des modalités définies par le chercheur : par thèmes, par outil de production, par traitement à effectuer, etc.). Dans nos travaux, nous prolongeons les résultats de l'exploitation primaire en combinant une exploitation secondaire puis une exploitation combinée (primaire et secondaire) (cf. **Figure 16** ci-après). Les caractères « primaire » et « secondaire » des types d'exploitations de données renvoient à la terminologie décrivant la nature des données exploitées. Une donnée « primaire » est une donnée directement produite par l'outil de collecte et une donnée est dite « secondaire » lorsqu'il y a eu une structuration et/ou une première analyse simple (visuelle, graphique, statistique). Les données issues de l'exploitation secondaire sont nommées « tertiaires ».

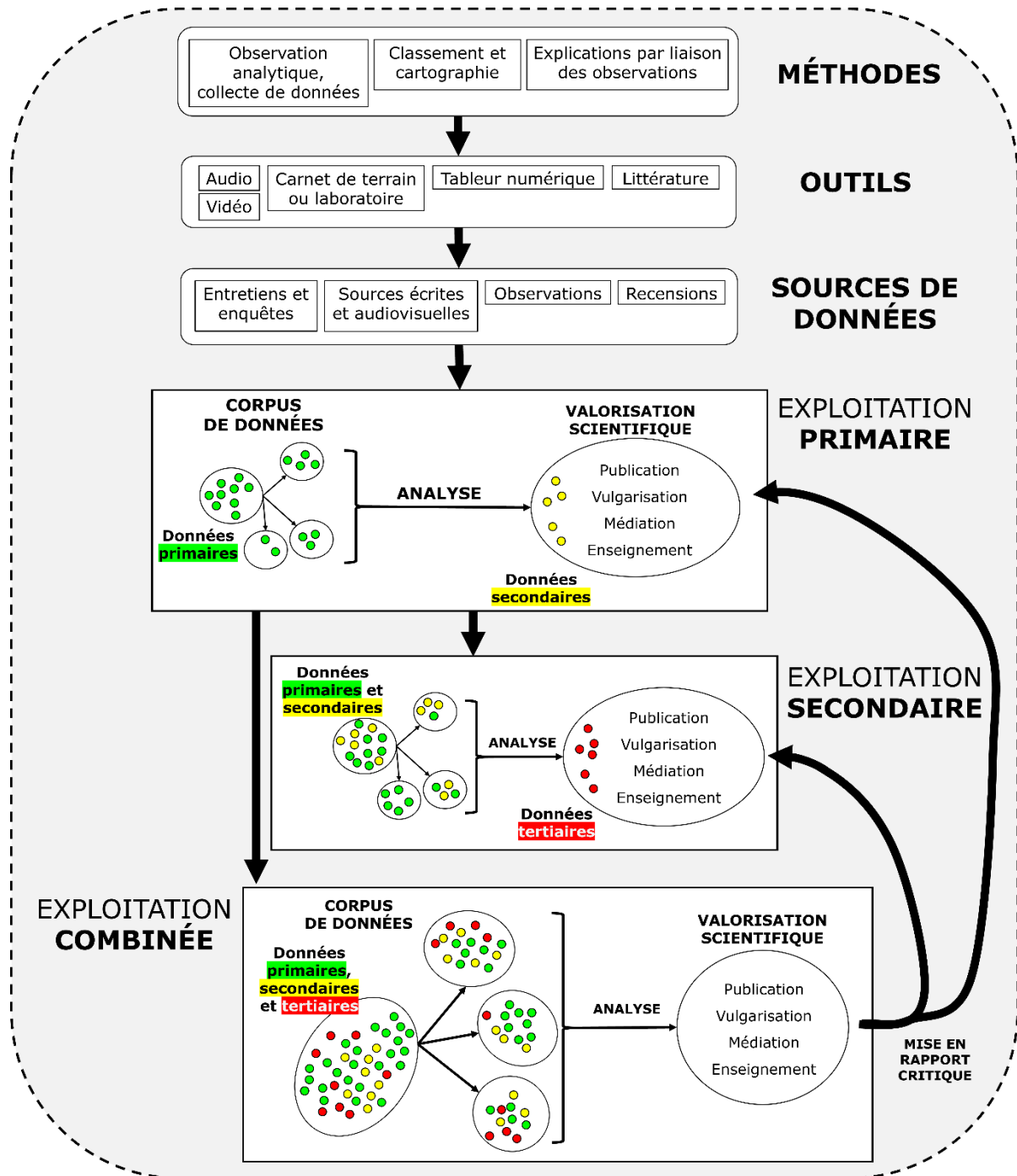


Figure 16 : Démarche d'exploitation combinée de la diversité des données

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Légende : Les points colorés symbolisent les données. Leur nombre sur la figure est uniquement illustratif. La couleur verte correspond aux données primaires, la couleur jaune correspond aux données secondaires et la couleur rouge correspond aux données tertiaires.

En général, la création d'une source de données est concomitante avec la production de données ; par exemple, le fichier audio est créé par le fait de l'enregistrement, la page du carnet de terrain est remplie au moment de l'observation participante. Des centaines d'heures d'enregistrement ont été produites ainsi que plusieurs carnets de terrain tout au long des années de doctorat.

D'autres sources de données peuvent aussi être créées a posteriori :

- sans analyse supplémentaire, auquel cas elles restent des sources de données primaires (par exemple : la transcription d'un entretien peut se faire quelques jours ou semaines après un entretien) ;
- avec analyse supplémentaire, auquel cas elles deviennent des sources de données secondaires voire tertiaires. Par exemple, une analyse descriptive devient une source de données tertiaires quand elle est construite à partir d'un tableur numérique (source de données secondaires) qui lui-même est alimenté par un tableur numérique dit « brut » car il collecte les données primaires (celles d'un recensement par exemple).

Dale (1993) pointe du doigt les limites de ce type d'analyse, dont une en particulier, celle de ne pas avoir accès aux méthodologies et outils de recueil des données. Ce n'est pas le cas dans ma situation ; j'ai participé à l'ensemble des étapes de production de données primaires ou secondaires que j'utilise dans mes analyses (de la conception des sujets aux résultats en passant par les méthodes et les échantillonnages). Ce suivi était facilité par le fait qu'une partie des stagiaires étaient dans mon bureau à la Maison des Suds (locaux de l'UMR 5319 PASSAGES, Pessac, Gironde). La proximité spatiale permet le partage des nombreuses réflexions, questions, prises de décision et doutes.

Dans notre démarche méthodologique, les moyens classiques de la géographie ont été utilisés :

- **l'entretien** ou « interaction discursive délibérément suscitée par le chercheur » (Olivier de Sardan, 2017, p. 47) est l'un des types de production de données qui est le plus riche. Il a été mené autour d'une table et en partageant des tâches avec les responsables de ferme. Autour d'une table, l'entretien est mené majoritairement de manière semi-directive, c'est-à-dire qu'il permet d'orienter l'échange par un ensemble de thématiques définies à l'avance et de questions ouvertes (Sibelet et al., 2013). Il se base sur un « canevas » (ou guide d'entretien) parfaitement maîtrisé par le chercheur. Ce document est seulement un aide-mémoire. Trop présent, il constituerait une forme de barrière entre le chercheur et l'individu entretenu. L'entretien doit suivre les règles élémentaires d'une discussion apaisée, à la différence que c'est le chercheur qui mène de bout en bout (dont tenir les délais annoncés). C'est une question de respect et derrière, de confiance pour d'éventuelles autres interactions. La discussion doit être fluide, en confiance et laisser le temps aux éventuels silences. Une distance suffisante doit être respectée entre le chercheur et l'individu entretenu pour laisser la place à la réflexion et éviter que l'individu ne se bloque sur ce qu'il peut lire de notre prise de note. Qu'ils soient autour d'une table ou « en action », tous les entretiens menés directement par le doctorant ont été enregistrés ; des micro-cravates²⁸⁸ étaient en fonctionnement continu, de l'entrée sur la ferme à la sortie.

²⁸⁸ Enregistreur compact ZOOM H2n couplé à deux micro-cravates, un premier accroché à mes vêtements et un deuxième accroché aux vêtements de l'un des responsables de la ferme.

- **l'observation participante** ou la description de « séquences sociales nettement circonscrites » (Olivier de Sardan, 2017, p. 47) permet de collecter de la donnée, au-delà d'un espace et d'un temps délimités délibérément pour notre recherche. Toute observation est datée et au mieux contextualisée par des mots-clés (description du lieu, de la rencontre, du ressenti, analyse « à chaud », etc.). Quand elle est employée auprès du groupe social étudié, cette méthode permet d'observer tout en faisant partie du groupe, même si les conditions sont très souvent « aménagées ». Un carnet de terrain dédié à l'observation participante permet une prise de note systématique, au mieux sur le moment ou au moment le plus propice (maximum le soir). Cinq carnets d'observation ont été remplis durant ces années de thèse auxquels s'ajoute un tableur numérique stockant²⁸⁹ :

- la prise de note effectuée sur smartphone ;
- mes réflexions et questionnement ;
- de la bibliographie ;
- une observation plus large que le sujet des micro-fermes²⁹⁰.

L'**Annexe 3** présente brièvement l'observation participante déployée pour les immersions dans les deux fermes « cas de terrain ».

- **les procédés de recension** concernent « le recours à des dispositifs construits d'investigation systématique et semi-quantitatifs » (Olivier de Sardan, 2017, p. 47). Le recensement participatif des micro-fermes en Gironde, la liste des fichiers produits durant le programme MicroAgri, la liste des articles de presse comprenant le terme « micro-ferme », la liste des fermes étudiées par notre thèse sont autant de recensions utiles à notre travail. Se rajoutent l'archivage numérique de tous les fichiers produits et récoltés dans les différentes fonctions ainsi que ma boîte email. Cette dernière est aussi une recension riche en contenu, tant pour les nombreux échanges de mes différentes fonctions que pour les messages reçus par exemple de porteurs de projet ou de responsables de ferme. La plupart du temps, ces listes sont stockées dans un tableur numérique qui en facilite le traitement. Les règles élémentaires propres aux Systèmes de Gestion de Base de Données (SGBD) sont appliquées : unicité, garantie d'accès, traitement des valeurs nulles, indépendance physique et logique, etc.

- **les sources écrites** proviennent d'horizons variés : la littérature scientifique (articles de revue, livres, communications de colloque), la littérature « grise » (rapports, évaluations, livre de vulgarisation, manuel pratique ou technique, etc.), la presse, les archives (celles principalement liées à mes fonctions sociales et un peu le fonds de la BNF²⁹¹) et les productions écrites locales (par ex. un tract diffusé par une micro-ferme ou un magasin de producteur, une affiche d'un événement en lien avec le sujet, un journal édité par une collectivité, une newsletter, etc.). Les sources écrites sont soit écrites « de fait » ou le produit d'une interaction avec le chercheur qui « fait écrire » (Olivier de Sardan, 2017, p. 69). Par exemple, dans le cas de MicroAgri des dessins de fermes avaient été demandés lors d'entretien en 2017 ou encore, lors du programme MicroAgri-Compagnonnage, un travail d'écriture a été demandé aux responsables de fermes et aux « compagnons » (regroupement des « maîtres compagnons du 19 janvier 2023). C'est une matière riche, surtout quand elle est

²⁸⁹ Le tableur numérique regroupe une donnée qui pouvait être auparavant sur post-it, sur mon agenda ou sur des feuilles de brouillon.

²⁹⁰ Par ex. émissions de radio, lectures périphériques, discussions, prises de note parallèle à une réunion / un événement / un colloque, etc.

²⁹¹ BNF : Bibliothèque Nationale de France.

ensuite versée à des discussions collectives qui, si elles perdent un peu en spontanéité, gagnent en amplitude réflexive.

- **les données audiovisuelles** sont soit produites par le chercheur (par ex. photographies et capsules vidéos captées sur les fermes, enregistrements audio des entretiens, enregistrements de réunions/événements/conférences), des étudiant(e)s ou stagiaires dont le travail est encadré (par ex. enregistrements de leurs entretiens, courts métrages) ou constituées d'images et de sons pré-existants que le chercheur récolte.

L'ensemble des méthodes employées dans la récolte des données conduit à une diversité qualifiée d'« éclectisme » (Olivier de Sardan, 2017, p. 71). Il appelle à mener une analyse de l'intégrité des données, c'est-à-dire une analyse de la qualité des données à travers quatre étapes (inspirées par Lai, 2018) :

1. Structurer et qualifier les sources données ;
2. Expliciter les processus de production des données (traçabilité, complétude) ;
3. Évaluer le degré d'hétérogénéité des données ;
4. Analyser la significativité des données.

L'intérêt de ce type d'analyse est de conduire un nouveau processus de recherche pour combler d'éventuels manques, d'opérer d'éventuels ajustements en cas de mauvaise structuration des données, de conclure quant à la fiabilité des données en vue d'une évaluation *ex post* de nos travaux et d'autoriser la mobilisation des données dans un nouveau processus de recherche (exploitation combinée).

2.3.3. La diversité des sources de données mobilisées

La première étape de l'analyse de l'intégrité des données consiste en un inventaire. Il ne s'agit pas d'une simple recension, il s'agit en même temps de structurer et qualifier la donnée inventoriée. L'objectif est d'explicitier la nature et les conditions d'organisation des données au sein des sources de données. Cette étape permet de retrouver facilement les données, pour évaluer un processus de recherche ou mener une analyse secondaire. Il s'agit d'un critère important de qualité des données informatif du degré d'intégrité des données. Ce critère est souvent nommé « facilement retrouvable » ou « *findable* » en anglais ; il est à relier au F du principe « *FAIR data* »²⁹² promu dans le cadre du programme européen H2020 (Lai, 2018).

Plus qu'une étape, il s'agit d'un processus continu qui est à l'œuvre depuis le début des travaux sur les micro-fermes. Les prémises de cette organisation avaient commencé dans ce que nous avons appelé l'étape de « tri des preuves » dans le cadre du travail pour démontrer l'intérêt de l'activité de la ferme *Mélisse* (cf. **Chapitre 2.**). Cette organisation a gagné en rigueur tout au long de notre montée en scientificité ; elle est devenue une exigence de plus en plus prégnante avec la démarche de recherche-action puisque les données y sont « plus nombreu[ses] et surtout plus divers[es], foisonnant[es] parfois [et] moins contrôlables que dans une recherche expérimentale » (Demaizière et Narcy-Combes, 2007). Pour chaque corpus de données, il s'agit en premier de définir une période précise d'inventaire des sources de données puisque le processus de recherche peut continuer et produire de nouvelles sources de données. En clair, il faut choisir la première et la dernière source de données à inventorier. Dans un deuxième temps, il faut choisir un outil d'inventaire des sources de données adapté à l'objectif et au contexte de l'analyse. Dans un troisième temps, il faut rassembler les sources de données et les qualifier de manière systématique (normer les variables choisies) et facilement appropriable par d'autres opérateurs.

Ce travail d'inventaire numérique a abouti à une architecture de 350 dossiers, 2 850 fichiers ce qui représente un poids de 150 Go. Un tableur numérique recense spécifiquement les sources de données du programme MicroAgri qui sont les plus nombreuses servant l'exploitation secondaire. Le tableau comprend un identifiant par source de données, un titre, une date de collecte, une date de création, une précision du type de support (papier/numérique), l'extension si fichier numérique, une expression descriptive²⁹³, l'auteur principal, les interlocuteurs, des mots-clés thématiques). La **Figure 17** ci-après présente une vision simplifiée de l'inventaire des sources de données ainsi que les principaux corpus de données.

²⁹² FAIR : Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables.

²⁹³ Base de données, Compte-rendu de focus groupe, Compte-rendu de réunion, Compte-rendu de visite, Compte-rendu d'entretien, Diapo de présentation, Document de communication, Données d'entretien/enquête, Dossier, Échange de mail, Guide d'entretien/Formulaire d'entretien/Questionnaire d'enquête, Note/Fiche/Diapo de synthèse, Prise de note, Rapport, Relevé de discussion, Relevé d'observation participante, Schémas/Graphiques.

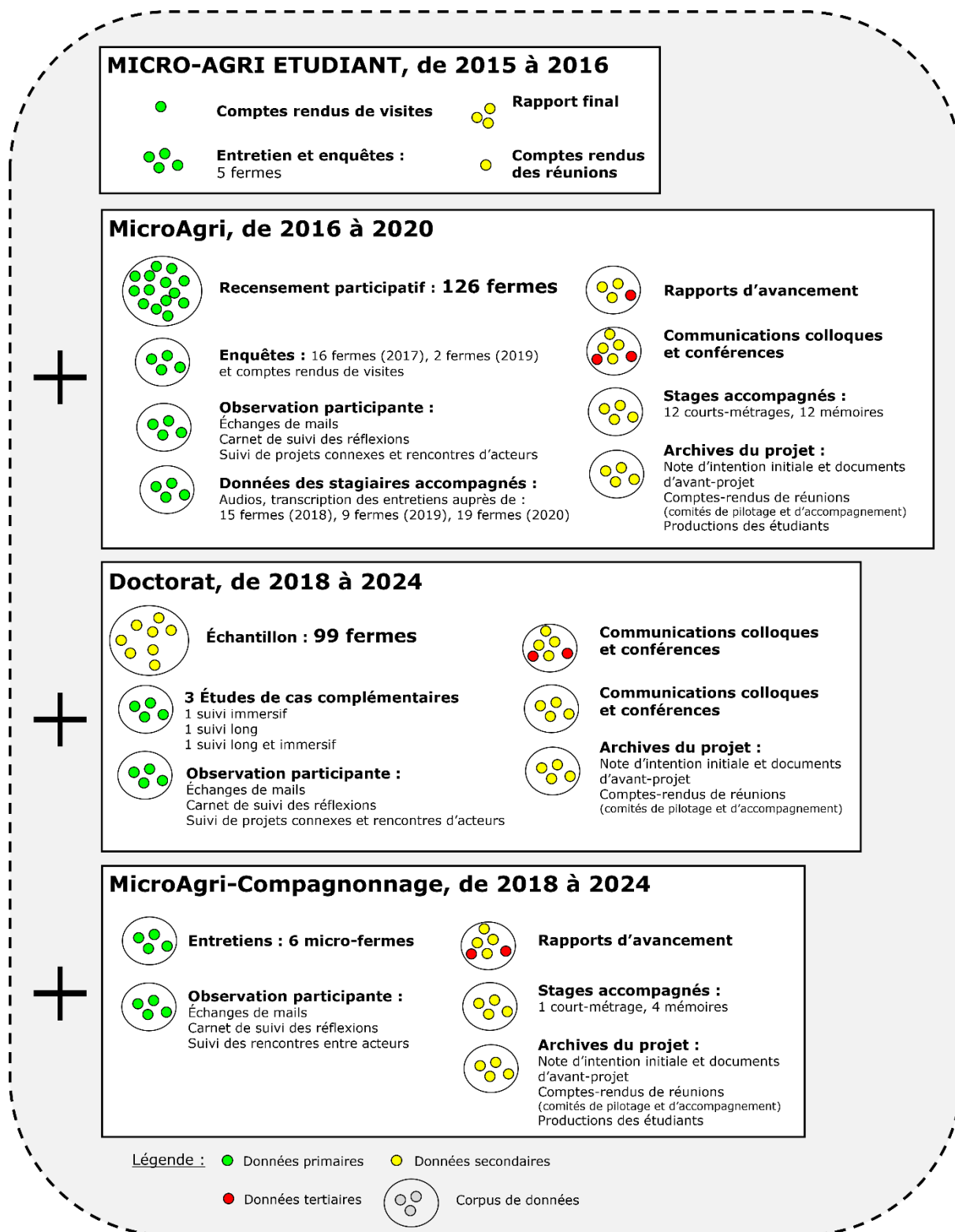


Figure 17 : Inventaire des principales sources de données produites à travers quatre contextes de production de données

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Parmi l'ensemble des sources de données, il y en a qui sont particulièrement intéressantes pour notre analyse : celles produites par les entretiens et enquêtes. Ce sont les outils qui donnent les informations les plus nombreuses et qualitatives sur les micro-fermes. Toutefois sur autant d'années et avec autant d'interlocuteurs, les sources de données sont très diversifiées. Le **Tableau 11** ci-dessous inventorie les 18 corpus de données liés à l'usage d'outils d'entretien ou d'enquête auprès de micro-fermes. Sans distinguer si les entretiens ou enquêtes concernent des fermes identiques ou différentes, cet inventaire totalise 188 sources de données. C'est autant de sources d'information sur les micro-fermes étudiées par les différents programmes de recherche-action. Reste à savoir sur combien de micro-fermes ?

Tableau 11 : Inventaire des corpus de données liés à l'usage d'outils d'entretien ou d'enquête.

CODE	PRODUCTEUR PRODUCTRICE	ANNÉE	ORGANISME	PROGRAMME DE RECHERCHE	NB MF	TYPE DE DONNÉES
A	Damien Toublant	2016	Bordeaux Sciences Agro	MICRO-AGRI-ETUDIANT	2	cr entretien, réponses questionnaire
B1	Damien Toublant	2017	UMR Passages	MicroAgri	4	cr focus groupe
B2	Damien Toublant	2017	UMR Passages	MicroAgri	8	tableau de relevé entretiens, réponses questionnaire
B3	Damien Toublant	2017	UMR Passages	MicroAgri	7	réponses questionnaire
C	Alice Lyonnet	2018	UMR Passages	MicroAgri	15	mémoire d'ingénieure, schéma de production, logiques de fonctionnement, trajectoires
Cp	Marlène Gaspé	2018	UMR Passages	MicroAgri	15	10 portraits de ferme, schéma de production, logiques de fonctionnement, trajectoires
D	MicroAgri	2019	UMR Passages	MicroAgri	99	99 fermes conservées (sur 126 recensées) : fermes auto-recensées, hors aquaponie
E1	Lucie Aragon	2019	UMR Passages	MicroAgri	20	mémoire d'ingénieure, 20 grilles IDEA ²⁹⁴
E2	Lucie Aragon	2019	UMR Passages	MicroAgri	6	6 grilles IDEA-MF
F	Pierre Blanchard	2019	UMR Passages	MicroAgri	9	mémoire M1, transcriptions des entretiens
G	M2DTOQP	2019	Université Bordeaux Montaigne	MicroAgri	3	cr entretien, réponses questionnaire, fiches filière intégrée
H	Lisa Krasa	2019	Bordeaux Sciences Agro	MicroAgri	1	mémoire M1
I	Karine Nunes	2020	Bordeaux Sciences Agro	MicroAgri, APPAL ²⁹⁵	14	mémoire M1, 15 grilles IDEA-MF, 2 cr entretiens
J	Pierre Blanchard	2020	UMR Passages	MicroAgri, APPAL	4	mémoire M2, transcription des entretiens
K	Caroline Pothier	2021	Bordeaux Sciences Agro	MicroAgri - Compagnonnage	3	transcriptions des entretiens, grille récapitulative
L	Candice Millet	2021	Université de Limoges	MicroAgri, APPAL	10	mémoire M1, transcriptions des entretiens
M	Damien Toublant	2021	UMR Passages	Doctorat	3	études de cas
N	Marie Davy	2022	Université Bordeaux Montaigne	MicroAgri - Compagnonnage	6	rapport et mémoire sous format vidéo et écrit

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Légende :

« CODE » : à chaque source de données est attribué un code qui ensuite se répercute dans le tableau descriptif des fermes pour garder une « trace cumulative » de la source des informations.

« ANNEE » : année de création de la source de données.

« NB MF » : nombre de micro-fermes entretenues ou enquêtées.

« cr » : compte-rendu.

²⁹⁴ IDEA : Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles.

²⁹⁵ APPAL : Agriculture de Proximité et Politiques Alimentaires Locales.

Chacun des entretiens récoltés présente un enregistrement audio et, pour la majorité, une transcription (partielle ou complète). Dans les cas où la transcription n'était pas réalisée ou incomplète alors que je souhaitais obtenir plus de précision ou de contexte au vu du sujet abordé (indices repérés dans un mémoire d'étudiant par exemple), j'ai pris le temps de transcrire l'audio en question. Notre inventaire compte 59 entretiens qualitatifs avec transcription.

Après l'étape d'inventaire de toutes les sources de données supports de notre thèse (notre matériau de terrain), nous avons donc constitué un corpus de données permettant de cumuler nos données relatives aux micro-fermes étudiées. Le « tableau descriptif des micro-fermes étudiées » est né. Il regroupe 126 micro-fermes en Nouvelle-Aquitaine dont notre échantillonnage en sélectionnera 99 micro-fermes (cf. **section IV.**).

L'élaboration de ce corpus a respecté la première règle élémentaire propre aux Systèmes de Gestion de Base de Données (SGBD) : l'unicité. En d'autres termes, chaque ligne du tableau numérique désigne un objet unique à savoir une micro-ferme. En colonne, les variables descriptives sont directement issues des sources de données primaires, secondaires ou tertiaires ; toutefois, nous en avons ajouté pour servir notre analyse descriptive. L'**Annexe 4** explicite brièvement les métadonnées des 88 colonnes du tableau ; toutefois, soulignons que le tableau comprend des informations descriptives :

- **propre à la gestion d'une base de données** : identifiant unique en chiffre, identifiant de la ferme anonymisé par un *nom de plante* (en italique dans le corps du texte), taux de complétude de la ligne, identifiants des sources de données, identifiant utilisé dans les sources de données ;

- des **responsables de la ferme** : nom et prénom des responsables de la ferme, année d'installation, genre, statut social, lien entre les responsables, configuration d'entité sociale habitante, existence d'un travail à l'extérieur (et lequel ?), année de naissance, NIMA, NIT, HCF, reconversion, déclin à l'installation, formation, emploi précédent, secteur de l'emploi précédent, territoire précédent, DJA, habite sur place, précarité de l'habitat, type et nombre de réseaux, mandat électif, isolement social, finalités/objectif de la ferme, souhait de démonstration, téléphone, mail, SIRET, site internet ;

- de la **ferme** : numéro du département, code postal, adresse postale, coordonnées géographiques en WGS84²⁹⁶, indice de densité communale, identifiant de l'aire d'attraction des villes, identifiant de la tranche détaillée d'aire d'attraction des villes, nom de la commune (orthographe de l'INSEE), forme(s) juridique(s), SIQO, nombre de travailleurs (salariés, non-salariés, apprentis, aidant familial), faire-valoir des terres et bâtiments, commercialisation, subventions, chiffre d'affaires, rémunération, surface totale, surface de l'activité principale, surface cultivée, volonté d'agrandissement, type d'activité, type de mécanisation, cheptel ;

- des **aides de la PAC 2021-2022 sur la commune où siège la micro-ferme** : nom de la commune (orthographe du registre de la PAC), intitulé de la ferme dans le registre de la PAC, montant de l'aide PAC reçue par la micro-ferme, nombre de bénéficiaires de la PAC sur la commune et indicateurs de statistique descriptive (minimum, maximum, médiane, écart-type) ;

²⁹⁶ WGS84 : World Geodetic System 1984. Système géodésique de référence le plus utilisé dans le monde et notamment associé au système GPS.

- des **caractéristiques d'une micro-ferme** : information remplie par les responsables de micro-ferme dans le cadre du recensement participatif de MicroAgri mais aussi récoltée dans les entretiens lorsque la question était explicitement posée ou que la réponse le suggérait clairement.

Se rajoutent à ces informations, des commentaires que j'ai ajouté au fur et à mesure de la récolte de données et qui m'aident dans l'analyse croisée pour ajouter de la « donnée chaude » à cet inventaire d'une « donnée plus froide ». Compléter ce tableur numérique a demandé de passer en revue l'ensemble des sources de données (dont plus particulièrement les entretiens et enquêtes), d'harmoniser les mots et les codes employés. Toutefois, dans un souci d'économie de temps et parce que nous savions que nous souhaitons « concentrer nos travaux sur un "morceau" du monde social », nous avons d'abord élaboré les « critères qui définissent un sous-groupe "cohérent" ». Ceux-ci sont explicités dans la **section III**.

2.3.4. Les études de cas, un complément de terrain

L'étude de cas est une production particulière de données qui combinent plusieurs méthodes de récolte : l'entretien semi-directif, l'entretien « en action », l'observation participante, l'observation, les sources écrites. Le « cas de terrain » n'est pas un individu, un groupe social ou une ferme ; il s'agit « d'une séquence sociale unique, circonscrite dans l'espace et le temps » (Olivier de Sardan, 2017, p. 73). La « séquence sociale » est le fruit d'une construction ou d'un « cadrage » (Laplantine, 2005, p. 81), en partie délibérément prévue mais aussi soumise aux contingences propres à la quotidienneté du « cas ».

Trois études de cas ont été menées directement par le doctorant, elles sont des « cas de terrain » au sens restreint, en opposition aux « cas abstraits, macro-social agrégé » qui sont des « unités » d'une « quelconque série comparative » (Olivier de Sardan, 2017, p. 74, 75). L'échantillon des micro-fermes inventorié dans le tableau descriptif que nous présentions précédemment est un « cas agrégé ».

Le nombre restreint d'études de cas est, comme plus globalement la thèse, le fruit d'un cheminement qu'on essaie le plus réflexif possible puis celui d'une reconstruction a posteriori de la cohérence et du sens. Emprunter l'approche méthodologique de l'« étude de cas » et spécifiquement celle des « cas de terrain » peut se décréter en amont de la recherche par une volonté de travailler par approche monographique. Les sciences sociales (Olivier de Sardan, 2017) et les sciences de gestion (El Moustafid, 2014) utilisent fréquemment ce type d'approche. Le faible nombre de cas n'est pas forcément gage de carence en termes de données ; le « cas de terrain, même "micro", même étudié en profondeur pour son intérêt propre, même non inclus dans un corpus de cas à visée comparative [...] renvoie toujours [...] à un au-delà de lui-même, à un ensemble plus large. [...] Il en est le révélateur, le descripteur, l'indicateur, le symptôme ou l'exemple. [...] Dans les interactions qui s'y produisent, on observe le jeu de logiques sociales plus vastes, la mise en œuvre de normes pratiques plus répandues, le déploiement de stratégies récurrentes, le poids de contraintes exogènes, l'effet de forces ou de mécanismes extérieurs » (Olivier de Sardan, 2017, p. 75, 76).

Dans notre situation, les trois fermes « cas de terrain » ont été choisies avant le début du doctorat et lors de la première année (2018). L'idée ensuite était de compléter ces trois études de cas par 4 autres fermes : (i) PPAM²⁹⁷ et (ii) élevage en Corrèze, (iii) élevage en Dordogne (« ferme Terre de Liens ») et (iv) paysan-boulangier-maraîcher en Loire-Atlantique. Prévus entre le 26/03/2020 et le 12/05/2020, toutes les « immersions » ont été repoussées puis annulées à cause des « empêchements » successifs d'accéder au terrain liés à la crise du Covid-19. Ensuite, il a été difficile de reprogrammer ces terrains (contraintes d'agenda et temps restant réduit par la contrainte de l'« entrée » d'abord en analyse puis en rédaction du « manuscrit »²⁹⁸). Nous avons donc fait le choix de compléter seulement les 3 études de cas démarrées en « suivi long terme » depuis 2017 et 2018 par 2 immersions en décembre 2020 (ferme *Achillée*, Biganos, Gironde) et en février 2021 (ferme *Épilobe*, Chenaud, Dordogne).

Le **Tableau 12** ci-dessous énumère les principales sources de données produites dans le cadre de cette approche du « suivi long terme ».

Tableau 12 : Inventaire des sources de données des trois études de cas

Nom de la ferme	Exemples de sources de données et dates de récolte tout au long des trois « suivis long terme »
<i>Achillée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien n°1 : 10/08/2017 - Période d'immersion : dimanche 06/12/2020 au samedi 12/12/2020 - Entretiens complémentaires auprès d'Amapiens - Observations participantes du projet SIAE (oct. 2020 - déc. 2021) - Entretiens complémentaires 09/02/2021 - Observations participantes : 10/11/2020 (témoignage dans le cadre du séminaire INTERPAT), 10 au 12/12/2022 (discussion dans le cadre de notre aller-retour à Paris pour participer au Conseil d'Administration de la Fondation « Au Nom de Sélène »)
<i>Épilobe</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Observations participantes accueil des LP VAMTR²⁹⁹ (06/02/2018) - Période d'immersion : Lundi 22/02/2021 au samedi 27/02/2021 - Observations participantes du programme MicroAgri - Compagnonnage (2020-2023)
<i>Karkadé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Archives du projet pédagogique mené du mois de novembre 2016 au mois de juin 2017, dont les comptes rendus écrits de la ville de Floirac produits entre août 2016 et juin 2017 - suivi de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (lancé en avril 2018), participation au jury de sélection des candidats (12/07/2018), entretien avec le chargé de mission Agenda 21 qui coordonnait le projet (19/07/2018) - Observations participantes des réunions, visites de terrain et échanges avec la ville et les porteurs de projets - Nombreuses discussions avec la responsable de la ferme (débutant en août 2018) - Observations participantes des réunions partagées avec la responsable de la ferme dans le cadre du Conservatoire du Goût (réunion d'information 04/09/2018, suivi recrutements-aide à la diffusion (oct. 2019) et conseil sur profil) et de projets pédagogiques menés avec l'ENSAP-Bordeaux³⁰⁰ (groupe formé par Hervé Goulaze, Paul Le Mens, Mme <i>Karkadé</i>, jardinière ENSAP) sur 3 ans : 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 - Entretien (23/07/2020) et analyse de la durabilité réalisés par une stagiaire de BSA (2020) - Entretien (25/01/2024) en marge d'une visite organisée par la Fondation « Au Nom de Sélène »

Réalisation : Damien Toublant, 2024

²⁹⁷ PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales.

²⁹⁸ Ceci cumulé avec l'ensemble des activités que « demande » un doctorat (enseignement, publication, communication).

²⁹⁹ LP VAMTR : Licence Professionnelle Valorisation, Animation, Médiation des Terroirs.

³⁰⁰ ENSAP : École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage.

Concernant le « **suivi long terme** » de la ferme *Karkadé*, il précède l'installation de la ferme et s'est prolongé, en pointillé, jusqu'en mars 2020 (avant les confinements). L'intérêt des études de cas de type « suivi long terme » c'est d'« [aider] à mieux comprendre les dynamiques et l'influence du contexte » (Giele et Elder, 1998 cités par Albaladejo, 2020).

Concernant les **deux études de cas en « immersion »**, le même protocole (càd. une trame commune qui peut s'adapter) a été appliqué :

(i) Étape de préparation

Il y a plusieurs manières d'aborder un « terrain » et puisque l'objectif est d'étudier la manière dont les responsables des fermes se reliant au territoire, j'ai eu besoin de réaliser une brève recherche documentaire pour comprendre « où je mettais les pieds ». Je souhaitais pouvoir poser des questions sur ma propre compréhension des enjeux du territoire. Cette préparation a consisté en une lecture documentaire des données bibliographiques (éventuelles études similaires par exemple), des données de cadrage (recensements démographique, agricole, des entreprises, fonds de cartes), des données historiques (cartes de Cassini, de Belleyme, cadastres napoléoniens, cartes d'état-major, cartes postales, photographies, peintures, récits), des données d'occupation des sols, des données du milieu physique (cours d'eau, bassin versant, plans de prévention des risques naturels et technologiques, zonages environnementaux, carte pédologique) et des données de planification (documents d'urbanisme et autres zonages). Ces sources de données sont complétées par un entretien avec le maire de chaque commune afin d'éclairer sur ce qui n'est pas écrit, sa vision du territoire et son rapport à la ferme étudiée.

(ii) Étape d'« immersion » : observer, agir, récolter

Notre étude s'intéresse au fonctionnement des fermes et à leur insertion territoriale. Les jours de la semaine étant très différents et rythmés par des activités qui, chacune, m'offraient des scènes d'échanges et d'interactions intéressantes, j'ai pris le parti de rester du lundi au vendredi en immersion dans les fermes (cf. **Tableau 13** ci-après). Je participe à l'ensemble de la journée de travail, au plus tôt le matin et au plus tard le soir, sachant que les horaires sont définis lors de l'appel téléphonique qui confirme le rendez-vous la semaine précédente et confirmé chaque soir pour le lendemain.

J'aurais pu ajouter le samedi et le dimanche mais j'ai compris dans l'échange préalable (par téléphone) avec les responsables de ces fermes que le weekend était « précieux » et davantage consacré aux enfants, au repos ou alors, le cas échéant, aux travaux « de rattrapage » (par ex. certains bricolages) ou « d'astreinte » (par ex. les arrosages). Ma venue étant programmée en hiver (mois de plus grande disponibilité), les weekends n'étaient pas « travaillés » mais consacrés à la vie familiale.

L'immersion commençait dès mes valises posées dans la chambre d'hôtes le dimanche soir (je ne dormais pas chez les responsables de micro-ferme). L'accueil chaleureux des hôtes qui m'était réservé conduisait souvent à des discussions qui m'apportaient des éléments contextuels. Par exemple, les hôtes de l'étude de cas menée auprès de la ferme *Achillée* étaient particulièrement investis dans le territoire ; ils étaient donc des « informateurs » sur plusieurs dimensions : historique, social, économique, culturel, démographique, politique ou encore écologique. Nous avons

d'ailleurs entrepris une visite guidée de la commune le samedi matin pour capter ce que l'hôte connaissait de l'histoire de l'occupation du sol notamment. Il appartient à une famille qui habite sur la commune depuis plusieurs générations et il connaît bien la famille qui a aidé les responsables de la ferme *Achillée* à s'installer.

Tableau 13 : Activités de la semaine d'immersion pour les 2 études de cas

Étude de cas auprès de la ferme *Achillée* :

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
M		Récolte pour l'AMAP	Travaux agricoles divers Discussion avec le voisin	Récolte pour la vente à la ferme	Rdv maire de la commune et président de l'intercommunalité	Récolte pour l'AMAP et pour le marché	Lecture du paysage seul	
P		Déjeuner avec les responsables de la ferme						Déjeuner avec les hôtes
AM		Entretien sur table 1/2 Préparation et distribution AMAP Discussions avec des amapiens	Nettoyage du poulailler Discussion avec le commercial irrigation	Rdv association porteuse d'un projet de SIAE³⁰¹	Rdv avec une ATSEM³⁰² pour discuter d'un projet pédagogique Travaux agricoles divers (dont curage des fossés) Rdv voisin pour discuter histoire du territoire	Récolte Déplacement du poulailler Préparation distribution AMAP Discussions avec des amapiens	Lecture du paysage guidée par l'hôte	
D	Arrivée à la chambre d'hôtes	Diner avec les hôtes	Diner avec les hôtes	Diner avec les hôtes	Diner avec les hôtes	Dîner-entretien 2/2 avec les responsables de la ferme, chez eux		
S		Bilan journée, archivage, routine de préparation du lendemain						

Étude de cas auprès de la ferme *Épilobe* :

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
M		Repiquage des tomates Récolte pour paniers AMAP	Récolte et chargement utilitaire Entretien sur table 1/2	Récolte pour l'étal du marché à la ferme le lendemain	Fin récolte pour le marché à la ferme Arrachage planche mesclun pour cochon du voisin	Récoltes Préparation et lavage des poireaux Chargement de l'utilitaire Fin arrachage des choux et dépôt au pied de la haie fruitière pour gérer les adventices Désherbage des fraises	Distribution AMAP à 50min de route de la ferme	
P		Déjeuner avec les responsables de la ferme						
AM		Récoltes pour paniers AMAP	Distribution AMAP à 10 min de route de la ferme Plantation oignons sur parcelle d'à côté	Fin plantation des oignons Entretien sur table 2/2 Observations environnantes	Destruction et mise en caisse de l'ancien portail de la grange côté rue Désherbage 16h-18 : marché à la ferme Discussion avec les clients et agriculteurs du marché	Entretien avec le maire Retour à la ferme Épilobe pour entretien bilan de la semaine Lecture de paysage		
D	Arrivée à la chambre d'hôtes	Retour gîte après bière locale offerte par les responsables de la ferme	Diner seul	Diner seul	Discussion avec l'hôte Diner seul			
S		Bilan journée, archivage, routine de préparation du lendemain						

Légende :

M : *Matin* ; P : *Pause méridienne* ; AM : *Après-Midi* ; D : *Dîner* ; S : *Soirée*

En « gras » sont repérées les actions propres au dispositif méthodologique, les autres actions sont celles décidées par les responsables de la ferme.

Commentaires :

- étude de cas auprès de la ferme *Achillée* : le mari de la responsable était présent uniquement le lundi, le mardi et le vendredi ;
- étude de cas auprès de la ferme *Épilobe* : le jeudi, la responsable de la ferme était absente : elle participait à une journée organisée dans le cadre du groupe maraîchage d'Agrobio Périgord sur le « coût de revient de la carotte ».

(iii) Étape de traitement de la donnée

Contrairement à ce que l'enchaînement d'étapes pourrait faire penser, la constitution du corpus de données ne commence pas après la semaine d'immersion, elle s'anticipe, se conduit chaque soir sous la forme d'une « routine » (prise de note « à chaud », sauvegarde des enregistrements audiovisuels, recharge des batteries) puis se déroule plus complètement la semaine suivante (« dérush » des audios et transcriptions soit partielles soit complète suivant le niveau d'informations attendu, tri et dénomination des photos).

³⁰¹ SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique.

³⁰² ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

III. Se positionner par rapport aux prismes utilisés par les principales études

Définir, c'est expliquer mais aussi restreindre. La démarche dépend d'un contexte et répond à des intérêts. Définir c'est en quelque sorte exercer son autorité sur un objet ou un sujet et ainsi prendre le pouvoir ou intervenir dans un rapport de force³⁰³. Lorsqu'une question sociale prend forme, comme c'est le cas des micro-fermes, il est normal (et plutôt sain) que plusieurs tentatives de définitions coexistent. Là où cela peut poser problème, c'est lorsque les définitions sont en coprésence et que leurs promoteurs ne dialoguent pas ou peu mais aussi lorsque la réalité est simplifiée à une seule définition. Nous pensons justement que notre thèse apporte des éléments pour passer de la coprésence à la coexistence.

Les recherches menées jusqu'à présent sur les micro-fermes contribuent à leur manière à construire une connaissance des « morceaux » du monde social des micro-fermes. Leurs approches utilisent chacune un ou des prismes qui focalisent l'attention des chercheurs et chercheuses sur une partie du monde social. La Recherche choisit d'« observer une scène sociale » en privilégiant « l'acteur principal ou les rôles secondaires, la scène ou la coulisse, la performance ou les spectateurs » (Olivier de Sardan, 2017, p. 145, 146).

D'un point de vue institutionnel, au-delà du programme de recherche-action MicroAgri 2017-2020 et de sa prolongation sous la forme de l'expérimentation d'une méthode de compagnonnage (MicroAgri – Compagnonnage 2020-2023), deux autres programmes se sont déroulés sur la même période³⁰⁴ :

- **SEMOIRS** 2018-2020³⁰⁵ (« évaluation des Services Écosystémiques rendus par les Micro-fermes urbaines et leurs Sols »), porté par les UMR ECOSYS³⁰⁶ et UMR SADAPT³⁰⁷ de l'INRAE – AgroParisTech, financé par l'ADEME³⁰⁸.
Objectif : « Quantification d'indicateurs des services et dys-services rendus par un ensemble de micro-fermes urbaines ».
- **MMBIO** 2019-2023 (« Microfermes Maraîchères Biologiques »), porté par l'ITAB³⁰⁹ et soutenu par le CASDAR³¹⁰. Il comprend de nombreux partenaires techniques et financiers en France (cf. ci-après).
Objectif : « Acquisition de références techniques et économiques pour des systèmes de microfermes maraîchères diversifiées multiperformants en agriculture biologique ».

³⁰³ « Une discussion sur les définitions n'est ni triviale ni universitaire, mais a des implications réelles pour les politiques et les impacts sur les moyens de subsistance » rapporte le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN, 2013 cité par Lyonnet, 2018, p. 8).

³⁰⁴ À noter aussi l'existence du programme « BâtiAlim » piloté par l'UMR Innovation à Montpellier et qui selon le rapport du CGAAER (2020) travaillerait aussi en partie sur les micro-fermes. Toutefois, à la lecture des travaux, nous n'avons pas trouvé mention explicite des micro-fermes à part dans le dossier de présentation. Ce n'est pas pour autant que le programme n'apporte pas des connaissances pour le monde social des micro-fermes.

³⁰⁵ Le projet SEMOIRS vient en complément d'autres programmes portés par l'INRAE et qui utilisent notamment comme terrains les micro-fermes : REFUGE (évaluation et gestion des risques), DURABILITE, GROOVE (biodiversité).

³⁰⁶ ECOSYS : ÉCOlogie fonctionnelle et ÉCOtoxicologie des agroSYStèmes.

³⁰⁷ SADAPT : Sciences pour Action et le Développement AgroParisTech.

³⁰⁸ ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

³⁰⁹ ITAB : Institut Technique de l'Agriculture Biologique.

³¹⁰ CASDAR : Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural » ; FranceAgriMer est opérateur CASDAR pour le compte du Ministère chargé de l'agriculture.

Le fait de leur existence témoigne :

- des dynamiques de recherche en cours et des approches choisies.

Le programme MicroAgri était dans une approche que nous pouvons qualifier de « généraliste » abordant les micro-fermes comme un champ de recherche en tant que tel. À la manière de la sociologue Yannick Sencébé (2023) dans ses travaux sur les « agriruraux », le monde social des micro-fermes peut être décrit comme notre « champ de sélection » ou « front de recherche ». Il s'agit d'un ensemble dans lequel nous définissons ensuite un « champ d'observation ou d'analyse » plus réduit. Quant au programme SEMOIRS adopte le prisme de l'agriculture urbaine et des services écosystémiques et le programme MMBIO se focalise sur le micro-maraîchage et l'acquisition de références technico-économiques.

- de l'avancée du processus de légitimation des micro-fermes.

La diversité des partenaires collaborant au programme MMBIO y participe grandement :

Partenaires techniques :

- établissements de recherche : Unité Expérimentale Maraîchage INRAE d'Alénya (66)
- organismes de développement agricole : chambres d'agriculture, FNAB et groupements agrobiologistes de plusieurs régions et départements, Atelier Paysan, Fermes d'Avenir
- centres techniques interprofessionnel, instituts techniques, stations expérimentales : CTIFL³¹¹, Bergerie Nationale, stations du GRAB³¹² et SERAIL³¹³
- établissements d'enseignement agricole

Partenaires financiers :

- Ministère chargé de l'agriculture, par la voie du CASDAR
- plusieurs conseils régionaux et départementaux des structures partenaires
- Fondation de France / Fondation Carasso, Fondations d'entreprises (Léa Nature, Nature&Découvertes, Bonneterre en particulier) pour leurs appels à projet 2018, en particulier pour les aspects de valorisation

La totalité du territoire français métropolitain et continental est représentée dans le programme MMBIO. Le mouvement de développement de l'agriculture biologique est très présent : 11 organisations régionales et départementales et la fédération nationale. Les acteurs de ce mouvement y voient en effet un intérêt fort. Lors de l'introduction du séminaire final de MMBIO (1^{er} juin 2023), un administrateur de l'ITAB, viticulteur et président du groupement girondin d'agriculture biologique, justifiait le positionnement du mouvement. Le réseau fait face au constat de difficulté d'apporter des réponses et un accompagnement adapté aux porteurs de projets d'installation en micro-fermes. Ce constat a aussi été partagé par l'ensemble des participants au séminaire de clôture. L'administrateur de l'ITAB se réjouissait aussi des « 3 000 installations par an, dont la moitié en micro-ferme » (à l'échelle de la France). Cela représenterait 1/5 des installations agricoles en France. Toutefois, après obtention et vérifications de l'enquête menée en 2017 (Lemoing et Pelleguer) et sur laquelle se basait l'administrateur ITAB, l'étude ne traitait pas spécifiquement des micro-fermes mais des « nouveaux profils et de l'accompagnement [des] installations en maraîchage bio ». Les nombres cités existent bien mais il s'agit d'une extrapolation d'un nombre lui-même basé sur une projection³¹⁴. Hormis l'inexactitude, c'est une information intéressante à double titre : (i) elle est un indice de l'ampleur du phénomène que nous observons et qui participe de l'évolution et de la densité du monde social des micro-fermes, (ii) elle informe sur le processus de légitimation en cours et auquel la FNAB souhaite participer.

³¹¹ CTIFL : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes.

³¹² GRAB : Groupe de Recherche en Agriculture Biologique.

³¹³ SERAIL : Station d'Expérimentation Rhône-Alpes et Information Légumes.

³¹⁴ Le nombre de « 3000 installations » est une estimation projetée sur 2017 pour « 70 structures du réseau FNAB » basée sur l'extrapolation des réponses de 30 structures du réseau FNAB. Elles mentionnaient avoir accompagné en 2015, 605 « projets d'installations en maraîchage », en 2016, 793 projets et au 1^{er} semestre 2017, 431 projets.

Dans notre cheminement, les résultats du recensement participatif de MicroAgri (cf. méthodologie présentée dans l'**Encadré 8** ci-après) confirment la pertinence d'ouvrir le champ d'observation.

Encadré 8 : Précision sur la méthode du recensement participatif de MicroAgri

Les deux premières années du programme ont consisté à construire et mener un recensement participatif des micro-fermes à l'échelle de la Gironde tout en faisant progresser un cadre hypothétique de définition. Le double défi du recensement participatif était de résoudre le manque de données accessibles mais aussi de conserver une approche constructiviste. Il fallait faire en sorte que les responsables des fermes, quelle que soit la configuration de leur ferme (ateliers de production, dimensions d'activité, localisations, formes juridiques et sociales, etc.) puissent se déclarer à partir du moment où ils pensaient appartenir à ce monde social³¹⁵. Un questionnaire était mis à disposition sur internet (microagri.org). Il avait été testé en premier lieu auprès de fermes pré-identifiées des membres du programme. Cette étape a été décisive pour garantir la compatibilité de l'outil avec notre approche constructiviste puisqu'elle a permis au questionnaire de capter la diversité supposée des configurations de ferme (nous avons par exemple testé le questionnaire auprès d'un responsable à temps plein de sa micro-ferme sans statut juridique et social). La clarification régulière³¹⁶ de notre intention (mieux connaître pour mieux reconnaître) a sans doute minimisé les biais. Par exemple, les responsables de fermes qui étaient seulement intéressés par la visibilité n'étaient pas favorisés parce que nous garantissons l'anonymat des fermes recensées. Grâce à la diffusion large³¹⁷ de l'appel à recensement, une part importante des agriculteur(rice)s de Gironde a été touchée. Les trois quarts du total des fermes auto-recensées se sont recensés lors des premiers mois qui ont suivi la diffusion de l'appel. Au 1er juillet 2019, 85 fermes s'étaient enregistrées.

Les résultats du recensement participatif de MicroAgri permettent de reconsidérer certains des prismes liés aux études engagées sur les micro-fermes.

Les micro-fermes constituent un monde social qui ne se restreint pas :

- **au maraîchage ;**

Si 48 fermes développent un atelier maraîchage dont 20 en mono-atelier maraîchage diversifié, les trois-quarts des 85 fermes développent d'autres ateliers souvent combinés (14 fermes sont par exemple en polyculture-élevage). L'activité de formation est quasi-absente (*a contrario* d'une image médiatique de fermes ne vivant que des produits de la formation). L'agrotourisme est légèrement représenté.

- **au critère surfacique ;**

Les surfaces totales des fermes oscillent entre 1 000 m² (ferme en mono-atelier maraîchage avec 1 UTA³¹⁸, sans statut agricole, pluriactif) et 70 ha (ferme en poly-élevage de plein air avec 4 UTA),

³¹⁵ Des « indices » étaient présents sur la plateforme de recensement : « petite ou très petite ferme », « elles commercialisent leurs produits localement », « leurs noms peuvent comprendre des termes tels que "jardins", "permaculture", "agroécologie" », « elles mettent en place des pratiques agroécologiques », « elles peuvent ne pas avoir de statut agricole ».

³¹⁶ MicroAgri communiquait régulièrement : événements annuels, comités réguliers, nombreux déplacements du coordinateur.

³¹⁷ La plateforme de recensement a été diffusée via les médias locaux et réseaux sociaux numériques, les membres des comités, les Agenda 21 des mairies et une liste de près de 2 000 contacts ciblés pour leur affinité avec des sujets connexes.

³¹⁸ UTA : Unité de Travail Annuel

avec une médiane autour de 3 750 m². Les surfaces maraîchères sont comprises entre 300 m² (pépinière avec 1 UTA) et 2.5 ha (ferme avec 4 UTA en polyculture de céréales, maraîchage, kiwis), avec une médiane à 5 000 m².

On constate aussi, une part importante de surfaces dites « non agricoles », la plupart du temps semi-naturelles, qui représentent 8% de la surface totale de la ferme (3 ha sur 37.5 ha, projet d'agroforesterie dans un élevage caprin) à 84% (22 ha sur 26.1 ha, écolieu avec un atelier maraîchage), avec une médiane à 22%.

- **à une appartenance à l'espace urbain.**

Un tiers des fermes sont dans des communes rurales hors influence d'un pôle urbain. La **Figure 18** ci-dessous présente la localisation des fermes auto-recensées. Elle localise les fermes auto-recensées suivant un zonage urbain - rural défini par combinaison entre les densités communales et le zonage en aire d'attraction des villes de l'INSEE.

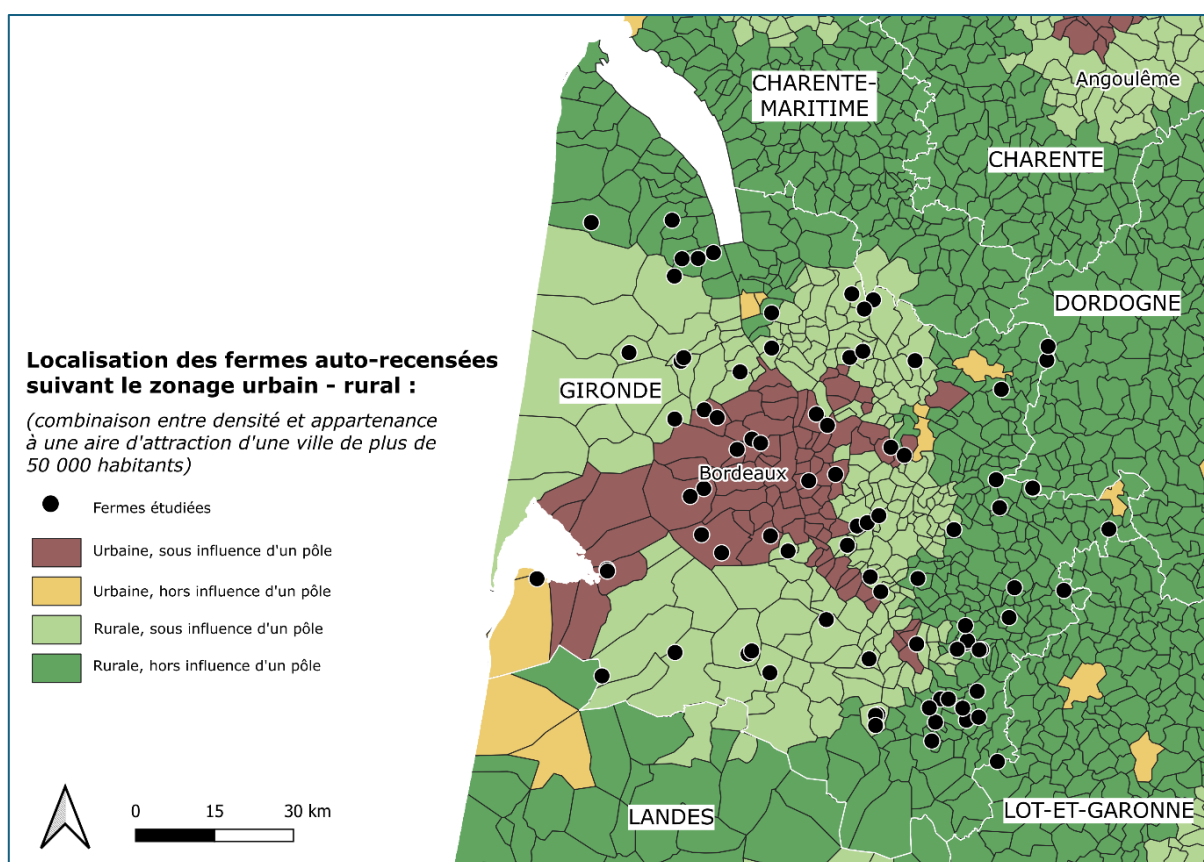


Figure 18 : Localisation des 85 micro-fermes auto-recensées en Gironde

Réalisation : Toublant, 2023

Source : MicroAgri (base de données de recensement au 01/07/2019) ; INSEE, 2020 (densités communales et aires d'attraction) ; Boub-Olga, 2020.

Dans le prolongement de ces résultats d'« ouverture » du champ d'observation des micro-fermes, nous détaillons ci-après cinq prismes d'étude sur lesquels nous justifions notre positionnement.

3.1. Dépasser le critère surfacique pour définir le « micro »

Le prisme du critère surfacique qui se trouve dans les premiers travaux francophones et contemporains sur les micro-fermes est lié à une vision simplifiée de la mesure d'une exploitation agricole. De façon usuelle, celle-ci est très souvent la grandeur de ce qui fait le plus sens dans une perspective économique, politique voire en termes de revendications. Par exemple, des « courants » d'agriculteur(ric)e)s, surtout maraîcher(e)s (MSV³¹⁹ et/ou bio-intensif), comptent et décomptent précisément les différentes surfaces des sous-unités de leur système productif. L'exemple du compte ou décompte des « passe-pieds », ces espaces de déplacement entre « bande de culture » / « planche » / « butte » est éloquent :

— Enquêteur :

« Et du coup, ça fait 5 000 m² ici, mais en zone cultivée, ça fait ? »

— Responsable de la micro-ferme Karkadé :

« Oulah ça je sais pas. Les serres, elles font 9m30 sur 40 donc elles font à peu près 360 m² chacune. Donc en serre, on a 720 m².

Et après, je dirais qu'on a... enfin je compte pas. Enfin les passe-pieds sont inclus quoi ! Je fais pas comme le Bec Hellouin ! [rires, énervement] Je sais pas qui c'est qui... enfin il y a que le Bec Hellouin et ceux qui sont issus de la culture du Bec Hellouin qui calculent leurs zones en enlevant les passe-pieds [rires] c'est du jamais vu ! C'est n'importe quoi ! [sourires] Du coup je sais pas moi là on a... on a un équivalent d'une serre on va dire équivalent de 3 serres on va dire qu'on a... 1 000 ou... 1 000 ou... 1 200 m² peut-être de cultivé, je dirais ça, mais passe-pieds inclus !

Voilà donc après faut déduire : on est sur des planches de 40m de long, 80cm de large et des passe-pieds de 40cm. Si vous voulez faire le calcul, vous avez tous les éléments [sourires]. »

(ferme Karkadé, 23/07/2020)

Il reste à l'enquêteur de bien savoir quelles données relatives à la surface on cherche à connaître et pour décrire quoi. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de la donnée en elle-même, la manière de nous la transmettre et de la calculer est déjà informative du rapport à l'espace des responsables de micro-ferme et de leur positionnement vis-à-vis des « courants » du monde social les micro-fermes.

Au-delà de la surface ou critère surfacique pour définir les micro-fermes, les responsables des fermes auto-recensées citent d'autres dimensions à prendre en compte : le type de commercialisation, les pratiques culturelles, la main d'œuvre, le rapport à l'endettement et aux investissements, le lien aux agroécosystèmes, la capacité de « gérer » la diversité, etc.

Ces observations, inscrites dans une approche constructiviste, confirment la pertinence d'étudier les micro-fermes sans limite a priori posée de surface ou de toute autre grandeur. Toutefois, notre regard reste critique quant à d'éventuels profils de responsables de ferme qui pourraient « jouer » de cette définition large en s'identifiant « micro-ferme » alors qu'ils sont par exemple des grandes exploitations céréalières. Dans ce cas, le positionnement de cette ferme par rapport à d'autres

³¹⁹ MSV : Maraîchage sur Sol Vivant.

critères que nous définissons par la suite validerait ou non son appartenance à notre champs d'observation.

Cette réflexion rejoint le double usage du terme « paysan » à la fois par le « réseau de l'agriculture paysanne » (dont les membres de la Confédération paysanne) et à la fois par le « réseau de l'agriculture conventionnelle » (dont les membres de la FNSEA³²⁰). Ces deux réseaux s'opposent d'un point de vue du modèle de développement agricole promu mais peuvent utiliser des mots de vocabulaire similaires. Cela témoigne une nouvelle fois de la « crise d'hégémonie du pacte productiviste » (Albaladejo, 2020) dont il ne reste à ses promoteurs syndicaux (FNSEA) que des mots « vides de sens ». C'est ici leur dernière carte à jouer pour tenter de justifier un semblant de légitimité à leurs revendications. Les défis du siècle montrent que la légitimité est de plus en plus du côté des mouvements socio-politiques alternatifs dont les « mots », eux, sont « authentiques ».

3.2. Étudier des fermes pas seulement maraîchères

Le prisme lié au maraîchage tient sa raison d'être dans deux explications liées à la démarche scientifique des premières études qui « font autorité ».

Une **première explication** est liée à l'intention du chercheur d'étudier le groupe d'individus qu'il pense le plus représenté au sein de son « réel de référence ». Dans le cas de la thèse de Kevin Morel (2016), il entre dans le monde social des micro-fermes par un autre monde social, celui des « néo-paysans » (Morel, 2018, p. 26). Les données statistiques étant pauvres à ce sujet, K. Morel se base alors légitimement sur l'étude du syndicat des Jeunes Agriculteurs (2013)³²¹ et une immersion dans les réseaux paysans pour déduire que les orientations privilégiées des fermes qu'il étudie sont le maraîchage (atelier de production « nécessit[ant] peu de surface et de matériel »), la certification biologique et la vente en circuits courts. Il va donc étudier des fermes qui ont ces caractéristiques communes. Le critère de l'existence d'un atelier de production maraîcher doit sa présence à un choix du champ d'observation. La démarche est classique à cette étape-là (définir son terrain, circonscrire son échantillon) mais l'exploitation médiatique et scientifique qui en est fait interroge fortement. Des travaux scientifiques reprennent cette liste des critères d'échantillonnage comme définition et lui confère ainsi une forme d'autorité :

« Ce travail (Morel, 2016) pose une première définition scientifique des microfermes comme des projets agricoles alternatifs voulant faire plus petit (moins d'1.5 ha par actif), plus diversifié (plus de 30 légumes souvent vendus en circuits courts), moins motorisé (remise en question de la nécessité absolue du tracteur et réflexion sur un travail uniquement manuel ou une motorisation intermédiaire avec un motoculteur) que ce qui était couramment admis comme viable en maraîchage biologique. »

(Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 25)

Ce raccourci intervient malgré les vigilances présentes dans le texte de Kevin Morel (2016, p. 38, note en bas de page n°28) qui stipule bien que cette définition n'est pas un résultat mais qu'elle

³²⁰ L'usage était très répandu lors de l'épisode médiatique de la « colère des agriculteurs » en janvier et février 2024.

³²¹ D'après le rapport produit par les Jeunes Agriculteurs (2013), les individus s'installant « hors cadre familial » :

- 23% envisagent de s'installer en maraîchage ;
- 63% souhaitent s'installer en agriculture biologique ;
- 58% souhaitent s'orienter vers les circuits courts.

« s'appuyait sur des hypothèses de départ forgées d'après les microfermes [qu'il connaissait] avant [son] travail de thèse mais s'est enrichie au contact du terrain ». À plusieurs reprises il ajoute des précautions ; par exemple : « ces initiatives concernent toutes les productions agricoles (élevage, grandes cultures, arboriculture, vigne etc.) et pas seulement le maraîchage biologique » (*ibid.*, p. 38). Il s'inscrit ainsi dans les pas de Charles et Perrine Hervé-Gruyer (2014, p. 265) pour qui « de nombreuses productions agricoles s'accommodent d'une petite surface, de l'ordre de 0.5 à 3 hectares ». Ils imaginent d'ailleurs des « écosystèmes de microfermes » (*ibid.*, p. 266, 267) où les différents ateliers coopèreraient ; leur dernier ouvrage liste toutes les activités que pourrait comporter une micro-ferme (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2019, p. 906, 907).

Une **deuxième explication** est liée à la construction de proche en proche de l'échantillon de la thèse de Kevin Morel (2016, p. 82). Les deux premières fermes de son échantillon étaient la ferme maraîchère du Bec Hellouin (Normandie) et la ferme maraîchère de la Bourdaisière (Eure). K. Morel a ensuite complété son échantillon avec des fermes liées au projet Systèmes Mixtes Agroforestiers : création de Références Techniques et économiques (SMART) qui étudiait l'association d'arbres fruitiers et de cultures annuelles maraîchères. Il a ensuite finalisé son échantillon de 20 fermes par le bouche à oreille et son implication dans le groupe Maraîchage en Autonomie sur Petites Surfaces (MAPS) financé par le CASDAR. Enfin, il complète cet échantillon français par 10 micro-fermes maraîchères londoniennes.

La compréhension du choix de l'atelier de production maraîcher dans la définition des micro-fermes ainsi que les premiers résultats du recensement participatif de MicroAgri confirment l'étroitesse de ce prisme de recherche. Il restreint trop le champ d'observation pour servir le questionnement du « modèle embarqué » sur la trajectoire d'un nouveau « pacte territorial ».

De la même manière que le programme MicroAgri, nous ne faisons donc pas de l'atelier maraîchage un critère de définition discriminant des micro-fermes.

3.3. S'inscrire dans le champ d'observation des alternatives agricoles

Le prisme lié à l'alternatif est une évidence au vu de ce que nous décrivons depuis le début dans notre compréhension du monde social des micro-fermes, toutefois la suite de notre travaux montre qu'il est important d'en avoir une vision claire.

« Les micro-fermes appartiennent à un ensemble plus vaste d'initiatives qui continuent de questionner les fondements même de la modernisation et d'expérimenter dans des démarches hybrides intégrant de multiples sources d'inspiration, pensée cartésienne, intuition et empirisme paysan. »

L'auteur complète :

« Cet ensemble d'initiatives s'inscrit dans le mouvement de l'agriculture biologique (pas uniquement la certification, mais plus largement, « dans l'esprit des pionniers de la bio »). »

(Morel, 2016, p. 38)

Si le concept « "alternatif" n'est pas stabilisé » d'après Gasselin et al. (2021, p. 17), il peut a minima être décrit comme un mouvement social rassemblant des individus qui proposent des manières d'agir et de penser s'écartant de ce qui domine dans la société actuellement (modernisation, capitalisme, industrialisation, etc.). Adapté aux micro-fermes, Morel (2016) fait état de 6 « [remises] en cause [de] la modernisation agricole » pour définir leur caractère « alternatif » :

- « contrepied à l'agrandissement et à la théorie de l'économie d'échelle en développant des fermes plus petites que ce qui est couramment admis [...]
 - contrepied à la simplification industrielle en intégrant une diversité cultivée supérieure à ce qui est admis comme raisonnable [...]
 - contrepied à la marchandisation poussée à l'extrême, à la standardisation des produits et à la perte de liens entre producteurs et consommateurs en favorisant les circuits courts ;
 - remise en cause de la nécessité absolue de la motorisation [...] en réfléchissant à des formes moins ou pas motorisées de production nécessitant très peu d'investissement de départ ;
 - critique de la modernisation de l'agriculture biologique en remettant au cœur de leur projet une démarche holistique basée sur la conception d'agroécosystèmes complexes reposant sur l'idée de collaboration [entre non-humains] et humains ;
 - critique d'une rationalité agronomique basée uniquement sur l'optimisation [...] et la maximisation du profit [...] et revendication d'autres registres d'action faisant la part belle à la qualité de vie, à l'esthétique, au plaisir, au bien-être collectif, à l'intuition et à l'éthique [...]. »
- (Morel, 2016, p. 38, 39)

Nous intégrons la majorité de ces déterminants du positionnement alternatif des micro-fermes cités par Morel (2016) dans le prisme de choix de nos terrains. Seul le rapport au marché est un peu plus ouvert et intègre la notion de proximité en plus des circuits courts³²².

Un autre point important, ce prisme écarte les fermes principalement hors-sols comme les fermes aquaponiques car elles ne s'inscrivent pas dans une « démarche holistique basée sur la conception d'agroécosystèmes complexes ». Des micro-fermes hors-sols s'étaient auto-recensées et ont été enquêtées dans le cadre du programme MicroAgri, toutefois dans notre approche, nous avons délibérément choisi de les écarter. Cela ne veut pas dire qu'elles n'auraient pas d'intérêt à être étudiées mais elles ne rentrent tout simplement pas dans notre champ d'observation, lui-même basé sur un parti pris que nous justifions.

³²² Un circuit court mobilise soit aucun intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur soit un seul dans le cas d'une transformation par exemple.

3.4. Ne pas se restreindre au cadre conceptuel de l'agriculture urbaine

Le prisme lié à l'agriculture urbaine peut être expliqué par une lecture diachronique de la montée en puissance d'un côté, de l'agriculture urbaine, et de l'autre, des micro-fermes³²³. Nous postulons que le concept d'agriculture urbaine est utilisé comme une manière de regarder les micro-fermes. Il lui confère d'ailleurs une place à part dans une typologie (Biasi et al., 2018) ou parmi des modalités (Consalès, à paraître) ou « formes intermédiaires » (Daniel, 2018) d'agriculture urbaine. Les concepts de « micro-ferme » et d'« agriculture urbaine » sont indéniablement liés ; le développement des formes professionnelles de micro-fermes ayant permis de « battre en brèche » certaines critiques du concept d'agriculture urbaine (Consalès, à paraître, citant Morel, 2016). Des chercheurs reprochaient le fait que le concept d'agriculture urbaine soit « totalement réifié par les chercheurs qui l'étudient » (Chalmandier et al., 2017, p. 2). L'argumentaire utilisant l'existence des micro-fermes professionnelles pour démontrer que l'agriculture urbaine décrit bien une réalité peut être mis en relation avec la même démarche argumentative que nous utilisons dans cette thèse. L'agriculture urbaine peut être décrite à la manière d'un « modèle » dans le sens des travaux de Gasselin et al. (2021), c'est-à-dire, par la construction d'un « archétype d'une réalité observée aujourd'hui ou dans le passé afin de caractériser [la] diversité [du modèle] et de faciliter sa compréhension pour une action transformative » (Gasselin et al., 2021, p. 15). Au-delà de cette « dimension analytique », la notion de « modèle » peut aussi comporter une « dimension normative que les acteurs se donnent pour penser et agir » (Gasselin et al., 2021, p. 15).

L'agriculture urbaine étant un champ thématique vaste, elle est animée de conceptions différentes que Consalès (à paraître, p. 188) résume en « deux courants de pensée dissemblables [qui] vont s'emparer [depuis le milieu des années 1990], à l'échelle nationale [(France)], de deux approches distinctes du terme, déterminées à l'échelle internationale ».

D'un côté, des chercheurs et chercheuses, principalement « affiliés aux sciences agronomiques », transposent les « approches [menées dans les suds et] qui s'attachent à mettre en exergue la capacité productive et donc nourricière des petites formes d'agricultures essentiellement vivrières situées à l'intérieur ou à proximité immédiates des villes » (Consalès, à paraître, p. 188). D'après Alain Mbaye et Paule Moustier (1999, p. 236), « l'agriculture urbaine est définie comme une agriculture [...] pour laquelle il y a une alternative dans l'usage des ressources – agricole et non agricole. Cette alternative génère de la compétition mais aussi des complémentarités entre différentes possibilités d'usage (Moustier et Mbaye, 1998) ». C'est dans cette mouvance que se structure l'équipe Agricultures Urbaines de l'UMR SADAPT-AgroParisTech dont a fait partie Kevin Morel (2016). « D'ailleurs, le projet de thèse initialement déposé [...] s'intitulait "Étude de la viabilité de systèmes maraîchers diversifiés éco-intensifs conduits sur des fermes de très petites dimensions pouvant s'inscrire dans des espaces sous forte influence urbaine" » (Morel, 2016, p. 64). La thèse n'indiquait pas le terme « micro-ferme » ; c'est notamment par le contact avec la micro-ferme du Bec Hellouin que le terme a été choisi.

³²³ L'urbain semble évident pour décrire les micro-fermes et notamment en lien avec l'une des racines du monde social : le micro-maraîchage en milieux urbain et péri-urbain (le fameux récit des « maraîchers du 19ème siècle »).

De l'autre côté, des chercheurs et chercheuses mettent l'accent sur les « dimensions sociales, spatiales et territoriales » par inspiration du « mouvement nord-américain d'agriculture urbaine ». Les « approches spatialistes et paysagères » vont notamment se développer (*Consalès, à paraître*), en lien étroit avec l'École Nationale Supérieure de Paysage (ENSP) de Versailles-Marseille. Les précurseurs André Fleury et Pierre Donadieu apportent une définition « fondée sur les réciprocity des espaces urbains » :

« Avec la ville, [l']agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville. »
(Fleury et Donadieu, 1997, p. 45)

Récemment, une approche plus globale et fonctionnaliste du concept d'agriculture urbaine est définie par Nahmias et Le Caro (2012) dans une perspective plus « intégrative » :

« Agriculture pratiquée et vécue dans une agglomération par des agriculteurs et des habitants aux échelles de la vie quotidienne et du territoire d'application de la régulation urbaine. Dans cet espace, les agricultures – professionnelles ou non, orientées vers les circuits longs, les circuits courts ou l'autoconsommation – entretiennent des liens fonctionnels réciproques avec la ville (alimentation, paysage, récréation, écologie) donnant lieu à une diversité de formes agri-urbaines observables dans le ou les noyaux urbains, les quartiers périphériques, la frange urbaine et l'espace périurbain. »
(Nahmias et Le Caro, 2012, p. 13)

Cette approche permet de capter toute la diversité des formes et des localisations qui trouvent leur place dans l'agriculture urbaine : « au champ, hors sol, sur ou dans le bâti, pour l'autoproduction ou pour la vente, parfois les deux, avec des systèmes *high-tech* ou non » (Daniel, 2013 citée par Aubry, 2014). Toutefois, de telles « visions unificatrices, systémiques et intégrées [...] ne donnent pas assez d'éléments pour bâtir une géographie de cette agriculture urbaine » (Soulard, 2014, p. 71). Christophe Soulard propose de la concevoir comme « une activité multi-territoriale reliant villes et campagnes » et instruit quatre types de configurations : intra-urbaines, extra-urbaines, péri-urbaines et inter-urbaines.

Le prisme de l'agriculture urbaine, dans sa conception contemporaine reliant les deux courants de pensée précédemment cités, montre l'importance du territoire dans l'existence et le développement des micro-fermes urbaines.

« Partout, la question alimentaire a ressurgi, liée tant aux crises agricoles et alimentaires des dernières années qu'au développement des mouvements pour une consommation « engagée » [Dubuisson-Quellier 2009] ou « critique » [Pleyers 2011]. [...] Quoiqu'il en soit, la multifonctionnalité affirmée des agricultures urbaines et périurbaines, déclinée en multifonctionnalité des espaces agricoles dans la ville, redonne une actualité à la dimension – un peu oubliée pendant les révolutions productivistes – territoriale de l'agriculture (Rieutort 2009) et ce passage du sectoriel au territorial marque clairement la réflexion actuelle sur les questions agricoles en périurbain. »
(Poulot, 2013, p. 279)

Utiliser le prisme de l'agriculture urbaine confère aux micro-fermes urbaines un certain nombre de fonctions et de qualités dont la multi-activité³²⁴ et les qualités « sociales et solidaires » (citées par Biasi et al. (2018) et Daniel (2018)). « [Les micro-fermes urbaines] offrent un panel d'activités et d'animations qui explique que la production alimentaire peut être un objectif secondaire » (Daniel, 2018). La chercheuse montre que leur fonctionnement est régi par trois « piliers structurants » de leurs choix stratégiques :

- « leur ancrage territorial » (« aménagement de l'espace et foncier, animation et commercialisation, gestion des matières et biodiversité ») ;
- « le système technique agricole » (« biodiversité cultivée, rotation et assolement, système de culture, élevage ») ;
- et « les ressources financière et humaine » (« sensibilisation aux aides et choix économiques, le propriétaire foncier, le gestionnaire, l(es) agriculteur(s) urbain(s) + les bénévoles, *woofers*³²⁵, stagiaires, etc. »).

Ces trois « piliers » (territoire, production, ressources) font écho à la notion de système d'activité et justifie d'autant plus la pertinence d'étudier l'insertion territoriale des micro-fermes.

Toutefois, si l'approche « système d'activité » ne préjuge pas de qualités a priori, la notion de micro-ferme urbaine semble glisser vers une forme de déterminisme, à plusieurs niveaux. Il y aurait tout d'abord une forme d'évidence à ce que les micro-fermes ne soient qu'urbaines. Par leur petite taille, elles auraient plus de facilités à s'installer dans les espaces ouverts de la ville dense et survivraient mieux par les nombreux liens qu'elles tissent avec la ville.

Et c'est ce qui fait dire à Pagès (2016) que les micro-fermes urbaines « *représentent de véritables opportunités pour reconquérir les espaces délaissés des villes et redonner vie à certains espaces publics en désuétude* ». Elles permettent aux collectivités et aménageurs « *souvent démunis en termes de concepts et d'outils [d'inventer] par conséquent de nouvelles manières de faire projet.* » (Pagès, 2016 cité par Daniel, 2018, p. 1)

Le deuxième trait caractéristique des micro-fermes urbaines est leur caractère multifonctionnel. Il est quasiment passé de l'état de descripteur à condition d'identification voire d'existence de cette modalité d'agriculture urbaine. Le risque est que cette caractéristique soit érigée en vertu.

Peut-être le milieu urbain favorise la multifonctionnalité et le portage associatif mais, à notre connaissance, aucune étude scientifique atteste que le milieu rural ne le favorise pas non plus. Au contraire, les derniers travaux sur l'« agriruralité » (programme RARES³²⁶ 2018-2023) mettent en évidence des phénomènes de « multi-activité » / multifonctionnalité de certains systèmes d'activités, nommés « agriruraux », dont une partie pourraient appartenir au monde social des micro-fermes (cf. **sous-section suivante**).

³²⁴ « Sociales, culturelles, écologiques (insertion, pédagogie, événementiel, convivialité, bien-être, aménagement paysager, promotion de la biodiversité, valorisation des déchets organiques, etc.), outre la vente de leur production qui représente une part variable de leurs revenus » (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 25).

³²⁵ Terme utilisé en référence au réseau WWOOF : *World-Wide Opportunities on Organic Farms*.

³²⁶ RARES : Réseau des Accompagnateurs.trices et AgriRuraux Engagées.eS sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Des pistes de réflexion menées par Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel (2022) appellent à étudier la diversité des micro-fermes, au-delà de la localisation dans l'espace urbain. Ces autrices et auteurs tentent l'exercice périlleux de distinction entre « microfermes des villes [et] microfermes des champs ».

Les autrices et auteurs distinguent « deux grands types de microfermes :

- La microferme [rurale] comme exploitation agricole, qui vise une viabilité économique à partir de sa production agricole sur une petite surface ;
- La microferme [urbaine] comme structure le plus souvent associative, qui promeut un modèle participatif et une diversité d'activités socio-culturelles autour de la production maraîchère. »

(Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 26)

Les deux types de structures renverraient à deux conceptions qui ne doivent pas être accompagnées de la même manière. Or, « l'emploi d'un terme commun pour les deux brouille les pistes et peut générer des confusions » (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 26) sur les références à mobiliser pour les accompagner. La productivité, la professionnalisation et la rémunération du travail ainsi que plus globalement, le modèle économique sont désignés comme étant « très différents » entre les deux types. Par exemple, comme le signale Anne-Cécile Daniel (2018), le statut juridique des micro-fermes urbaines est avant tout associatif. L'activité agricole fournit une partie des recettes seulement. En effet, elles dépendent fortement des subventions (publiques ou privées) et des recettes liées aux services octroyés (ateliers, animations, accompagnement, gestion de sites, etc.), aux événements organisés, culturels notamment. De fait, ces fermes ne sont pas autonomes et ne cherchent pas forcément à l'être.

Retrouve-t-on ces distinctions hors prisme de l'agriculture urbaine ?

Cet exercice de dualisation urbain/rural n'est pas concluant ; Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel (2022) trouvent d'ailleurs des contre-exemples que nous pouvons compléter grâce aux travaux de MicroAgri. Nous trouvons par exemple en milieu urbain, des micro-fermes situées en plein quartier résidentiel et qui construisent leur viabilité économique exclusivement à partir de leur production maraîchère.

Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel (2022) mentionnent que le « hors sol » est davantage un marqueur des micro-fermes urbaines ; toutefois, la démarcation n'est pas si claire. On peut citer deux explications :

(i) la dualité micro-ferme urbaine/micro-ferme rurale est une construction idéal-typique et il est donc normal de trouver des contre-exemples,

(ii) avec la pression foncière qui s'est intensifiée dans les espaces métropolisés, il est de plus en plus fréquent de trouver dans les espaces ruraux des initiatives qui, par le passé, se seraient davantage développées en ville. C'est le cas par exemple d'une ferme aquaponique auto-recensée via le programme MicroAgri et qui est située à proximité d'un bourg rural³²⁷ au sud de la Gironde. Elle est « hors sol » et dans un espace rural. Ses responsables se sont installés dans ce village par l'attrait du prix du foncier, la présence d'un bâti pour l'habitation et la faible couche arable du lieu

³²⁷ Dénomination donnée par la grille de densité de l'INSEE « à 7 niveaux » (2022) ; la commune étant, par agrégation, située au niveau 5 (« bourgs ruraux ») avec tout de même un tiers de sa population situé en niveau 6 (« rural à habitat dispersé »).

d'implantation (ils « relativisent » ainsi l'impact de l'artificialisation des terres par le fait qu'elles avaient un faible potentiel agronomique). Je n'ai pas souhaité intégrer ce type de ferme dans mon échantillon parce que de mon point de vue elles privilégient une approche solutionniste qui s'appuie sur la technologie. En cela elles ne marquent pas de rupture suffisante³²⁸ pour explorer l'hypothèse de « modèle embarqué » que je privilégie dans la thèse.

Cette tentative de distinction « micro-fermes urbaines »/« micro-fermes rurales » est intéressante, peut-être moins pour les avancées qu'elle offre pour le champ thématique de l'agriculture urbaine mais davantage pour la clarification du monde social des micro-fermes. Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel (2022) reconnaissent d'ailleurs que la « dichotomie rural vs urbain semble peu propice pour clarifier les choses ». Les auteur(rice)s appellent à « préciser les contours, la caractérisation et l'analyse des différentes formes de microfermes » (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 26) invoquant le besoin « crucial de pouvoir prendre du recul et de s'interroger sur l'objet considéré, pour éviter les comparaisons ou extrapolations hasardeuses (voire dangereuses) entre types de structures très différentes » (Aubry, Lelièvre, Saint-Gès et Morel, 2022, p. 27). L'enjeu qu'ils mettent en évidence est lié au fait que nombre de travaux sont pensés dans une perspective - peut-être un peu trop rapide - de traduction opérationnelle (aussi nommé transférable dans des disciplines hors sciences humaines et sociales).

Je ne privilégie donc pas dans cette thèse le cadre conceptuel de l'agriculture urbaine. Je retiens 3 raisons principales pour justifier ce positionnement :

- (i) toute l'agriculture urbaine ne se positionne pas dans l'« alternatif » ;
- (ii) nous ne souhaitons pas retirer de notre étude des micro-fermes qui n'ont pas ou peu de liens avec la ville ;
- (iii) dans la manière d'aborder notre méthode et nos terrains, nous ne souhaitons pas non plus postuler que les micro-fermes ont un lien à la ville ; nous voulons partir sans a priori sur la configuration géographique car justement notre démarche est d'étudier la manière dont le monde social se lie au territoire, quel que soit sa forme.

³²⁸ En effet, ce « courant de pensée » est hors champs des alternatives puisqu'il est hors démarche holistique (critère de l'alternatif). En effet, il conçoit la technologie (« numérique, robotique et génétique ») comme la meilleure « solution » aux problèmes causés par notre société.

3.5. Des liens avec le champ de recherche de l'« agriruralité »

À côté du champ de recherche de l'agriculture urbaine, il existe aussi un champ de recherche qui prend forme assez récemment : l'« agriruralité ». Le PSDR3³²⁹ CreActE³³⁰ 2011-2014 en propose une définition : « un système économique [...] qui tire sa viabilité de la combinaison de plusieurs activités [interdépendantes], de nature différente, agricoles et autres (commercialisation, accueil, services) » (PSDR3 CreActE, rapport de synthèse, 2014³³¹).

« Mixant économie marchande (biens et services), économie non-marchande (systèmes de protection sociale) et économie non-monétaire (réciprocité, bénévolat, fonctionnement en réseaux...), ces projets agriruraux produisent sur leur territoire d'implantation de la valeur économique mais aussi de la valeur sociale. »

(PSDR3 CreActE, rapport de synthèse, 2014)

Le concept d'agriruralité serait né de recherches-actions menées notamment en Savoie³³² avec des chercheurs comme Pierre Muller qui a théorisé avec Faure et Gerbaux (1989) la notion d'« entrepreneurs ruraux ». Les chercheurs notaient le développement et le maintien d'activités multiples, avec la mise en évidence :

- de stratégies de rupture innovantes pour l'agriculture et la ruralité : combinaison de fonctions au-delà de la fonction agricole (commerce, artisanat, de service) et associations de plusieurs compétences au-delà des techniques agricoles (entrepreneuriat).

- des systèmes cohérents capables de s'auto-reproduire (à prendre au sérieux car pouvant incarner des solutions face à la situation de crise de surproduction fin 1980 et la « la menace de disparition de très petites fermes qui ne pourraient pas encaisser le choc de la compétition internationale »). Ce ne sont pas seulement des systèmes marginaux et transitoires (par exemple, pour quitter progressivement l'agriculture et se diriger vers le salariat dans d'autres secteurs).

- de trois types de « modèle de l'exploitation rurale » : (1) Agriculture/Transformation/Commercialisation ; (2) Agriculture/Accueil à la ferme ; (3) Agriculture/Artisanat/Service.

La sociologue au CESAER³³³, Yannick Sencébé, responsable scientifique du programme RARES et du co-développement en cours de l'« Observatoire de l'agriruralité », interroge :

« 34 ans après, qu'en est-il ? Quelle prise en compte de ces activités ? Quels statuts ? Quelles données avons-nous ? Est-ce que ces formes d'agriruralités sont mieux reconnues ? Mieux prises en compte ? Ont-elles un statut ? » Elle répond : « on pourrait dire toujours pas, d'où l'importance de la démarche RARES qui permet d'objectiver et de produire de la connaissance sur cette réalité sociale. »

(Sencébé, colloque RARES, Dijon, 17/10/2023)

³²⁹ PSDR : Pour et Sur le Développement Rural.

³³⁰ CreActE : CRÉation d'ACTivités nouvelles et d'Emplois dans les espaces ruraux. Programme mené en Région Auvergne/Rhône-Alpes et copiloté par CapRural.

³³¹ Ce document actualise et complète un guide publié en 2005 grâce aux travaux du PSDR3 CreActE.

³³² Comme l'évoque une participante au colloque RARES du 17/10/2023, « Accueil Paysan est né à l'issu de travaux menés par un groupe de paysans savoyards accompagnés par Pierre Muller. [...] Accueil Paysan est né de cette problématique et ils continuent à travailler dessus. [...] on a fini par se nommer Paysan Accueillant Aménageur et donc on est par définition tous des agriruraux ».

³³³ CESAER : Centre d'Économie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux.

Au-delà de ce réseau, le concept d'agriruralité est travaillé et porté par trois acteurs-réseaux principalement situés dans deux régions : le réseau RARES³³⁴ en Région Bourgogne-Franche-Comté et CapRural³³⁵ en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le troisième acteur-réseau est RELIER (Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural) qui est une association d'éducation populaire créée en 1984 et qui a participé aux travaux des programmes MCDR TERREAU 1 et 2³³⁶.

Le réseau RARES propose de définir l'agriruralité par une double approche, celle d'un « champ de sélection » et celle d'un « champ d'observation » (Sencébé, 2023) :

- Le « **champ de sélection** » désigne ceux qui sont considérés comme agriruraux. Ce sont ceux qui combinent une production agricole avec d'autres activités qui peuvent être dans le prolongement (par ex. transformation, vente directe) ou relever d'une autre nature (de service, accueil touristique, commerciale, artisanale). L'activité agricole peut avoir une visée productive ou être le support à d'autres activités (par ex. un jardin ou un potager qui est le support d'une ferme pédagogique). Elle peut être principale ou secondaire.
- Le « **champ d'observation** ou d'analyse » se construit « parmi ceux qu'on peut repérer et enquêter » (« on ne le pose pas a priori »). Il se définit par deux axes :
 - La « multi-activité » conduit à l'exercice d'une multiplicité de « métiers », des compétences et une combinaison de statuts sociaux, juridiques, fiscaux, etc.
 - Les « valeurs » : « créer et consolider des emplois, valoriser les ressources locales, s'impliquer sur le territoire, créer du lien social tout en constituant une piste de réponse aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques ».

Si toutes les micro-fermes ne sont pas forcément agrirurales, ni que toutes les activités agrirurales sont des micro-fermes³³⁷, des parallèles peuvent être faits entre la recherche-action que nous menons sur les micro-fermes et celle du réseau RARES. Nous pourrions d'ailleurs transposer pour les micro-fermes l'expression de Sencébé (2023) qui appelle à regarder l'agriruralité à travers un paradoxe :

³³⁴ RARES : Réseau des Accompagnateurs.trices et AgriRuraux Engagées.eS sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Réseau comprenant 33 structures (dont le CERD - Centre d'Étude et de Ressources sur la Diversification) et créé en 2018 à l'initiative de Semeurs du Possible et Accueil Paysan Bourgogne. Le réseau s'est lancé grâce à un programme soutenu à 100% par l'UE et la Région Bourgogne-Franche-Comté à travers un Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI). À noter que l'une des coordinatrices de RARES, Alix Bell, a changé de poste et est actuellement chargée de projet à l'ITAB. Elle est mon interlocutrice pour le montage du projet de Réseau / Observatoire / Plate-forme pour le pilotage de la recherche-action sur les micro-fermes à l'échelle nationale.

³³⁵ Centre de ressources pour le développement local créé en 1996. Déclinaison du Réseau Rural français pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

³³⁶ MCDR : Mobilisation Collective en faveur du Développement Rural.

TERREAU 1 (2018-2022) : Transfert d'Expériences Réussies en Rural : Essaimage, Agricultures, Usages.

TERREAU 2 (2022-2024) : Transfert d'Expériences Réussies en Rural : Essaimage, Agricultures, Usages.

Programmes dont le chef de file est Terre de Liens et les partenaires :

RENETA : Réseau National des Espaces-Test Agricoles.

RELIER : Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural.

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.

FADEAR : Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

CREFAD : Centre de Recherche, d'Étude, de Formation à l'Animation et au Développement.

et l'association SOL.

³³⁷ La chargée de mission du programme RARES note que « dans les données [de l'observatoire], il y a de tout, [...] il y a aussi des structures qui ont de grosses SAU, je pense notamment aux structures qui travaillent sur les céréales et du coup, il n'y a pas que des micro-structures. [...] Dans l'échantillon, je pense qu'il y a plus de la moitié qui est sur surface très réduite – alors j'entends en dessous de on va dire 5 hectares, 4 hectares... mais avec dans certains cas on a de la micro... enfin oui, 0,5 ha » (colloque RARES, 17/10/2023).

« À première vue, l'agriruralité est un "micro-objet" ("étendue de son développement et petitesse de ses structures parfois") mais qui constitue un prisme pour appréhender de nombreux enjeux de renouvellement ("des modèles, des formes d'emploi, etc.") et de transition "sur les territoires". »
(Sencébé, colloque RARES, Dijon, 17/10/2023)

Parmi les parallèles à faire avec nos travaux sur les micro-fermes, notons le partage :

- d'une approche définitionnelle large, distinguant « champ de sélection » et « champ d'observation » ;
- des constats sur le manque de connaissance et de reconnaissance de ces systèmes d'activités ;
- des difficultés rencontrées à l'installation (accès au foncier, choix d'un statut, manque de référentiels sur leurs activités, peu de soutien et de réceptivité de la part des structures d'accompagnement sollicitées) ;
- d'au moins deux « axes structurants » : la diversification et l'ancrage territorial. A contrario de la pluriactivité qui peut être simplement une juxtaposition d'activités, « l'entreprise agrirurale est constituée de plusieurs activités partageant des ressources de base : une terre agricole, un patrimoine bâti, des compétences. Ces activités sont en interaction sur les plans identitaire, relationnel, technique et économique (contribuant à couvrir les besoins du ménage ou l'une finançant en partie l'autre). » (PSDR3 CreActE, rapport de synthèse, 2014) ;
- de « stratégies de rupture innovantes », avec notamment l'importance des combinaisons de fonctions, compétences, « métiers » au-delà de « l'agricole » tel qu'il s'est « sectorialisé » avec la « modernisation ». Pour Jonnard (2023), « quand on regarde les activités agricoles et non agricoles, elles n'ont rien d'atypiques, mais par contre c'est le fait de combiner et de chercher des solutions pour relier les activités entre elles qui fait la spécificité de l'agriruralité » ;
- d'une approche système combinant individu – activités – territoire : « Les projets agriruraux sont issus d'un équilibre entre le porteur de projet et ses choix individuels de vie, les activités mises en place et le territoire d'installation. Ces trois points ont plus ou moins d'importance les uns par rapport aux autres selon les systèmes rencontrés » (PSDR3 CreActE, rapport de synthèse, 2014). Il le résume ainsi : « L'agriruralité est une combinaison maîtrisée entre projet entrepreneurial et projet de vie dans le monde rural ».

Marie-Anne Lenain (2011), dans sa thèse, propose une typologie basée sur les objectifs initiaux et motivations du « créateur » agrirural (cf. **Tableau 14** ci-après). Nous pouvons formuler l'hypothèse que si en 2011 le terme « micro-ferme » était davantage mis à l'agenda public ou scientifique, il aurait sûrement été employé dans ce type de travaux. Il n'en demeure pas moins que les apports de ces travaux soutiendront la discussion de nos résultats présentés dans les chapitres suivants.

Tableau 14 : Typologie des « créateurs » agriruraux

Objectif	Se diversifier pour créer son emploi ou celui d'un proche	Créer une activité qui s'adapte aux contraintes de l'environnement géographique, social, de la famille, de l'activité du conjoint...	Créer une activité pour concrétiser un idéal de vie
Caractéristiques et motivations	<ul style="list-style-type: none"> - Souvent un exploitant dans l'impossibilité de s'agrandir, et qui veut s'associer avec un parent - Projet généralement important, qui requiert des investissements supérieurs à 100 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> - 30/40 ans hors cadre familial - Cohérence avec le choix de vie et la vie de famille - Activité très flexible (possibilité d'arrêter rapidement si besoin) et sur mesure - Activité de niche (adaptée à des surfaces réduites), sans risque important (faible investissement de départ : < 5 000 €) et avec un retour sur investissement rapide 	<ul style="list-style-type: none"> - 30/40 ans hors cadre familial - Projet de couple, travailler ensemble - Sortir du salariat, désir d'indépendance - Passion d'une production, s'épanouir, plaisir - Expérience professionnelle antérieure dans un domaine autre que l'agriculture, niveau d'études élevé - Inventivité, moins recours aux aides financières - Rencontre, transmission - Création <i>ex nihilo</i>, pas originaires du territoire, accès au foncier difficile - Logique entrepreneuriale (investissement > 100 000 €) ou logique paysanne (investissement entre 10 000 € et 90 000 €)
Exemple	<ul style="list-style-type: none"> - Ferme-auberge - Ferme pédagogique + accueil (valorisation patrimoine bâti) 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier hélicicole 	<ul style="list-style-type: none"> - Maraîchage bio en traction animale - Rachat et réhabilitation d'une ruine, production et commercialisation de petits fruits en vente directe

Réalisation : Marie-Anne Lenain, 2011

Source : rapport de synthèse du PSDR3 CreActE (2014) inspirant de la typologie instruite par la thèse de M.-A. Lenain (2011). « Dynamiques et accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) inventives en espace rural isolé. Entre territoires et réseaux » (Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand).

L'absence du mot « micro-ferme » dans les travaux sur l'agriruralité est sûrement liée à une possible, même si discutable, prédominance de la localisation géographique des micro-fermes sur la partie Ouest de la France métropolitaine (donc assez peu dans les régions où est né le concept d'agriruralité) (cf. **Chapitre 4**).

IV. L'échantillon des fermes étudiées

Le terme « micro-ferme » ne se limite pas à un néologisme contemporain, ni un concept totalement réifié par quelques scientifiques ou quelques responsables de fermes en recherche de notoriété. Les micro-fermes sont une question sociale dans le sens d'une « innovation discrète » (Albaladejo, 2005) parce qu'elles « ne sont pas encore totalement constituées et reconnues » (Albaladejo, 2005, p. 92). Nous postulons donc que la question sociale des micro-fermes se situe sur une trajectoire de légitimation qui leur apportera une meilleure reconnaissance. Dans cette étape transitoire, l'innovation discrète prend tout de même forme et peut être qualifiée de « protomodèle » au sens d'Oszlak et O'Donnel (1995) :

Le « protomodèle » « permet d'analyser le processus par lequel un sujet est problématisé socialement, c'est-à-dire transformé en question et incorporé à l'agenda du débat public ; et d'autre part, la manière dont les différents acteurs, d'après leurs propres logiques de fonctionnement, prennent position politiquement sur la question et ainsi définissent la nature, l'intensité et les limites de la zone de conflit social. »

(Oszlak et O'Donnel, 1995, p. 99, traduction Damien Toublant)

L'objet de nos travaux est de comprendre ce qui constitue ce « protomodèle » et dans quelle mesure il contient un domaine de cohérence distinguant un « modèle embarqué » par le monde social des micro-fermes. Par la suite, nous utiliserons le terme de « modèle » et non « protomodèle » car il est trop jargonneux, mais ce qu'il faut retenir ce sont les notions de trajectoire (un modèle qui se forme et se densifie vers un nouveau pacte territorial) et d'émergence (une formation encore embryonnaire). Attention toutefois à ne pas faire d'excès de déterminisme : peut-être que ce stade embryonnaire est amené à rester ainsi et à ne pas franchir les étapes conceptuelles de la « théorie des modèles agricoles ».

Notre connaissance du monde social des micro-fermes nous conduit à concentrer notre attention sur le « morceau » qui est le plus à même de satisfaire l'hypothèse d'un modèle capable d'incarner les changements sociaux, écologiques et économiques nécessaires pour relever les défis du siècle.

Cette connaissance est notre « construit mental » (Burger, 1976, p. 164, cité par Coenen-Huther, 2003, p. 540) à la fois enrichi par la démarche « d'expérimentation exploratoire » et inscrit dans une perspective constructiviste. Ce « construit mental » nous aide à nous positionner par rapport aux prismes d'études mis en évidence dans la **section précédente**. Il s'agit d'un guide pour la construction de notre échantillonnage.

Le **Tableau 15** ci-après précise le positionnement de nos travaux au regard des quatre prismes de la littérature scientifique.

Tableau 15 : Positionnement de nos travaux au regard des quatre prismes mis en évidence dans la littérature scientifique

		Nous étudions une portion du monde social des micro-fermes qui
Prismes	Surfacique	... ne se limite pas au critère surfacique
	Maraîchage	... intègre tous les ateliers de production
	Alternatif	<p>... est en contrepied à l'agrandissement et à la théorie de l'économie d'échelle</p> <p>... est en contrepied à la simplification industrielle en intégrant une diversité cultivée supérieure à ce qui est admis comme raisonnable</p> <p>... est en contrepied à la marchandisation poussée à l'extrême, à la standardisation des produits et à la perte de liens entre producteurs et consommateurs en favorisant les circuits courts et de proximité</p> <p>... remet en cause la nécessité absolue de la motorisation [...] en réfléchissant à des formes moins ou pas motorisées de production nécessitant très peu d'investissement de départ</p> <p>... est critique de la modernisation de l'agriculture biologique en remettant au cœur de leur projet une démarche holistique basée sur la conception d'agroécosystèmes complexes reposant sur l'idée de collaboration avec la nature et entre les humains</p> <p>... est critique d'une rationalité agronomique basée uniquement sur l'optimisation [...] et la maximisation du profit [...] et revendication d'autres registres d'action faisant la part belle à la qualité de vie, à l'esthétique, au plaisir, au bien-être collectif, à l'intuition et à l'éthique.</p>
	Agriculture urbaine	<p>... peut être localisée en milieu rural ou urbain</p> <p>... peut avoir un lien ou non avec la ville</p>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Commentaire : le prisme de l'agriruralité est absent du tableau car il n'est pas mis en évidence dans la littérature scientifique sur les micro-fermes.

L'application directe de ces positionnements a eu pour effet de nous aider à construire notre échantillon. Nous avons confirmé qu'une grande partie des fermes parmi les 126 recensées dans les nombreuses sources de données (cf. **sous-section 2.3.**) pouvaient prétendre à demeurer dans notre échantillon. Les raisons du passage de 126 fermes à 99 fermes sont liées principalement à la mise à l'écart :

- d'une vingtaine de fermes à cause du manque de données (par ex. trop peu d'entretiens ou de questionnaires menés) (cf. **Chapitre 3, sous-section 2.3.2.**) ;
- de quelques fermes dont les responsables au fil du temps, ont pu nous faire part de leur souhait de ne pas être identifiés « micro-fermes » (cf. discussion sur l'identification au monde social présente dans le **Chapitre 4**).

4.1. Un échantillon de 99 fermes néo-aquitaines

Quatre-vingt-dix-neuf fermes constituent le « cas macro-social agrégé » que nous nommons « échantillon ». Cela représente 99 systèmes d'activités et autant d'entités sociales pour lesquelles nous avons des informations descriptives. C'est donc aussi 99 territoires sur lesquels des entreprises se sont installées et auprès desquels elles se sont reliées.

C'est sur cet échantillon que nous construisons notre compréhension du monde social des micro-fermes. La **Figure 19** ci-dessous localise les 99 micro-fermes.

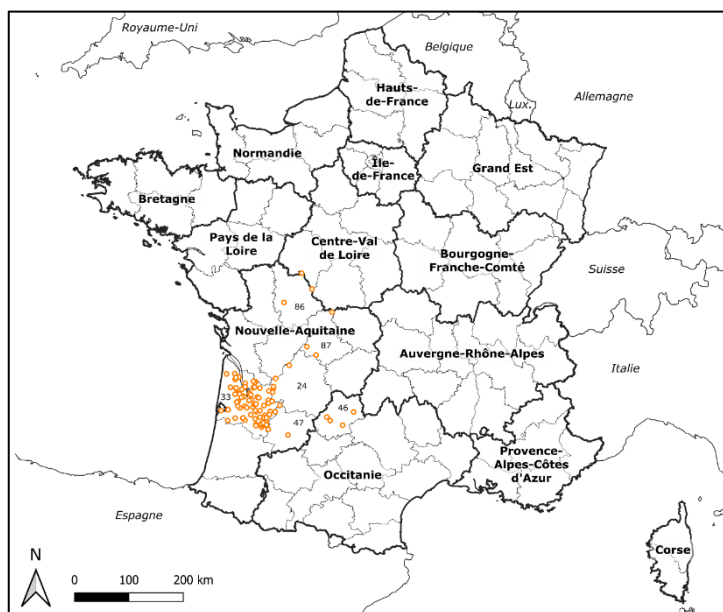


Figure 19 : Localisation des 99 micro-fermes de notre échantillon

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Département	N°	Nombre de fermes étudiées
<i>Gironde</i>	33	85
<i>Lot</i>	46	4
<i>Dordogne</i>	24	3
<i>Vienne</i>	86	3
<i>Haute-Vienne</i>	87	3
<i>Lot-et-Garonne</i>	47	1

La localisation des fermes n'indique pas une prévalence girondine car la répartition est guidée exclusivement par nos méthodes de récolte de données ; la méthode de recensement participatif a été employée uniquement en Gironde. Quelques fermes sont présentes dans le Lot (région Occitanie) ; ceci est lié à l'intégration d'un échantillon de fermes étudiées par une étudiante en Master de géographie à l'Université de Limoges qui a élargi le périmètre à une autre région que la Nouvelle-Aquitaine.

La sur-représentation des fermes dans le département de la Gironde et a fortiori dans l'aire d'attraction de la métropole de Bordeaux (cf. **Figure 20** ci-après) induit un biais. Nous le gérons en veillant à diversifier les exemples suivant leur rapport à la ville.

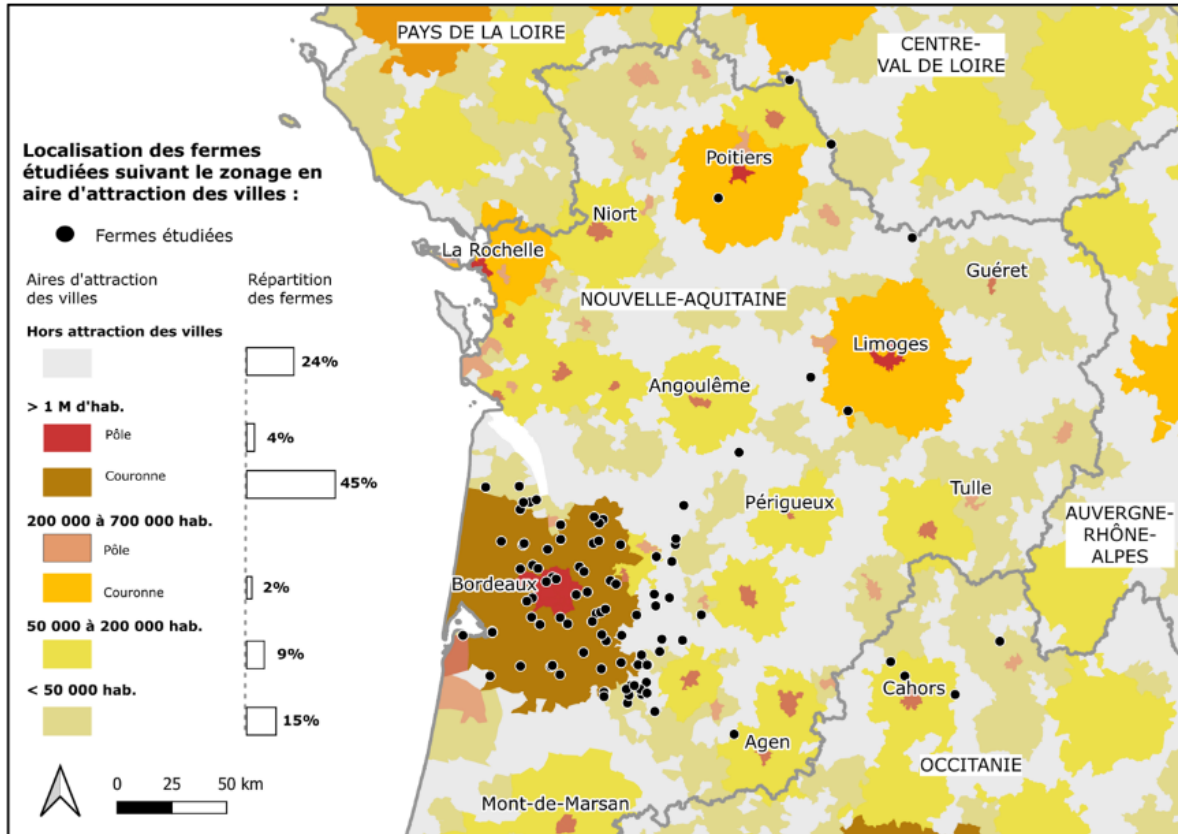


Figure 20 : Localisation des 99 micro-fermes de notre échantillon suivant 4 zonages définissant les espaces urbains et ruraux

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : Aires d'attraction des villes 2020 (INSEE, 01/01/2023)

Afin de garantir un minimum d'anonymat³³⁸ aux 99 micro-fermes, nous avons nommé chacune d'entre elle par un nom de plante. Dans notre écriture, nous les mentionnons toujours en italique (ou sans italique pour les textes déjà en italique). Par exemple, les fermes *Achillée*, *Épilobe* et *Karkadé* sont les trois fermes « études de cas ». L'**Annexe 5** liste les 99 micro-fermes de notre échantillon avec quelques caractéristiques principales.

³³⁸ Nous sommes bien conscient que l'anonymat est difficile quand il s'agit d'analyses qui se basent sur des cartes. Il faut voir ce geste comme un obstacle pas infranchissable mais au moins un peu respectueux de la tranquillité de ces hommes et de ces femmes déjà très sollicité(e)s.

4.2. Un complément de trois « cas de terrain »

Trois portraits synthétiques résument les informations nécessaires à la compréhension des systèmes d'activité des trois fermes étudiées sous la forme de « cas de terrain » (cf. **Figures 22, 23 et 24** ci-après). En résumé, ces 3 études de cas sont :

- une combinaison entre « immersion » et « suivi long terme » de la ferme *Achillée*, localisée sur la commune de Biganos (Gironde) : ferme maraîchère gérée par une responsable Non Issue du Territoire (NIT), installée en 2015 à la suite d'une reconversion professionnelle, aidée de son mari (responsable « espaces verts » d'une commune voisine), tous deux quarantennaires et Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) ;

- une « immersion » dans la ferme *Épilobe*, localisée sur la commune de Parcou-Chenaud (Dordogne) : ferme maraîchère gérée par deux responsables, tous deux trentennaires Non Issus du Milieu Agricole (NIMA), Non Issus du Territoire (NIT) et installés en 2013 (puis GAEC³³⁹ en 2018) à la suite de reconversions professionnelles ;

- un « suivi long terme » de la ferme *Karkadé*, localisée sur la commune de Floirac (Gironde) : ferme maraîchère, produisant aussi des fruits, des fleurs et des aromates, gérée par une responsable Non Issue du Milieu Agricole (NIMA), Non Issue du Territoire (NIT), même si originaire du sud de la métropole bordelaise et installée en 2019 des suites d'un déménagement d'exploitation en provenance de Bretagne (première installation à la suite d'une reconversion professionnelle).

Les trois fermes sont localisées sur des zonages urbain-rural différents d'après la **Figure 21** ci-dessous : Biganos et Floirac sont deux communes urbaines sous influence du pôle métropolitain bordelais tandis que Chenaud est une commune rurale hors influence d'un pôle urbain. Nous présentons ci-après les trois contextes d'étude.

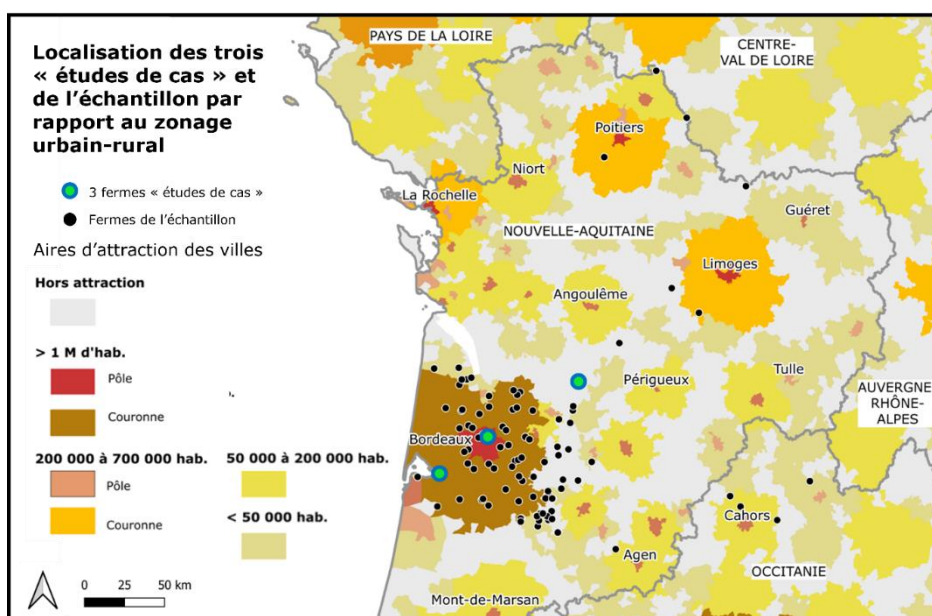


Figure 21 : Localisation des 3 fermes choisies comme « cas de terrain » par rapport au zonage urbain-rural

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : INSEE, 2020 ; Boubba-Olga, 2020.

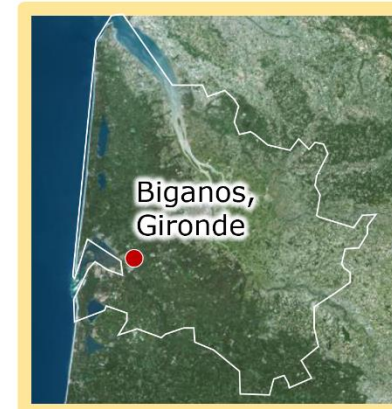
Commentaire : Zonage urbain-rural défini ici par l'appartenance à une aire d'attraction d'une ville.

³³⁹ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

Portrait de la ferme **Achillée**

EN BREF

Responsable de la ferme	(Elle) née en 1978, NIT (Aveyron), hors DJA, NIMA, reconversion (infographie PQR)	Entité sociale cohabitante	Couple avec 2 enfants. Aide familiale de son mari agent municipal : (Lui) né en 1975, IT (Biganos), NIMA
Année d'installation	2015	Surface	3 ha, dont « grange », 1 200 m ² sous-abri, 5 800 m ² plein champ
Ateliers	maraîchage diversifié, poules pondeuses	Bâti	1 hangar ossature bois, 4 serres, 1 abri cheval/âne, 1 abri matériel
Statuts	Entreprise Individuelle Cheffe d'exploitation	Habitation	pas sur place, à 5min de la ferme
PAC	aucune subvention	Commercialisation	Circuits Courts et de Proximité
Certification	AB	Engagements	Présidente de l'AGAP (2023), adhérente Confédération paysanne, administratrice de l'AMAP, membre du CAT (2017-2020)



localisation

urbain sous influence d'un pôle

ACTIVITÉS

maraîchage

40 légumes différents, nombreuses variétés (semences paysannes) buttes annuelles et de + en + permanentes fumures de fond compostées de la ferme et d'un voisin, engrais verts et foliaires (ortie, consoude), mycorhizes pour semis, mélange (N, P, K-Mg-S), chaulage et argile bentonite

poules pondeuses

50 poules, coqs

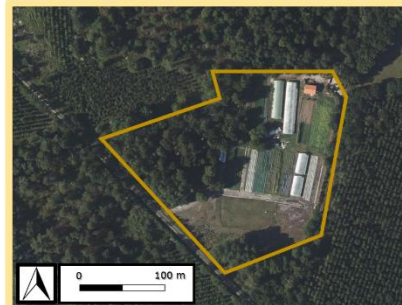
commercialisation

1 AMAP (40 paniers, 80% du CA, livraison 45/52 semaines) vente à la ferme auprès des proches (famille et voisins) « surplus » pour un restaurant et des épiceries

accompagnement, conseil

auprès du projet de SIAE copiloté par la commune d'une ATSEM pour potagers pédagogiques d'une Fondation pour l'aide aux paysans agroécologiques

FACTEURS DE PRODUCTION



bâti, matériel

1 « grange » 70 m² pour stockage, distribution AMAP, réunions, repas
2 « algecos »

4 tunnels,
1 pépinière : 70% des plants auto-produits
1 forage avec pompe

outils manuels, traction animale (jument Merens)
1 tracteur et outils, rototondeur et rotavator...

panneaux solaires, groupe électrogène, éolienne

main d'œuvre

1.5 UTA

été : 10-12h/jour
hiver : 6-7h/jour

aide familiale du mari et quelques chantiers AMAP

(2 stagiaires par an sur 12 à 16 semaines cumulées)

sols

sableux hydromorphes zone inondable

foncier

TOTAL : 3 ha
en propriété
7 000 m² cultivés
1 ha pâture, 1.5 ha bois

Réalisation : Damien Toublant, 2024, sur conseils graphiques d'Anouk Bonaldi
Source : Étude de cas (09/02/2021).

Figure 22 : Portrait de la ferme **Achillée**, Biganos, Gironde

Portrait de la ferme **Épilobe**

EN BREF

Responsables de la ferme	(Elle) née en 1984, NIT (Charentes), DJA, NIMA, reconversion (animatrice socio-c.) (Lui) né en 1983, NIT (Charentes), DJA, NIMA, reconversion (chargé mission CALI)	Entité sociale cohabitante	Couple avec 3 enfants et mère du responsable
Années d'installation	(Elle) 2013 (Lui) 2018	Surface	2.2 ha, dont bâti, 1 220 m ² sous-abri, 5 440 m ² plein champ
Ateliers	maraîchage diversifié, verger	Bâti	2 habitations (dont 1 mitoyenne), 2 granges et dépendances, 5 serres
Statuts	GAEC Chef(fe)s d'exploitation	Habitation	sur place
PAC	certaines années	Commercialisation	Circuits Courts et de Proximité
Certification	AB	Engagements	Agrobio Périgord, Maison des Paysans, adhérents à la Confédération paysanne, coanime un réseau informel de maraîchers locaux, intervenants MFR à proximité, association AMI24 (soutien à 20 migrants sur le village), etc.



localisation

rural hors influence d'un pôle

ACTIVITÉS

maraîchage

46 légumes différents, nombreuses variétés (semences paysannes), planches annuelles et permanentes, fumures de fond compostées, engrais verts (1/3 des surfaces en hiver), purin d'ortie

verger

30 arbres fruitiers sur la zone inondable et 60 fruitiers en « agroforesterie »

commercialisation

2 AMAP, 1 marché de producteurs à la ferme, 1 plateforme BtoC
1 magasin spécialisé en alimentation biologique

visites, formation

membre du réseau des « fermes démos » Bio Nouvelle-Aquitaine « paysans formateurs » auprès d'Agrobio Périgord
partage d'expérience, accueil de nombreux groupes pour visites

FACTEURS DE PRODUCTION



sols

sablo-limoneux, hydromorphes zone inondable

foncier

TOTAL : 2.2 ha
dont 1.5 ha en propriété
6 660 m² cultivés

bâti, matériel

« petit marché à la ferme » organisé sous la grange ouverte,
1 fourgon pour les livraisons

5 tunnels,
1 pépinière (majorité des plants auto-produits)
1 forage avec pompe outils manuels, 1 tracteur et outils, vibroculteur, rotavator, gyrobroyeur...

1 yourte pour les stagiaires, ami(e)s, famille

main d'œuvre

2.3 UTA

1 salariée l'été

quelques chantiers AMAP

(2 stagiaires par an sur 12 à 16 semaines cumulées)

Réalisation : Damien Toublant, 2024, sur conseils graphiques d'Anouk Bonaldi
Source : Étude de cas (21/02/2021).

Figure 23 : Portrait de la ferme **Épilobe**, Parcoul-Chenaud, Dordogne

Portrait de la ferme **Karkadé**

EN BREF

Responsable de la ferme	(Elle) née en 1988, IT, NIMA, reconversion (halieutique), 2ème projet de ferme (précédent en Bretagne)	Entité sociale cohabitante	Seule
Année d'installation	2019	Surface	6 000 m ² dont 720 m ² sous-abri et 1 200 m ² plein champ
Ateliers	maraîchage diversifié, fleurs, verger	Bâti	2 serres, 1 petit abri pour le matériel
Statuts	Association Directrice	Habitation	pas sur place, à 7min en voiture (jugé contraignant)
PAC	Région, Département, etc.	Commercialisation	Circuits Courts et de Proximité
Certification	AB	Engagements	Multiples partenariats pour le développement de l'association Conservatoire du Goût : centre de loisirs, ville de Floirac, GPV, ENSAP, etc. Membre d'un réseau informel de fermes maraîchères.



localisation

« parc urbain », au cœur d'un pôle

ACTIVITÉS

maraîchage

35-40 légumes, 100aine de fleurs et aromates uniquement des produits naturels : huiles essentielles, purins d'ortie, consoude, prêle, lombricompost (« quand il est de qualité ! »)

verger

20 arbres fruitiers diversifiés, en « agroforesterie »

commercialisation

vente directe ou sur commande à proximité des parcelles ou dans Bordeaux. Vente à 5 restaurants (3 habituels)

expérimentation

tests de centaines de variétés de légumes, fruits, fleurs et aromates, issues du monde entier

visites

quelques visites pour les particuliers et animations avec centre de loisirs

consultance

auprès des restaurants (potager, sensibiliser au goût), auprès des écoles et institutions spécialisées (ateliers), auprès des collectivités (créer une ferme qui approvisionne les cantines)

FACTEURS DE PRODUCTION



sols

limono-argileux « semelle de labour »

foncier

TOTAL : 6 000 m²
en AOT
2 800 m² cultivés

bâti, matériel

vente directe à la grange du centre de loisirs
1 fourgon

2 serres, une partie de la pépinière de la ville et 1 local à 50m mis à disposition par la ville

outils manuels, aide tracteur par les agents municipaux

main d'œuvre

3 UTA dont 1 UTA sur la ferme et 2 UTA salarié(e)s

aide familiale ponctuelle

soutien ponctuel des bénévoles de l'association (par ex. arrosage hebdomadaire vacances janvier de la responsable)

Réalisation : Damien Toublant, 2024, sur conseils graphiques d'Anouk Bonaldi
Source : Etude de cas (23/07/2020).

Figure 24 : Portrait de la ferme **Karkadé**, Floirac, Gironde

Plusieurs critères ont guidé notre choix de ces trois fermes dont nous postulons que leurs responsables sont des « révélateurs » et « informateurs » utiles à notre démarche exploratoire :

- ce sont des fermes qui se positionnent dans ce que nous avons appelé le « foyer d'attention » du monde social des micro-fermes, dans le sens où elles sont à la fois dans le périmètre définitionnel des travaux de Morel (2016) mais aussi dans les périmètres définitionnels des champs de recherche de l'agriculture urbaine et de l'agriruralité (cf. **Figure 25** ci-après). Le choix de ces trois « cas de terrain » marque à la fois la proximité du point de départ de nos travaux de définition des micro-fermes mais aussi l'« au-delà » que nous explorons.

- ce sont des fermes :

- pour lesquelles nous avons un « accès » privilégié, par la confiance entretenue et par les scènes d'interaction parfois multiples (par des contacts réguliers, des rencontres lors d'événements ou directement sur la ferme) ;
- gérées par des individus qui ont une réflexivité suffisante pour parler de leur système et qui réussissent à reconstruire avec honnêteté et transparence la cohérence de leur expérience ;
- gérées par des individus dont la sensibilité et la gnose facilite les discussions sur ce qui dimensionne leur système, ce qui construit leur interaction humaine, sociale et écologique dans une médiation territoriale que je cherche à décrire et comprendre.

	Achillée	Épilobe	Karkadé	Périmètre Morel (2016)	Périmètre « agriculture urbaine »	Périmètre « agriruralité »
Entité sociale habitante	Couple + enfants		Seule			
Habitat	À moins de 10min	Sur place	À moins de 10min			
Activités	Production Commercialisation Conseil, accompagnement				☑	☑
Production	Maraîchage diversifié (>30 légumes), verger approches agroécologiques			☑		
SAU par actif	1.1 ha par actif	1.1 ha par actif	0.6 ha par actif	☑		
Surface cultivée par actif	4 670 m ² par actif	3 330 m ² par actif	1 920 m ² par actif			
Commercialisation	Circuits courts et de proximité, avec vente directe sur le lieu de la ferme			☑		
Services	Accueil de visites, conseil, accompagnement				☑	☑
Source des moyens d'existence	Activités agricoles		Activités de service		☑	
Statuts juridique et social	Entreprise individuelle et GAEC, chef(fe)s d'exploitation		Association loi 1901 Directrice		☑	
Ressources	Travail courant majoritairement manuel, intervention avant installation et ponctuellement de tracteur et outils mécanisés			☑		
Mécanisation	En couple					
Travail	Aucun		2 salariées sur les mois d'été			
Salariat	Nombreux engagements d'« agriculture paysanne » (nature, autonomie, développement local et dynamique territoriale)			☑		
Réseaux	Présidente de l'ADEAR	Membres actifs du GAB et des réseaux de l'installation	Sympathisante et démarche reliant les « mondes » : chefs restaurateurs et citoyens			
Sociales	Forte communauté de citoyens qui les soutiennent par leurs actes d'achat, leurs « coups de main », leur soutien moral, etc.				☑	☑
Cognitives	Fortes capacités d'interaction à la fois humaines, sociales et écologiques liées à de nombreuses fonctions cognitives : l'attention, l'orientation, la mémoire, les gnosies (perceptions des sensations) ainsi les fonctions exécutives, les praxies (gestes adaptés et précis), le langage, la cognition sociale et les compétences visuo-spatiales (représentations dans l'espace)					
Culturelles	Fort sentiment de devoir contribuer à l'intérêt général Une attention particulière à « faire du beau » ou une « frustration extrême à ne pas faire aussi beau qu'ils le souhaiteraient » (Achillée, 2020)					
Contextes	Urbain, sous influence d'un pôle urbain	Rural, hors influence d'un pôle urbain	« parc urbain »		☑	☑
Géographique	Des fermes « isolées » d'un point de vue institutionnel et spatial (aucune agriculture ou hégémonie du modèle productiviste)				☑	
Agricole	Aucune DJA	2 DJA	Hors statut agricole, hors DJA		☑	
Soutiens publics	Majoritairement aucune PAC mais subventions du Département et de la Région. Au niveau communal, des fermes soutenues ponctuellement, notamment à l'installation, mais sans accompagnement sur le long terme et avec une temporalité de réponse longue					
Reconnaissance territoriale communale	Hormis la « communauté qui soutient » (Achillée, 2020), très peu de reconnaissance territoriale de la part des habitants et des collectivités. Ces dernières sont soit indifférentes/« absentes », soit elles les « utilisent » comme des « faire-valoir » de la qualité du « cadre de vie » de leur territoire.					

Figure 25 : Comparaison des 3 fermes "études de cas" et positionnement par rapport aux périmètres de définition de trois prismes d'étude du monde social des micro-fermes

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Légende :

Colonne de gauche : composantes du système d'activité.

Les trois colonnes centrales : descriptif des composantes des systèmes d'activité des 3 fermes études de cas.

Colonne de droite : positionnement par rapport aux périmètres de définition de trois prismes d'étude du monde social des micro-fermes : une case est cochée si au moins deux des trois fermes entre dans le « périmètre » (couleur grise) et lorsqu'une seule ferme est concernée, le remplissage de la case est de la même couleur que la couleur attribuée à la ferme (jaune pour Achillée, rouge pour Épilobe et bleu pour Karkadé).

4.2.1. La ferme *Achillée*, une micro-ferme maraîchère urbaine et « en campagne »

Je connais Mme *Achillée* de par nos activités communes dans le Collectif Aliment-Terre (CAT), une association créée à l'initiative de parents d'élèves et de responsables d'AMAP (dont elle fait partie) pour pousser les collectivités à relocaliser l'agriculture et l'alimentation.

(cf. **Figure 26** ci-contre)

« Après le rond-point des vaches, tu tournes à droite, tu continues quelques kilomètres en serpentant, tu passes devant chez [M. Griottier] puis tu verras le panneau de notre ferme. Tu prends la piste qui t'emmène dans la forêt, fais gaffe il y a encore pas mal de trous mais avec ta voiture ça devrait le faire ! Et au bout tu verras la grange ! »

(Mme *Achillée*, appel téléphonique du 7 août 2017)



Figure 26 : Cheminement vers la ferme *Achillée*, Biganos, Gironde

Réalisation : Damien Toublant, 12/12/2020

Commentaire :

En haut : le « rond-point des vaches ».

En bas : la « piste » qui mène à la ferme.

Ce sont les indications de la responsable de la ferme en préparation de notre premier entretien, le 10 août 2017. L'objectif était de tester le questionnaire de recensement des micro-fermes en Gironde (étape 1 du programme MicroAgri) et, en même, temps d'enrichir notre réflexion. Cette première récolte de données marque le début de la période de « suivi long terme » de cette ferme. La « fin » du suivi date du 30 décembre 2023, date de réception d'un mail de Mme *Achillée* qui confirme la visite prochaine du président de la Fondation « Au Nom de Sélène ». En effet, le collectif « maraîchers des sables » auquel elle appartient³⁴⁰ est l'un des lauréats de l'appel à projets émis en 2023 par la Fondation³⁴¹. En vue de la remise des prix du 1^{er} février 2024, des visites sont organisées.

Au détail près que les vaches du rond-point sont en résine, le paysage « fait campagne » (Poulot, 2008) : la forêt diversifiée et les plantations de pin maritime, les prairies (pour les chevaux en pension et le fauchage), les quelques friches arbustives ou encore les bâtiments « typés » agricoles dont certaines ruines témoignent d'une occupation passée.

³⁴⁰ Collectif qu'elle a initié, co-fondé et qu'elle co-anime.

³⁴¹ J'ai d'ailleurs fait partie du comité de sélection en tant qu'« expert invité ». Cela m'a permis de prendre connaissance d'une 30aine de projets dont une partie s'identifie « micro-ferme ». Cette activité venant en fin de rédaction de thèse, elle n'abondera pas nos travaux, mais elle a continué de m'« imprégner ».

La ferme se situe sur la partie nord du pays BARVAL (17 communes, territoire du SCOT) auquel appartient la ville de Biganos. Le territoire est marqué par la présence d'une agglomération structurée autour du « plan d'eau » (lagune ouverte sur l'océan). La croissance urbaine est continue tout au long du 20ème siècle et largement supérieure à la tendance départementale (cf. **Figure 27** ci-contre).

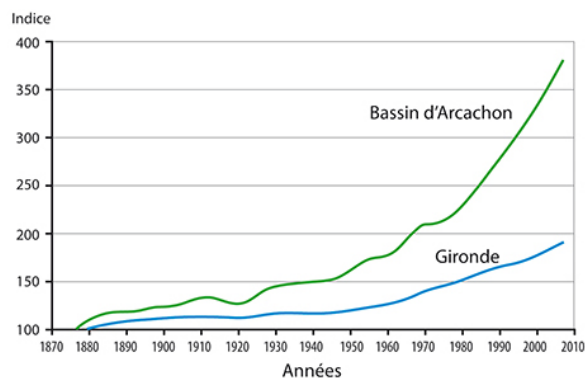


Figure 27 : Évolution comparée des populations du Bassin d'Arcachon et du département de la Gironde (en indice base 100 en 1876)

Source : Gaimard, 2010, citée par Banzo, Cazals et André-Lamat (2018)

Les années 1990 sont marquées par l'affirmation d'un mouvement de « périurbanisation » lié à la proximité de la métropole bordelaise. Le mouvement est marqué au nord du bassin mais il s'étend plus récemment dans le Val de Leyre (Banzo, Cazals et André-Lamat, 2018). Biganos pourrait donc être décrite comme appartenant à un « espace périurbain », toutefois, nous préférons une vision qui n'« adjuge [pas ces espaces] à la ville » (Poulot, 2008, p. 270) et qui reconnaît pour ce type d'espace « sous influence d'un pôle urbain » (cf. **Figure 21** ci-avant) une qualité d'« interface ville-campagne » (Aragau, 2018).

En dépit de cette urbanisation croissante, le territoire (17 communes) se caractérise tout de même par un espace non bâti fortement majoritaire (89%), au sein duquel les espaces agricoles sont nettement minoritaires³⁴². Ce sont les forêts qui dominent très largement.

La ferme *Achillée* se situe justement en paysage forestier plus précisément dans le « quartier Pardies³⁴³ » à quelques minutes de vélo (piste cyclable en bout de parcelle) ou voiture du centre-bourg. La commune est desservie par l'autoroute (sortie à 5 min) et le train (gare située dans le centre-ville)³⁴⁴. L'« enveloppe urbaine » de Biganos (cf. **Figure 28** ci-après) est marquée par plusieurs espaces urbains nommés « quartiers » (les « zones urbaines de faible densité » sur la figure ci-dessous) : celui de « Pardies » puis à l'Ouest, « Vigneau » et à l'Est, « les Tuileries ». Le long de la voie ferrée, il y a celui de « Facture », dont la création est liée à l'activité de la papeterie.

³⁴² La superficie agricole du pays BARVAL (11 200 ha) ne correspond qu'à 7,6 % de la superficie du territoire (147 000 ha). Les terres arables se situent essentiellement en périphérie. Elles concernent pour l'essentiel les grandes cultures (maïs, céréales, oléagineux) et les légumes de plein champ destinés à la conserverie. Les parcelles certifiées en agriculture biologique sont minoritaires. Ces activités agricoles et forestières sont avant tout orientées vers l'agro-industrie, avec des débouchés extérieurs au territoire. Des parcelles de petite taille et plus morcelées demeurent près des espaces urbanisés.

³⁴³ D'après des recherches documentaires des discussions avec l'hôte de mon gîte et le maire de Biganos, l'origine du terme « pardies » aurait deux pistes. Une première moins probable, l'origine gasconne issue du latin « parietina » (les petits murs) et un lien à la fabrique de briques par les anciennes tuileries à proximité (« exploitant une veine d'argile »). Une deuxième piste plus probable renvoie au nom antérieur présent sur les cartes de l'État-major (1820-1866) : « paye ». Un sens probable tiendrait à une origine probable liée au vieux français « paie » et qui peut signifier pour ce lieu un caractère « paisible » voire « plaisant » (Harper, 2024). Le maire de Biganos me rapportait l'histoire de ses parents et grands-parents qui « allaient se réfugier l'été dans ces terres » autour de « Pardies » et des « Tuileries » afin d'y retrouver un peu de fraîcheur.

³⁴⁴ La ferme est à 45min de Bordeaux que ce soit en voiture ou en déplacement bimodal (train + vélo).

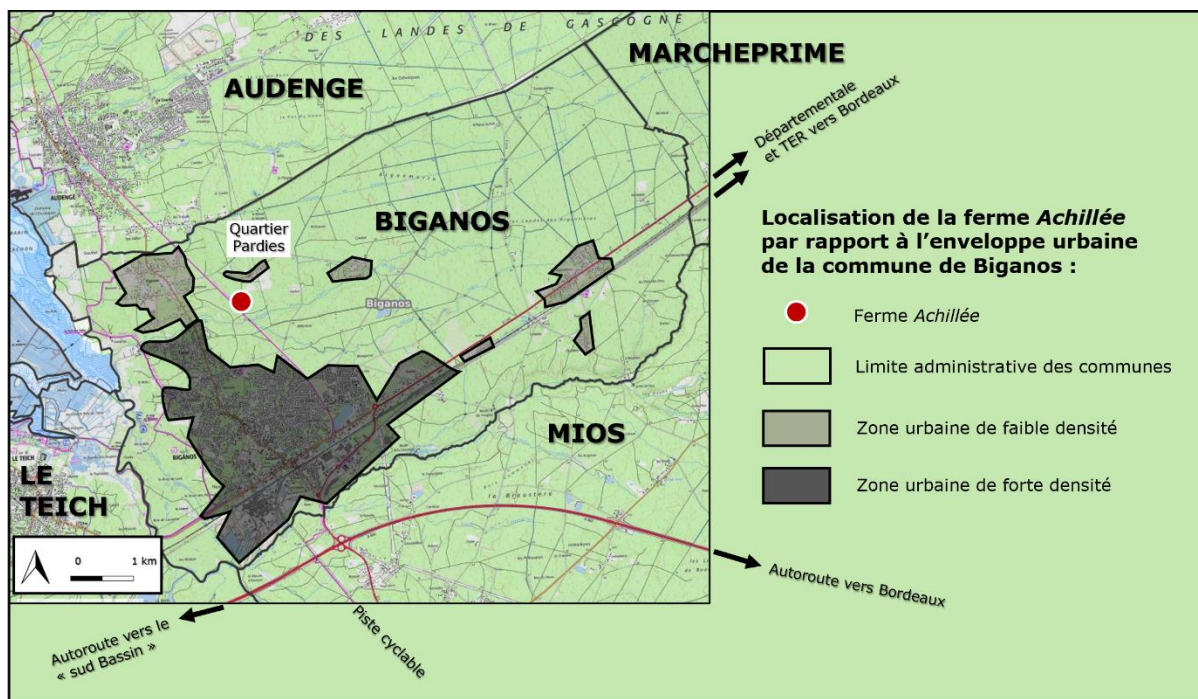


Figure 28 : Localisation de la ferme Achillée sur la commune de Biganos

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : IGN BD TOPO

Depuis le 19^{ème} siècle et jusqu'à aujourd'hui les principaux piliers du développement du territoire sont le tourisme, l'agro-industrie et l'urbanisation. La superposition des « zonages environnementaux » qui se « surajout[ent] » depuis les années 1980 (Banzo, Cazals et André-Lamat, 2018) et la prise de conscience de l'importance des espaces forestiers dans la qualité du « cadre de vie » (valorisé notamment dans les campagnes touristiques des communes) ont conduit à ralentir l'« extension urbaine »³⁴⁵.

À Biganos, au nord de l'espace urbain dense qui entoure le centre-bourg, se sont développés des « labyrinthes » de lotissements construits depuis ces trente dernières années (cf. **Figure 29** ci-après) ; cette morphologie urbaine a provoqué un « étalement urbain » qui depuis 2021 est contenu dans un PLU communal « plus strict ». Cette dynamique a « rapproché » les types d'espaces urbains ; nos observations ont montré que la piste cyclable qui passe devant la parcelle de la ferme *Achillée* n'est pas seulement empruntée par les vélos mais aussi et surtout par les joggeurs et joggeuses. Les prairies, la forêt, avec ses « trouées » comme celle de la ferme *Achillée*, sont tels des « motifs paysagers » de l'ordre du « banal » pour les habitants à proximité. Sur la quarantaine d'individus croisés en une heure d'observation, la majorité ne regardait pas la ferme (cf. photographie C, **Figure 29** ci-après).

³⁴⁵ À Biganos, une extension récente d'une forme de « deuxième centre de l'autre côté de la voie ferrée » (habitant de Biganos, hôte de mon terrain en immersion, 12/12/2021). En effet, autour de la zone artisanale et industrielle, côté sud de la voie ferrée, plusieurs quartiers résidentiels sont « sortis de terre » ces dernières années. Couplée à des fermetures de commerce dans le centre-bourg, cette dynamique engendre ce sentiment de dédoublement voire déplacement du centre-bourg.

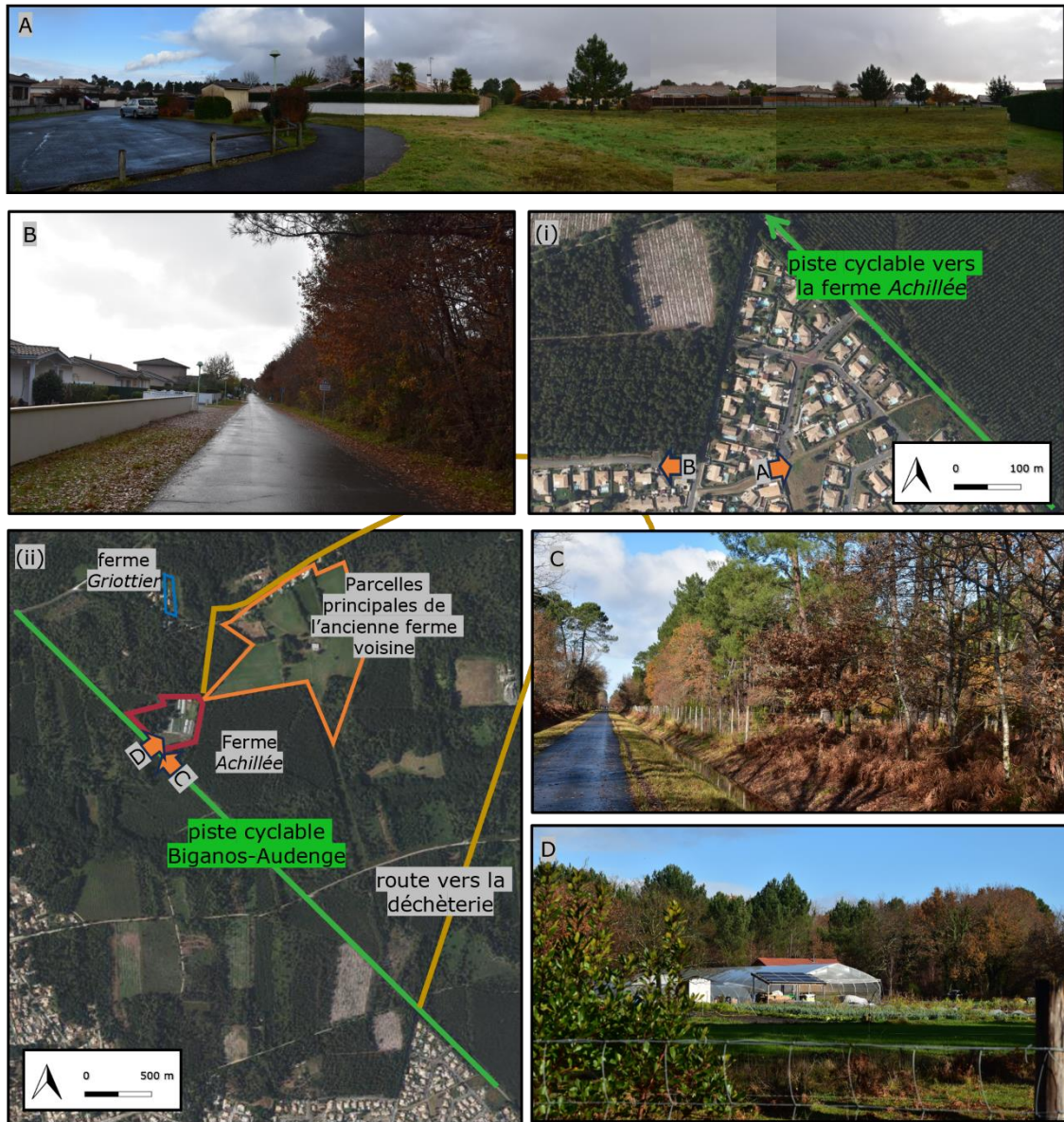


Figure 29 : Une ferme devenue « motif paysager banal » des cyclistes et des joggeur(euse)s

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Commentaires des photographies :

A : Espaces ouverts (parking et « bassin d'orage ») d'un lotissement au nord du centre-bourg de Biganos construit il y a une quinzaine d'années

B : Front d'urbanisation en face d'une plantation de pins maritimes plantés la même année que le démarrage des constructions. Route très empruntée pour se rendre à la déchetterie. Plus loin en forêts, des poubelles sont visibles à certaines entrées de « pistes »

C : Piste cyclable accueillant aussi des joggeurs ; la délimitation de la ferme Achillée est sur la partie droite, marquée par les piquets de clôture

D : Vue de la ferme depuis la piste cyclable : on distingue les quatre serres, les cultures « pleine terre », le petit abris en panneaux solaires, parfois le cheval et l'âne, ainsi qu'une toiture d'apparence neuve au loin avec conduit de cheminée (quelqu'un habite-t-il ici ?)

Commentaires des infographies :

(i) : Localisation des prises de vue A et B illustrant la morphologie urbaine du lotissement le plus proche de la ferme Achillée (située au Nord, accessible via la piste cyclable ou la route, en passant par la déchetterie)

(ii) : Localisation des prises de vue C et D illustrant la « place » que peut prendre la ferme dans le « paysage du quotidien » des habitants des lotissements

Qu'en est-il « de l'autre côté de la piste cyclable » ? Comment l'espace à proximité de la ferme Achillée est-il « approprié » ? Et quelle évolution passée ?

La majeure partie du foncier du « quartier Pardies » appartient à deux « familles » (cf. **Figure 30** ci-dessous) :

- celle de la ferme d'élevage bovin-lait originellement présente dans le quartier (cf. photographie aérienne de 1968 **Figure 31** ci-après) divisée en plusieurs propriétaires :
 - le frère mécanicien avec qui nous nous sommes entretenus ;
 - son fils ;
 - la sœur du mécanicien ;
 - la fille de la sœur du mécanicien.
- celle d'une famille n'habitant pas à proximité et dont les terres sont placées sous le régime de l'indivision. Lors de mon « immersion » en décembre 2021, elle cherchait d'ailleurs à vendre toutes les parcelles entourant la ferme *Achillée*. Le maire était intéressé et des discussions s'entamaient entre l'agricultrice et le maire.

Les autres habitants sont : un entrepreneur décrit comme « multi-travaux », une micro-ferme pépinière appartenant à notre échantillon d'étude (la ferme *Griottier*), une chambre d'hôtes, un entrepreneur « parc et jardins » et un centre de loisirs type « centre aéré ».

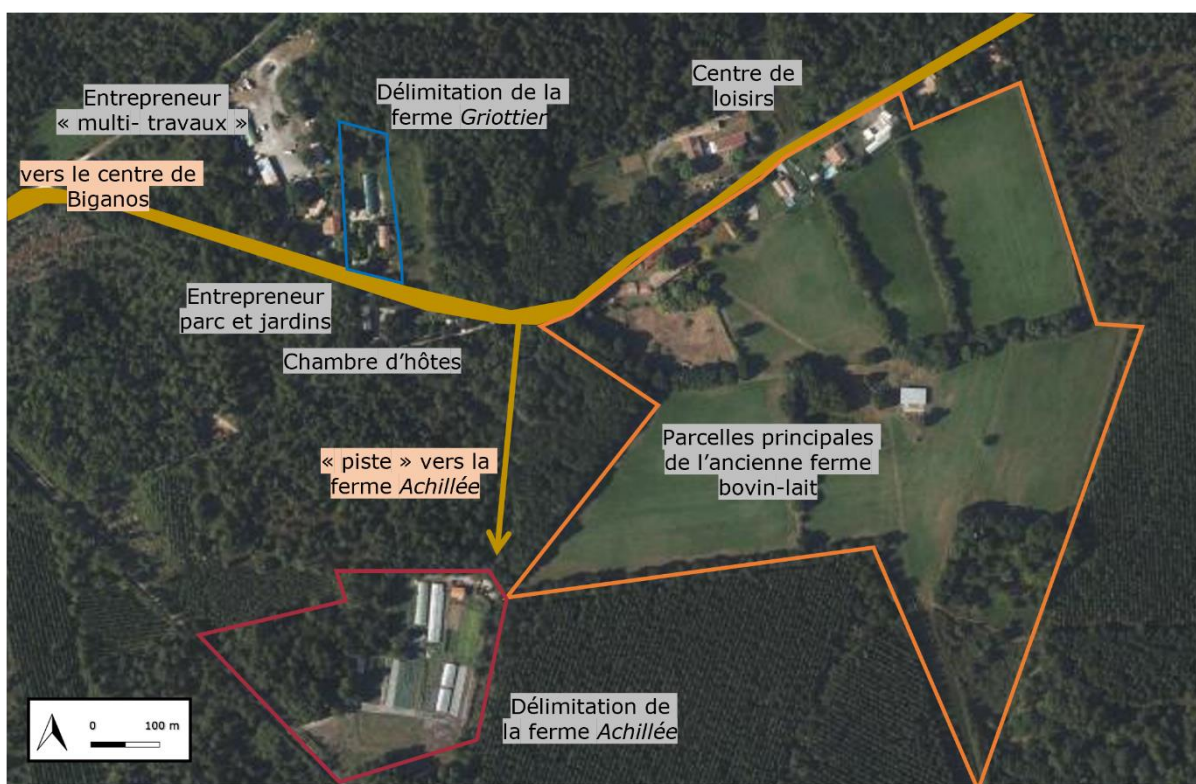


Figure 30 : Localisation de la ferme *Achillée* par rapport à son voisinage proche, « quartier Pardies », Biganos, Gironde

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : IGN archives « Remonter le temps », Plan Cadastral Informatisé (PCI) vecteur de la DGFIP³⁴⁶

³⁴⁶ DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques.

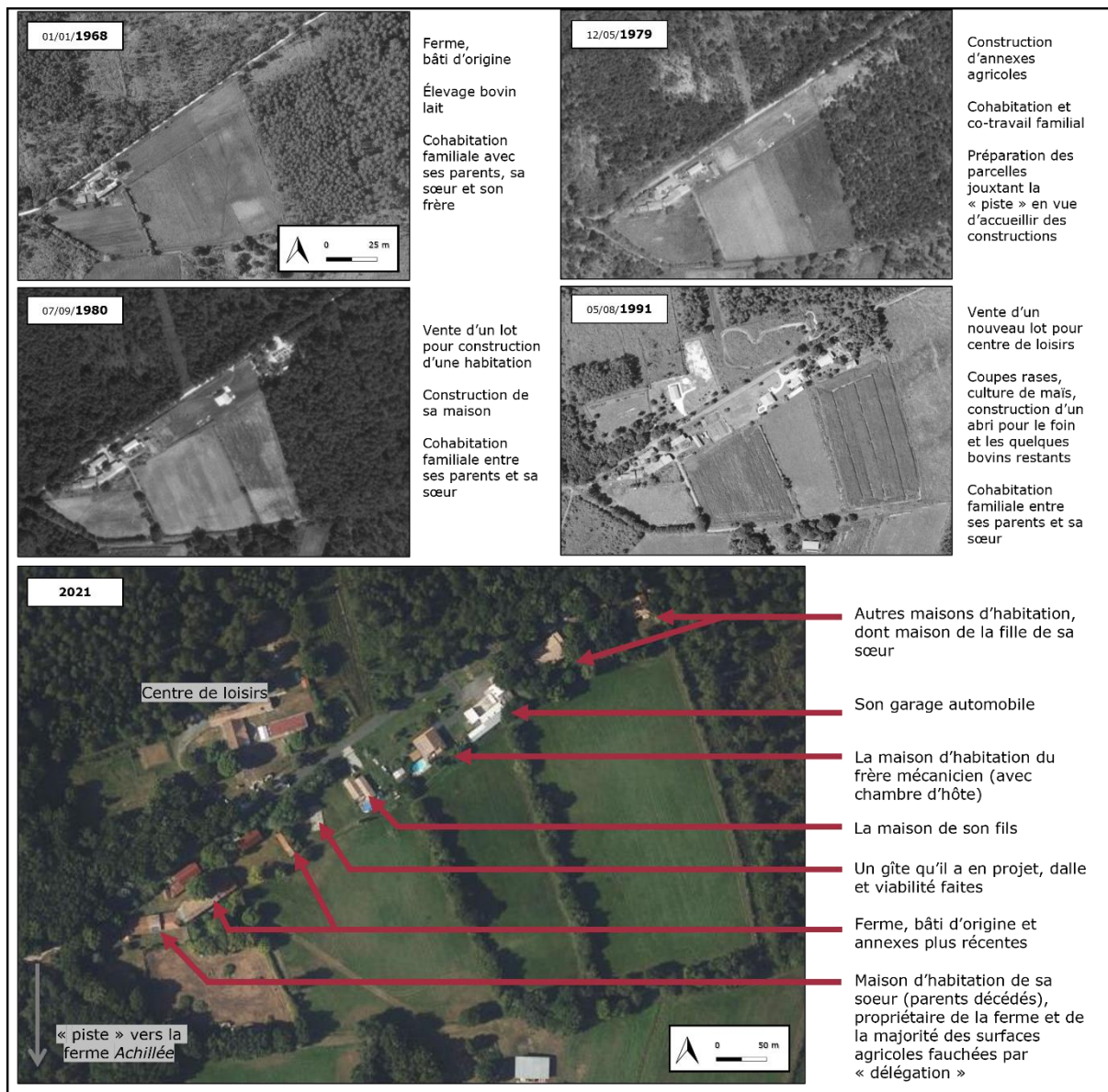


Figure 31 : Évolution de l'occupation du sol des principales parcelles de la ferme traditionnelle voisine, d'après le frère mécanicien automobile

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : IGN archives « Remonter le temps », Entretien avec le frère mécanicien (09/12/2020), retraité de son entreprise de mécanique automobile, habitant du « quartier Pardies », voisin de la ferme Achillée et descendant du couple d'éleveurs bovins-lait de la ferme la plus ancienne à proximité.

Le « quartier Pardies », comme les autres « espaces urbains peu denses » de Biganos ont aussi vécu une extension du bâti. C'est le cas par exemple des terres de la famille voisine de la ferme Achillée (cf. **Figure 30** ci-avant). En un peu plus de trente ans, l'équivalent de la surface agricole utile de la micro-ferme Achillée a été urbanisé, soit un peu plus d'un hectare. Les cinq photographies aériennes de la **Figure 31** ci-dessus sont éloquentes quant à l'évolution de l'occupation des sols de 1968 à 2021. Le « quartier Pardies » est passé d'un espace occupé par une seule ferme d'élevage (bâtis et prairies) détenue par une seule famille localisée au « milieu » de la forêt des pins maritimes (détenue par quelques autres familles) à un espace naturel, agricole, artisanal et de loisirs combinant bâtis anciens et neufs où « cohabitent » une trentaine de personnes (sans compter les enfants en période de vacances). Ce « partage » d'un espace qui autrefois, était « approprié » par une seule

famille et qui s'est retrouvé au fil des décennies « dépossédée »³⁴⁷ n'est pas sans poser de problèmes.

Les tensions foncières sont un nœud important de la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. Elles font partie des blocages courants et des arguments revenant régulièrement chez les élus et services des collectivités. Elles s'ajoutent à la longue liste que le Collectif Aliment-Terre (CAT) a pu dresser et sur laquelle il travaille pour sortir des blocages reposant davantage sur des peurs que sur une réalité : des espaces non bâtis soumis à des zonages environnementaux de protection où l'agriculture n'est pas possible ; la difficulté à faire coïncider foncier et projets des candidats à l'installation ; la qualité du sol sableux peu propice à l'agriculture³⁴⁸ ; la place dominante de l'agriculture industrielle ; l'absence de compétences agricoles des communes ; la difficulté à faire coïncider la disponibilité du foncier avec les projets des candidats à l'installation.

Sur le territoire du BARVAL, les tensions sont aussi renforcées par à la fois les injonctions à la protection d'un environnement de grande qualité (littoral, lagune, dune, zones humides) mais aussi d'une importante fragilité (érosion du trait de côte, pollution de la lagune, mobilité de la dune, pression urbaine, concurrence des usages, etc.). Face à cette situation, d'un point de vue de la prise en compte des problématiques agricoles locales, le lancement du Projet Alimentaire Territorial en octobre 2021 et enfin la publication du rapport de l'enquête publique sur le nouveau SCoT (30/11/2023) traduisent un tournant. Pour le Collectif Aliment-Terre (CAT) qui a été un acteur important de ces processus politiques à l'échelle du pays BARVAL (Mme *Achillée* ayant joué un rôle important), proposer/expérimenter d'autres « modèles agricoles » fait partie du travail à mener et auquel la ferme *Achillée* contribue. La collégiale du CAT essayait d'ailleurs de ne pas trop la solliciter. Elle la rassurait face à sa peur de ne pas s'investir assez dans l'association, en lui rappelant qu'au quotidien, par tout ce qu'elle fait, elle contribue largement à la « cause ». Notre travail consiste à objectiver ce qui se cache derrière ses mots.

³⁴⁷ En partie délibérément en raison du choix du frère mécanicien qui a hérité d'une partie du foncier (celui en bordure de la route départementale qui traverse le quartier) et qui a ensuite vendu « par morceau ».

³⁴⁸ Un argument réfuté par les responsables de la ferme *Achillée* et les responsables des fermes du collectif « maraîchers des sables », sans toutefois nier les difficultés agronomiques de ce type de sol.

4.2.2. La ferme *Épilobe*, une micro-ferme maraîchère rurale

Je connais la ferme *Épilobe* depuis une invitation à participer à une visite de terrain le 6 février 2018 par les responsables pédagogiques de la Licence Professionnelle Valorisation, Animation et Médiation des Territoires Ruraux (LP VAMTR). La visite consistait à récolter des données pour se familiariser avec le « diagnostic de l'agriculture paysanne »³⁴⁹ proposé par la FADEAR³⁵⁰. Cette formation en une année forme de futurs « agents du développement territorial » et y interviennent des agriculteurs, des enseignants de Bordeaux Sciences Agro, du lycée agricole de Périgueux et enseignants-chercheurs de l'Université Bordeaux Montaigne. Les deux responsables pédagogiques de Dordogne sont aussi des acteurs territoriaux engagés l'un en tant que maire, l'autre en tant que membre actif de l'association Terre de Liens Aquitaine. Cette Licence Pro est très liée à cette association (dans l'histoire de sa création et les terrains pédagogiques notamment) et au réseau d'accompagnement à l'installation formé par cette association : Agrobio Périgord, la Maison des Paysans, Pays'en Graine (Espaces tests agricoles de Dordogne). La ferme *Épilobe* est complètement intégrée dans ces réseaux, elle en est même actrice : elle fait partie des binômes suivis durant l'expérimentation du programme MicroAgri-Compagnonnage auquel les acteurs cités précédemment contribuent³⁵¹.

Lors de cette journée, je découvrais un couple plein d'énergie et « rompu à l'exercice » de présentation de leur ferme. C'est une caractéristique qui revient souvent dans les micro-fermes rencontrées où au moins un des responsables de la ferme a les capacités d'expression orale pour transmettre sa passion, décrire avec pédagogie la complexité des synergies et tensions de son « projet ». À plusieurs reprises dans la visite³⁵², les acteurs du territoire étaient mentionnés (l'animatrice de la Maison des Paysans était présente) ; je me suis dit que cette ferme présentait un « cas de terrain » en contexte rural pertinent par les nombreux liens au territoire qui s'y jouent mais aussi par les qualités réflexives des responsables. Une fois le tour de la ferme effectué, nous avons continué la discussion en déjeunant dans une salle prêtée par le village.

³⁴⁹ Ce diagnostic se base sur les six « piliers » de la « fleur » définissant la notion d'agriculture paysanne : « le travail avec la nature, le développement local et territorial, l'autonomie, la répartition des moyens de production, la transmissibilité et enfin la qualité du produit ».

³⁵⁰ FADEAR : Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

³⁵¹ La demande de collaboration fait suite à cette rencontre du 06/02/2018 avec l'appui de Jacques Chèvre, ancien éleveur chevrier et président de Pays'en Graine, et l'entremise de la présidente de l'association Porte-Greffe qui accompagnait le test d'activité agricole en Gironde (membre du comité de pilotage de MicroAgri).

³⁵² Tout au long de cette visite, je n'ai finalement pas beaucoup pris la parole devant le groupe, j'étais en position observation quasiment « intégrale » (Olivier de Sardan, 2017).

En préparation de ma venue du lundi 22 au samedi 27 février 2021, tout comme ma venue à la ferme *Achillée*, la responsable de la ferme *Épilobe* me livrait ces quelques indications :

« Tu traverses le village³⁵³ direction Parcou et on est en bordure, tu verras les serres. Tu te gares pas chez nous, tu te mets sur la parcelle à gauche un peu avant. C'est là qu'on va mettre les oignons. »
(Mme *Épilobe*, appel téléphonique du 15 février 2021).

La **Figure 32** ci-dessous retrace mon cheminement d'arrivée à la ferme le premier jour. Mon gîte se situait à Saint-Aulaye-Puymangou, à 5min de la ferme (cf. **Figures 35, 36** ci-après). La propriétaire était la fille du président de la communauté de communes de Saint-Aulaye ; j'ai pu donc obtenir quelques informations sur le contexte local.

À mon arrivée en voiture au centre-bourg de Chenaud, je suis les indications de Mme *Épilobe* et je découvre que la commune a mis en place un panneau pour indiquer la ferme (cf. photographie A2, **Figure 32** ci-contre). Dans la semaine, M. *Épilobe* me dira qu'ils paient une redevance pour que ce panneau reste. Ce n'est donc pas un « geste » de soutien de la commune, c'est une signalisation classique d'entreprise. Je n'ai pas su si c'étaient les responsables qui avaient choisi le libellé ou les services de la mairie mais nous nous interrogeons sur l'emploi du masculin alors que la ferme à l'origine avait été créée par Mme *Épilobe*. D'ailleurs, dans l'entretien mené avec le maire, il ne se rappelait que du prénom, quelque peu déformé, de Mme *Épilobe*.



Figure 32 : Cheminement vers la ferme *Épilobe* et indices d'une reconnaissance territoriale

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : IGN archives « Remonter le temps » photographie aérienne de 2021, photographie du 22 et 24 février 2021.

Légende : l'infographie à gauche localise les prises de vue des photographies A à E. À droite, chaque photographie est accompagnée d'un ou deux zooms (lettre associée d'un numéro).

Chenaud a une morphologie de « village-rue », c'est-à-dire un habitat groupé le long d'un axe routier, ici la départementale D105 qui relie Saint-Aulaye-Puymangou et le centre-bourg de « l'ancien » Parcou. Les serres de la ferme *Épilobe* se distinguent depuis la route (cf. photographie

³⁵³ Cette terminologie de « village » pour désigner « l'ancienne commune de Chenaud, avant regroupement de 2016 avec Parcou, est aussi partagée par d'autres habitants et le maire de la « nouvelle » commune regroupée Parcou-Chenaud.

B1, **Figure 32** ci-avant). Plus loin, la haie de ronces empêche de voir la ferme, même en hiver. On distingue tout de même la grange, l'« utilitaire » et les serres (cf. photographie C et C1, **Figure 32** ci-avant). Au sol, en premier plan, une vingtaine de « tas blancs » sont posés de manière organisée, à même distance les uns des autres. J'apprendrais plus tard que les responsables de la ferme testent un « paillage » à partir de laine de mouton récupérée chez un éleveur à proximité. Devant la haie, un panneau en bois usé par le temps n'est plus visible pour les automobiles mais à pied ou à vélo, on peut toujours distinguer le nom de la ferme et le fait que ce soit du maraîchage. À ce même endroit, un petit panneau fixé sur le poteau électrique indique qu'il faut tourner à droite pour aller acheter ses « légumes bio » (avec les horaires, cf. photographies D et D1, **Figure 32** ci-avant). Sur cette même photographie, derrière le poteau électrique, une maison neuve est en construction. Elle fait face à la parcelle récemment louée par les responsables de la ferme *Épilobe* pour étendre leur surface de culture, y faire leur parking et stocker du fumier composté (sous bâches).



Figure 33 : Entrée de la ferme *Épilobe*

Réalisation : Damien Toublant, 2021

Commentaire : Le panneau met en avant le mode de production (agriculture biologique) et annonce le nom de la ferme que nous avons choisi de masquer.

À l'entrée de la ferme (cf. **Figure 33** ci-dessus), le portail ouvert, le « poireau géant » en façade de la grange et le panneau présent en permanence sont davantage que des signalisations « passives », ils sont des signes « actifs » qui interpellent les visiteurs et leur montre qu'ici on sera bien accueilli. Au loin, on aperçoit la deuxième grange avec un préau où se déroule le « marché à la ferme » tous les jeudis.

Le « marché à la ferme » s'ajoute aux deux AMAPs : l'une, située à 50min de route, en périphérie de Libourne et l'autre, à 10min, dans le centre de Saint-Aulaye-Puymangou (**Figures 34, 35** ci-après). Que ce soit sur leur marché à la ferme ou à l'AMAP la plus proche, le couple de responsable de la ferme rencontre d'autres responsables de fermes en agriculture biologique et des habitants « sensibilisés ». Il semble que la commune de Saint-Aulaye-Puymangou compte beaucoup de consommateur(rice)s intéressé(e)s par « la bio » ; peut-être que la présence importante de parcelles certifiées AB autour du centre-bourg est une piste explicative (**Figure 34** ci-après).

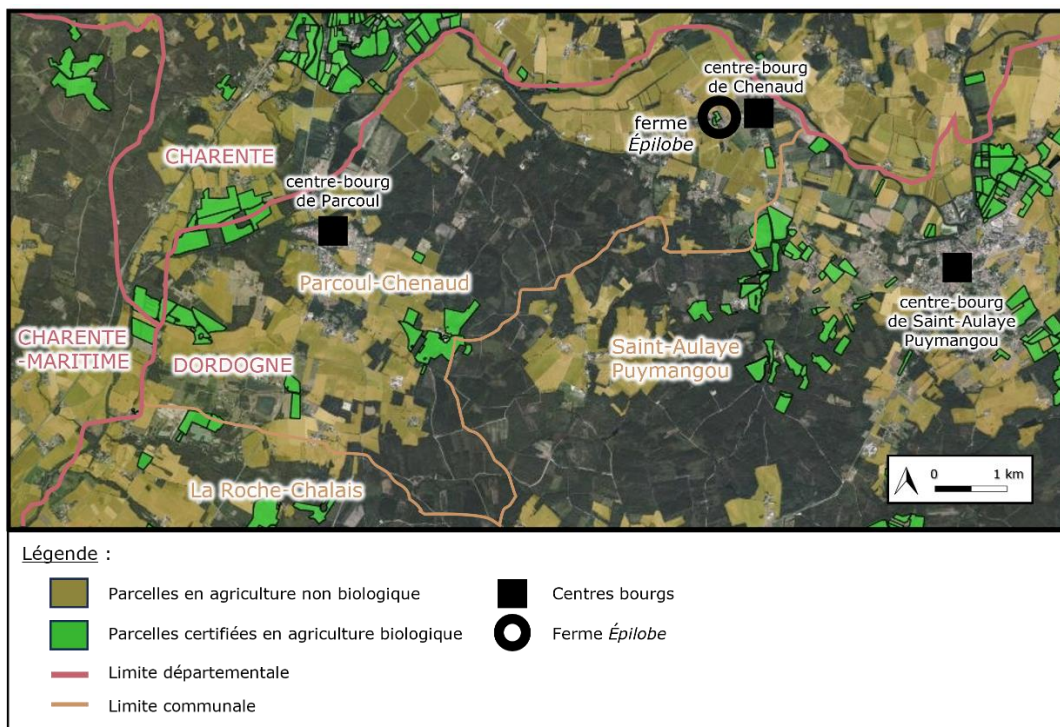


Figure 34 : Localisation de la ferme *Épilobe* suivant les surfaces en agriculture biologique et non biologique

Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Source : Agence bio, 2022.

Le territoire sur lequel s'établit la ferme est au carrefour entre quatre départements (Charente, Charente-Maritime, Gironde et Dordogne ; cf. **Figure 35** ci-dessous). La commune, issue d'un regroupement en 2016, appartient à la communauté de communes de Saint-Aulaye et au Pays Périgord Vert (territoire du SCoT). La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) (Gironde) est à quelques kilomètres ; c'est auprès de cette collectivité que travaillait M. *Épilobe* en tant que chargé de mission développement durable. Le couple s'est installé à Chenaud grâce à l'opportunité que représentait l'ensemble foncier : un terrain d'1.5 ha, 2 granges, 1 habitation (qu'ils ont rénové) et quelques annexes pour moins de 150 000 €.

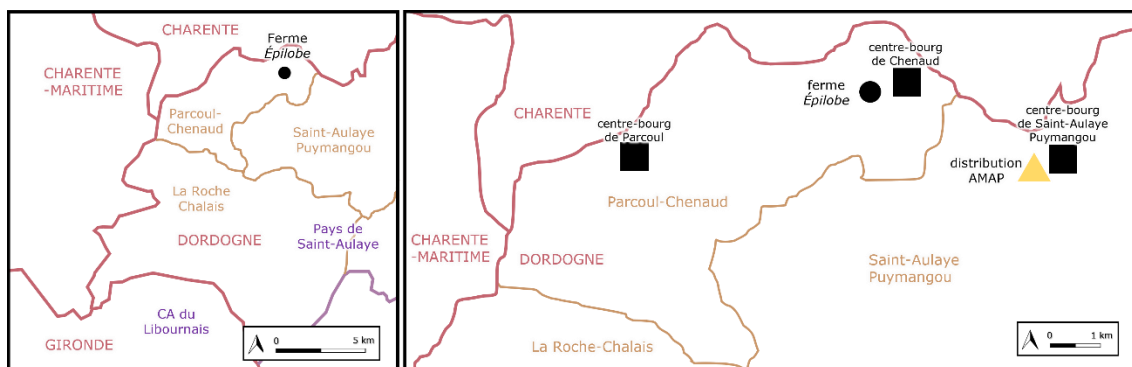


Figure 35 : Localisation de la ferme au carrefour de quatre départements et localisation du point de distribution AMAP par rapport aux centres bourgs à proximité.

Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Légende : En rouge, les départements ; en violet, les intercommunalités ; en orange, les communes.

D'un point de vue du paysage (cf. **Figure 36** ci-dessous), l'influence charentaise prédomine : grandes parcelles céréalières « openfields » et grandes prairies d'élevages (ovins, bovins viande et lait³⁵⁴) composent ce que les habitants nomment la « vallée ». Ses sols sablo-limoneux hydromorphes recueillent les eaux des « coteaux » forestiers de la Double, cette immense forêt majoritairement privée de 50 000 ha et bien connue de Dordogne. Chenaud porte dans son appellation l'omniprésence de l'eau (sens littéral : « canaux d'assèchement des marais »³⁵⁵).

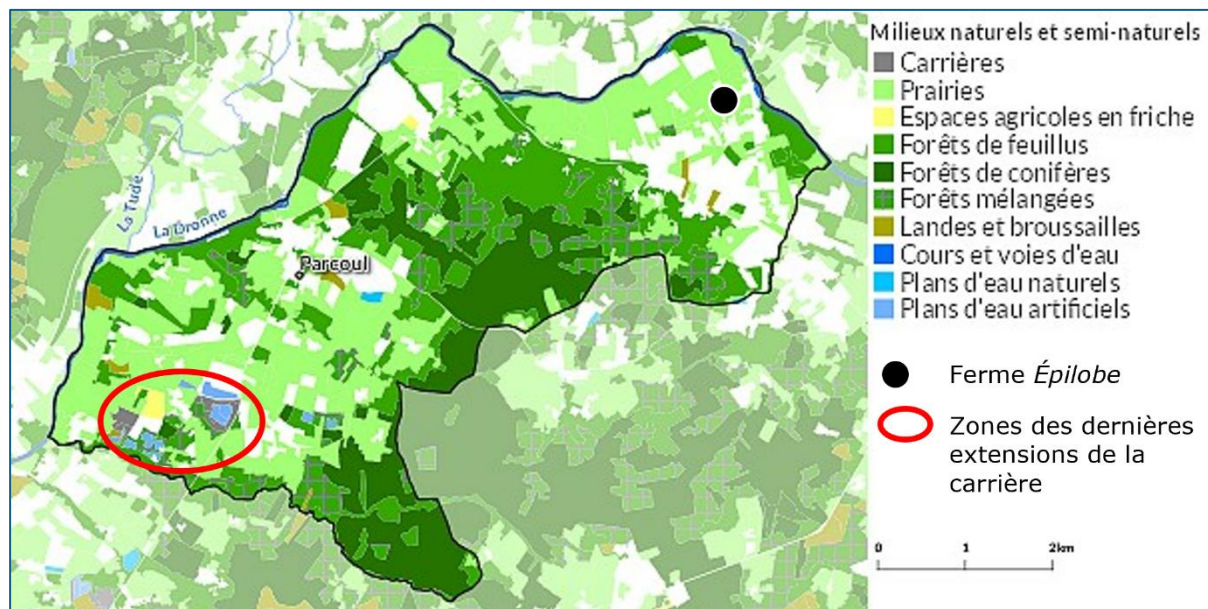


Figure 36 : Localisation de la ferme suivant les milieux naturels et semi-naturels.

Réalisation : GIPATGeRI (2021)

Source : GIP³⁵⁶ Littoral Aquitain, *Référentiel néo-aquitaine d'Occupation du Sol (OCS) à Grande Échelle 2020, 2021*

En plus de la proximité de la Dronne et des remontées de la nappe alluvionnaire³⁵⁷, l'eau sourd en plusieurs points d'affleurement des « coteaux », concourant à la présence de nombreuses sources dont certaines auraient une dimension « sacrée ». Au-delà de la spiritualité supposée de ces lieux, la présence religieuse est marquée par un certain nombre de croix et de propriétés emblématiques, autrefois détenues par des nobles et dépendant d'abbayes poitevines³⁵⁸. Cette appropriation territoriale par la noblesse catholique se traduit aujourd'hui par une concentration foncière : un faible nombre de propriétaires détient de très grandes surfaces (cf. **Chapitre 5, section I.**, exemple d'une relation entre l'un de ces propriétaires et les responsables de la ferme *Épilobe*).

³⁵⁴ Dans le périmètre de l'AOP Beurre de Charentes-Poitou.

³⁵⁵ On retrouve d'autres toponymes qui s'inscrivent dans ce champs lexical : les lieux-dits « la Vaure » (terre inculte ou terrain mouvant) synonyme des « Essards », « la Vergnasse » (aunaie où poussent des aulnes, arbre des zones humides), « les Cure-bourse » (canaux d'assèchement), « au Brandaud » (étendue de bruyère ou genets aimant les sols acides et hydromorphes). D'autres toponymes renvoient au passé céréalière comme le « bichet » qui était une mesure de blé (Pégorier, 2006).

³⁵⁶ GIP : Groupement d'Intérêt Public.

³⁵⁷ 4 arrêtés de catastrophe naturelle « inondation » ont été déclarés entre 1986 et 1999. Depuis, la nappe alluvionnaire remonte à certains endroits mais sans que les dommages causés demandent la nécessité d'un arrêté de cette catégorie.

³⁵⁸ D'après la Société d'Histoire et d'Archéologie du Périgord (SHAP), Bulletin, tome XLVIII (1921, p. 139-143), url : < https://www.guyenne.fr/ArchivesPerigord/SHAP/T48_1921/Abbayes_T48.htm > (consulté le 08/01/2024).

En termes d'appropriation de l'espace, on peut ajouter deux autres problématiques liées à la santé humaine et des milieux :

- à court terme, la proximité immédiate de la ferme (moins de 100m) de parcelles cultivées en blé tendre³⁵⁹ sous un mode de production non biologique peut poser problème. Le nombre de traitements phytosanitaires³⁶⁰ moyen en blé tendre par parcelle culturale est de 7.9 (Agreste, 2019, données de 2017) (2.9 en herbicides, 2.9 en fongicides, 0.3 en insecticides et 1.9 en « autres et adjuvants »). La volatilité aérienne des pesticides, dont certains reviennent régulièrement dans les médias³⁶¹, est suffisamment documentée (Bedos et al., 2002) pour constituer ici un risque probable.

- à moyen terme (3 ans), une gravière en cours d'exploitation au Sud-Ouest du centre-bourg de Parcoul-Chenaud (cf. **Figure 36** ci-avant) pourrait s'étendre à proximité de la ferme *Épilobe*. La carrière est exploitée depuis 1996. Son emprise est d'une cinquantaine d'hectares et entre en concurrence avec l'usage agricole. Cet argument et la proximité de la zone Natura 2000³⁶², n'ont pas été jugés suffisant par l'autorité environnementale (2012³⁶³) pour empêcher le projet.

La similitude entre la configuration géographique de l'espace autour de la ferme *Épilobe* et celle antérieure à la zone où s'est établie la carrière (cf. **Figure 37** ci-contre) nous interroge pour le futur. Quelle sera la situation lorsque l'exploitation de la carrière prendra fin en 2027 ? Si le projet de carrière vise les terres à proximité de la ferme *Épilobe*, aura-t-elle les moyens de s'y opposer ?

La demande française en sable, sur un marché mondial très tendu, rend le risque de concurrence des usages de la terre agricole prégnant. Le développement récent de projets de panneaux photovoltaïques « flottants » renforce considérablement ce risque en conférant à ce type de projet, autrefois temporaire (10-15 ans), une permanence (et une rentabilité décuplée par unité de surface exploitée). Les risques sur la santé humaine et la qualité de vie ne sont pas négligeables et finalement peu pris en considération³⁶⁴. Le « contexte rural » est



Figure 37 : Localisation de la ferme *Épilobe* suivant le zonage Natura 2000

Source : INPN, 2024

Commentaire : Zone Natura 2000 (aplat jaune) et grandes surfaces agricoles déboisées à proximité de la ferme *Épilobe*.

³⁵⁹ Utilisé pour l'alimentation animale et valorisé pour ses pailles, mais aussi utilisé pour la fabrication du pain et de la bière.

³⁶⁰ Le « traitement phytosanitaire » est « l'application d'un produit phytopharmaceutique lors d'un passage. Un même produit appliqué deux fois sur la même surface compte pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqués lors d'un même passage compte également pour deux traitements. L'indicateur du nombre de traitements est fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passages pour chacun des produits » (Agreste, 2019).

³⁶¹ Exemple du « prosulfocarbe », herbicide utilisé en cultures de céréales et de pommes de terre qui, après avoir été utilisé peut être « émis vers l'atmosphère sous forme gazeuse (il ne s'agit pas de gouttelettes de pulvérisation) et il va ensuite se déposer sur d'autres parcelles, par dépôt gazeux mais aussi par la pluie » (entretien Carole Bedos, France Culture, 2021, source (article France Culture, 2021) : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-journal-des-sciences/pesticides-volatils-un-risque-pour-l-agriculture-biologique-3056935>). Autre source (article Basta, 2024) : <https://basta.media/christophe-arboriculteur-menace-de-liquidation-judiciaire-a-cause-de-pesticides>

³⁶² FR7200662 - Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec L'Isle. Directive Habitats-Faune-Flore.

³⁶³ L'avis de l'« autorité environnementale » faisait état d'« une emprise du projet est occupée par : des terres cultivées [(céréales)] [...], deux prairies pâturées [...], des haies arbustives [...], un ancien verger abandonné évoluant en friche arbustive ». Le dossier faisait aussi état « d'un ensemble d'habitats communs et de faible intérêt faunistique et floristique et sans fonction écologique avérée. Il abrite une faune banale ». Source : url : < https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/p_2012_130_carriere_rullier_les_nauves_parcoul.pdf > (consulté le 10/01/2024)

³⁶⁴ Entre le fonctionnement des machines et les rotations des camions (jusqu'à 4 allers-retours par heure en période de pointe d'activité), l'impact sonore est important. Je le constatais lors d'une observation sur un autre territoire, dans le Lot-et-Garonne, sur la commune de Bruch où un petit collectif m'a sollicité en 2022 pour les accompagner dans leur projet de « réappropriation

d'ailleurs cité dans l'avis de l'« autorité environnementale » comme étant de nature à justifier une approche méthodologique visiblement « au rabais » et il est « conclu à l'acceptabilité des risques sanitaires pour le milieu humain ».

Autrefois marqué par les paysages charentais-maritimes, les vignes du Cognac et les prairies bocagères ont disparu du paysage de la commune de Parcou-Chenaud : les vignes ont été arrachées il y a une trentaine d'années³⁶⁵ ainsi que les haies. L'agriculture y est encore sous la forme de « fermes de taille relativement importante » (maire de Parcou-Chenaud, entretien du 26/02/2021) : la commune compte six sièges sociaux d'exploitation agricole et trois « unités » qui sont « des fermes cédées il y a 3 et 10 ans pour l'agrandissement d'autres exploitations dont les sièges sociaux sont hors territoire communal » (*ibid.*, 2021) (cf. **Figure 39** ci-dessous).



Figure 38 : Fichier vidéo de la captation prise de l'entretien conduit avec le maire de la commune de Parcou-Chenaud le 26/02/2021

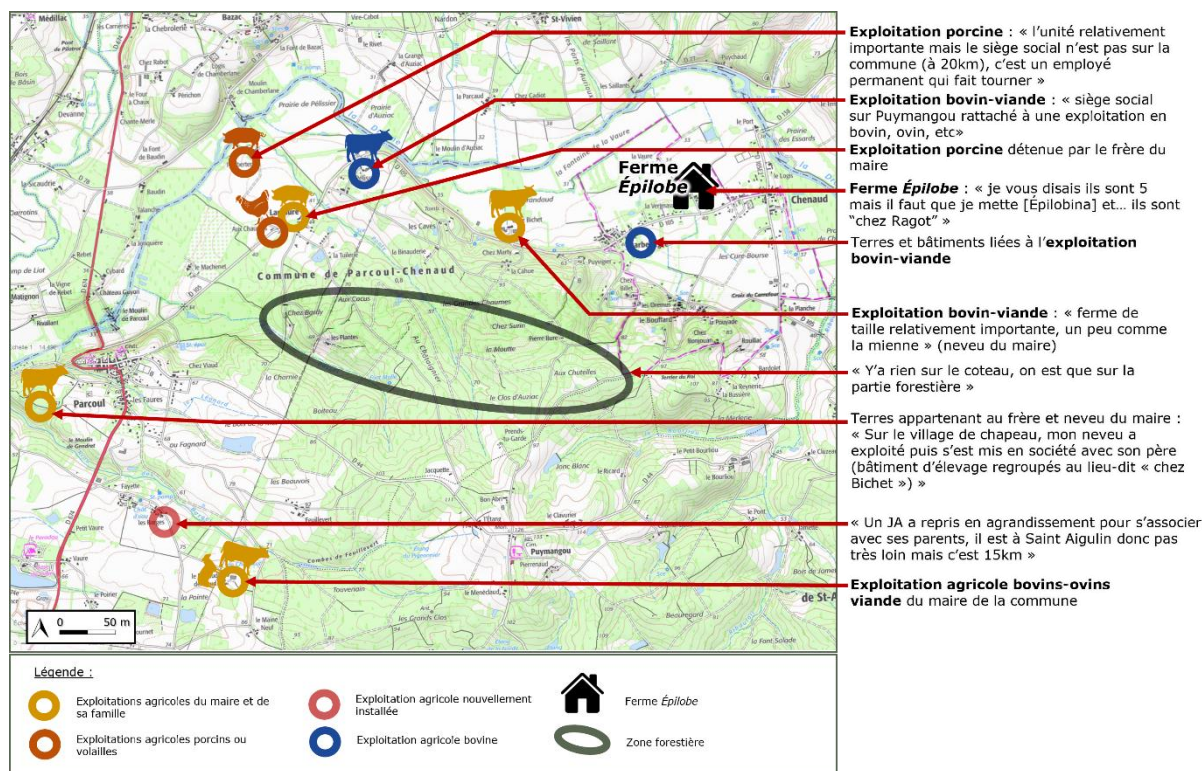


Figure 39 : Localisation des exploitations agricoles de la commune de Parcou-Chenaud

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Fond de carte IGN, d'après un entretien conduit avec le maire de la commune de Parcou-Chenaud le 26/02/2021.

de la ferme familiale » afin d'y mener un projet d'agroécologie. Il semble par ailleurs que le « contexte rural » cité dans l'avis de l'« autorité environnementale » (2012) change l'approche méthodologique et diminue possiblement sa rigueur. Il est alors « conclu à l'acceptabilité des risques sanitaires pour le milieu humain ».

³⁶⁵ Comme en témoigne le maire de la commune de Parcou-Chenaud : « Il y a 30 ans il y a eu une grosse crise... l'arrachage de la vigne, on est en zone de Cognac ici, on fait partie des 4-5 communes de Dordogne qui font partie de la zone Cognac ; la crise a tout arrêté » (entretien du 26/02/2021).

4.2.3. La ferme *Karkadé*, une micro-ferme maraîchère au cœur d'un parc urbain

Je connais Mme *Karkadé* depuis notre rencontre au mois d'août 2018, faisant suite à sa sélection à l'issue de quatre mois d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) diffusé par la ville de Floirac. Son projet, porté par l'association Conservatoire du Goût qu'elle a co-fondé et qu'elle dirige, a été choisie parmi 8 dossiers déposés entre avril et juin 2018 (sur 26 candidatures).

Des mots de sa responsable, la ferme *Karkadé* est une « ferme expérimentale », ce qui correspond complètement avec les intentions de la Ville de Floirac. « Chaque année des centaines de variétés de légumes, fruits, fleurs et aromates, issues du monde entier sont testées » (site internet du Conservatoire du Goût³⁶⁶). L'ambition est d'œuvrer pour la « sauvegarde de la biodiversité » en recherchant « à travers le monde entier les semences paysannes de fruits et légumes présentant des qualités gustatives et nutritives afin de les préserver et d'en faciliter la découverte et l'accès à tou-te-s les amoureux-ses et curieux-ses du goût » (*ibid.*). Le travail est colossal et requière des compétences reposant sur des ressources cognitives qui dépassent le fait d'être cheffe d'exploitation (« métier » qui déjà combine plusieurs « métiers »). Mme *Karkadé* expose en quelques mots d'où vient ce projet et explique en quoi ce projet, comme elle le dit, lui « prend aux tripes » :

« J'ai fait une École d'ingénieur agronome à Rennes, [...] je me suis spécialisée en halieutique, la gestion des pêches maritimes. [...] Je suis revenue aux plantes en fait un petit peu par autodidacte au départ parce que la santé me passionnait (et me passionne toujours d'ailleurs) et que je suis arrivée vers les plantes d'abord par ça, par les plantes qui soignent, les tisanes, les huiles essentielles, etc. et donc j'ai bouquiné, j'ai fait pas mal de recherche et ensuite... j'ai cherché des légumes qui étaient bons pour moi... et ne trouvant pas de maraîchers qui cultivaient des bons légumes et restant dans la frustration en permanence, j'ai fini par me dire [...] avec un copain, on va monter une association de jardins, forêts comestibles partagés où on trouverait tout un tas de légumes qui ont du goût³⁶⁷.

Et en montant ce projet-là, j'ai trouvé LE maraîcher qui faisait des bons légumes ! Il faut se lancer pour trouver ce qu'on cherchait depuis des années !

[...] et donc, et donc j'ai rencontré un maraîcher breton. J'habitais en Bretagne depuis presque 10 ans je crois... et donc ce maraîcher qui avait un étal de légumes assez incroyable, je l'ai abordé en lui disant : "Voilà, on est en train de monter une association où on cherche à cultiver des légumes qui ont du goût et quand je vois votre étal, je me dis, vous avez peut-être quelque-chose à nous apporter". Et donc je ne savais pas, mais il faisait une recherche gustative sur les légumes.

Et donc, et donc on a fait connaissance. Le projet lui a plu, il m'a dit, "je vous aide" et puis on est tombé amoureux. Et puis il m'a dit, "tu veux monter le Conservatoire du Goût avec moi ?" et j'ai dit oui [sourires].

Et donc j'ai démissionné du boulot que j'avais dans la gestion des pêches et je l'ai rejoint et il m'a appris pendant 2 ans le maraîchage et on a monté le Conservatoire du Goût. Voilà.

Voilà, sauf que... sauf que... on a monté, on a officialisé l'Association, lui, ça faisait un moment hein, ça faisait bien bien... 5, 4-5 ans qu'il travaillait dessus, donc déjà avec les chefs bretons, parisiens... il avait

³⁶⁶Site internet du Conservatoire du Goût, url : < <https://www.conservatoiredegout.fr/a-propos> > (consulté le 10/01/2024).

³⁶⁷ Cette association s'appelle « Cojardinons en Goëlo », source : url : < <http://www.saint-pever.net/eco-bio.htm> > (consulté le 11/01/2024).

déjà une très belle sélection de choses voilà très très intéressantes... mais chaque année, il testait énormément donc il faisait jamais des grosses quantités d'un légume qu'il avait sélectionné. Il arrêta jamais la recherche. Voilà et puis on a officialisé en septembre 2017 l'association et... en Bretagne... et... lui est décédé en février suivant, ce qui fait que j'ai ramené tout ce que j'ai pu de là-bas, ici, pour poursuivre le projet du « Conservatoire du Goût » et le concrétiser. »

(Entretien du 23/07/2020, MicroAgri)

Par ce récit, on comprend mieux la force qui anime la trentenaire revenue sur ses « terres natales » pour continuer et développer l'œuvre du maraîcher breton. Mme Karkadé réussit, à force de tâtonnements, à savoir à quel moment précisément faire telle ou telle tâche, avec quel geste (praxie), tout au long de la vie des plantes qu'elle produit, de la graine au fruit / à la fleur / aux feuilles, puis, enfin, récolter au « bon moment », c'est-à-dire à une sorte d'« optimum gustatif » (gnosie).

Le projet de créer une ferme vient donc de ce besoin de Mme Karkadé d'être « dans la concrétisation » :

« Cette branche-là de ferme expérimentale [...] me semblait urgente et primordiale.

De montrer, de ne pas être que dans la parole quand j'allais voir les uns, les autres en disant je fais de la recherche gustative ! J'ai plein de bonnes choses, il fallait que je montre pour que les gens ressentent.

Et puis en parallèle, [il y a] d'autres activités [...] qui vont permettre de générer des ressources plus importantes. Donc le consulting, l'accompagnement pour faire des potagers dans les restaurants. Et ça [la ferme] qui a permis assez rapidement aussi de dégager... de pouvoir embaucher et donc de pouvoir faire plusieurs activités dès la première année. »

(Mme Karkadé, entretien du 23/07/2020, MicroAgri)

Mme Karkadé est une personne à la fois « hyperactive » et « exigeante » d'abord envers elle et puis envers les autres, dont ses 2 salariés. L'un d'entre eux d'ailleurs a été recruté spécifiquement pour gérer la ferme afin que Mme Karkadé ne se consacre qu'au développement du Conservatoire dans son ensemble. Toutefois, la complexité du poste conduit Mme Karkadé à prendre plus temps dans l'accompagnement du salarié :

— Enquêteur :

« Et du coup, on peut dire que c'est vous la cheffe d'exploitation ? »

— Mme Karkadé :

« Oui, ça aurait pas dû [rire agacé], ça aurait pas dû parce que j'ai embauché quelqu'un pour l'être mais il y a pas encore les compétences donc beh c'est moi qui le suis. »

(Entretien du 23/07/2020, MicroAgri).

Elle insistait d'ailleurs dans son offre de poste sur le « bon sens et la sensibilité », cette dernière étant répétée à 3 reprises : dans le chapeau de description du Conservatoire, dans les inspirations guidant les pratiques et dans le profil recherché (« passion, sensibilité aux plantes et au goût »).

Le travail à la ferme Karkadé allie exigence de rendement, production intensive et diversifiée, pratiques d'agriculture biologique, travail manuel et sensibilité. Depuis le début de son installation, Mme Karkadé cherchait un associé qui partage avec elle l'exigence ou ce qu'elle nomme, l'« excellence » ainsi que la sensibilité propre à l'approche gustative du Conservatoire. En d'autres termes, elle cherche une personne dont le savoir-faire est issu d'une combinaison entre ses

connaissances, sa pratique et son « intuition ». La maraîchère insiste sur cette dernière qu'elle associe au fait de convoquer une forme de « bon sens ». C'est la réponse qu'elle formule si on lui pose la question de ces « inspirations alternatives (MSV, permaculture, biodynamie) » (entretien du 23/07/2020, MicroAgri).

La ferme *Karkadé* se situe sur le parc de la Burthe, l'un des 3 parcs urbains de la ville de Floirac (en plus de « l'Observatoire » et « Sybirol »). La commune est située sur la rive droite de la Garonne et fait partie des 28 communes de la métropole de Bordeaux (cf. **Figure 41** ci-contre).

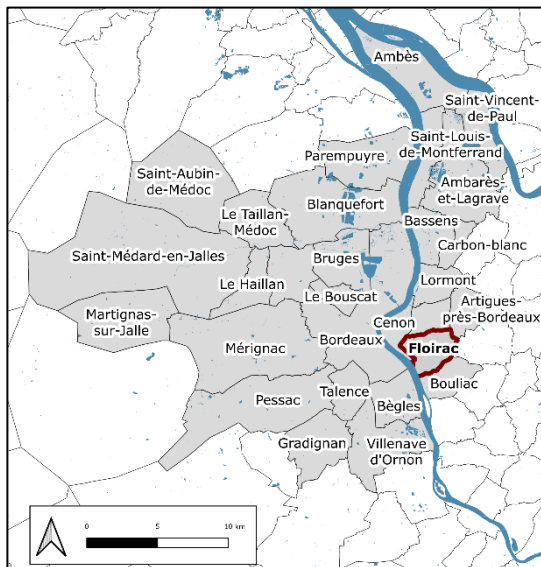


Figure 40 : Localisation de la ville de Floirac, rive droite du fleuve Garonne, au sein de Bordeaux Métropole

Réalisation : Damien Toublant, 2024
Sources : IGN BDTOP, GEOFLA

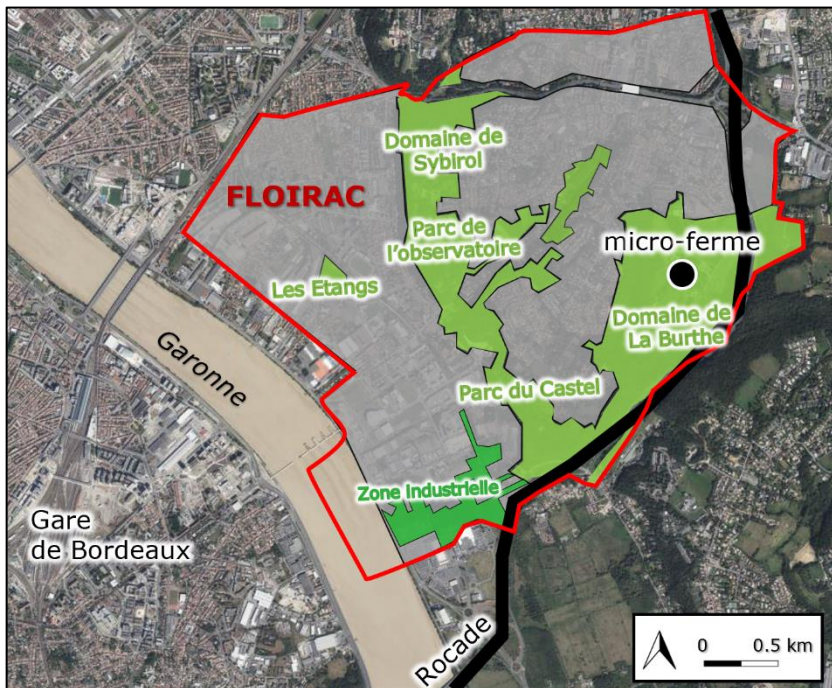


Figure 41 : Localisation de la micro-ferme au sein du « Parc des Coteaux », Floirac, Gironde.

Réalisation : Damien Toublant, 2018
Sources : IGN 2021, PLUI Bordeaux Métropole

La ville de Floirac est marquée par trois espaces (cf. **Figure 42** ci-dessous) :

- **Un espace situé en partie « basse »**, quasiment exclusivement bâti et consacré à des activités industrielles³⁶⁸, de services et de loisirs (la récente salle de spectacles « Accord Arena » par exemple). C'est aussi là que sont localisées la mairie, l'école maternelle et un collège (un autre collège est situé dans le « Haut-Floirac »). Les prairies, vergers et vignes ont progressivement disparu depuis les années 1930³⁶⁹. Au moment de rédiger l'AMI de Floirac fin 2017 – début 2018, aucune parcelle n'était inscrite au RPG. Depuis, le registre comprend un viticulteur dont le siège social est à Floirac (1 800 € d'aide PAC en 2022) ainsi que la SAS³⁷⁰ « Alliance vins », une société de conseil de gestion (10 400 € d'aide PAC en 2022). Figure aussi sur les déclarations de 2018 à aujourd'hui environ 2.2 hectares de « prairies » dans la zone industrielle, sur le site de « RTE³⁷¹ – GMR Gascogne ». Il s'agit de l'un des 18 sites d'écopâturage de la société. Celui-ci est géré depuis 2017³⁷² par contrat avec une entreprise nationale, « Ecomouton »³⁷³.

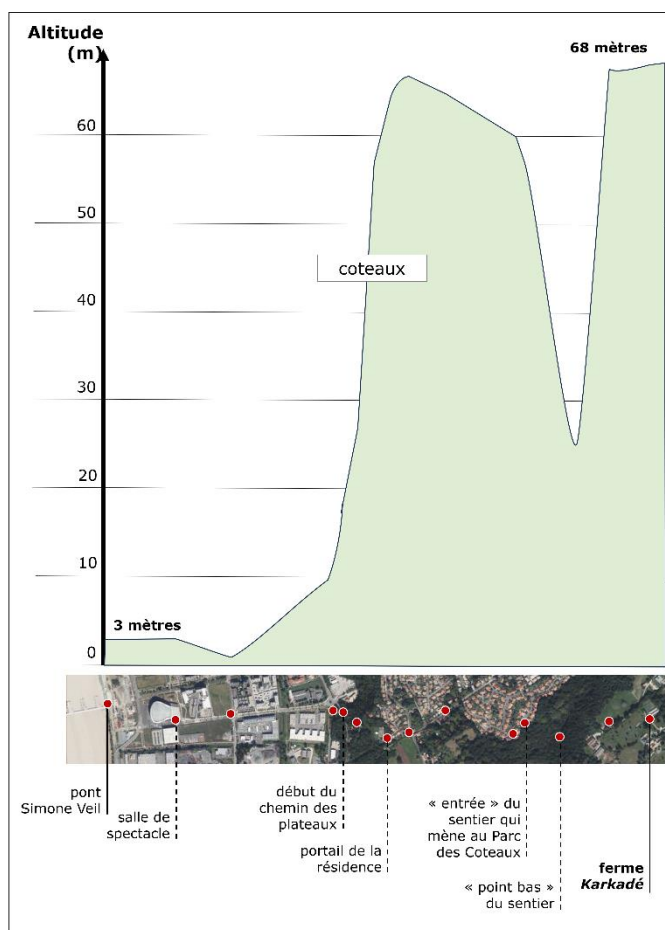


Figure 42 : Profil altimétrique, du pont Simone Veil à la ferme Karkadé

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sources : fond photographique aérien de l'IGN (2021), 13 points d'altitude mesurés sur le terrain avec smartphone le 07/03/2020 et 1 point d'altitude provenant de l'outil « CalcMaps » (point à l'arrivée du pont Simone Veil).

- **Un espace intermédiaire** nommé les « coteaux ». Il s'agit d'« un versant qui s'élève au-dessus d'une plaine ou du fond d'une vallée large, donc un relief doté d'une certaine élévation » (Sellier, 2021). Comme le relève le profil altimétrique que nous avons réalisé en arpentant le territoire, du pont Simone Veil à la ferme Karkadé, l'altitude varie de 3 mètres (basale) à 68 mètres (sommitale), voire 72.5 mètres là où sont localisées les serres mutualisée entre la Ville de Floirac et la ferme Karkadé.

Le long de ce versant boisé et parsemé de clairières avec parfois des bâtis collectifs, s'est créé le « Parc des Coteaux ». Sur plus de 500 hectares, 25 km de long et parcourant 5 communes, le parc présente un intérêt écologique, social et culturel pour la rive droite. Doté depuis 2018 d'un plan de

³⁶⁸ Dont la présence de l'un des sites de l'« Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Bordeaux » « spécialisé dans le MCO (maintien en condition opérationnelle) et l'expertise des moteurs d'avions militaires » (Rafale Mirage, hélicoptères, etc.). Dans le passé une carrière et une cimenterie s'établissait au lieu-dit « Souis ».

³⁶⁹ Des photographies aériennes de 1924, témoignent du passé agricole de cette partie « basse » de Floirac, sauf à l'endroit du site militaire et à proximité.

³⁷⁰ SAS : Société par Actions Simplifiées.

³⁷¹ RTE : Réseau de Transport d'Électricité.

³⁷² Site internet des « Jardins de Noé », url : < <http://www.jardinsdenoe.org/groupe/gmr-gascogne/> > (consulté le 11/01/2024). « 22 moutons sont présents sur site. Des panneaux d'affichage ont été implantés pour sensibiliser les collaborateurs ».

³⁷³ Site internet d'« Ecomouton » : url : < <https://www.ecomouton.fr/> > (consulté le 11/01/2024).

gestion intercommunal et d'un guide de gestion écologique basé sur l'étude « La Sagesse des Jardiniers » menée en 2016-2017³⁷⁴ et plus récemment (2021) d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), ce territoire continue sa mutation amorcée il y a une vingtaine d'années avec la politique de « rénovation urbaine » (2003). Les différentes fonctions des agricultures urbaines sont entrées progressivement dans les politiques publiques locales ; le projet de micro-ferme *Karkadé* faisant partie des précurseurs. Dans le cadre du PAT Rive Droite d'ailleurs, Mme *Karkadé* collabore à titre d'experte :

« En cette rentrée déjà, la maraîchère s'est vu confier un nouveau projet : accompagner une association chargée de cultiver quatre hectares de terres pour fournir les cantines scolaires de plusieurs communes (Lormont, Bassens, Cenon et Floirac). Mme Karkadé a supervisé la préparation des sols et travaillé avec les responsables de cuisine pour sélectionner les variétés plantées... De quoi assurer 2 000 repas par jour et former le palais des enfants à aimer les légumes dans toute leur diversité. »
(Article *Le Monde*, septembre 2021)

- **Un espace situé en partie « haute »** nommé « les plateaux » sur le lequel « empiète » le « Parc des Coteaux » qui conçoit la notion géographique de « coteaux » au-delà du versant, elle y intègre le « rebord » ou « revers ». Cet espace est légèrement enclavé : pour y accéder en voiture, il y a seulement deux accès par la partie « basse », le « chemin des plateaux » étant avec une « priorité à ceux qui montent », cela facilite tout de même la circulation pour accéder toutefois moins pour descendre. Les autres accès viennent de la partie « haute » : un accès depuis une sortie de rocade (en suivant la direction « Haut-Floirac » puis « la Burthe »³⁷⁵), un accès en provenance de la commune voisine de Cenon (au nord) et un accès qui enjambe la rocade à l'Est (en provenance d'Artigues-près-Bordeaux et Tresses). Les plateaux sont constitués principalement de lotissements, des habitats collectifs (dont « sociaux »), un EHPAD³⁷⁶, un collège, l'église de la commune avec ses cimetières, etc. Le Parc de la Burthe, les cheminements qui y mènent ainsi que ceux traversant la rocade vers Bouliac sont le terrain de jeux des marcheurs, vététistes et autres sportifs qui bénéficient de nombreux équipements (dojo, terrains de tennis, basket, football, etc.). Cet espace public verdoyant de plus de 70 ha abrite aussi un centre équestre sous gestion privée (location à la commune) et un centre de loisirs public 3-11 ans auprès du Château de la Burthe (250 enfants chaque année).

³⁷⁴ Plan de gestion « pensé » avec comme horizon possible de rejoindre le classement d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) comme me confiait Benjamin Chambelland lors d'un entretien en juillet 2018. L'ancien animateur du projet et actuellement en charge du développement du PAT, a beaucoup compté dans la mise en œuvre à la fois rigoureuse et participative du projet de « Parc des Coteaux »).

³⁷⁵ Seul le nom du parc est affiché, il faut donc savoir qu'il s'agit d'un parc.

³⁷⁶ Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.



Figure 43 : La ferme Karkadé, au milieu d'un ensemble d'activités de nature et de loisirs

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : Fond photographique IGN (2021), capture écran extraite de Google StreetView, février 2021.

Au cours des siècles, le Parc de la Burthe a suivi environ 8 grandes étapes pour en arriver à être ce bel espace public, approprié et apprécié des floiracais et habitants des communes voisines (source cf. **Figure 44** ci-contre) :

- peu après l'époque Gallo-romaine (au 7ème siècle), le site était le « domaine de villégiature de l'évêque Bertrand du Mans ; vers 615, il rapporte dans son testament la beauté du paysage, des fruits et des fleurs » ;
- à l'époque d'Aliénor d'Aquitaine (au 12ème siècle), il est fait mention d'un « château d'origine » qui serait « l'un des plus anciens de la ville ». Il se situerait « à l'emplacement des villas gallo-romaines » ;
- au 17ème siècle, l'ancêtre du Château de la Burthe est bâti ; il sera complètement restauré en 1843 ;
- du 19ème au début du 20ème siècle, l'activité principale du site, « composé de lieux-dits tels La Barthe (qui deviendra La Burthe), Sérillan, La Suzanne et le hameau de Ville, est la polyculture (champs, pâturages, vergers) et la viticulture » ;
- au 20ème siècle, « la SCI³⁷⁷ de Fonderie, propriétaire du domaine y accueille les enfants des fondeurs en colonie de vacances » ;



Figure 44 : Panneau posé par la commune il y a une 15aine d'années et aperçu du pignon de l'une des 2 serres de la ferme en arrière-plan.

Réalisation : Damien Toublant, 07/03/2020

³⁷⁷ SCI : Société Civile Immobilière.

- après 1950, « l’agglomération s’urbanise et se constitue en communauté urbaine. Abandon de la culture, retour des terrains en friche ; de profondes mutations s’opèrent alentour avec la mise en œuvre de la ZUP³⁷⁸ à Dravemont, la création de grands lotissements, la construction de la rocade et des pénétrantes Est » ;
- en 1973, « la ville de Floirac fait l’acquisition du site et y développe de multiples usages (promenade d’agrément, jogging, sport, sorties scolaires, aires de jeux, centre équestre...) »
- en 1999, « un temps fort pour la commune de Floirac : c’est à cette époque qu’est prise la décision politique de pérenniser ce domaine et d’en faire une zone protégée par rapport aux boisements ».
- Puis, en 2001 se crée le Groupement d’Intérêt Public du Grand Projet des Villes (GIP GPV) de la Rive Droite ; la Ville engage alors « un travail de réflexion sur la valorisation et la préservation du parc des Coteaux ». L’idée était de faire « renaître » ce territoire « délaissé par les décideurs dans un cliché de friches industrielles et de quartiers “difficiles” » (article Sud Ouest du 26/02/2023³⁷⁹). « Les premières études d’architectes paysagistes (2003) puis d’architectes urbanistes (2008), [...] ont permis d’engager progressivement l’aménagement des parcs et la boucle verte qui doit à terme les relier tous ». À partir de 2010, « la biennale panOramas s’est attachée à révéler le parc [...] en y test[ant] de nouvelles pratiques, artistiques, culturelles, sportives, de loisirs ». En 2013, le « parc LAB » (ou laboratoire du parc des Coteaux) est lancé. L’étude « La Sagesse des jardiniers » est menée en 2016-2017 (pilotée par le paysagiste DPLG³⁸⁰ Benjamin Chambelland qui en a fait l’objet d’une thèse soutenue en 2019).

La ferme *Karkadé* s’inscrit dans ce long héritage historique et renouvelle la manière de faire de l’agriculture sur ce territoire. Il ne s’agit pas d’un retour au passé mais d’une proposition nouvelle qui fait un détour par les semences et les sensibilités « égarées ». Reste un défi que soulevait notre diagnostic pré-installation réalisé pour la ville de Floirac en 2017 (projet étudiant Bordeaux Sciences Agro) : relier cette ferme aux mondes agricoles. Quand Mme *Karkadé* décrit sa ferme, elle évoque un « très fort sentiment d’isolement par rapport aux autres micro-fermes » (formulaire de recensement, MicroAgri, 2018).

« C’est très compliqué d’être une ferme urbaine pour les questions de fourniture, il faut faire des kilomètres et des kilomètres pour aller acheter un bidon pour blanchir les serres, pour aller acheter une bâche. Ça, c’est très contraignant de pas avoir les collègues agriculteurs, on peut pas se dépanner, tu sais, “tu me prêtes ton tracteur pour faire ci pour faire ça ?”...ça c’est très contraignant. Et puis du coup, le réseau, le réseau de paysans ! Mais même des gens qui vont faire du fromage de chèvres ! Des gens qui vont faire des œufs ! Voilà ! Dialoguer avec ce réseau de paysans. C’est assez dur de se sentir un peu seule, quoi... [...] et les logements aussi ! Pour l’agriculture urbaine, [il faut nous aider à] trouver des logements vraiment très près des fermes. »
(Entretien du 23/07/2020, MicroAgri)

³⁷⁸ ZUP : Zone à Urbaniser par Priorité.

³⁷⁹ Source : url : < <https://www.sudouest.fr/tourisme/nature/videos-comment-en-vingt-ans-le-parc-des-coteaux-s-est-impose-dans-le-paysage-de-la-rive-droite-bordelaise-14115285.php> > (consulté le 30/03/2024).

³⁸⁰ DPLG : Diplômé Par Le Gouvernement.

Conclusion du Chapitre 3.

Le monde social des micro-fermes est l'expression d'une alternative de rupture par rapport au modèle de développement agricole productiviste à condition qu'il « embarque » un modèle agricole et alimentaire. Dans ce chapitre, nous avons explicité le cadre théorique et les outils conceptuels qui permettent de tester l'existence d'un modèle :

- le « territoire » permet d'aborder différents registres dans l'analyse spatiale des micro-fermes (l'espace approprié par les individus et le collectif ainsi que leurs représentations) ;
- la « médiation territoriale » permet d'analyser la manière dont les micro-fermes se lient au territoire à travers leur activité agricole. Elle s'analyse via trois dimensions qui donne du sens à la « Vie Active Agricole » des responsables de micro-fermes :
 - o la dimension socio-économique nommée « Travail » ;
 - o la dimension politique nommée « Action » ;
 - o la dimension personnelle nommée « Œuvre ».

Cet outil conceptuel offre la possibilité de discuter des notions d'équilibre et de proportionnalité entre ces trois dimensions de l'activité territorialisée de micro-ferme ;

- le « système d'activité » permet d'analyser les micro-fermes à l'échelle des individus acteurs du système (entité sociale habitante) et à l'échelle de l'ensemble des activités et ateliers (approche plus globale que celle du système de production).

Bien que rendu visible médiatiquement, le monde social des micro-fermes est invisible statistiquement. Une première application de la notion de modèle de développement agricole montre qu'il est incomplet pour les micro-fermes, notamment sur l'insertion dans un segment de marché bien identifié et les reconnaissances sociales et politiques.

Pour mener à bien notre analyse, nous avons donc construit une démarche d'expérimentation exploratoire qui conçoit le terrain comme « permanent » et nous avons développé une approche multi-méthodes (exploitation secondaire des données, observation participante, entretiens, études de cas en suivi long terme & immersions dans trois micro-fermes).

Inscrite en géographie et dans une interdisciplinarité de proximité, cette démarche permet de reconstruire une « compréhension cohérente du réel » à partir d'un échantillonnage « ciblé » (99 micro-fermes en Nouvelle-Aquitaine et principalement en Gironde). Celui-ci se base sur un positionnement de nos travaux qui :

- dépasse le critère surfacique pour définir le « micro » ;
- prend en compte tous les ateliers de production (pas seulement le maraîchage) ;
- s'inscrit dans le champ d'observation des alternatives agricoles ;
- ne se restreint pas au cadre de l'agriculture urbaine.

Chapitre 4.

**Éprouver un modèle agricole
« à soi » : réaliser son désir
de changements**

L'analyse du monde social dans sa diversité met en évidence une image plus complexe de ce que sont les micro-fermes. Et dans ce panorama, nous proposons de reconstituer une forme organisée en modèle agricole. Les trois acceptions (« archétype », « futur désiré » et « normes pour l'action ») sont parcourues.

La **première section** met en évidence la diversité archétypale du monde social des micro-fermes, le rapport singulier à l'expérimentation et un même futur désiré : celui d'une agroécologie paysanne.

La **deuxième section** relie les micro-fermes à l'histoire récente (1924-2024) des mouvements socio-politiques alternatifs.

La **troisième section** atteste de trajectoires de vie qui opèrent bien plus qu'une reconversion professionnelle pour concevoir des modèles agricoles « à soi ».

I. Expérimenter pour (dé)montrer

1.1. Une première approche de la diversité archétypale du monde social des micro-fermes

Dans la diversité des exemples de micro-fermes que l'on peut observer à travers la France depuis la montée en visibilité du phénomène, il est difficile de déceler des récurrences. Même un critère comme celui de la surface cultivée se révèle finalement un descripteur insuffisamment souple pour construire une représentation archétypale.

Rechercher l'archétype directement à partir de notre échantillon ne serait pas suffisamment cohérent avec notre approche constructiviste et pas suffisamment contributif d'une meilleure connaissance pour le monde social.

Étant donnée l'émergence récente du monde social des micro-fermes, il nous semble plus pertinent d'aborder la compréhension de notre « réel de référence » ou « morceau » de monde social en prenant du recul sur ce qui compose le « tout ». On peut parler d'allers-retours entre le « champ d'observation » de cette thèse et le « champ de sélection » plus global (Sencébé, 2023). En effet, cela s'inscrit dans notre postulat d'un monde social dont ses « morceaux » s'influencent.

1.1.1. Un monde social parcouru par cinq archétypes

Le rapport singulier à la modélisation que met en évidence la montée en visibilité du phénomène « micro-ferme » nous met sur la voie d'un prisme par lequel aborder notre recherche de modèle. Ce rapport est celui de l'« exemplification ». Nous le graduons ainsi : exposer un échantillon (illustrer, sensibiliser par la « miniature »), donner l'exemple (tester, répliquer par le « pilote ») ou inspirer par des exemples (essaimer par l'« épreuve réelle »).

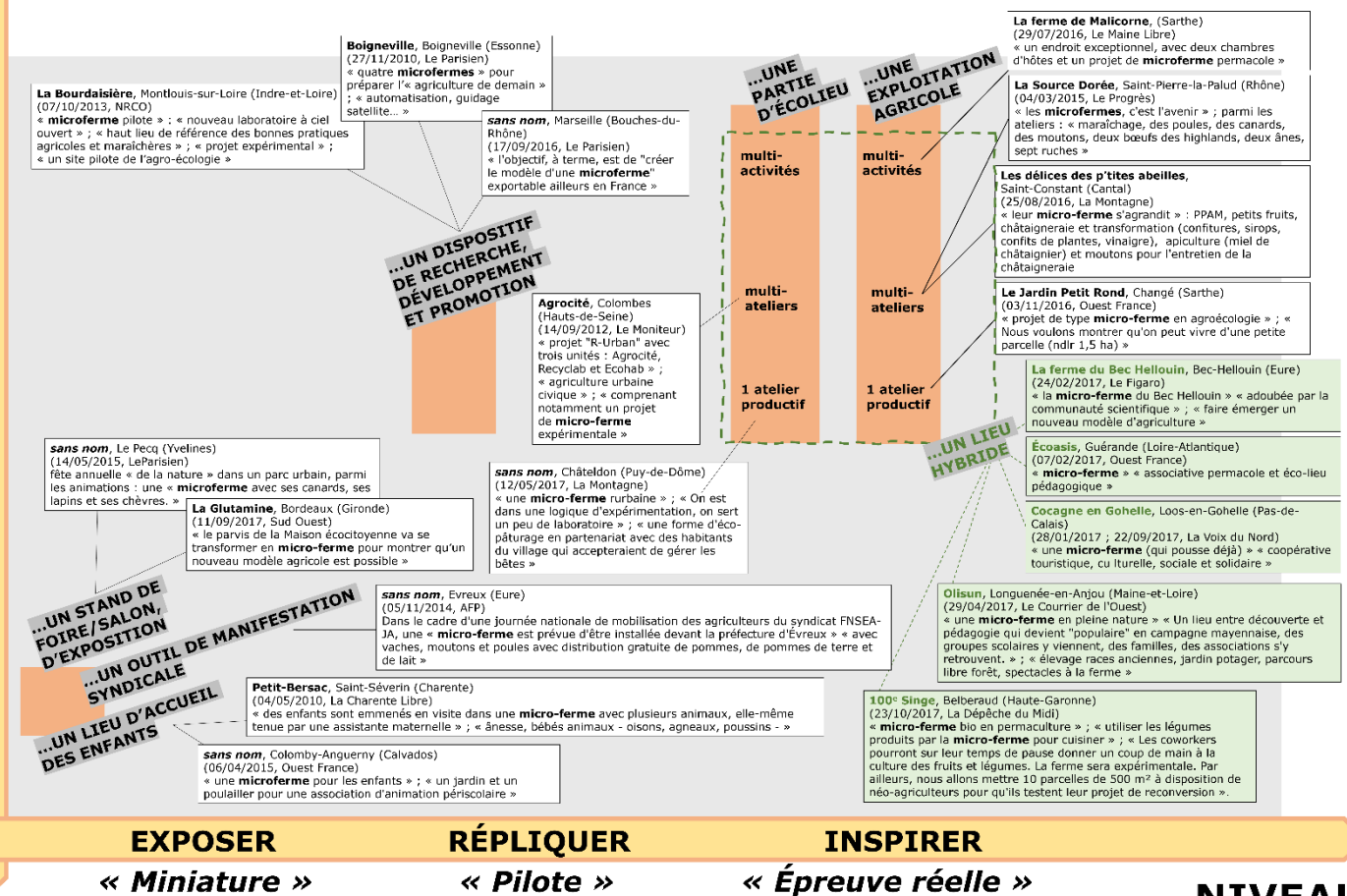
Le modèle n'est donc pas l'exemple, il est ce qu'on en fait, ce qu'on « médiatise » à partir de lui, cumulativement à d'autres exemples. Par exemple, la médiatisation par voie de presse modélise dans le sens où elle simplifie les traits des expériences individuelles pour leur conférer une portée d'intérêt (un peu plus) général. La déclinaison des trois expressions créées à partir du mot « exemple » témoigne de trois postures très différentes. Elles résonnent dans notre parcours des centaines d'articles de presse et dans l'analyse de notre échantillon. Par l'analyse des usages lexicaux du terme « micro-ferme » dans la presse, la **Figure 45** ci-après met en évidence une diversité de domaines de cohérence assimilables à des « archétypes » du monde social des micro-fermes. Sa compréhension est accompagnée des définitions du **Tableau 16** ci-après. Dans ce cheminement, nous arrivons à la détermination de deux facteurs qui précisent le positionnement des initiatives dans leur rapport à la modélisation : le niveau d'expérimentation des structures et leur niveau de complexité. Ce deuxième facteur est lié à notre « approche système ».

NIVEAU DE COMPLEXITÉ

SYSTÈME D'ACTIVITÉ

SYSTÈME PRODUCTIF

MÉNAGERIE



Réalisation : Damien Toublant, 2024
Source : Articles de presse (Factiva).

Légende : ...UN ARCHÉTYPE

Positionnement et dénomination d'un archétype

nom de micro-ferme, Commune (Département)
(date de l'article, titre de la PQR)
« extrait... »

Exemple d'article de presse permettant d'illustrer un archétype de micro-ferme

Figure 45 : Positionnement des archétypes du monde social des micro-fermes en fonction du niveau de complexité des structures et du niveau d'expérimentation (exemples tirés de la Presse Quotidienne Régionale française)

Quatre archétypes (en orange sur la **Figure 45** ci-avant) peuvent être décrits dans le **Tableau 16** ci-dessous vis-à-vis de trois postures idéal-typiques liées aux facteurs énoncés ci-avant :

Tableau 16 : Les quatre archétypes du monde social des micro-fermes

Postures idéal-typiques	Archétypes
« exposer un échantillon d'une agriculture idéalisée »	<p>Une « ménagerie » Une réunion d'animaux ou de végétaux en exemplaires limités à des fins de : - sensibilisation « grand public » dans le cadre de stands de foire, de salons d'exposition ; - de manifestations syndicales ; - de pédagogie, pour des lieux qui accueillent des enfants par exemple.</p>
« donner l'exemple à répliquer d'une agriculture désirable »	<p>Un dispositif de recherche, développement et promotion Un espace dont un certain nombre de paramètres sont contrôlés pour mener à bien un projet d'expérimentation basé sur un objectif de démonstration voire de promotion et éventuellement de réplification du prototype testé.</p>
« inspirer par des exemples d'agriculture éprouvée »	<p>Une partie d'écolieu Un espace agricole, plus ou moins productif, d'un lieu où habitent plusieurs individus qui partagent des finalités communes d'autonomie relative vis-à-vis des institutions publiques et privés.</p> <p>Une petite exploitation agroécologique Une unité de gestion combinant des espaces de vie, de production, d'agrément, et dont l'agriculture est l'une des principales sources des moyens de subsistance des habitants du lieu. Les exploitations développent des principes et méthodes mettant l'accent sur la diversité, la synergie, le recyclage et l'intégration (approche systémique, lien au territoire, combinaison des activités, etc.).</p>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Commentaire :

- Un cinquième archétype que nous nommons « un lieu hybride » est la combinaison entre les deux archétypes suivant : « une partie d'écolieu » et « une petite exploitation agroécologique ».
- Le choix du terme « ménagerie » permet de marquer le sens de l'exposition puisque c'est un terme ancien pour décrire un « lieu où sont réunis des animaux [...] rares destinés à être montrés au public » (CNRTL, 2012). La notion de rareté est ce qui a guidé notre choix de ce terme : le lien entre les citoyens et l'agriculture est devenu rare, les animaux de conservatoire dont on rassemble des échantillons entrent aussi dans cette idée tout comme l'intention de montrer au public.
- L'archétype « dispositif de recherche et développement » associe « micro-ferme » et « miniaturisation » est à relier avec notre explication de l'**Encadré 1** de l'**Introduction générale**. Il s'agit « le plus souvent d'essais de type "micro-ferme" recréant des contraintes proches de celles d'une exploitation agricole réelle » (Viaux, 1999, p. 145).

Nous aurions pu ajouter un sixième archétype, celui de l'« objet de recherche-action » : un espace dont un certain nombre de paramètres sont contrôlés pour mener à bien un projet d'expérimentation basé sur un objectif de résolution d'un problème social par co-construction du processus de recherche entre acteurs et chercheurs. Même si certaines fermes sont conçues dans cette finalité, il s'agit davantage d'un positionnement située entre les archétypes « lieu hybride » et « dispositif de recherche, développement et promotion » et plus proche de l'ancrage dans l'ESS³⁸¹ retrouvés dans l'archétype « partie d'écolieu ».

Notre proposition de composition archétypale est une première étape pour mieux comprendre ce qui est désigné sous le même vocable « micro-ferme ». L'approche idéal-typique confère à cette description un caractère poreux. Par exemple, dans notre échantillon de micro-fermes, il y a quelques exemples d'ateliers qui n'ont pas de rôle productif mais seulement pédagogiques. La pédagogie est alors la fonction qui prime par rapport à la notion d'exposition. Nous touchons ici à une manière de concevoir les archétypes comme une grille de lecture. Il est possible de retrouver dans plusieurs micro-fermes de notre échantillon différentes manières d'exemplifier : en exposant quelques animaux et quelques plantes pour un atelier, en tentant de petits projets d'expérimentation de

³⁸¹ ESS : Économie Sociale et Solidaire.

certaines cultures ou techniques (par ex. sur une « micro » parcelle dédiée) pour ensuite répliquer les clés de l'itinéraire technique qu'ils se sont créés, etc. En d'autres termes : « exposer », « répliquer » et « inspirer » se retrouvent dans des combinaisons diverses chez les micro-fermes et l'« archétypage » est lié au fait que l'une ou l'autre des postures est en adéquation avec les « aspirations » du projet de micro-ferme (cf. **sous-section 1.3.**).

Une polarité se superpose avec la polarité créée par le facteur « niveau d'expérimentation » ; celle du positionnement par rapport aux deux logiques « industrielles »/« écologiques » que nous présentons en **Introduction générale**. Des auteur(rice)s déclinent cette dichotomie dans des acceptions liées à la technique ; il y aurait d'un côté la logique « technicienne » (Ellul, 1977) ou « ingénieure » (Lederlin, 2023) et de l'autre, la logique « conviviale » (Illich, 1973) ou « bricolée » (Lederlin, 2023³⁸²). Rappelons que notre conception de la dualité est l'idée d'un éventail qui se déplie entre deux pôles idéaux-typiques.

1.1.2. Vers une unique modélisation archétypale des fermes de notre échantillon

Il s'agit maintenant de positionner les micro-fermes de notre échantillon. Notre analyse, représentée dans la **Figure 46** ci-après, fait état de seulement trois archétypes représentés :

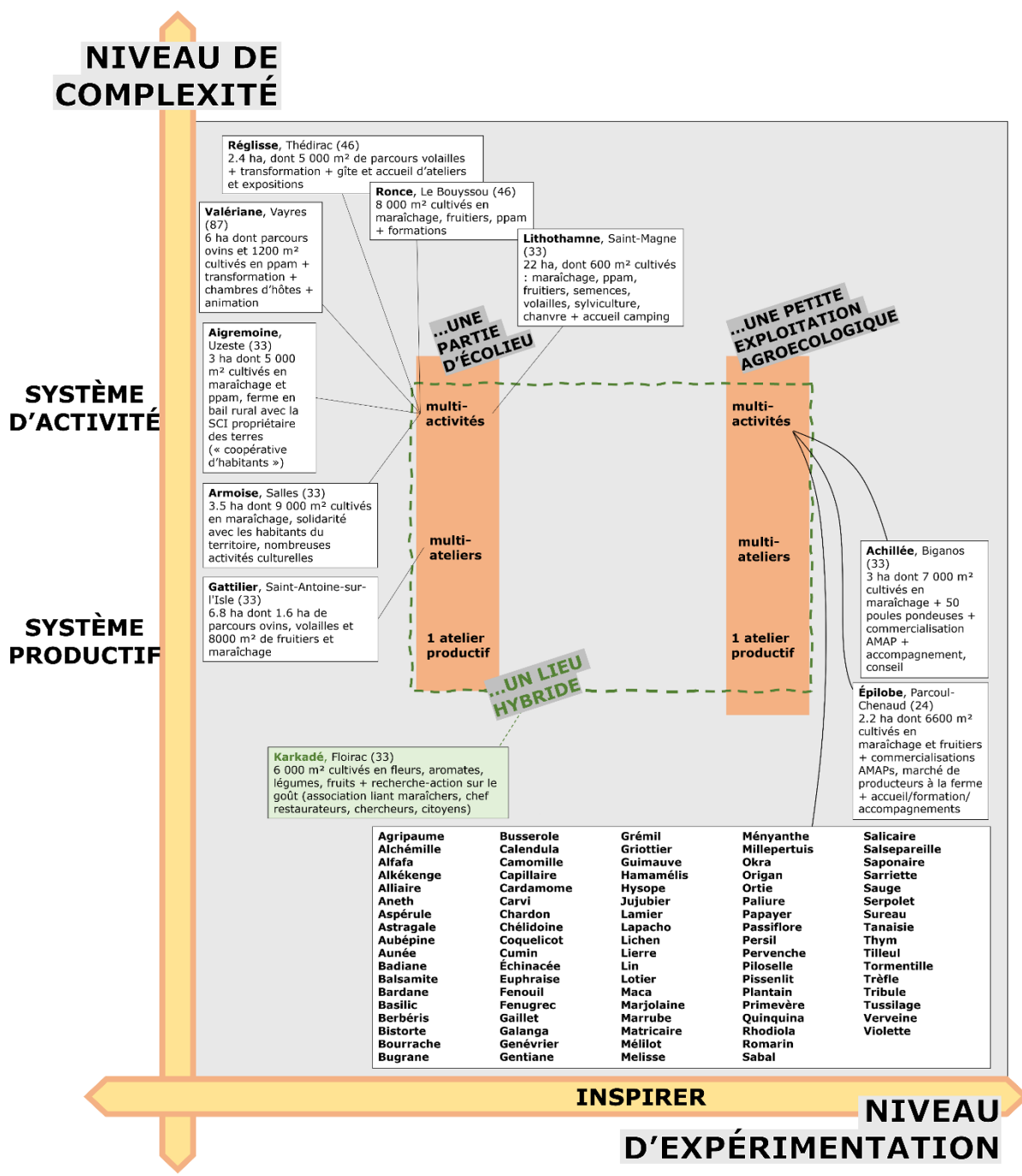
- 91 micro-fermes s'inscrivent dans l'archétype « petite exploitation agroécologique » ;
- 7 micro-fermes s'inscrivent dans l'archétype « partie d'écolieu » ;
- 1 micro-ferme s'inscrit dans l'archétype « lieu hybride », tout en intégrant une dimension de recherche-action.

Notre champ d'observation concerne donc uniquement des fermes dont le niveau d'expérimentation est en « épreuve réelle », se plaçant dans une perspective d'« inspiration » et non de « réplification » d'une ferme « pilote ». Au vu de la manière dont nous avons construit notre échantillon, dans une approche constructiviste liée essentiellement à un recensement participatif, cela donne une tendance de représentativité. En d'autres termes, le positionnement de notre échantillon peut indiquer une tendance au sein du monde social : si médiatiquement, le foyer d'attention peut se déplacer sur les fermes de l'archétype « dispositif de recherche et développement », d'un point de vue du monde social que nous étudions, le « foyer d'attention » est davantage représenté par les petites exploitations agroécologiques.

Dans ces trois archétypes (2 clairement identifiés par la **Figure 46** ci-après et un qui est transversal : l'archétype « lieu hybride »), les micro-fermes de notre échantillon sont situées plus spécifiquement dans les systèmes les plus complexes (càd. en multi-activité). Cela confirme que notre champ d'observation intègre principalement des structures qui développent un niveau de complexité minimum. La pertinence du choix de la notion de « système d'activité » est confirmée et ce premier état des lieux met en évidence la diversification des micro-fermes (cf. **section III.**).

Quant à l'archétype du « dispositif de recherche et développement », il est hors de notre champ d'observation comme nous l'évoquons dans notre échantillonnage explicité dans le **Chapitre 3**.

³⁸² Voir aussi Lederlin F. (2023), *Éloge du bricolage. Souci des choses, soin des vivants et liberté d'agir*.



Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Source : Échantillon des 99 micro-fermes.
 Légende :

...UN ARCHÉTYPE

Positionnement et dénomination d'un archétype

nom de micro-ferme de notre échantillon,
 Commune (Département)
 Surface Agricole Utile
 Activités

Micro-ferme de notre échantillon illustrant un archétype

Figure 46 : Positionnement des 99 micro-fermes de notre échantillon vis-à-vis des archétypes du monde social des micro-fermes

L'analyse des discours des responsables de micro-fermes de notre échantillon confirme l'importance de la modélisation dans les logiques qui sous-tendent leur développement :

« Montrer [...] que c'est possible, que notre modèle est viable. »
(ferme Galanga, 31/01/2019)

« On voulait prouver qu'on pouvait faire du vin avec peu de moyens, de technologie et sans héritage agricole, sans être issu d'une famille de viticulteurs et aussi dans un petit local, sans trop d'équipement et surtout, en étant des femmes. »
(ferme Capillaire, 02/05/2018)

De nombreux autres exemples témoignent de l'importance, pour les responsables de ces fermes, d'inspirer par leur expérience afin (i) d'essaimer le « modèle », (ii) de convaincre du bien-fondé de leur démarche et (iii) de guider des porteur(euse)s de projet d'installation. Nous déclinons ci-dessous les deux premières perspectives et l'**Annexe 6** présente la troisième.

(i) Ne pas s'enfermer dans des concepts pour essaimer. Exemple de la ferme Achillée.

La notion d'« essaimage » renvoie au champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et s'oppose à la notion de « reproductibilité » employée dans la logique « technique » (par ex. en recherche-développement). La première cherche à diffuser le fruit de son expérience sans s'imposer tandis que la deuxième s'appuie sur une phase « pilote ou prototype » pour ensuite développer un « business » (gagner des parts de marché et/ou prendre le pouvoir sur d'autres initiatives).

« Moi ce qui m'anime énormément c'est la perspective de l'essaimage, c'est cette diffusion... moi je me dis qu'à chaque fois que les gens s'en vont d'un événement passé ici, que ce soit la réception du panier ou autre, ils emportent avec eux ce ressenti d'avoir vécu quelque chose d'exceptionnel et ils en parlent [souffle de soulagement] et moi je suis persuadé que... eh bien ! la preuve par l'exemple ! Que ça diffuse ! »
ferme Achillée, 08/12/2020)

Dans cette citation, Mme Achillée associe l'essaimage non pas uniquement à la diffusion de l'archétype de petite exploitation agroécologique, mais elle évoque aussi l'émotion et la prise de conscience suscitée. On touche ici au lien entre l'archétype et le futur désiré. Observer les pratiques permet aux individus en contact avec Mme Achillée de repartir avec l'idée que ce type de ferme est envisageable et au-delà, le développement de systèmes agroécologiques aussi.

Cette perspective d'essaimage est permise par le caractère non dogmatique de leurs pratiques.

Se faisant porte-parole des réseaux paysans : « On en a marre des concepts qui enferment. On peut garder ce qu'ils apportent dans les liens mais on a peur de la réutilisation. »
(ferme Achillée, 26/01/2024)

Comme la ferme du Bec Hellouin, ces exemples font leur propre synthèse et adaptations des exemples qui les inspirent. Les « méthodes » de la ferme du Bec Hellouin, de Jean-Martin Fortier ou du réseau Maraîchage sur Sol Vivant (MSV) sont les plus citées par notre échantillon de micro-fermes, toutefois toujours avec la précaution de décrire les adaptations réalisées.

Quant à la permaculture, elle est très peu citée par notre échantillon. Elle est mentionnée dans seulement quelques noms de fermes et parfois « présente » dans les discours par des mots

empruntés à son champ lexical (par ex. le « design »). L'effervescence médiatique des années 2010 est semble-t-il retombée et conduit dorénavant les responsables de micro-fermes à éviter le sujet³⁸³. Ils citent tout de même la permaculture dans les courants de pensée et les lectures qui les ont inspirées et qui continuent de les inspirer. Ils ont à la fois « digéré » cette connaissance à travers leur système d'activité mais aussi ils se refusent de se laisser « enfermer » dans une catégorie ou un concept.

Un nouveau concept qui fédère jusqu'à constituer un monde social peut inquiéter par l'effet produit sur ce que Daniel Cefaï, citant John Dewey³⁸⁴, nomme le « contrôle social » (2015, p. 20). La méfiance des réseaux paysans vis-à-vis de ces « concepts » vient sûrement de cette peur, renforcée par leur ancrage historique dans des valeurs de « lutte pour l'autonomie » (Ploeg, 2014). Dans cette montée en puissance du phénomène médiatique des micro-fermes, le « foyer d'attention » du mouvement socio-politique de l'agriculture paysanne peut risquer de suivre cette focalisation et dévier ses perspectives fondatrices potentiellement plus inclusives. C'est le sens des propos de l'animateur de Pays'en Graine³⁸⁵ lorsqu'il nous rappelle avec insistance lors de plusieurs comités de pilotage de MicroAgri-Compagnonnage : « Nous, on accompagne tout le monde³⁸⁶, pas que ceux qui sont petits. »

(ii) Convaincre du bien-fondé de leur démarche. Exemple de la ferme *Sauge*.

« Notre mission c'est de montrer qu'il est possible de produire autrement ! »
(ferme *Sauge*, 11/02/2018)

Dans l'exemple de la ferme *Sauge*, la démonstration a dès le début répondu à un double enjeu : celui de convaincre les institutions agricoles et celui de convaincre le père de l'une des responsables de la micro-ferme, lui-même éleveur de brebis. Sa fille ne voulait pas reprendre la ferme familiale et envisageait déjà de se lancer dans une micro-ferme maraîchère. C'est après un contrôle effectué pour le compte de l'ASP³⁸⁷ Aquitaine (juin 2016) que le père éleveur m'invita à déjeuner avec le reste de la famille : nous avons pu discuter du projet de Mme *Sauge* et de sa peur d'en parler à la Chambre d'agriculture de Gironde. Le père avait confiance en sa fille, il comprenait qu'elle souhaitait adapter la méthode de la ferme du Bec Hellouin en y apportant un regard critique mais il s'inquiétait du manque de reconnaissance et de soutien des institutions. Ces craintes d'un père qui se demande si sa fille s'épanouira dans ce travail agricole est légitime et mon rôle en tant qu'apprenti-chercheur fut surtout d'écouter, de faciliter la conversation entre les deux et de parler des acteurs territoriaux qui pouvaient aider (dont ceux du test d'activité qu'elle fit quelques mois plus tard). Cet instant familial révèle que la notion d'expérimentation, l'objectif de démonstration et plus globalement le désir de s'installer en micro-ferme n'est pas l'apanage de NIMA (Non Issus du Milieu Agricole).

³⁸³ Lors du séminaire de fin de programme MMBIO le 1er juin 2023, Perrine Bulgheroni (anciennement Hervé-Gruyer) appelait à ne pas oublier ce que peut, toujours et encore, apporter la permaculture (dans la conception des systèmes d'activité mais aussi dans une approche à l'échelle du paysage ou de l'agroécosystème).

³⁸⁴ Psychologue et philosophe américain cité comme l'un des penseurs d'une « philosophie sociale » qui aurait inspiré les démarches dite de « recherche-action ».

³⁸⁵ Association qui accompagne le test d'activité agricole en Dordogne.

³⁸⁶ Évidemment, l'expression « tout le monde » se restreint à la perspective de l'agriculture paysanne.

³⁸⁷ ASP : Agence de Services et de Paiement.

1.1.3. Une modélisation qui rend caduque la catégorie NIMA

Plus globalement, notre échantillon montre que les responsables des micro-fermes ne sont pas tous des NIMA. Certes ils sont majoritaires (76%) si nous prenons comme définition le fait de ne pas avoir au moins l'un des deux parents chef(fe)s d'exploitation agricole. Cette prédominance se retrouve aussi dans l'étude MMBIO qui affiche 88% de NIMA selon cette définition. Toutefois, cette prédominance ne nous semble pas un descripteur pertinent des micro-fermes ; il décrit davantage une réalité sociologique du renouvellement des actifs qu'un déterminant de modèle-archétype.

La part de NIMA dans notre échantillon chute en élargissant la définition aux liens de parenté avec un ou une agricultrice dans sa filiation familiale jusqu'aux troisièmes degrés collatéraux inclus (cousin germain, oncle ou tante).

La **Figure 47** ci-dessous explicite le poids relatif des catégories de rapport au milieu agricole. Des exemples illustrent le fait que même « Issu du Milieu Agricole » (IMA), il y a une diversité de situations d'une ferme à l'autre.

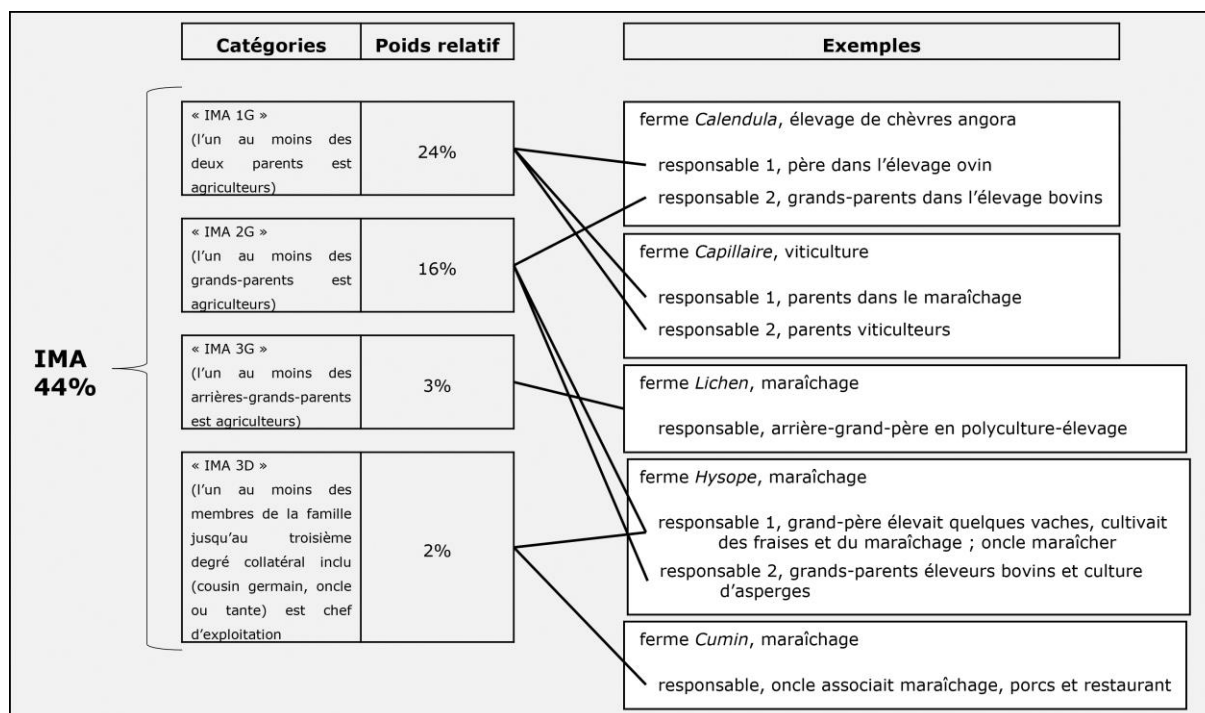


Figure 47 : Part des Issu(e)s du Milieu Agricole et diversité des situations dans notre échantillon de micro-fermes

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Échantillon des 99 micro-fermes.

Légende :

IMA 1G : Issu(e) du Milieu Agricole (1G = 1 Génération avant)

IMA 2G : Issu(e) du Milieu Agricole (2G = 2 Générations avant)

IMA 3G : Issu(e) du Milieu Agricole (3G = 3 Générations avant)

IMA 3D : Issu(e) du Milieu Agricole (3D = jusqu'au 3ème Degré collatéral inclus)

Commentaires :

Les pourcentages correspondent au poids relatif des catégories par rapport à l'échantillon des 99 micro-fermes.

Un(e) responsable de ferme se voit affecter une seule catégorie (IMA 1G par exemple) même s'il peut être IMA 1G, IMA 2G et IMA 3D : seule la catégorie du rapport au milieu agricole le plus proche en filiation familiale est mentionnée. Cela peut expliquer les faibles pourcentage d'IMA 3G et IMA 3D alors que dans la génération de nos arrière-grands-parents (19ème siècle), entre 20 et 10 millions de personnes vivaient de l'agriculture (recensées comme « ménages agricoles » d'après Molinier, 1977).

Si en tant qu'Issu du Milieu Agricole (IMA), il est plus probable de bénéficier de certains avantages tels que des ressources (réseau, savoirs, capitaux, foncier), ce n'est pas toujours le cas puisque la forme d'agriculture choisie est, dans le cas des micro-fermes, souvent en rupture avec la forme d'agriculture pratiquée par la famille. Et puis la notion de « milieu agricole » au singulier est antinomique avec notre postulat de coexistence d'une diversité de modèles agricoles. Nous pensons que c'est une notion du siècle passé qui ne devrait plus être utilisée puisque la réalité agricole est plurielle et que le lien entre le milieu professionnel agricole et la filiation n'est plus aujourd'hui l'apanage de tous les modèles agricoles³⁸⁸.

Dans notre vision globale de l'ensemble des contextes familiaux des responsables de ferme de notre échantillon, les conflits intergénérationnels ne sont pas liés forcément à l'opposition des modèles agricoles des membres de la famille mais davantage à un problème d'ouverture d'esprit. NIMA ou pas NIMA, Hors Cadre Familial³⁸⁹ (HCF) ou pas, c'est davantage l'éducation des parents et l'influence des grands-parents (en tant qu'exemple inspirant ou dissuadant) qui conditionnent la confiance en soi nécessaire au portage d'un projet entrepreneurial qui leur permet de « se réaliser ».

Ce résultat alerte sur l'importance non seulement de ne pas catégoriser trop vite cette « nouvelle génération » d'actifs agricoles mais aussi de ne pas conclure trop vite d'après ces catégories « fourre-tout ». Cela évite l'association trop rapide entre des motivations identifiées chez les NIMA (cf. **Encart** ci-contre) et les motivations des micro-fermes ou de l'ensemble des « nouveaux actifs ». D'après notre analyse de l'échantillon constitué et que nous présentons dans la **sous-section suivante (1.2.)**, il n'y a pas de différences dans les registres de motivation entre les individus issus du milieu agricole et les autres.

Les NIMA
« ont des motivations diverses :
indépendance, retour aux origines,
lien avec la nature, rejet de la vie
citadine, reconversion
professionnelle, intérêt pour
l'agronomie, contacts avec les
animaux... »
(avis du Conseil Économique, Social
et Environnemental - CESE, 2020)

La précision sur l'origine d'une partie des facteurs de production (terre et capital notamment) peut toutefois être intéressante dans la catégorie plus précise d'installation Hors Cadre Familial (HCF) mais elle n'est pas un trait caractéristique des micro-fermes. En effet, 81% des fermes de notre échantillon sont des installations hors cadre familial. Dans les 19% restantes, il s'agit d'installations sur les terres des parents de l'un(e) des responsables de la ferme (ou au voisinage pour le cas de la ferme maraîchère *Coquelicot* par exemple), avec la plupart du temps une continuité d'activités de l'un au moins des deux parents.

Avec ces résultats, on se rend compte que les micro-fermes sont des entreprises agricoles portées par des personnes qui, peu importe le milieu professionnel familial, se lancent dans une « nouvelle vie » pour expérimenter et « faire partie de la solution plutôt que du problème » (ferme *Achillée*, 10/08/2017).

« On est dans la concrétisation [...] il y a cette branche-là de ferme expérimentale qui me semblait urgente et primordiale. De montrer, de ne pas être que dans la parole quand j'allais voir les uns les autres en disant je fais de la recherche gustative, j'ai plein de bonnes choses, il fallait que je montre pour que les gens ressentent. » (ferme *Karkadé*, 23/07/2020)

³⁸⁸ Nous rejoignons ici les recommandations du rapport n°23030 du CGAAER : « le vocable "NIMA" est surprenant, inapproprié, pour ne pas dire péjoratif et l'on pourrait ainsi reprendre à cet égard la fameuse citation "mal nommer un objet, c'est ajouter à la misère de ce monde". Ce terme "NIMA" semble signifier l'existence [du milieu agricole] d'un côté et de l'autre, [d'un] "reste du monde" » (CGAAER, 2023, p. 12).

³⁸⁹ L'installation Hors Cadre Familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil). Elle est une « modulation » de la DJA (Ministère chargé de l'agriculture, instruction technique du 01/07/2015).

1.2. Une expérimentation « micro-ferme » pour concrétiser une volonté politique de relocalisation agricole et alimentaire

Un modèle agricole se définit par son « archétype », son « futur désiré » et/ou ses « normes pour l'action ». Au vu du tournant définitionnel dans lequel nous sommes, une approche pertinente pour le définir est de l'observer « en construction » : le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est très intéressant pour cela. Il permet d'analyser la manière dont les acteurs s'approprient le concept « micro-fermes » et y projettent leurs représentations, en tant que porteur(euse)s de projet et en tant qu'acteur territorial (collectivité ou organisation agricole dans ce cas d'étude).

Nous basons notre analyse sur l'observation sur le long terme de notre étude de cas³⁹⁰ de la ferme *Karkadé*, en nous focalisant principalement sur l'AMI piloté par la ville de Floirac, de l'idée en 2017 à sa réalisation en 2018 et à l'installation de la ferme *Karkadé* en 2019.

Cette analyse est placée ici en début de réflexion sur la modélisation parce qu'elle aborde aussi la manière dont nous nous avons été chronologiquement confronté à une « arène » de mobilisation du concept « micro-ferme ».

Certaines parties sont exprimées en « je » pour aider à la compréhension de mon rôle puisque j'ai aussi apporté mes propres représentations dans le travail partenarial.

Les projets d'aménagement urbain sont souvent le fruit d'une co-construction entre le politique et l'administratif (Idt, 2009), en particulier les techniciens de la ville. Ces derniers accompagnent les décideurs politiques dans le pilotage du projet afin de le mener à bien, de l'idée à sa réalisation. Ils doivent les rassurer sur la faisabilité technique, économique, sociale, environnementale des projets et, tant que possible, préserver des issues favorables en cas d'imprévus. En effet, « cette forme d'action publique [c.-à-d. le projet d'aménagement urbain] correspond à des situations caractérisées par leur grande incertitude » (Bourdin, 2001).

Les projets d'aménagement urbain sont l'expression même d'une maîtrise des espaces bâtis et non bâtis, tandis que l'agriculture est une inconnue pour ces communes³⁹¹. Comment se lancer dans cette inconnue ?

Une première piste de réponse est d'abord le choix pour la collectivité d'une gestion de projet souple, progressive, mobilisant les compétences individuelles et collectives à la fois en interne et en externe (projet multi-partenarial). Le choix de l'AMI correspond à une stratégie de prudence et d'ouverture.

Une deuxième piste de réponse se trouve dans le choix du mot « micro-ferme » et plus globalement, par hypothèse, du modèle agricole ciblé.

Quels pratiques et quels registres d'action sont désirés par la ville et proposés par les candidat(e)s ? Dans quelle mesure est-ce informatif d'un archétype de modèle agricole « micro-ferme » ?

³⁹⁰ Une communication intitulée « Micro-fermes, des potentialités pour repenser l'espace ouvert » a été présentée par Damien Toublant au colloque « Les espaces ouverts dans les transformations méditerranéennes. Représentations, usages et normes » (Rome, 24-25/09/2018).

³⁹¹ D'autant plus lorsqu'elles ont fait disparaître les zones agricoles dans leur document d'urbanisme (le cas de Floirac).

Cette observation pourrait s'arrêter à cette compréhension archétypale mais nous mettons en évidence que ce processus à l'œuvre apporte un éclairage :

- sur la **normalisation** ;

Par hypothèse, l'action publique normalise ce que « peut » être une exploitation agricole adaptée au contexte spécifique qu'elle lui propose de rejoindre. Le glissement entre « peut » et « doit » est fragile et ce glissement peut correspondre à une forme d'institutionnalisation productrice de ce que Gasselin et al. (2021) nomment des « normes pour l'action ».

- sur les **représentations**.

Par hypothèse, le projet d'aménagement urbain provoque des « scènes » d'observation qui permettent de mettre en perspective les représentations de chacun (les services de la ville et les partenaires) en même temps que la ferme voit le jour.

1.2.1. Les représentations des micro-fermes associées au processus de construction de l'AMI : de l'idée à sa réalisation

Comme de nombreuses autres villes dans les années 2000-2010, la ville de Floirac a matérialisé le retour de l'agriculture locale à travers « un discours pour les mangeurs »³⁹². En effet, la ville de Floirac s'est engagée dès 2009 dans la construction d'un « plan territorial de développement durable » à travers son Agenda 21 afin de soutenir notamment « "l'alimentation bio et/ou locale" en favorisant une agriculture saine, respectueuse de l'environnement et en développant un projet de production alimentaire locale sur son territoire » (Thomas, 2020, p. 377).

« Pour contribuer à cet objectif, des actions dans divers domaines sont mises en œuvre, par la ville et ses partenaires associatifs. Dès 2014, la question alimentaire est abordée par l'ouverture de l'épicerie solidaire avec la mise en fonction d'ateliers cuisine et d'ateliers jardinage. Des jardins partagés sont mis en place par les centres sociaux dans les quartiers, des jardins pédagogiques fonctionnent dans les écoles. Des temps de sensibilisation des habitants au développement durable sont organisés par la ville avec la mobilisation de multiples partenariats notamment depuis 2015, par la participation au festival annuel de films documentaires AlimenTERRE, afin de sensibiliser les habitants à l'agriculture familiale, les informer sur la problématique internationale de l'agriculture, et sur le contexte français d'implantation des agriculteurs via l'association Terre de Liens. »

(Thomas, 2020, p. 377)

Pour l'instant exclusivement tournée vers le lien social et l'alimentation, les équipes municipales cherchaient à passer à l'acte. Dès son élection en 2014, le maire de la ville de Floirac porte l'idée d'installer une exploitation agricole sur les terres communales. Avec l'installation d'une micro-ferme sur le Domaine de la Burthe début 2019, ce projet politique s'est réalisé.

C'est la première expérience de ce type sur la métropole bordelaise et les services de la mairie n'ont donc eu que très peu de retours d'expériences locaux qui puissent les guider dans la construction du projet³⁹³. Cette situation rajoutée à l'inconnu et contribue à ce qu'on peut nommer un « contexte d'incertitude ». Seul un projet d'installation de 6 agriculteur(rice)s porté par la ville de

³⁹² Expression empruntée à l'anthropologue de l'alimentation Yassir Yebba et formulée au cours de nombreux échanges ou prises de parole lors des événements organisés par PQNA ou le programme APPAL - Agriculture de Proximité et Politiques Alimentaires Locales (2017-2020). PQNA : Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine.

³⁹³ À noter tout de même que le chargé de mission Agenda 21 de Floirac a mené, dans un poste qu'il occupait précédemment en Normandie, un accompagnement d'un porteur de projet en permaculture. Cependant, celui-ci n'avait pas abouti pour des raisons personnelles inhérentes aux porteurs de projet.

Mérignac (aussi située sur le territoire de la métropole de Bordeaux) et la SAFER³⁹⁴ était en cours en 2017-2018 et a inspiré le projet. La ville de Floirac y a donc puisé plusieurs enseignements pour se rassurer sur la « bonne » conduite du processus :

- monter un comité de pilotage du projet (élus, techniciens, financeurs) et un comité technique (techniciens, acteurs de l'installation et experts) ;
- élaborer un Appel à Manifestation d'Intérêt à la fois ciblé et suffisamment large pour laisser place à une diversité de réponses ;
- prévoir une analyse des sols du site envisagé (potentiel agronomique et pollutions éventuelles).

Une démarche « multi-partenariale » s'est progressivement engagée dès 2016 avec les services de la ville de Floirac.

La première rencontre avec les services de la ville de Floirac a commencé le 29 juin 2016, en marge d'un événement organisé par le Conseil de Développement Durable (C2D) de Bordeaux Métropole aux Chantiers Tramasset sur la commune du Tourne (33). L'invitation provenait d'un enseignant-chercheur de Bordeaux Sciences Agro bénévole du C2D et qui souhaitait y voir « quelques élèves intéressés » (courriel, 14/06/2016). L'association culturelle, installée sur ces chantiers navals depuis 1997, accueillait pour la première fois une session « délocalisée » de l'instance consultative de la métropole afin de débattre des « évolutions territoriales », de leur « vécu de ces transformations » et des « impacts sur leur quotidien ». Cet événement faisait partie de la stratégie du C2D de « travailler sur les relations entretenues par l'agglomération bordelaise avec d'autres territoires, proches ou lointains » (rapport d'activité, Bordeaux Métropole, 2016). « Il est intéressant de voir que les métropolitains ont besoin de respirer un peu plus l'air de la campagne pour se donner des nouvelles idées d'agriculture » (propos d'un enseignant-chercheur en géographie aussi présent à cet événement, 29/06/2016). Le contexte législatif bousculait depuis deux ans les collectivités pour transformer leur action publique afin de contribuer à « la relocalisation des filières agricoles et alimentaires » (rapport parlementaire, Allain, 2015). Nous étions venus à cette réunion pour échanger et, à la marge, pour porter notre contre-projet agro-environnemental au projet en cours de construction d'un golf sur l'une des dernières zones naturelles de Villenave-D'Ornon (métropole de Bordeaux) (cf. **Encadré 9** en fin de **sous-section 1.2.**).

Lors du moment convivial de clôture de l'événement, Gérard Thomas, le « chargé de mission stratégie urbaine et foncière » de la commune de Floirac m'a interpellé. Il conduisait une thèse sur l'« agri-urbanisme »³⁹⁵ en même temps que son travail auprès de la commune et souhaitait discuter avec moi de la manière dont « sa » ville pourrait passer à l'action.

Il employait les termes et expressions « sensibilisation » et « ferme pédagogique ». Il se situait donc plus dans l'archétype du monde social des micro-fermes que nous nommons « ménagerie ». En face, mon approche concevait les micro-fermes comme une « modalité » possible d'installation avant tout professionnelle. Je me situais donc dans l'archétype « petite exploitation agroécologique » qui déjà ressortait de mes observations (sans qu'on l'ait conceptualisé ainsi). Je mettais ici en jeu mes propres représentations dans un dialogue qui évoluait en une forme de « négociation ». En effet, je conditionnais notre collaboration au fait que l'éventuel projet de ferme soit « une installation d'entreprise viable ». Je transmettais à mon interlocuteur, par mon enthousiasme, comme une

³⁹⁴ SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

³⁹⁵ Sa thèse a depuis été soutenue et publiée : Thomas G. (2020), « De "l'urbanisme agricole" à l'agriurbanisme : un processus exploratoire pour un développement urbain durable », thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Bordeaux Montaigne.

« promesse » d'un passage à l'action. Un mois plus tard, le 30 août 2016, nous nous réunissions sur le domaine de la Burthe pour une réunion de travail en présence de Gérard Thomas (chargé de mission stratégie urbaine et foncière), le directeur « aménagement urbain, environnement et cadre de vie », le responsable technique du site et le chargé de mission Agenda 21. Pour ma part, la temporalité était délicate puisqu'il fallait à la fois se donner les chances de saisir cette opportunité mais aussi ne pas bousculer le groupe-projet de MicroAgri qui « attendait » la réponse de la Fondation de France fin septembre 2016 avant de démarrer le programme (et d'avoir le financement pour mon poste de coordinateur puisque j'étais bénévole jusque-là).

Un échange par courriel a eu lieu entre la chercheuse en économie agricole de Bordeaux Sciences Agro, les deux chercheurs futurs co-responsables du programme MicroAgri et moi. Mon argumentation défendait le partenariat et la création d'un projet pédagogique mobilisant des étudiants de Bordeaux Sciences Agro. J'y développais mon argumentation pour faire de ce partenariat une « sorte de cas d'observation en milieu urbain » (cf. **Annexe 7**). J'intégrais des réflexions sur la posture que nous devons adopter (« un accompagnement limité au cadre du projet ») et les apports pour notre programme (un terrain, des réseaux). Le courriel met en évidence très concrètement la manière dont je mobilisais mes différentes fonctions, au service de la connaissance et la reconnaissance des micro-fermes.

« J'en discutais d'ailleurs tout à l'heure avec les 2 agriculteurs en micro-fermes ; ils nous appuient dans cette idée d'avoir un partenariat avec une commune et m'ont déjà cité pas mal de bons et mauvais exemples de projets à l'initiative de communes en Gironde (Villeneuve d'Ornon, Captieux, Saint Morillon, etc.) : de bons retours d'expérience en perspective. Sans trop m'emballer, je trouve que ce partenariat, s'il est bien réfléchi, peut incarner la recherche-action que nous souhaitons lancer. Quelle plus belle "action" que d'accompagner une collectivité à bien se lancer dans l'installation d'une micro-ferme. Ce sera sûrement un chemin semé d'embûches, mais que d'enseignements pour notre Recherche ! »

(Extrait du courriel cf. **Annexe 7**, Toublant, 15/09/2016)

Suite à l'accord de Mayté Banzo et Bernard Del'homme, j'ai lancé le projet pédagogique mobilisant des étudiants de Bordeaux Sciences Agro. Lors de l'appel à volontaires parmi les étudiants de première année, nous avons été surpris de constater que le sujet « micro-ferme » avait attiré la curiosité d'une quarantaine d'étudiants ; à tel point que les collègues enseignants-chercheurs proposant d'autres projets déploraient le peu d'étudiants inscrits à leurs propres projets. Cela témoigne d'un attrait pour des formes alternatives d'agriculture de la part de ces jeunes générations de futur(e)s cadre(s) de l'agriculture/agro-alimentaire. Aucune sélection n'a été faite, la majorité des étudiants sont restés jusqu'au bout du projet. La méthode de travail en grand groupe a été très formatrice tant pour eux que pour moi. Trois pôles de travail ont été formés (agronomie-environnement, économique et socio-pédagogique) avec une cheffe de projet (Agathe Bourson) et une assistante de projet (Pauline Schinazi).

L'étude de faisabilité a été conduite de novembre 2016 à juin 2017 (restitution devant la mairie, cf. **Figure 48** ci-après) ; plusieurs réunions se sont succédées avec les services de la mairie qui suivaient de près l'évolution du diagnostic.

Le rapport « conclut que les opportunités du site, la sensibilité des habitants de Floirac pour la commercialisation de proximité et la facilitation de la mairie sont autant de facteurs de réussite quant à l'installation d'un porteur de projet. Il faudra tout de même veiller à respecter l'autonomie et la liberté d'exercice de ce dernier, et assurer la durabilité de ce projet face aux potentiels changements d'équipe municipale. »

(Étude de faisabilité, projet étudiant Bordeaux Sciences Agro, juin 2017, p. 4)



Figure 48 : Restitution du diagnostic à l'installation par les étudiants de Bordeaux Sciences Agro auprès de la mairie de Floirac (Gironde)

Réalisation : photographies prises par des étudiant(e)s de Bordeaux Sciences Agro, 14 juin 2017

Source : Observation participante du « projet personnel encadré », Bordeaux Sciences Agro, 2016-2017.

Légende :

A : échange avec un maraîcher (ferme Jujubier, Cestas, Gironde). Date de prise de vue : 08/12/2016

B : point de vue dans un chemin creux au nord-ouest du futur emplacement de la micro-ferme, visite des étudiants au parc de la Burthe (Floirac, rive droite de Bordeaux Métropole, Gironde) accompagné par Jonathan Duvivier et Gérard Thomas (services de la ville de Floirac). Date de prise de vue : 12/01/2017

C : séance de débriefing en salle avec les étudiant(e)s. Date de prise de vue : 12/01/2017

D : échange avec un maraîcher (ferme Quinquina, Lados, Gironde) en présence de Jonathan Duvivier (services de la ville de Floirac). Date de prise de vue : 06/05/2017

E, F : restitution du diagnostic à l'installation par les étudiants de Bordeaux Sciences Agro auprès de la mairie de Floirac (Gironde). Date de prise de vue : 14/06/2017

Suite au diagnostic préalable, il y a eu un temps d'appropriation des résultats durant l'été 2017 avec des échanges entre la ville de Floirac et moi-même. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'est élaboré progressivement jusqu'à sa diffusion en février 2018. J'ai suivi le bon déroulement de l'AMI puis j'ai participé au comité de sélection le 12 juillet 2017 pour lequel j'ai proposé une grille de critères associant les critères d'éligibilité et de sélection proposé par l'AMI mais aussi une adaptation

de la grille IDEA³⁹⁶. J'avais déjà testé cette adaptation lors de l'accompagnement d'une sélection de candidats pour le projet de test d'activité de l'association La Glutamine (Tresses, Gironde). Cette grille permettait de passer en revue les « indices d'une durabilité anticipée » à travers les propriétés de robustesse, d'autonomie, la capacité productive et reproductive de biens et de services, la responsabilité globale ainsi que l'ancrage territorial. Le temps contraint et le nombre trop important de participants du comité de sélection (douze participants dont la liste est présentée dans la **Figure 49** ci-après) n'a pas permis de former à cette grille pour l'utiliser. Elle m'a donc servi à coanimer le comité de sélection et à produire une synthèse à destination de la ville de Floirac. C'est lors de ce comité que nous avons présélectionné quatre candidatures. Ces porteur(euse)s de projet ont ensuite été convié(e)s pour un entretien complémentaire seulement avec les élus et services de la ville de Floirac.

À l'issue de ce comité, le projet de la ferme que nous nommons *Karkadé* a été sélectionné. À l'automne 2018, je rencontrais Mme *Karkadé*.

Elle s'installa progressivement. Le suivi fut régulier jusqu'à l'automne 2019 puis davantage « en pointillé » jusqu'à la fin 2020 : participation au comité d'accompagnement du Conservatoire du Goût développé par Mme *Karkadé* et collaboration à des projets pédagogiques dans le cadre de cours à l'ENSAP coordonnés par le doctorant en paysage Hervé Goulaze. Le dernier entretien approfondi fut mené par une stagiaire agronome le 23/07/2020 et notre dernière rencontre date du 26/01/2024 autour d'un déjeuner dans le cadre de mon accompagnement de la Fondation « Au Nom de Sélène ». En effet, son président opérait un « tour » des projets lauréats de son appel à projets 2023. Le projet de développement d'un atelier pédagogique de la ferme *Karkadé* faisait partie des lauréats.

La **Figure 49** ci-après résume les six étapes de la construction du projet porté par la mairie de Floirac et en énumère les différent(e)s participant(e)s.

³⁹⁶ IDEA : Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles.

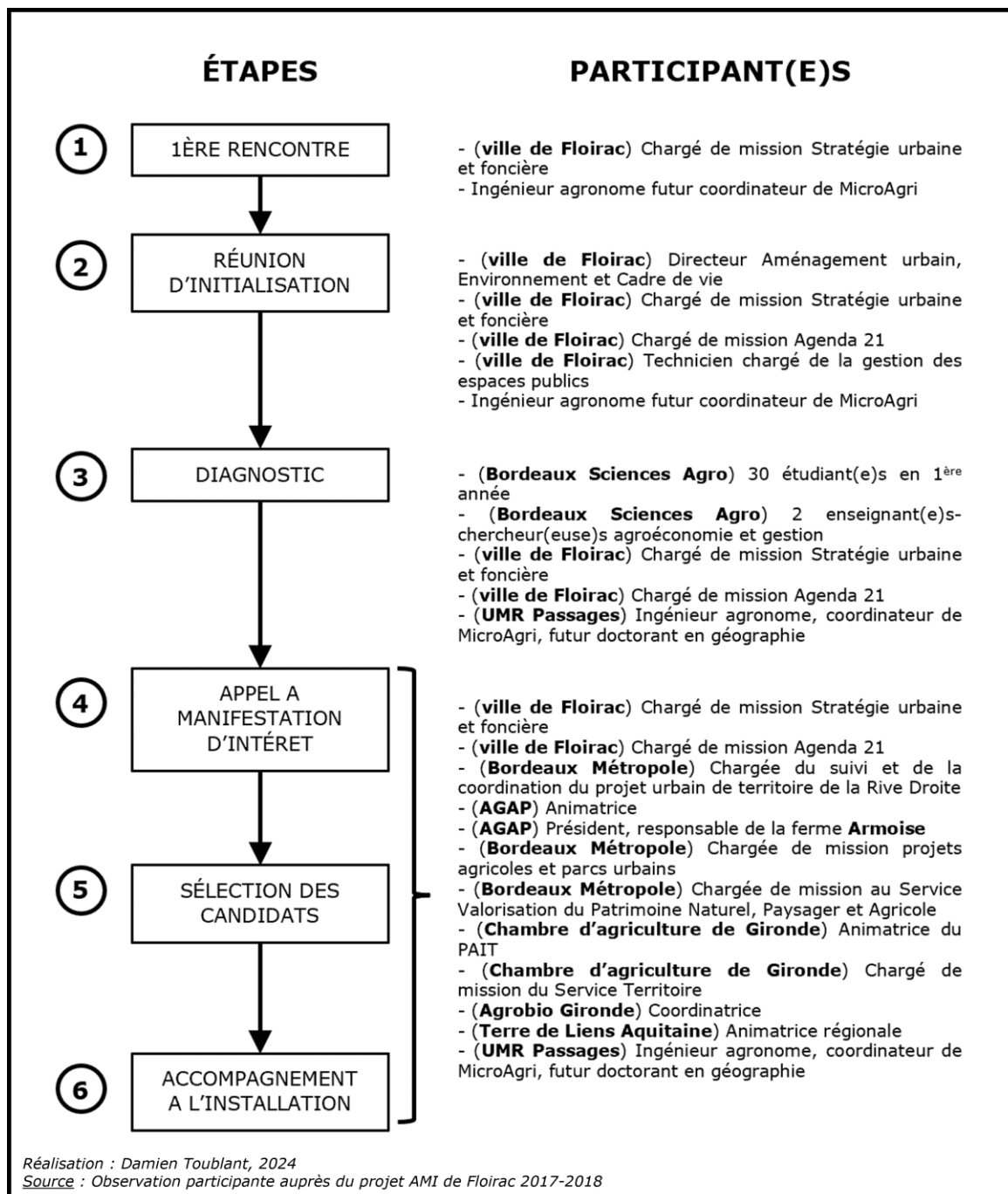


Figure 49 : Temps forts de la construction du projet d'installation d'une micro-ferme par la commune de Floirac

L'étape 1 est celle de la première rencontre qui permet de lier le projet communal, encore à l'état de projet politique, au projet de recherche-action sur les micro-fermes.

S'en suit l'étape 2 consistant à débiter les discussions, documents à l'appui, entre différents services de la mairie et le futur coordinateur de MicroAgri. Cette réunion permet d'amorcer une dynamique de projet autour de l'idée d'installation d'une ferme sur Floirac. Elle permet aussi de dessiner les premières orientations.

« C'était la première fois que l'on se posait tous ensemble sur cette idée d'installation et qu'on commençait à le visualiser sur les plans du futur lieu. »

(Chargé de mission Agenda 21 de Floirac, 19/07/2018)

Si l'équipe municipale évoquait l'idée d'une ferme pédagogique, la notion de micro-ferme a permis de recentrer le projet sur l'installation d'une entreprise agricole viable.

Ensuite l'**étape 3** a permis de mieux comprendre le type d'agriculture qui est possible sur une surface aussi réduite (6 000 m² cultivables). Ce diagnostic a permis de rassurer les élus quant à la potentialité d'utilisation agricole d'un espace ouvert jusqu'alors uniquement paysager et récréatif. Parallèlement à cette étude, les services municipaux ont acquis un certain nombre de données (règlement d'urbanisme, analyse des sols, etc.) pour construire l'Appel à Manifestation d'Intérêt (**étape 4**). Moins contraignant qu'un Appel À Projets (AAP) et laissant plus de place à la créativité des candidats, ce type de document a permis de recueillir une diversité de réponses présélectionnées par un jury composé des partenaires du projets (**étape 5**). Suite à cette première lecture des candidatures par le comité technique, les porteurs de projets sont auditionnés par les élus municipaux et les services de la Métropole de Bordeaux afin de ne choisir qu'un seul candidat. Ce candidat sera accompagné tout au long de son installation (**étape 6**), la mairie réalisant tous les travaux nécessaires à l'accueil d'un tel projet (clôtures, entretien des haies, adduction d'eau, etc.).

Tout au long du travail partenarial, il a été important de prendre le temps du dialogue et de l'explication des représentations, des projections, des peurs de chacun d'entre nous. Le souhait était d'offrir les meilleures conditions d'accueil dans les contraintes du cadre juridique. Gérard Thomas, chargé de mission stratégie foncière de la ville Floirac nous l'explique dans sa thèse :

« Pour la convention de mise à disposition des parcelles de culture, des serres et des locaux par la ville, il a été nécessaire de procéder à une forme « d'hybridation » des réglementations pour formaliser une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public qui assure un minimum de sécurité pour l'activité agricole. Cette AOT est établie pour dix ans maximum, mais ne peut se soustraire aux contraintes liées à l'occupation du domaine public, notamment au caractère précaire de l'usage de l'espace public par un tiers. »

(Thomas, 2020, p. 380)

« Pour le droit des sols, le site d'hébergement de la microferme est situé en "zone Ne" du PLUi de Bordeaux Métropole, zone permettant l'accueil d'équipements d'intérêts collectifs. [...] La microferme est en interaction avec les activités présentes sur le site, notamment par sa dimension éducative et la vulgarisation sur le lien de l'agriculture avec son écosystème, ce qui permet l'installation de serres nécessaires à l'activité, en application des dispositions du règlement de la "zone Ne" du PLUi. »

(Thomas, 2020, p. 380, 381)

Malgré le rôle que peuvent jouer les collectivités dans l'installation de ces formes d'agriculture, le cadre juridique reste contraignant et nécessite des « hybridations » ou « bricolages locaux » (Thomas, 2020, p. 381 citant Muller et al., 1999). « Pour faciliter le maintien et le développement de l'agriculture urbaine, une évolution réglementaire s'avère nécessaire » (Thomas, 2020, p. 381, citant Desrousseaux et Stahl, 2014 et Grimonprez, 2016).

Dans « ce défi dans le défi » comme le nomme Gérard Thomas (2020), deux conditions ont été propices pour que l'action publique puisse être menée à terme, dont la première qui est majeure :

- une volonté politique du maire, partagée par l' élu référent, non seulement exprimée mais régulièrement réaffirmée ;
- une confiance mutuelle entre élus et technicien et la reconnaissance des positions et compétences de chacun.

La **Figure 50** ci-après présente les étapes du processus partenarial et les différentes représentations en jeu.

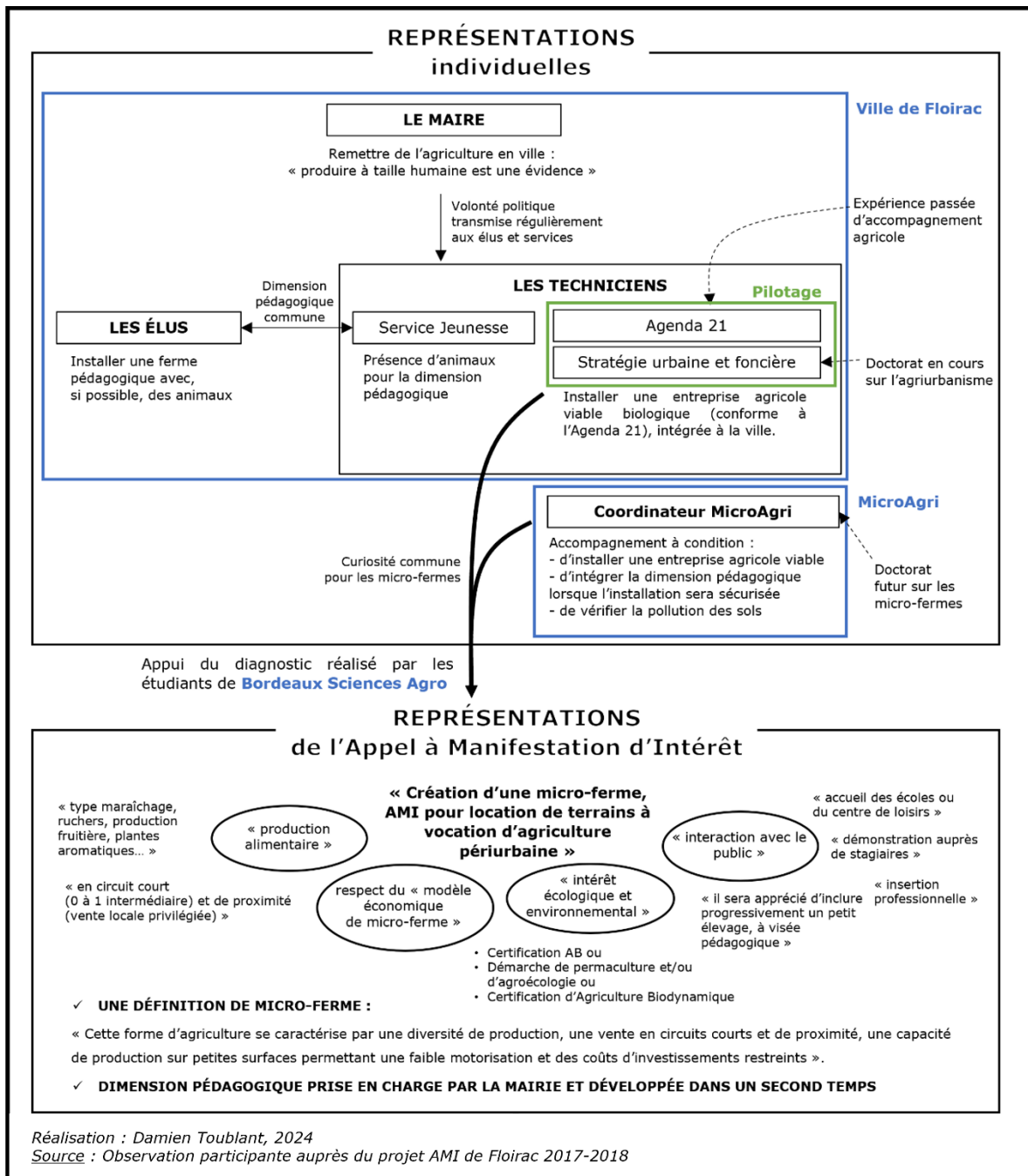


Figure 50 : Diversité des représentations des micro-fermes dans le processus de construction de l'AMI

Comme nous l'exprimons précédemment, le projet d'installation d'une micro-ferme est en effet parti de la volonté du maire de « remettre de l'agriculture en ville » :

« Le maire a une culture terrienne. C'est sa madeleine de Proust. Il est originaire des Landes et il a vécu avec des grands-parents qui avaient un potager pour nourrir la famille. Le minimum pour lui, c'est d'être autosuffisant. Produire à taille humaine, c'est une évidence. »
(Chargé de mission Agenda 21 Floirac, 19/07/2018)

Au-delà de l'épicerie sociale et des jardins partagés déployés en 2014, le maire cherchait donc un moyen de « ré-agricoliser sa ville ». Mais sans zones agricoles au PLU, la mairie ne pensait plus avoir de terres cultivables. Cette idée restait donc pour le maire un horizon inatteignable qui se traduisait plutôt en termes d'« esprit paysan », selon ses mots, et dans de grands objectifs de développement durable au sein de l'Agenda 21 (objectif 2.2 de l'axe A : « favoriser l'alimentation bio et/ou local » ; axe C : préserver et valoriser « un patrimoine naturel précieux »).

Les élus et les services se sont emparés de cette volonté politique et différentes représentations se sont associées pour la conception du projet puis pour la rédaction de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. « Élus et services [avaient déjà] amorcé une réflexion de développement d'une ferme pédagogique à Floirac depuis quelques années » (chargé de mission Agenda 21, 2016). Le projet de ferme devait à l'origine prévoir la présence d'animaux.

Les enfants du centre de loisirs de la Burthe ont l'habitude chaque année d'aller visiter la ferme pédagogique des Iris à Lormont (ville en rive droite de Bordeaux Métropole, plus en aval de la Garonne) et les services de la mairie pensaient pouvoir reproduire le même type de ferme, sur place. L'idée était que les enfants puissent « avoir leur ferme pédagogique juste à côté » (chargé de mission Agenda 21, 2016). Cependant, les deux chargés de mission pilotant le projet envisageaient davantage la problématique économique du projet d'installation. L'idée n'était donc ni d'installer un énième atelier municipal, ni une régie agricole mais bien une ferme, en pleine terre, et la proposition d'installer une entreprise agricole viable, en autonomie économique, compatible avec les objectifs de l'A21 et intégrée dans la ville correspondait bien à leurs attentes. Il a donc été choisi que la dimension pédagogique soit surtout « prise en charge par la ville de Floirac et développée dans un second temps ».

Toutefois, avant de se lancer dans la recherche d'un(e) candidat(e), les deux chargés de mission avaient besoin d'être confortés et nécessitaient un apport de connaissances pour rassurer « leurs » élus. Peu après, je compris que le temps du diagnostic était aussi un temps donné au binôme « technicien – élus » pour cheminer, ensemble et progressivement, de l'idée au projet.

Quatre mois de projet menés par les étudiant(e)s de Bordeaux Sciences Agro ont permis de définir « les modalités de développement d'un projet agricole à Floirac, à savoir : les contraintes, les opportunités, les possibilités de production, les partenariats locaux et les débouchés de commercialisation en circuit court » (Bourson et al., 2017). L'étude évoque notamment les vigilances concernant le positionnement de la mairie qui devait « veiller à respecter l'autonomie et la liberté d'exercice [du porteur de projet] » (Bourson et al., 2017).

Dans la suite, nous discuterons de la prise en compte de ces vigilances par la ville.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt a pris forme (cf. **Figure 51** ci-dessous). S'il mentionnait explicitement l'orientation « micro-ferme » et une définition inspirée des travaux de Morel (2016), l'appel restait très large dans les critères (possibilité d'un petit élevage notamment). L'idée était de « trouver un(e) candidat(e) force de proposition, un porteur de projet et non un agent territorial » qui suive les directives de la municipalité (chargé de mission Agenda 21 Floirac, 2016). Le document mentionnait le réseau de partenaires et assumait le « choix d'un système agricole durable de type « micro-ferme » issu des retours d'expériences du projet de recherche-action MicroAgri » (Ville de Floirac, AMI, 2018).



Figure 51 : Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt et extraits de la revue de presse (site internet de la ville de Floirac et magazine communal)

Source : Ville de Floirac (2017, 2018)

Les questions du dossier de candidature (15 pages) portaient sur plusieurs dimensions avec des précisions demandées par différentes modalités de question (choix multiples ou larges cadres pour des réponses ouvertes). Les services de la ville de Floirac tenaient à ce que les candidatures soient celles d'entrepreneur(e)s qui aient pensé un projet global, dont la viabilité « prend en compte par exemple les objectifs familiaux » (question page 11 du dossier). Il permettait aussi aux candidat(e)s de s'auto-évaluer (points forts, faibles et risques) et se s'auto-positionner par rapport aux « domaines d'activité » (composantes à lister, « ce que je pense savoir faire et pourquoi », « ce que je pense devoir approfondir et pourquoi », « la manière dont je pense pouvoir approfondir (ex. stage, formation, rdv avec spécialiste) »). Cet exercice de transparence sur les forces et les faiblesses n'est pas évident pour les candidat(e)s. Afin d'accompagner l'effort demandé, le chargé de mission Agenda 21 s'est rendu très disponible pour répondre aux questions et doutes des candidat(e)s.

Il se peut que l'apparente exigence du dossier ait sélectionné des individus capables d'exprimer et de synthétiser leur projet dans une approche à la fois globale et analytique (cf. **Figures 53 et 54** de la **sous-section 1.2.2.** ci-après : extraits des dossiers de candidatures). Un candidat a d'ailleurs proposé une évaluation du site et des conditions du projets (M. *Érable*) ; il a ajouté dans son dossier de candidature de 96 pages une liste des « réserves » avec des « conditions » plus ou moins « réhabilitaires » et des propositions à discuter. M. *Érable* a mis en évidence des espaces de

négociation au sein même de l'AMI qui ont bénéficié aux autres candidat(e)s grâce au chargé de mission Agenda 21 qui transmettait ces différents points aux « candidat(e)s sérieux(euse)s » (transmission par mail récapitulatif ou lors des visites collectives). Ce partage a permis aux autres candidat(e)s d'exprimer certaines revendications ou de confirmer celles qu'ils ou elles soumettaient :

- **face à la trop petite surface mise à la location**, M. *Érable* proposait quatre autres parcelles pour un atelier poules pondeuses, une production de champignons, un potager pédagogique, pour étendre l'activité maraîchère, pour implanter un verger ;

La surface de 6 000 m² avait été décidée collectivement entre les partenaires mais le choix était très restreint parce qu'il n'y avait vraisemblablement que ces surfaces disponibles (le reste étant occupé par le centre de loisirs et pour la majorité, par les chevaux du centre équestre). Des entretiens avec des maraîchers en micro-fermes (dont ceux de la ferme *Quinquina* dans le sud-Gironde) avaient confirmé que pour un à deux actifs, cette surface suffisait amplement, à condition de développer un système de production de type « bio-intensif » et de pouvoir se lier à des fournisseurs pour l'apport de matière organique par exemple. Trois jours avant la réunion de présélection des candidat(e)s, le président de l'AGAP me confiait ses craintes en marge d'une réunion du Collectif Aliment-Terre :

— Président de l'AGAP³⁹⁷ :

« *Le problème, c'est le manque de surface. Tu verras, le projet ne se lancera pas avec ces candidats. Il y aura de nouveau un appel, le temps de trouver une solution* ».

— Damien Toublant, coordinateur de MicroAgri :

« *Non, justement, tu vas voir. La mairie est très souple. Elle se donnait la possibilité de requestionner son bail avec le centre équestre pour qu'on puisse utiliser les prairies autour de la zone visée par l'AMI.* »

(Observation participante, 09/07/2018)

Le jour de la réunion de présélection des candidat(e)s, la question de la surface a été abordée et le chargé de mission Agenda 21 de Floirac a rassuré les partenaires en rappelant que (i) les porteur(euse)s de projet ont répondu en connaissance de cause et que (ii) le nombre de parcelles était adaptable et pouvait être augmenté, après négociation avec le centre équestre (bail allant être révisé sous 2 ans). Il confiait alors qu'il « n'aurait jamais dû faire un bail mais une AOT³⁹⁸ » avec le centre équestre. L'arrivée de cette nouvelle activité permet donc à la ville de Floirac, par la voix des deux chargés de mission copilotant l'AMI (que nous nommons « la ville » ci-dessous), de se requestionner sur l'occupation des espaces publics.

- **face au problème d'accès à l'eau** (usage uniquement de l'eau du réseau public), la ville de Floirac propose la mise en place de récupération d'eau de pluie (faute de pouvoir faire un forage) ;
- **face au manque de clarté et à la précarité des conditions de location** (AOT de 10 ans), la ville propose de veiller à ce que les conditions d'occupation des différentes zones du site proposé s'améliorent (anticipation de la fin de contrat avec le centre équestre pour éventuellement proposer une parcelle en plus à la ferme, baisse du loyer prévu pour la serre mutualisée et anticipation de la fin de l'AOT) ;

³⁹⁷ Note pour la suite, il s'agit de M. *Armoise*.

³⁹⁸ AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire.

- **face aux infrastructures qui ne conviennent pas complètement** à une installation agricole, le chargé de mission Stratégie Foncière (G. Thomas) propose que la ville de Floirac s'engage dans plusieurs investissements : accès à l'eau, accès à l'électricité, clôtures anti-gibier et mise en place de haies, mise en place d'un bâtiment d'accueil sur l'une des parcelles ;
- **face au caractère partiel de l'étude de sol**, M. *Érable* demande des compléments sur la présence éventuelle de certains pesticides.

Malgré la petite surface occupée (d'autant plus, maîtrisée par la collectivité), la micro-ferme bouscule et ce, avant même d'exister. Les porteur(euse)s de projet proposent des espaces de négociation et dans la résolution, le groupe évolue et apprend.

On comprend que, pour la ville, se confronter à l'archétype « petite exploitation agroécologique » permet non seulement de faire évoluer ses normes mais aussi de créer un « précédent » sur le territoire quant à la manière d'anticiper l'installation d'une telle activité. On touche ici au lien entre deux acceptions du modèle (« archétype » et « normes pour l'action »). Nous pensons que l'influence des acceptions du modèle agricole entre elles est liée pour partie au contexte d'expérimentation sociale offert par la ville de Floirac mais aussi au fait que le monde social des micro-fermes évolue et « éprouve » en quelque sorte l'émergence d'un modèle agricole.

Par les écrits et de discours des porteur(euse)s de projets d'installation, des « normes pour l'action » se forment alors pour un des archétypes mis en évidence dans la **sous-section 1.1.**

1.2.2. La représentation des micro-fermes au prisme des dossiers de candidature

Le chargé de mission Agenda 21 coordonnait les visites de terrain et le recueil des dossiers de candidatures. Il a été contacté par 26 porteurs et porteuses de projets. Parmi eux :

- cinq sont des projets orientés vers une « logique d'écosystème économique (plateforme de compostage / ESS type Jardin de Cocagne / Institut de permaculture / Institut de graine...) » (chargé de mission Agenda 21 Floirac, 12/07/2018)
- seize sont des projets d'« exploitants seuls ou en couple, dont cinq projets déjà formalisés et en recherche d'implantation » (mail du chargé de mission Agenda 21, 07/05/2018). Le projet de Mme *Karkadé* faisait partie de ces cinq projets « prêts à s'installer ».

Finalement, seulement 8 dossiers ont été déposés entre avril et juin 2018. Nous ne disposons pas des raisons qui ont poussé les 18 autres personnes à ne pas déposer de dossier.

Concernant les 8 candidatures, avant de commencer le jury de sélection, les partenaires étaient unanimes : au vu des défis du renouvellement agricole, il faut tous et toutes les accompagner (à différents niveaux). Après la sélection, le réseau de partenaires a effectivement permis d'aiguiller les candidat(e)s vers des formations, d'autres AMI, d'autres collectivités, d'autres terrains, etc.

Extrait de la réunion de présélection des candidats de l'AMI :

— Chef de projet agriculture, Bordeaux Métropole :

« *L'objectif est de les aider tous de toute façon.* »

— Chargé de mission Agenda 21 Floirac :

« *Oui, ce n'est pas un concours, l'idée est de les accompagner, on vous donnera les contacts ; ils ont tous une réelle envie de s'installer.* »

- Animatrices de Terre de Liens et d'Agrobio Gironde :
[en même temps] « Oui, à nous de prendre le relai après. »
- Chargé de stratégie foncière Floirac :
« Pour avoir étudié des installations d'entreprises économiques, on n'est pas du tout dans les mêmes considérations, où on s'occupe du positionnement sur les marchés, de la stratégie commerciale, etc.
Là, j'ai l'impression que le cœur, c'est plutôt de savoir si les profils de candidats ont la compétence technique, organisationnelle, etc. »
- Président de l'AGAP :
« Et cette compétence, on met 10 ans à l'acquérir ! »
- Chargé de mission Agenda 21 Floirac :
« Oui, on a bien senti que la plupart des candidats en sont conscients ; d'où l'envie de commencer petit. »
(ville de Floirac, observation participante, 12/07/2018).

L'analyse des 8 candidatures montre des profils et des projets très différents (cf. **Figure 52** ci-après) :

- l'ensemble des candidat(e)s ont plus de trente ans et sont tous et toutes en reconversion professionnelle, avec des expériences antérieures non agricoles de 5 à 8 ans. Les niveaux de formation sont de 3 (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles « équin ») à 8 (doctorat en génétique). Deux ingénieurs font partie des candidat(e)s : une en halieutique et un en génie civil.
- les expériences agricoles sont de 2.5 mois de stage à 2 ans (soit en espace-test agricole soit en « bénévolat à plein temps ») ;
- l'ensemble des candidat(e)s ne sont pas issu(e)s du territoire (NIT) mais une bonne connaissance de celui-ci est montrée dans les dossiers ;
- un souhait est manifesté de se lier aux initiatives existantes pour aider à développer le tissu local assez peu développé sur l'agriculture et alimentation de proximité ;
- lié à cette dimension, l'ensemble des candidat(e)s souhaite vendre en direct sur le lieu de la future ferme, avec pour certain(e)s l'envie de se faire une place dans un marché à proximité ou de créer une AMAP (2/6) ;
- tous les projets visent à minima 1 ETP³⁹⁹ mais envisagent de monter à 1.5 voire 2 ETP ;
- l'ensemble des projets prévoit une diversification des ateliers et des activités (dont un petit élevage de volailles), avec une dimension pédagogique (projets *Charme*, *Hêtre* et *Karkadé*) et d'accueil du public (projets *Bouleau* et *Érable*) ;
- une majorité de projets (4/6) prévoit une pluriactivité à l'échelle individuelle (par ex. Mme *Charme* enseigne dans une structure qu'elle dirige), à l'échelle du couple (par ex. la conjointe de Mme *Bouleau* tient un café ambulant) ou à l'échelle de la structure associative créée (c'est davantage une diversification des activités de l'association) ;
- les montants des investissements varient de 1 600 € à 60 000 € avec des endettements soit nuls soit très restreints (jusqu'à 25 000 €). Ces investissements sont liés aux capacités d'épargne que les expériences professionnelles antérieures ont offertes ;
- pour les réseaux, la majorité des candidat(e)s citent plusieurs organisations professionnelles agricoles, dont la Chambre d'agriculture de Gironde, l'AGAP (lien social, accompagnement à l'installation) et pour certain(e)s l'AFOCG⁴⁰⁰ (aide à la comptabilité-gestion). La famille, les amapiens, des « voisins » maraîchers mais aussi des coopérations ou encore une anticipation des différents fournisseurs en intrants, matériel sont cités.

³⁹⁹ ETP : Équivalent Temps Plein.

⁴⁰⁰ AFOCG : Agir pour la Formation Collective à la Gestion.

	6 Chêne	4 Charme	5 Hêtre	1 Karkadé	2 Bouleau	3 Érable
Age	30 ans	36 ans	30, 40 et 47 ans	30 ans	33-34 ans	32 ans
Formations dont formations agricoles	BTS commerce BPREA Option maraîchage (à distance)	Dr Agronomie (génétique, vigne) Ouvrière agricole + formations Agrobio, AFOCG, CIVAM	Elle : Bac STAV, BEPA équins Lui 1 : DU LSF Lui 2 : CAP	Ingénieure agronome spécialité halieutique	Master Business (AUDENCIA) CFPPA Blanquefort	Ingénieur génie civil BTSA ACSE ESA Angers option AB (à distance, en cours de réalisation)
Expériences professionnelles	5 ans d'animation d'association	Recherche en génétique végétale puis reconversion dans le soutien scolaire	Elle : assistante vie scolaire Lui 1 : nombreuses expériences LSF Lui 2 : autoentrepreneur multiservices	3.5 ans d'ingénieure de recherche dans l'halieutique	7 ans de contrôle de gestion Nestlé, IRSTEA	8 ans de conducteur de chantiers / gestion de projet, gestion financière
Expériences agricoles	10 mois cumulés de stage	2 ans de test Porte-Greffe	Aucune	2 ans de bénévolat temps plein	16 mois cumulés de stage	2.5 mois de stage
Connaissance du territoire	+++	+	NR	++ (bonne étude du territoire)	NR	++ (bonne étude du site)
Investissements prévus	1 600 € dont 400 € fonds propres	8 500 € dont 8 000 € fonds propres	Pas de prévisionnel 44 220 € fonds propres dédiés	40 000 € dont 20 000 € emprunt 10 000 € fonds propres	60 000 € dont 25 000 € emprunt, 5 000 € financement participatif 30 000 euros fonds propres	15 000 € dont 10 000 € emprunt, 12 000 € fonds propres + DJA
Cultures	Maraîchage : 4 000 m ² plein champs et 300 m ² sous serre tunnel Petits fruits : 300 m ² PPAM : 2 000 m ²	Maraîchage : 5 000 m ² plein champs et 200 m ² sous serre tunnel	Maraîchage : 5 000 m ² plein champs et 600 m ² sous serre tunnel Jardin pédagogique : 1 000 m ²	Maraîchage : 5 200 m ² plein champs et 880 m ² sous serre tunnel	Maraîchage : 4 000 m ² plein champs et 600 m ² sous serre tunnel	Maraîchage : 9 000 m ² plein champs et 580 m ² sous serre tunnel
Élevages	Aucun	Abeilles, volailles possibles	Poules pondeuses : 10-20 poules	Aucune	Poules pondeuses : 50 poules	Aucun
Commercialisation	Vente directe sur le lieu (dont paniers sur commande)	Vente directe sur le lieu	Vente directe sur le lieu via une AMAP créée	Vente directe sur le lieu et auprès des restaurateurs	Vente directe sur le lieu et à un marché	Vente directe sur le lieu (via une AMAP 2 fois / semaine)
Travail	1 ETP	1 ETP	NR « structure collective »	1.5 ETP 1 salarié(e) 2 jours par semaine	1.5 ETP	1 ETP Jusqu'à 2 ETP en année 5
Revenu estimé	NR	NR	NR	Année 2 : 1 000 € par mois	Année 2 : 1 000 € par mois	Année 5 : 1 000 à 1 500 € par mois
Diversification des activités	Séchage, baume, tisanes, sel aromatisé	Ateliers pédagogiques les insectes et la plante à destination d'un public scolaire	- conserves avec les invendus - ateliers pédagogiques : « De l'oeuf et de la poule », « le cycle de l'eau », « découverte de la biodiversité », « création d'un herbier », etc. - organisation de projets autour de l'agriculture connectée - projets de découverte, d'insertion, de réinsertion ou de valorisation sociale et professionnelle (scolaires, stagiaires, wwoofers, ESAT, EHPAD, missions locales, etc.)	« Les Jardins culinaires proposent de former des enseignants ou parents bénévoles à la création de potager avec les écoliers. L'objectif est de former les encadrants qui le souhaitent afin qu'ils deviennent autonomes pour accompagner les enfants à jardiner. Des ateliers, stages et chantiers participatifs (récolte des pommes de terre, courges, installation d'une serre, semis, bouturage...) seront organisés ».	Accueil de scolaire, découverte de la ferme	Accueil du public
Pluriactivité	Non	Oui	Oui	Oui, mais intégrée au fonctionnement de la structure	Oui, de la conjointe : café ambulant	Non
Réseaux	NR	Coopération avec l'association des Eco-acteurs pour les ateliers « Connait les fournisseurs, les acteurs du monde agricole »	Projet de « fédérer des producteurs locaux à l'AMAP » qui sera créée	À contacté les OPA Partenariat déjà imaginé avec un maraîcher sur Bègles	Aide famille, stagiaire, amapiens Nombreuses prises de contact OPA, mairies, SAFER	NR

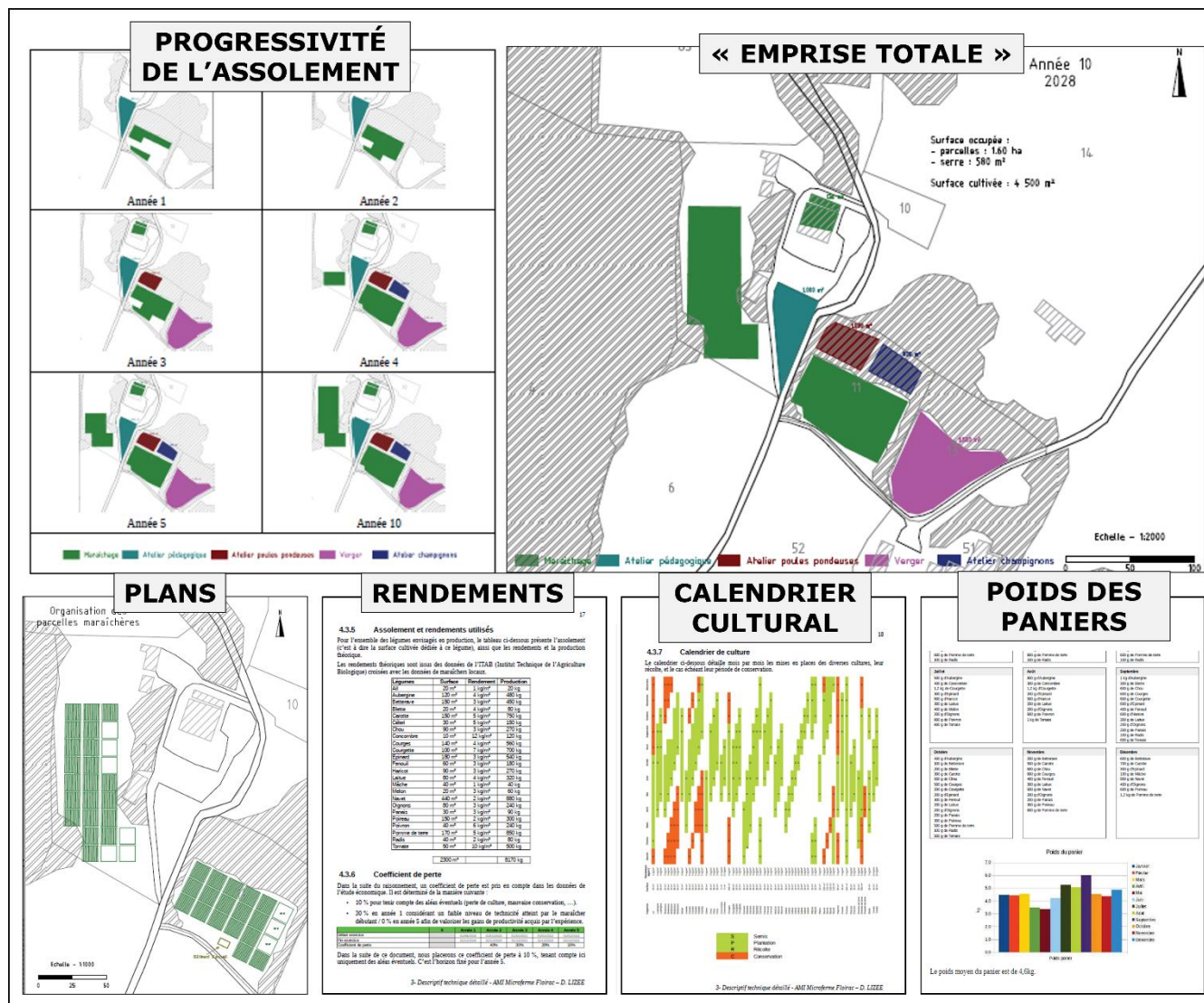
Réalisation : Damien Toubiant, 2024

Légende : « NR » : Non renseigné

Source : Dossiers de candidatures expertisés (dans l'ordre de réception) pour la ville de Floirac, dans le cadre de l'accompagnement (bénévole) de MicroAgri.

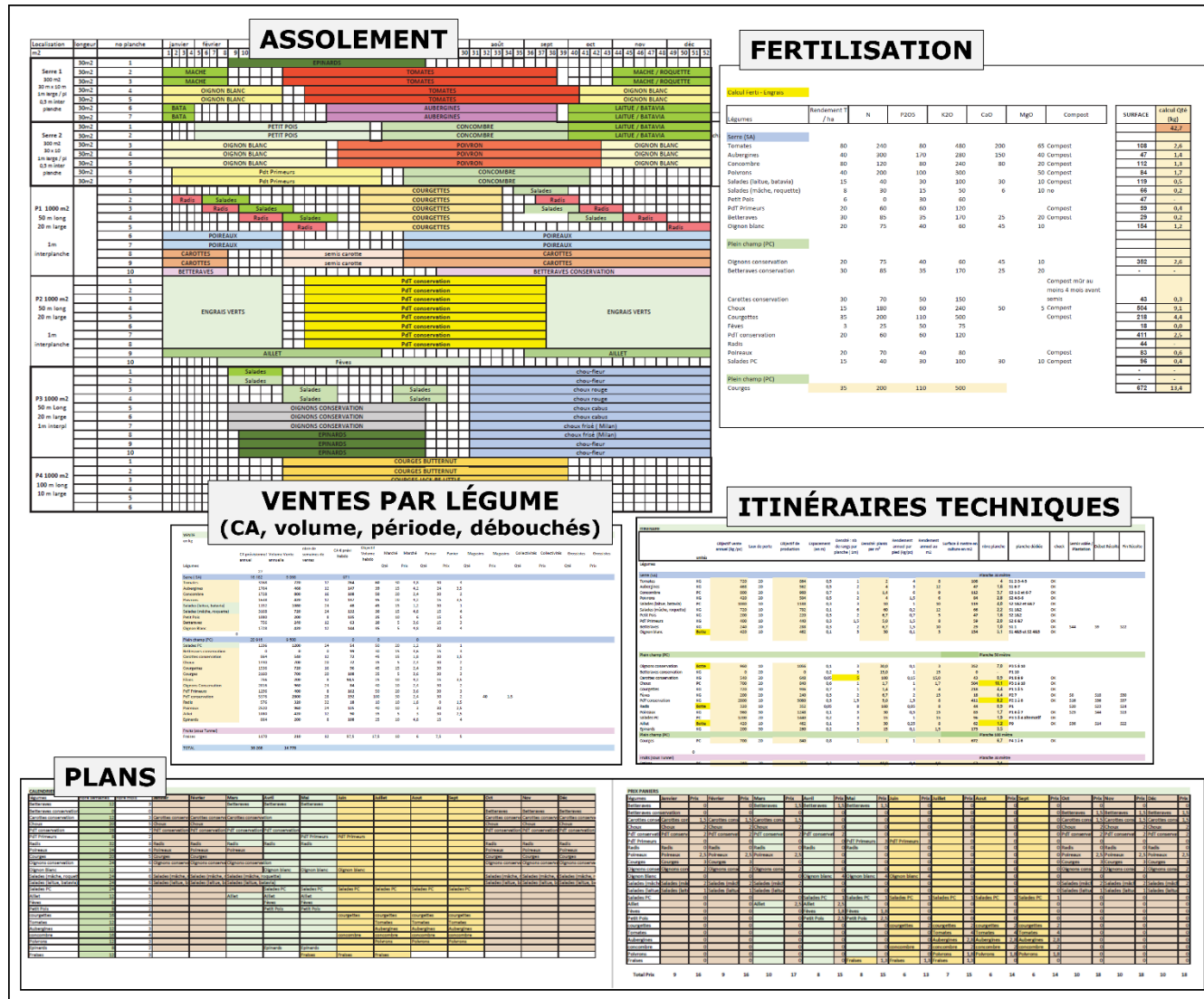
AFDCG	Agir pour la Formation Collective à la Gestion	DJA	Dotation Jeune Agriculteur
Bac STAV	Baccalauréat Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant	ETP	Équivalent Temps Plein
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole	IRSTEA	Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
BTS	Brevet de Technicien Supérieur	LSF	Langue des Signes Française
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole	OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
ACSE	Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole	PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
FSA	École Supérieure des Agricultures	SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
CAP	Certificat d'Apprentissage Professionnel		
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotions Agricoles		
CIVAM	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural		

Figure 52 : Ordre de classement, profil et projets des six candidat(e)s à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « micro-ferme » de la ville de Floirac (2018)



Source : Dossiers de candidatures expertisés pour la ville de Floirac, dans le cadre de l'accompagnement (bénévole) de MicroAgri.

Figure 53 : Extraits du dossier de candidature de M. Érable (Appel à Manifestation d'Intérêt « micro-ferme » de la ville de Floirac, 2018)



Source : Dossiers de candidatures expertisés pour la ville de Floirac, dans le cadre de l'accompagnement (bénévole) de MicroAgri.

Figure 54 : Extraits du dossier de candidature de Mme Bouleau (Appel à Manifestation d'Intérêt « micro-ferme » de la ville de Floirac, 2018)

Suite au processus de sélection, le projet de la ferme *Karkadé* est choisi. L'installation commence fin 2018. Dans son procès-verbal du 01/10/2018, la ville de Floirac salue la « dimension santé publique relative à la qualité nutritive et gustative des variétés sélectionnées ». Elle ajoute que « le projet s'inscrit dans les objectifs de la ville et apporte une dimension sociale, pédagogique et expérimentale intéressante ». Cette dernière caractéristique était très rassurante pour les élus d'après le chargé de mission Agenda 21 de Floirac dont les propos pouvaient quelque peu inquiéter : « Voilà c'est expérimental, si ça tourne mal on arrête tout ! ».

On comprend que, pour le chargé de mission Agenda 21 de Floirac, copilote du projet, le choix du terme « micro-ferme » est une réussite :

« Grâce au terme, l'AMI a réussi à capter des profils diversifiés. Le terme n'est pas bloquant et il donne un cadre pour le projet global et convient à la philosophie que nous voulions lui donner. Il focalise sur un public qui voulait travailler sur une petite surface. [...] C'est en tout cas un vocable original qui parle pour la communication. [...] Les élus voulaient quelque chose d'innovant, ils sont satisfaits ! »
(Chargé de mission Agenda 21, entretien-bilan du 19/07/2018)

Le concept « micro-ferme » permet donc de faire se rejoindre une ambition de relocalisation agricole et alimentaire, inscrite dans un Agenda 21 et des désirs d'installation d'individus qui se relie au même archétype : « petite exploitation agroécologique ». L'Agenda 21 est ici un cadre commun qui nous donne une piste quant au « futur désiré » ou potentiellement revendiqué par les responsables de micro-fermes et auquel propose de contribuer la ville.

On touche ici au lien entre l'archétype et le futur désiré. Cette influence mutuelle confirme une fois de plus l'émergence d'un modèle agricole pour lequel les trois acceptations coexistent.

1.2.3. Les stratégies d'anticipation des candidat(e)s face au « contexte d'incertitude »

Face à l'inconnu agricole dans lequel est la ville qui porte le projet d'AMI et face aux inconnus propres aux projets d'installation sur petite surface qui, nous l'avons vu, sont peu connus et reconnus, nous nous interrogeons : dans quelle mesure le projet de micro-ferme porte en lui des stratégies liées au « contexte d'incertitude » ? En d'autres termes, en quoi les fermes sélectionnées par l'« outil » AMI s'inscrivent-elles ou contribuent-elles à fabriquer un « modèle agricole » qui a quelque chose à voir avec les « registres d'action en contexte d'incertitude » (cf. **Encart** ci-dessous) ?

A *contrario* du « risque » défini comme la « probabilité mesurable d'un événement futur » (Knight, 1921 cité par Bathfield et al., 2016), l'« incertitude » est non mesurable. Knight (1921) la définit comme « l'incommensurable possibilité qu'advienne un événement ».

Inspiré par les travaux de Bathfield et al. (2016) nous analysons *a posteriori*⁴⁰¹ les « registres d'action liés au contexte d'incertitude » à partir des six dossiers de candidature. Comme ce sont des projets, nous analysons l'anticipation et non la pratique à proprement parler. Nous n'utilisons pas le registre d'action de l'« innovation » car il est englobé dans d'autres et le terme fait peu partie de notre champ sémantique. Nous avons procédé à une adaptation et précision de vocabulaire mais aussi à un ajout de deux registres d'action : « communautés de soutien » et « agroécosystème ». Les douze registres sont définis en dessous de la **Figure 55** ci-après.

Bathfield et al. (2016) citent onze **registres d'action** liés au « **contexte d'incertitude** » :

- diversification d'activités
- aversion au risque économique
- surface cultivée
- moyens collectifs d'action
- modification de gestion
- niveau technique
- s'endetter
- épargner
- prioriser ses investissements
- innovation
- sécurité alimentaire

Certains peuvent paraître contradictoires mais ce qui « compte » c'est la manière de combiner ces registres en fonction du « contexte d'incertitude » (et qui les combine.)

L'expression « communautés de soutien » est empruntée à Mme *Achillée*. Elle définit un groupe social composé d'hommes et/ou de femmes, amapien(ne)s ou non, qui assure une présence en continue. Ce sont des personnes sur qui les responsables de la ferme peuvent compter pour leur commercialisation, pour des coups de main ponctuels ou d'un point de vue émotionnel, et plus rarement en cas de problème économique.

L'analyse met en évidence que l'ordre de sélection proposé par le jury s'approche d'un choix du projet qui anticiperait le plus de registres d'action liés au contexte d'incertitude (cf. **Figure 55** ci-après). Le projet de la ferme *Karkadé* anticipe dix des douze registres d'action. Le partage entre les projets des fermes *Bouleau* (n°2) et *Érable* (n°3) s'est joué sur le plan technique (expérience, niveau et système de production) et le calendrier d'installation (M. *Érable* souhaitait s'installer trop tardivement par rapport au calendrier souhaité par la ville). En effet, si le porteur du projet de la ferme *Érable* se voulait rassurant d'un point de vue du « contexte d'incertitude » (dossier très construit et détaillé), il ne rassurait pas suffisamment sur son expérience et son niveau technique.

⁴⁰¹ Le jury n'avait pas cette grille d'analyse et le « nous » dans cette sous-section désigne l'auteur de cette thèse accompagné de sa Direction.

L'ensemble des projets déposés prend en compte au moins la moitié des dix registres d'action inspirés de Bathfield (2013). Certains sont particulièrement anticipés : diversification des activités, aversion au risque économique, niveau technique et expérimentation, endettement, hiérarchisation des investissements, communauté de soutien et agroécosystème. Pour les deux derniers, comme ils sont un ajout lié à notre compréhension du monde social des micro-fermes, le résultat était attendu.

Les registres d'action « diversification », « aversion », « endettement » et « investissements » rejoignent les « stratégies de minimisation des charges et de recherche de valeur ajoutée » mises en évidence dans le **Chapitre 1** sur la petite agriculture.

Le registre d'action lié au dimensionnement nous intéresse particulièrement : il montre que son anticipation dans un « contexte d'incertitude » n'est pas liée au fait de refuser une installation sur cette « si petite surface » mais plutôt de prévoir qu'un potentiel d'agrandissement leur soit permis. Les porteurs de projets cherchent à ce que leur espace de liberté soit suffisant pour s'exprimer et réaliser ce dont ils aspirent, dans le cadre très contraint d'un projet d'aménagement urbain. Les projets de micro-ferme qui ont retenu favorablement l'attention du jury sont justement ceux qui ont exercé ce regard critique sur le dimensionnement spatial. Le processus d'action publique a facilité ce regard critique qui envisage le dépassement des limites spatiales comme un levier important dans le développement (le dépassement peut être un agrandissement, une diminution, une optimisation ou un changement d'usage). La parcelle devient un espace de défis et montre aux multiples partenaires qu'il est possible de changer son regard sur le « petit foncier ». Toutefois, si des perspectives d'agrandissement ne sont pas proposées suffisamment rapidement, il est évident que le ou la responsable de la ferme pense son modèle économique par rapport à la contrainte de surface. Il ne peut alors pas développer son entreprise comme il ou elle le souhaiterait.

« Parce qu'aujourd'hui, sur 5 000 m², pour vraiment optimiser, on choisit des cultures viables qui génèrent donc un chiffre d'affaires qui va permettre de salarier les gens durablement. »
(ferme Karkadé, 23/07/2020)

Le bio-intensif permet d'optimiser mais il s'applique différemment suivant les sols, les niveaux de technicité et le modèle commercial : ici, l'initiative du « Conservatoire du Goût » souhaite se diversifier à un tel niveau que, même conduite en bio-intensif, la surface actuellement utilisée ne suffit pas à soutenir ce choix.

		6	4	5	1	2	3
LEVIERS		Chêne	Charme	Hêtre	Karkadé	Bouleau	Erable
Bathfield (2013)	Diversification des activités	+	+	+	+	+	+/-
	Aversion au risque économique	+	+	+	+	+	+
	Dimensionnement	o	o	o	+	+	+
	Action collective	+/-	+/-	+	+	o	+
	Rapport au changement	o	o	o	o	o	+/-
	Niveau technique et expérimentation	+/-	+	o	+	+	+/-
	Endettement	+	+	+	+	+/-	+
Toublant (2024)	Mise en réserve	o	o	o	o	o	o
	Hiérarchisation des investissements	+	+	o	+	+	+
	Sécurité alimentaire	o	+/-	+/-	+/-	o	o
	Communauté de soutien	+	+/-	+	+	+/-	+
	Agroécosystème	+	+	+	+	+	+

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Légende :

+ : levier anticipé, **+/-** : levier moyennement anticipé, **o** : levier non anticipé

- **Diversification d'activités** : diversifier les activités (produire, transformer, distribuer, etc.), diversifier les ateliers (végétal, animal, autres), diversifier en intra-atelier (plusieurs types de légumes, plusieurs variétés, plusieurs races élevées) ;
- **Aversion au risque économique** : s'engager économiquement à condition d'une balance bénéfique/risque toujours a minima profitable ;
- **Dimensionnement** : évaluer l'adéquation entre les mesures en l'état et ses besoins utiles (diminuer, augmenter, optimiser, etc.) ;
- **Action collective** : s'engager dans des collectifs pour le système productif ou plus globalement pour la médiation du système d'activité (pour le Travail, l'Œuvre et/ou l'Action) ;
- **Rapport au changement** : durant la trajectoire d'évolution du système d'activité, être capable de changer de gestion économique, technique, de gouvernance, etc. ;
- **Niveau technique et expérimentation** : conserver une attitude active de formation et d'apprentissage pour élever constamment un « niveau technique » déjà élevé ;
- **Endettement** : savoir utiliser l'endettement quand la situation le nécessite (cas exceptionnels) ;
- **Mise en réserve** : épargner, stocker, ménager des facteurs de production et des ressources (terres, argent, nourriture, etc.) ;
- **Hiérarchisation des investissements** : investir progressivement suivant les priorités des besoins définis à l'échelle du système d'activité ;
- **Sécurité alimentaire** : réserver une partie de ses terres pour produire de la nourriture saine pour son entité sociale habitante et éventuellement le voisinage ;
- **Communauté de soutien** : fédérer des personnes sur qui il est possible de compter pour un appui, sur plusieurs dimensions possibles, et avec le minimum de contreparties ;
- **Agroécosystème** : œuvrer pour améliorer l'état des ressources (eau, air, biodiversité, sol, etc.) dans une perspective d'interdépendance et de bénéfices réciproques entre humain et non-humain.
(la catégorie « **innovation** » a été écartée car elle n'était pas pertinente dans notre analyse)

Figure 55 : Évaluation des niveaux d'anticipations face aux incertitudes

Sur le sujet de la pérennité et de l'accompagnement qui justement peut permettre de soutenir la durabilité des fermes, nous avons procédé à une brève évaluation *in itinere* de la prise en compte, par la ville de Floirac, des « sujets-clés » retrouvés dans le diagnostic préalable et dans les réserves formulées par les candidat(e)s (cf. **Tableau 17** ci-après).

L'évaluation montre que si la ville de Floirac a tenu ses engagements liés aux travaux permettant de bonnes conditions d'installation d'un point de vue technique, elle a quasiment interrompu son accompagnement sur les autres « sujets-clés ». Il semble que le « passage à l'acte » suffisait pour la ville dans sa mobilisation du concept « micro-ferme ».

L'arrêt d'accompagnement de la ferme *Karkadé*, une fois les désirs des équipes communales (élus et techniciens) concrétisés, n'est pas seulement une aide qui n'est pas ou plus apportée à une « entreprise comme une autre », il s'agit d'une forme d'obstruction au développement d'une action d'intérêt général. C'est ici une singularité des micro-fermes, elles ne sont pas des « entreprises comme les autres ». Cette observation met en évidence l'importance du lien territorial dans l'existence et le développement de ce type de ferme. Le **Chapitre 5** développe le fonctionnement de la relation vital entre micro-fermes et territoire.

Tableau 17 : Contribution à l'évaluation *in itinere* de la prise en compte, par la ville de Floirac, des « sujets-clés » retrouvés dans le diagnostic préalable et dans les réserves formulées par les candidat(e)s.

Sujets-clés*	Engagements de la ville <i>Réunion de présélection, 12/07/2018</i>	Situation deux ans après <i>Entretien Mme Karkadé, 23/07/2020</i>	Situation cinq ans après <i>Entretien Mme Karkadé, 26/01/2024</i>
Logement sur place	La ville de Floirac s'engage à faciliter l'accès au logement pour l'agriculteur(rice). « Le logement, à terme, il sera situé au Canon. La mairie accompagnera le ou la futur-e porteur-euse de projet dans la recherche d'un logement le plus proche possible » (chargé de stratégie foncière Floirac).	Mme Karkadé ne loge pas sur place. « C'était une promesse de la mairie d'avoir un logement sur place. Bon ben on attend. Je penserai pas avant 10 ans. Donc d'ici là, je serais peut-être plus là donc je ne sais pas. [...] Ils avaient vraiment parlé de loger le maraîcher qui serait là. [...] Moi, ça me stresse moins de venir me ressourcer là que d'être à mon bureau chez moi : mon bureau il est là en fait, donc ça va me détendre plus ! »	Mme Karkadé ne loge toujours pas sur place. La ville de Floirac lui a fait visiter un logement sur le site mais vu l'ampleur des travaux de réhabilitation (non anticipés), la ville a retiré sa proposition. L'ancien local des techniciens, aussi sur le site, et qui était ciblé au tout début par la ville va être rénové pour y établir la « boutique » des maraîchers qui vont s'installer à proximité.
Accès à l'eau	La ville de Floirac s'engage à étudier les possibilités techniques pour mettre en place une alternative à l'usage de l'eau du réseau. « Un forage n'est pas envisageable pour des considérations techniques ; d'autres solutions seront étudiées telles que la récupération des eaux de pluie » (chargé de mission Agenda 21 Floirac)	L'eau du réseau est toujours utilisée. Pas de solutions techniques alternatives envisagées.	L'eau du réseau est toujours utilisée. Un projet de bassin de rétention avait été imaginé mais malgré les sollicitations de Mme Karkadé , aucune action n'est entreprise. Une fosse va être créée pour rajouter de la terre sur les terrains de foot mais il n'y a pas eu l'idée d'en fait un bassin de rétention pour l'approvisionnement. Elle « baisse les bras ».
Isolement par rapport aux autres agriculteur(rice)s	Aucune mention du risque d'isolement.	Mme Karkadé se sent isolée malgré tout ce qu'elle peut mettre en œuvre pour se relier. De cet isolement, elle fait le lien avec sa difficulté à se fournir par exemple en intrants. « C'est très compliqué d'être une ferme urbaine pour les questions de fourniture, il faut faire des km pour aller acheter un bidon pour blanchir les serres, pour aller acheter une bâche. Ça, c'est très contraignant de pas avoir les collègues agriculteurs, on peut pas se dépanner tu sais : "tu me prêtes ton tracteur pour faire ci pour faire ça ?" Ça c'est très contraignant. Et puis du coup, le réseau, le réseau de paysans, mais même des gens qui vont faire du fromage de chèvres, des gens qui vont faire des œufs, voilà ! Dialoguer avec ce réseau de paysans. C'est assez dur de se sentir un peu seule ».	Mme Karkadé se sent toujours aussi isolée. Un technicien est en charge de son suivi mais « il faut toujours argumenter, être dans une posture de demandeur. Et niveau élu, y'a personne ». Elle est peu informée du projet d'installation de nouveaux maraîchers sur la commune de Floirac. Elle avait été conviée au début pour donner son avis d'expertise mais elle a découvert les contours et le lancement du projet plus tard dans la presse et ce sont les nouveaux porteurs de projets qui sont venus se présenter directement. La ville de Floirac n'a fait aucun lien.
Volet pédagogique	La ville de Floirac s'engage sur une rémunération supplémentaire des activités pédagogiques et une collaboration avec le centre de loisirs pour le programme des activités.	Des partenariats avec le centre de loisirs sont reconduits chaque année. La ville ne rémunère pas directement de prestations à Mme Karkadé .	Des partenariats avec le centre de loisirs sont reconduits chaque année. La ville ne rémunère pas directement de prestations à Mme Karkadé .
Prise en charge des travaux de mise en place	« Étant donné qu'on est en AOT et donc sur le domaine public, la mairie pourra réaliser un grand nombre de travaux à sa charge » (chargé de stratégie foncière Floirac).	Mme Karkadé est globalement satisfaite des travaux réalisés (irrigation, clôture par ex. ; au détail près qu'une clôture a mis du temps à être montée, cf. ci-dessous).	Mme Karkadé décrit l'aide précieuse des agents municipaux à proximité. « Les techniciens sur site sont très disponibles, s'il faut venir aider avec leur tracteur, ils viennent ».
La surface allouée	La ville de Floirac s'engage sur « l'adaptabilité du site qui pourra évoluer après négociation avec le centre équestre (bail allant être révisé sous 2 ans) ».	Sur les 6 000 m ² proposés, 1 000 m ² viennent d'être clôturés et « l'idée » d'une parcelle de grandeur équivalente ou davantage vient de lui être proposée. « On risque d'avoir une autre zone du côté du centre équestre là-bas qui est super belle à l'ombre par contre ombragée par les bois à côté [...] semble très riche et qui pourrait être très chouette pour tout ce qui a besoin justement d'être protégé de la chaleur : les choux, les mesclun, les salades. À mon avis, les patates peuvent se plaire aussi. Des trucs qui demandent pas trop d'entretien. Ça peut être chouette, ça vient juste de m'être proposé. Je sais pas la surface, je sais pas quand mais il y a une possibilité ».	Elle réalise au fur et à mesure des années que la prairie finalement n'était pas si bien entretenue (et peut-être pas si bien choisie) ; elle a découvert notamment une « semelle de labour » qu'une analyse pédologique plus poussée aurait pu déceler.

Réalisation : Damien Toublant, 2024

À l'issue de ce processus, le sentiment qui ressort de la mobilisation du concept « micro-ferme » dans ce « passage à l'action publique » est celui de la réassurance⁴⁰². Les facteurs qui ont joué en faveur de ce sentiment sont multiples :

- un foncier de petite surface déjà maîtrisé par l'acteur public (un espace de 6 000 m² situé sur un parc urbain, proche des installations des techniciens de la ville et dont la mise à disposition s'inscrit dans un modèle économique peu coûteux et rapportant de la redevance) ;
- un projet qui a pris le temps de se construire dans une démarche multi-partenaire (ce qui a permis par ex. aux élus de bien s'approprier les étapes du projet) ;
- un « futur désiré » d'entreprise agricole inscrite dans une économie sociale et solidaire :
 - o qui définit un « cadre négocié » :
 - dans lequel peut s'exprimer une certaine créativité de la part des porteur(euse)s de projet, ce qui aide la ville à améliorer les conditions d'installation ;
 - qui entre en cohérence avec celui promu par la ville de Floirac, notamment dans son Agenda 21 (dimension sociale, pédagogique et de santé publique), ce qui aide à ce que les élus valident la démarche et acceptent qu'elle soit menée à son terme ;
 - o qui fait parler d'elle par son lien au phénomène médiatique plus global et par sa « nouveauté »
- un archétype de « lieu hybride » tourné vers l'expérimentation et supporté par un modèle économique viable et un système de production principalement maraîcher « bio-intensif » :
 - o défini à l'échelle des activités de l'entreprise créée (chiffre d'affaires majoritairement non agricole au démarrage) ;
 - o qui anticipe de nombreux registres d'action en « contexte d'incertitude » ;

À travers cet exemple d'action publique, on observe une modélisation des micro-fermes à travers principalement deux acceptions de la théorie des modèles agricoles (archétype et « futur désiré »), et un « précédent » territorial qui vient abonder la constitution progressive de « normes pour l'action ».

L'arrêt d'accompagnement de la collectivité conduit à formuler une hypothèse de normalisation des micro-fermes peut-être davantage ici sous la forme de « normes pour l'inaction » que de « normes pour l'action ». Si le modèle « micro-ferme » permet de passer à l'action, dans un cadre rassurant et négocié, il ne peut se limiter à la phase d'installation et d'autant plus en contexte de foncier public. Il est important de maintenir l'accompagnement dans la période que l'on nomme « post-installation » (tout au long du développement de la ferme). C'est ici une carence d'action de la collectivité qui n'est pas forcément à blâmer puisqu'il s'agit d'un apprentissage dans un contexte inconnu jusqu'alors.

Notons, pour finir, qu'une partie des candidat(e)s à l'AMI se sont installé(e)s ; la **Figure 56** ci-dessous l'illustre avec les exemples de Mme *Bouleau* et M. *Érable* qui se sont installés (la première tient bon malgré des actes de vandalisme, le deuxième s'est installé avec plus de sérénité en périphérie de Rennes). Et Mme *Chêne* ne s'est pas « installée » mais continue de s'investir pleinement dans une association de sensibilisation à l'agroécologie.

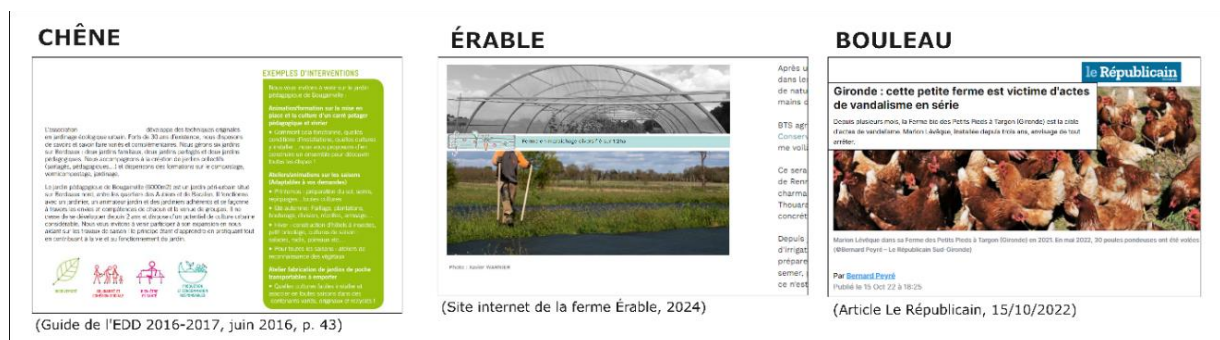


Figure 56 : Exemples de trois « devenir » de candidat(e)s à l'AMI de Floirac

Réalisation : Damien Toublant, 2024

⁴⁰² Le chargé de mission Agenda 21 de Floirac déclare « avoir été rassuré ».

Encadré 9 : Autres exemples d'appropriation du concept « micro-fermes »

Deux observations participantes ont été menées mais pas analysées dans notre thèse car elles sont liées à des actions de désobéissance civile. Elles contribuent néanmoins à l'« imprégnation » de l'apprenti-chercheur, ce qui nous amène à les mentionner ci-dessous :

- **une première observation participante** est liée à une action menée à Villenave d'Ornon (métropole de Bordeaux) en 2016 et qui est la raison pour laquelle nous sommes allés au Conseil de Développement Durable (C2D) « délocalisé » du 29/06/2016. Il s'agit de la mobilisation du concept « micro-ferme » dans le cadre d'un contre-projet associant plusieurs activités agricoles « dans l'esprit d'une couveuse agricole » qui aurait trouvé sa place sur la partie nord du site. La **Figure 57** ci-dessous met en regard l'occupation du sol à l'été 2016, le projet de « Garden Golf » et notre contre-projet (une vingtaine d'hectares auraient pu accueillir une dizaine d'emplois directs, associant maraîcher(e)s, paysan(ne)s-boulang(er)e(s), responsable commercialisation, animateur(rice) pédagogique, etc.). Dans ce cas, la mobilisation du concept « micro-fermes » a contribué à renforcer localement les représentations liées au fait que les micro-fermes pouvaient être mobilisées dans un argumentaire alternatif aux projets d'aménagement urbains. Dans nos représentations, le concept « micro-ferme » portait la possibilité d'installer de petites exploitations agricoles à la fois viables mais aussi compatibles avec la vulnérabilité environnementale du site visé.

- **une deuxième observation participante** est liée à une action menée le 18/06/2020 au Teich (Bassin d'Arcachon) dans le cadre des revendications du Collectif Aliment-Terre (CAT) demandant aux collectivités et aux propriétaires privés de contribuer à la relocalisation de l'agriculture et l'alimentation sur le pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (BARVAL). La mobilisation d'une trentaine de citoyens sur une prairie privée a été évidemment conflictuelle : le CAT proposait de changer la destination d'une prairie de fauchage extensif en micro-ferme diversifiée (maraîchage, élevage) qui pourrait d'ailleurs alimenter l'école primaire établie en face. Le projet d'installation n'a jamais eu lieu mais l'action a provoqué un émoi dans les collectivités qui a été, avec l'appui de courriers d'interpellations, suivi de nombreuses réunions. Celles-ci ont débouché début 2021 sur un partenariat entre le CAT et les collectivités pour construire ce qui deviendra deux ans après le PAT du pays BARVAL. Dans ce cas, la mobilisation du concept « micro-ferme » a permis progressivement de changer le regard des élus et des propriétaires sur la possibilité d'installation même sur du « petit foncier ». Dans notre représentation, le concept « micro-fermes » permettait de faire discuter de l'usage et de la destination des terres agricoles. De riches discussions et des travaux de Licence 3 de géographie ont permis de travailler sur une évaluation originale du potentiel agricole. Elle permettait, par le prisme de la recherche de « friches » d'imaginer la possibilité de changer l'affectation de certains espaces ouverts en zone urbanisée ou « à urbaniser » à des fins de « reconquête » agricole. Ce prisme nouveau, lié aux micro-fermes permettait de répondre en partie à l'injonction paradoxale de relocalisation agricole dans un contexte de forte diminution des surfaces agricoles.

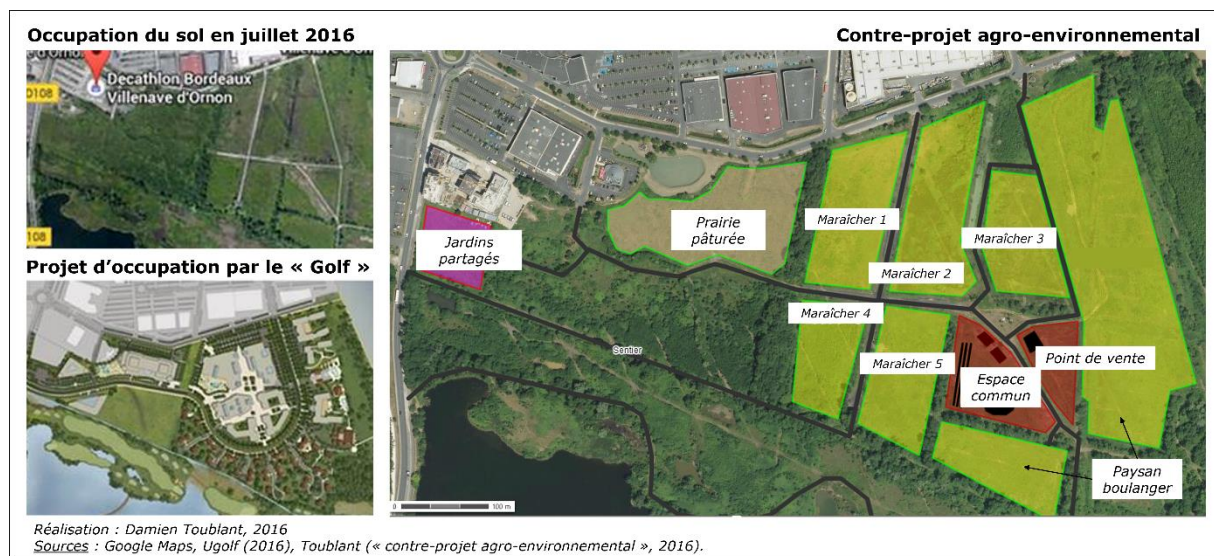


Figure 57 : Mobilisation du concept « micro-ferme » dans un contexte d'engagement citoyen (ex. du contre-projet agro-environnemental au golf de Villenave d'Ornon)

1.2.4. Au-delà de la petite surface, une installation dont la reconnaissance territoriale participe au tournant de la politique agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole

L'année 2018 marque un tournant pour Bordeaux Métropole et l'installation d'une micro-ferme à Floirac y a joué un rôle important. Ce processus d'action publique a conduit à deux perspectives principales : (i) des **perspectives programmatiques** avec la contribution à l'essor d'une politique métropolitaine et avec l'essaimage agricole, via l'installation de nouvelles fermes à proximité (cette action crée une référence, non pas à reproduire mais inspirante), (ii) des **perspectives normatives** avec la montée en compétence des acteurs publics dans l'« hybridation réglementaire » (Thomas, 2020, p. 381) nécessaire à l'installation agricole en milieu urbain.

« Comme d'autres métropoles dans le monde (Brand et al., 2017), [Bordeaux Métropole a construit son projet] à partir de la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale : "[en identifiant et impliquant] les parties prenantes de chaque maillon de la chaîne alimentaire via la création de conseils de politique alimentaire locaux". »

(International Urban Food Network, 2016 cité par Banzo, Corade et Lemarié-Boutry, 2022)

Initiée en 2015, cette expérience de gouvernance territoriale manquait d'« opérationnel » pour concrétiser des ambitions de relocalisation. Il y avait bien un grand nombre d'initiatives privées ou publiques-privées mais peu d'initiatives pour lesquelles l'acteur public est initiateur, moteur, accompagnateur. Seul le « PPAENP⁴⁰³ des Jalles » (animé par la métropole pour le compte du Département) était cité comme exemple mais pas forcément positivement. Il n'y avait pas réellement de dynamique de relocalisation agricole et alimentaire ; il manquait notamment l'affirmation d'« objectifs fonciers ». Ce fut remédié en 2018 avec par exemple la « validation de la procédure de préemption pour les parcelles non entretenues » (Thomas, 2020, p. 383). Jusqu'à cette année-là, l'enjeu agricole était « loin de faire l'unanimité parmi les élus au conseil de [Bordeaux] Métropole » (Thomas, 2020, p. 381) et pourtant, à force de collaboration entre collectivités, dans une dynamique multi-partenariale avec les organisations agricoles notamment, une politique a pris forme. Elle a été votée le 30/11/2018 en Conseil de Métropole.

En effet, les services techniques s'étaient déjà organisés depuis 2014. La métropole coanimait déjà un « groupe de coordination agricole » afin de mettre en lien les différents partenaires. La ville de Floirac en a bénéficié puis elle a fait bénéficier les autres territoires de son expérience d'installation de la micro-ferme, se positionnant plus favorablement dans l'arène métropolitaine. C'est aussi en cela que l'étude de cas est intéressante car elle informe de ce qui a pu être véhiculé au-delà de l'espace des 6 000 m² et au-delà de la commune. Dans une dynamique « multi-partenariale » comme celle-ci, l'effet d'une action publique communale ne se restreint pas aux limites communales, elle bénéficie à l'ensemble du territoire. Ainsi, l'action publique de la ville de Floirac initiée grâce et autour du concept « micro-ferme » a non seulement permis de concrétiser une volonté politique communale mais elle a contribué à la naissance d'une politique agricole métropolitaine. Si « expérimenter » pour les micro-fermes prend le sens d'éprouver réellement ce que l'on désire ou revendique, c'est visiblement « contagieux » dans le cadre de ce type d'action publique.

⁴⁰³ PPAENP : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains.

Cette dynamique a nécessité de savoir saisir les opportunités des rencontres, prendre le temps du dialogue, rester ouvert et adaptable face aux propositions des porteurs de projet, accepter de « perdre du temps » par des phases de diagnostic et de visites de terrain afin que le collectif de partenaires s'approprie concrètement le sujet. Le processus d'appropriation lié à ce petit espace de la micro-ferme par plusieurs partenaires a fabriqué du territoire, pas seulement au niveau du parc urbain (ancienne friche fleurie devenue « foyer d'attention ») mais à l'échelle communale et supra communale. D'autres projets agricoles ont pu voir le jour depuis à Floirac et sur d'autres villes à proximité.

1.3. L'expression d'un futur désiré d'agroécologie paysanne

Dans cette **sous-section 1.3.**, nous proposons de cheminer vers une meilleure compréhension de ce qui guide la « performance » des micro-fermes. Nous portons l'hypothèse que mieux connaître les motivations à l'installation et les « fameux » objectifs de ces femmes et ces hommes qui portent des projets de micro-fermes peut aider à améliorer notre compréhension de leur mode organisé de pensée et d'action (leur modèle). C'est alors un pas de plus vers leur meilleure connaissance et reconnaissance. En effet, ne pas bien appréhender ces éléments et donc les besoins qui y sont liés, c'est passer à côté de ce qu'ils sont réellement.

Malgré la petite dimension de leur système, les micro-fermes ne laissent pas indifférent tant du côté des individus et de leurs pratiques que du terme lui-même. La brève évaluation *ex ante*⁴⁰⁴ menée en 2016 pour le lancement de MicroAgri traduit cette observation en caractérisant de « milieu hostile » le contexte dans lequel ce programme se lançait. L'action publique « multi-partenariale » menée à Floirac a changé la situation locale, en même temps que le phénomène « micro-ferme » montait en visibilité.

Dans cette évaluation pour MicroAgri, des expressions de rejet étaient citées : « les micro-fermes n'existent pas » ; « la micro-ferme mène à l'échec des jeunes néo-paysans » ; « ils vont droit dans le mur » ; « ils échouent au bout de 4-5 ans » ; « beaucoup abandonnent » ; « agriculteur à particule »⁴⁰⁵. Ces postures posent question d'autant plus lorsqu'elles sont employées dans les réseaux paysans, proches en termes de valeurs défendues. L'exemple le plus marquant a été la relation entre MicroAgri 2017-2020 et l'AGAP : plusieurs échanges téléphoniques étalés sur quelques mois ont été nécessaires entre le coordinateur et l'animatrice afin que l'association rejoigne le programme. Elle se faisait le relai d'une méfiance, de la part de ses administrateurs⁴⁰⁶, de la « caisse de résonance » que le programme donnait au terme « micro-ferme ». Ils avaient un regard critique sur les profils et l'attitude des personnes qui employaient ce terme pour désigner leur projet (« des gens en reconversion qui ont un patrimoine mais qui ne sont pas transparents dessus » ; « des gens qui n'y connaissent rien et qui veulent nous donner des leçons »). Notre persévérance à vouloir collaborer avec eux tenait à notre souhait de travailler avec des acteurs de l'installation. La méfiance traduisait une peur qui par hypothèse s'adressait aussi bien directement aux porteurs de projets qu'à

⁴⁰⁴ L'évaluation *ex ante* est une évaluation d'avant-projet ; dans notre cas, elle complète le retour d'expérience de la situation de la ferme *Mélisse* par des entretiens menés auprès de la Chambre d'agriculture de Gironde, Agrobio Gironde, Terre de Liens Aquitaine et l'AGAP.

⁴⁰⁵ Expression faisant référence notamment à Maxime de Rostolan, fondateur de Fermes d'Avenir et à d'autres responsables de micro-ferme qui s'installent en ayant un apport en fonds propres conséquent.

⁴⁰⁶ Tous les administrateurs et administratrices de l'AGAP sont des agriculteurs et agricultrices installées en agriculture paysanne.

leur propre positionnement institutionnel dans l'échiquier des organismes de développement agricole. Des éléments contextuels sont apportés dans la **sous-section 2.2.**

Ce qui motive profondément les porteur(euse)s de projets à s'installer en micro-ferme, c'est d'œuvrer pour un futur désiré d'agroécologie paysanne et pour y parvenir, ils transforment leurs motivations en des objectifs plus pragmatiques mais qui conservent le même périmètre d'aspirations.

Par rapport aux aspirations de K. Morel (2016) dont nous confirmons la pertinence, nous apportons des compléments qui mettent en lumière ces objectifs plus pragmatiques, dont celui de l'efficacité du travail. Le fait d'ouvrir le champ d'observation apporte aussi forcément des compléments liés aux élevages.

1.3.1. Futur désiré et motivations à l'installation : l'exemple de sept micro-fermes

Souvent pour désigner le « modèle-futur désiré », il est employé le mot « revendication ».

« Revendication »⁴⁰⁷ est un terme trop fort pour des femmes et des hommes qui, pour la plupart de celles et ceux que nous avons rencontrés, sont plutôt discrets. La notion de « désir » est plus appropriée (« désir de changement », « futur désiré »). Elles et ils prennent la parole dans leur ferme, sur leur territoire mais ils n'aiment pas clamer haut et fort leur désir de changement pour la société ainsi que les blocages pour lesquels ils « bricolent » ou « aménagent » leurs propres solutions. « Désir » et « aspiration » seront utilisés de manière synonyme, lorsque le deuxième est utilisé, c'est davantage pour faire un lien avec les travaux de Morel (2016). Les « désirs » ou « aspirations » sont une montée en généralité pour tenter de trouver des récurrences dans l'énonciation, par les responsables de notre échantillon, de leurs motivations à l'installation.

Reconstruire le « futur désiré » des individus que nous étudions est un défi, celui d'analyser à la fois ce qui les relie entre eux mais aussi leur lien à l'image du monde social que la société peut percevoir. En effet, notre contribution ne se retient pas à notre échantillon mais elle a la prétention de s'ouvrir au-delà pour « porter » notre compréhension des messages qu'ils et elles portent. En d'autres termes, nous n'analysons pas les revendications à proprement parler mais nous décrivons les désirs des responsables de micro-ferme pour reconstruire une forme plus ou moins cohérente et nuancée de revendications.

Une première reconstruction du futur désiré par les responsables de micro-fermes peut être réalisée par les motivations qui guident le développement des micro-fermes (cf. **Figure 58** ci-après). Cette figure met en évidence sept exemples de fermes qui nous ont semblé apporter le plus de diversité : une ferme viticole (violet), deux fermes en polycultures-élevage (jaune), trois fermes maraîchères (vert) et une ferme en polycultures (bleu). Les colonnes renseignent sur les motivations avant installation (performativité), les aspirations (adaptées de Morel, 2016) et les objectifs formulés à l'installation (performance). Malgré cette diversité des systèmes de production, il n'est pas ressorti une différence dans les motivations, objectifs et aspirations, notamment entre fermes à dominante « élevage » et fermes à dominante « végétale ».

Un **premier résultat** est la pertinence des cinq aspirations issues des travaux de Morel (2016) : autonomie, revenu décent, sens et engagement, qualité de vie et de travail, charge de travail acceptable. Ces aspirations se retrouvent à la fois différemment exprimées mais aussi différemment mobilisées suivant le phasage du projet (avant installation ou à l'installation). Ainsi dans la colonne centrale, le positionnement des cases (gauche, centre, droite) indique si l'aspiration est davantage invoquée dans une motivation avant installation ou dans un objectif formulé une fois installé ou aux deux phases.

⁴⁰⁷ Les deux sens du mot les plus proches de notre champ lexical renvoient soit (i) à une réclamation « de manière publique et pressante, la jouissance de ce que l'on regarde comme un droit ou un dû, l'attribution de ce dont on s'estime injustement privé » ; soit (ii) au fait d'« assumer ouvertement, pleinement la responsabilité de quelque chose, la part qu'on a prise dans un événement » (Dictionnaire de l'Académie Française, 2024).

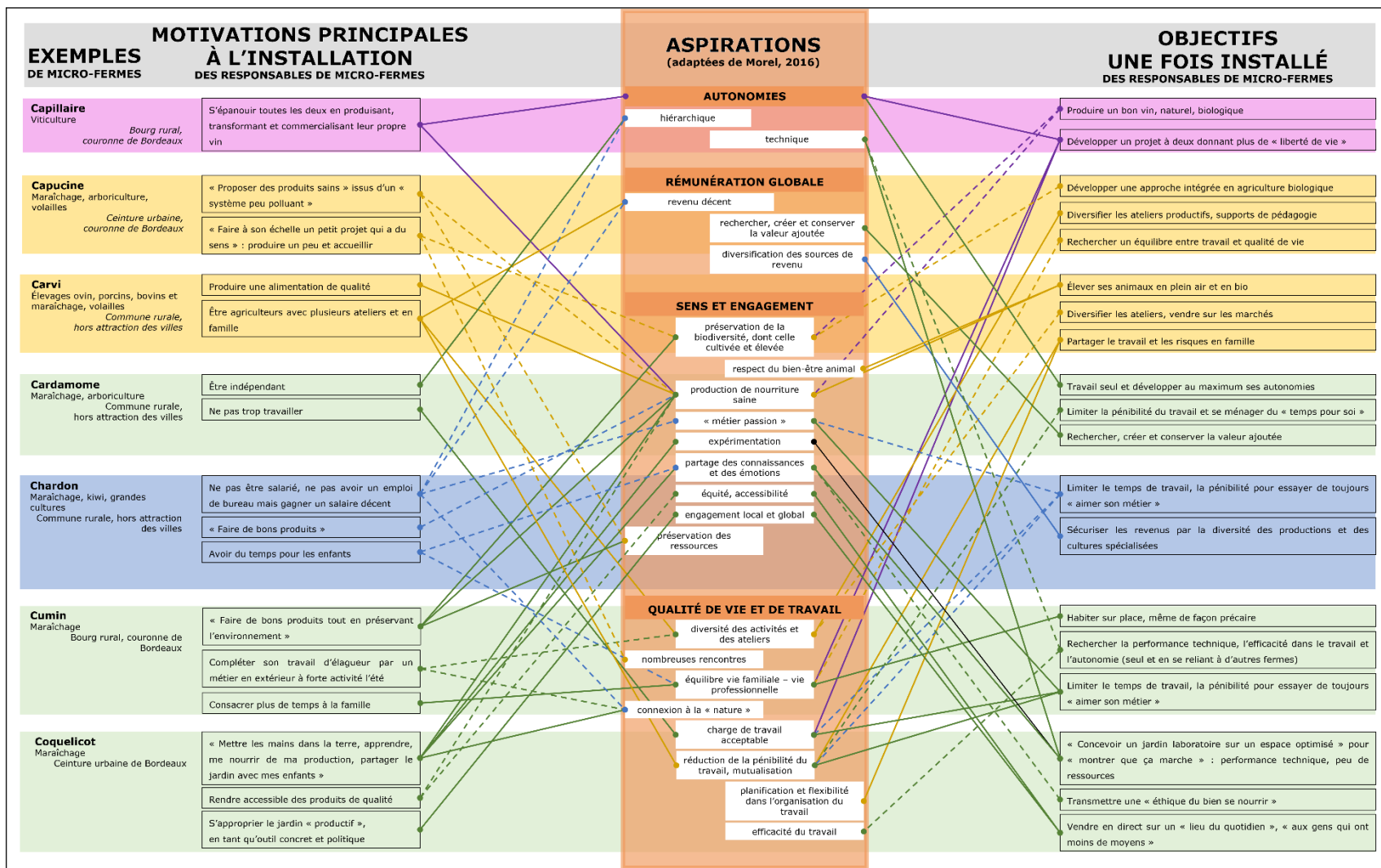


Figure 58 : Entre motivations à l'installation et objectifs des fermes : des aspirations qui évoluent

Un **deuxième résultat** est la modification de ce que nous nommons les modalités d'aspirations de K. Morel (2016) :

- la notion d'autonomie est peu présente dans les discours des micro-fermes de notre échantillon et lorsqu'elle est présente, elle est souvent englobante de plusieurs autonomies, d'où l'ajout du « s » ;
- l'aspiration « revenu décent » est modifiée en « rémunération globale » pour tenir compte des revenus à l'échelle du système d'activité (les modalités « diversification » et « recherche de valeur ajoutée » sont créées). La modalité « revenu décent » est toutefois conservée et s'intègre dans l'aspiration « rémunération globale » ;
- l'aspiration « sens et engagement » est conservée avec modification des modalités existantes (ajout de la « biodiversité élevée » pour prendre en compte les micro-fermes en élevage, ajout des « émotions » pour compléter le « partage de la connaissance », ajout de « l'accessibilité »⁴⁰⁸ à « l'équité », ajout de « global » à « engagement local » pour se relier à la nature des engagements qui sont plus souvent liés à la pensée écologiste promue par Dubos ou Ellul) et ajout de deux nouvelles modalités : « respect du bien-être animal » et « métier passion ».
- les aspirations « qualité de vie et de travail » et « charge de travail acceptable » sont regroupées. Quatre modalités sont ajoutées :
 - o « nombreuses rencontres », pour souligner l'envie d'aller vers les autres, de voir du monde, d'échanger avec des nouvelles personnes ;
 - o « équilibre vie familiale – vie professionnelle » : modalité absente des aspirations de Morel (2016) parce qu'elle est induite par l'idée de « projet de vie global » mais elle a été citée, avec insistance par les responsables de fermes enquêté(e)s ;
 - o « planification et flexibilité dans l'organisation du travail » et « efficacité du travail » sont formulées post-installation. D'après la plupart des responsables, ce sont pourtant des aspirations qui devraient être déjà présentes très en amont.

Un **troisième résultat** est la différence des modalités d'aspirations entre motivations avant installation et objectifs formulés une fois installés. Des aspirations évoluent et prennent forme après l'installation. Par exemple, dans le cas de la ferme maraîchère *Cumin*, ses motivations liées au fait de « consacrer plus de temps à la famille » et « compléter son travail d'élagueur par un métier en extérieur à forte activité l'été » ont évolué en un système d'activité qui a supprimé l'activité d'élagueur et qui s'est concentré sur des objectifs de « performance technique », « efficacité dans le travail » et « habitat sur place, même de façon précaire ». M. *Cumin* a conservé ses aspirations de « sens et engagement » et de « qualité de vie et de travail » mais elles sont passées par l'épreuve de réalité. Dans « évolution », il y a des motivations qui deviennent plus induites et sont moins formulées telles que l'autonomie, la « connexion à la "nature" » ou la « préservation des ressources ». Ces expressions sont à relier avec les mouvements socio-politiques (écologisme, agroécologie, permaculture, etc.) qui « mettent en mouvement » au sens figuré.

Les quatre aspirations mises en évidence, composées par une multiplicité de modalités d'aspiration, contribuent à dessiner le modèle-futur désiré des micro-fermes. Notons que les aspirations « sens et engagement » et « qualité de vie et de travail » sont les plus prégnantes.

⁴⁰⁸ L'accessibilité ajoute une dimension plus active dans la poursuite de l'équité en précisant une forme d'obligation de moyens pour faciliter la réponse aux besoins de celles et ceux qui sont potentiellement les plus « empêchées » ou « éloignées ».

1.3.2. L'affirmation du modèle futur désiré via la littérature spécialisée

Les responsables des micro-fermes n'ont pas attendu les scientifiques pour étudier et rendre compte de leurs expériences. Ils associent pour certains des comités ou conseils scientifiques qui regroupent des spécialistes réputés dans leur discipline. Dans de nombreuses librairies, à côté de la pléthore d'ouvrages sur la permaculture, l'autonomie, l'agroécologie, le jardinage écologique se trouvent souvent un certain nombre de livres traitant directement de micro-fermes. Nous en proposons une recension dans la **Figure 59** ci-après. L'originalité est que tous ces ouvrages, contrairement à la majorité des auteur(rice)s des thématiques listées précédemment, sont écrits par les responsables de ces micro-fermes. Ce sont des récits de terrain qui puisent, dans le vécu, la légitimité de leurs revendications. Plus ou moins précis, plus ou moins romancés, ils sont tout de même la plupart du temps accompagnés de vigilances quant au fait que ce sont des témoignages et qu'il est nécessaire de toujours conserver un regard critique.



Figure 59 : Recension des ouvrages français publiés cette dernière décennie sur le sujet « micro-fermes » / « microferme »

Réalisation : Damien Toublant, 2023

En 2013⁴⁰⁹, un an après la sortie de la traduction du livre d'Elliot Coleman, Perrine et Charles Hervé-Gruyer publient leur livre « Permaculture » (septembre 2014). Il rencontre un fort succès (2 rééditions : une avec photos en 2017 et une en format poche en 2021⁴¹⁰). S'en suivent 12 ouvrages jusqu'en avril 2023 qui mentionnent explicitement les micro-fermes en titre ou dans le contenu.

⁴⁰⁹ Après un séjour de sa traductrice, Elsa Petit, au Bec Hellouin où les Hervé-Gruyer ont apparemment joué un rôle dans la concrétisation du projet.

⁴¹⁰ Dans notre écrit, nous citerons toujours la première édition de 2014.

Ces ouvrages construisent ensemble une conception du monde social des micro-fermes. Six définitions produites par dix ouvrages⁴¹¹ peuvent en être extraites (certains livres ne définissent pas la notion de micro-ferme).

D'abord sur la manière d'aborder la micro-ferme, les auteurs et autrices évoquent un type de ferme (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014 ; Bedouet, 2017 ; Fortier, 2015), un « système d'exploitation agricole » (Durant et Durant, 2019), un « modèle agricole » ou plus globalement un type d'agriculture (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2014 ; Fortier, Sécheret et Nessman, 2023). Le type de public à qui est destiné ces ouvrages compte évidemment dans le choix des formulations, avec une gradation de vulgarisation qui va de l'ouvrage grand public (par exemple, Bedouet, 2017 et 2021) aux ouvrages un peu plus « experts » (par exemple, Durant et Durant, 2019 ou Fortier, Sécheret et Nessman, 2023) à destination des porteurs de projets en mal d'inspiration et des bailleurs de fonds privés ou publics. Linda Bedouet, ex-responsable du réseau de fermes de l'association Fermes d'Avenir simplifie les micro-fermes à la surface d'« 1 hectare cultivé par actif » qui est selon son expérience « une bonne base ». Dans son ouvrage sur la micro-ferme familiale, elle apporte un regard intéressant qui nuance cette dimension d'1 hectare. Cette surface est pour elle proportionnée à l'activité d'une famille⁴¹². « Plus [de surface veut dire] qu'il faudrait envisager qu'une des activités ou plusieurs soient menées au niveau semi-professionnel [(temps, compétence, responsabilité)] » (Bedouet, 2021, p. 30). Quant aux autres auteurs, ils appuient tous leurs ouvrages sur des exemples de micro-fermes professionnelles⁴¹³, insérées dans l'économie marchande (principalement en circuits courts et de proximité) et associant tout de même « le projet de ferme à un projet de vie (Durant et Durant, 2019, p. 24). Ils ne donnent pas de recommandation de surface minimale ou maximale mais citent divers exemples de surfaces utilisées. La majorité des exemples comportent principalement une activité maraîchère mais tous diversifient leurs ateliers de production (atelier porcin pour les Durant ; verger, élevage bovin ou atelier poules pondeuses pour les exemples cités par Fortier, Sécheret et Nessman (2023), etc.). Le dernier livre co-écrit par Fortier relie d'ailleurs directement micro-fermes (titre) et maraîchage (sous-titre). Cela s'explique en partie par le fait que l'ouvrage est principalement une déclinaison de portraits de fermes maraîchères françaises qui appliquent à leur manière « le système bio-intensif » promu par l'Institut Jardinier Maraîcher co-fondé par Jean-Martin Fortier.

« Pour bien vivre de sa production de légumes, un hectare suffit » (Fortier, Sécheret et Nessman, 2023, 4ème de couverture).

Ces différents auteurs prolongent la définition par ces différentes propriétés que nous venons d'énoncer en listant des fonctions qu'ils relient souvent entre elles⁴¹⁴. Par exemple, ils citent la contribution des micro-fermes (seules ou par coopération) à la capacité alimentaire des territoires tout en œuvrant pour l'agroécosystème.

La micro-ferme « a pour but de fournir une alimentation saine tout en réduisant un maximum son impact environnemental. »

(Durant et Durant, 2019, p. 308)

⁴¹¹ Nous ne comptons évidemment pas les rééditions.

⁴¹² Linda Bedouet semble se baser sur un dimensionnement de famille de 3 à 6 personnes.

⁴¹³ Le terme *professionnel* est défini comme étant le qualificatif d'une activité, d'un état ou d'une fonction habituelle d'une personne (ici le ou les responsables de la ferme) qui constitue généralement la source de ses moyens d'existence (inspiré de CNRTL, 2012).

⁴¹⁴ Dans le troisième tome de leur ouvrage « Vivre avec la Terre », les Hervé-Gruyer se sont inspirés des travaux de recherche sur l'agriculture urbaine et font état de 18 fonctions des micro-fermes (Hervé-Gruyer et Hervé-Gruyer, 2019, p. 902, 903). Nous ne les citerons pas ici mais nous en ferons état dans la sous-section consacrée aux travaux de recherche.

La micro-ferme est « une agriculture à petite échelle qui bâtit, ferme après ferme, un système alimentaire réellement durable et résilient. »

(Fortier, Sécheret et Nessman, 2023, p. 14)

Fonctions, intérêts et avantages des micro-fermes se rejoignent. Les responsables de la ferme du vieux Poirier (Schopperten, département du Bas-Rhin) énoncent deux listes, l'une à l'échelle plus individuelle, l'autre à une échelle plus collective. Elles sont une excellente synthèse du contenu développé par l'ensemble des différents ouvrages des responsables de micro-fermes.

Intérêts à l'échelle individuelle

- « moins coûteux à l'achat donc plus facile de convaincre la banque »
- Besoin réduit en matériel ;
- Moins de travail d'entretien ;
- Plus productif ;
- Plus facilement rentable ;
- Apporte du sens dans le travail »

Intérêts à une échelle plus collective

- « Elle ne coûte quasiment rien au contribuable, pas de frais de dépollution, ni de coût sur la santé ;
- Elle embellit le paysage [...] ;
- Elle est créatrice d'emploi [...] ;
- Elle restaure le lien social et est porteuse de valeurs »

(Durant et Durant, 2019, p. 36, 37).

Si on met en rapport cette liste d'intérêts et les motivations/aspirations/objectifs explicités précédemment, on y retrouve :

- le lien au territoire comme un **premier fondement** même des micro-fermes. Elles existent et leur existence a de l'intérêt par ce lien au territoire. C'est ici un témoignage de la revendication d'un futur désiré d'agriculture paysanne. En effet, sous d'autres mots, la démarche d'agriculture paysanne comprend notamment dans un de ces critères, la contribution au « développement local et [à] la dynamique territoriale »⁴¹⁵.

- le lien à l'agroécosystème comme un **deuxième fondement** des micro-fermes. Elles existent et leur existence a de l'intérêt par ce lien à l'agroécosystème. Elles s'inscrivent dans ce qu'Altieri, Funes-Monzote et Petersen (2012, p. 3) nomment le « paradigme de développement agroécologique » :

« La promotion d'un paradigme de développement agroécologique basé sur la revitalisation des petites exploitations qui met l'accent sur la diversité, la synergie, le recyclage et l'intégration, et les processus sociaux qui valorisent l'implication et l'autonomisation de la communauté, est la seule option viable pour répondre aux besoins alimentaires mondiaux dans cette ère de hausse des prix du pétrole et du changement climatique. »

(Altieri, Funes-Monzote et Petersen, 2012, p. 3)

⁴¹⁵ Critère défini par l'« implication du paysan dans la vie locale », la « forme collective ou sociale de production et de commercialisation », l'« activité d'accueil et mise en valeur du territoire » et le « partage de la production ».

Avant que le livre à succès de Jean-Martin Fortier ne sorte en France en 2016, sa publication outre-Atlantique en 2012 fit parler de la « méthode Fortier » dans notre pays et occasionna de la part du « célèbre » maraîcher de nombreux déplacements :

Une formation était organisée sur deux jours par « *le centre de groupements agro biologique comprenant deux demi-journées [...] consacrées aux études techniques* », à des visites de terrain, et une conférence-débat en présence de J.-M. Fortier. Dans la salle, « *une trentaine de stagiaires. Installés pour les 2/3 et porteurs de projet pour les autres. [...] La Lorraine compte près de 100 ateliers de production de légumes bio commercialisés en vente directe, en AMAP.* »

(Article Le Républicain, 04/04/2013)

1.3.3. Futur désiré et revendications : approche via le discours des responsables de fermes médiatisées

Qu'est-ce qui « met en mouvement » dans le phénomène « micro-ferme » ?

En d'autres termes, quel(s) futur(s) désiré(s) les responsables des fermes médiatisées participent-ils(elles) à construire ?

Nous utilisons plus volontiers dans ce contexte le terme « revendication ».

Une **première revendication** est celle d'une forte productivité et d'une rentabilité possible à moyen terme. L'article cité précédemment rapporte l'engagement toujours éloquent du maraîcher, conférencier et formateur : « une meilleure production sans mobiliser davantage les moyens physiques nécessaires à ce type de culture, pour faire vivre et prospérer cet engagement écologique » (article Le Républicain, 04/04/2013). « Sa » méthode propose pour cela des « réponses ou techniques originales (*ibid.*) : « une organisation particulière dans l'espace, un raisonnement, des investissements et le choix d'un itinéraire technique propre à ce type de production » (*ibid.*). Ces revendications sont donc directement adressées aux porteurs de projet d'installation agricole à un stade avancé de leur trajectoire et aux professionnels qui cherchent à améliorer leur système de production. C'est justement ici le point fort des revendications de Jean-Martin Fortier : proposer des solutions technico-économiques pour développer des entreprises viables et vivables. « Son » objectif, partagé par « sa » communauté : promouvoir « une agriculture paysanne renouvelée » (Fortier, Sécheret et Nessman, 2023, p. 11).

« Organisation rime avec succès »
(Fortier, Sécheret et Nessman,
2023, p. 18).

La revendication technique s'inscrit clairement dans la perspective d'une **deuxième revendication**, davantage socio-politique, liée à la promotion d'un changement de modèle de développement agricole :

« *Sa démarche a pour seul but de transformer la société en essayant son modèle agricole basé sur le respect de la nature, des communautés et des agriculteurs écologiques qui s'y consacrent. Une agriculture à petite échelle qui bâtit, ferme après ferme, un système alimentaire réellement durable et résilient.* »

(Fortier, Sécheret et Nessman, 2023, p. 14)

Son dernier ouvrage donne la parole à des responsables de fermes en France, en Italie, en Allemagne et au Québec. Il permet de se rendre compte de la diversité des contextes d'adaptation du système technique nommé « bio-intensif », dont certains témoins se nomment eux-mêmes « précurseurs [...] en France » (Les Jardins de la Valette, site internet, 2024). Cette diversité que derrière la « méthode », il y a un ensemble de principes qui « infusent » le déploiement des fermes (et alimentent la constitution du modèle de revendications). Nous n'analysons pas scientifiquement dans cette thèse les conditions sociales, techniques, économiques ou mêmes écologiques qui détermineraient la réussite de la « méthode Fortier ». Nous donnons simplement une vision de ce qu'apporte ce « mouvement technicien » dans les revendications portées par le modèle « micro-fermes », sans nier le besoin d'approfondir les connaissances scientifiques de ce qu'on pourrait nommer le « système Fortier ».

Une **troisième revendication** est la transparence des conditions de viabilité. Elle est aussi apportée par ce « mouvement technicien ». Cette transparence est un pré-requis nécessaire à la fois pour une modélisation la plus juste quant aux facteurs déterminants du système mais aussi pour son adaptation à différents contextes (essaimage). Analysons cette revendication par le prisme du « système Fortier » et notamment à travers les exemples cités par le dernier ouvrage de Fortier, Sécheret et Nessman (2023). Ils semblent démontrer une reproductibilité davantage liée au système technique⁴¹⁶ qu'au système d'activité. S'il ne focalise pas l'application de « sa méthode » sur une configuration d'entité sociale en particulier, J.-M. Fortier rappelle sans cesse que le modèle qu'il promeut est un modèle qui fait « vivre décemment du maraîchage sans sacrifier sa vie privée » (Fortier, Sécheret et Nessman, 2023, p. 18). Le lien entre système technique et système d'activités n'est pas si évident et nous pensons que la transparence des conditions de viabilité est une clé de réussite (une sorte de « courroie de transmission »). Elle offre ainsi des possibilités importantes d'adaptation aux contextes (ce que montre les huit exemples de son dernier livre).

Ainsi, la transparence des conditions de viabilité, plus que les données technico-économiques de viabilité elles-mêmes invitent à se placer dans une posture de « confiance » en la capacité des individus à adapter chez eux les apprentissages glanés ça-et-là (par ex. auprès de formateurs liés à la « méthode Fortier »). Que ce soit la « MasterClass » en distanciel proposée par J.-M. Fortier, les vidéos en ligne ou encore les stages chez Sylvain Couderc, responsable de la micro-ferme des Jardins de la Valette (Aveyron), une majorité des responsables des micro-fermes maraîchères de notre échantillon plébiscitent le système technique « bio-intensif ». Par exemple, les responsables de la ferme *Achillée* ont suivi une formation aux Jardins de la Valette en août 2020 et ils en gardent un très bon souvenir qui a impacté leur système de production :

« On n'a pas fait comme certains paysans qui ont calibré leur espace [...] nous on a été très opportunistes en termes d'espace [...] on voit un petit recoin, on se dit on l'évite ou on le prend... bon on le prend allez [...] après coup, on se dit que si on avait un peu mieux standardisé notre espace, on aurait été moins embêtés sur certaines choses... [...] on a joué au jeu "on occupe l'espace et on verra bien".
[...] Et alors après la super formation fin août [2020] auprès de Sylvain Couderc, un disciple de Jean-Martin ! On est revenu avec une conviction : il faut qu'on refaçonne l'espace ! »
(ferme *Achillée*, 07/12/2020)

⁴¹⁶ La « méthode Fortier » se base sur des « clés » de réussite du modèle économique ; elles sont basées notamment sur l'organisation, la planification et l'efficacité du travail. Le système technique « bio-intensif » a l'avantage de rendre accessible le développement d'un système de production micro-maraîcher et ainsi le déploiement d'un système d'activité micro-ferme.

C'est ici une **quatrième revendication** liée aux micro-fermes : la micro-ferme peut réaliser un rêve ou du moins le rendre accessible, celui éventuellement de l'enfant qu'on porte en soi. C'est une belle promesse qui donne la mesure de ce que ce type de projet peut représenter dans la réalisation de soi. Ce n'est pas juste un métier dans une vie qui éventuellement peut permettre d'en changer une voire deux fois. C'est un métier qui réalise un désir puissant tant il peut être conservé plusieurs décennies et donner de la force physique et cognitive aux individus qui tentent l'aventure. La micro-ferme peut donc rendre accessible non seulement le métier d'agriculteur et d'agricultrice mais aussi le changement de vie qui va avec.

— Responsable de la ferme *Quinquina* (commune rurale de Gironde) :

« *J'ai 63 ans, je suis sur cette ferme... cette micro-ferme [...] avec ma compagne [Mme Quinquina] depuis à peu près 10 ans après avoir eu un parcours professionnel assez classique... dans l'industrie, dans le conseil... et à l'international.*

J'ai fait une école d'agronomie tropicale à Berlin, l'idée c'était de partir dans les tropiques pour travailler auprès des ONG. [rires de sa compagne] ... et en fait, je ne l'ai pas fait... [rires de l'interviewé] ... donc depuis l'âge de 13-14 ans, c'est-à-dire en 4ème, je savais déjà que je voulais devenir paysan, non pas agriculteur mais paysan, et... ça a été possible que... j'avais quel âge quand on s'est installé ? Il y a 10 ans donc à 53 ans. Donc il a fallu quand même pratiquement 40 ans pour y arriver... voilà... pas les capitaux pour pouvoir investir là-dedans et partir là-dedans... et le jour où j'ai découvert qu'il y avait moyen de s'installer avec très peu de capitaux et très peu de terres... bah là on a foncé ! Hein... parce que... parce que la caractéristique des micro-fermes et notamment celle-ci, c'est ça : peu de surface, peu de moyens, peu de besoins en terres, peu de besoins en capitaux parce qu'on n'a pas de machines ici, donc c'est pas coûteux de s'installer et le gros... la grosse grosse difficulté pour s'installer justement c'est d'apporter du pognon en fait pour pouvoir le faire, d'où le fait qu'aujourd'hui... Eh bien les gens ne peuvent en fait s'installer et ceux qui sont en place, pour pouvoir continuer à garder la tête au-dessus de l'eau... et bien ils s'agrandissent. »

(Extrait de l'émission « C'est bientôt demain », France Inter, 05/11/23)

Une **cinquième revendication**, liée à la quatrième : la micro-ferme diminue le risque pris dans le changement opéré. Derrière ces deux revendications, formulées telles des promesses, il y a un paradoxe. La petitesse rend accessible le changement et pour autant, le changement désiré et permis est très important. Le risque n'est pas forcément diminué mais décalé. Plus alors qu'une promesse, la pression s'apparente à une injonction de performance : la micro-ferme doit réussir non seulement à se réaliser individuellement mais aussi à soutenir une vie de famille, démontrer son caractère reproductible et sa contribution aux défis du siècle.

Co-responsable du « Collectif 100e singe » à Belberaud (commune rurale de Haute-Garonne) :

« *"Dans mon entourage, je connais beaucoup de gens qui ont quitté leur CDI pour remettre du sens dans leur travail". [...] Cette quête passe de plus en plus par un retour à la terre, observé par un autre porteur du projet, l'ingénieur agronome David-Alexandre Lobry : "Les formations de reconversion agricole, il y a encore quelques années, peinaient à boucler leur effectif, elles ont aujourd'hui des listes d'attente. Rien qu'en Haute-Garonne et en Ariège, plusieurs centaines de candidatures sont enregistrées". Toutefois, ces aspirants agriculteurs n'imaginent pas toujours les implications de cette nouvelle activité. "Il s'agit d'un changement de vie radical pour des personnes qui ne sont souvent pas issues d'un milieu agricole. Certains se lancent parce qu'ils aiment cultiver leur potager mais n'imaginent pas que les problématiques sont différentes sur un champ. Pour celles qui touchaient un salaire de 2 000 ou 3 000 euros nets, il faut s'habituer à un revenu nettement inférieur, observe David-Alexandre Lobry. Expérimenter la culture maraîchère sur un demi-hectare en étant accompagné permet de limiter la prise de risque plutôt que de se lancer directement dans l'acquisition d'un terrain de 20 hectares et de se rendre compte au bout d'un an et demi qu'on n'est pas fait pour ce métier". »* (Article La Dépêche du Midi, 23/10/2017).

La micro-ferme donne envie et pour autant on change possiblement toute sa vie. La majorité des motivations exprimées par les responsables de micro-fermes s'inscrivent dans une logique d'anticipation de l'ensemble des douze registres d'action en « contexte d'incertitude » (cf. **sous-section 1.2.3.**). Nous avons choisi de ne pas montrer ici le résultat de cette confrontation des motivations aux registres d'action liés au « contexte d'incertitude » puisque le résultat est unanime dans notre échantillon. Toutefois, la **sous-section 3.3.** explore dans quelle mesure les logiques de fonctionnement des micro-fermes étudiées s'inscrivent dans ces registres d'action.

II. Des individus qui réaffirment et renouvellent « l'esprit des petites fermes paysannes »

Dans notre échantillon, trente-six fermes se sont installées avant la montée en visibilité du phénomène des micro-fermes en 2014. Leur trajectoire de vie, dont leur installation, relève donc de contextes historiques différents de celui des soixante-trois autres fermes.

L'existence d'autant de fermes « anciennes » dans notre échantillon suppose deux corollaires : une capacité à se maintenir dans le temps et un temps plus long pour transmettre des pratiques et des valeurs à de futur(e)s installé(es). En effet, ces individus constituent une sorte d'« héritage vivant » que porte en lui le monde social des micro-fermes : ces hommes et ces femmes encore en activité bénéficient en effet d'une importante expérience à transmettre. Tous et toutes se disent d'ailleurs bien inséré(e)s dans leur territoire et affirment avoir vécu une vie professionnelle et familiale qui les ont épanoui(e)s malgré les difficultés et parfois les ruptures avec leurs conjoint(e)s.

La **sous-section 2.1.** met en évidence la diversité de notre échantillon et montre que si les micro-fermes contribuent au renouvellement des actifs agricoles, elles interrogent tout de même la transmission. Puis, si la **sous-section 2.2.** révèle les raisons évoquées dans l'identification au terme « micro-ferme », la **sous-section 2.3.** contribue à reconstruire la « trame historique » dans laquelle a pris racine le monde social des micro-fermes et particulièrement les micro-fermes étudiées.

2.1. Des fermes qui contribuent au renouvellement des actifs agricoles et interrogent la transmission

Quarante-trois ans séparent l'installation de la ferme la plus ancienne de notre échantillon (ferme *Armoise*, installée en 1979, départ en retraite en 2022) et l'installation de la plus récente (ferme *Agripaume*, installée en 2022). Les deux fermes se situent dans des communes rurales à habitat dispersé localisées dans la couronne de Bordeaux Métropole, l'une dans le Médoc, l'autre au sud-est du Bassin d'Arcachon.

La **Figure 60** ci-après présente les années d'installation des fermes de notre échantillon et la compare à l'échantillon des fermes étudiées par la thèse de Morel (2016).

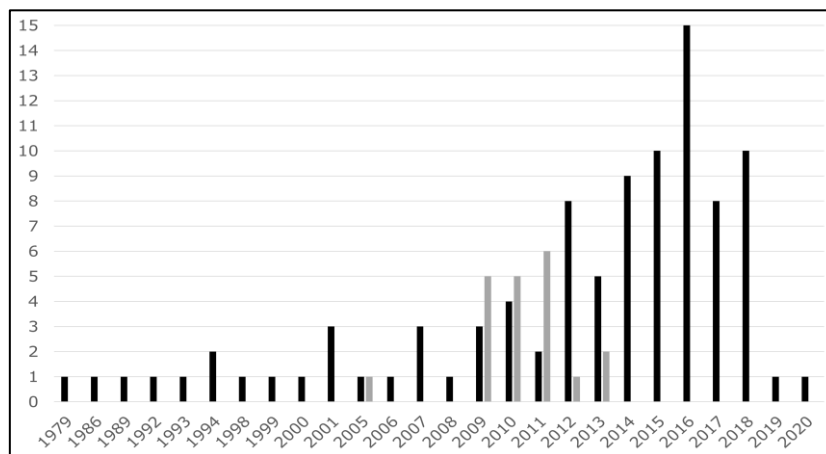


Figure 60 : Dispersion des années d’installation des 99 fermes de notre échantillon (en noir) et des 20 fermes étudiées par Kevin Morel en 2016 (en gris)

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : MicroAgri (2020), Morel (2016).

Bien qu’il soit possible que la tendance des installations soit à l’augmentation pour les micro-fermes, nos outils ne sont pas construits pour en attester : cette figure ne montre donc pas une augmentation des installations. Toutefois, elle met en évidence qu’il est possible de trouver des individus qui s’identifient au monde social des micro-fermes sur un pas de temps plus long (1979-2022) que le début de la récente médiatisation par voie de presse (2011-2016). Ainsi, comparativement à l’échantillon des 20 fermes françaises étudiées par Kevin Morel dans sa thèse (2016) et à l’échantillon de l’étude MMBIO⁴¹⁷ (Rivière, ITAB, 2023, p. 10), notre échantillon éclaire encore davantage la « macro-histoire sociale »⁴¹⁸ de la formation du monde social des micro-fermes. La **sous-section 2.3.** analyse le sens de cette profondeur historique.

Au-delà de 2019, il est logique de trouver seulement deux fermes (*Alfafa* et *Agripaume*) puisque le recensement participatif de MicroAgri, l’un de nos principaux outils de collecte, a été mené entre 2018 et 2019⁴¹⁹. Ces deux fermes sont celles des deux « compagnons » maraîchers suivis par le programme MicroAgri-Compagnonnage 2020-2024 : la ferme *Alfafa* installée en 2020 est accompagnée par la ferme *Millepertuis* installée en 2008 (deux fermes situées dans des communes rurales, hors attraction des villes) et la ferme *Agripaume* installée en 2022 est suivie par la ferme *Cumin* installée en 2013 (deux fermes situées dans des communes rurales, dans l’aire d’attraction de Bordeaux).

La conséquence d’une telle répartition des années d’installation des fermes est une répartition aussi dispersée des âges des responsables. Le raisonnement à partir de cette donnée n’est toutefois pas si simple. Non seulement l’âge est relatif à la date de collecte des données ou à un événement particulier, mais il évolue bien évidemment au fur et à mesure que nous progressons dans l’exploration du terrain. Ceci est renforcé avec notre approche du terrain basé sur un temps long. Deux âges sont utiles à notre analyse : l’âge des responsables lors de leur installation et leur « âge en 2023 » pour donner une photographie des âges des responsables au moment de l’écriture de

⁴¹⁷ L’étude MMBIO co-piloté par l’ITAB présente dans son échantillon deux fermes qui se sont installées il y a 31 et 35 ans illustrant aussi le fait que même si le terme émerge récemment, des fermes plus anciennes s’intègrent dans ce monde social.

⁴¹⁸ Il s’agit de l’une des trois temporalités des systèmes d’activité, s’ajoutant à la « micro-histoire personnelle » et aux « processus adaptatifs » (Gasselín et al, 2014, p. 117).

⁴¹⁹ Il contribue pour plus de 50% à la constitution de l’échantillon des 99. Après 2019, la plateforme MicroAgri restait disponible en ligne mais aucun responsable de ferme ne s’est recensé.

cette thèse (ce choix est autorisé parce que la majorité des responsables sont actuellement toujours en activité dans leur ferme).

Le résultat de notre analyse montre qu'une majorité de responsables des micro-fermes ont un « âge en 2023 » compris entre 33 et 53 ans, l'âge médian étant de 43.5 ans, soit :

- une dizaine d'années de moins que l'âge médian de l'ensemble des chef(fe)s d'exploitation tout modèle agricole confondu, tant au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national (RA, 2020) ;
- 3 ans de plus que l'âge médian des autres actifs français tout secteur d'activité confondu (Joly et Segouin, 2023).

La dispersion des « âges en 2023 » s'étend donc de 28 à 65 ans.

Le plus jeune a 28 ans et s'est installé à 23 ans en 2018 sur une commune de la ceinture urbaine au sud de Bordeaux. Il est responsable de la ferme maraîchère *Trèfle* et conserve pour l'instant son emploi salarié dans un magasin spécialisé en agriculture biologique.

Le plus âgé aurait eu 71 ans en 2023 (décédé en mai 2022). Avec sa femme, depuis 1986, ils étaient éleveurs de chèvres angora dans la ferme *Calendula* (une commune rurale à habitat très dispersé, au sud de la Gironde). À la retraite depuis quelques années, il participait toujours à la vie de la ferme et aux responsabilités malgré sa maladie. Sa femme continue l'activité et espère transmettre à l'un des fils. En tenant compte du décès du responsable de la ferme *Calendula*, et en tenant compte du départ à la retraite et de la transmission du responsable de la ferme la plus ancienne (*Armoise*, 67 ans), la responsable de ferme la plus âgée est la responsable de la ferme *Calendula* (65 ans).

Remarquons aussi que dans notre échantillon, quatre responsables de ferme sont encore en activité à plus de 60 ans (soit 4% comparé aux 18% à l'échelle régionale et 15% à l'échelle nationale d'après le RA 2020) ; ce ne sont toutefois pas des micro-fermes tenues par des retraités comme c'est le cas pour une partie très importante des petites exploitations agricoles (Lecole, 2017, p. 8). Notons toutefois que si les retraités sont absents de notre échantillon, des exemples hors échantillon montrent que la micro-ferme peut être un système d'activité envisageable pour cette période de la vie :

L'ancien directeur et fondateur du groupement régional d'agriculture biologique partait en retraite en 2015 et annonçait vouloir créer « *une microferme avec un verger, des légumes, des animaux, près de Caen. [...] Enfant de paysans au milieu d'intellectuels parisiens, il revient à la terre : "Il me fallait du concret..."* ». »
(Article Ouest France, 07/10/2015).

Quant à l'âge d'installation médian⁴²⁰ des responsables de fermes, il augmente de 25 à 34.5 ans de 1979 à 2022 (cf. **Figure 61** ci-après). Il s'approche de l'âge d'installation médian mesuré à l'échelle nationale, toute agriculture confondue, qui est de 36 ans (RA, 2020). Il reste toutefois plus élevé que l'âge d'installation médian de l'étude MMBIO qui est de 32 ans avec des âges à l'installation qui « s'étalent de 20 à 44 ans » (Rivière, ITAB, 2023, p. 10). Il semble que les micro-fermes maraîchères comptent des chef(fe)s d'exploitation plus jeunes de 2 à 3 ans en médiane que les fermes développant d'autres ateliers.

⁴²⁰ Il s'agit ici d'un calcul de médiane mobile, indicateur statistique pertinent pour donner des tendances.

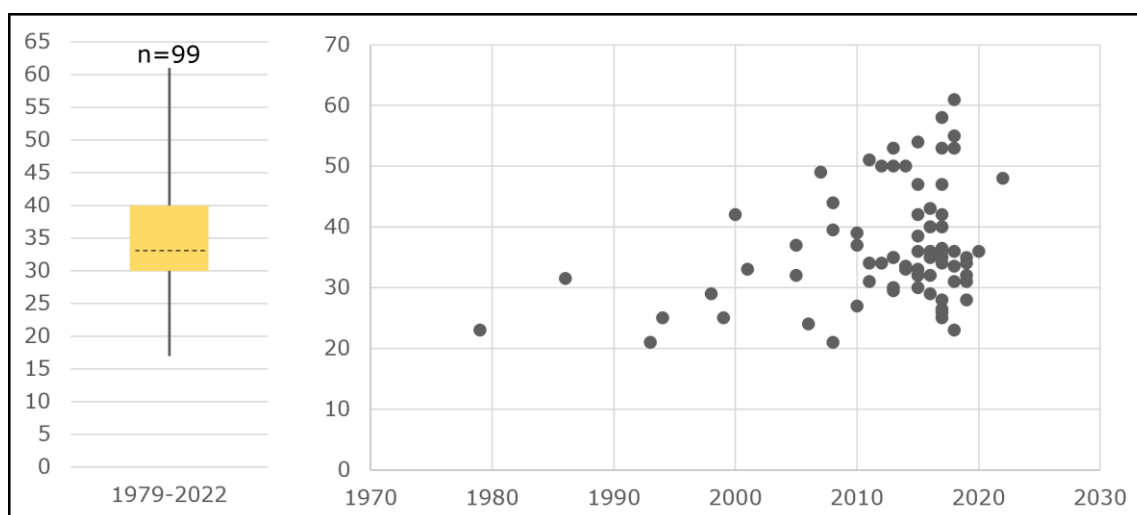


Figure 61 : Dispersion des âges d'installation des responsables de fermes

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Commentaire :

(à gauche) Dispersion des âges d'installation pour la période 1979-2022.

Les barres au-dessus et en dessous des « boîtes » indiquent respectivement les maximum et minimum. Le côté inférieur de la « boîte » donne le 1^{er} quartile⁴²¹ et le côté supérieur donne le 3^{ème} quartile⁴²². La médiane est la ligne en pointillé au centre de la « boîte » (aussi nommée 2^{ème} quartile). Les nombres d'observation par période sont indiqués « n= ».

(à droite) Dispersion de l'ensemble des âges des responsables lors de leur installation.

Nos observations confirment la contribution du monde social des micro-fermes au renouvellement générationnel des actifs agricoles français dans le sens où la population est en moyenne plus jeune que le reste des actifs. Toutefois, et dans une moindre mesure que les autres segments d'agriculture, elles montrent que les questions du vieillissement et de la transmission se posent aussi dans ce monde social. Nous explicitons dans la **section III**, la manière dont une partie des responsables des micro-fermes de notre échantillon ont intégré cette dimension dans leur développement.

Un âge médian d'installation aussi « tardif » amène indubitablement deux hypothèses corollaires : l'existence d'une vie professionnelle antérieure et la formation d'une famille (au sens large). La **sous-section 3.1**, explore ces deux sujets.

⁴²¹ Le 1^{er} quartile est la valeur au-dessous de laquelle se trouvent 25 % des données lorsqu'elles sont arrangées en ordre croissant.

⁴²² Le 3^{ème} quartile est la valeur au-dessous de laquelle se trouvent 75 % des données arrangées en ordre croissant.

2.2. S'identifier « micro-ferme » pour réaffirmer l'importance du petit, de la proximité et de l'humain

Préambule

Identifier et définir : quelle nuance ? Ou plus particulièrement, que désigne-t-on par les expressions « s'identifier » ou « se définir » ?

Définir ou se définir, c'est poser des limites pour établir le contour d'une notion qui nous questionne. Littéralement, la définition fixe ou fige le sens d'un terme. Identifier ou s'identifier, c'est reconnaître des traits ou propriétés communes sans toutefois en limiter les contours. L'usage de l'expression « s'identifier » est cohérente avec notre approche ouverte sur le sens dont les individus « chargent » le monde social des micro-fermes.

Mis à part pour les maraîchers et les maraîchères qui développent un système de production qu'ils et elles qualifient de micro-maraîcher (que nous interprétons comme une contraction de « micro-ferme maraîchère »), pour la plupart des autres responsables de notre échantillon, s'identifier comme « micro-ferme » n'est ni une évidence ni un acquis.

2.2.1. Ne pas souhaiter s'identifier en tant que « micro-ferme »

De rares exemples ont été rencontrés au cours de nos travaux. K. Morel (2016, p. 239) nomme ces positions idéaltypiques : « lutte paysanne ». Cette « lutte » semble être un héritage de la fameuse « lutte pour l'autonomie » qui caractérise la démarche d'agriculture paysanne. Nous avons remarqué une certaine récurrence chez les individus gênés par le terme « micro-ferme » : il y a un lien fort entre l'intensité de la gêne (allant jusqu'au refus) et l'importance de leur « pouvoir » au sein des réseaux paysans (que ce soit au sein du syndicat de la Confédération paysanne ou des associations de développement). « Micro-ferme » subirait donc le même « sort » que la permaculture avec une position de refus tel un acte défensif face au risque de perdre un peu de pouvoir de « contrôle social » des alternatives agricoles. Cette position est légitime pour un syndicat et son association de développement liée. Toutefois, à l'aune des futures élections de Chambre d'agriculture (janvier 2025), cette position interroge :

- la majorité des responsables de ferme de notre échantillon voient dans nos travaux un grand intérêt pour leur meilleure connaissance et reconnaissance ;

- bien que la majorité des responsables de ferme de notre échantillon se dit proche des réseaux paysans, la majorité ne participent pas à leurs espaces de gouvernance. Ce n'est pas pour autant qu'ils et elles ne font pas « avancer la cause paysanne », mais cela n'aide pas directement « la cause syndicale ». On peut se dire que cela n'a pas de lien avec nos recherches, toutefois, notre approche exploratoire et la présence de ces tensions confèrent à notre terrain un caractère d'« espace de négociations ». En d'autres termes, il faut constamment convaincre pour travailler sur notre objet de recherche. Et à toute négociation, l'issue peut être la rupture. Cela peut se révéler potentiellement bloquant pour nos recherches. Heureusement, ces situations ont été assez minoritaires dans notre parcours.

Un seul exemple de refus de la part d'une ferme est à constater : ce sont deux responsables d'une ferme maraîchère biologique installée depuis 2010 dans la banlieue de Bordeaux. Ils ont été enquêtés

à deux reprises (2017, 2018) dans le cadre de notre programme MicroAgri et malgré toutes les caractéristiques qui pouvaient faire penser qu'ils feraient sûrement partie du monde social des micro-fermes, ils n'ont finalement pas souhaité être identifiés comme tel. Ils ne sont donc pas présents dans notre échantillon. Pourquoi alors ont-ils accepté d'être étudiés ? Au moins deux raisons possibles : nous avons mal expliqué nos intentions et/ou ils partagent le constat du manque de connaissance et de reconnaissance des petites fermes agroécologiques et paysannes et donc, par leur participation, ils pensent y contribuer.

La raison principale de leur refus était liée à leur peur que « micro-ferme » ne soit pas uniquement une désignation mais une appellation péjorative voire une assignation. Ils suivaient tout de même nos travaux car la responsable de cette ferme était à cette époque administratrice de l'AGAP (association membre du comité des partenaires de MicroAgri). Sa prise de parole lors de l'événement des deux ans du programme (2019) traduit le sentiment de gêne : « Pourquoi pas dire petit ? Et puis ce n'est pas parce qu'on est petit qu'on n'est pas performant ! » La position de refus de s'identifier « micro-ferme » n'est pas retrouvée dans notre échantillon puisqu'il s'agit d'un critère de sortie de l'échantillon. Toutefois, on trouve des indices de cette gêne dans certains discours d'enquêté(e)s qui transforment cette impression en prenant position vis-à-vis des continuités et discontinuités de sens entre leur situation, le sens commun du terme « micro-ferme » et les exemples médiatisés :

« Je suis en micro-ferme mais j'le revendique pas... T'es petit et alors ? Je suis autonome, j'ai pas tout le temps du monde qui vient travailler à ma place comme le Bec Hellouin... m'énerve cette récupération par le grand capital de toutes ces formations permacultures ! »
(ferme Cardamome, 02/05/2018)

Cela se traduit parfois par des rejets forts et parfois diffamants vis-à-vis des exemples médiatisés jusqu'à diffuser des fausses informations. Trouver des traits communs peut tourner à l'invention de fausses différences pour marquer le sens de son identification. Cela n'est pas le cas des responsables de notre échantillon qui, pour celles et ceux qui sont gênés par le mot « micro-ferme », l'« acceptent bon gré mal gré » (Morel, 2016, p. 239). Se rajoute à cette diversité des positions à un instant T, une évolution possible suivant un ensemble de facteurs (tant qu'une définition n'est pas établie, s'identifier « micro-ferme » est de l'ordre de l'opinion voire de la posture).

On a pu noter d'ailleurs quelques divergences au sein des couples responsables de ferme :

— Enquêteur :
« Est-ce que vous identifiez votre ferme comme une micro-ferme et pourquoi ? »
— M. Calendula :
« Oui, étant donné la petite taille, l'échelle familiale, l'autonomie, etc. »
— Mme Calendula :
« Oui mais je ne pense pas que l'on peut aller jusqu'à nous appeler micro-ferme car, quand je pense à micro-ferme, je pense à activités diversifiées, permaculture ».

Cette appartenance au monde social des micro-fermes est alors davantage l'existence dans un « milieu » dans lequel ils et elles ont plus ou moins délibérément choisis d'être. Cela confirme d'autant plus le choix de l'expression « monde social » qui désigne un ensemble de perspectives partagées par des individus dans une forme de « processus vivant ». Rappelons que l'emprunt de ce concept emprunté à la sociologie et inspiré de l'écologie humaine permet de mettre à distance « micro-ferme » et d'en faire un « outil » conceptuel au service du questionnement et non uniquement un sujet en soi.

2.2.2. S'identifier « micro-ferme »

Nous pensons qu'il est important de commencer par l'analyse des 36 fermes installées avant 2014 (année arbitrairement fixée au **Chapitre 2** pour marquer la visibilité médiatique et donc l'influence potentielle des fermes médiatisées vis-à-vis de notre échantillon). Et parmi elles, dissociations les responsables qui se sont recensés « en première intention » (21), des responsables qui se sont recensés « en deuxième intention » (15).

Pour la première situation, les 21 fermes se sont auto-recensés sur la plateforme internet de MicroAgri. L'acte est délibéré, le ou la responsable s'engage pour que nous l'étudions.

Pour la deuxième situation, nous avons trouvé les 15 autres fermes de « proche en proche » et ils ont donné leur accord pour être étudiés par le « prisme micro-ferme ». L'acte est délibéré mais nous sommes allés le chercher.

Nous assumons ce choix de par notre positionnement dans une recherche-action exploratoire avec l'objectif de développer la connaissance et la reconnaissance des micro-fermes. En d'autres termes, notre démarche d'expérimentation provoque des zones de frottement en allant au contact. Nous nous sommes refusés à la passivité d'un auto-recensement qui « attendrait » que seuls les individus qui (i) utilisent internet, (ii) ont entendu parler de l'appel, (iii) osent remplir notre formulaire et (iv) prennent le temps de le faire... ne se recensent. Notre attitude s'inscrit dans ce que nous nommons, à la manière d'Olivier de Sardan (2017, p. 145, 146), aller voir ce qui se passe « en coulisse ».

Le **Tableau 18** ci-après répertorie les dimensions par lesquelles les responsables des 20 fermes auto-recensées et installées avant 2014 s'identifient « micro-ferme ».

Tableau 18 : Déterminants d'identification « micro-ferme » exprimés par les responsables des 20 plus anciennes fermes de notre échantillon

Nom de ferme Année d'installation Atelier	Pourquoi s'identifier « micro-ferme » ?	mes pratiques sont AGROECOLOGIQUES ou BIOLOGIQUES	mon activité est plus PETITE que le reste de l'agriculture	je travaille SEUL ou en FAMILLE	je vise l'AUTONOMIE	je suis engagé sur le TERRITOIRE
Armoise (1979) Maraîchage	« Très petite surface cultivée en maraîchage, autonomie énergétique, autonomie par rapport au marché avec l'AMAP, logique de décroissance »					+ CCP
Calendula (1986) Élevage chèvres angora	« Autonomie, petit élevage, petite taille, échelle familiale et maintenant qu'on est en fin de carrière, on se rend compte qu'il y a aussi la dimension de transmissibilité qui est importante ».		+ « transmissibilité »			
Bardane (1998) Viticulture	« 7,5 ha, familiale, TPE, importantes ventes aux particuliers, visite, pas d'insecticide ni de désherbage, travail à la main uniquement »	+ « travail à la main »				+ CCP
Basilic (1992) Viticulture	« Surface 3 ha de vigne AOC Bordeaux »					
Matricaire (1994) PPAM	« 3 ânes, 5 000 m ² de petits fruits, arbres fruitiers en complantation, haies fruitières, 200 m ² de pépinière, jardins de prés »					
Fenugrec (1998) Semences	« surface cultivée de 4 000 m ² en bio, semences potagères et florales, sans mécanisation »	+ « sans mécanisation »				
Marjolaine (2000) Maraîchage	« SAU de 1.2 ha, en rotation triennale d'environ 4 000 m ² , production en agriculture biologique et en vente directe »					+ CCP
Marrube (2001) Viticulture, goji	« Ferme à taille humaine, où on peut se gérer tout seul. Il faut aussi un côté humain, transmission super important ; Vignoble de 1.5 ha en Bio depuis sa plantation en 2001, Baie de Goji un peu moins de 1 ha (3 000 pieds) »		+ « transmission »			
Passiflore (2005) Maraîchage	« Surface, pas d'agrandissement possible, commercialisation de proximité »					+ CCP
Cardamome (2006) Maraîchage, fruitier, apiculture	« Petite surface (2.5 ha), faire soi-même tout seul, vraiment tout seul, sans main d'œuvre gratuite, la famille et stagiaire, ça compte pas. Je suis autonome, je peux le faire tout seul, je suis en micro-ferme mais j'le revendique pas »					
Saponaire (2007) Safran	« Surface 3 000 m ² , vente directe, travaux à la main »	« travaux à la main »				+ CCP
Capillaire (2008) Viticulture	« 2 ha de vignes, 1.5 ha de pré pour les chevaux de labour »					
Millepertuis (2008) Maraîchage, fruitiers, volailles	« -Échelle humaine ; - circuit court et de proximité ; - grande diversité cultivée ; - biodiversité favorisée »					+ CCP
Lithothamne (2009) Écolieu, polycultures polyélevages	« Micro élevage, gallus, palmipèdes. Jardins petit maraîchage en permaculture et biodynamie. Plantes aromatiques et médicinales. - Qualité de vie ; - Activité seine et riche ; - Polyvalence - Rencontres ; - Épanouissement ; - Honnêteté sur qualité des produits ; - Produits qui valorisent le travail – retours clients - gratifiant ; - Prix satisfaisant (prix de revient + plus-value) - Adaptation permanente aux aléas naturels, climatiques - Importance de la solidarité : esprit d'échanges, de partages, de fêtes, ...»					+ CCP
Piloselle (2010) Maraîchage, bovins	« 6 000 m ² (1 300 m ² de serre et 5 000 m ² de plein champ), maraîchage en bio depuis 2011, tout en vente directe »					+ CCP
Tilleul (2010) PPAM	« 300 m ² de culture hydroponique sous serre, et micro-pousses sous lumière artificielle dans un mini local, vente directe »					+ CCP
Gattilier (2011) Maraîchage, ovins, fruitiers, volailles	« Production de fruits sur 8 000 m ² par une démarche agroécologique. »					
Griottier (2012) PPAM	« 1 ha de SAU, seulement 300 m ² de serre exploitée. Oui, 300. »					
Chardon (2013) Fruitiers, maraîchage, céréales	« Surface assez petite, actions locales »					
Chéridoine (2013) Caprins	« Exploitation à taille humaine, nombre d'UTH réduit, petit chiffre d'affaires (inférieur au million) avec peu de subventions. »					

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Formulaire d'auto-recensement, MicroAgri, 2018-2019.

Comparativement à ce qu'exprime le reste de notre échantillon, les dimensions citées par responsables des plus anciennes fermes se rejoignent :

- sur une prédominance de celles liées au « petit » (le « petit » est décliné dans tous les facteurs de production, dont la surface cultivée ; 2 responsables y ajoutent la « transmissibilité »), à la commercialisation en circuit court et de proximité et à des pratiques agroécologiques (compatibles avec l'agriculture biologique et souvent non interventionnistes) ;
- Sur une moindre citation de celles liées à la main d'œuvre, à l'organisation du système de production ou la qualité de vie.

Dans l'ensemble de notre échantillon, les responsables associent une à trois dimensions mais rarement plus. Ils associent par exemple la petite surface aux pratiques culturelles (dont le travail manuel ou le peu de mécanisation) ou au mode de commercialisation ou à la dimension économique.

À la différence des responsables de fermes les plus anciennes, la notion de « diversité » (à tous niveaux) revient particulièrement dans les fermes installées après 2014. Chez les responsables de fermes les plus anciennes, cette notion de « diversité » est rarement nommée seule : elle est associée au terme « ferme » et à la présence d'un petit élevage diversifié voire d'une polyculture-élevage. Les représentations ne sont donc pas très différentes entre les plus anciennes micro-fermes et les plus récentes.

2.2.3 L'identification des micro-fermes telle qu'élaborée au sein de MicroAgri

Cette partie analyse plus globalement l'ensemble de notre échantillon de 99 micro-fermes.

Dans quelle mesure peut-on construire une représentation des dimensions qui permettraient d'identifier une ferme comme appartenant au monde social des micro-fermes ? C'est le défi qu'a relevé le programme MicroAgri en construisant progressivement ce qu'il nomme un « schéma d'identification ».

Des réunions successives en comité de pilotage et avec les partenaires se sont déroulées régulièrement tout au long des trois années de programme. Au début du partage de « culture commune » entre les membres du programme⁴²³, la phase de « remise à plat » (ateliers de facilitation) a permis de construire ce que nous avons nommé le « panorama des logiques » dans lesquelles s'inscrivent les micro-fermes (cf. **Figure 62** ci-après : « schéma du 27/04/2017 »).

Chacun des membres des comités répondait depuis sa position, à partir de ses représentations et de sa connaissance plus ou moins directe. En d'autres termes, ce premier état des lieux construisait une image « négociée » des « réels de référence » de chacun. Le travail de coordination était crucial à la fois pour apporter de la matière aux réunions (entretiens auprès de nouvelles fermes, tests de questionnaires), faciliter les échanges mais aussi conserver une trace de chaque étape.

⁴²³ Dont les supports de capitalisation ont été notamment : un glossaire partagé et un dossier explicatif de la nomenclature du formulaire de recensement.

Ce que nous avons nommé prudemment le « cadre hypothétique de définition » des micro-fermes a pris forme progressivement faisant état de cinq objectifs, eux-mêmes définis par des « modalités ou manières d'atteindre les objectifs » (cf. **Figure 62** ci-après : « schéma du 01/12/2017 » cadrant les rubriques du formulaire d'auto-recensement et « schéma du 15/02/2019 »).

Ainsi, une ferme s'inscrivant plus ou moins dans les cinq objectifs déterminés par ce cadre peut être considérée comme faisant partie du monde social des micro-fermes. L'intérêt de ne pas fixer de critère structurel est de pouvoir « capter », par exemple, des fermes dont l'étendue spatiale est la conséquence d'une combinaison particulière d'activités et non « seulement » le fruit d'une représentation médiatique.

En d'autres termes, pour relier les discours de chaque responsable des fermes enquêtées et synthétiser les dimensions communément exprimées, le comité de pilotage de MicroAgri a réalisé un travail important de sémantique. À chaque nouvelle récolte de données, il rediscutait les termes précédemment choisis, les faisait éventuellement évoluer puis il fixait temporairement le « cadre hypothétique de définition » que nous renommons « cadre hypothétique d'identification ».

Schéma du 27/04/2017

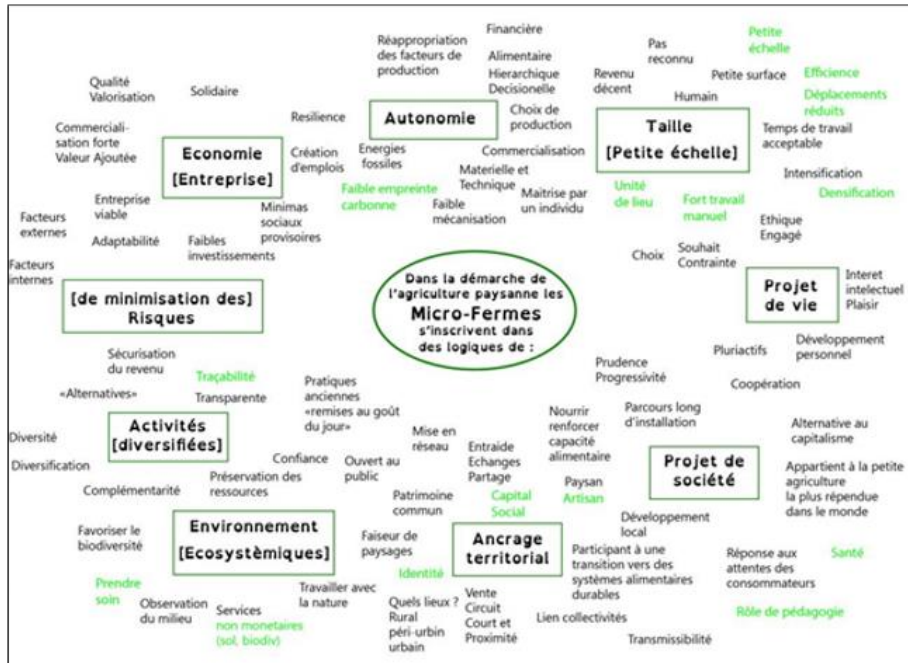


Schéma du 01/12/2017

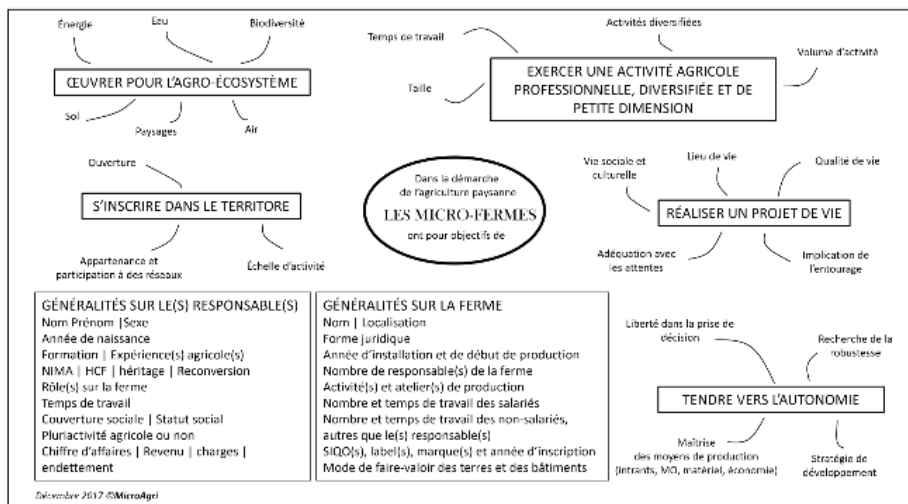


Schéma du 15/02/2019

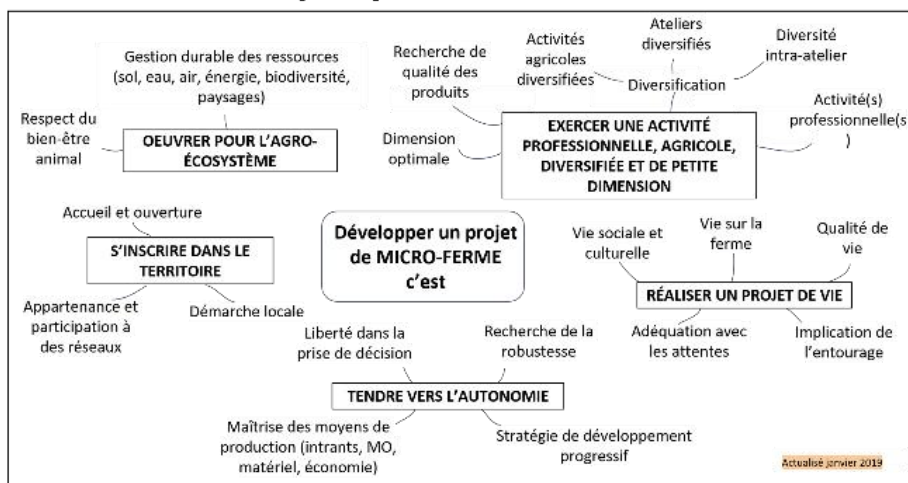


Figure 62 : Étapes d'évolution du cadre hypothétique de définition des micro-fermes : de la réunion de facilitation au cadre de définition adopté en fin de programme

Source : Observation participante, MicroAgri (2017, 2019).

La **Figure 63** ci-dessous présente la version la plus récente de ce cadre.

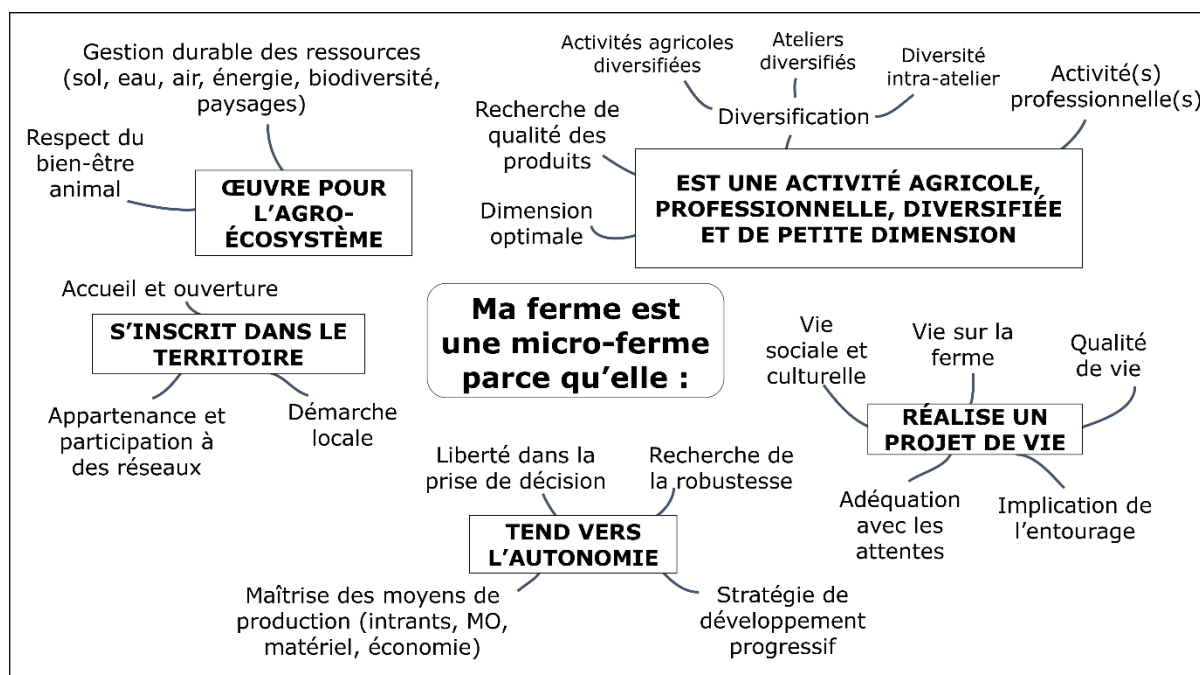


Figure 63 : Cadre hypothétique d'identification des micro-fermes

Réalisation : Damien Toublant, 2024, adapté de *MicroAgri* (2020)

Les cinq dimensions de l'identification sont définies sous la forme d'« objectifs ». Nous les définissons ci-dessous tels qu'ils ont été discutés et validés dans *MicroAgri* (les mots en gras sont ceux utilisés dans la **Figure 63** ci-dessus) :

- **Exercer une activité agricole, professionnelle, diversifiée et de petite dimension**

Les responsables d'une micro-ferme exercent une activité principalement **agricole**, c'est-à-dire une activité « correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un [responsable de ferme] qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support [la ferme] » (article L311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Le caractère **professionnel** de leur activité est lié au fait qu'elle constitue généralement la source de leurs moyens d'existence (CNRTL, 2002). C'est une définition très large qui permet de s'extraire des critères juridiques (statut d'entreprise), sociaux (statut MSA) ou sectoriel (par ex. appartenance syndicale). Si la micro-ferme est bien une activité professionnelle, le statut des responsables peut être variable, selon les cas ; même si nous dénombrons majoritairement des chefs d'exploitation, il y a quelques cotisants solidaires et des individus non inscrits à la MSA.

Une micro-ferme exerce des activités **diversifiées**. La diversification peut concerner les activités (présence d'une activité en plus de l'activité de production, très souvent transformation et commercialisation sont présentes) et les ateliers (plus d'un atelier de production agricole ou pluralité des espèces, variétés cultivées ou races élevées au sein d'un atelier de production qui exprime la diversité intra-atelier).

La **petite dimension** peut résulter d'un choix, d'une contrainte de disponibilité du foncier, d'un projet évolutif démarrant par une dimension réduite. Elle est généralement inférieure ou à la limite

des standards locaux de la profession agricole dont les arrêtés préfectoraux de détermination des surfaces minimales d'assujettissement donnent une première estimation. La question de la taille renvoie aussi à la notion de dimension optimale (surface et/ou cheptel) que les responsables se fixent pour garder la maîtrise de leur système.

Une notion de **recherche de qualité des produits** (gustative et nutritionnelle notamment) est aussi à prendre en compte dans les démarches des responsables des micro-fermes.

- **Œuvrer pour l'agroécosystème**

Les responsables d'une micro-ferme ont des **actions ou des projets contribuant à gérer durablement les ressources** (eau, énergie, biodiversité, air, sol) et le paysage en vue de préserver l'agroécosystème. Celui-ci est défini comme l'écosystème cultivé, fait d'interactions complexes des espèces entre elles (biocénose) et avec le milieu (biotopie) (Altieri, 1995 ; Neyton, Abbady et Sarthou, 2018).

Une notion de **respect du bien-être animal** est aussi à prendre en compte dans les démarches des responsables des micro-fermes. Elle est définie par le respect des cinq « libertés animales » : (i) alimentation et nutrition, (ii) confort et habitat, (iii) expression des comportements liés à la race, (iv) absence de pathologies, (v) qualité du lien homme-animal, stress, angoisse (ANSES⁴²⁴, 2018).

- **S'inscrire dans le territoire**

Les responsables d'une micro-ferme développent des liens avec le territoire, au sens de l'espace approprié par des individus et des groupes sociaux (Di Méo, 1998). Trois critères d'inscription dans le territoire sont identifiés : l'**appartenance & la participation à des réseaux, l'accueil & l'ouverture de la ferme** (degré d'interaction avec les acteurs extérieurs à la ferme) et la **démarche locale**. Cette dernière renseigne sur l'origine des moyens de production et l'horizon de vente, dans la plupart des cas, des circuits de proximité et courts.

- **Réaliser un projet de vie**

Les projets de micro-ferme sont généralement construits au-delà de la dimension strictement professionnelle, ils ont aussi une capacité à concilier des aspirations personnelles et familiales. Cinq critères décrivent le projet de vie : l'**adéquation avec les attentes, l'implication de l'entourage proche** (famille, amis, voisins), **la vie sur la ferme** (habitat sur la ferme et ressenti quant à la qualité du lieu de vie), **la qualité de vie** (bien-être ressenti du ou de la responsable de la ferme vis-à-vis de son activité et de son environnement) et **la vie sociale et culturelle**.

- **Tendre vers l'autonomie**

Cet objectif renseigne sur la démarche créative du ou des responsables de la ferme orientant le système vers plus d'autonomie, c'est-à-dire, vers une libération d'un maximum de dépendances matérielles ou non matérielles (être libre de ses choix, capable de les maîtriser et produire à partir de ressources propres). Quatre critères détaillant l'autonomie sont retenus : **stratégie de développement progressif, recherche de la robustesse**⁴²⁵, **liberté dans la prise de décision**

⁴²⁴ ANSES : Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

⁴²⁵ Capacité à s'adapter à différents types de fluctuations, à des conditions nouvelles et à supporter des perturbations (Zahm et al., 2015).

et **maîtrise des moyens de production**. Cette dernière désigne la capacité à produire et à reproduire dans le temps les activités de la micro-ferme de façon efficiente sans dégrader sa base de ressources. Cette notion rejoint et dépasse la notion de préservation de l'agroécosystème.

S'identifier « micro-ferme », c'est donc reconnaître que l'on partage plus ou moins les « cinq objectifs » définis à travers les travaux de recherche-action MicroAgri et pour lesquels notre démarche exploratoire confirme la pertinence.

Dans le chemin sinueux qui tente de questionner ce qui construit plutôt un « futur désiré » ou un « archétype », l'analyse de l'identification au terme « micro-ferme » n'aide donc pas à une clarification de la singularité des deux acceptions. Toutefois, elle apporte autant pour la compréhension de l'un comme de l'autre puisqu'elle est une hybridation entre pratiques et discours. La construction de ce cadre représente un triple intérêt :

- signaler que peu importe l'ancienneté de leur ferme, les responsables s'identifient dans ce cadre ;
- construire un champ d'observation : repérer et sélectionner des micro-fermes parmi un ensemble de fermes ;
- construire un outil d'évaluation qui peut évaluer le « degré d'identification » au modèle « micro-ferme ». Le programme MicroAgri a mené ce travail que nous n'avons pas l'occasion de présenter dans cette thèse.

2.3. De l'émergence à la résurgence : micro-fermes et mouvements socio-politiques alternatifs

Associer « micro » et « ferme » n'est pas un choix anodin, c'est un acte politique et philosophique. Sans remonter trop loin dans l'histoire car les contraintes de la thèse supposent de faire des choix, nous remontons à quasiment un siècle d'histoire en analysant le contexte historique de l'installation des micro-fermes de notre échantillon et plus particulièrement celui des 36 fermes installées avant 2014.

Une histoire se lit par des prismes choisis afin de mettre en évidence des liens entre des événements, pas forcément directement mais parfois juste pour mettre en lumière les fils dont est tissée la « trame de pensée et d'action ». Les 10 tableaux présentés en **Annexe 9** proposent une esquisse de trame historique qui contribue à expliquer le contexte d'émergence du monde social des micro-fermes. Ils commencent en 1952 par un acte fondateur du mouvement de l'agriculture biologique (création de l'AFRAN⁴²⁶). Ils mettent en perspective l'installation des micro-fermes de notre échantillon et les événements que les 10 premières citent comme « décisifs » avec l'histoire récente :

- du monde social des micro-fermes (du point de vue français) ;
- du syndicalisme agricole français dont plus particulièrement celui de la Confédération paysanne ;
- des mouvements agrobiologiques, permaculturels et agroécologiques ;
- des alternatives socio-économiques (altermondialisme, écologisme, décroissance).

L'exposé de la « trame historique » pourrait être plus développé et plus complet mais il est une esquisse qui a pour seul objectif de mettre en lumière des liens entre les mouvements socio-politiques alternatifs et l'émergence des micro-fermes. Nous choisissons ces différents mouvements socio-politiques parce que nous portons l'hypothèse d'un lien entre l'émergence des micro-fermes et le besoin d'incarner des « solutions locales pour un désordre global »⁴²⁷. Pas n'importe quelles solutions : des activités en contrepied de ce que propose le modèle de développement productiviste. Comme explicité dans le **Chapitre 3**, celui-ci s'est formé dans un ensemble de changements des rapports à l'agenda public, la science, la technologie, les marchés et l'agenda social qui priorise la production dans la conception du système d'organisation économique et politique.

Cette trame historique montre que les propositions concrètes des femmes et des hommes qui portent ces fermes ne sont isolés ni temporellement ni du point de vue socio-politique. Cela se rajoute aux résultats du recensement participatif de MicroAgri montrant que ces fermes ne sont potentiellement pas non plus isolées géographiquement. Depuis un demi-siècle, les responsables des petites fermes agroécologiques et paysannes, que nous analysons au prisme du modèle micro-ferme, ont non seulement été influencé(e)s par différents mouvements socio-politiques mais ils y ont activement participé. Cette mise en perspective permet à la fois de mesurer avec quelle humilité et responsabilité les « actifs agricoles » doivent appréhender leur projet d'installation mais aussi avec quel respect et ténacité ils doivent être accompagnés.

Cette trame apporte un éclairage aussi sur l'hypothèse que les micro-fermes réaffirment une démarcation entre les modèles agricoles, là où les autres mouvements peinent, soit par difficulté de

⁴²⁶ AFRAN : Association Française pour la Recherche de l'Alimentation Normale.

⁴²⁷ Phrase empruntée à Coline Serreau qui titre ainsi son documentaire sorti en 2010.

représentation ou par « institutionnalisation faible » (perte des fondamentaux). La démarcation ainsi réaffirmée fabrique un « espace des possibles » où nous testons la théorie des modèles.

Tissons ci-dessous en « quelques lignes » les premiers fils d'une trame historique centenaire.

2.3.1. | 1924 | Création des Chambres d'agriculture et accélération du remembrement parcellaire

Commencer la trame historique il y a cent ans, c'est commencer à la création des Chambres d'agriculture, ce qui nous semble un point de départ pertinent au regard de l'histoire du productivisme. Elles ont été créées à l'origine pour servir la mise en application des réformes décidées en 1919 visant à accélérer la « restructuration » des exploitations, dont une action qui est promue depuis plusieurs siècles⁴²⁸ : le remembrement des terres agricoles. Cette action de redimensionnement du parcellaire se traduit très concrètement par la destruction d'arbres et de haies. Ajuster la mesure de l'espace utilisé pour qu'il convienne à la mesure du modèle agricole productiviste n'est évidemment pas anodin, il marque dans le paysage une empreinte qui mettra beaucoup de temps et d'énergie à s'effacer dans le cas d'une décision de changement de modèle de développement. « Coexistence des modèles » va souvent de pair avec « confrontation » et l'« incompatibilité spatiale » le démontre, tant dans la succession (par ex. nécessité de dépollution, de replantation, de décompaction) que dans le voisinage direct (par ex. pollutions diffuses). Ce choix socio-politique de ne privilégier sur des territoires que l'agrandissement des fermes et donc le modèle productiviste continue : le remembrement des terres agricoles est toujours d'actualité. Il mobilise aujourd'hui les services départementaux des Chambres, des Départements et de la SAFER. Son nom a seulement évolué en « restructuration parcellaire » ou « opérations d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) » (Gironde.fr, 2024).

Dans cette histoire, les micro-fermes n'ont pas eu le choix que de trouver un foncier qui n'était pas touché par ces cent ans de remembrement. Décennies après décennies, on pourrait dire que le paysage a tellement été modifié qu'il devient « tautologiquement » apte à n'accueillir que des exploitations du modèle productiviste. C'est sûrement ce qui explique le constat d'impuissance du Directeur de la SAFER Gironde lorsqu'une question sur l'existence d'une politique particulière pour les petites exploitations lui était posée lors d'une conférence départementale du foncier (Bordeaux Sciences Agro, le 11/06/2019,). Il a été étonné et a formulé un aveu : « on a beaucoup de mal à installer sur du petit foncier » ; il le nommera plus tard « confettis ». Ces « surfaces de moins de 5 hectares » sont pourtant des espaces qui peuvent donner « lieu » à des installations de micro-fermes.

⁴²⁸ Le terme se trouve déjà dans des dictionnaires du 17^{ème} siècle : « Joindre champ à champ, et avoir beaucoup de terres en un tenant, *agros continuare* » (Nicot, 1606).

2.3.2. | 1935-1937 | Émergence de l'écologisme et de la critique du technicisme

L'écologisme et la critique du système technicien proposent une pensée dont on peut noter un point d'émergence contemporaine à partir des années 1935. Ces deux courants se densifient dans les décennies qui suivent jusqu'à, pour le premier, une mise à l'agenda politique dans les années 1970 et pour le deuxième, une marginalité qui perdure encore aujourd'hui.

En 1935, dans le Sud-Ouest, Jacques Ellul (1912-1994) et Bernard Charbonneau (1910-1996) sont deux « jeunes gens nés et grandis à l'ombre de la Première Guerre mondiale, devenus rétifs à toute forme d'enrôlement idéologique, et réunis par la quête d'autres manières de vivre, de penser et de s'engager » (Semal, 2016). Tous deux construisent une pensée qu'ils mèneront d'un même mouvement, ensemble et dans des carrières personnelles. Ils publient de 1935 à 1937 quatre-vingt-trois « Directives pour un manifeste personaliste ». Il s'agit de textes critiques de la technique conduisant à mettre en cause le mythe du progrès (ou « progressisme ») et l'organisation sociale fondée sur la production (« industrialisme » ou « productivisme »). Ils critiquent notamment le « gigantisme » et son lien organique à l'essor de la technique comme « procédé général » (Ellul et Charbonneau, rééd. 2014, p. 56). Ce gigantisme « a pour conséquence la résignation de l'homme, privé de ses "facultés créatrices", plongé dans "un monde qu'il ne peut contrôler" (ibid., p. 57). Conséquence : "dans une telle société, le type de l'homme agissant consciemment disparaît" (ibid., p. 59) » (Semal, 2016).

B. Charbonneau publie en 1937 « Sentiment de la nature, force révolutionnaire ». Semal (2016) nous guide dans la compréhension de ce que l'auteur nomme « sentiment de la nature » :

« Cette expression ne désigne pas une attirance abstraite pour la nature, mais plutôt l'aspiration violente à l'évasion que chacun peut un jour éprouver, en son for intérieur, lorsque le conformisme de la société technicienne se fait trop étouffant : "ce sentiment de la nature naît chez un homme qui dans sa vie pense à une autre vie" (p. 122). Pas d'approche philosophique ou conceptuelle donc, mais l'exaltation personaliste des expériences vécues, du sentiment de liberté éprouvé au contact de la nature. [...] Malheureusement, souligne Charbonneau, le sentiment de la nature est désormais un sentiment tragique : certes la civilisation industrielle l'exacerbe, car l'homme se sent comme mutilé lorsque la société le prive jusqu'à l'étouffement de tout contact avec la nature, mais elle détruit en même temps les espaces naturels qui seuls pourraient accueillir ceux qui voudraient fuir. Ainsi, "les dernières zones de nature libre paraissent condamnées et s'il reste encore des pays sauvages, c'est par un raffinement d'organisation" (p. 172). Pire, la civilisation industrielle sape la dimension révolutionnaire du sentiment de nature en le canalisant vers des consommations de masse. »
(Semal, 2016)

Ces textes resteront marginaux tout comme ceux publiés plus tard par d'autres auteurs comme le philosophe Ivan Illich (1926-2002). Ils n'infléchiront pas la tendance déjà amorcée de développement productiviste qui promeut depuis la fin du 19^{ème} siècle la modernisation agricole. Ils inscrivent toutefois dans la « trame historique » des points de repères sur ce que nous nommons « l'état de conscience des alternatives ». Cette expression désigne une pensée instruite par quelques-un(e)s dont les prémisses peuvent se trouver dans la pensée de contemporain(e)s pour qui le « futur désiré » promu par le modèle de développement est inadapté. Cette « inadaptation » est récurrente dans les situations que nous pouvons observer dans notre échantillon. Elle prend des formes diverses d'engagement.

2.3.3. | 1944-1946 | L'« unité » du monde agricole : l'institutionnalisation d'un « mythe » cogestionnaire

Avant guerres, la modernisation était déjà bien amorcée depuis la fin du 19^{ème} siècle et s'opérait à travers des associations d'agriculteurs et des coopératives qui offraient des services multiples de banque, mutuelle, commandes groupées, etc. La population agricole (ménages agricoles) représentait un peu plus de 30% de la population française dans les années 1920-1930 (contre un peu plus de 60% un siècle plus tôt et un peu plus de 1% un siècle plus tard : 62% en 1821 - 35% en 1921 - 1,6% en 2018). À ce titre, S. Cordellier et R. Le Guen (2008) nomment l'histoire des organisations professionnelles agricoles, une « histoire d'économie sociale » à la fois « associationniste » et « solidariste ». Agriculteur, artisans, commerçants s'inscrivaient dans cette dynamique fédérative. Plus tard, les ouvriers reprendront en partie les mêmes chemins.

À l'arrivée au pouvoir du gouvernement provisoire de Vichy (1940-1944), cette dynamique fédérative et surtout, territorialisée, a été transformée en une « organisation professionnelle unique et centralisée se substituant aux organisations préexistantes » (Cordellier et Le Guen, 2008). « Rassembler du disparate »⁴²⁹ renforce l'exercice du pouvoir. Plusieurs actes sont marquants dont la création, quelques mois après la prise de pouvoir, de la « Corporation paysanne ». Les « corporations » et « monopoles »⁴³⁰ sont nés dans cette période et notre société en garde les traces. Les termes « paysan » et « paysanne » ont subi une longue histoire d'appropriation et de renouvellement des sens et représentations (Zask, 2016).

En 1945, si la liberté syndicale est rétablie, la profession agricole a semble-t-il repris l'idée de s'unir pour porter d'une seule voix les revendications des ménages agricoles. La Confédération Générale de l'Agriculture (CGA) voit le jour en 1946 (après six années dans la clandestinité). Elle devait regrouper « l'ensemble des forces vives de l'agriculture (dont les ouvriers agricoles et les salariés et techniciens des organisations agricoles) » (Cordellier et Le Guen, 2008) mais elle conduit à créer une Fédération qui ne cessera de vivre des dissidences et une chute très importante de sa représentativité jusqu'à aujourd'hui.

« Instituée "seul interlocuteur représentatif du monde paysan", la CGA, très fermement soutenue par le ministère de l'Agriculture et, d'une manière générale, par l'État, entend impulser un vaste programme de réformes et de modernisation de l'agriculture (statut du fermage et du métayage, réforme du statut de la coopération qui va permettre l'expansion des CUMA⁴³¹, etc.). Dans le cadre de la CGA, il avait été prévu de reconstituer une fédération nationale syndicale. Ce sera la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), dont la création a lieu en 1946. »

(Cordellier et Le Guen, 2008)

Une différence entre la manière dont avait été pensé la CGA et ce qui en est sorti (la FNSEA) est le rapport à l'État. Si l'esprit de l'union devait servir la politique publique (pour ne pas dire l'intérêt général), il a finalement débouché en la formation d'un contre-pouvoir plus puissant qu'une opposition, la FNSEA s'est en réalité transformée en « cogestionnaire » du pouvoir (càd. avec l'État) (Colson, 2008). Cette position a permis de mener jusqu'à aujourd'hui le « mythe de l'unité agricole », encore promu au plus haut niveau de l'État malgré les travaux de reconnaissance de la diversité des

⁴²⁹ Expression empruntée à Jacques Rémy quand il étudie l'histoire du recensement agricole.

⁴³⁰ Dont celui de la pharmacie sur la vente et le conseil des plantes médicinales au détriment de l'herboristerie.

⁴³¹ CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles.

agricultures. Sans compter les recensements agricoles depuis plus au moins un siècle qui montrent que l'agriculture est au moins divisée en trois « tailles », citons par exemple les travaux :

- des États Généraux du Développement Agricole (EGDA) de 1982-1983 ;
- des sociologues sur les « mondes agricoles » (Hervieu et Purseigle, 2013) ;
- des agronomes et géographes sur la « coexistence et confrontation des modèles agricoles » (Gasselin et al., 2021).

Ladite « crise des agriculteurs » de janvier-février 2024 révèle, s'il faut encore une confirmation supplémentaire, le pouvoir du « couple FNSEA-JA⁴³² » qui a su rapidement mettre à l'agenda politique et social les revendications de son programme un an avant les élections des Chambres d'agriculture (et en pleine année des élections européennes).

Dans cette « histoire amnésique » résonnent les propos de B. Charbonneau qui dans son texte publié en 1945 « voit l'aboutissement d'une "démission déjà ancienne", celle des hommes face au gigantisme de la société technicienne, face au "progrès, non pas tel que certains le définissent, mais tel qu'il s'est concrètement réalisé depuis plus d'un siècle" (Charbonneau, 1945, p. 203) » (Semal, 2016). Face à cette démission de quelques-uns, des « pionniers » et des « pionnières » œuvrent pour améliorer la durabilité de nos conditions de vie.

Et dans une agriculture majoritairement masculine, les femmes ont joué un rôle majeur dans la montée en puissance des mouvements socio-politiques alternatifs. C'est le cas par exemple de Lady Eve Balfour, qui cofonda en Angleterre, en 1946, la « Soil Association », pionnière du mouvement mondial de l'agriculture biologique. Quand notre pays accueillait la création de la FNSEA, le Royaume-Uni voyait naître un mouvement qui inspira le développement de l'agriculture biologique en France.

2.3.4. | 1952-1974 | Émergence du mouvement de l'agriculture biologique en France et « migrations néorurales »

Cf. **Annexe 9** : Trame historique

L'AFRAN (Association Française pour une Alimentation Normale) est née en 1952 et regroupe à ses débuts des médecins nutritionnistes qui « établissent un lien entre "dégénérescence organique de la population" (traduit par des cancers, des maladies mentales, etc.) et la qualité alimentaire "normale" (Viel, 1979) » (Leroux, 2015). Ils travaillent notamment sur le *continuum* sol-alimentation-santé.

Si aucune micro-ferme de notre échantillon ne s'installent dans cette période, une partie de leurs responsables y sont née et ont vécu ces deux décennies qui sont celles de la montée en puissance de plusieurs mouvements socio-politiques alternatifs (M. *Armoise* né en 1956 et installé en 1979, M. *Calendula* né en 1957 et installé en 1986, M. *Marjolaine* né en 1958 et installé en 2000, Mme *Matricaire* née en 1969 installée en 1994, Mme *Fenugrec* née en 1969 et installée en 1998). ces mouvements se sont formés à la fois ensemble et séparément parce qu'ils faisaient sens à cette époque. Ils décrivent différentes manières de ne pas faire pas subir l'« inadaptation » du « futur désiré » promu par la société à son propre « futur ».

⁴³² FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.
JA : Jeunes Agriculteurs (syndicat agricole).

Ces espaces socio-politiques sont d'autant plus fertiles pour la pensée et l'action lorsqu'ils ont leur propre liberté : ce sont des espaces d'émancipation. Ces mouvements sont nommés pour les reconnaître mais les appellations sont toujours réductrices dans la mesure où ils s'inscrivent tous dans des approches systémiques : l'« écologisme », la décroissance, l'altermondialisme, l'agriculture biologique sont nées dans ces années-là. Bien d'autres mouvements s'y relient comme le pacifisme, le libertarisme, l'« anarcho-alternative » ou d'autres que nous n'avons pas l'espace d'identifier ici. La succession des guerres comme la guerre du Vietnam (1955-1975), déclenche aussi la montée en puissance d'engagements pacifistes jusqu'à un point d'orgue en 1971, à Menton (Alpes-Maritimes). Lors d'une « Rencontre sur les défis pour la Terre » organisée par Daï Dong, mouvement international de la réconciliation, le « Message à 3 milliards et demi de terriens » est diffusé. Il a été signé par 2 200 scientifiques de 23 pays et se conclut ainsi :

« Il nous faut voir désormais la Terre, qui nous semblait immense, dans son exigüité. Nous vivons en systèmes clos, totalement dépendant de la Terre et dépendant les uns des autres, et pour notre vie, et pour la vie des générations à venir (...). »

(Extrait du « Message à 3 milliards et demi de terriens », 1971).

Le message rappelle que la Terre est unique et partagée par tous les peuples qui l'habitent et qu'elle n'est pas infinie (ce que la première vision spatiale de la Terre en 1961 avait déjà préparée dans les consciences).

Le développement du mouvement lié au micro-maraîchage est bien « petit » par rapport à l'ensemble des enjeux et des mouvements qui se forment à cette époque. Toutefois, Alan Chadwick continue sa route, de pays en pays et formalise ce qui sera nommé plus tard, la « Biodynamic French Intensive Method ». Paradoxalement, le micro-maraîchage a « profité » de la mondialisation pour essaimer en de nombreux lieux d'expérimentation à travers le monde. Quelques années après, les premiers principes de permaculture seront posés en Australie, par B. Mollison et D. Holmgren. Ils réussissent par leur expérimentation et leur art de la synthèse à formaliser un corpus cohérent qui trouvera dans les décennies suivantes un écho mondial.

En France, ni le micro-maraîchage, ni la permaculture ne se développent. Il faudra attendre la traduction française de « Permaculture One » en 1986 pour que le mouvement commence timidement en France. Le mouvement de l'agriculture biologique a tout de même pris racine dans des propositions alternatives de pratiques agricoles mais en les reliant directement à l'alimentation et plus globalement, à l'« hygiène » de vie (ou « hygiène biologique » pour reprendre la dénomination première de l'association Nature & Progrès née en 1964). Deux ans avant, le livre de Rachel Carson (« Silent Spring ») avait eu un retentissement sans précédent, ce qui fait dire à certains observateurs qu'il a été fondateur dans l'émergence du mouvement socio-politique de l'« écologisme ». Des communautés de pensée reliaient déjà au modèle productiviste un grand nombre des maux de notre société contemporaine et que nous sommes loin de résoudre aujourd'hui.

Celles et ceux pour qui l'« inadaptation » du « projet de société » était trop dure à vivre se sont déplacés vers certaines campagnes. Ces « migrations » se sont déroulées pendant la décennie 1970, « après l'effervescence émeutière des mouvements de 68 ». Les mouvements de pensée critique qui naissaient en ville ne suffisaient pas, il fallait traduire dans les actes cet élan. Trouver un nouvel espace à s'approprier entrainait dans leur chemin de concrétisation du désir de changement⁴³³.

⁴³³ Situations pour lesquelles il fallait gérer le paradoxe associant d'un côté valeurs anticoloniales et de l'autre, une forme de conquête d'espaces d'apparence inhabités.

2.3.5. | 1979-1995 | Crises énergétiques et premières reconnaissances de l'intérêt de la diversité des agricultures en France

Cf. **Annexe 9** : Trame historique

La ferme *Armoise* s'installe en 1979, en pleines crises pétrolières et énergétiques. L'installation de M. *Armoise* fait partie de la dynamique d'installations néorurales qui ont eu lieu durant la décennie 1980 (notamment des petits collectifs de jeunes). Ce mouvement n'avait toutefois pas autant de retentissement médiatique que les installations des années 1970 (avec un peu moins la référence au mouvement « Hippie » né dans les années 1960 aux États-Unis). Dans certaines régions comme dans l'ancienne Rhône-Alpes, P. Muller, A. Faure et F. Gerbaux (1989) observaient ce qu'ils nommaient les « entrepreneurs ruraux ». Ils développent de multiples activités pour pouvoir s'installer dans les espaces ruraux et « vivre avec » l'agriculture à défaut de « vivre de » l'agriculture. « Dans l'esprit des protagonistes de l'époque, va se cristalliser l'image d'une exploitation comprise entre 20 et 50 ha de polyculture qui va apparaître comme l'idéal à atteindre » (Muller, 1984, p. 75).

Quelques années avant, F. Pernet développe l'idée de « stratégies de résistance paysanne » (1982). « Partant d'une critique de l'agriculture "productiviste", qui rencontrait de nombreux échos chez les consommateurs (qualité des produits, résidus d'hormones et de pesticides, augmentation du taux de nitrates dans les eaux souterraines, etc.), [F. Pernet] proposait la mise en œuvre de modèles alternatifs. [...] Il limit[ait] ainsi la pertinence de certains modèles technico-économiques, qui avaient longtemps été présentés comme une solution efficace dans toutes les situations » (Colson, 1986, p. 5). C'est davantage dans les territoires « en difficulté » comme les zones de montagnes que ces auteurs et autrices observent ces formes d'agriculture. Les États Généraux du Développement Agricole (EGDA) de 1982-1983 confirment cette présence mais témoignent aussi de petites exploitations installées au pourtour des villes. Plus globalement, elles actent « la volonté des agriculteurs de maîtriser leur propre développement et la préoccupation de tous les groupes d'être reconnus dans la diversité de leurs situations et de leurs projets » (Colson, 1986, p. 5).

Les néoagriculteurs et néoagricultrices sont toutefois peu considéré(e)s par la profession agricole qui ne voit en eux que des alternatives de vie individuelles ou communautaires et non la proposition d'un autre modèle agricole. Les décennies 1980 et 1990 « donnent raison » pourtant aux promoteurs de l'agriculture biologique qui devient progressivement un véritable modèle de développement agricole (dans le sens que nous explicitons dans le **Chapitre 3**). Les crises sanitaires fragilisent la confiance des consommateurs dans la sécurité alimentaire dont l'État s'efforçait d'être garant tout au long du développement du complexe agro-alimentaire industriel. En toile de fond tout de même la question énergétique incitait à travailler sur des activités qui rationnent leurs consommations énergétiques (l'« agriculture autonome et économe » promue par Poly, 1978). C'est dans ce contexte qu'a été importé en France la pensée permaculturelle instruite par B. Mollison et D. Holmgren. Le besoin de se relier au sujet des énergies a sans doute accéléré la traduction française de « Permaculture One » en 1986. Elle s'est faite grâce à l'aide notamment de l'ethnobotaniste F. Couplan. Dans la préface, D. Soltner, un « pionnier » de l'agriculture biologique, évoque les « paysans permaculteurs sans le savoir » et liste les systèmes de production français qui pourraient s'inscrire dans cette « horizon conceptuel » : les prairies permanentes ou prairies temporaires de longue durée à base de trèfle blanc et de graminées (dont le système développé par A. Pochon), les

haies bocagères qui reproduisent les lisières de bois, la complantation d'arbres parmi les cultures, etc. Toutefois, au-delà de la description d'un système agricole, il s'agit pour D. Soltner d'une « nouvelle vision de l'homme dans son milieu ». Il propose trois principes fondamentaux : (i) redonner à l'arbre la priorité, (ii) garder ou retrouver les principes des cultures associées, (iii) retrouver ou instaurer certaines formes d'association cultures-élevages. D. Soltner est cité à de nombreuses reprises par les micro-fermes de notre échantillon comme une référence technique.

Dans les décennies 1980-1990, une dizaine de micro-fermes de notre échantillon s'installe. La **section I. du Chapitre 5** analyse plus précisément l'installation de la ferme la plus ancienne, celle de M. *Armoise*, qui a « fait revivre » un territoire.

Les responsables de ces fermes s'identifient « micro-ferme » relativement par rapport au reste des modèles agricoles dont l'agrandissement leur semble démesuré voire « appartenant à un autre monde » (M. *Calendula*, éleveur de chèvres angora). S'identifier dans ce monde social est une manière de revendiquer que la petite agriculture paysanne n'est pas en train de s'éteindre mais qu'elle se renouvelle à travers des fermes peut-être un peu plus petites, plus diversifiées et plus en lien avec les autres citoyens. En effet, pour la plupart des responsables de ces fermes, ils ont connu la création en 1987 et la montée en visibilité du mouvement syndical de la Confédération paysanne avec des « victoires » importantes (reconnaissance institutionnelle, représentativité dans de nombreuses Chambres d'agriculture, interdiction des OGM, arrêt de certains traités de libre-échange, etc.) puis son « impuissance » voire sa « stagnation » depuis bientôt une trentaine d'années.

L'arrivée en Commission Installation du Département de la Gironde et le soutien de l'installation de la ferme *Matricaire* peut être associée à ces « victoires ». D'autres « victoires » indirectes sont à noter tout de même et ont été présentées dans le **Chapitre 1.** (par ex. le travail parlementaire notamment de B. Allain et l'élan du Collectif « Pour Une Autre PAC » devenu « Nourrir »). On peut comprendre que les responsables des fermes de notre échantillon portent un espoir de « souffle nouveau » pour que les valeurs de l'agriculture paysanne puissent perdurer et dépasser le plafond de verre.

Pour certains responsables, ce désir d'incarner l'agriculture paysanne a d'ailleurs pris le pas sur l'atelier qu'ils avaient commencé à développer. La ferme *Carvi* par exemple, installée en 1993, est passée du maraîchage à la polycultures-polyélevages :

— Enquêteur :

« *En maraîchage, il y a beaucoup de progressivité, tu peux démarrer petit et grandir par la suite. »*

— Responsable de la ferme *Carvi* (père) :

« *C'est pour ça qu'on s'est installé en maraîchage. Comme je te disais, nous le maraîchage, pourquoi ? C'est pas forcément parce qu'on aimait ça. Moi j'ai toujours eu une vue, je me suis senti paysan, pas maraîcher. Et on s'est installé en maraîchage parce qu'il fallait pas beaucoup de surfaces et très peu d'investissements.*

« *Après les cochons c'est pareil, les vaches ... Ça fait que 3 ans qu'on fait des vaches. Parce que c'est très lourd au niveau de l'achat du cheptel, faut de la surface. Et les cochons c'était juste deux fils électriques, une tôle et puis voilà. »*

— Enquêteur :

« *Et les moutons s'est arrivé quand ? »*

— Responsable de la ferme **Carvi** (père) :

« *Les moutons c'est arrivé de suite, mais on a commencé avec 4 brebis et on est arrivé à 150 aujourd'hui. »*

— Enquêteur :

« *Donc vous êtes aussi sur une logique de progressivité, sur 20 ans ? »*

— Responsable de la ferme **Carvi** (père) :

« *Oui, c'est vrai. Mais parce qu'on avait pas le choix. »*

— Responsable de la ferme **Carvi** (fils) :

« *Mais les prêts qu'on a fait c'est du bâti et du foncier quoi. Si tu peux te permettre d'acheter ta ferme, ou alors tu choisis d'être locataire ... »*

— Responsable de la ferme **Carvi** (père) :

« *Oui parce qu'au départ, on a démarré avec strictement rien. On a trouvé des terres en location, et puis voilà, on a acheté le strict minimum avec un tracteur, des outils ; mais on a démarré comme ça.*

Mais on avait pas le choix parce que les banques voulaient pas nous prêter. »

— Enquêteur :

« *Et les 9 ha de Sauviac vous les avez rachetés quand ? »*

— Responsable de la ferme **Carvi** (père) :

« *Au bout de 7 ans. La maison à la base c'était une grange, on se l'est auto-construite. Et on habitait la maison d'à côté. Et pendant un an on a auto-construit la maison et après on a déménagé.*

Et on a acheté les terres et les deux bâtiments, mais il n'y avait pas d'habitation donc on a

construit. Et la bergerie elle est venue dix ans après. Donc c'est vrai que ça s'est fait progressivement. »

(ferme Carvi, 04/06/2019)

La vente sur les marchés est pour les responsable de la ferme Carvi une manière de participer à l'espace public (échanger avec les autres citoyens, défendre des causes, etc.). Ce circuit de commercialisation a beaucoup joué dans leur motivation à s'installer. Les responsables des 10 fermes les plus anciennes de notre échantillon s'engagent publiquement (la majorité ont un responsable syndiqué à la Confédération paysanne et l'un d'entre eux, M. Armoise, est conseiller municipal).

Ils ont pour beaucoup été des « pionnier(e)s » : de l'agriculture biologique et des AMAPs (ferme Armoise), de la filière laine Mohair (ferme Calendula), de l'apiculture alternative (ferme Lamier), des baies de goji fraîches (ferme Marrube), du safran (ferme Saponaire), du double titre œnologue-viticultrice pour une femme (ferme Capillaire), etc. Cette tendance d'être à l'avant-poste peut être reliée avec une volonté forte d'expérimenter et de transmettre le fruit de leurs avancées. C'est ce qui a guidé la construction des archétypes du monde social des micro-fermes. L'analyse de la trame historique confirme que cette posture d'expérimentation est caractéristique des micro-fermes.

2.3.6. | 1995-2015 | Montée en visibilité de l'agroécologie et des défis climatiques

Cf. **Annexe 9** : Trame historique

À partir de la fin des années 1990 – début des années 2000, la diversité puis la multifonctionnalité sont légalement reconnues. Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) « petites exploitations » fait une courte apparition de 2 ans et demi, ce qui suffit à aider par exemple la ferme *Marjolaine* à développer ses installations maraîchères (25 000 francs sur 5 ans). Le foncier devient de moins en moins accessible à mesure que l'espace urbain prend de l'importance. Les quelques responsables qui ont pu s'installer ont réussi grâce au fait d'aller chercher du foncier « très loin dans la forêt » (surtout, loin des grandes agglomérations) ou encore par une agence immobilière (et un emprunt permis par une conjointe fonctionnaire).

La décennie 2000 est marquée par la montée en visibilité du mouvement socio-politique de l'agroécologie porté notamment par P. Rabhi dans un vaste réseau qui comprend « Oasis en tous lieux », « Terre et Humanisme », « mouvement Colibris », etc. Si l'agroécologie scientifique s'est densifiée dans les années 1980, elle existait au moins depuis les années 1960 sous la forme d'un mouvement social⁴³⁴ en Amérique Latine, plus particulièrement au Brésil. D'abord « agriculture alternative » puis « agriculture écologique », elle a eu un écho particulièrement fort au moment du Sommet de Rio en 1992. C'est d'ailleurs quelques mois après leur retour de ce Sommet, en 1993, que six québécois(es) créent Équiterre qui deviendra l'un des plus vastes réseaux de CSA⁴³⁵ du monde (prédécesseurs des AMAPs françaises).

Le pacifisme du mouvement « rabhiste » tranche⁴³⁶ avec concomitamment la création et les actions d'une partie dite plus radicale des réseaux paysans : saccage d'un McDo en 1999 et de nombreuses actions de « fauchage volontaire » (la lutte contre les OGM aura durée de 1997 à 2008). C'est dans ce début de la décennie 2000 que B. Allain, alors porte-parole de la Confédération paysanne (2003-2005) travaille avec d'autres à rassembler les tenants du « développement » et ceux de « l'action » comme elle les nomme. Une nouvelle « doctrine » se dessine : se confronter mais dans le dialogue.

Le mouvement des Colibris apporte trois éléments nouveaux vis-à-vis du mouvement syndical paysan : l'écologie, l'« ouverture citoyenne » et la pédagogie. L'« écologie » offre d'ailleurs la possibilité de parler des enjeux du climat. Ces années sont en effet aussi celles de la montée en visibilité des défis climatiques (2003 : Canicule exceptionnelle ; 2005 : constitutionnalisation française de la Charte de l'Environnement et entrée en vigueur du Protocole de Kyoto ; 2007 : Grenelle de l'environnement et publication du 4ème rapport du GIEC⁴³⁷ qui reçoit dans le même temps le prix Nobel de la paix).

⁴³⁴ Cf. l'histoire particulièrement passionnante du Mouvement des travailleurs ruraux Sans Terre (MST) au Brésil et les travaux de l'association Frères des Hommes dans laquelle Jean-Luc Pelletier m'avait fait découvrir en 2014 le fameux géographe Milton Santos (connu pour ses travaux sur le pacte territorial que nous citons dans le **Chapitre 3**) mais aussi l'École située à Maringá dans l'État du Paraná (créée en 2002). Son nom complet est le « Centre d'éducation en agroécologie et développement durable des mouvements sociaux de la campagne ».

⁴³⁵ « *Community Supported Agriculture* » : agriculture soutenue par la communauté.

⁴³⁶ On pourrait presque dire : de l'« insurrection des consciences » prônée par P. Rabhi à l'insurrection consciente des faucheurs volontaires.

⁴³⁷ GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

De 2003 à 2008, la ferme du Bec Hellouin s'installe et formalise sa « méthode » qui fait la synthèse de très nombreuses inspirations. Ce sont les années où l'agriculture biologique, l'agroécologie et l'agriculture paysanne font de plus en plus « œuvres communes ». Un exemple est la création du Réseau Semences Paysannes en 2003. Le « risque OGM » a fortement bousculé les consciences ainsi que les violences « nécessaires » pour arrêter leur prolifération. Des événements choquent les militants comme en 2005, en Espagne, où la dissémination de maïs OGM pollue le maïs biologique de certaines exploitations en agriculture biologique contraintes de brûler leur récolte. M. Armoise fera partie des militants les plus engagés dans le sud-ouest. La proximité d'une exploitation qui cultive des OGM à quelques kilomètres de sa ferme le décide à participer au fauchage en 2006. Les faibles peines, les relaxes puis l'interdiction des OGM leur donnera raison sur le fond⁴³⁸.

Pour finir l'esquisse de cette trame historique, soulignons la transmission de l'élan vers le collectif (agriculture saine et solidaire) qui peut exister entre des responsables de micro-fermes installé(e)s avant 2000 et ceux/celles installées depuis les 15 dernières années.

— Responsable de la ferme *Achillée* :

« S'est posé la question de la commercialisation dès le début et il a fallu raisonner tout le projet en fonction de ça. Moi j'ai vécu une espèce de choc lorsque je suis allé en stage [à la ferme Armoise] où j'ai découvert le système AMAP. Je n'étais pas forcément enclin à pratiquer cette commercialisation mais j'ai vécu le choc là-bas, justement pour les questions de lien social.

[...] À la question : est-ce qu'en démarrant une activité agricole, en l'occurrence maraîchère pour nous, on a l'intention ou pas de faire du lien social ? Moi je me la suis clairement posée. Je savais que je voulais être agricultrice mais je savais aussi que je voulais être en lien avec mon territoire, donc rien après n'a été anodin et j'ai vraiment fait en fonction de ça.

Le choix de l'AMAP, il s'est finalement imposé assez vite et les circonstances ont fait que j'ai créé ma propre AMAP. Cela veut dire qu'il y avait dans mon parcours à l'installation toute cette question : comment on fédère autour de l'AMAP et comment je produis en même temps ?

Il est évident que fédérer une communauté autour de la personne qui va entraîner la production, c'est essentiel pour tout ce qui va suivre derrière. Parce que dans mes choix cultureux, mes pratiques culturelles et mes itinéraires techniques, je vais inclure une notion assez évidente de « communauté qui soutient » : qui soutient moralement, qui soutient sur le plan financier, et techniquement, c'est-à-dire en étant régulièrement dans les jardins pour aider. Donc, dès le début, tout s'est mélangé. Aujourd'hui, c'est assez difficile de témoigner en décortiquant tout cela car pour ma part, cela a été mélangé et vraiment articulé en fonction de ces deux éléments. »

(ferme Achillée, 10/11/2020)

Autant qu'une agriculture saine, c'est une agriculture solidaire que prônent la majorité des responsables de ces 10 fermes les plus anciennes, et dans leurs pas, des responsables comme Mme *Achillée*. Vendre localement et en direct, c'est s'assurer de pouvoir fixer un prix qui convient à sa représentation d'un prix juste. Cette « justesse » se mesure aussi bien par rapport à son entreprise qu'au souhait de rendre accessible ses produits.

⁴³⁸ Dans cette longue trame historique, les liens entre les mouvements socio-politiques peuvent être ténus et ils sont souvent incarnés par des femmes et des hommes engagés. Citons par exemple le fait que l'avocat qui défendait les faucheurs volontaires au tribunal de Bordeaux était aussi notre avocat dans la défense de Mme *Mélisse* (cf. **Chapitre 2**). Il nous avait été conseillé par la Confédération paysanne Gironde. Une trentaine d'années après, il est le maire de Bordeaux sous étiquette écologiste. Cet exemple illustre très concrètement le lien qui peut être fait entre « résistance paysanne », « écologie » et « micro-fermes ».

III. Concrétiser un désir de changements et concevoir un modèle « à soi »

« Concrétiser », c'est littéralement « grandir ensemble ». Concrétiser un désir, ce n'est donc pas juste rendre réel un désir, c'est aussi faire évoluer ce désir en même temps qu'il se réalise.

La **sous-section 3.1.** explore les notions de « reconversion professionnelle » et de « changement de vie » des responsables de micro-fermes. Que laissent les responsables de ces fermes dans leur « vie d'avant » ? Comment la « transition » s'opère ?

La **sous-section 3.2.** décrit la diversité de notre échantillon et analyse sa contribution à former un modèle agricole.

3.1. Des fermes qui permettent de changer de vie

La « reconversion professionnelle » est un trait commun qui ressort de l'ensemble des études sur les micro-fermes (Morel, 2016 ; Rivière, 2023) et les « nouveaux actifs » ou « nouveaux agriculteurs » (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010). Elle en est d'ailleurs érigée au statut de caractéristique de l'objet « micro-ferme ».

Dans quelle mesure l'étude de notre échantillon confirme qu'il s'agit d'un élément constitutif de l'archétype du modèle « micro-ferme » ?

La « reconversion professionnelle » est la description générale d'un changement intervenant dans le travail (changement de métier, fonction, statut et/ou secteur). La sociologue et biographe Catherine Negroni (2005) nous apprend que la reconversion professionnelle se constate une fois qu'une nouvelle forme de stabilité est atteinte⁴³⁹. La proclamer est déjà le fruit d'un recul réflexif sur la bonne avancée de sa « transition professionnelle ». La « transition professionnelle » décrit un changement en tant que cheminement et est conditionnée au fait d'avoir une idée un peu précise du point d'arrivée. C. Negroni (2005) emploie la notion de « bifurcation biographique » quand le changement opéré en première instance dans la sphère du travail a aussi un effet sur la trajectoire plus globale de vie de l'individu (un effet qui touche aussi les dimensions de l'Œuvre et de l'Action). Elle propose l'idée d'une « contamination d'échelle dans une ou plusieurs des directions possibles : verticale (vers l'implication de plus d'acteurs), temporelle (création d'irréversibilités) ou « horizontale » (passage dans des contextes d'action différents) » (*ibid.*).

Son champ de recherche a notamment été celui de la « reconversion professionnelle volontaire » qu'elle relie à quatre critères cumulatifs (Negroni, 2005) :

- La **rupture**

L'individu a quitté son emploi précédent. Il s'agit d'un « changement radical d'activité ».

- Le « **désir de changement** »

L'individu suit une forte « volonté de rompre avec une situation d'emploi antérieure ».

⁴³⁹ Elle mobilise la « théorie du chaos » pour décrire métaphoriquement l'évolution des trajectoires professionnelles : « les bifurcations perturbent une cohérence initiale puisque quelque chose d'instable, de mouvant, d'éphémère et souvent d'imprévisible est la cause d'un état – et même parfois d'une structure stable » (Negroni, 2005).

- **L'ancienneté**

L'individu quitte un emploi qu'il a exercé au moins quatre ans. Cela « évite de croiser les trajectoires des jeunes en début de carrière qui cherchent à s'insérer ».

- **Le choix délibéré ou l'anticipation**

L'individu décide de se réorienter soit spontanément, soit après avoir anticipé l'arrivée d'un événement plus ou moins « marquant » mêlant prévisibilité et imprévisibilité.

Ses travaux ainsi que ceux de la sociologue Michèle Leclerc-Olive (cités par Negroni, 2005) distinguent deux types d'« événements marquants » qui interviennent dans la trajectoire des individus et « joue[nt] un rôle décisif dans le processus de structuration du temps » (*ibid.*) :

- **Les « événements catastrophes »**

Ce sont des événements qui se « propage[nt] dans l'ensemble de la biographie [et] n'en finissent pas d'être examinés » (*ibid.*) ;

- **Les « tournants de l'existence ».**

Ce sont des événements sur lesquels « l'individu est actif [...] et est en capacité d'intervenir sur le sens qu'il va leur attribuer » (Negroni, 2005). Ces événements « font date » et « un processus de construction d'un sens de l'événement [permet] de tourner la page » (Negroni, 2005).

« L'événement marquant, quel qu'il soit, vient frapper une trajectoire, il entre en collision avec la biographie de l'individu à un moment donné de manière inévitable. Y imprimant une marque, il est un donné implacable que l'individu doit assimiler. »

(Negroni, 2005)

À la lumière de cette meilleure compréhension du champ lexical de la « reconversion professionnelle », comment se positionnent les micro-fermes de notre échantillon ? La majorité des responsables de notre échantillon (86%) ont effectué une reconversion professionnelle ; nos données corroborent donc les résultats des autres travaux sur les micro-fermes.

Nous verrons dans les sous-sections suivantes que, plus qu'un changement de métier, la micro-ferme est la concrétisation d'un changement de vie, une véritable « bifurcation biographique » depuis une « vie d'avant » partiellement ou totalement rejetée. Elle est pour certain(e)s responsables de ferme, une libération, celle qui aujourd'hui leur permet de prendre la parole et de contribuer aux solutions plutôt qu'aux problèmes. Par exemple, Mme *Achillée* décrit l'impuissance dans laquelle elle a été durant de nombreuses années, elle avait de fortes convictions mais elle ne s'exprimait pas forcément : « Le jardin, l'AMAP » sont un « ancrage » selon ses mots : « l'ancrage m'a libéré la parole, la rhétorique ! » (ferme *Achillée*, 12/12/2022).

Toutefois, il ne faut pas négliger les 14% pour qui ce n'est pas une reconversion professionnelle : ces hommes et ces femmes portent aussi un désir de changement. Les 86% ont, pour beaucoup, voyagé, dépensé, gagné des sommes qui en ferait rêver plus d'un puis ils décident d'« atterrir ». La démarche est compréhensible et encourageable, toutefois, il est important dans la compréhension des parcours d'être un minimum transparent et humble sur l'existence d'une forme de « filet de sécurité » matériel et immatériel issu de leur « vie d'avant ». On pourrait dire que si les 86% ont renoncé à leur « vie d'avant », les 14% ont, d'une certaine manière, aussi renoncé à leur « vie d'avant » (pour directement se réaliser à travers leur « Vie Active Agricole » sans avoir constitué une réserve monétaire importante ou explorer les quatre coins de la planète). Faute de temps, nous n'avons pas exploré ce sujet dans cette étude et notamment les différences que cela engendre dans les « ressources » ou les « capitaux » de départ.

Toutefois, il ne faut pas négliger les 14% pour qui ce n'est pas une reconversion professionnelle : ces hommes et ces femmes portent aussi un désir de changement. On pourrait dire que si les 86% ont renoncé à leur « vie d'avant », les 14% ont renoncé à leur « vie d'après » (pour directement se réaliser à travers leur « Vie Active Agricole »). Faute de temps, nous n'avons pas exploré ce sujet dans cette étude et notamment les différences que cela engendre dans les « ressources » ou les « capitaux » de départ. C'est un sujet qui doit être étudié par la suite.

Les 86% ont, pour beaucoup, voyagé, dépensé, gagné des sommes qui en feraient rêver puis ils décident d'« atterrir ». La démarche est compréhensible et encourageable, toutefois, il est important dans la compréhension des parcours d'être un minimum transparent et humble sur l'existence d'une forme de « filet de sécurité » matériel et immatériel.

3.1.1. Des individus issus de tous les secteurs d'activité

L'ensemble des secteurs d'activité est concerné par les départs (cf. **Figure 64** ci-dessous). Les responsables des micro-fermes de notre échantillon proviennent majoritairement du secteur tertiaire (29% partent du secteur tertiaire principalement marchand⁴⁴⁰ et 19%, du secteur tertiaire principalement non-marchand⁴⁴¹). Ensuite, ils proviennent des secteurs d'activité de l'industrie, de l'agriculture et enfin de la construction. La mise en regard avec les données nationales montre une sur-représentation, dans notre échantillon, des secteurs de l'industrie et de l'agriculture comme secteurs de départ.

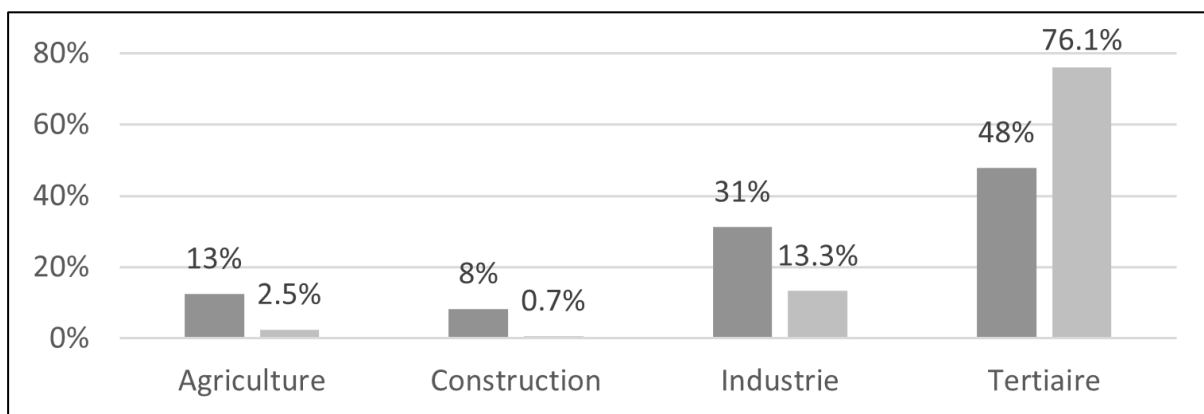


Figure 64 : Secteurs de départ des responsables de notre échantillon (en gris foncé) et répartition des actifs dans les différents secteurs à l'échelle nationale (en gris clair)

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : INSEE, 2020.

Le **Tableau 19** ci-après donne des exemples de reconversions professionnelles suivant les secteurs. La diversité peut être perturbante : elle traduit au moins le fait que les « ruptures » concernent tous les secteurs et une multitude d'histoires de vies.

⁴⁴⁰ D'après l'INSEE (2020), le secteur tertiaire principalement marchand comprend les activités de commerce, transports, les activités financières, les services rendus aux entreprises, les services rendus aux particuliers, l'hébergement-restauration, l'immobilier, l'information-communication, etc.

⁴⁴¹ D'après l'INSEE (2020), le secteur tertiaire principalement non-marchand comprend l'administration publique, l'enseignement, les métiers de la santé humaine, l'action sociale, etc.

Tableau 19 : Diversité des expériences professionnelles antérieures à l'installation pour les fermes de notre échantillon

Secteurs d'activité	Exemples
Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conseiller en banque devenu enseignant en école d'ingénieur agronome puis reconverti en pépiniériste en 2012 (ferme Griottier, ceinture urbaine intermédiaire, couronne de Bordeaux) ○ Esthéticienne, responsable de son institut pendant 25 ans, se reconvertit en éleveuse d'ânesses en 2023 et produit ses cosmétiques à partir de leur lait (ferme Camomille, commune rurale à habitat très dispersé, couronne de Bazas, Gironde) <p>Autres exemples : ébéniste, responsable marketing, jardinier-paysagiste, architecte d'intérieur, photographe, réparateur de téléviseurs, responsable des ressources humaines, secrétaire infographiste dans un journal régional</p>
principalement marchand	
principalement non marchand	<ul style="list-style-type: none"> ○ Infirmier en institution psychiatrique pendant 10 ans puis en libéral se reconvertit dans le maraîchage en 2020 (ferme Alfafa, rural à habitat dispersé, hors attraction des villes) <p>Autres exemples : chargé de mission développement durable en collectivité (EPCI⁴⁴², Département), éducateur spécialisé, enseignants (EPS, mathématiques, italien), géomètre expert</p>
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Logisticien sur les chantiers photovoltaïques se reconvertit en 2010 dans la production de micro pousses sous lumière artificielle dans un mini local et de légumes, PPAM et fleurs comestibles (ferme Tilleul, bourg rural, couronne de Bordeaux) <p>Autres exemples : aéronautique, scierie, consultante en logistique international, cosmétique de luxe, exportateur d'art, informaticien, « ingénieur consultant en génie des procédés, ressources en eau et aménagements », responsable des ressources humaines</p>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ○ Animatrice Natura 2000 en Chambre d'agriculture se reconvertit en 2019 dans le maraîchage et l'élevage de poulets (ferme Hamamélis, bourg rural, hors attraction des villes) <p>Autres exemples : chargée des circuits courts en Chambre d'agriculture, chef de culture, humanitaire, salarié viticole, viticultrice (devenue maraîchère), animatrice de groupement agrobiologique</p>
Construction	<ul style="list-style-type: none"> ○ Menuisier se reconvertit en 2011 dans l'élevage caprin avec traite manuelle et vente des fromages en circuit court et de proximité (ferme Aspérule, commune rurale à habitat dispersé, couronne de Bazas, Gironde) <p>Autres exemples : bureau d'étude dans le bâtiment, chef d'entreprise dans la construction de bâtiments industriels</p>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données récoltées sur les 99 fermes de notre échantillon.

Cette diversité des origines professionnelles et les potentiels liens conservés avec les autres mondes sociaux interroge sur ce que ces individus laissent de côté ou emmènent de la « vie d'avant » à la « vie d'après ».

« Je trouve que tout ce que tu as vécu avant ça te sert, il n'y a pas de tri. Il y a plein d'enseignements que tu as pu tirer et qui sont utiles. Par exemple, recruter du monde, tu peux avoir des réflexes. C'est une somme de petites choses. Sur des trucs informatiques aussi ou dans le contact avec les gens. »

(ferme Chardon, 16 et 17/04/2019)

⁴⁴² EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

3.1.2. Du rejet de la vie d'avant à l'énoncé du désir de changement

Ces femmes et ces hommes savent ce qu'ils quittent dans leur vie professionnelle antérieure et ils l'associent souvent à une situation devenue insupportable. Ils décrivent pour certain(e) un « ras le bol » (ferme *Romarin*), une impression de devenir « névrosés » (ferme *Valériane*).

« J'ai eu l'impression d'avoir fait le tour de la question à un moment, et qu'il y avait rien d'autre qui se dégageait de nouveau quoi c'était... C'était toujours la même chose, on était... Même si les thématiques variaient on faisait toujours les mêmes trucs donc au bout d'un moment ça m'a gavé et voilà faut changer. Et puis il y avait l'ambiance aussi de la Chambre [d'agriculture] qui a fait que ça devenait invivable donc stop. C'était ça ou la dépression donc j'ai pris le virage avant. »

(ferme *Réglisse*, 2021)

La responsable de la ferme *Réglisse* est installée depuis 2017 dans une commune rurale du département du Lot, à 25 km de Cahors. Elle travaillait à la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. Elle aimait son travail mais à force de passer de missions en missions (Natura 2000, suivi d'une association d'accompagnement des jeunes installé(e)s, diagnostics agricoles pour les documents d'urbanisme, suivi des programmes de recherche, etc.), elle sentait qu'elle arrivait à la fin d'un cycle.

Pour certains, la « névrose » ou « sentiment d'angoisse »⁴⁴³ évoluent en maladie, celle qui toucherait actuellement plus de 34% des salarié(e)s⁴⁴⁴ : le « burnout » ou « syndrome d'épuisement professionnel ». Il correspond à un « épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel » (HAS⁴⁴⁵, 2017). D'après la Fondation pour la Recherche Médicale (2023), « ce syndrome se caractérise par un sentiment d'épuisement intense (se sentir vidé), un détachement émotionnel (une forme de cynisme vis-à-vis du travail) et une perte de confiance dans ses propres capacités ».

« On était tous les deux en "burnout" pendant un certain temps, [mon conjoint] surtout et moi je me suis remise plus rapidement donc j'ai passé beaucoup de temps à faire des recherches, à lire et à apprendre. Parce qu'il y a énormément de chose, de connaissances à avoir. »

(ferme *Violette*, 2021)

La disproportion des dimensions Travail – Œuvre – Action en faveur de celle du Travail conduit à un déséquilibre qui peut donc conduire à la maladie. Si l'organisation sociale ou si l'individu ne fixe pas de limites à l'aliénation, alors le corps humain fixe sa propre limite à son existence. Dans cette situation, l'individu ne peut plus continuer ainsi et doit changer de vie pour redonner plus de place aux autres dimensions.

Les porteurs et porteuses de projet d'installation agricole trouvent dans le projet de micro-ferme l'espoir de pouvoir équilibrer les trois dimensions de leur « Vie Active ».

La recherche de sens intervient quand la dimension Travail ne confère plus suffisamment de sens à la « Vie Active » des individus. Leur vie devient « superficielle » (ferme *Valériane*). Alors, les trois dimensions se délient provoquant une phase transitoire qui peut s'apparenter une forme de « temps arrêté » (Negroni, 2005).

⁴⁴³ Ce sont les mots utilisés par les responsables enquêtés.

⁴⁴⁴ D'après un sondage OpinionWay (2022) cité par la Fondation pour la Recherche Médicale (2023).

⁴⁴⁵ HAS : Haute Autorité de Santé.

Comme le symbolise la **Figure 65** ci-contre, les trois dimensions de la « Vie Active » se reconfigurent ou se proportionnent (mouvement marqué par les flèches) :

- la dimension **Œuvre** augmente de taille ;

L'individu donne plus de sens personnel à sa « Vie Active » : elle lui permet de prendre du temps pour lui sur la ferme (pour créer de ses mains, faire du sport, etc.)

- la dimension **Action** augmente de taille ;

L'individu donne plus de sens politique à sa « Vie Active » : il participe à la vie locale, rencontre davantage ses voisins, s'engage dans une association, etc.

- la dimension **Travail** diminue de taille.

L'individu donne plus de sens socio-économique à sa « Vie Active ». Suivant l'intensité de mal-être, l'individu peut stopper son emploi ou continuer mais en revoyant à la baisse son investissement.

L'illustration choisie dans la **Figure 65** est le type de médiation territoriale « moderne » puisqu'il correspond au type de médiation dans laquelle les actuel(le)s responsables de micro-ferme étaient en majorité dans leur « vie d'avant » (cf. **Chapitre 3**). Dans cette configuration déséquilibrée, c'était la dimension Travail qui donnait majoritairement le sens à la « Vie Active ».

D'après C. Negroni (2005), le « tranchant » d'un événement traumatique qu'elle nomme « événement catastrophe » peut être réduit par « la survenue d'un autre événement qui fait date, c'est le [tournant de l'existence] qui s'actualise dans la rencontre » (*ibid.*). Le projet de micro-ferme permet en quelque sorte de « tourner la page » (*ibid.*).

« On n'était pas très heureux. [Mon futur conjoint] et moi on s'est rencontré en 2016 du coup, tous les deux on était au bout du rouleau, pas heureux, pas satisfaits de nos jobs. [Il] était dans le domaine bancaire en Suisse... très original ! Et lui aussi ne trouvait plus de sens à ce qu'il faisait, il était malheureux et moi aussi, mais sans qu'on ait d'idée ou de direction où aller, une nouvelle direction à prendre. Et c'était notre premier vrai rendez-vous quand on s'est rencontré, on est allé voir le film "Demain", LE documentaire qui a tout changé et qui nous a fait découvrir la permaculture. Et pour [lui] ça a été une révélation. »
(ferme *Violette*, 2021)

Pour quelques-uns qui travaillaient loin de leur logement, ils expriment une lassitude des transports :

« Marre de la vie parisienne et des allers-retours ! »
(ferme *Romarin*, 2021).

« 3h par jour dans le train, transports et puis là tu te dis mais qu'est-ce que je suis en train de faire quoi ! »
(ferme *Violette*, 2021)

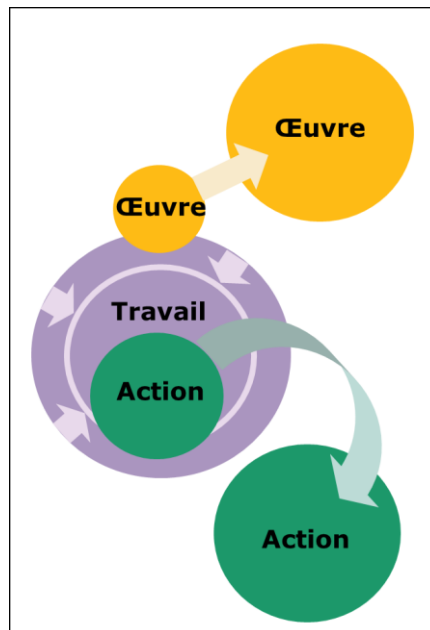


Figure 65 : « Déconfiguration » des trois dimensions de la « Vie Active »

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Inspiré de la théorie des médiations territoriales telle qu'instruite par C. Albaladejo.

Légende : Les flèches symbolisent la reconfiguration (modification du diamètre)

Pour autant, évoquer ces difficultés de la vie d'avant n'est pas nier celle de leur situation actuelle qui, aussi, est difficile. Toutefois, ils reparcourent les difficultés de leur vie d'avant à la lumière d'une situation actuelle où ils ont davantage prise sur elles (en tant qu'acteur de leur système d'activité). Là où la vie d'avant semblait plus « facile » (ferme *Violette*), c'était une forme d'illusion qui leur permettait de vivre avec les difficultés inhérentes à la place qu'ils s'étaient forgés dans la société (plus ou moins influencée par les déterminants sociaux).

« C'est incomparable, c'est... avant c'était plus facile je dirais, ouais parce que t'as pas 36 questions à te poser chaque jour en fait, tu vas travailler, tu reviens à la maison, t'as ton salaire qui tombe à la fin du mois, t'as vraiment pas de... 'fin... passer au magasin sur le chemin du retour pour te nourrir et puis le weekend tu vas voir tes am(e)is... 'fin... c'est très simple en fait !

Au contraire d'ici où c'est peut-être plus difficile parce que ben tous les matins on peut pas juste dormir, les weekend on doit ouvrir aux poules, on doit courir après les moutons qui se sont enfuis [...] tout d'un coup le chauffe-eau fonctionne plus...

... 'fin... ouais y a mille et une choses, nous on a fait le choix vraiment de viser l'autonomie donc de consommer un minimum de ce qui vient des magasins, donc de produire au maximum notre nourriture, donc c'est pas facile de se nourrir ! ça demande beaucoup de travail et d'énergie et donc c'est... voilà... en comparaison de la vie d'avant c'est plus difficile mais par contre on est 1 000 fois plus heureux. »

(ferme *Violette*, 2021)

Ces individus trouvent davantage d'épanouissement dans la gestion de la complexité, malgré les difficultés.

Dans quelle mesure une forme de « mécanisme compensatoire » permet aux responsables de micro-ferme de « faire avec » ces difficultés ?

La « compensation » peut renseigner sur des manières de « faire avec », de se protéger, de trouver d'autres facteurs d'épanouissement. Elle peut être anticipée et devenir une condition dans la recherche du foncier :

Extrait du compte-rendu de l'assemblée générale du Collectif-Alimentaire :

« Une discussion a notamment été menée sur le souhait des porteurs et porteuses de projet de vivre sur place. [Ils justifient] ce souhait par le fait que le métier rapporte peu et qu'il est donc important d'"au moins se payer en cadre de vie", "d'avoir d'autres compensations". [Toutefois,] la possibilité de construire ou [la nécessaire présence] d'un habitat sur le foncier recherché fait partie des blocages. Il y a donc une réflexion à mener sur la possibilité d'avoir un logement (avec un cadre de vie de qualité) à proximité du lieu d'exploitation. Même si pour certains porteurs ou porteuses de projets, la présence d'un habitat est non négociable... cela peut [au moins] débloquer [certains] situations. »

(Collectif-Alimentaire, 09/05/2022, p. 1).

Si elle est connue pour ses difficultés, l'agriculture au sens de l'imaginaire collectif a répondu à la « quête de sens » de ces individus qui « n'en pouvaient plus » :

« J'habitais à Toulouse, j'étais parti d'ici à la fac, comme tout le monde. J'ai eu mon bac, je suis partie en Espagne fille au pair et après à la fac espagnole. Après j'ai eu ma fille à 23 ans. Bon voilà j'ai bidouillé. Après j'ai travaillé dans un bar pendant 5 ans. C'est mon premier vrai métier que je sais faire. Depuis 15 ans je fais des saisons, j'ai toujours fait du service. Donc à Toulouse j'ai travaillé 5 ans dans un bar avec des gens qui m'ont usé la tête et le cœur. Et le patron n'était pas cool. Puis c'est mon compagnon qui m'a

dit "si ça te plait pas il faut que tu changes, tu vas pas faire ça tout le temps", j'étais trop mal. Donc du coup je me suis dit bon, qu'est-ce que je ferais quand je serais grande. Et l'agriculture c'est ce qui me paraissait... pour moi c'est ce qui avait le plus de sens. Parce que j'avais pas de sens dans mon travail c'est ça qui me... Parce que servir du coca à longueur de journée, d'avoir aucune marge de manœuvre, d'avoir aucun choix. Donc voilà. Mais du coup on laissait aucune porte ouverte, y avait rien, j'en pouvais plus. Donc pour moi vraiment l'agriculture c'est ce qui alliait le plus ce que j'avais envie de vivre, mes idées. Pour moi c'était vraiment rentrer en résistance, c'était vraiment faire ça. En tout cas pour résister au monde pour moi c'était ça. »

(ferme Rhodiola, 2021)

On peut parler de « désir d'agriculture », préliminaire ou concomitant à la formulation du « désir de changement » qui s'exprime déjà dans l'énoncé des difficultés mais peut aussi se traduire en des envies de « simplicité », de « naturel », d'être « plus ancrés dans la terre », d'un « retour à la terre », d'un besoin « de concret », d'un « travail en extérieur », d'un « travail de ses mains ». L'envie de « liberté » revient plusieurs fois voire de « libérer son corps » pour se réaliser.

— Enquêteur :

« Et du coup comment tu peux comparer ton rapport à ta vie d'avant et de maintenant que tu t'es lancé dans ton projet ? »

— Responsable de la ferme *Origan* :

« Eh ben... c'est radicalement différent. C'est beaucoup plus satisfaisant pour moi, parce que justement je suis autonome, y a l'autonomie, y a la cohérence entre mes valeurs, mes inspirations et ce que je fais au quotidien. Y a pas cette sorte de... tu sais comme on peut avoir souvent dans un boulot salarié, même un boulot salarié qui a du sens comme celui d'être dans l'environnement etc. bah... c'est rare d'être 100% en phase avec les demandes de la direction, la façon de travailler du chef voilà. Et là du coup je peux être parfaitement en cohérence avec la façon dont j'ai envie de mener les choses. C'est satisfaisant. Y a pas la frustration constante de devoir avaler des couleuvres pour faire des choses que l'on croit pas vraiment que ce soit la bonne façon de faire. Et... donc ça, faire un travail de physique, de mes mains comme je te disais. Alors que j'étais pas du tout dans les activités physiques avant. Y avait que du travail intellectuel, et donc c'est beaucoup plus... j'ai envie de dire... "sain" au sens, tu vois, de "pour la santé". On sent quoi ! Simplement notre corps il nous permet ! Il est essentiel quoi ! Dans le voyage de la vie qu'on mène, si le corps il est laissé en arrière-plan parce qu'on fait que du travail intellectuel en fait on... je me rends compte que y a une partie du vécu qui est absent quoi. Ça c'est un travail manuel, corporel et du coup bah je me sens plus vivant quoi tout simplement. »

(ferme *Origan*, 2021).

« Au bout d'un moment je me suis dit mais qu'est-ce que tu fais, c'est vraiment ça ton rôle dans la vie, sur cette planète, c'est de faire ça ? Bah non clairement pas. J'ai essayé de me convaincre un temps que c'était mon truc et... bah non en fait. »

(ferme *Violette*, 2021)

« À un moment donné t'es obligé de vivre en cohérence avec toi-même. Mais je crois qu'au fond les micro-fermes c'est aussi l'échange, l'apprentissage, c'est beaucoup de chose. C'est la rencontre, c'est ça qu'est sympa. Moi je me fais des amis géniaux. »

(ferme *Ortie*, 2021)

Passées quelques années d'installations, malgré un faible niveau de rémunération général (proche du SMIC avec un léger dépassement dans 20% des fermes de notre échantillon), des épisodes de douleurs corporelles (plusieurs cas d'hernies, de lumbagos, de migraines, etc.) ou encore « un regard

assez négatif sur l'état de la société et le peu de poids qu'[ils ont] pour changer les choses » (Mme *Épilobe*, 23/02/2021), les responsables des micro-fermes affichent une satisfaction de leur changement de vie. Ils ont plaisir à travailler, à se lever le matin pour mener des journées où ils sentent qu'ils ont prise sur leurs actes.

« Pour moi ce que je fais quand je me lève le matin je suis en accord avec moi-même, ça a du sens. »
(ferme *Rhodiola*, 2021)

Le stress est présent mais dans la majorité des micro-fermes, les responsables travaillent à améliorer constamment leur organisation du travail (anticiper, planifier, s'adapter), ce qui leur permet d'aborder plus sereinement les périodes où le travail monte en charge (physique et mentale).

« Maintenant je me rends compte que des fois j'étais, je devais être vraiment pas agréable parce que j'étais énervée, j'étais pas de bonne humeur donc voilà même si ça arrive quand même encore maintenant je... tu vois je me sens beaucoup plus détendue, plus sereine voilà... Puis libre de dire bon beh ça voilà j'ai pas envie de le faire aujourd'hui, si ça peut attendre demain bah je le fais demain. »
(ferme *Romarin*, 2021)

« Faire quelque chose de mes mains plus concrètement quoi... à plus petite échelle mais avec un effet, il me semble, plus marqué sur le monde. Et puis en plus, plus épanouissant pour moi. J'ai beaucoup de plaisir à faire ça, à travailler de mes mains, à voir qu'est-ce que j'accomplis, à être responsable de mes propres décisions voilà ! »
(ferme *Origan*, 2021)

« Pour moi j'ai gagné en qualité de vie sur la relation que j'ai avec les gens dans le milieu professionnel, c'est beaucoup plus égalitaire puisqu'on est tous responsable de notre exploitation donc y a pas de relation de hiérarchie entre alors même si t'as une grosse ferme et puis une plus petite au final on est tous à essayer de gagner notre croute et de s'en sortir avec les valeurs qu'on a. Donc ça et puis le fait d'avoir été très bien accueillie aussi sur le territoire. D'avoir été bien intégrée. Et puis ouais même si j'ai l'impression que maintenant je travaille plus qu'avant... »
(ferme *Réglisse*, 2021)

Les responsables des fermes relient leur meilleure santé à l'activité physique de leur travail et l'alimentation plus équilibrée et la plupart du temps biologique (issue de leur propre production, d'échanges avec des « collègues » ou des magasins spécialisés). Il ne faut toutefois pas idéaliser, certains responsables de micro-fermes nous ont déclaré aller en grandes et moyennes surfaces pour certains achats spécifiques. La majorité tout de même déclare un rejet assez violent de ce type de magasins qui appartient à leur vie d'avant où pour certain(e)s, ils ou elles se sentaient « aveugles » (Mme *Quinquina*, 05/11/23) ou pas encore « réveillée(s) » (Mme *Okra*, 2021).

« Depuis que je suis là j'ai pas été malade. »
(ferme *Réglisse*, 2021)

Nous avons volontairement insisté sur les ressentis positifs et la satisfaction des responsables de micro-fermes mais il faut évidemment mettre en regard l'épreuve que peut être la transition de vie et le travail dont ils construisent les contours.

Pour appréhender la difficulté, les responsables des micro-fermes abordent la plupart du temps les changements par une logique de progressivité (sauf pour certains investissements de départ nécessaires au lancement de l'activité comme l'irrigation, les serres, le bâti, etc.).

3.1.3. Une trajectoire qui se construit plus qu'une « prédestination »

Dans les « belles histoires » racontées par les journalistes sur les micro-fermes, il y a une expression récurrente pour sensationnaliser les parcours de reconversion professionnelle : la « prédestination »⁴⁴⁶.

« Rien mais absolument rien ne prédestinait [...] [Mme Gaillet] à devenir fermière. »
(Article Sud Ouest, 05/12/2022).

Au-delà du sens théologique instruit par Jean Calvin (années 1660), il s'agit ici de s'interroger sur les déterminants qui forment la trajectoire de vie et l'« établissement »⁴⁴⁷ un temps (les phases relativement « stables » de la vie). Nous mettons ainsi en évidence qu'il n'y a pas de « prédestination » dans les changements de vie opérés par les responsables de micro-ferme mais plutôt des trajectoires qui se construisent petit à petit et dont la cohérence peut comprendre des éléments qui font sens quand on les identifie *a posteriori*.

Beaucoup d'actuel(le)s responsables de micro-ferme étaient déjà sensibilisé(e)s à l'écologie par leur emploi (par ex. responsable environnement dans une Chambre d'agriculture, conseillère en groupement d'agrobiologie, salarié d'un magasin spécialisé en AB) par leurs études (par ex. Master en environnement, BTSA GPN⁴⁴⁸), par leur éducation (par ex. voyages, découvertes, parents enseignants en biologie) ou encore par leurs « loisirs » (par ex. potager, randonnées, navigation). Toutefois, la majorité décrivent à la fois les désillusions, la lenteur du passage à l'acte, l'impuissance des organisations, etc.

« Elles ont leur rôle mais elles ne sont plus à la hauteur des problèmes de notre génération quoi... ça va pas assez vite par rapport à l'ampleur des problèmes. »
(ferme Origan, 2021)

L'actuel responsable de la ferme *Gaillet*, citée par l'article de presse ci-avant, en fait partie. Elle a 31 ans (la plus jeune de notre échantillon), elle gère toute seule sa ferme dans le nord de la Gironde (maraîchage, arboriculture, PPAM sur 1.9 ha). Elle s'est installée en 2017 après une reconversion professionnelle depuis le secteur tertiaire marchand :

« "Je suis une ancienne juriste en droit du travail. J'ai été responsable des ressources humaines dans une entreprise de 70 salariés. J'ai été élevée en ville et je n'avais, dans ma jeunesse, jamais eu de jardin potager. J'avais un CDI, une maison, tout était tracé", raconte-t-elle dans un sourire. »
(Article Sud Ouest, 05/12/2022)

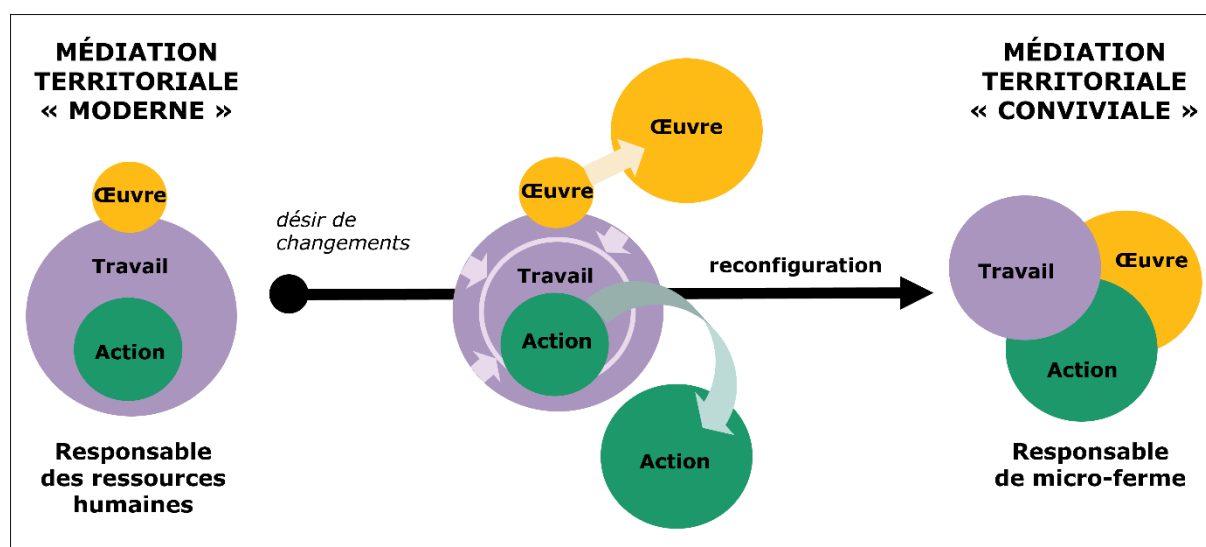
⁴⁴⁶ La vocation (suivre une voix) et la reconversion (se tourner vers) ont une origine similaire : celle du champ lexical religieux.

⁴⁴⁷ « Destiner » et « établir » ont une même racine (*stinare* et *stare*), celle de « rendre ou être ferme, tenir debout » (Harper, 2023).

⁴⁴⁸ BTSA GPN : Brevet de Technicien Supérieur Agricole en Gestion et Protection de la Nature.

Si pour le journaliste, rien ne la « prédestinait » d'un point de vue de l'imaginaire collectif d'une « vie bien établie » (emploi durable, conjoint, propriétaire d'une maison, mère), ce n'est pas de cette stabilité qu'elle désirait. Son désir de changement était déjà présent en elle quand elle était dans ses études, à travers ses engagements associatifs. Elle était « hyper militante » selon ses mots, ce que nous traduisons en analysant le reste de son discours comme un désir pluriel de changements : changement dans le rapport à l'alimentation (manger végétarien et, dans la mesure du possible, biologique), dans la relation aux autres (plus de solidarité, de rencontres, de reconnaissance), dans le rapport au marché (privilégier les circuits courts et de proximité), dans le rapport à l'État (ses engagements associatifs), dans le rapport à l'agenda public (œuvrer pour que des sujets marginaux soient visibilisés). Ces différentes marques du désir de changements la positionnent, d'après la théorie des modèles agricoles instruite par C. Albaladejo, dans la promotion d'un autre « modèle de développement agricole ».

En empruntant cette trajectoire de changements, cette médiation territoriale suit une « déconfiguration-reconfiguration » que nous schématisons dans la **Figure 66** ci-dessous.



Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Source : Inspiré de C. Albaladejo.

Figure 66 : Exemple de « déconfiguration-reconfiguration » du type de médiation territoriale : de la configuration « moderne » à la configuration « conviviale »

Le modèle de développement agricole n'est que la « partie émergée de l'iceberg » (Albaladejo, 2021, p. 213). C'est dans la recherche d'adéquation entre le modèle de développement agricole désiré et la manière de se lier au territoire que se construit la forme d'agriculture dont nos travaux cherchent à comprendre le modèle.

Par cet exemple, on comprend que la création de la micro-ferme *Gaillet* est une manière de se réaliser, c'est-à-dire de trouver sa place dans la société et de répondre à ses propres aspirations (terme synonyme de « futur désiré »). Plus qu'une émancipation individuelle, plus qu'un projet agricole, la micro-ferme répond à la recherche d'une concrétisation du désir de changements. La déconfiguration puis reconfiguration du type de médiation territoriale « moderne » concerne les trois dimensions de la « Vie Active » et s'opère pour rejoindre une configuration « conviviale »⁴⁴⁹ où aucune des trois dimensions ne domine les deux autres. La bifurcation biographique de Mme *Gaillet*

⁴⁴⁹ C'est le terme que nous choisissons pour remplacer le terme « postmoderne » proposé par Albaladejo (2017).

vers le système d'activité « micro-ferme » reconfigure sa médiation territoriale en repropportionnant les trois dimensions de sa « Vie Active agricole ».

Cette transition est progressive, même si elle peut passer par des phases de rupture (quitter son CDI, quitter le secteur professionnel). Mme *Gaillet* s'est mise à jardiner de plus en plus « sérieusement » jusqu'à donner les surplus à ses voisins « avec qui on peut partager de bons moments » (l'Œuvre). Elle a donné petit à petit une place plus importante à sa vie privée et elle participe à la vie du quartier, de la ville (l'Action). Et maintenant, elle mutualise des ventes avec ses collègues, elle vend en directe à la ferme et dans une AMAP rive droite de Bordeaux Métropole.

La reconversion peut aussi être « déclenchée par autrui » (Negroni, 2005). Dans le cas de Mme *Gaillet*, sa rupture conjugale fait partie des événements de sa reconversion. Elle en a fait l'un des « tournants » de sa bifurcation. Son retour d'expérience à destination des couples dont l'un(e) des deux souhaite effectuer cette bifurcation est très clair : « c'est important d'être un couple solide pour endurer ce changement de vie » (ferme *Gaillet*, 22/01/2019). Par ces mots, elle affecte un double sens ; son couple n'a pas su ou pas pu s'adapter aux changements mais aussi, elle a eu la confirmation que sa reconversion était bien une bifurcation biographique et pas « uniquement » une bifurcation professionnelle. Cet événement lui a permis de se consacrer pleinement à un projet qui lui permet de cheminer vers la réalisation de ses aspirations.

Si toute reconversion professionnelle part d'un désir de changement et implique des changements, avec possiblement une « contamination d'échelle dans une ou plusieurs directions » (Negroni, 2005), elle n'implique pas obligatoirement de rupture à toutes les échelles « contaminées ». Plus trivialement, la reconversion professionnelle n'est pas systématiquement synonyme de rupture conjugale. Toutefois, il est très probable qu'elle questionne les dimensions de l'œuvre (dont l'intime) et de l'action étant donné l'existence du processus de « contamination » décrit par Negroni (2005). Cette réflexion confirme non seulement l'importance d'analyser l'entité sociale des systèmes d'activité micro-fermes mais aussi de les replacer dans une trajectoire de vie.

Le bouleversement engendré par cette bifurcation est tel qu'il incite à une progressivité dans la transition, synonyme de prudence.

3.1.4. Le changement de vie : une trajectoire au long cours

« La réorientation professionnelle ne se résume pas à la construction d'un projet professionnel qui consisterait en la simple adaptation d'un individu à un nouvel emploi ; pour que la translation soit réussie, le projet doit être entendu comme **projection de soi dans le futur**. Cette projection de soi constitue un temps de négociation avec soi sur l'opportunité d'engager ce travail. Dans les situations de reconversions professionnelles volontaires, la bifurcation prend la forme d'un processus qui se construit dans le temps. Si l'on se réfère à ce que disent les interviewés, la prise de décision de la bifurcation s'inscrit dans une temporalité relativement longue pouvant aller de quelques mois à une ou plusieurs années. Dans tous les cas, elle est décrite comme un cheminement, elle indique un temps long de réflexion, une maturation. »
(Negroni, 2005)

Ce temps long que nous nommons « progressivité » se retrouve, en différentes nuances, dans les trajectoires de vie des individus composant les entités sociales habitantes étudiées. La **Figure 67** ci-après met en évidence différents rythmes de reconversion professionnelle à partir de huit trajectoires de vie qui nous ont semblé révélatrices de notre échantillon.

La figure identifie plus particulièrement les « facteurs déclencheurs » :

« Le facteur déclencheur est en soit informé, il bouleverse un ordre établi qui introduit de la discontinuité, mais s'il déclenche, c'est précisément parce qu'il s'inscrit dans une configuration particulière qui est celle dans laquelle se trouve l'individu à un instant précis. **Il ne déclenche que parce qu'il y a une direction préexistante en filigrane**. Et c'est à ce titre qu'il acquiert le statut d'événement déclencheur. »
(Negroni, 2005)

Même si la notion de « facteur déclencheur » peut apparaître comme un « dé clic » vécu comme tel et circonscrit dans le temps, il s'agit en réalité d'un marqueur temporel que les interviewés expriment, plusieurs années après l'installation. Ils reconstruisent ainsi l'énoncé de leur trajectoire et en l'énonçant ils mettent l'accent sur des points qui retiennent leur attention et donc la nôtre. Au niveau des événements déclencheurs, il s'opère une forme de « discontinuité apparente » qui ne doit pas occulter la continuité (càd. la « direction préexistante en filigrane »).

« Discontinuité et continuité ne sont pas antagonistes de façon réductrice, les événements biographiques sont des points singuliers qui nous invitent à conjuguer les deux termes : le prévisible et l'imprévisible » (Negroni, 2005). La reconstruction de la cohérence du parcours est moins là pour nous focaliser sur le marqueur que pour nous informer sur ce qui a compté et ce qui compte aujourd'hui dans les motivations du projet. C'est en cela que l'énoncé d'une trajectoire de vie est le produit d'un regard en arrière dans le cadre d'une « projection de soi dans le futur » (Negroni, 2005).

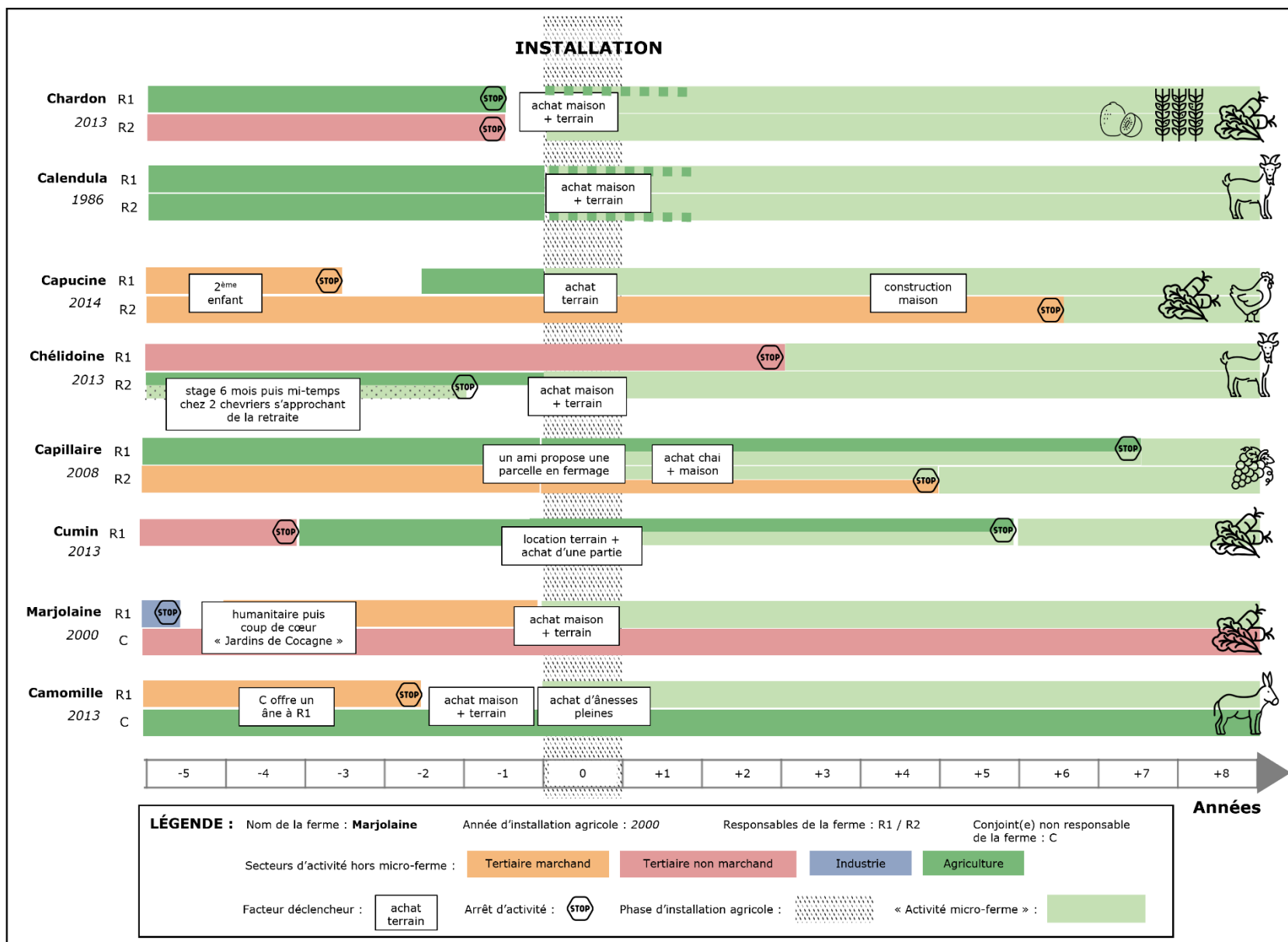


Figure 67 : Exemples de trajectoires de reconversion en micro-ferme

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : Données de notre échantillon.

Commentaire : La figure est une construction des trajectoires par comparaison relative sur un axe du temps en années (1 unité = 1 année). Elle est centrée sur la phase d'installation. Chaque barre horizontale correspond à un responsable d'une ferme. 7 barres sur 9 sont des couples. Les couleurs représentent les différents secteurs d'activité, la couleur vert clair étant celle de l'activité micro-ferme. Dans les 9 fermes, les années d'installation vont de 1986 (ferme Calendula) à 2014 (ferme Capucine).

Les facteurs déclencheurs se positionnent autour d'un événement particulier, le « tournant existentiel » de l'installation. On parle de période pré-installation et post-installation. La reconversion étant une bifurcation biographique, l'avant, le pendant et l'après installation sont à considérer. C'est pour cette raison que la **Figure 67** ci-avant est décrite sur 13 années (5 ans avant, 8 ans après) et centrée sur la première année d'installation agricole. Elle met en évidence trois types de facteurs :

- **des facteurs déclencheurs pré-installation** qui se rapportent tous à des événements liés à un mouvement vers la vie et vers les autres. Ils confirment alors la reconfiguration des dimensions de la « Vie Active » qui déplace l'origine du sens. Celui-ci est davantage donné par l'œuvre (la vie dans le sens de « sa » vie privée reliée à la vie au sens du vivant) et l'Action (« les autres ») :
 - dans la dimension de l'Œuvre : des événements de l'intime et du couple (par ex. désir amoureux de construire un projet ensemble, naissance d'un enfant) ;
 - dans la dimension de l'Action : des rencontres de personnes engagées, des découvertes de pensées et d'action qui résonne par rapport à notre propre envie de s'engager plus concrètement ;
 - dans la dimension du Travail : des événements de rupture (par ex. licenciement) et/ou d'opportunité de se former professionnellement.
- **des facteurs déclencheurs à l'installation** qui se rapportent tous à des événements liés à la disponibilité d'un facteur de production (terre et éventuellement bâtiments), peu importe le mode de faire-valoir, peu importe la présence d'un logement habitable ;
- **des facteurs déclencheurs post-installation** qui réduisent l'inconfort. Ils se rapportent à un développement des facteurs de production mais aussi de l'habitat.

Le temps long de la bifurcation biographique et la présence de facteurs déclencheurs avant et après le tournant de l'installation attestent pour la plupart d'une « direction préexistante en filigrane » (Negroni, 2005). Pour certains comme la ferme *Chardon*, aucun facteur déclencheur n'est déclaré dans tous les entretiens menés (2018, 2019, 2020). Les interviewés intègrent directement la notion de continuité dans le récit de leur transition. Par exemple, la naissance de leur enfant concomitamment au tournant de l'installation n'a pas eu le statut de facteur déclencheur pour ce couple parce qu'au-delà de l'événement qui « fait date », il était anticipé et modelait les objectifs du projet de micro-ferme (« avoir du temps pour les enfants ») dans la perspective d'une « recherche d'équilibre entre temps de travail et qualité de vie ». Et dans le cas où il n'y a pas encore de projet de micro-ferme formalisé, il faut parfois « attendre » un deuxième enfant pour que la reconversion prenne un nouveau tournant. C'est le cas de la ferme *Capucine* dans le Médoc ; sa responsable était assistante de direction du chaîne de restauration rapide et industrielle, elle se « questionnait énormément », « savait ce que proposait son entreprise » et peu après la naissance de son deuxième enfant, elle quitte son poste. Ensuite, elle se forme dans une petite exploitation agricole diversifiée par un an et demi d'emploi d'ouvrière agricole. Avec son conjoint, aussi en CDI dans cette chaîne de restauration, ils décident de « jouer la prudence » ; il garde son poste en attendant que la maison puisse se construire (obtention du crédit) et que la micro-ferme atteigne un seuil de rentabilité qui permette de la rejoindre plus sereinement.

La **Figure 67** ci-avant met en évidence pour tous les exemples une progressivité dans les reconversions professionnelles. Il n'y a pas de rupture nette, il n'y a que des transitions « réfléchies » :

- les responsables de fermes stoppent leur emploi précédent en même temps, gardent un emploi saisonnier et s'installent concomitamment ;
2 fermes : fermes *Chardon* et *Calendula* (situées sur des communes rurales à habitat dispersé, hors attraction des villes)
- l'un des responsables conserve son emploi durant les premières années d'installation du deuxième responsable, puis souvent, un facteur déclencheur permet aux deux responsables d'achever leur bifurcation ;
4 fermes : fermes *Capucine* (ceinture urbaine, couronne de Bordeaux), *Chélidoine* (commune rurale à habitat dispersé, couronne de Bordeaux), *Capillaire* et *Cumin* (les deux sont situées dans un bourg rural ou à proximité, couronne de Bordeaux).
- le ou la conjointe du responsable conserve son emploi hors de la ferme, souvent dans un autre secteur que l'agriculture, mais participe un peu à la vie de la ferme (il n'est toutefois pas compté comme « co-responsable de la ferme »).
2 fermes : fermes *Marjolaine* (commune rurale à habitat dispersé, hors attraction des villes) et *Camomille* (commune rurale à habitat très dispersé, couronne de Bazas, sud-Gironde).

Les responsables de la ferme *Chardon* s'installent assez vite, ils semblaient savoir exactement ce qu'ils recherchaient et sont restés ouverts aux opportunités. À chaque « coup de cœur », ils préparaient rapidement un business plan à montrer aux banquiers (qui d'après eux « s'intéressent plus aux chiffres qu'aux champs »). Elle est fille d'agriculteur, lui avait des grands-parents dans l'agriculture mais sur un autre territoire. La présence familiale a été un atout, même s'ils font attention de garder leur indépendance.

« Le fait d'avoir de la famille dans le coin c'est pratique pour trouver des terres, pour les coups de main, prêt de matériel, pour le réseau. Possibilité de diversifier en reprenant un peu de vignes des parents, leur maison borde les parcelles. En projet, à voir avec 6 frères et sœurs. Mais volonté de bien séparer les ressources familiales historiques et le projet du couple : juridique, financier. Ne pas mélanger. »
(ferme *Chardon*, 16-17/04/2019)

Les responsables de la ferme *Calendula* sont tous deux issus du milieu agricole ; en 1986, ils trouvent assez vite le lieu à un coût très accessible et y établissent dans un premier temps un élevage ovin (20 ha de prairie, 1 ha de bois). Puis faute de pouvoir récupérer suffisamment de terres autour, ils changent pour un élevage caprin angora (120 chèvres). Fin des années 1980, ils font partie des « pionniers » français du développement des filières laine de chèvres angora. Même si le changement de vie peut paraître rapide, trois conditions de réussite ont permis au couple de développer leur projet :

- la minimisation du coût de leur outil de production (friches agricoles, maison en ruine) et donc l'endettement limité ;
- la conservation de leur emploi saisonnier le temps de l'installation ;
- la réorientation rapide du système de production vers un atelier à forte valeur ajoutée. En effet, leur projet d'élevage ovin sur lequel il était parti s'est vite révélé inadéquat par rapport à la surface de prairie trop limitée (et au peu de terres accessibles autour).

« Moi je suis du midi, mes parents n'avaient pas d'exploitation agricole et mon père avait une exploitation vers Bazas. [Mon mari] a acheté cette propriété (maison en ruine + terres) fin 1981, on s'est marié en 1983, et on s'est installés en tant qu'agriculteurs en 1985. En fait, on était tondeurs de moutons, c'est saisonnier, donc on tondait ici à la saison et on partait en Australie, Nouvelle-Zélande l'hiver. C'est pour ça qu'au début, on n'avait pas mis d'animaux, rien du tout ! Et quand on a décidé de retaper la maison et rester ici, on a mis une trentaine de moutons, pour occuper l'espace ! Car ça on connaissait bien... c'était les années 84-85... et janvier 86, on a acheté le 1er couple de chèvres angora, et on s'est dit "plus on aura de chèvres angora et moins on aura de moutons" mais on pouvait pas en acheter beaucoup, c'était le démarrage de la filière, on a acheté aux premiers qui ont été en chercher. Elles sont originaires de Turquie mais on ne pouvait pas en faire venir de là-bas. Et on a su qu'il y avait un cheptel au Texas mais pareil ! Alors ils les ont fait transiter par le Canada, il a fallu les faire attendre dans une ferme d'accueil pendant 6 mois le temps qu'elles aient des papiers... y'a eu des accords avec le Canada. »
(ferme Calendula, 07/06/2019)

Ce qui est marquant dans les trajectoires de reconversion, c'est la capacité à saisir les opportunités, à être à l'affût des occasions à ne pas manquer et pour autant toujours dans une réflexivité sur ce qui convient le mieux à leur désir de changements. Le cas de la ferme *Chélidoine* est marquant, le responsable de la ferme d'élevage de chèvres laitières voulait « être agriculteur coûte que coûte » quitte à changer d'atelier. Après sa formation pour être conseiller en agriculture biologique, « le temps de mettre de côté avant de s'installer », il fit un stage chez des chevriers dans l'Entre-deux-mers (Gironde). Les responsables de cette ferme qui l'ont accueilli cherchant des repreneurs, M. *Chélidoine* saisit l'opportunité et « embarque » sa compagne dans l'aventure de l'installation agricole. La première année (2009), il développe un atelier maraîchage, en se disant qu'il pourrait s'associer ou embaucher pour déléguer l'atelier caprin. Toutefois, la situation l'a obligé à assurer deux ateliers avec, d'un côté, le problème de la transmission quand les cédants restent à proximité trop longtemps et, de l'autre, la difficulté physique du maraîchage. Finalement, il abandonna en 2012 l'atelier maraîchage qui soutenait son « désir d'agriculture » pour concrétiser pleinement et plus sereinement son désir de changements.

3.1.5. Conjuguer trajectoire d'activité et trajectoire privée

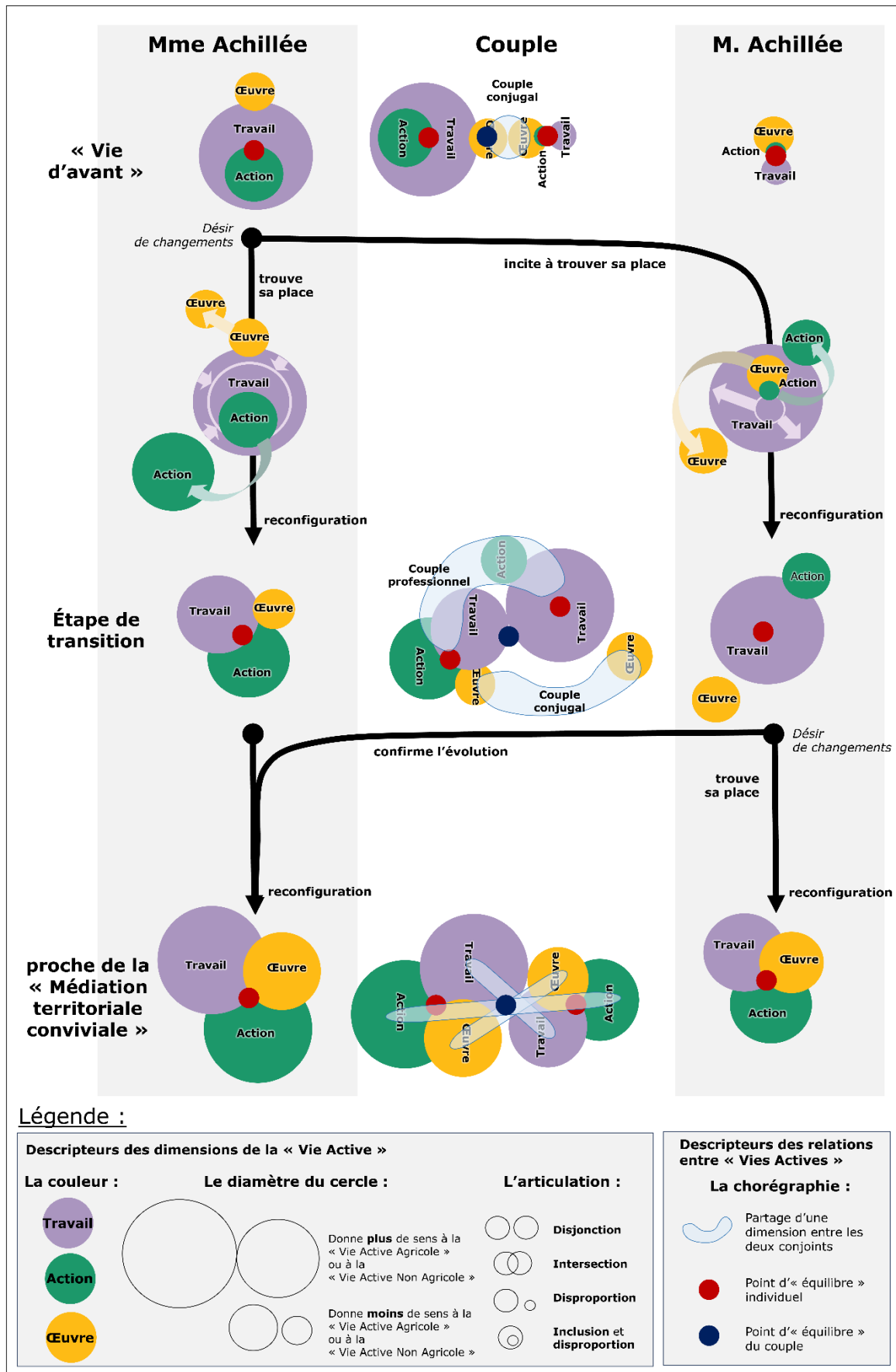
Le couple joue un rôle important dans ces trajectoires. Le ou la conjointe est souvent un soutien qui prend différentes formes (un déclencheur dans le cas de la ferme *Camomille*). Dans la plupart des fermes de notre échantillon, lorsque les conjoint(e)s travaillent hors de la ferme, il ressort que le soutien n'est pas tant leur salaire que les aménités non économiques : une protection sociale, une garantie devant les banques, un « filet de sécurité » (jouant sur la pression de performance économique et non sur la performance économique), etc. Et quand le ou la conjointe appartient à un autre secteur d'activité, le couple devient un « espace où peuvent se négocier les points d'articulation entre agriculture et autres mondes sociaux » (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010). Le couple n'est alors pas toujours un atout évident.

Il y a des cas où le « désir d'agriculture » est partagé mais pas le désir de changement. Ou plus précisément, il s'agit de situations où l'un des deux du couple réalise son désir d'agriculture et son désir de changement mais se sent investi de la mission de « tirer » son conjoint dans cette bifurcation biographique sous peine de rupture (cf. **Figure 68** ci-après). Prenons l'exemple de la ferme *Achillée* que nous suivons sur le long terme (installée en 2015, située sur le Bassin d'Arcachon). La période de ma semaine « immersive »⁴⁵⁰ se positionnait à un tournant dans l'évolution de leur système d'activité. Jusqu'à la fin 2020 – début 2021, la ferme maraîchère *Achillée* était dirigée par Mme *Achillée*, son mari l'aidant à côté de son travail de responsable des espaces verts dans une commune voisine. À partir de début 2021, il l'a rejoint à 100% sur la ferme. Ils ont tous les deux le « désir d'agriculture » mais le désir de changement n'est pas complètement là, ou du moins, il prend un temps différent pour M. *Achillée*.

Lors de ma venue fin 2020, Mme *Achillée* expliquait son anticipation de la transition en cours (cf. **Tableau 20** ci-après). Elle l'estime vitale (face au « danger » qu'elle exprime) pour retrouver un nouvel équilibre de couple, et faire en sorte que le système d'activité dont ils sont progressivement tous les deux les acteurs, rejoignent ce que nous nommons une « médiation territoriale conviviale ».

La **Figure 68** ci-après applique l'outil conceptuel de la médiation territoriale pour illustrer le processus de reconfiguration opérant dans la situation du couple responsable de la ferme *Achillée*. La théorie voudrait qu'on représente la « Vie Active Agricole » et la « Vie Active Non Agricole » de Mme *Achillée* et de M. *Achillée* dans chaque phase. Pour simplifier, nous ne représentons que les « Vies Actives » de chaque membre du couple qui interagissent l'une avec l'autre dans le contexte de notre étude (par le prisme du projet de micro-ferme).

⁴⁵⁰ Période d'immersion du 06/12 au 12/12/2020 et entretien complémentaire le 09/02/21.



Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Source : Études de cas parmi les 99 fermes de notre échantillon.

Figure 68 : Processus de reconfiguration des dimensions de la « Vie Active » : mise en cohérence du couple dans la perspective d'une médiation territoriale « conviviale » de leur activité de micro-ferme. Exemple de l'« entrée en responsabilité » du conjoint au sein de la ferme Achillée

La **première phase** (haut de la figure) nommée « vie d'avant » correspond à la période qui précède la bifurcation biographique du couple. Les configurations des « Vies Actives » des deux individus correspondent au type « moderne » :

- le sens de leur « Vies Actives » était surtout donné par leur emploi (dimension Travail) et leur vie personnelle rythmée (dimension Œuvre) par des activités créatives et de « nature » : le jardin, une passion commune pour le cheval par exemple. Cette créativité s'exerçait en partie hors du travail même si tous les deux ont trouvé des terrains d'expression : elle, dans le secrétariat d'édition et lui, dans son rapport aux plantes en tant que technicien des « espaces verts de la ville » voisine. Toutefois, dans le cas de M. Achillée, cette créativité est extrêmement limitée et il dit qu'il s'ennuyait au travail (diamètre du cercle de la dimension Travail très réduit sur la figure).

- un engagement à travers son emploi (dimension Action incluse dans la dimension Travail) de plus en plus important pour Mme *Achillée* (jusqu'à s'engager auprès d'un syndicat de son entreprise) et extrêmement réduit pour M. *Achillée* (réduit à des prises de position critiques uniquement dans le cercle de ses collègues, mais il essaie « de ne pas faire de vague malgré tout le mal qu'il en pense »).

Sur la **Figure 68** ci-avant, le point rouge symbolise le point d'équilibre du type de « Vie Active » représentée (situé au barycentre des trois cercles) et le point bleu foncé symbolise celui du couple (situé au barycentre des deux points rouge). Le positionnement du point d'équilibre met en évidence à la fois la ou les dimensions qui influencent le plus la « Vie Active » (les cercles ou les zones de partage en bleu que touche le point rouge ou bleu foncé) ainsi qu'une idée de l'équilibre suivant sa centralité. À noter que ce mode de représentation pourrait être utilisé dans le cas d'une collaboration impliquant plus de deux personnes.

Dans la **première phase**, les points d'équilibre individuels montrent que chez Mme *Achillée* c'est le Travail et un peu l'Action qui donne le sens à sa « Vie Active ». Chez M. *Achillée*, c'est son engagement dans le jardin, le cheval, dans sa vie de famille qui donne du sens. Dans les deux cas, il y a des disproportions entre les dimensions. Le point d'équilibre de leur « Vie Active » de couple met en évidence ce qu'exprime Mme *Achillée* dans le **Tableau 20** ci-après (« dans notre couple, je suis la loco, il est le wagon. C'est notre fonctionnement, il est assumé »).

La **transition** professionnelle et biographique prend 5 à 6 ans et chacun opère une reconfiguration de sa « Vie Active ». Mme *Achillée* incite M. *Achillée* à « trouver sa place » dans la trajectoire de vie commune, ce qui l'incite à opérer des changements dont le désir ne provient pas directement ou « naturellement » de lui mais d'elle comme expliqué ci-après. Mme *Achillée* opère les mêmes reconfigurations que nous avons explicité précédemment pour Mme *Gaillet*⁴⁵¹. Quant à M. *Achillée*, l'augmentation de l'étendue des cercles symbolisant les dimensions met en évidence son cheminement vers une meilleure proportion entre les dimensions de sa « Vie Active » : donner du temps sur la micro-ferme répond à cette triple reconfiguration. Lors de mon entretien fin 2020, M. et Mme *Achillée* étaient en fin de transition et cheminaient vers le type de médiation territoriale visée et que nous nommons « conviviale ». Ils réussissaient petit à petit à distinguer dans leur couple, le « couple conjugal » et le « couple professionnel ». Le point d'équilibre du couple était bien localisé d'un point de vue du Travail mais ils ressentaient tous les deux un déséquilibre au niveau des autres dimensions. La ferme étant fortement liée à l'AMAP et à sa « communauté », les dimensions Travail et Action sont fortement liées et dans la « chorégraphie » du couple : c'était toujours Mme *Achillée* qui « menait la danse ». M. *Achillée* n'arrivait pas à trouver sa place, tout était

⁴⁵¹ Les dimensions Œuvre et Action se rejoignent du Travail et gagnent en importance. La dimension Travail diminue d'importance.

toujours dans une urgence sur laquelle il ne semblait pas avoir prise. Il s'engageait un peu au niveau de l'AMAP sans trop en avoir le temps (le cercle de la dimension Action est en légère intersection avec la dimension Travail et complètement englobé dans le binôme conjugal). Sur les deux autres dimensions, il restait globalement « suiveur ».

Quant à la troisième phase, une discussion du 26/01/2024 confirme que le couple est bien entré dans un équilibre qui correspond mieux à la fois à leur épanouissement individuel et de couple. C'est ce que symbolise la dernière « rosace » avec les trois centralités (individu 1, couple, individu 2).

Tableau 20 : Décryptage d'un témoignage de « tournant » dans l'évolution d'une ferme

Extrait de la transcription	Commentaires
<p>— Responsable de la ferme Achillée : <i>« Je pense qu'on tirait sur la corde à 1.5 [ETP] et ça va devenir un peu confort à 2 ; on garde le même nombre de paniers à 2 pour justement donner du souffle... on va reprendre un peu plus de progressivité et sortir de l'urgence. Je nous donne une chance cette année, j'ai tout organisé pour : 1/ le passage à temps complet de [mon mari] à partir de janvier [2021] ; 2/ [une apprentie] qui est là à partir d'avril... avec une montée en efficacité à l'été sûrement. C'est une année charnière ! »</i></p> <p>— Enquêteur : <i>« Tu espères de [ton mari] qu'il soit plus dans les décisions, plus dans l'anticipation ? Il est sûrement déjà un peu... ? »</i></p> <p>— Responsable de la ferme Achillée : <i>« Oui euh... là moi je suis à un moment où je... [silence] j'arrive plus à lire en lui... alors... je n'ose plus attendre quelque chose que moi je désire... je sais pas comment dire... je voudrais que ça vienne de lui. Je ne sais pas ce que j'attends de lui parce que je voudrais que ça vienne de lui. J'aimerais que ça soit sa dynamique. Je l'attends, j'attends qu'il soit prêt parce que je me rends compte que là pendant 5 ans, j'ai un peu forcé son naturel, il n'aime pas travailler comme ça, je l'ai vachement bousculé et j'ai peur pour nous quoi. J'ai peur pour nous parce que je l'ai forcé dans un sens contraire à ce qu'il... »</i> [...]</p> <p>— Responsable de la ferme Achillée <i>« Là je sens le danger donc le dispositif mis en place il est aussi fait pour que lui il redescende en pression et qu'il se mette à sa juste place mais comme lui, il l'estime bien. Parce que si moi je lui dis, j'attends ci ou ça ou il faut faire ça, en fait je repars dans le scénario où je lui dis c'qu'il faut faire »</i> [...]</p> <p><i>« Depuis 2018 et la hernie, j'ai été arrêtée nette dans mon élan, j'ai vachement travaillé sur moi, mes propres fardeaux, etc. pourquoi j'ai fait ce jardin, qu'est-ce que j'avais envie de me prouver, etc. Quand tu chemines personnellement, tu ne peux plus avoir la disponibilité psychologique de lire dans l'autre »</i></p> <p>— Responsable de la ferme Achillée : <i>« Dans notre couple, je suis la loco, il est le wagon. C'est notre fonctionnement, il est assumé. Sauf que à un moment donné, lui il a déraillé mais j'ai pas vu, j'ai foncé et en même temps c'était la survie de l'entreprise aussi, c'est une responsabilité différente, tu ne te donnes pas le choix, je me suis mis des œillères... »</i> <i>« il n'y a pour autant pas de rapport de force dans cette organisation et quand on voit la suite du cheminement, je me dis qu'on n'était pas complètement à côté de la plaque. »</i></p>	<p>Mme Achillée prépare les conditions d'une arrivée aux responsabilités la plus sereine possible pour son mari : l'idée est qu'il arrête d'être dans un entre-deux mondes sociaux qui engendre du stress, qui fragilise et bloque l'épanouissement. L'apprentie permettra de baisser en pression de travail.</p> <p>Mme Achillée fait référence au début de leur relation où le couple communiquait beaucoup dans le non-verbal. Mme Achillée espère pouvoir la retrouver en laissant de la place à son mari afin qu'il puisse aussi se réaliser (quitte à réajuster le système d'activité de la micro-ferme)</p> <p>Pour en avoir discuté avec M. Achillée, la pression évoquée est notamment liée à la frustration de ne jamais arriver à faire tout ce qu'il aimerait faire. Il dit que « c'est toujours l'urgence ».</p> <p>Ses propos ici montrent une faculté d'analyse de sa propre trajectoire et des facteurs qui ont influencé ses conditions d'interaction humaine et sociale. Elle a fait appel à ses ressources cognitives qui mêlent de nombreuses fonctions cognitives : en plus de celles liées à l'exécution, au geste, elle a une gnose, une mémoire, un cognition sociale qui lui permettent de gérer non seulement la partie productive agricole mais l'ensemble du système d'activité, dont sa reconfiguration avec l'arrivée de son mari en co-responsabilité.</p>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Étude de cas de la ferme Achillée, 08/12/2020.

Dans un contexte où la moitié des cheffes d'exploitations ne sont pas satisfaites de leur équilibre vie professionnelle-vie personnelle (MSA, 2024, p. 2), le couple Achillée semble en avoir trouvé le chemin. Mme Achillée rappelle l'importance de « l'équilibre qu'elle a su établir et le risque que des éléments viennent la perturber ». La notion d'« équilibre » est une récurrence dans le discours de Mme Achillée, de notre premier entretien en 2017 à notre dernière discussion le 26/01/2024.

Elle souligne « le paradoxe qu'il y a entre l'équilibre qu'elle pense maîtriser et son intention de ne pas tout contrôler ». Elle se dit « perfectionniste ». D'après elle, « sans le perfectionnisme, elle n'aurait pas pu lancer tout ce projet de jardin et AMAP ». Pour autant, elle sait qu'elle a su « lâcher prise pour sortir du tout contrôle ». Elle a su jouer avec cette « dualité éventail » (si notre caractère individuel peut s'affirmer à travers une polarité, généralement il oscille entre deux ou plusieurs polarités : on se repositionne pour nous-mêmes et dans la socialisation). C'est la raison pour laquelle la reconfiguration que nous expliquions précédemment a été rendue possible.

3.2. Des micro-fermes qui s'appuient sur une diversité d'entités sociales habitantes

Que concrétisent-ils ou elles ? Changer de vie mais pour quoi faire ? Surtout pas pour retrouver la monotonie de sa « vie d'avant ». Une stratégie semble commune : concevoir un système d'activité à la fois diversifié et adapté à sa propre situation. Dans quelle mesure ces hommes et ces femmes en arrivent à concevoir une sorte de système d'activité « à soi » ? Quel sens cela prend-t-il dans l'expression d'une alternative agricole ?

Dans la notion de système d'activité, l'entité sociale « prend l'initiative des activités considérées et contribue à les mettre en œuvre, les gère et en tire un avantage » (Gasselin et al., 2014, p. 108). Sa configuration peut être individuelle ou collective. Si différentes configurations d'entité sociale peuvent être mobilisées suivant les registres d'action et de décision (individu, « ménage », famille, entreprise, etc.), nous nous intéressons plus particulièrement à la configuration d'entité sociale qui comprend les responsables de la ferme ainsi que leur(s) « cohabitant(s) »⁴⁵². C'est *a priori* la configuration où il y a le plus d'interaction entre le ou les responsables de la ferme et les individus pouvant contribuer directement au système d'activité (d'un point de vue du Travail, de l'Œuvre et de l'Action). Nous la nommons « entité sociale habitante » pour préciser le vocabulaire du concept de système d'activité. Soulignons qu'elle se rapproche de la notion de « groupe domestique » et se démarque de la notion de « ménage » (cf. **Encadré 5, Chapitre 1**).

Le **Tableau 21** ci-après est construit à partir de l'analyse de 74 des 99 fermes où la donnée est suffisamment précise.

Il fait état d'une diversité de configurations d'entités sociales habitantes : individu, binômes (amical, familial, associé), couple, famille, petit collectif⁴⁵³. Il met aussi en évidence que les responsables des fermes ne sont pas des individus isolés dans leur projet ; ils cohabitent le plus souvent avec une entité sociale constituée de plusieurs individus.

Cela a des répercussions sur la manière de concevoir le système de décision et d'action qui est forcément plus complexe suivant qu'on le conçoit seul ou à plusieurs.

⁴⁵² La cohabitation est le fait de résider sur le même espace, qu'il soit contigu aux espaces de production agricole (« sur la ferme ») ou non.

⁴⁵³ Pour reprendre l'expression utilisée par Gasselin et al. (2014, p. 108).

Tableau 21 : Diversité des configurations d'entités sociales habitantes représentées dans notre échantillon de micro-fermes

Configurations d'entité sociale	Nb de fermes (sur 74)	Exemples
individu vivant seul	2	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Un maraîcher seul et sans enfant qui, à l'origine, devait s'installer sur une parcelle avec deux agricultrices se retrouve tout seul après l'arrêt des deux autres (ferme Jujubier).</i> ○ <i>Une maraîchère s'installe pour la deuxième fois, seule, après le décès de son conjoint maraîcher avec qui elle était précédemment installée en Bretagne (ferme Karkadé).</i>
binôme amical	2	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Deux amies dont la passion du vin et de la vigne les a réunis dans un projet de petite exploitation viticole (ferme Capillaire).</i> ○ <i>Deux amies maraîchères installées sur les terres du père éleveur de l'une des deux responsables de la ferme (ferme Saugé).</i>
binôme familial	4	
○ <i>entre frères ou entre frère et sœur</i>	2	○ <i>Un frère et sa sœur qui prennent la suite de leur père ostréiculteur (ferme Alchémille, centre urbain intermédiaire en couronne d'Arcachon - La Teste-de-Buch, Gironde) et deux frères qui reprennent l'exploitation viticole de leur père (ferme Papayer).</i>
○ <i>entre un père et sa fille</i>	1	○ <i>Sur l'une des prairies de la ferme du père viticulteur, l'une des 7 enfants s'installe en maraîchage et élevage ovin (ferme Marrube).</i>
○ <i>entre une fille et sa mère</i>	1	○ <i>Une maraîchère cohabite avec sa mère dans le village situé à 1 km. Elle bénéficie de l'aide familiale dans son activité (ferme Aunée).</i>
binôme associé	4	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Un jeune maraîcher rejoint un maraîcher plus âgé en reconversion après avoir arrêté son activité d'élevage de canards. Ils forment un GAEC (ferme Bugrane).</i> ○ <i>Une jeune maraîchère en reconversion rejoint un jeune maraîcher qui s'est installé juste après son École d'ingénieur agronome. Ils forment un GAEC (ferme Tormentille).</i>
couple	32	
famille	27	
○ <i>biparentale (1 à 2 enfants)</i>	14	
○ <i>monoparentale</i>	2	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Un père divorcé avec deux enfants se reconvertisse et s'installe en maraîchage (ferme Agripaume).</i> ○ <i>Une mère divorcée avec trois enfants, délaisse temporairement sa ferme en PPAM pour enseigner au lycée agricole puis, une fois que les études des enfants sont en passe de se terminer, elle reprend sa production (ferme Matricaire).</i>
○ <i>biparentale (≥3 enfants)</i>	9	○ <i>Un auteur, compositeur et interprète, père de 3 enfants, est maraîcher dans le « jardin » de la maison de sa mère (ferme Coquelicot).</i>
○ <i>biparentale (≥3 enfants) et élargie avec l'un des grands-parents</i>	2	○ <i>Un couple de maraîchers avec 3 enfants accueille depuis peu la mère d'un des responsables de la ferme. Un logement lui a été spécialement rénové pour qu'elle ait son « chez soi » (ferme Épilobe).</i>
petit collectif	3	
○ <i>collectif d'habitants avec une partie des activités mises en commun</i>	2	○ <i>Deux exemples de responsables qui ne vivent pas en couple et n'ont pas d'enfants mais vivent au sein d'un petit collectif : un maraîcher installé en 1979 qui forme et accompagne de nombreux porteurs de projets d'installation agricole (ferme Armoise) et un maraîcher installé en 2017 qui tâtonne beaucoup plus dans son activité : rénovation de l'habitat, accueil temporaire d'habitants, chantiers participatifs, festivités, etc. (ferme Aigremoine).</i>
○ <i>couple et apprenti</i>	1	○ <i>Un maraîcher et une arboricultrice accueillent un apprenti maraîcher ; il y a un désir partagé de montée en compétences et de partage des responsabilités. L'apprenti devient salarié puis, à terme, deviendra associé dans le GAEC (ferme Euphrase).</i>

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Sources : Catégories d'entité sociale d'après Gasselin, Vaillant et Bathfield (2014) et sous-catégories issues de l'INSEE.

Commentaire : Ce tableau concerne 74 des 99 fermes où la donnée est suffisamment précise.

La configuration la plus représentée est le couple⁴⁵⁴ (81% des 74 soit au moins 60% des 99 fermes), avec une part importante de familles biparentales.

Dans ses travaux publiés en 2019, le collectif thématique Actif Agri piloté par le CEP⁴⁵⁵ du Ministère chargé de l'agriculture observe que « le modèle traditionnel français de la ferme familiale à 2 UTA, devenu minoritaire, disparaît plus rapidement que les autres formes d'organisation » (Actif Agri, 2019, p. 29). L'analyse de la configuration prédominante d'entité sociale habitante des systèmes d'activité micro-fermes ne confirme pas cette tenance observée à l'échelle nationale, tout modèle confondu.

Là où dans les années 1960, le modèle familial « à 2 UTH⁴⁵⁶ » (le couple) a été soutenu par les politiques agricoles de modernisation « au détriment de la petite paysannerie » (Lecole, 2017, p. 14) ; aujourd'hui il semble que le modèle micro-ferme redonne une vertu au pilotage de systèmes d'activité agricole par des couples, des familles et des petits collectifs.

L'**Encadré 10** ci-après cite des extraits de l'ouvrage publié en 2016 par l'éleveur lot-et-garonnais Xavier Noulhianne. Il y analyse « son propre modèle agricole » et la profondeur historique de la configuration d'entité sociale qu'il a choisi avec sa compagne. Derrière ses « airs de petite ferme, [le modèle à 2 UTH] correspond exactement au modèle de l'exploitation agricole du début de l'ère industrielle d'il y a tout juste soixante ans. [...] De là à faire passer [ce modèle] pour un antidote à l'industrialisation, il y aurait comme un léger malentendu » (Noulhianne, 2016, p. 28).

⁴⁵⁴ La définition du couple est à rapprocher de celle l'INSEE : « deux personnes de 15 ans ou plus, habitant le même logement et déclarant actuellement être en couple, quel que soit leur état matrimonial légal (qu'ils soient donc mariés ou non) ».

⁴⁵⁵ CEP : Centre d'Études et de Prospective.

⁴⁵⁶ L'UTA (Unité de Travail Annuel) a remplacé l'UTH (Unité de Travailleur Humain).

Encadré 10 : Le modèle à 2 UTH, aux origines d'un modèle qui a servi la politique agricole française de modernisation et d'industrialisation de l'agriculture

Extraits de l'ouvrage de Xavier Noulhianne (2016), *Le ménage des champs*, p. 24-29.

« La perspective du travail en couple permettait de faire basculer le choix de "travailler dans l'agriculture" à un choix de "vivre dans l'agriculture". [...] Le travail en couple était censé avoir la vertu presque naturelle d'assurer un modèle agricole modéré, presque un antidote à l'industrialisation.

La surprise fut de découvrir que la mise en avant du couple comme cellule de base de "l'unité agricole", la ferme, datait seulement du début de l'industrialisation de l'agriculture des années cinquante. Elle avait carrément été conçue pour devenir l'un des outils qui préparerait la transition vers cette industrialisation. [...]

La remise en route de la production agricole après la Seconde Guerre mondiale s'est faite sans l'appui de la modernisation. [...] Au début des années soixante le modèle familial [(une agriculture familiale avec trois ou quatre générations vivant sous le même toit et participant, chacun selon ses capacités, aux travaux de la ferme)], avec toute sa main d'œuvre, est devenu un frein au dessein que l'État a pour l'agriculture. [...]

"Modernisation" et "restructuration", c'est-à-dire productivisme et réduction du nombre d'agriculteurs, sont les maîtres mots [des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962]. L'État estime officiellement que les agriculteurs – ils sont 2 267 704 en 1955 –, sont au moins deux fois trop nombreux. Il est donc prévu, dans le texte de loi, d'en réduire le nombre de 94 000 par an entre 1962 et 1970. Ce rythme sera jugé insuffisant avant même sa mise en place. L'État se dotera de quatre lois supplémentaires (sur l'équipement, le foncier, l'enseignement et la protection sociale) pour appuyer le mouvement. [...] Ces lois poussent le rationalisme jusqu'à définir "l'exploitation modèle" : une exploitation qui est au service de la nouvelle économie et donc capable de supporter la modernisation de son propre outil puis le développement industriel des secteurs contigus, en devenant consommatrice de produits industriels. [...]

Dans les années soixante, la Charte agricole de cette Vème République définit alors l'exploitation modèle comme exploitation de deux UTH : un couple. Ce modèle "moderne" va s'opposer presque mécaniquement à l'ancienne structure familiale et patriarcale. [...]

Le passage de cinq ou six personnes actives à deux UTH fait ressentir le besoin de modernisation pour abattre le même travail. [...] Cette nouvelle unité [...] doit présenter deux caractéristiques supplémentaires : 1) être propriétaire de son foncier et 2) être une exploitation correspondant au standard la définissant comme "moyenne" donc consommant le maximum de produits industriels. En effet, l'industrie de cette époque, que l'État cherche à soutenir, préfère un modèle économique qui fabrique une grande quantité d'exploitations moyennes, supportant seules la course à la modernisation, plutôt que quelques "grosses" unités qui achèteraient du gros matériel et une kyrielle de "petites" unités qui ne chercheraient même pas à se mettre au niveau.

[...] D'autres lois d'orientation agricole sont passées depuis pour faire évoluer la notion d'Unité agricole, la ferme. Dans les années quatre-vingt-dix, c'est la notion de "chef d'exploitation" qui fut mise en avant, dans laquelle le couple ne travaille plus ensemble mais où "monsieur" étant l'exploitant agricole, "madame" travaille à l'extérieur. »

(Noulhianne, 2016, p. 24-29)

La pluriactivité de l'exploitation était synonyme d'être « en phase avec son temps » (*ibid.*, p. 29).

« En réalité, le nouveau modèle signifie simplement que le revenu de l'agriculteur baisse au fur et à mesure que le chiffre d'affaires de l'exploitation augmente, poursuivant le mouvement engagé dans les années soixante » (*ibid.*, p. 29).

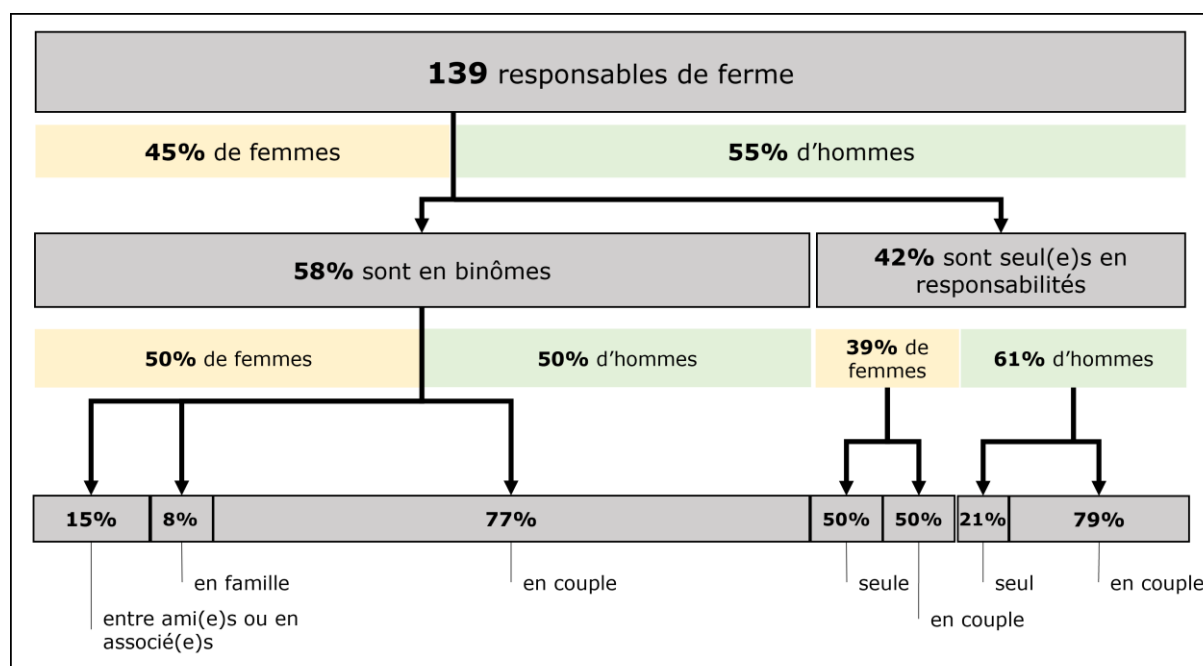
À travers notre échantillon, quelle compréhension peut-on mettre en évidence des tendances sociologiques qui contribueraient à ce « retour » du couple comme configuration d'entité sociale prédominante dans les micro-fermes ?

On peut distinguer deux tendances de changements depuis les décennies précédentes.

Une première tendance est l'élargissement de la notion de famille qui s'étend au-delà des liens de filiation, davantage vers le collectif et des formes de solidarités territoriales. Le modèle « micro-ferme » se démarque des modèles agricoles productivistes actuels où « les chefs d'exploitation travaillent de moins en moins en famille, mais de plus en plus seuls, en adaptant leur organisation, souvent en simplifiant leurs systèmes de production ou bien en sollicitant un apport extérieur de travail par le salariat » (Actif Agri, 2019 p. 29). Sur cet aspect du salariat, il est bien présent dans notre échantillon mais reste minoritaire (7% des fermes). Dans les micro-fermes d'élevage, le salariat est indispensable et à temps plein sur toute l'année tandis que pour les micro-fermes combinant d'autres ateliers, dont le maraîchage, le salariat est surtout sur la période de haute intensité en travail (printemps-été) et peut relever d'activités non agricoles. Il est en tout cas toujours pensé dans une optique de transmission du métier.

Une deuxième tendance est un renforcement des postures entrepreneuriales, particulièrement chez les femmes, amenant à des reconfigurations de l'entité sociale habitante bénéfiques à l'équilibre des dimensions de la « Vie Active ». En d'autres termes, le schéma de « l'homme chef d'exploitation et de la femme travaillant à l'extérieur et/ou mère au foyer » n'est pas représenté dans les micro-fermes. Les couples acteurs des systèmes d'activité le sont pleinement et la réflexion sur l'équilibre des dimensions de la « Vie Active » se fait à deux.

Un regard complémentaire peut être porté sur les configurations d'entités sociales habitantes en s'intéressant à la répartition femmes-hommes⁴⁵⁷ dans l'effectif des responsables de fermes (cf. **Figure 69** ci-dessous).



Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Source : Données de notre échantillon des 99 fermes.

Figure 69 : Répartition femmes-hommes suivant les configurations d'entités sociales

Si les femmes représentent 45% de l'ensemble des 139 responsables de ferme, dans le cas des binômes aux responsabilités, la répartition femme-homme est équilibrée (50-50). Et lorsqu'il s'agit de fermes où seul un individu est en responsabilité, les femmes sont minoritaires (39%). Toutefois, les hommes seuls en responsabilité sont plus souvent en couple (avec une conjointe qui travaille « à l'extérieur ») que les femmes seules en responsabilités. Ainsi, la part de femmes seules en responsabilités sur la ferme et seules en tant qu'entité sociale habitante est plus importante que les hommes (19,5% contre 12,8%). En d'autres termes, les femmes sont non seulement bien représentées dans le monde social des micro-fermes mais elles assument plus souvent seules l'entièreté des responsabilités du système d'activité agricole.

Elles sont aussi plus reconnues socialement que les hommes :

- 68% d'entre elles ont un statut de cheffe d'exploitation contre 48% des hommes ;
- 57% des chef(fe)s d'exploitation dans les micro-fermes étudiées sont des femmes, c'est plus du double de la statistique nationale du secteur agricole (24.8% d'après la MSA, 2022).

Plus globalement, une part importante des responsables de micro-fermes de notre échantillon n'est pas pleinement reconnue (34% sont cotisant(e)s solidaire, soit le double des statistiques nationales d'après la MSA, 2023) malgré l'évolution des conditions d'affiliation depuis 2016 (année

⁴⁵⁷ Dans nos travaux, la répartition femmes-hommes s'inscrit dans une approche binaire du genre (sans précision sur le fait que ces personnes soient cisgenres, transgenres ou non-binaires). Nous n'avons pas ces données. Ce n'est pas une volonté d'invisibiliser notre diversité humaine.

limite d'entrée en application des décrets faisant suite à la loi d'orientation agricole de 2014). La protection sociale insuffisante met en évidence une défaillance des politiques publiques qui, pourtant, « visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques [...] notamment **à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire** » (CRPM⁴⁵⁸, art. L. 1 II).

3.3. Une diversité de systèmes d'activité adaptés à chaque situation

Une solution trouvée par les responsables des micro-fermes, sans forcément qu'elle soit complètement consciente : concevoir une sorte de modèle « à soi ». Cette section montre que la majorité des micro-fermes sont des systèmes d'activité principalement agricoles (production et activités dans le prolongement) et qui n'ont pas besoin de pluriactivité pour leur viabilité. Toutefois, quand la pluriactivité est présente, elle s'intègre dans une approche globale qui peut moins donner la priorité à un atelier de production pour nourrir son désir de rencontres et de transmission par exemple.

Alors, la diversité s'exprime et permet notamment aux femmes de prendre le pouvoir dans un secteur agricole encore très masculin. Dans le monde social des micro-fermes, il est plus fréquent de rencontrer des femmes seules à la direction de ces entreprises que des hommes. On mesure combien par la diversité des possibilités offertes, les systèmes d'activité en micro-fermes permettent tant aux femmes qu'aux hommes de concrétiser, seul(e)s ou en associé(e)s, leur désir de changement.

3.3.1. Une première approche de la diversité : notion d'activité agricole et rapport à la pluriactivité

La diversité peut être décrite de trois manières suivant l'échelle d'analyse :

- la **pluriactivité** concerne l'individu dans son statut de travailleur et se pense à l'échelle de l'entité sociale habitante ou du/des responsables de la ferme ;
- la **diversification** se pense à l'échelle du système d'activité (diversification des activités, des ateliers ou intra-ateliers) ;
- la **multifonctionnalité** concerne le modèle agricole. Elle décrit les différents rôles joués dans les territoires par les fermes et leurs responsables.

Là où la multifonctionnalité est liée à des vertus supposées ou attendues des agricultures, la diversification et la pluriactivité n'en préjugent pas (Bounaceur-Josset, 2021).

⁴⁵⁸ CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime.

3.3.1.1. Une diversité de statuts où domine l'entreprise individuelle

En droit, « toute activité professionnelle évolue dans trois principaux contextes : juridique, fiscal, social. [...] L'agriculteur engagé dans une démarche de diversification doit procéder à la qualification de son activité contexte par contexte » (Bounaceur-Josset, 2021, p. 16). S'il faut recourir à une approche définitionnelle par contexte (juridique, fiscal, social), la loi fixe néanmoins un socle commun pour définir le caractère « agricole » de l'activité :

Art. L. 311-1 du CRPM⁴⁵⁹

« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

[...] Les activités agricoles ainsi définies ont un caractère civil ».

Si l'activité est « réputée agricole » alors elle peut s'inscrire dans un statut juridique d'Entreprise Individuelle (EI), de Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) ou de Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) par exemple.

Une minorité de micro-fermes de notre échantillon ne se sont pas qualifiées d'agricoles vu leur statut juridique (8% d'après le **Tableau 22** ci-après : SASU⁴⁶⁰, SARL⁴⁶¹, association, aucun statut juridique). La conséquence est l'impossibilité réglementaire d'accéder aux aides économiques, aux facilités urbanistiques, aux baux ruraux, etc. Toutefois, les responsables de ces fermes ne déclarent pas de difficultés à ne pas « être agricoles ». Leurs statuts juridiques de sociétés commerciales ou d'associations sont liés à un modèle d'affaires qui ne donne pas priorité à l'activité agricole dans les premières années de développement du système d'activité. Ce ne sont toutefois pas des situations définitives ; par exemple, les fermes *Karkadé* et *Genévrier* sont dans des réflexions de changement de statut à moyen terme. Quant aux fermes *Astragale* et *Violette* :

- la première a déménagé son lieu d'exploitation et a réduit l'importance de sa production maraîchère ; elle a conservé son statut juridique pour assurer une continuité dans son activité principale de service de labour à cheval ;
- la deuxième s'est inscrite en société commerciale car, malgré ses productions agricoles, ce sont les activités de gîte et camping qui contribuent principalement au chiffre d'affaires.

⁴⁵⁹ CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime.

⁴⁶⁰ SASU : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

⁴⁶¹ SARL : Société A Responsabilité Limitée.

Tableau 22 : Répartition des statuts juridiques des micro-fermes de notre échantillon

Statuts juridiques	Prévalence	Exemples
ENTREPRISE INDIVIDUELLE (EI)	74%	très grande diversité
TOUTES FORMES SOCIÉTAIRES	20%	
Formes sociétaires agricoles	17%	
GAEC Groupement Agricole d'Exploitation En Commun	10%	- ferme Chélidoine , chèvres transformation fromagère, <i>couple en responsabilité</i> - ferme Hysope, Guimauve, Euphrase et Épilobe principalement maraîchage, fruitiers <i>couples en responsabilités</i> - ferme Tormentille, Marquot et Quinquina maraîchage, fruitiers <i>2 à 4 associés</i>
EARL Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée	5%	- ferme Chardon maraîchage, kiwi, grandes cultures <i>couple en responsabilité avec 2 salariés</i> - ferme Lotier viticulture <i>seul en responsabilité</i>
SCEA Société Civile D'Exploitation Agricole	2%	- ferme Bardane , viticulture, <i>seul en responsabilité</i> - ferme Capillaire , viticulture, <i>binôme en responsabilité</i>
Formes sociétaires commerciales	3%	
SASU Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1%	- ferme Astragale maraîchage et service de labour à cheval <i>seul en responsabilité</i>
SARL Société À Responsabilité Limitée	2%	- ferme Violette maraîchage, poules pondeuses, gîtes, camping, formations <i>couple en responsabilité</i>
CAPE Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise	1%	- ferme Primevère maraîchage <i>seul en responsabilité,</i> <i>s'est installé dans son « grand jardin » en quartier pavillonnaire</i>
ASSOCIATION	3%	- ferme Genévrier , maraîchage, poules pondeuses - ferme Karkadé , maraîchage, ateliers pédagogiques, prestations de service, formations <i>seule en responsabilité</i>
AUCUN STATUT JURIDIQUE	3%	- ferme [REDACTÉ], maraîchage, fruitiers <i>seul en responsabilité</i> <i>nourrit sa famille et vend ou troque les surplus</i> - ferme [REDACTÉ], maraîchage, fruitiers <i>seul en responsabilité,</i> <i>vend hors marché sur plusieurs lieux dans Bordeaux</i>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données des 99 fermes de notre échantillon.

Commentaires : Pour améliorer l'anonymat des deux fermes n'ayant pas de statut juridique, nous préférons « biffer » leur nom.

La diversité interroge effectivement le rapprochement de l'activité agricole avec une activité de commerce ou d'artisanat. L'article L. 311-2 du CRPM⁴⁶² dispose que l'activité agricole n'est pas exclusive de l'activité commerciale ; en effet, depuis la loi du 30/12/1988, les activités commerciales peuvent être pratiquées sans qu'il soit besoin de créer une autre structure juridique. La loi d'avenir du 14 octobre 2014 vient confirmer cette disposition pour le statut social et la constitution de l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA). Toutefois, le « prolongement de l'activité de production » doit être caractérisé ; en effet, « la jurisprudence considère que l'agriculteur devient commerçant s'il fait principalement des actes de commerce et qu'il tire [par exemple] la majeure partie de ses revenus de son activité de camping à la ferme, de gîtes » (Humann, 2009).

Le cas des artisan(ne)s a marqué nos réflexions sur les micro-fermes et nous n'avons pas l'occasion de développer plus en détail leur trajectoire. En effet, plusieurs cas d'artisans souhaitant maîtriser la qualité de leur produit ont décidé d'opérer une reconversion : un vannier s'est mis à aussi cultiver ses variétés de saules (ferme *Maca*), une directrice d'institut de beauté s'est mis à élever des ânesses laitières pour ensuite fabriquer ses cosmétiques (ferme *Camomille*), des brasseurs se sont mis à cultiver leur orge, houblon et PPAM (ferme *Ménilot*), etc. La bascule ne s'opère d'ailleurs pas forcément si clairement et certains responsables se sentent « au final plus artisans que paysans. » (ferme *Ménilot*, 29/05/2019)

Malgré ce rapprochement et les évolutions légales qui tendent à « faire des exploitations agricoles, des entreprises comme les autres » (Bounaceur-Josset, 2021), l'activité agricole est une activité civile d'après l'article L. 311-1 du CRPM (au même titre que les professions libérales, l'immobilier et les activités intellectuelles). Ce positionnement en droit civil est important puisqu'il reconnaît une forme « d'exception agricole » par rapport aux règles du marché.

« La justification essentielle pour que l'activité agricole reste une activité civile, c'est son lien spécifique au sol, aux ressources naturelles et à la biodiversité qu'elle influence très directement ainsi que sa dépendance particulière aux conditions géo-climatiques. »
(Bounaceur-Josset, 2021)

Pour 91% des fermes de notre échantillon, leur activité est « réputée agricole par nature⁴⁶³ ». Toutefois, les notions de « maîtrise », d'« exploitation » et de « cycle biologique » de l'article L. 311-1 du CRPM sont questionnant.

- Pour définir la « **maîtrise** », A. Bounaceur-Josset (2021) puise dans la jurisprudence fiscale pour établir deux catégories :
 - la **maîtrise juridique** (propriété ou détention ou conservation des risques)
Deux exemples de jurisprudence sont cités (*ibid.*) : un multiplicateur de semences ou un engraisseur.
 - la **maîtrise matérielle**
Trois exemples de jurisprudence sont cités (*ibid.*) : organisation, contrôle et suivi technique des cultures ou élevages. En effet, l'individu doit pouvoir justifier qu'il agit sur le cycle biologique.

⁴⁶² CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime.

⁴⁶³ Par distinction de deux autres catégories : activité agricole par rattachement ou par détermination de la loi.

- Pour définir l'« **exploitation** », A. Bounaceur-Josset (2021, p. 21) puise dans la jurisprudence et la doctrine (càd. les écrits des juristes) pour définir ses contours : une activité est une exploitation si elle « est réalisée de manière professionnelle dans une perspective de profit, elle ne doit être ni de plaisance ou de loisir, ni d'intérêt familial ». L'exigence du caractère lucratif n'est pas présent dans l'art. L. 311-1 du CRPM mais il semble « qu'elle découle implicitement, mais nécessairement du caractère professionnel de l'activité agricole » (*ibid.*). Certain(e)s juristes voient le statut du fermage comme une « consécration législative du lien entre « exploitation » et « lucrativité » de l'activité (Bounaceur-Josset, 2021, p. 22).

Dans ce contexte, la micro-ferme *Aubépine* ne serait pas considérée comme pratiquant une activité agricole puisqu'elle ne commercialise pas sa production. On comprend bien ici que la jurisprudence est critiquable car elle ne reconnaît pas l'agriculture de subsistance comme étant une « activité agricole ». Il nous semble que ce type d'agriculture n'est pas cantonnée aux pays « en développement » et donc, qu'une évolution plus inclusive du droit serait pertinente pour reconnaître la capacité de familles à subvenir à leurs besoins ainsi qu'aux habitants en proche voisinage. Le contexte sociétal incertain confirme l'importance de reconnaître ces activités agricoles comme contributrices de la sécurité alimentaire locale. Un autre élément du droit est questionnant, le fait que « l'agriculteur est un producteur de vivant quelle qu'en soit la finalité » (Bounaceur-Josset, 2021, p. 26). Ainsi, la finalité de l'activité agricole est « indifférente » en droit : « l'élevage des animaux de laboratoire est une activité agricole » (*ibid.*).

- Pour définir le « **cycle biologique** », A. Bounaceur-Josset (2021, p. 23, 24) identifie ce qui marque son début (« conception et opération d'ensemencement, quelle qu'en soit la forme et quelle que soit l'espèce ») et son terme (« survient avec la maturité du produit concerné »).

Dans notre échantillon des micro-fermes, M. *Alliaire* nous confiait dans un entretien le 31/03/2017 qu'il avait eu d'énormes difficultés pour faire reconnaître son activité de cueilleur auprès de la MSA (définition du statut social qui dépend aussi de l'article L. 311-1 du CRPM). C'était d'ailleurs un point bloquant avant même discussion sur la validation du critère de Surface Minimale d'Installation (SMI) qu'il ne validait pas non plus d'après le contrôleur de l'organisme social. Dans un premier temps, il a été inscrit à titre de cotisant solidaire avec une déclaration d'une surface cultivée en fraises (qu'ils ne cultivaient pas mais c'était une astuce trouvée par le contrôleur de la MSA) puis, au fur et à mesure des années, l'activité de cueillette a été reconnue comme activité agricole (parmi les arguments : maîtrise technique de la cueillette, respect de zones de cueillette déclarées et bien délimitées, pratiques respectueuses du cycle biologique végétal, exploitation en vue d'une commercialisation des produits de la transformation). M. *Alliaire* anime depuis plusieurs années un réseau des producteurs et productrices de PPAM en sud-Gironde (dont une fête annuelle) et permet ainsi de faire mieux connaître et reconnaître ces systèmes activités. Sur le plan national, une reconnaissance récente a eu lieu :

« Après des dizaines années de travail avec le syndicat *Simples*, avec des écoles d'agriculture et d'herboristerie, le soutien de pharmaciens, de médecins, l'apport du formidable travail initié par l'ex-

sénateur Joël Labbé en 2018 devient concret dans notre pays. [...] Nous souhaitons ici exprimer toute notre reconnaissance et notre admiration pour le travail extraordinaire de Joël Labbé qui au terme de ses deux mandats de sénateur peut être fier deux combats historiques, l'un vers la sortie des pesticides et l'autre vers la reconnaissance des métiers de l'herboristerie.

Suite au travail collectif de productrices et producteurs mené par la FPH⁴⁶⁴ ayant abouti au dépôt d'un dossier en août 2022, la certification professionnelle de paysan-herboriste a été enregistrée au RNCP⁴⁶⁵ et validée par France compétences en septembre 2023.

Une première étape avait été la reconnaissance du métier de paysan-herboriste comme "métier émergent et/ou en forte évolution" en janvier 2021 et janvier 2022, par France compétences en réponse à une démarche initiée par la FPH. »

(Thévenin, LinkedIn, 09/10/2023).

L'entreprise individuelle est majoritairement représentée dans notre échantillon. De nombreux couples s'associent en gardant chacun un statut juridique individuel (26% des fermes). Les responsables des fermes sont des entrepreneurs et entrepreneuses qui, malgré la prédominance d'une co-responsabilité en couple, ne se mettent pas en société mais conserve un statut d'entreprise individuelle (74%). Toutefois, on observe des questionnements récurrents sur l'opportunité d'opérer une transition vers une forme de sociétariat agricole. Par exemple, il y a une tendance à l'association en GAEC : deux se sont créés dans notre échantillon depuis le début de notre terrain portant leur poids relatif à 10% de notre échantillon des fermes. Ces deux exemples concernent deux fermes maraîchères dans le sud de la Gironde :

- la ferme *Quinquina* était portée par un couple de deux responsables, l'une était en EI, l'autre était au chômage puis en contrat CAPE. Ils se sont associés à deux maraîchers débutants, le premier avait mené un contrat CAPE avec la ferme *Quinquina* lorsqu'elle était une EI. Quant au deuxième associé, le choix de rejoindre la ferme *Quinquina* est un « second choix » : M. *Quinquina* l'avait accompagné pour trouver un terrain et finalement cela ne s'est pas fait. Il a donc rejoint la ferme *Quinquina* pour y travailler deux saisons jusqu'à la création du GAEC à quatre associés ;

- la ferme *Tormentille* était portée par un responsable d'une EI qui était seul et se sentait fatigué de tout gérer. Après une année et demie de recherche d'un(e) associé(e), il a rencontré une maraîchère, via les réseaux paysans, avec qui il s'est associé en GAEC.

Le sociétariat agricole est présent mais très largement inférieur à la tendance générale des autres modèles agricoles (41.6 % des exploitations agricoles d'après le RA, 2020). Par rapport au statut individuel, le sociétariat permet de clarifier l'apport, l'investissement de chacun(e) des associé(e)s. Le sociétariat pousse à une forme de transparence que la collaboration entre EI n'oblige pas.

Si on analyse maintenant les statuts juridiques d'un point de vue du genre, une différence est à noter. Lorsqu'une femme est seule en responsabilité, elle a davantage tendance à être en entreprise individuelle (21% des fermes sont dirigées par une femmes seule en responsabilité). Sa configuration d'entité sociale habitante est principalement seule sauf dans quelques cas où elle partage sa vie avec ses 3 enfants (ferme *Matricaire*), avec son conjoint et 3 enfants (ferme *Plantain*), son conjoint uniquement (ferme *Camomille* et *Réglisse*), avec sa mère (ferme *Aunée*) ou encore son « ex-mari »

⁴⁶⁴ FPH : Fédération des Paysan.ne.s Herboristes.

⁴⁶⁵ RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

(ferme *Mélisse*) (cf. **Tableau 21, sous-section 3.2.**). Ces femmes réalisent pour la plupart bien plus qu'un projet de vie, elles se donnent pour mission d'améliorer la représentation des femmes en se réalisant dans leur entrepreneuriat.

Et quand un homme est seul en responsabilité, il est aussi plus volontiers en entreprise individuelle (22% des fermes) et dans 10% des cas, il est en forme associative, sociétaire ou sans statut.

Globalement, il est plus fréquent de rencontrer des femmes seules à la direction de ces entreprises que des hommes. On mesure combien par la diversité des possibilités offertes, les systèmes d'activité en micro-fermes permettent tant aux femmes qu'aux hommes de concrétiser, seul(e)s ou en associé(e)s, leur désir de changement.

3.3.1.2. Diversité et pluriactivité

Dans notre analyse, la pluriactivité⁴⁶⁶, agricole ou non, transitoire ou permanente, peut concerner les responsables de la ferme ou un autre individu de l'entité sociale habitante. Dans notre échantillon, 13% des fermes sont pluriactives dans le sens où au moins un des responsables travaille à l'extérieur de la ferme. La pluriactivité relève de différents cas de figures, illustrés d'exemple :

- une pluriactivité à l'échelle de l'entité sociale habitante (9% des fermes) :
 - des hommes, seuls en responsabilité, ont une conjointe qui travaille à l'extérieur en tant que monitrice d'autoécole (ferme *Maca*), professeure de théâtre (ferme *Aspérule*), aide-soignante (ferme *Aubépine*), praticienne de « Reiki » (ferme *Primevère*), fonctionnaire (ferme *Marjolaine*) ou encore assistante de vie scolaire (ferme *Cardamome*) ;
 - des femmes, seules en responsabilité, ont un conjoint qui travaille à l'extérieur : un maître de chai (ferme *Camomille*), un cadre de la restauration (ferme *Capucine*) ;
- une pluriactivité à l'échelle du ou des responsables (4% des fermes) :
 - des hommes, seuls en responsabilité, sont aussi auteur-compositeur (ferme *Coquelicot*) ou salarié à temps partiel en magasin biologique (ferme *Trèfle*) ;
 - des femmes seules en responsabilité sont aussi revendeuse de fruits et légumes sur les marchés (ferme *Mélisse*) ou enseignante en droit du travail (ferme *Gaillet*) ;
 - des femmes, dont le couple est en responsabilité, sont aussi secrétaire de mairie (ferme *Échinacée*) ou directrice d'association (ferme *Gentiane*) ;
 - un homme, dont le couple est en responsabilité, est à la retraite (ferme *Calendula*).

Une partie de ces situations pluriactives sont temporaires (cf. **sous-section 3.1.**) : elles sont utiles par exemple pour s'installer progressivement, pour compléter son revenu, pour anticiper un événement difficile.

Du point de vue géographique, les fermes en pluriactivité appartiennent autant à l'espace rural qu'à l'espace urbain avec des activités hors agriculture qui ne sont pas forcément dans la plus grande ville proche ou dans la métropole de Bordeaux. Notre échantillon donne l'impression d'une telle

⁴⁶⁶ Quand on utilise le terme « pluriactivité » seul, il s'agit de la pluriactivité non agricole (un individu travaille aussi à l'extérieur).

diversité qu'il ne nous semble pas possible d'interpréter de lien entre pluriactivité et dualité urbain/rural ou ville/campagne.

Si la pluriactivité est une stratégie « largement répandue voire clé dans le maintien de [la petite exploitation agricole] » (Lecole, 2017, p. 215), elle n'est toutefois pas très répandue dans les micro-fermes. Les micro-fermes sont en majorité des systèmes d'activité principalement agricoles (production et activités dans le prolongement) et n'ont pas besoin de pluriactivité pour leur viabilité contrairement au tiers des exploitations tous modèles confondus (MSA, 2020). La pluriactivité fait partie de l'image médiatique véhiculant l'idée que les micro-fermes seraient trop petites ou peu productives pour se suffire à leurs activités agricoles. Notre échantillon nous met sur la piste de l'infirmité de cette image.

Celle-ci emporte avec elle l'idée que les micro-fermes vivraient grâce aux formations. Notre analyse nous met aussi sur la piste d'une idée erronée. Quelques micro-fermes proposent effectivement des formations mais elles restent minoritaires (5% de notre échantillon). De plus, nous avons remarqué que ces formations profitent à la transmission des savoirs et savoir-faire du « métier » ainsi qu'à des dynamiques fédératives. L'intérêt pour le renouvellement des actifs agricoles devrait davantage occuper les discussions que les critiques. Même au sein du monde social des micro-fermes, mettre un pied dans la prestation de formations est mal vu et peut constituer un argument suffisant pour exclure du cercle social.

3.3.2. Une diversité des ateliers se rapportant différemment à un même archétype structurel « micro-ferme »

Les 99 micro-fermes de notre échantillon développent 208 ateliers de production. Quand on parle d'« atelier », il s'agit d'une « unité de travail » de l'« activité de production agricole » du système d'activité. Lorsqu'une ferme ne développe qu'un seul atelier, elle est dite « spécialisée » ou « mono-atelier » (toutefois nous utilisons toujours la notion de système d'activité pour la caractériser).

La **Figure 71**, commentée plusieurs pages après, met en évidence une majorité d'ateliers maraîchage (62%), fruitiers (27%), PPAM (22%) et volailles (21%). L'apiculture (10%) et la viticulture (8%) arrivent en suivant ; la première n'est pas toujours mise en avant alors que quelques ruches sont présentes (par ex. pour la ferme d'élevages d'ânesses laitières *Camomille*). L'apiculture est en général déclarée à partir d'une quinzaine de ruches. Les apiculteurs de notre échantillon en comptent entre 50 et 200.

Les micro-fermes déclarent en moyenne 2 ateliers, avec un maximum de 8 ateliers. La ferme qui déclare le plus d'ateliers est, comme on pouvait s'y attendre, l'un des sept archétypes « partie d'écolieu » de notre échantillon (cf. diversité archétypale présentée en **sous-section 1.1., Chapitre 4**). La ferme *Lithotamme* développe plusieurs ateliers : maraîchage, fruitiers, PPAM, petit élevage, semences, sylviculture, cueillette et chanvre. Cette ferme s'est installée en 2009 sur une parcelle de 37 ha à proximité d'une commune rurale située en couronne de Bordeaux. Elle a bénéficié d'un héritage familial de Mme *Lithotamme* et d'un financement participatif en 2015 (cf. **Figure 70**

ci-dessous). Le lieu propose des logements « atypiques » (tipi, tente inuit, yourtes, etc.), un jardin pédagogique, un atelier « bien-être » et un espace de camping.

The image shows a crowdfunding campaign page for "LA FERME". The header includes the title "LA FERME" in large bold letters, followed by the subtitle "! VIVONS L'ALTERNATIVE ! par la création d'une micro-ferme à" and the word "eco-lieu" in a grey box. Below the header is a photograph of a lush garden with various plants and vegetables. To the right of the photo, the text reads "Financé avec succès !" followed by a large "2 877 €" and "105 % sur un objectif de 2 730 €". Below this, it says "77 contributions" and "Campagne terminée le 13 avril 2015". At the bottom, there is a small text: "Si vous avez manqué la campagne, découvrez d'autres projets Solidaire & Citoyen en ligne" with a hand cursor icon.

Figure 70 : Extrait de la page de financement participatif de la ferme Lithotamme (2015)

Située à 40 min de route au sud de Bordeaux, cette ferme offre à la fois un espace de ressourcement important mais aussi un lieu où s'organise chaque année un certain nombre d'événements culturels qui contribuent à « animer » le territoire.

Quarante-trois fermes sont spécialisées (càd. en mono-atelier), dont 18 sont en mono-atelier maraîchage et 25 avec d'autres mono-ateliers. Le **Tableau 23** ci-après présente les 13 ateliers de ces 25 autres fermes spécialisées (7 orientations végétales et 6 orientations élevage).

Tableau 23 : Liste des 13 ateliers des 25 fermes spécialisées de notre échantillon et description plus détaillée pour 7 micro-fermes seules dans leur « catégorie »

Ateliers (nb. de fermes)	Listes des fermes Description d'exemples
viticulture (5)	fermes Lotier, Capillaire, Basilic, Papayer, Bardane
apiculture (3)	fermes Sureau, Lamier et Lapacho
PPAM (3)	fermes Griottier, Tilleul et Lierre
safran (3)	fermes Saponaire, Alkékenge et Persil
semences (2)	fermes Fenugrec et Sarriette
caprins lait (2)	fermes Aspérule et Chéridoine
caprins laine (1)	ferme Calendula , installée en 1986 (commune rurale, hors attraction des villes) 2 responsables, habitent sur place (non précaire) 120 chèvres angora, 6 boucs <u>surface</u> : 20 ha de SAU <u>bâtiments principaux</u> : 1 bâtiment, local de vente <u>certification environnementale</u> : non <u>atelier complémentaire</u> : aucun <u>activités principales</u> : production, commercialisation CCP et par correspondance (France et étranger)
ovins (1)	ferme Serpolet , installée en 2017 (commune rurale, couronne de Bordeaux) 1 responsable, habite sur place <u>surface</u> : 6 ha de SAU <u>bâtiment principal</u> : bâtiment d'élevage <u>certification environnementale</u> : non <u>atelier complémentaire</u> : aucun <u>activités principales</u> : production, commercialisation
volailles œufs et chair (1)	ferme Badiane , installée en 2016 (commune rurale, couronne de Bordeaux) 1 responsable, n'habite pas sur place 500 volailles <u>surface</u> : 6 ha de SAU <u>bâtiments principaux</u> : grange d'accueil, transformation et local de vente et plusieurs bâtiments d'élevages avec enclos <u>certification environnementale</u> : oui, AB <u>ateliers complémentaires</u> : pintades, porcs noirs gascons <u>activités principales</u> : fabrique de l'aliment pour volailles, production, ateliers d'abattage et de découpe en cours de réalisation, transformation, commercialisation CCP
ânesses laitières (1)	ferme Camomille , installée en 2014 (commune rurale, proche d'une ville de 5 000 hab.) 1 responsable, habite en couple sur place (non précaire) 7 ânesses laitières, 1 âne <u>surface</u> : 7 ha de SAU <u>bâtiments principaux</u> : 2 + 1 box de mise bas <u>certification environnementale</u> : non <u>ateliers complémentaires</u> : 2 ruches, culture de calendula <u>activités principales</u> : production, savonnerie, commercialisation CCP, ateliers pédagogiques
osier (1)	ferme Maca , installée en 2013 (commune rurale, hors attraction des villes) 1 responsable, n'habite pas sur place 13 variétés de saule <u>surface</u> : 3 500 m ² + une parcelle de 250 pieds en location <u>bâtiments principaux</u> : atelier et local de vente <u>certification environnementale</u> : oui, AB <u>atelier complémentaire</u> : quelques chèvres <u>activités principales</u> : production, vannerie, commercialisation CCP, formations
ostréiculture (1)	ferme Alchémille , installée en 2016 (centre urbain, pôle de 35 000 hab.) 2 responsables (frère et sœur), 1 salarié, n'habitent pas sur place <u>surface</u> : 1.5 ha de concession utilisée <u>bâtiment principal</u> : cabane d'ostréiculture <u>certification environnementale</u> : non, mais « huîtres naturelles » <u>atelier complémentaire</u> : aucun <u>activités principales</u> : commercialisation CC à la cabane et à Toulouse, visites, dégustations
petits fruits (1)	ferme Rhodiola , installée en 2013 (commune rurale, pôle de 20 000 hab.) 1 responsable, n'habite pas sur place une dizaine de variétés de petits fruits <u>surface</u> : 1 500 m ² sur 6 000 m ² de SAU <u>certification environnementale</u> : AB et Nature&Progrès <u>ateliers complémentaires</u> : quelques volailles, des rangs de potimarrons <u>activités principales</u> : production, transformation (confitures, sirops, etc.), commercialisation CCP

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données des 25 fermes spécialisées de notre échantillon.

Cette observation d'une spécialisation (càd. des fermes mono-atelier) qui compose quasiment la moitié de notre échantillon met en évidence que la diversification n'est pas toujours une diversité des ateliers ; elle peut aussi être une diversité des activités et/ou une diversité intra-atelier (multiplicité des variétés cultivées ou des races élevées par exemple). Les micro-fermes peuvent être spécialisées d'un point de vue de leur atelier mais elles le sont rarement sur toutes les dimensions de leur système d'activité. En d'autres termes, la totalité des micro-fermes sont donc diversifiées, mais pas au même « endroit ».

Dans le contexte restreint de cette thèse, nous n'avons pas choisi d'analyser les différents systèmes de production mais nous observons cette diversité. Nous rejoignons ici les résultats du programme MMBIO (Rivière, ITAB, 2023) qui pointent la difficulté de connaître le pourquoi des choix technico-économiques.

Il nous semble, dans cette difficulté, que l'accompagnement en situation (par « pair-aidance » ou « compagnonnage ») soit une manière pertinente de transmettre un savoir qui mobilise une batterie de ressources cognitives.

Notons que deux éléments nous rassurent face aux difficultés d'appréhender la complexité des systèmes et de la traduire en des « repères » ou « clés » d'accompagnement.

Le **premier élément** est la longue expérience de C. Albaladejo (2021) et son approche de la théorie des modèles agricoles qui met en évidence que la coexistence de différents systèmes de production n'est pas incompatible avec la recherche d'un modèle archétypal. Ainsi, c'est à se demander s'il est si important ou pertinent de « descendre » au niveau technico-économique pour comprendre les systèmes d'activité que nous étudions (pas en général mais seulement dans notre contexte d'étude).

Le **deuxième élément** est davantage dans le rapport des micro-fermes aux normes (par ex. les données technico-économiques et les concepts). Leur liberté par rapport à ces normes est encourageante et elle semble notamment conditionnée à leur formation et corrélée à leur expérience. La liberté ne signifie pas faire n'importe quoi de ses apprentissages, elle est au contraire un choix d'ouverture, de rigueur et d'adaptation. Les responsables de ferme choisissent des contraintes dont ils mesurent par expérience qu'elles sont facteurs de réussite.

Le **Tableau 24** ci-après illustre leur manière de se positionner par rapport aux « normes et usages » et leur traduction dans un modèle « à soi ». Les responsables des micro-fermes font preuve d'une démarche réflexive très riche dans tout ce qu'ils entreprennent.

Tableau 24 : Exemples de positionnement de responsables de micro-fermes par rapport aux « normes et usages »

<p>Ferme Armoise <i>maraîchage</i></p> <p>20/03/2017</p>	<p>« En gros le modèle de base, c'est 1 ha, 10 000 € d'investissement, 1 000 € de revenu par mois, mais après c'est un point de départ, tu vois c'est quoi tes besoins, la qualité du sol, ton bâti, comment l'eau elle arrive... »</p> <p>« Je préfère ne pas vendre aux touristes, ne pas avoir besoin d'aller jusqu'à Bordeaux pour vendre mais vendre uniquement aux citoyens locaux : pas besoin de respecter l'ancien schéma où il fallait se tourner vers la ville et les bassins attractifs pour trouver des clients. »</p> <p>« On dit toujours qu'il faut une grande serre mais pour mieux gérer l'inertie thermique et pour que ça t'revienne moins cher, vaut mieux privilégier plusieurs serres de petite taille à une grande serre. »</p>
<p>Ferme Capucine <i>maraîchage et volailles</i></p> <p>17/04/2018</p>	<p>« Mon modèle en tête, c'est : petite surface, démarrer seule pour être rentable et produire seule. »</p> <p>« L'idée, c'est un cycle autonome, une partie animale et une partie végétale qui se complètent, pas d'intrants, tout en agriculture naturelle : pas de phyto (même bio), et surtout s'intégrer au lieu forestier, produire un peu et accueillir. L'accueil, c'est quand même la base du projet ! »</p> <p>« La philosophie de l'atelier maraîchage : système agroécologique, observation, limiter les interventions à terme, arriver à trouver un système équilibré plutôt que d'intervenir tout le temps. »</p>
<p>Ferme Coquelicot <i>maraîchage</i></p> <p>30/04/2018</p>	<p>« Je suis attiré par la performance sur petite surface du Bec Hellouin, mon idée justement c'était de m'agrandir à 1 000 m² pour coller au modèle. [...] J'essaie de mettre à profit cette petite surface. En fait, l'étude Bec Hellouin a eu une grande influence tout en ayant conscience des critiques du modèle. Je veux aller dans ce sens-là sur le jardin et voir si viable. Et là [il y a] moins de 1 000 m² et j'ai besoin toujours de la musique pour vivre. »</p> <p>« En fait, y'a pas de méthodes ou de trucs qui marchent direct, dans l'ensemble c'est très propre à un territoire. Faut adapter ! [...] Et je crois plus dans les méthodes de Jean-Marie Lespinasse comme le Biochar. Il a écrit des livres, il fait de la culture en carrés de 1.20m dans un tout petit jardin de 300-400 m² et il produit énormément, il mélange tout, c'est une personnalité locale ! Et il fait partie des gens qui m'ont beaucoup inspiré. C'est un génie trouve-tout ! [...] Après, lui il cultive sur buttes pas loin [ses jardins sont établis sud couronne de Bordeaux et la ferme Coquelicot est plus au sud-est] mais ici y a pas besoin. [Il ne faut] pas se figer dans des a priori. Dans ses livres, [il évoque] 2 coupes d'épinards, ici j'ai fait 30 coupes ! La manière de cultiver sur petite surface est pas du tout la même qu'en carrés ! »</p> <p>« J'évite de remettre deux cultures au même endroit mais je m'empêche pas de le faire. [...] Je suis loin des gens qui disent : pas d'amendement dans le jardin. »</p> <p>« J'ai rencontré une autre agricultrice, elle est venue discuter, acheter des plants, visiter le jardin. Mais elle a une approche biodynamie pure, [et je suis] sceptique. Je suis juste le calendrier lunaire, ça m'a permis de caler un calendrier, je suis intéressé par l'astrologie, mais en allant lire Rudolf Steiner, ça m'a refroidit. C'est un peu perché ! Le côté un peu sectaire dans la biodynamie, j'ai du mal. Je préfère croiser les méthodes. Je crois pas en une solution/vérité. Oui si on y croit, ça marche, avec la force de la pensée mais j'adhère pas au délire de corne de vaches. En fait tout ça, ça manque d'études. »</p> <p>« Après pour l'assolement, je me suis inspiré par les livres et mes réflexions. J'avais pas vraiment de stratégies, moitié intuitif, moitié de la connaissance. »</p>
<p>Ferme Chardon <i>maraîchage, kiwi, grandes cultures</i></p> <p>04/06/2018 16/04/2019</p>	<p>« par principe, on ne traite les légumes feuilles, on les sort le plus rapidement s'il y a des signes de maladies. »</p> <p>« Plus vous traitez, plus vous supprimez tout : le bon, le mauvais. C'est un peu empirique. Tant que c'est pas trop attaqué, on ne traite pas. Je crois qu'on a un seuil de tolérance très haut, lié au dégoût de prendre le pulvé ! »</p>
<p>Ferme Marjolaine <i>maraîchage</i></p> <p>21/06/2018</p>	<p>« rotation triennale »</p> <p>« Faire des légumes de saison, tourner assez pour faire un marché. »</p> <p>« À éviter rotation très intensive comme fait [M. <i>Quinquina</i> (même surface entre les deux fermes)]. Je n'arrivais pas à tourner sur planches permanentes. Il aurait fallu faire des cultures courtes en attendant celles qui arrivaient à la suite, mais j'y arrivais pas avec ma production de plants. En commandant mes plants à l'avance, j'aurais pu. Je me suis un peu limité, en sachant pas trop comment faire mieux. »</p> <p>Commentaire Enquêteur : M. Marjolaine a essayé le « paillage classique comme [ses] collègues, [il] faisait tout à la main [mais il] s'est rabattu sur [les] bâches tissées : [elles] tiennent bien le coup, ont 10 ans maintenant. »</p> <p>« Il aurait fallu avoir d'autres moyens ou alors le faire comme ils font en permaculture, [avec plus de] cultures pérennes (artichaud, rhubarbes, asperges). »</p>
<p>Ferme Cumin <i>maraîchage</i></p> <p>25/06/2018</p>	<p>« Je ne fais pas partie des gens qui pensent qu'on peut s'en sortir sans travail de sol. »</p> <p>« Chenilles ça va. Vise gestion de la population et pas extermination de la population, essaye de gérer la pression. »</p> <p>« En bio, pas le droit de laisser [les porcs] plus de 3 mois dans la même parcelle, un mois et demi suffit. »</p> <p>« L'intérêt des associations se vérifie pas et demande plus de temps et d'organisation donc je ne le fais pas. [...] Je ne sais pas comment faire et à mon sens ça ne fonctionne que sur petite surface. »</p>
<p>Ferme Quinquina <i>maraîchage</i></p> <p>13/05/2019</p>	<p>« Le bio-intensif, d'accord ! Coleman ça marchait, Fortier ça marchait ... Mais est-ce que nous ça allait marcher ? Avec les terres qu'on avait là ... À 80 % oui mais ... donc on a testé avec notre sol argileux et bousillé par le bournin agriculteur d'avant et on a dû un peu réinventer des choses adaptées à notre contexte ». »</p>
<p>Ferme Tormentille <i>maraîchage</i></p> <p>21/05/2019</p>	<p>« Je sais que je voulais faire de l'agroforesterie fruitière [rires]</p> <p>L'agroforesterie, on a pas beaucoup de recul dessus, pas de références techniques. Là sur l'espacement, les essences, j'ai fait un peu selon mon expertise, enfin heureusement que j'avais mon expérience de stage. J'ai vraiment eu l'impression de choisir comme je voulais, enfin il n'y avait pas de sentier préétabli à suivre sur "comment faire de l'agroforesterie". »</p>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données des 99 fermes de notre échantillon.

Légende : Les dates mentionnées pour chaque ferme sont les dates des entretiens d'où sont rapportés les citations.

Deux fermes de notre échantillon peuvent sembler « déroger » au critère de « démarche alternative » par le fait qu'elles sont hors-sol ; toutefois les deux s'inscrivent dans une « démarche holistique basée sur la conception d'agroécosystèmes complexes reposant sur l'idée de collaboration entre non-humain et humains » (Morel, 2016, p. 38, 39) :

- La **première** est une ferme ostréicole (ferme *Alchémille*) qui est de petite dimension (surface de sa concession un peu au-dessus de la limite des 0.9 ha) et qui produit des « huîtres naturelles ». Elle maîtrise toutes les étapes du cycle biologique : captage, production et commercialisation. Son autonomie, sa petite taille, sa production d'huîtres naturelles font dire à l'une des responsables de ce GAEC que leur ostréiculture est paysanne.
- La **deuxième** est une champignonnière (ferme *Tussilage*), et comme la ferme ostréicole *Alchémille*, elle a été conservée dans notre échantillon, malgré leur apparent manque de lien au sol ; dans le premier cas, même si le substrat n'est pas directement le sol, il est composé de bottes de pailles locales qui, une fois compostées, permettent de cultiver depuis peu des endives (la ferme s'est récemment diversifiée).

Malgré un critère de sélection des fermes qui exclut les systèmes de production hors sols, certains systèmes d'activité ont des ateliers hors sols : 2 ateliers aquaponie, 2 ateliers micropousses, au moins 3 ateliers pépinière (tous ne sont pas identifiés comme ateliers séparés car totalement intégrés comme étape des itinéraires techniques), 1 atelier spiruline et 1 atelier endives (culture et forçage). Nous n'avons pas observé de spécificité due à cette présence d'ateliers hors-sol ; toutefois, ce serait un questionnement à explorer dans des perspectives de recherche qui s'ouvriraient sur le reste du monde social que nous n'avons pas intégré dans notre champs d'observation.

Sur le bas de la **Figure 71** ci-après, nous mettons en évidence les ateliers les plus représentés en tant qu'ateliers principaux⁴⁶⁷ des 56 micro-fermes diversifiées. Le maraîchage arrive en première position (60%) suivi de loin par les PPAM (9%) et la viticulture (7%).

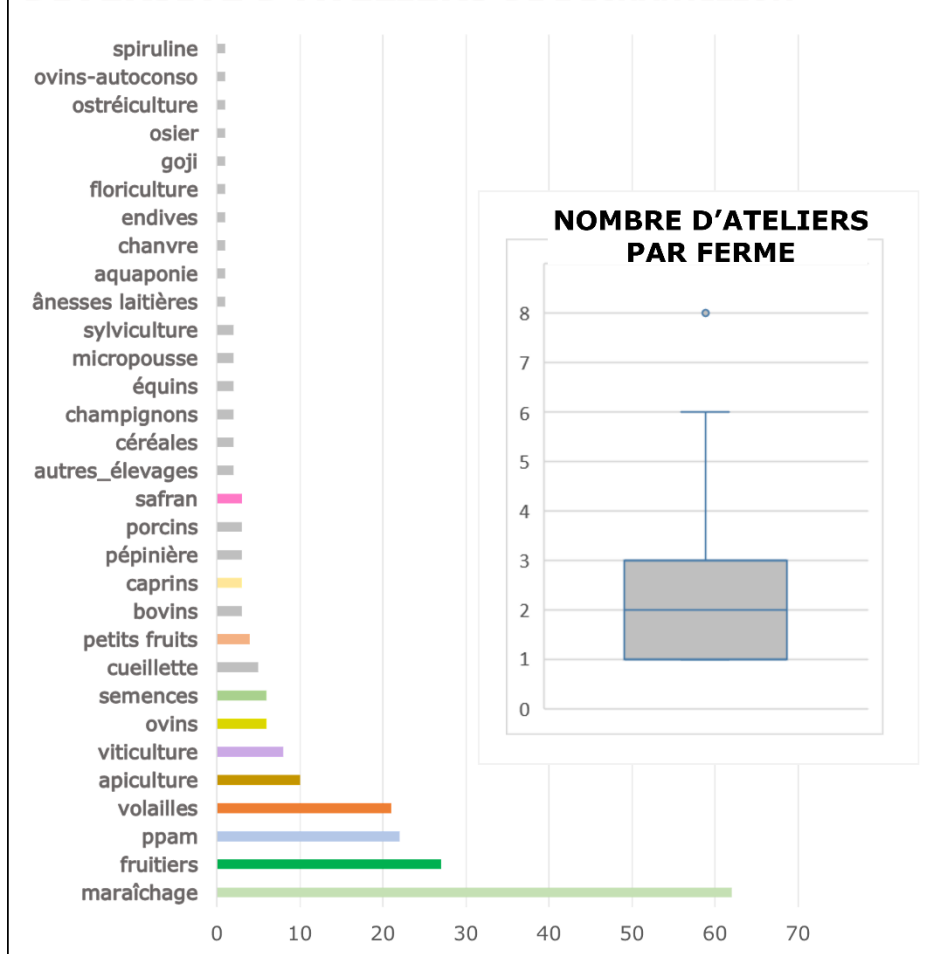
La différence entre les deux figures met en évidence la place des ateliers dans la conception des fermes (principal ou secondaire/complémentaire) :

- l'arboriculture (nommée « fruitiers ») est toujours un atelier secondaire ;
- les PPAM, l'apiculture et les volailles sont la plupart du temps des ateliers secondaires ;
- le maraîchage et la viticulture sont la plupart du temps des ateliers principaux ;
- le safran est toujours un atelier principal.

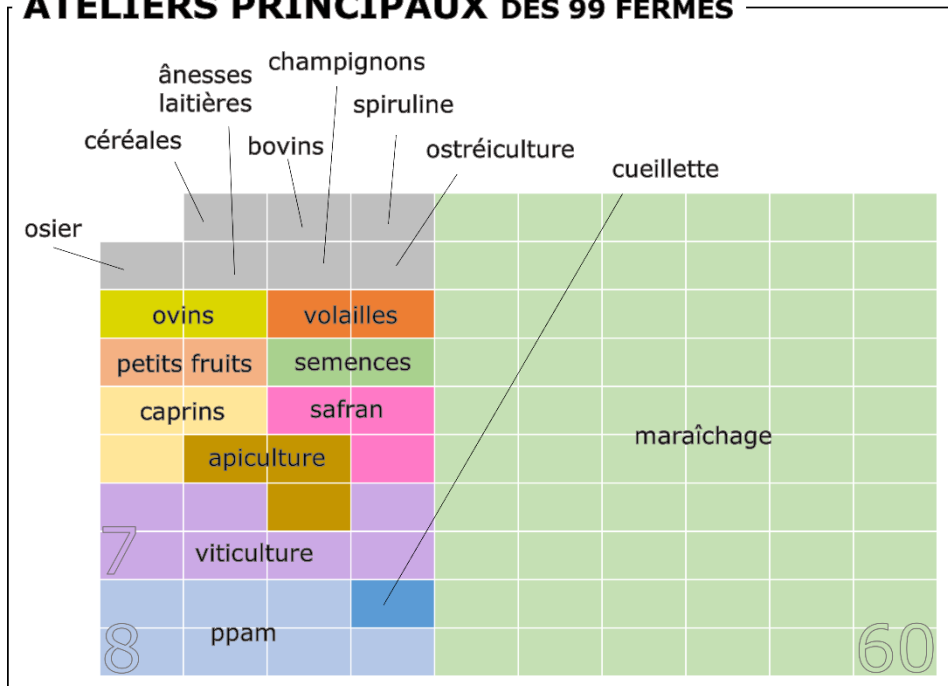
La prédominance du maraîchage confirme la pertinence des premiers travaux (Morel, 2016, Rivière, ITAB, 2023) qui ont été conduits sur les micro-fermes maraîchères. Et la mise en évidence de la grande diversité des combinaisons d'ateliers et d'activités confirme la pertinence d'une approche conceptuelle par le système d'activité et non uniquement, celui de « système de production » (et encore moins uniquement maraîcher).

⁴⁶⁷ Ce sont ceux qui ont été déclarés comme contributeurs principaux du chiffre d'affaires des fermes.

DIVERSITÉ D'ATELIERS DE L'ÉCHANTILLON



ATELIERS PRINCIPAUX DES 99 FERMES



Réalisation : Damien Toublant, 2024
 Source : Données des 99 fermes de notre échantillon.

Figure 71 : Diversité des ateliers et ateliers principaux des 99 fermes de notre échantillon

Grâce à cette approche, la **Figure 72** ci-après met en évidence la diversité des combinaisons d'ateliers et d'activités.

Les responsables des fermes partent toujours d'un atelier principal qu'ils conçoivent dans une approche système. Les fermes ne sont pour autant pas spécialisées, elles entrent toujours dans le champ de la diversification. Peu importe à quel niveau, la notion de diversification est une évidence pour l'ensemble de notre échantillon.

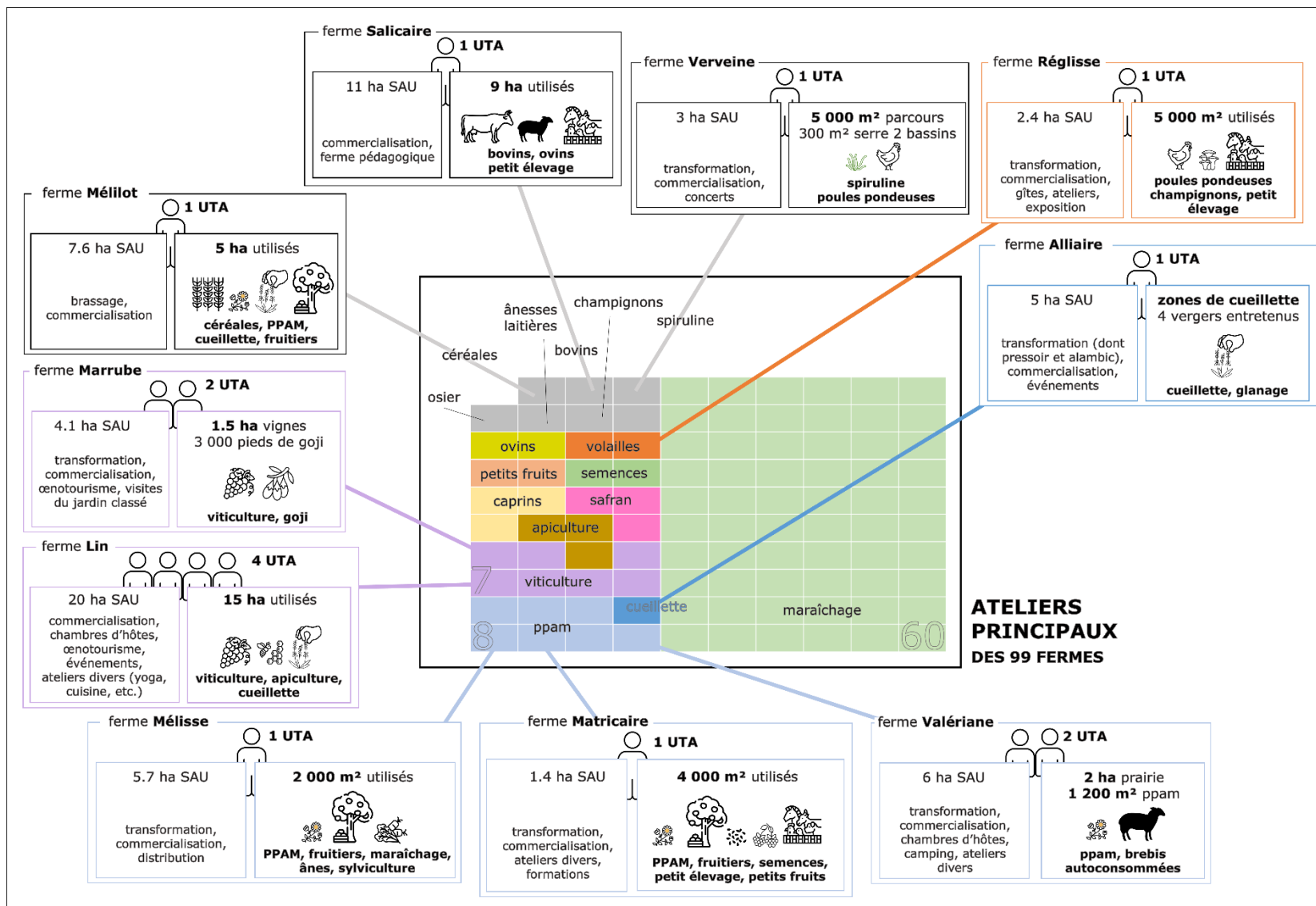
La diversification est-elle toujours développée en réponse à un manque de rentabilité de leur atelier principal ?

Il est difficile de lier un potentiel manque de rentabilité et le choix de diversifier. Les responsables pensent de cette manière leur système diversifié souvent dès l'installation et agissent donc en conséquence. Ils répartissent par exemple leur temps de travail par rapport à cette diversité.

Dans l'exemple de la présence d'élevages, l'atelier « animal » est parfois décrit comme une « brique » cohérente dans le bouclage du cycle de matière organique mais quand les discussions se précisent, on comprend que le choix est surtout lié à l'envie de cohabiter et de soigner une autre espèce animale. C'est ensuite leur capacité à gérer l'astreinte de la présence et du soin qui soutient la vivabilité de ce type d'atelier. Dans des circonstances bien particulières (« seul(e) en responsabilité, petit élevage, peu de risque économique »), il est possible de s'entourer de personnes « qui ont l'habitude » et qui peuvent venir s'occuper temporairement des animaux (par ex. la ferme *Matricaire*).

Pour des individus en recherche de sens et d'une place dans laquelle ils se sentent mieux, le lien au non-humain peut faire écho à leur propre humanité. On retrouve ici le sens commun littéral entre humus, humanité et humilité. Il s'agit d'un chemin « en nous » qui nous rassure dans notre place sur Terre.

Dans le cas du cumul d'activités agritouristiques, la raison de leur développement est souvent liée à deux souhaits : celle des rencontres et celle de ne pas s'investir à temps plein dans la production, qu'elle soit spécialisée ou diversifiée.



Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données des 99 fermes de notre échantillon.

Figure 72 : Illustration de la diversité des combinaisons d'ateliers et d'activités par ferme

3.3.3. La diversité des relations d'échange entre responsables de micro-fermes et mangeurs

L'acte de commerce fonde la relation d'échange entre les responsables des micro-fermes et les « mangeurs ».

Tous les responsables des fermes de notre échantillon commercialisent, c'est-à-dire qu'ils gèrent l'entrée de leurs produits dans des circuits de distribution, la plupart du temps en direct mais parfois avec un intermédiaire (par ex. liée à une transformation). L'omniprésence de cette activité conduit à ce que les micro-fermes soient qualifiées de « diversifiées » d'un point de vue de leurs activités.

Plus précisément, tous les responsables des fermes de notre échantillon commercialisent en circuits court et de proximité (CCP) et diversifient les débouchés.

Les CCP représentent 74%⁴⁶⁸ de l'ensemble des débouchés utilisés par les micro-fermes (32% en vente à la ferme, 20% en marché, 14% en AMAP, 4% lors d'événements de type foire/festival/concert et plus rarement en vente par correspondance, restauration à la ferme, vente chez un particulier, vente auprès d'habitué(e)s d'un café). Les autres débouchés sont principalement en circuit de proximité avec un intermédiaire (7% en magasins biologiques et magasins de producteurs, 6 % en restaurant, 4% auprès d'une entreprise intermédiaire de type « La Ruche Qui dit Oui », et plus rarement en bar-restaurant-épicerie, épicerie classique/solidaire/fine, « restos du cœur »).

Les micro-fermes diversifient non seulement les types de débouchés (67% des fermes empruntent plusieurs types de débouchés) mais aussi le nombre de circuits utilisés (et souvent initiés, développés, animés). Les trois quart des micro-fermes multiplient les circuits (entre 2 à 8 avec une médiane de 3), qu'elles soient spécialisées ou non dans un atelier. Distingue-t-on des tendances suivant les orientations d'atelier ?

Analysons les tendances dans les 25 micro-fermes spécialisées :

- un tiers des micro-fermes mono-maraîchères vendent à 1 ou 2 AMAP (souvent combinée avec un deuxième circuit : par ex. un restaurant ou une épicerie) et deux tiers vend des « paniers » (dont le contenu est plus ou moins décidé par le client) à la demande et/ou sous engagement plus ou moins formalisé (souvent combinés avec un deuxième circuit : un marché, un magasin biologique, une vente à la ferme) ;

- les fermes d'élevage (caprins lait, caprins laine, ânesses laitières, volailles), l'osiericulture et vannerie ainsi que les safranières ont toutes un point de vente à la ferme (un local partagé, une boutique dédiée ou une partie d'atelier) et vendent ensuite à travers un grand nombre de circuits : lors de marchés, d'événements (ces deux-là sont leurs préférés pour les rencontres et les « bonnes ambiances » selon les mots de M. *Chéridoine*), par commande sur internet ou encore dans des épiceries, restaurants, magasins biologiques, etc.

Toutes ces fermes vendent majoritairement dans leur département ou dans le département limitrophe (sauf certaines commandes de vêtements angora qui peuvent être faites de pays étrangers, surtout UE). Quant à la ferme ostréicole, elle vend sur place et sur un marché à Toulouse (la majorité des ostréiculteur(ric)e(s) s'éloignent des bassins de production pour mieux valoriser leurs

⁴⁶⁸ Les pourcentages de ce paragraphe se rapportent au nombre de débouché et non au volume de chiffre d'affaires. Nos données économiques et financières sont trop incomplètes pour l'ensemble de l'échantillon.

produits, ce qui occasionne des heures de route matinales et des grosses journées puisque le produit doit être très frais).

La proximité géographique est très variable suivant les spécialisations des micro-fermes ; hormis les ventes par correspondance et les déplacements comme la ferme ostréicole ou encore ceux des viticulteur(ric)e)s pour les salons, la plupart des fermes vendent en général sur au minimum trois localisations : sur la ferme, dans une ville à proximité (dans un rayon d'environ 20-30 km) et dans la plus grande ville du département (ou celui limitrophe). Pour 15% de notre échantillon, l'un des débouchés était présent dès l'installation et a été conservé moins pour sa proximité géographique ou sa praticité que pour les liens entretenus avec les clients (notamment des amis et collègues de la « vie d'avant »). Au-delà de la proximité géographique, la proximité relationnelle est un facteur important de la conservation de certains débouchés, malgré le fait qu'ils puissent parfois engendrer des contraintes ou des coûts qui, dans une gestion d'entreprise « rationnelle », les aurait stoppés. Ces liens contribuent à former une « communauté de soutien » que nous abordons dans le **Chapitre 5**. En effet, ces relations témoignent de la manière qu'on les responsables des micro-fermes de se lier au territoire.

Par ces liens conservés avec les relations de leur « vie d'avant », souvent urbaine, les responsables des micro-fermes développent des passerelles entre ville et campagne (et au-delà du relationnel sur la « place du marché », il y a aussi les « chantiers de soutien du travail, en AMAP ou hors AMAP, et les différents événements qui entretiennent cette passerelle).

Alors, si les responsables de micro-fermes voient dans les CCP une opportunité de maîtriser la valorisation de leurs produits, et plus globalement de leur travail (même s'il y a encore sur ce sujet beaucoup de difficultés à assumer la valeur monétaire de leur travail), ils voient aussi la concrétisation de leur désir de rencontres. La médiation territoriale par leur travail prend ici tout son sens : elle soutient le système d'activité que ces femmes et ces hommes ont conçu et pour lequel ils ont osé se lancer dans l'incertitude.

3.4. Un modèle de petites fermes inscrites dans la démarche d'agriculture paysanne

Les responsables des micro-fermes s'inscrivent dans la démarche d'agriculture paysanne. Nous explicitons brièvement ci-dessous leurs liens aux « conditions d'existence et de mise en œuvre »⁴⁶⁹ de cette démarche :

- ils et elles « travaillent avec la nature », par le souci de la fertilité des sols sur le long terme, la mixité des productions et la préservation des ressources naturelles ainsi que leur partage équitable ;
- ils et elles « développent l'autonomie de leur ferme », en restant maître des décisions liées à leur ferme, en limitant les achats d'intrants (auto-production si possible ou approvisionnements locaux), en limitant leur dépendance énergétique, en maîtrisant leur endettement ;
- ils et elles « travaillent à la transmissibilité de leurs fermes », en limitant les agrandissements et investissements, en sécurisant leur foncier, en rendant leur ferme agréable à vivre et en s'inscrivant dans un réseau de solidarités ;
- ils et elles « agissent localement », par le partage agricole, l'ouverture régulière de leur ferme au public, leur investissement dans la vie citoyenne ;
- ils et elles contribuent à « la répartition équitable des volumes de production entre paysan(ne)s », par leur petitesse et leur bonne valorisation des productions, en dégagant un revenu suffisant sur des tailles d'ateliers et une surface raisonnables pour permettre à d'autres paysan(ne)s de travailler ;
- ils et elles « développent la qualité et le goût des productions agricoles », en produisant de façon transparente pour le consommateur, en respectant les cycles naturels et le bien-être animal, en étant fier(e)s de sa propre production pour mieux la vendre et en choisissant un label (ou aucun label) qui correspond à leur souhait.

Si les problématiques des responsables de micro-ferme ne sont pas singulières en soi, tant dans le partage des critères de définition que dans les difficultés liées au secteur agricole (lourdeur des dossiers administratifs, accès au foncier, débouchés commerciaux, transmission), « la manière dont leurs problèmes se posent diffère fortement » (Boissier, 2007).

Une majorité de ce qui relie les fermes de notre échantillon est dans cette définition idéal-typique de l'agriculture paysanne. Toutefois, le groupe social des micro-fermes réinterroge plusieurs perspectives vis-à-vis de cet horizon :

- le **rapport à l'alternatif** ;

Des micro-fermes ne s'y inscrivent pas complètement, notamment celles qui s'inscrivent dans une forme de solutionnisme technologique. Nous avons choisi de ne pas les étudier pour rester « à proximité » du mouvement socio-politique de l'agriculture paysanne mais les mondes sociaux étant poreux, nous voyons bien que même dans notre « réel de référence » certain(e)s développent des ateliers emprunts de ce courant (par ex. la ferme *Gentiane* développe un atelier hydroponique).

⁴⁶⁹ C'est avec cette expression que la FADEAR présente les thèmes de la « fleur de l'agriculture paysanne ».

- le **rapport à la professionnalisation** ;

Plusieurs fermes de notre échantillon n'entrent pas dans la qualité « professionnelle » au sens de l'agriculture paysanne, ce qui peut mettre un voile sur un grand nombre d'initiatives, à la fois dans le domaine de l'agriculture urbaine et plus globalement dans une forme de contribution citoyenne à la production. Ces continuités sont intéressantes en ce qu'elles marquent une forme légère de convergence récente des mouvements socio-politiques qui associent la promotion territoriale des alternatives ainsi que leur mise en lien à un engagement pour l'Alternative dans des sphères davantage régionales et nationales.

- le **rapport aux aides**, dont les aides publiques ;

L'indépendance vis-à-vis des aides fait partie des critères de la démarche d'agriculture paysanne ; elle traduit la conception d'une autonomie sans l'État ; or, est-ce souhaité par les responsables des micro-fermes de notre échantillon ? Qu'en est-il ? Une analyse de leur positionnement par rapport aux aides PAC est proposée dans le **Chapitre 5**.

- le **rapport au « petit »**.

Il est absent ou implicite dans la définition de l'agriculture paysanne, or, le monde social que nous étudions revendique un rapport particulier à la mesure. Nous préférons questionner ce sujet de front.

Nous mobilisons ce dernier prisme de trois manières :

- dans son **sens « qualificatif »** : comment les individus se mesurent-ils au monde social des micro-fermes ? Comment apprécient-ils leur mesure, c'est-à-dire leur dimensionnement, dans le sens des dimensions les identifiant au monde social ?
→ Ce « sens » lié à leur identification « micro-ferme » a été développé dans la **sous-section 2.2**.
- dans son **sens « gestionnaire »** : comment conçoivent-elles des systèmes d'activité proportionnés au « contexte d'incertitude » ? Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans des registres d'action leur permettant d'être viable ?
→ Ce « sens » a commencé à être développé dans la **sous-section 1.2**. et sera plus approfondi dans le **Chapitre 5**.
- dans son **sens « métrique »** : comment les micro-fermes « se mesurent » par rapport au reste des agricultures ?
→ Ce « sens » peut être approché par le positionnement des fermes vis-à-vis des critères d'assujettissement à la Mutualité Sociale Agricole. L'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA) étant définie par trois critères :
 - un temps de travail à 1 200 heures de travail annuel ;
 - ou un revenu inférieur à 800 SMIC horaire brut ;
 - ou une surface supérieure à une SMA (standards définis par atelier et par département).

Sans prétendre mener un travail équivalent à celui des contrôleur(euse)s de la MSA, nous avons analysé le positionnement des fermes de notre échantillon par rapport aux critères de l'AMA prévus par arrêté préfectoral. Nous avons procédé avec le critère pour lequel nos données étaient les plus précises, à savoir le critère de surface (cf. **Tableau 25** ci-après).

Tableau 25 : Exemples de positionnement de quelques fermes de notre échantillon par rapport aux Surfaces Minimales d'Assujettissement (SMA) départementales

Fermes	Ateliers	Surfaces par ateliers Nombre d'actifs	Références départementales (SMA/actif)	Ratio des fermes
Ferme Armoise	maraîchage	maraîchage plein air : 8 000 m² sous abris : 1 000 m² 1 actif	maraîchage plein air : 1.5 ha sous abri : 0.75 ha	0,66 SMA/actif =0.8/1.5+0.1/0.75
Ferme Chéridoine	élevage caprin lait	64 chèvres, 3 boucs, 110 chevreaux parcours : 17 ha 3 actifs	polyculture-élevage en zone défavorisée : 22.5 ha	0,25 SMA/actif =(17/22.5)/3
Ferme Capucine	maraîchage, petits fruits, volailles	maraîchage plein air : 5 000 m² sous abris : 120 m² petits fruits : 200 groseillers (estimation 600 m²) ⁴⁷⁰ , 300 framboisiers (estimation 30 m²) 120 cailles pondeuses (12 m²) 250 poules pondeuses (45 m²) 1 actif	maraîchage plein air : 1.5 ha sous abri : 0.75 ha petits fruits : 1.25 ha	0,46 SMA/actif (hors cailles) ⁴⁷¹ =0.5/1.5+0.012/0.75 +0.063/1.25+0.0045/0.075
Ferme Coquelicot	maraîchage	maraîchage plein air : 900 m² 1 actif	maraîchage plein air : 1.5 ha	0,06 SMA/actif =0.09/1.5
Ferme Matricaire	ppam, fruitiers	PPAM : 200 m² plein air sous abri : 300 m² petits fruits : 4 000 m² fruitiers : 300 m² 1 actif	PPAM : temps de travail sous abri : 0.75 ha petits fruits : 1.25 ha fruitiers : 3 ha	0,37 SMA/actif (hors PPAM) ⁴⁷² =0.03/0.75+0.4/1.25+0.03/3
Ferme Chardon	maraîchage, kiwi, céréales	maraîchage plein air : 2.4 ha sous abri : 1 000 m² kiwi : 2 ha grandes cultures : 21.5 ha 2 actifs	maraîchage plein air : 1.5 ha sous abri : 0.75 ha kiwi : 4.5 ha polyculture-élevage en zone défavorisée : 22.5 ha	1.85 SMA/actif =(2.4/1.5+0.1/0.75 +2/4.5+21.5/22.5)/2
Ferme Carvi	polyélevages, maraîchage	22 truies Large White : 2 ha 2 verrats Duroc : 200-220 porcs engraisés/an : 7 ha parcours ovins, bovins : 60 ha 3 actifs	polyculture-élevage en zone défavorisée : 22.5 ha	1.02 SMA/actif =((2+7+60)/22.5)/3
Ferme Marjolaine	maraîchage	maraîchage plein air : 4 000 m² 1 actif	maraîchage plein air : 1.5 ha	0,27 SMA/actif =0.4/1.5
Ferme Cumin	maraîchage	maraîchage plein air : 4 000 m² sous abri : 1 500 m² 1 actif	maraîchage plein air : 1.5 ha sous abri : 0.75 ha	0,47 SMA/actif =0.4/1.5+0.15/0.75
Ferme Capillaire	viticulture	vignes : 2.8 ha 2 actifs	viticulture AOC rouge Haut-Médoc : 4.5 ha	0.31 SMA/actif =(2.8/4.5)/2

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sources : Données de notre échantillon des 99 fermes, Arrêté préfectoral du 26 septembre 2016, Arrêté ministériel du 18 septembre 2015-JO du 26/09/2015.

⁴⁷⁰ Selon nos propres calculs d'après les références technico-économiques de l'ITAB (rendement et densité).

⁴⁷¹ L'arrêté ministériel du 18 septembre 2015-JO du 26/09/2015 portant sur les « coefficients d'équivalence pour les productions hors sol » utilisé pour la mesure de la SMA pour les élevages ne comporte pas de référence quant aux cailles pondeuses. Les références portent sur le nombre de cailles vendues vives ou mortes.

⁴⁷² L'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 fixant la surface minimale d'assujettissement pour le département de la Gironde ne donne pas de surface pour les PPAM mais indique qu'il faut les comptabiliser avec le critère « temps de travail ».

Il ressort de notre analyse que 84% des micro-fermes de notre échantillon se situent soit juste au-dessus soit très en dessous de la limite des « standards » départementaux. Les dix exemples ci-avant (cf. **Tableau 25**) illustrent ce positionnement dans différentes combinaisons d'ateliers. La première réflexion est que sans l'évolution permise par la loi d'orientation du 14 octobre 2014 (décrets entrés en application en 2016), ces fermes auraient sûrement été seulement « cotisantes solidaires ». Certes, des adaptations étaient en cours avec notamment le compte en temps de travail de la dimension de l'activité si la ferme était certifiée AB mais la moitié des fermes de notre échantillon n'est pas certifiée.

Le statut de cotisant solidaire, créé pour couvrir la phase progressive d'installation afin d'éviter des charges sociales trop importantes, n'offre qu'une protection en cas de grave maladie. Ce n'est en aucun cas une reconnaissance sociale (pas de couverture maladie, pas de droit de vote aux instances représentatives, etc.). Ce statut devrait être modifié par un statut qui protège pleinement les femmes et les hommes qui osent changer de vie pour contribuer à notre alimentation et au dynamisme de nos territoires.

Ce qui suit indubitablement cette première réflexion est une fragilité liée au fait que si la loi est changée dans un sens contraire ou si des contraintes à l'établissement d'un registre des actifs agricoles sont réhaussées, alors ces fermes pourraient perdre le « début de reconnaissance sociale » acquis.

Ce positionnement « limite » confirme le trait commun lié au « petit » des 99 fermes qui se sont identifiées « micro-fermes » : elles se positionnent toutes marginalement par rapport aux standards sociaux⁴⁷³ (observation objectivée par l'analyse des SMA/actif) malgré leur reconnaissance juridique (cf. **sous-section 3.3.1.1.**).

⁴⁷³ Liés aux standards agronomiques construits par l'expertise des Chambres d'agriculture (Atrux, 2009) et l'adoption de la méthode dite « Gabillard »...

Conclusion du Chapitre 4

Par notre approche globale des micro-fermes, nous mettons en évidence cinq archétypes du monde social grâce à une analyse des articles de presse :

5 ARCHÉTYPES	3 POSTURES IDÉALTYPIQUES
« ménagerie »	« exposer un échantillon d'une agriculture idéalisée »
« dispositif de recherche, développement et promotion »	« donner l'exemple à répliquer d'une agriculture désirable »
« partie d'écolieu »	« inspirer par des exemples d'agriculture éprouvée »
« petite exploitation agroécologique »	
« lieu hybride »	

Pour construire cette classification, nous avons utilisé un double regard, celui du niveau de complexité des structures et celui du niveau d'expérimentation dans lequel les micro-fermes s'inscrivent. Nous démontrons tout au long de ce chapitre que l'expérimentation ou le rapport à la modélisation entrent clairement dans la caractérisation de l'archétype du modèle agricole et alimentaire « micro-ferme ». Dans cette diversité, les 99 micro-fermes de notre échantillon s'inscrivent majoritairement dans l'archétype « petite exploitation agroécologique ».

Plus qu'un changement de métier, la micro-ferme est la concrétisation d'un changement de vie, une véritable « bifurcation biographique » depuis une « vie d'avant » partiellement ou totalement rejetée. Le modèle agricole permet donc d'éprouver réellement les désirs de changement d'hommes et de femmes qui étaient, dans leur « vie d'avant », en conflit dans leur individuation et/ou dans leur socialisation. Ils et elles n'ont pas « enfoui » ou « repoussé » le conflit, ils ont cultivé sa signification et concrétisé dans leur système d'activité une manière de se réaliser pleinement. Se lier au territoire les a aidés et les aide à se réaliser. En effet, le conflit ne décrivait pas leur propre inadéquation à la société mais l'inadéquation entre leurs désirs d'équilibre de leur « Vie Active » et ce qu'ils pensaient devoir vivre pour s'adapter aux normes et usages de la société.

Au vu de nos observations, la forme organisée en « archétype », en « futur désiré » ou en « normes pour l'action » est émergente (et résurgente d'un point de vue de ses héritages socio-politiques). Nous vivons un moment de l'Histoire où des individus, par leur système d'activité, « prennent position » (Oszlak et O'Donnell, 1995, p. 99) dans la société et sur les territoires, à travers un modèle agricole et alimentaire qui s'exprime dans ses trois acceptions :

- un modèle « archétype » qui **concrétise** des désirs de changements de vie à travers une diversité de systèmes d'activité ;
- un modèle « futur désiré » qui s'inscrit dans une perspective d'**essaimage** pour participer activement à ce que s'engage une rupture avec le modèle de développement agricole productiviste ;
- un modèle « normes pour l'action » qui **expérimente** pour co-construire des projets de relocalisation agricole et alimentaire.

Chapitre 5.

**Micro-fermes et territoire,
un lien vital**

À chaque découverte d'un possible territoire pour s'installer, les futurs responsables de micro-fermes se projettent dans chaque rencontre avec les acteurs du territoire. Ils commencent à éprouver réellement ce que c'est de faire partie de ce nouveau territoire.

Il faut avoir l'envie de ces rencontres et provoquer régulièrement les moments où se tisse la proximité. Trouver un terrain n'est pas trouver un lieu mais trouver un territoire dans lequel s'insérer ; c'est-à-dire un espace déjà approprié dans lequel « trouver sa place ».

Penchons-nous sur le lien des micro-fermes au territoire pour mettre en évidence le caractère vital de cette articulation. L'usage de la notion de médiation territoriale permet d'analyser la manière dont les micro-fermes se lient au territoire à travers leur activité agricole. Elle s'analyse à travers trois dimensions qui donne du sens à la « Vie Active Agricole » des responsables de micro-fermes :

- la dimension socio-économique nommée « Travail » ;
- la dimension politique nommée « Action » ;
- la dimension personnelle nommée « Œuvre ».

La **première section** s'intéresse à l'identification du lieu dans le double sens de repérage en vue d'une installation mais aussi de transformation pour le rendre spécifique.

La **deuxième section** explicite la manière dont les territoires soutiennent (peu) les micro-fermes du point de vue de la politique publique et révèle l'importance vitale du soutien des habitant(e)s.

La **troisième section** analyse les engagements des micro-fermes sur et pour les territoires.

I. La création de lieux en « adéquations »

Le lieu est un descripteur du territoire (cf. définition **Chapitre 3, section I**). Il est une « portion de l'espace » dont l'étendue est « limitée » : « on le parcourt à pied et on peut l'embrasser du regard » (Géoconfluences, 2018). Le lieu est le fruit d'une projection de soi. Identifier un lieu, c'est d'abord le repérer en s'y projetant idéellement puis le transformer en s'y projetant matériellement.

Comprendre le rapport au lieu, dans son repérage (**sous-section 1.1.**), sa transformation (**sous-section 1.2.**) et son lien à ce qui l'environne (**sous-section 1.3.**) permet de mieux comprendre l'importance qu'il revêt pour les micro-fermes. Dans cette section, nous mettons en évidence que derrière la diversité des rapports au lieu se révèle un processus singulier de co-création du territoire.

1.1. Repérer et choisir un lieu qui convient

Choisir un lieu est en soi un parcours complexe mêlant plusieurs facteurs. La difficulté est grande : le lieu doit pouvoir concrétiser les désirs de changement des individus qui porteront le système d'activité installé.

La plupart du temps, ce parcours les « mène à bien connaître le territoire » (ferme *Cumin*). Ce travail de connaissance est déjà une forme d'appropriation de l'espace. Dans cet exercice, les futur(e)s responsables de micro-ferme tissent déjà de nombreux liens avant même de s'être installé(e)s (avec la mairie, avec les accompagnateur(ric)e(s) à l'installation, avec les voisins, avec les commerçants, etc.). Cette dynamique territoriale de mise en lien continue et s'amplifie après l'installation.

Dans un contexte national où le foncier est très peu accessible (rare, peu disponible, de mauvaise qualité agronomique, trop cher, etc.), trouver un lieu implique de réussir à saisir une opportunité. Et la saisir est loin d'être une activité passive.

« J'ai trouvé mon terrain par démarchage, j'ai pris ma voiture, mon ordi avec le numéro de parcelle et le contact du propriétaire que j'ai demandé à la mairie. Faut dire que je cherchais autour d'une commune bien précise. En gros, la recherche de ta terre, faut pas attendre des organismes professionnels. »

(ferme *Cumin*, maraîchage, installé depuis 2013 au nord de Bordeaux)

Ce sont des démarches de recherche très engageantes pour ces individus et qu'ils ou elles doivent souvent cumuler avec les soucis de leurs « vie d'avant ». Nos systèmes sociaux ne sont pas pleinement conçus pour les aider dans ce temps de latence qui peut prendre plusieurs années.

Les individus qui portent ces projets de micro-fermes sont tellement décidés à s'installer (pour concrétiser et enfin cheminer vers la réalisation de soi) que la « saisie d'opportunité » conduit à hiérarchiser en amont les critères de choix du lieu. En effet, des raisons priment sur d'autres et surtout elles « font passer outre » certains inconvénients (ce sont les déterminants du choix).

Le **Tableau 26** ci-après révèle, à partir des trois études de cas (*Karkadé*, *Achillée* et *Épilobe*), trois types de localisation liés aux déterminants du choix. La configuration géographique des lieux s'avère importante.

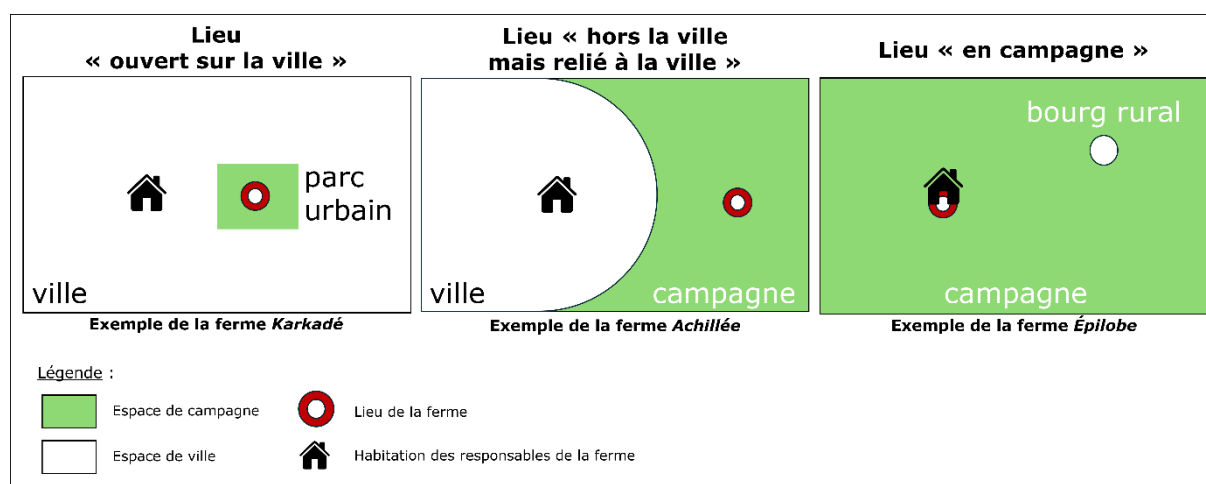
Tableau 26 : Description des déterminants du choix du lieu et des inconvénients par type de localisation souhaitée : exemples des trois fermes « études de cas »

Type de localisation souhaitée Choisir un lieu...	Déterminants du choix du lieu Le lieu d'installation a été choisi pour la principale raison qu'il s'agit...	Inconvénients Le lieu d'installation a été choisi malgré les inconvénients :	Fermes « études de cas »
... dans un espace ouvert de la ville	d'une opportunité d'accès à une petite parcelle pour concrétiser le projet du Conservatoire du Goût dans un système d'acteurs « multipartenarial »	<ul style="list-style-type: none"> ne pas posséder ses terres ne pas pouvoir y habiter avoir à subir beaucoup d'individus de passage (dont risque de vols) 	<i>Karkadé</i>
... hors la ville mais relié à la ville	d'une prairie située dans la forêt, non cultivée depuis plusieurs décennies et qui appartenait déjà au couple pour leurs activités de loisirs équestres	<ul style="list-style-type: none"> faible qualité agronomique du sol parcelle visible depuis la piste cyclable (aussi parcours de jogging) et donc dérangement fréquent 	<i>Achillée</i>
... en campagne	d'une propriété vendue à un prix « abordable » ensemble foncier comprenant une maison d'habitation, suffisamment de bâtiments et de terrain	<ul style="list-style-type: none"> très petite surface cultivable (dont une partie inondable) incertitudes quant aux possibilités de s'agrandir 	<i>Épilobe</i>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Études de cas de notre échantillon.

La **Figure 73** ci-dessous rend compte graphiquement de ces trois types de localisation souhaitées.



Réalisation : Damien Toublant, 2024

Figure 73 : Trois types de localisations illustrés par les trois études de cas

Explicitions les trois types de localisation et les déterminants du choix qui leur sont liés :

Choisir un lieu dans un espace « ouvert sur la ville »

Le choix du lieu est déterminé par la raison principale qu'il est « ouvert sur » la ville (d'un point de vue spatial et social). Il « fait » déjà lieu pour d'autres (des activités préexistent, le lieu est déjà chargé de sens pour les habitants, des acteurs territoriaux de l'urbanisme par exemple y projettent des intentions) avant de « faire » lieu pour la micro-ferme. Choisir ce type de localisation, c'est donc pour un responsable de micro-ferme, vouloir se donner un maximum de chances pour se mettre en réseau, tisser du lien avec les acteurs territoriaux.

Dans le cas de la ferme *Karkadé*, le lieu de la micro-ferme est au cœur d'un parc urbain où préexistent de nombreuses activités : activités sportives et loisirs de « nature » pour les citoyens (cf. **section IV., Chapitre 3**). La responsable de cette ferme a « projeté » sur cet espace l'opportunité de pouvoir concrétiser son désir de déménager son activité depuis la Bretagne (la région bordelaise étant ses « terres natales »). Étant donné qu'elle partait d'un territoire où son activité était très reliée

à un réseau breton et parisien, il fallait que son déménagement maximise les chances de pouvoir recréer un nouveau réseau.

Mme *Karkadé* a choisi ce lieu non seulement parce qu'il est au cœur d'un projet multipartenarial mais aussi par son accessibilité et sa visibilité (cf. **Figure 74** ci-dessous).



Figure 74 : Une vue du lieu de la ferme Karkadé

Réalisation : capture écran extraite de Google StreetView, février 2021
Commentaire : Vue de la ferme et du centre de loisirs à proximité.

Le choix d'une localisation qui offre une visibilité se retrouve dans d'autres situations (hors parc urbain) comme la proximité à un axe de mobilité (route, piste cyclable). La localisation en bord de route facilite la visibilité mais aussi l'accessibilité de la clientèle⁴⁷⁴. Des panneaux indiquent alors la présence de la ferme. Ce sont plus souvent des fermes aux ateliers de production hors maraîchage et spécialisés qui vont choisir ce type de localisation : par exemple, la ferme *Griottier* (pépinière), la ferme *Alchémille* (ostréiculture) et la ferme *Basilic* (viticulture).

Pour d'autres responsable de ferme, la proximité d'un axe constitue un inconvénient rédhibitoire.

Choisir un lieu « hors la ville mais relié à la ville »

Le choix est guidé ici par la volonté de garder une proximité géographique avec la ville, mais de construire un lieu qui puisse mettre la ville à « distance » : « petit cocon de verdure » (expression utilisée par la responsable de la ferme *Achillée*, cf. **Figure 75** ci-dessous). L'esprit de cette posture, c'est de ne pas s'isoler de la ville en termes de distance mais en termes de paysage, c.à.d. être entouré de verdure plutôt qu'être entouré d'infrastructures urbaines (lotissements, routes, parking, etc.).

Les responsables de la ferme *Achillée* ont le sentiment d'« être en ville tout en étant dans un paysage de campagne » (ferme *Achillée*, 12/12/2020). Ce ressenti est en partie lié au fait qu'ils n'habitent pas sur le lieu de la ferme mais en ville (ils y font leurs courses, leurs sports, les enfants y sont scolarisés, leurs ami(e)s habitent en ville, etc.). Ils rejoignent donc leur lieu à vélo ou en voiture ; ils ressentent cette impression « d'aller à la campagne » à chaque fois qu'ils se rendent sur leur lieu de travail.



Figure 75 : Vue du lieu de la ferme Achillée

Réalisation : Damien Toublant, 12/12/2020
Commentaire : Panorama de la ferme vue du « parking ».

⁴⁷⁴ À noter les exceptions des fermes safranières de notre échantillon qui ne vendent pas sur le lieu de la ferme. Pour 2 des 4 fermes concernées, il s'agit d'une production dans le jardin de maisons d'habitation situées en lotissement. Le lieu avait donc été trouvé pour l'installation d'une maison en quartier résidentiel et non pour l'installation d'une ferme.

Choisir un lieu « en campagne »

Le déterminant du choix du lieu ici est le prix abordable d'un foncier *a priori* bien « doté » (surface cultivable, habitation non précaire mais à rénover, « un minimum de bâti pour stocker »). L'esprit de cette posture, c'est de porter moins attention à ce qui environne l'espace ciblé (champs conventionnels, voie de chemin de fer, proximité d'une nationale, usine, éloignement des magasins et services) qu'à l'accessibilité foncière et l'adéquation *a priori* de ce foncier avec le projet d'installation.

Les responsables de la ferme *Épilobe* devait trouver un lieu pas trop éloigné de la communauté de communes du Libournais pour « rassurer le banquier » sur le fait que M. *Épilobe* garde son poste et « pas trop cher pour rassurer sur notre capacité à contracter un prêt » (ferme *Épilobe*, 23/02/2021). De plus, il y avait un empressement à trouver pour concrétiser rapidement un désir de changement devenu vital. La ferme *Épilobe* est située dans un quartier résidentiel qui s'est construit le long d'un axe routier à proximité du bourg (cf. **Chapitre 3, section IV**), L'environnement n'offre pas un paysage particulièrement plaisant ou attractif. Progressivement les responsables de la ferme ont construit une sorte « îlot de verdure » qui se repère assez bien (cf. **Figure 76** ci-dessous) et au sein duquel se trouve le système d'activité.



Figure 76 : Vue du lieu de la ferme *Épilobe*

Réalisation : Damien Toublant, capture écran captation vidéo du 24/02/2021
Commentaire : Vue de la ferme depuis un point d'observation situé au Sud-Est du lieu. On ne distingue que les hauts des serres tunnels derrière les ronciers qui entourent la ferme.

L'axe est néanmoins peu passant et ce n'est pas vraiment la visibilité de la ferme qui attire la clientèle. Les responsables de la ferme organisent toutes les semaines un marché hebdomadaire qui entretient un réseau de clients fidèle constitué de plusieurs dizaines de personnes (voire une centaine les meilleures journées). Ce lieu abandonné quelques années auparavant prend ainsi vie.

Il est intéressant de constater que des caractéristiques peuvent devenir pour certain(e)s des déterminants du choix et pour d'autres, des facteurs rédhibitoires. Là où les pins maritimes peuvent en repousser certain(e)s (M. *Cumin*, maraîcher : « Y a des zones je n'aurais jamais été chercher, c'est que des lignes de pins, y a pas besoin d'aller chercher de ce côté-là »), pour d'autres, elles renvoient à des souvenirs d'enfance (par ex. ferme polyélevage-maraîchage *Capucine* qui s'est installée dans le Médoc), des souvenirs de vacances (par ex. ferme apicole *Lamier*) ou à une possibilité d'être très tranquille parce qu'isolés (par ex. ferme maraîchère *Armoise*, ferme en PPAM *Matricaire*, ferme écolieu *Lithotamne*, ferme maraîchère *Aubépine*).

« Elle veut avec sa ferme "s'intégrer au milieu forestier". [...] Elle a passé son enfance [sur la commune]. Elle évoque ses souvenirs de cette nature forestière. Une fois adulte, elle est revenue s'installer avec son mari sur cette commune. Le désir de s'installer paysanne ici est clairement énoncé dans ce lien au territoire auquel elle tient beaucoup. »

(Commentaire de l'enquêteur, entretien avec la ferme *Capucine*, maraîchage/élevage,)

Le lieu recherché n'est pas seulement « des terres et du bâti » pour développer son activité ; c'est un lieu qui conjugue plusieurs espaces : un espace pour l'habitat (individuel et/ou collectif), un espace pour que les activités puissent se développer (pas uniquement agricoles mais aussi culturelles) et des espaces semi-naturels (« pour la qualité de vie », « la biodiversité », « les enfants », « les ressources »).

« J'ai mis très longtemps à trouver la terre qui convient bien, non pas par taille... la localité comptait beaucoup... mais aussi le contexte du terrain en lui-même. Je serais pas allé sur une terre complètement nue ou sur une terre stérilisée. J'avais à cœur de trouver de la vieille prairie, avec du bocage, si possible des ruisseaux. Quand j'ai trouvé ici, ça portait déjà tous les points clés, nécessaires et déjà en place, à ce qu'on puisse cultiver la biodiversité sur place. »

(ferme maraîchère *Millepertuis*, installée depuis 2013)

La ferme est au bord de la route et ses responsables ont su profiter de cette localisation en installant un « petit chalet » afin de vendre en direct à la ferme. Toutefois, c'est le confinement lié au Covid-19 qui a déclenché l'ouverture du chalet puisqu'avec le succès des ventes aux trois marchés hebdomadaires, la ferme écoulait toute sa production et le chalet n'avait pas l'occasion d'être utilisé.

Les critères de choix sont le fruit de l'expérience, des rencontres, de l'adoption d'un certain nombre de normes correspondant aux types d'activités souhaitées. Ces normes concernent la dimension et la configuration des surfaces, des bâtiments, la présence d'éléments jugés essentiels (certains types de sols, la présence de l'eau pour le maraîchage, l'accessibilité, l'électricité, etc.). Les critères évoluent dans le temps, ils sont questionnés par les opportunités foncières.

— M. *Millepertuis* :

« Lui : Finalement l'étape la plus clé, c'est avant l'installation. C'est la recherche de l'exploitation, choisir la bonne exploitation, ça veut dire derrière qu'est-ce que tu veux faire sur ton exploit' : où est-ce que tu veux situer l'exploitation, sur quelle terre et qu'est-ce que tu veux y faire. Après tu déroules un peu, mais t'es lancé ! »

— Mme *Millepertuis* :

« Si tu veux l'idée, on voulait s'installer en maraîchage bio, on cherchait une exploitation qui se prêtait à ça. Puis au fur-et-à mesure on a visité des exploitations et notre projet a évolué aussi. En visitant différents trucs, on s'est rendu compte qu'on voulait éventuellement qu'il y ait une autre production que le maraîchage pour qu'on ne soit pas dépendant que des légumes. Donc ça c'est quelque chose qu'on n'avait pas au départ et qui est arrivé au cours de nos visites et avant notre installation. Tu vois notre projet a changé comme ça. »

— M. *Millepertuis* :

« Une autre production et possiblement, si on trouvait, déjà en cours, ce qui a été le cas avec les kiwis, pour avoir un revenu dès le début. Mais tu vois tout ça c'était antérieur au démarrage. »

(ferme *Millepertuis*, maraîchage, fruitiers, céréales, installés depuis 2013)

Pour la majorité de ceux qui se sont installés à proximité du lieu familial (un tiers de notre échantillon), cela a facilité la recherche du foncier, la mobilisation d'une aide ponctuelle, de prêt de matériel et une première entrée dans « des réseaux » (par ex. la ferme *Millepertuis* citée ci-dessus est dans cette situation).

Les espaces, dans leur diversité, semblent pouvoir correspondre à des projets d'installation à condition que ce ne soit pas le premier lieu que les porteurs de projet aient vu (sauf cas rares où la configuration du foncier et son environnement correspondent à la plupart des critères des porteur(euse)s de projet). Toutefois, ne nous y trompons pas, si des critères sont rédhibitoires pour

certaines et « acceptables » pour d'autres, il y a des critères qui sont rédhibitoires pour tous dont un critère qui fait quasiment l'unanimité chez les responsables de notre échantillon : la proximité immédiate de surfaces cultivées en conventionnelles combinée à l'impossibilité de créer un « effet de lisière » sur son propre lieu (cf. **sous-section 1.2.**).

1.2. Donner du sens au lieu, le transformer pour qu'il soit spécifique

Repérer un espace, le choisir, s'y installer, transformer l'espace pour qu'il devienne un lieu spécifique : celui du projet de ferme que l'on porte en tant qu'entité sociale. Voici les étapes qui conduisent à des lieux qui, lorsqu'on les visite quelques années après l'installation, ont l'air de correspondre assez fortement au projet des responsables de micro-ferme. Cette « correspondance » est à la fois :

- une co-création entre micro-ferme et territoire débouchant sur une diversité de configurations (cf. **sous-section 1.2.1.**), avec la possibilité d'une co-création « en réaction » avec un territoire plutôt « hostile » (cf. **sous-section 1.2.2.**),
- mais aussi une médiation territoriale révélant le processus d'adéquation que vivent les micro-fermes

1.2.1. Des fermes aux configurations différentes

Le corollaire de la « co-création » entre le lieu de la ferme et ses responsables est la diversité des configurations géographiques. Et cette diversité conduit à une hétérogénéité paysagère, facteur de durabilité (Sirami et al., 2019).

Par une mise à la même échelle, la **Figure 77** ci-après met en évidence des dimensionnements très différents des lieux de chaque micro-ferme, jusqu'à s'interroger sur le notion même de lieu.

D'un point de vue agronomique, le parcellaire des fermes *Chardon* (maraîchage, kiwi, grandes cultures) et *Capillaire* est fragmenté, l'est-il d'un point de vue géographique ? En effet, la fragmentation d'un espace est « la perte de cohésion des unités plus petites qui le composent » (Géoconfluences, 2024). Or, les micro-fermes avec ce type de configuration parcellaire associent ces espaces dans un même système d'activité. Elle leur donne en quelque sorte un « sens collectif ».

Alors, ces micro-fermes « font-elles lieu » pour autant ? Il semble que non, à cause de la distance trop importante entre chaque parcelle (jusqu'à plus d'un kilomètre pour la ferme *Chardon* ou plusieurs dizaines dans le cas de la ferme *Capillaire*).

Il faut alors convoquer d'autres notions comme le réseau (qui peut être « sous-entendu comme réseau de lieux » d'après Lévy et Lussault, 2013) ou le territoire (un « espace approprié » qui « associe des lieux et leur donne un sens collectif » (*ibid.*)). Si ces exemples de micro-fermes ne font pas lieu, associent-elles des lieux ? En d'autres termes, les parcelles à distance du lieu de la ferme (là où se concentre la majeure partie des activités du système et là où, souvent, l'habitat est présent, le bâti, les zones d'accueil et de commerce) sont-elles des lieux en elles-mêmes ?

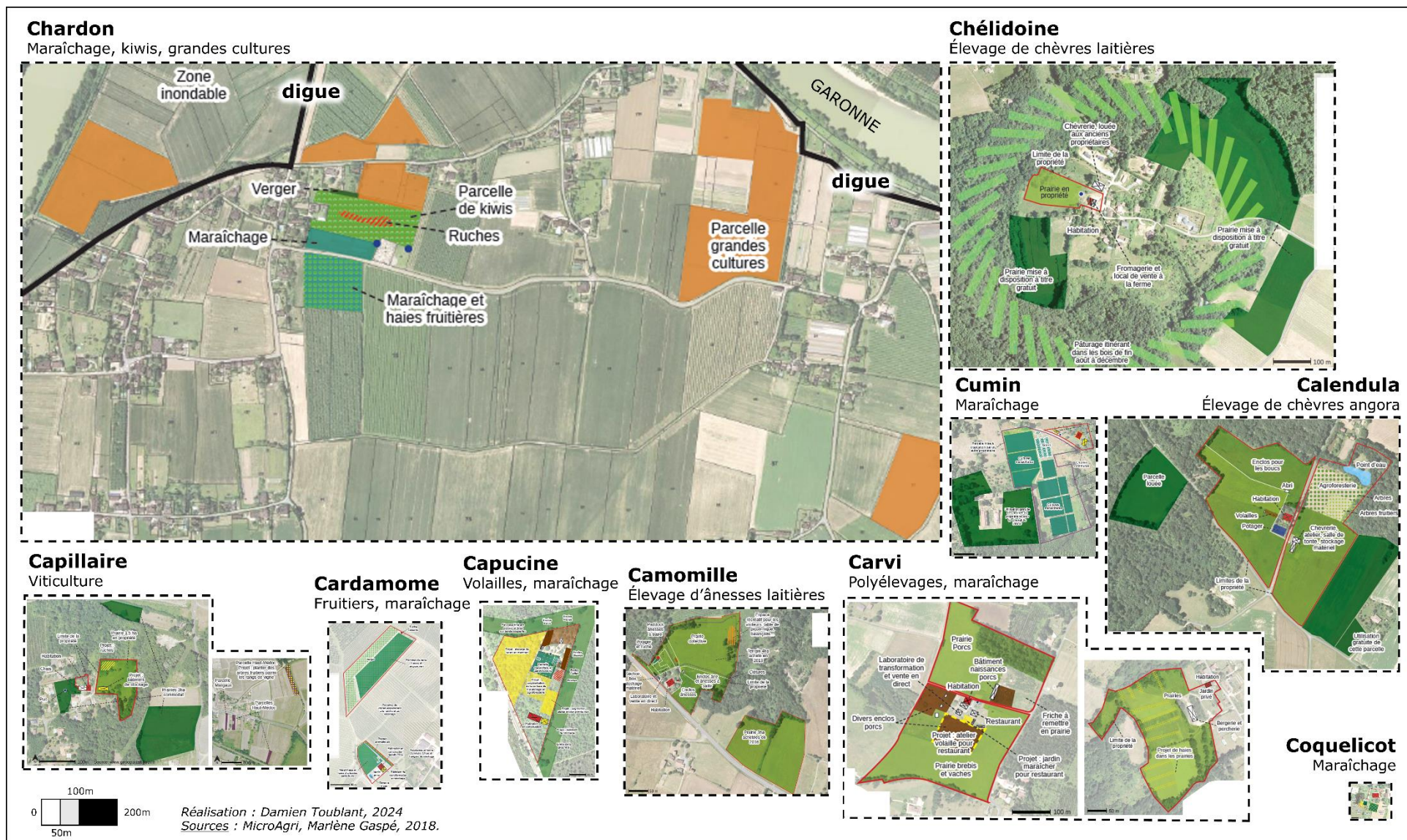


Figure 77 : Des lieux très différemment dimensionnés : exemples de dix micro-fermes étudiées plus spécifiquement par MicroAgri

Dans le cas de la ferme *Chardon*, le projet agricole initial prévoyait d'associer le maraîchage à une culture qui permet « d'avoir un revenu dès le début » (des parcelles plantées d'actinidia déjà « en production »). La ferme *Chardon* s'installe en 2013 sur 11 ha (maraîchage, kiwi et une partie en grandes cultures). Trois ans après, les responsables de cette ferme saisissent l'opportunité d'une « reprise de terres » pour agrandir l'espace dédié aux grandes cultures. Les parcelles étaient déjà certifiées en agriculture biologique et des facilités d'outillage étaient déjà en place.

« C'était pas prévu initialement mais un collègue nous les a présentées, elles étaient déjà en bio et il y avait déjà tout le matériel avec la CUMA ... mais ça c'est à la marge parce qu'on parle de grandes cultures qui nous occupent 5 à 10 % du temps. »

(ferme *Chardon*, 16/04/2019)

Il ne semble pas que ces parcelles de grandes cultures rattachées au lieu de la ferme *Chardon* fassent aussi lieu pour la raison d'un faible « attachement » des responsables à ces espaces périphériques et d'un faible temps consacré. D'un point de vue spatial, ces parcelles apportent « juste » un peu de réticularité à cette ferme et cette configuration permet à ses responsables de s'insérer un peu plus dans le territoire en localisant leurs activités à divers emplacements. Plus que la co-création du lieu, ce qui est intéressant ici, c'est leur manière de s'insérer dans le territoire et de le co-créer. Parce qu'ils ont « repris » ces terres, ils se lient alors davantage à des acteurs territoriaux auxquels ils ne se seraient pas forcément liés (par ex. à la CUMA et aux « collègues » qui produisent aussi des grandes cultures). Dans cette plaine alluvionnaire de la Garonne, marquée par une digue serpentant, où la présence de l'eau (pas de culture en hiver à cause des inondations) et des grandes cultures font partie de « l'habitude paysagère ». C'est-à-dire que plus qu'un motif paysager, c'est une récurrence de voir au fil des saisons l'eau arriver puis repartir, laissant la place aux activités humaines qui s'était, alors, retiré un temps. Le lieu de la ferme n'est ici pas isolé, il se relie au territoire en se reliant à son rythme.

En reprenant ces terres, c'est comme si les responsables de cette ferme avaient compris où ils mettaient les pieds et participaient ainsi à l'évolution du territoire tout en respectant ce que les humains en ont fait au fil des décennies.

Notons tout de même que cette co-création est en même temps un « maintien » de l'agriculture biologique puisqu'à leur arrivée, les terres certifiées « bios » étaient très minoritaires dans ce territoire. Ils ont fait en quelque sorte partie des premiers agriculteur(rice)s « bios » de cette décennie à s'installer dans ce territoire et donc à faire perdurer la qualité biologique des sols (au moins sur ces 26 ha). Ce rôle dans la maintien du mode de production de ces terres est renforcé par le fait qu'il y a eu peu d'installation et de conversion « bios » sur leur commune ces dix dernières années (comparativement à la tendance de la communauté des communes). En effet, depuis dix ans, la surface en grandes cultures biologiques à l'échelle intercommunale a été multiplié par 10, celle en légumes biologiques par 4 et celle en fruit par 15⁴⁷⁵. Les nombres de producteur(rice)s en grandes cultures biologiques et en fruits biologiques ont été multipliés par 5 tandis que celui en légumes biologiques a été multiplié par 2 (avec une baisse de 20 à 16 producteurs entre 2021 et 2022).

⁴⁷⁵ D'après les données de l'Agence Bio disponible en ligne.

1.2.2. Des lieux qui « font revivre » des territoires

Le parcours de vie de M. *Armoise* nous permet ici de remettre en contexte le moment de l'installation, le choix du lieu et la manière de le transformer au cours du temps. Nous trouvons ainsi dans la trame historique étayée par son histoire personnelle des indices sur les étapes menant à ce que ce lieu soit spécifique (cf. trame historique **Annexe 9**).

Au milieu des années 1970, le jeune M. *Armoise*, la vingtaine, était pris en tenaille entre d'un côté son affection pour la vie de paysan de ses grands-parents (dont « l'amour de la nature » qu'il partage) et de l'autre, l'éducation d'un père ouvrier rejetant le monde agricole (« il avait réussi à sortir sa famille de l'agriculture », ferme *Armoise*, 25/04/2018). Ce que cette famille a vécu est emblématique de la longue évolution sociologique concomitante de l'industrialisation séparant progressivement les groupes sociaux des « travailleurs des champs et travailleurs de l'industrie » jusque-là réunis dans une forme d'unité sociale « que l'on a appelé les "ouvriers paysans" » (Mischi, 2014). Le jeune M. *Armoise* a vécu d'abord la réussite ouvrière de son père puis ses peurs quand est arrivée la crise industrielle des années 1973-1974 (faisant suite au « premier choc pétrolier »).

Alors qu'une partie de l'agriculture suit une trajectoire d'industrialisation, « le changement des conditions économiques et, à partir de 1974, la hausse du prix de l'énergie, ont conduit à l'émergence, [dans l'agenda public], de nouveaux thèmes sur "l'agriculture alternative" et la "diversité des systèmes de production" » (Colson, 1986, p. 5).

Le contexte familial de M. *Armoise*, le contexte macro-économique et social ainsi que la difficulté grandissante d'accès au foncier expliquent l'hésitation de M. *Armoise* à se lancer directement dans une installation agricole.

M. Armoise avait 9 ans lors des événements de 1968, il fait davantage partie d'une génération qualifiée de « post-68 » et qui est, pour partie, marquée par un « rejet de la condition salariale et de l'aliénation consumériste. »

(Gianinazzi, 2018)

« Ces "adieux au prolétariat" [...] ont participé de ce "retour" au local, avec parfois la velléité de créer "de petites communautés autonomes, autogouvernées" pour "retrouver le mode de vie du village traditionnel" censé être fondé "sur des relations sociales proches ou immédiates", et dégagées "du poids et des médiations techniques, économiques et politiques qu'impose tout le dispositif de la société industrielle et urbaine". Des sociologues précisent encore : "Il s'agi[ssai]t à la fois de défendre des enjeux globaux essentiels (équilibres écologiques, ressources alimentaires) et de créer hic et nunc, des alternatives au système dominant en jouant notamment sur tous les savoir-faire, les habitudes culturelles, les formes de sociabilité qui ont été conservées par les sociétés rurales". »

(Gianinazzi, 2018)

Il passe tout de même un Brevet de Technicien Agricole en 1974 puis, travaille auprès des « services sociaux ». Il « tient » 5 ans puis décide de rechercher une ferme où s'installer. L'année 1979 est marquée par une seconde crise pétrolière et énergétique ainsi que par la mobilisation contre l'extension du camp militaire au Larzac (Aveyron, 1971-1981). L'homme engagé dans son travail pour la solidarité devient progressivement un militant agissant localement, parfois illégalement⁴⁷⁶ et

⁴⁷⁶ *Armoise* fit partie des 12 « faucheurs volontaires d'OGM » qui ont comparu en 2008 devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour des actes commis en 2006 à quelques kilomètres de la ferme d'*Armoise*.

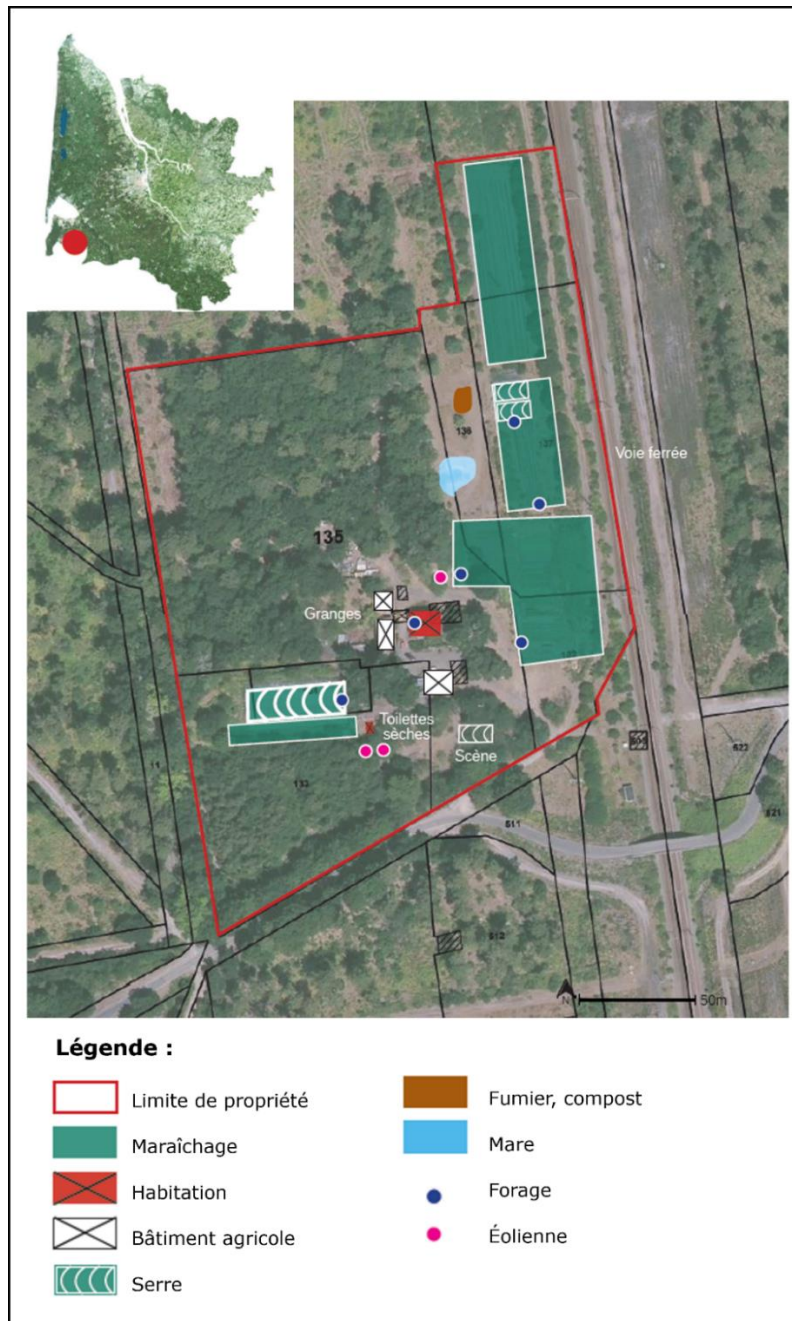
toujours dans une perspective globale de « critique du système capitaliste tout entier » (Gianinazzi, 2018). Il incarne alors, sans le savoir, la fameuse expression qui a participé au fondement de l'écologie : « penser globalement, agir localement » (Dubos, 1977).

C'est ainsi qu'en 1979, M. *Armoise* trouve « par bouche-à-oreille » une ferme de 3.5 ha : « isolée, accessible par une piste en terre, bâtiments en ruine, terres en friches, sans eau ni électricité » (ferme *Armoise*, 25/04/2018). Il faut imaginer ce lieu coincé entre la voie ferrée Bordeaux-Dax, l'immense pare-feu délimitant les départements des Landes et de la Gironde et les plantations de pins maritimes (cf. **Figure 78** ci-après). Le lieu était laissé à l'abandon, les prés et le jardin potager avaient été plantés de pins et la parcelle cultivée était en friche. Selon les dires de M. *Armoise*, « personne n'en voulait » et pourtant, le lieu correspondait à son idéal :

- dans ces immensités de sable et de pins, le lieu et ses environs comportaient encore de belles surfaces de feuillus ; M. *Armoise* compare sa vision avec celle des airiaux du massif landais ;
- la surface était suffisamment grande pour accueillir du monde (possibilité de parquer des voitures, monter des barnums, planter des tentes, etc.) et diversifier ses activités (créer un atelier volailles, organiser des événements culturels, construire un four à pain, etc.) afin de subvenir aux besoins des personnes qui l'entourent ainsi qu'aux habitants des villages voisins ;
- l'absence de voisins habitants à proximité conférait une certaine liberté et tranquillité (faire du bruit lors des concerts, découper du bois dans les forêts et taillis environnants).

M. *Armoise* obtient un bail auprès du propriétaire pour un euro symbolique en contrepartie duquel il s'engage à rénover progressivement la maison principale. Au fil des années, de multiples constructions ont complété le bâti existant (cf. **Figure 78** et **79** ci-dessous) : salle d'accueil, garage, serre de stockage, serre servant de scène, hangar, château d'eau, toilettes sèches, pont élévateur pour la mécanique, etc.

En toute conscience, M. *Armoise* a choisi ce lieu isolé et déroule tout naturellement les logiques d'action qui permettent de vivre sur ce lieu, non pas « pour soi » mais pour « refaire vivre ce coin de territoire » selon ses mots. À l'opposé du raisonnement autarcique, M. *Armoise* se relie dans toutes ses actions à un territoire qui se définit au-delà de l'espace de la ferme. Notons accessoirement qu'il était d'ailleurs très fréquent de le croiser dans plusieurs réunions sur le Bassin d'Arcachon mais aussi à Bordeaux.



Réalisation : Marlène Gaspé, 2018

Figure 78 : Description de l'occupation du sol en 2018 et localisation de la ferme Armoise

Sur l'exemple de la ressource énergétique, on pourrait penser que ses actions pour développer son autonomie pourrait être autarcique mais sa démarche a toujours été tournée vers l'essaimage. Non seulement M. Armoise développe des technologies « low-tech » utilisant les énergies renouvelables (cf. **Figure 79** ci-après : 3 éoliennes, panneaux solaires, « bicytracteur », un four à pain, 8 petits forages avec château d'eau pour stocker l'eau et l'utiliser avec la gravité, etc.) mais il les promeut en organisant sur le lieu des ateliers afin que ceux qui le souhaitent puissent repartir avec le savoir et reproduire l'expérience chez eux (et aussi essayer à leur tour).



Figure 79 : Illustration des installations de la ferme Armoise

Réalisation : Damien Toublant, photographies du 20/03/2017

Commentaire :

En haut, à gauche : plants de tomates sur couches chaudes sous la serre tunnel servant de pépinière, proche des habitations.

En haut, au milieu : château d'eau auto-construit.

En haut, à droite : éolienne auto-construite.

Au milieu, à gauche : le bicytracteur ou agrozouk.

Au milieu, à droite : scène accueillant les concerts : il s'agit d'un morceau de serre tunnel avec plancher. Elle sert de lieu de stockage le reste du temps.

En bas : aperçu d'une partie des planches maraîchères permanentes : le sable est noir parce qu'enrichi au fil des années ; la voie ferrée se ferait presque oublier.

Cette ferme symbolise une « résistance paysanne »⁴⁷⁷ dans ce territoire soumis à la déprise agricole (agro-sylvo-pastoralisme) et artisanale (gemma). « Elle fait renaître la ferme autonome de vaches et moutons »⁴⁷⁸ qui existait à cet endroit. Les vaches et les moutons ont été « remplacés » par des volailles et des légumes mais l'autonomie est toujours au cœur du projet.

⁴⁷⁷ Expression empruntée au chercheur François Pernet dans ses travaux sur la diversité agricole qu'il a pu observer durant les décennies 1970-1980 (1982 cité par Colson, 1986, p. 5).

⁴⁷⁸ Selon les dires de l'un des habitants qui semble connaître l'histoire agricole du lieu (entretien collectif, 20/03/2017).

Dans la **Figure 80** ci-après, les photo-aériennes de 1945 à 1979 témoignent de ce passé où les deux économies agricoles d'élevage et de gemmage se chevauchent encore⁴⁷⁹ :

- en **1945**, le lieu était déjà en partie cultivé et pâturé. Les landes boisées et les forêts de feuillus, toutes deux peu denses environnaient l'espace de l'ancienne ferme. Les activités du territoire étaient celles de l'agro-sylvo-pastoralisme (on distingue de nombreux sentiers) et du gemmage (pas de possibilité de repérer cette activité sur les photos aériennes⁴⁸⁰). La voie ferrée est active depuis une trentaine d'années et le pare-feu est déjà présent. Ce dernier a été créé suite aux incendies qui se sont multipliés dès 1937 et étalés jusqu'en 1949. De 1939 à 1945, les incendies ont détruit plus de 330 000 hectares de pins et fait plusieurs dizaines de victimes. Les incendies sont récurrents dans le massif landais et chaque année un peu plus de 200 hectares partent en fumée (EFFIS⁴⁸¹, 2008-2021). À noter que les incendies de l'été 2022 ont détruit plus de 26 000 hectares

- en **1950**, la pression du pâturage conduit à un environnement déboisée autour du lieu de l'ancienne ferme. Elle est toujours habitée, en témoigne une partie cultivée pour un potager familial qui peut se distinguer en zoomant sur la photographie aérienne ainsi que les indices du rassemblement d'animaux de bétail (balles rondes de foin et zone piétinée) à proximité. Le passage au-dessus de la voie ferrée se sécurise et la piste devient un peu plus carrossable (surtout en venant de l'Est : la ferme est principalement « rattachée » à la Gironde, le département sur lequel elle se situe).

- en **1979**, l'année d'installation d'*Armoise*, la piste carrossable traverse d'Est en Ouest (reliant la Gironde au département des Landes). Le pastoralisme a disparu, le gemmage aussi sûrement. Cette activité avait pris progressivement le pas sur l'élevage entre les années 1960-1970 puis elle s'éteint définitivement au début des années 1970-80 (baisse mondiale de la demande et substitution de l'essence de térébenthine par des dérivés pétroliers). Le territoire est occupé par les plantations de pins maritime, la repousse spontanée de la végétation typique⁴⁸² et cela provoque la disparition des nombreux sentiers. Ces derniers sont remplacés par un quadrillage de chemins d'exploitation. Même le lieu de la ferme est planté de pins maritimes (que M. *Armoise* coupera et remplacera par des feuillus).

- en **2018**, le territoire est majoritairement occupé par les plantations de pins maritime et les grandes cultures « ont pris place » jusque dans les pare-feux. La piste carrossable est devenue une route et un pont a été construit pour assurer le passage au-dessus de la voie ferrée (cf. **Figure 80** ci-dessous). Les infrastructures sont en place et entretenues régulièrement pour faciliter le développement de l'activité forestière. Dans le lieu de la ferme *Armoise*, on distingue des serres tunnels au milieu des feuillus et des planches maraîchères. Un nouveau sentier apparaît et parcourt le pare-feu jusqu'à une parcelle qui sera plus tard le sujet de discussions pour installer soit un éleveur, soit une nouvelle micro-ferme maraîchère.



Figure 80 : Vue de la ferme *Armoise* depuis l'entrée du pont

Source : Google StreetView, avril 2021.
Commentaire : On distingue en arrière-plan les voitures et les panneaux solaires de la ferme *Armoise*.

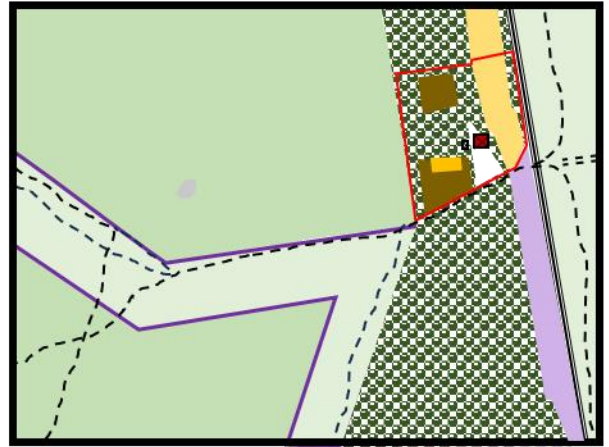
⁴⁷⁹ Le gemmage faisait vivre 16 500 familles des Landes de Gascogne en 1952 (Ripoche, 2012).

⁴⁸⁰ Seules la mémoire des habitants du lieu interrogés lors d'un entretien collectif le 20/03/2017 et la documentation attestent de cette activité sur ce lieu et sur les terres qui l'environnent.

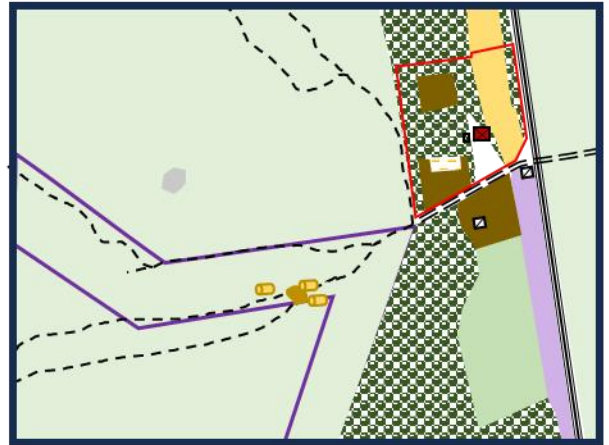
⁴⁸¹ EFFIS : European Forest Fire Information System (Système européen d'information sur les feux de forêts).

⁴⁸² Cette repousse a participé à la propagation des incendies concomitamment à la disparition du sylvo-pastoralisme.

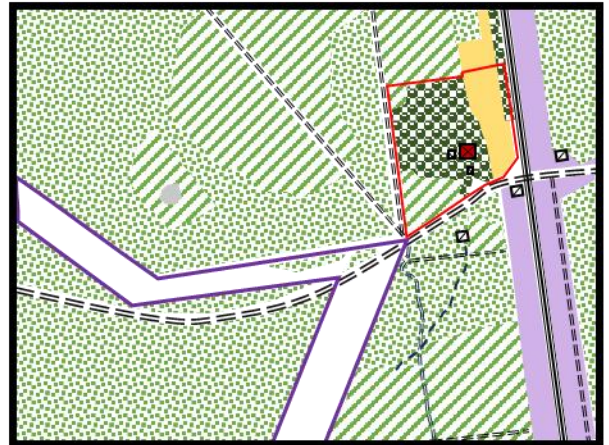
1945



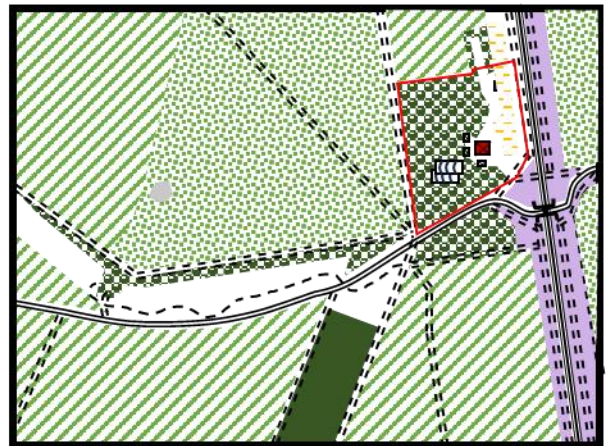
1950



1979



2018





Réalisation : Damien Toublant, 2023

Figure 81 : Évolution de l'occupation du sol du lieu d'installation de la ferme *Armoise* et de son environnement proche, de 1945 à 2018

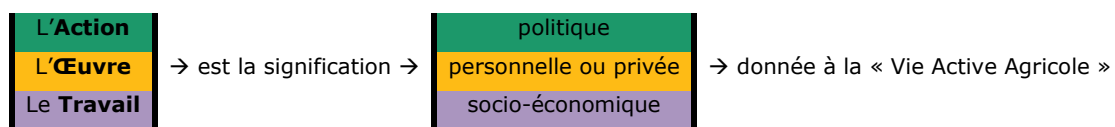
Au fil des décennies, ce sont principalement les motifs paysagers construits par l'humain qui ont été conservés malgré des évolutions (le pare-feu, la voie ferrée, les limites du lieu de la ferme, la voie de communication ralliant la ferme à la commune de Salles en Gironde). D'un point de vue écologique, la micro-ferme a permis aux feuillus de se développer (abritant une plus grande biodiversité que les plantations monospécifiques). Ce sont ces mêmes feuillus qui ont protégé la lagunes à proximité (abritant une tourbière caractéristique des « landes historiques ») qui a tenu durant des décennies (rond gris sur la **Figure 81** ci-dessus et ci-avant).

M. *Armoise* se fait d'ailleurs un point d'honneur à « refuser cette domination du pin » par la plantation ou la repousse spontanée de feuillus qu'il favorise. Il transforme petit à petit le lieu en « oasis » comme il aime l'appeler. Depuis son arrivée, « la vie est revenue, les oiseaux chantent » (ferme *Armoise*, 20/03/2017).

1.2.3. Des médiations territoriales qui s'expriment depuis ces lieux

Pour mettre en évidence ce lien entre le *continuum* entre dimensionnement des micro-fermes (à la fois du système d'activité et de la Vie Active Agricole) et territoire, nous reprenons le fil de notre analyse entamée dans la **sous-section précédente (1.2.2.)** sur l'exemple de la ferme *Armoise*. Nous analysons plus spécifiquement sa médiation territoriale. En effet, elle nous informe du processus d'adéquation qui permet à des individus à travers leur micro-ferme de se mettre en chemin vers l'équilibre des dimensions de leur « Vie Active Agricole » passe par l'adéquation des dimensions du système d'activité (et non « cohérence » car le terme est plus figé dans son sens que la notion d'adéquation qui s'inscrit d'emblée dans du processus).

Pour rappel, l'outil conceptuel de la médiation territoriale analyse le lien de l'activité agricole au territoire à travers trois dimensions (cf. détails théoriques explicités dans le **Chapitre 3**) :



L'équilibre est une notion critiquable si elle se conçoit comme un état permanent. Ce n'est pas notre cas. Nous la concevons comme une perspective dynamique qui peut passer par des états de stabilité provisoire. Dans le contexte de la médiation territoriale, l'équilibre désigne une configuration associant proportionnalité des dimensions de la « Vie Active Agricole » et intersection. En d'autres termes, il y a équilibre de la « Vie Active Agricole » quand aucune des trois dimensions ne domine sur l'autre. C'est le cas du type de médiation territoriale « conviviale ».

Un équilibre de la « Vie Active Agricole » construit dans le temps long : exemple inspirant de la ferme *Armoise*

Si d'années en années, la ferme *Armoise* n'a eu de cesse d'accueillir des individus de passage, M. *Armoise* a toujours été en charge de la gestion courante du lieu. Même s'il est accompagné du « noyau dur de l'association qui pour certains se connaissent depuis plus de 20 ans », il est l'entité sociale du système d'activité que nous étudions pour caractériser le type de médiation territoriale.

La **Figure 82** ci-après décrit les éléments qui font sens pour *Armoise*, dans les trois dimensions de sa « Vie Active Agricole » (Travail, Action, Œuvre). La configuration des trois est plutôt équilibrée : il n'y a pas de dimension qui domine fortement. Peut-être que la dimension de l'Œuvre est un peu plus petite étant donné que M. *Armoise* « s'oublie parfois pour le collectif » (entretien du 20/03/2017). Disons qu'il s'épanouit personnellement à travers les « intersections » entre les dimensions personnelles et politiques (Œuvre-Action : « accueil de gens de passages », « concerts et événements culturels) et entre les dimensions personnelles et socio-économiques (Œuvre-Travail : « accompagnement et transmission »). Cet équilibre est le fruit de longues années et c'est ce qui convient à M. *Armoise* d'après ce qu'il nous établit comme bilan. Nous pensons qu'il « équilibre » sa « Vie Active » grâce au sens donné par l'Œuvre dans sa « Vie Active Non Agricole » (par ex. il travaille une partie de l'hiver « au soleil »). Cette activité hors micro-ferme n'a pas de lien ni avec sa micro-ferme, ni avec sa « Vie Active Agricole » mais elle compte dans son équilibre global.

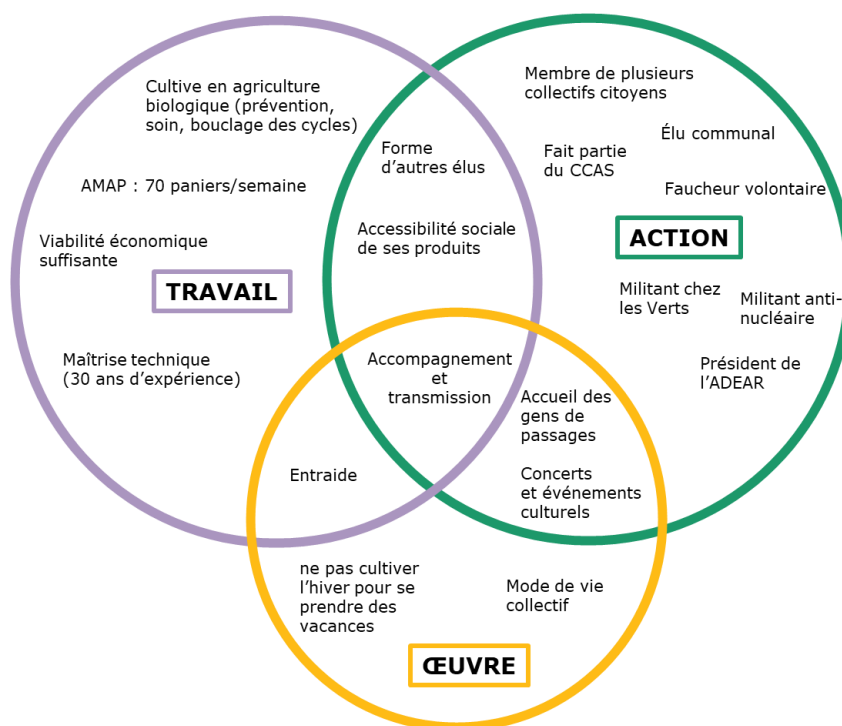


Figure 82 : Exemple de la médiation territoriale conviviale de la ferme Armoise : un exemple de médiation solidaire et décroissante

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Source : Entretien du 20/03/2017 et données de notre échantillon des 99 micro-fermes.

Commentaire : Cet équilibre est le fruit d'un cheminement qui aura pris plus d'une trentaine d'années. Ce n'est pas ici pour décourager d'éventuels porteurs de projet mais juste pour énoncer le processus d'adéquation qui prend du temps et peut comporter des étapes de « disproportions ».

Du point de vue de la dimension Action, de nombreux engagements ont déjà été mentionnés dans la figure ci-avant et le **Chapitre 4**. Soulignons que M. Armoise a beaucoup compté dans la naissance du Projet Alimentaire Territorial du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eye en 2022. Tout au long du développement de l'action citoyenne du Collectif Aliment-Terre (co-initiateur du PAT⁴⁸³ et qui a tenu bon depuis 2015), il était présent et l'association pouvait compter sur lui pour son expertise. Nous développons dans la **sous-section 2.2.** cette « responsabilité » des micro-fermes envers « leur » territoire. Ensuite, M. Armoise a été un élu de sa commune (dont le maire est président de l'une des trois intercommunalités du Bassin d'Arcachon). Il a notamment beaucoup poussé pour orienter la politique de la ville vers une idée de « quartiers agricoles ». C'est ici un exemple de mobilisation du modèle-norme « micro-ferme » en situation de projet d'aménagement urbain.

Du point de vue de la dimension Travail, M. Armoise maîtrise son outil de production maraîcher dont il a l'expérience depuis une trentaine d'années. Il en fait d'ailleurs bénéficier un grand nombre de personnes qui « emportent avec elle un petit bout de [la ferme Armoise] » (entretien du 20/03/2017). En 2017, sur la quarantaine de stagiaires accueillis depuis son installation, il témoignait de 7 installations, pour beaucoup dans un rayon de 100-150 km. Au fur et à mesure des années, Armoise a tissé un véritable réseau d'entraide, proche d'une forme de compagnonnage.

⁴⁸³ PAT : Projet Alimentaire de Territoire.

Les micro-fermes sont des « points d’ancrage » sur lesquels un certain nombre d’activités se développent et auprès desquels des stagiaires se forment pour ensuite éventuellement s’installer sur le territoire. M. *Armoise* voit dans les stages un intérêt fort de transmission non seulement « du métier » mais aussi des « valeurs » de sa médiation territoriale « solidaire et décroissante » (intersection de l’Œuvre, du Travail et de l’Action).

« Le travail pourrait se faire sans les stagiaires, ça n’impacte pas la rentabilité mais c’est surtout qu’après je trouve ça super que les jeunes ils s’installent pas loin. Et ça en fait des collègues ! »
(ferme *Armoise*, 20/03/2017)

Il cultive 8 000 m² de maraîchage diversifié (50 types de légumes, plusieurs centaines de variétés) assisté d’un petit tracteur et d’un « bicytracteur » (auto-construit en 2017 et actuellement appelé « Aggrozouk »). Ce dernier fait partie des nouveaux outils développés par des associations comme l’Atelier Paysan⁴⁸⁴ dont l’objet est le déploiement de la souveraineté technique paysanne au service de l’agriculture biologique. « Le bicytracteur permet de diminuer la pénibilité du travail et les risques physiques. Il est idéal jusqu’à 3 ha et propose une assistance électrique (2 CV⁴⁸⁵). Il est facile à réparer et a été financé à 50% par la MSA » (ferme *Armoise*, 20/03/2017). Ce partenariat ici est important à mentionner puisqu’il rend compte d’une évolution de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui, depuis quelques années, soutient la lutte contre la pénibilité et l’amélioration ergonomique des petites fermes.

Un autre exemple plus récent d’une micro-ferme de notre échantillon, mentionnait l’intervention de la MSA dans un travail partenarial sur l’ergonomie. Le champs de la « pénibilité au travail » est important en général pour les métiers physiques et *a fortiori* dans les micro-fermes où le travail manuel est omniprésent. En effet, l’un des projets lauréats de l’appel à projets 2023 de la Fondation « Au Nom de Sélène » que nous avons accompagné, portait justement sur la construction avec l’Atelier Paysan d’une laveuse à légumes. La responsable de la ferme lauréate, aussi présente dans notre échantillon⁴⁸⁶, résume brièvement son projet ainsi :

« Depuis plus d’un an, nous faisons partie d’un « collectif de 7 fermes maraîchères de sud Gironde accompagné par la MSA Gironde et des ergonomes pour améliorer nos conditions de travail sur l’ensemble de notre chaîne de production (des semis à la commercialisation). Plusieurs fermes ont pu bénéficier d’un accompagnement individuel et pour notre GAEC deux pistes d’amélioration ont été pointées et sont en cours de réflexion : (i) un nouveau bâtiment de stockage des courges (4*6m), adossé à un vrai local de pause pour les salariés (3*6m) ; (ii) une nouvelle zone de lavage des légumes, avec notamment une nouvelle laveuse de légumes.
Si la construction du bâtiment sera confiée à des professionnels, nous projetons d’autoconstruire la nouvelle zone de lavage de légumes et de travailler avec la MSA de Gironde et l’Atelier Paysan pour développer de manière collaborative, avec d’autres maraîchers, un prototype de laveuse à légumes auto-construit. »
(ferme lauréate, 2023)

En favorisant les interactions avec ce réseau associatif qui propose des formations à l’autoconstruction ouverts à tous et conduits selon les principes de l’éducation populaire, ces deux fermes apportent de l’ouverture et du partage de ressources extérieures au territoire et qui pourront lui bénéficier⁴⁸⁷.

⁴⁸⁴ Devenu SCIC SA Atelier Paysan en 2011, la structure était sous statut associatif et se nommait « ADABio Autoconstruction ».

⁴⁸⁵ CV : « chevaux fiscaux ».

⁴⁸⁶ Pour conserver l’anonymat des informations que nous dévoilons dans notre travail, nous ne donnons ni son nom réel, ni le nom de plante que nous lui avons affecté.

⁴⁸⁷ Le programme MMBIO a réalisé une « traque aux innovations » dont elle propose une synthèse en accès libre. MMBIO, 2023, url : < <https://wiki.itab-lab.fr/espacemaraichage/?MMBio-Traque> > (consulté le 12/03/2024).

La **Figure 83** ci-après montre que même si les micro-fermes se positionnent sur une trajectoire d'adéquation entre leurs trois dimensions de « Vie Active Agricole » (Travail, Action et Œuvre), le chemin passe par des étapes de légères disproportions. Cette diversité montre différentes manières de se réaliser dans son lien au territoire. Elle montre aussi que pour une même perspective de médiation territoriale conviviale, la progression pour y arriver est différente. Et pour certains responsables, l'idéal n'est pas d'équilibrer ces trois dimensions, ils peuvent aussi se sentir bien dans une forme de déséquilibre de leur « Vie Active Agricole ». Ce peut être alors par leur « Vie Active Non Agricole » ou bien grâce à leur « *vita contemplativa* » (dimension spirituelle) qu'il trouve un équilibre plus global. Il faut faire attention de ne pas utiliser cette théorie et son interprétation de manière déterministe.

On note que les responsables donnent généralement plus de sens à la dimension socio-économique. Une explication dans certains cas de cette sur-représentation de la dimension Travail peut venir de la fierté des responsables de micro-ferme de parler de leur métier-passion. Par exemple, quand les responsables de la ferme *Carvi* répondent à des questions sur l'entreprise et son histoire, on voit bien qu'ils jouent le « rôle » de chef(fe)s d'entreprise alors que, en creusant sur les motivations et les stratégies, on comprend qu'ils promeuvent le partage des tâches, sont « heureux de travailler en famille », d'avoir du temps pour « être ensemble », « se voir évoluer ». On peut donc sûrement relativiser la récurrence discursive de la dimension du Travail.

Et c'est entrant davantage dans les discours des enquêté(e)s et en multipliant les exemples que nous en déduisons que les responsables des fermes s'inscrivent dans une perspective d'adéquation à la fois dans le dimensionnement de leur système d'activité (progressivité, maîtrise du temps, compromis) et dans le dimensionnement de leur « Vie Active Agricole ». En effet, si des exemples illustrent les difficultés dans le rapport au proportionné, d'autres exemples révèlent des étapes « plus avancées »⁴⁸⁸ dans la perspective d'adéquation. Si, par exemple, les fermes *Coquelicot*, *Cumin* et *Capucine* semblent avoir trouvé leur équilibre de « Vie Active Agricole », d'autres fermes comme *Capillaire* ou *Carvi* « vivent » une forme de disproportion entre les dimensions, elles font un travail d'adéquation adapté à leur situation :

- dans certains cas comme Mme *Carvi*, elle s'investit dans l'association des parents d'élèves et donne ainsi plus de sens à sa « Vie Active Non Agricole » ;
- dans certains cas comme Mme *Capillaire*, elle est sur une autre dynamique : elle aimerait avoir plus de temps pour s'engagement, militer afin de donner plus de sens politique à sa Vie Active Agricole.

Les responsables de la ferme *Carvi* semblent s'en satisfaire parce que leur « Vie Active » est équilibrée, tandis que les responsables de la ferme *Capillaire* éprouvent un manque et donc sont en train de changer (en termes de représentation symbolique, le cercle Action va sûrement grandir pour la ferme *Capillaire* et rester de même taille pour la ferme *Carvi*). Cette analyse informe du fait que la territorialisation des micro-fermes remet en jeu l'« égalité » des dimensions de la « Vie Active Agricole » vers laquelle « débouchait » la bifurcation biographique (pré-installation). Le rapport au proportionné n'est donc pas un acquis de la bifurcation biographique, il fait partie intégrante des stratégies développées dans la territorialisation du système d'activité micro-fermes. Il s'exprime différemment en chacun des projets. L'installation ne met donc pas à l'abri de cette considération, au contraire, le rapport au proportionné est un souci permanent de cette perspective d'adéquations (avec un « s » pour marquer le caractère multidimensionnel).

⁴⁸⁸ En se prémunissant toujours d'une vision déterministe.

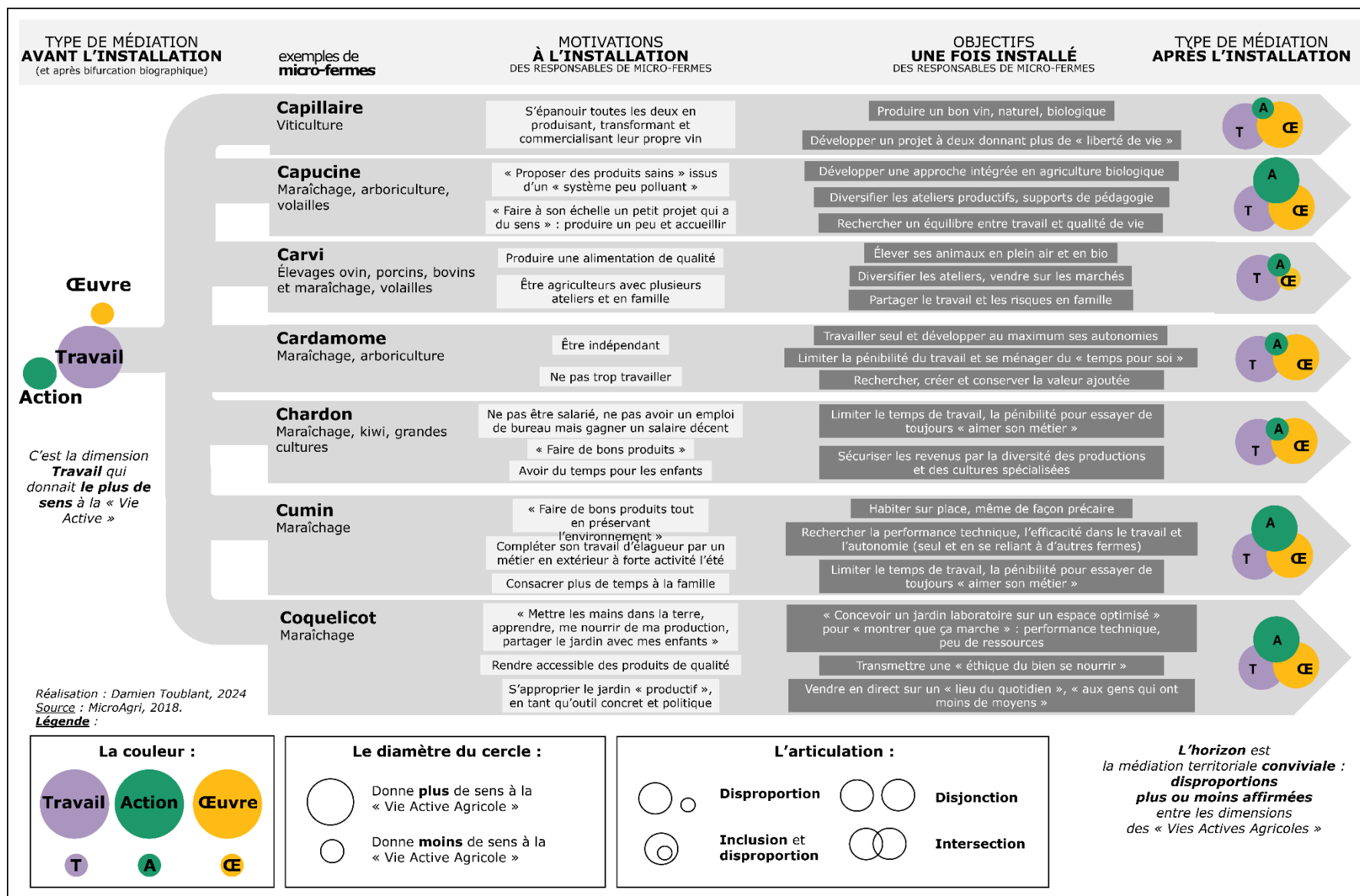


Figure 83 : Diversité des configurations de médiations territoriales : un équilibre qui se construit sur le temps long

Dans leur motivation, les responsables des micro-fermes sont toutefois très sûr(e)s de leur chemin et du fait que leur modèle « à eux » va leur permettre d'équilibrer leur « Vie Active Agricole » (« de tenir bon » selon les mots de Mme *Achillée*). Comment font-ils et elles pour être si sûr(e)s de leur chemin étant donné la pression de leur bifurcation biographique, la complexité de leur système d'activité et les difficultés de leurs tâches quotidiennes ?

Positionner les systèmes d'activité micro-fermes dans une perspective processuelle d'adéquation permet de :

(i) rendre compte du fait que les micro-fermes fonctionnent par stratégies, c'est-à-dire qu'elles définissent leur objectif et la coordination des actions à mener pour y parvenir (le « quoi faire »).

(ii) rendre d'autant plus pertinent le choix de progressivité dans le développement des micro-fermes. Cette stratégie est à relier avec la « valeur de prudence » évoquée par les sociologues P. Bitoun et Y. Dupont (2016, p. 23) dans leur définition de l'agriculture paysanne.

(iii) rendre caduque la volonté de chercher un pas de temps « standard » pour la « phase d'installation ». D'ailleurs, l'« installation » devrait être juste le terme utilisé pour marquer l'événement ponctuel (par ex. création juridique ou social ou fiscal ou mise en culture) et non pour nommer une phase à durée indéterminée que le processus de normalisation tente de contenir à 4 ou 5 ans. C'est le positionnement que propose la dénomination « post-installation » (une phase qui suit l'« événement » de l'installation).

(iv) déculpabiliser les éventuels compromis dans les aspirations. L'idée n'est pas d'équilibrer dès le début les dimensions de sa « Vie Active Agricole » mais de savoir comment se positionner progressivement sur la trajectoire de la médiation territoriale conviviale et surtout de savoir ce qui convient dans l'adéquation entre son système d'activité et le dimensionnement de la « Vie Active Agricole » (sans oublier le lien à la « Vie Active Non Agricole »).

(v) témoigner de la diversité des concrétisations possibles de désirs de changement. Le modèle micro-ferme permet à une diversité d'individus et de projets de se réaliser.

Le responsable de la ferme *Ortie* évoque sa reconversion professionnelle :

« Les gens comprennent pas pourquoi je suis passé de ça à ça. Parce qu'en fin de journée je vais te dire, tu peux prétendre tout ce que tu veux, tu peux avoir tout le pognon que tu veux, tu peux avoir toutes les petites manières et les fringues, la seule chose qui importe c'est qui tu es et comment tu vis ta vie, le reste... [grand souffle]. »

(ferme *Ortie*, 2021)

1.3. Différents rapports à la lisière

Le mot « oasis » prononcé par M. Armoise, lorsqu'il décrit son lieu, prend tout son sens pour un territoire au sol sableux, et d'autant plus lorsque les coupes rases ont été faites à proximité (sur des centaines d'hectares) et à une saison où les grandes cultures céréalières (orge, maïs notamment) et légumières (petit pois, carottes) n'ont pas encore poussé. Le responsable de la ferme crée ce qu'on nomme une « lisière » en « îlot » au milieu des pins et des surfaces de grandes cultures.



Figure 84 : Contraste paysager entre le lieu de la ferme et son environnement

Réalisation : Damien Toublant, photographies de Vivien Bourgeon, 20/03/2017

Commentaire :

À gauche : Au premier plan, l'ancienne piste qui mène à la voie ferrée toujours en fonctionnement. Au second plan, le lieu de la ferme Armoise composé d'une forêt diversifiée de feuillus dont une partie était déjà présente à l'arrivée de M. Armoise en 1979. Il a planté ou favorisé l'autre partie.
À droite : Un champ de maïs un mois avant qu'il ne soit semé.

La lisière peut prendre différentes formes suivant les localisations des fermes et la manière dont elles s'organisent. Nous mobilisons dans cette figure, la notion de « lisière », c.à.d. une transition paysagère entre formation végétale « ouverte » et formation végétale « fermée » (Géoconfluences, 2022). Suivant les fonctions que doit jouer la lisière, les surfaces des lieux, la plus ou moins grande liberté dont disposent les responsables des fermes dans la gestion des espaces environnant, la lisière peut « dépasser » les limites du lieu. La limite devient alors interface entre le lieu micro-ferme et les espaces environnants. C'est dans cette continuité que se joue notamment la territorialité des micro-fermes.

Du point de vue de la « coexistence et confrontation des modèles agricoles », les réflexions sur l'identification du lieu et sur les « effets » de lisière montrent que les responsables développent une capacité de « faire avec » ou « prendre sur eux » malgré un environnement parfois très « hostile ». Dans des cas où l'accès au foncier est strictement bloqué, alors les responsables de micro-fermes doivent « prendre » sur leur espace, déjà petit, pour développer l'effet de lisière nécessaire à leur viabilité.

1.3.1. Les lisières pour *Achillée*, *Épilobe* et *Karkadé*

Analysons les trois fermes « études de cas » pour comprendre la manière dont les différents rapport à la lisière révèle le lien des micro-fermes au territoire (cf. **Figure 85** ci-après).

Dans le cas spécifique de la ferme *Épilobe*, on comprend que sa lisière est une « protection » qui rend possible la coexistence avec un autre modèle agricole mais la situation est vécue assez difficilement. Le couple souhaiterait acquérir ou louer au moins une petite partie en plus pour étendre la lisière par une plantation d'arbres fruitiers par exemple. Quant à la lisière avec les voisins au sud et au nord, elle est une interface de dialogue ou d'échange (par ex. un des voisins leur dépose ses tontes de pelouse).

On comprend dans les propos du couple que leur lieu est trop petit. Au Sud par exemple, ils ont pu s'agrandir pour « baisser en pression » dans leurs successions culturales (et parce que des surfaces de la partie principale du lieu sont trop inondées à certaines périodes de l'année pour les cultiver). Pour s'agrandir, les responsables de la micro-ferme sont « allés chercher » au-delà la limite immédiate et ont négocié la mise à disposition d'une parcelle avec un propriétaire qui détient de nombreuses terres sur la commune. La concentration des terres (beaucoup de surfaces possédées par peu d'individus) est un problème majeur pour la durabilité des territoires (la diversité des types d'activités est un facteur de durabilité). La sous-section suivante analyse brièvement ce qui s'est joué dans la relation entre les responsables de la ferme *Épilobe* et les propriétaires de la parcelle adjacente que M. et Mme *Épilobe* souhaitaient cultiver.

L'analyse par le prisme de la lisière joue comme un révélateur de la manière dont les responsables de micro-fermes se lient aux acteurs du territoire (par ex. les voisins). Deux « effets » de lisières sont analysés dans les **sous-sections 1.3.2.** et **1.3.3.**

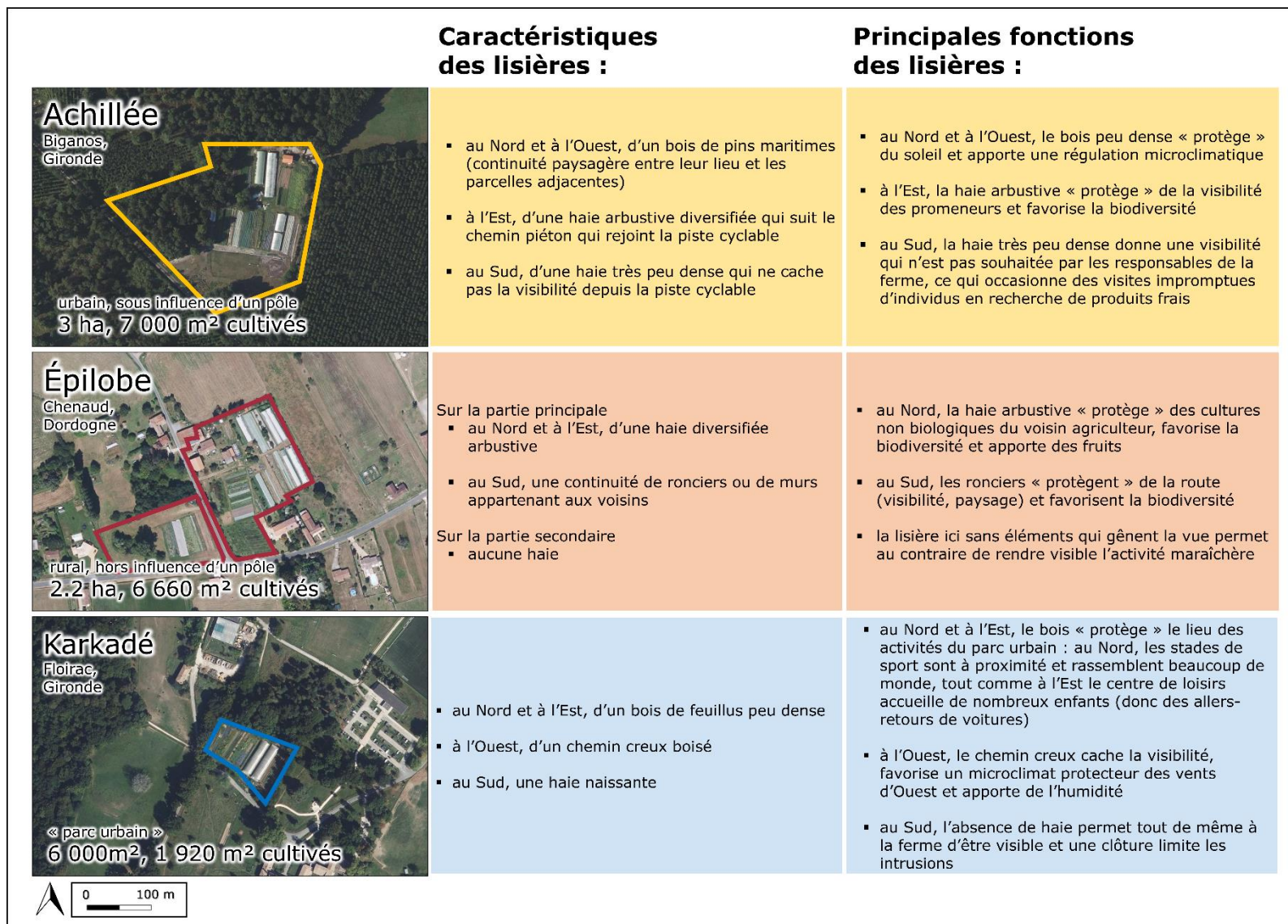


Figure 85 :
Caractéristiques et fonctions des lisières (3 exemples)

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sources : IGN, Trois « études de cas ».

Commentaire : Notons que les trois fermes sont entièrement clôturées mais nous ne considérons pas la clôture comme une lisière.

1.3.2. La lisière comme prolongement de la ferme

La recomposition territoriale désigne « le réagencement dans la durée d'un espace, sous l'effet de facteurs endogènes ou exogènes » (Géoconfluences, 2024). Le changement d'occupation du sol est une recomposition de l'espace qui est territoriale si elle modifie l'appropriation d'un espace.

La parcelle secondaire de la ferme *Épilobe*, l'occupation de la parcelle secondaire (cf. **Figure 86** ci-contre) était une prairie fauchée par un prestataire de service travaillant pour le compte d'un « grand propriétaire ». Celui-ci possède de nombreuses terres sur la commune dont le château situé au lieu-dit « Puyvigier », localisé à 1 km de la ferme *Épilobe* (cf. localisation de son château sur la carte C, **Figure 88** ci-après). Depuis plusieurs années le couple *Épilobe* convoitait cette parcelle. Le propriétaire leur a d'abord donné l'accord d'y établir un parking improvisé. Puis ils ont eu l'autorisation d'y cultiver quelques planches. Lors de l'« immersion » réalisée pour cette étude de cas, nous y avons planté des oignons (cf. **Figure 87** ci-contre). On distingue aussi sur cette photographie une maison en construction (appartenant à un autre propriétaire). Sa présence montre l'extension récente du village de Chenaud et témoigne d'une proximité et d'une concurrence d'usage entre urbanisation et agriculture (coexistence).



Figure 86 : Localisation des parcelle principale et secondaire de la ferme *Épilobe*



Figure 87 : Vue de la parcelle secondaire : semis d'oignons du responsable de la ferme *Épilobe* accompagné d'un stagiaire

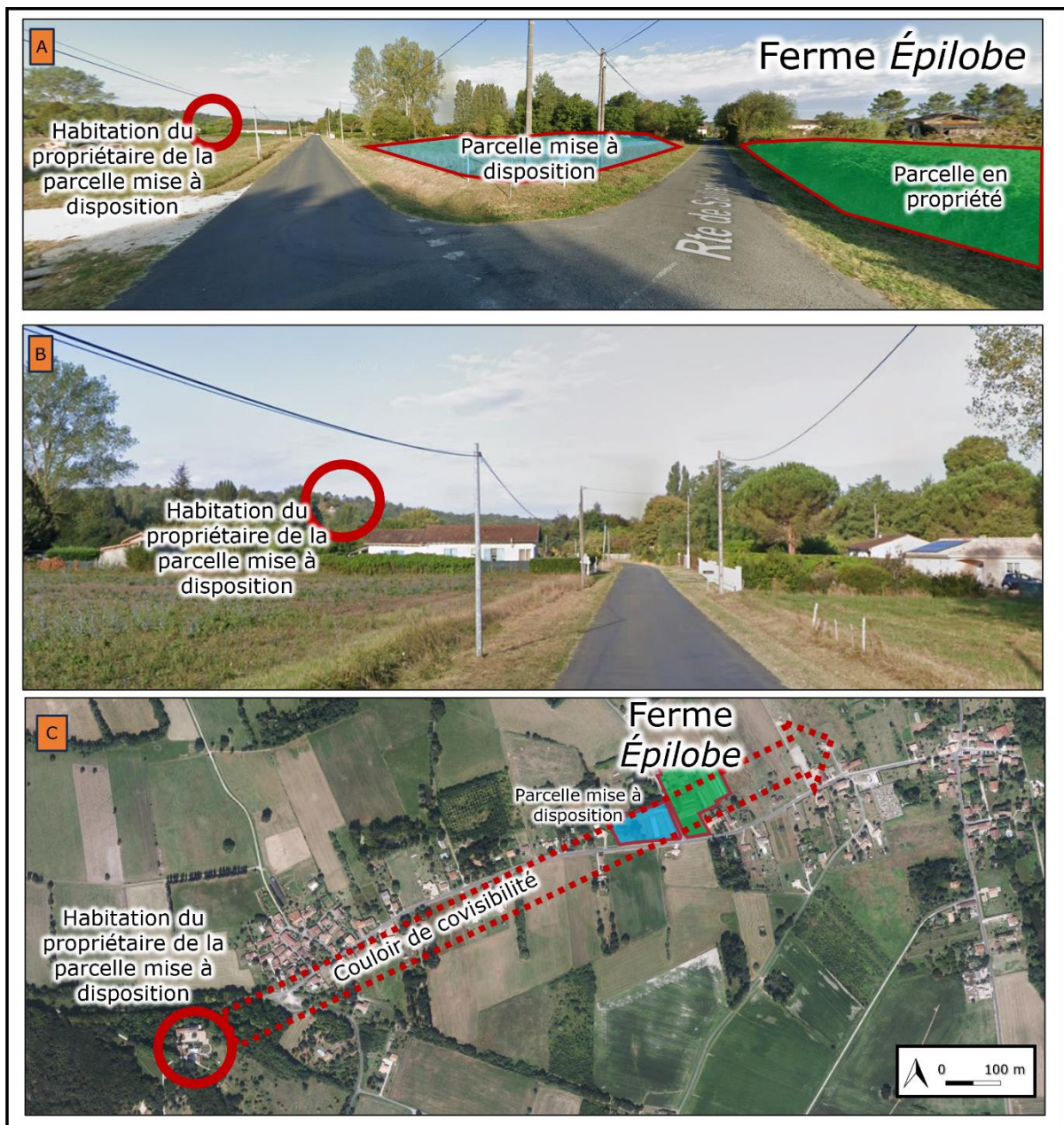
Réalisation : Damien Toublant,
photographie du 24/02/2021

La « terre » est un bien particulier qui révèle les priorités de la société : faciliter l'octroi de permis de construire ou faciliter l'accès et l'usage de la terre pour nourrir sa population. Il y a ici une nécessité de recréer de l'espace public local pour répondre au défi de coexistence des *desiderata* de chacun (dans une perspective de contribution aux défis du siècle).

Si les propriétaires de cette parcelle mise à disposition ont accepté la mise en culture par les responsables de la ferme *Épilobe*, ils ont émis des conditions. L'une d'elles est l'interdiction d'installer des « serres en plastique » ou d'autres éléments qui « gâcheraient la vue » (cf. **Encadré 11** ci-après). Cette condition énerve M. *Épilobe* qui décrit les propriétaires comme des « nouveaux seigneurs »⁴⁸⁹ : « *ils habitent à l'étranger et ils viennent rarement... mais quand ils viennent, il faut qu'ils aient une belle vue en prenant leur petit-déjeuner !* » (M. *Épilobe*, 23/02/2021).

⁴⁸⁹ Expression aussi reprise dans le diagnostic d'étudiant(e)s de Licence Pro VAMTR venu(e)s visiter la ferme en 2018.

La **Figure 88** ci-dessous explicite la covisibilité (infographie C) entre la ferme *Épilobe* et le château du « grand propriétaire » (infographie B) qui était un peu réticent à mettre à disposition sa parcelle (infographie A).



Réalisation : Damien Toublant, 2023

SOURCE : entretiens menés entre le 22 et 27/02/2021 auprès des responsables de la ferme *Épilobe* et du maire de la commune, photos A, B sont des captures écran issues de Google Street View (prises de vue : septembre 2022).

Commentaires photographiques :

A : Covisibilité entre la parcelle mise à disposition et la maison du propriétaire, « là-haut sur le coteau ».

B : Zoom sur la photo A : la maison du propriétaire est un point blanc sur la photo.

C : La maison du propriétaire est située à 1 km de la ferme *Épilobe* et de la parcelle mise à disposition.

Figure 88 : Positionnement du propriétaire terrien et couloir de covisibilité : paysage et appropriation de l'espace

Le territoire étant un espace d'appropriation des individus, ce cas révèle la manière dont un propriétaire s'approprie non seulement l'espace dans son étendue mais aussi dans ce qui peut s'y développer, même quand il en concède l'usage à autrui

L'action qu'exerce le « grand propriétaire » sur l'espace par le fait de décider ce qui doit être ou ne pas être possible est un pouvoir qui ne rencontre aucune régulation. Le maire n'était pas au courant de cette relation entre habitants du territoire. Les responsables de micro-ferme, ne détenant ou n'utilisant que peu de foncier sont alors « assujettis » au bon vouloir des propriétaires de foncier pour s'agrandir ou prolonger leur « lisière ».

Encadré 11 : Le plastique en agriculture, un sujet en soi⁴⁹⁰ et une piste d'investigation vers l'agriculture « post-pétrole »

Au-delà du problème écologique, cette étude de cas révèle le cas spécifique de la problématique paysagère du plastique (serres tunnels, bâches tissées, bâches d'occultation, etc.). Nous avons rencontré dans notre parcours plusieurs exemples de projets de micro-fermes (hors de notre échantillon) refusés ou empêchés à cause de cette problématique du plastique⁴⁹¹.

Nous pensons que les réticences des habitant(e)s et élu(e)s sont compréhensibles puisqu'avoir des espaces « plastifiés » à la place d'une prairie par exemple n'est véritablement pas une amélioration de la « qualité paysagère ».

Toutefois, ce qui nous interroge fortement c'est la passivité face à cette situation : des serres en verre ou en bois sont déjà des solutions testées par quelques initiatives dont nous avons entendu parler.

Ce qui nous interroge aussi c'est le fait de bloquer ou ralentir des projets d'installation et de développement d'exploitations agroécologiques sur ce seul motif et sans trouver de solution paysagères qui mettraient tout le monde d'accord.

Dans le cas spécifique d'*Épilobe*, les conditions posées par le propriétaire, malgré la distance qui le sépare de cette parcelle, sont en soi compréhensibles, toutefois il aurait été bien qu'un dialogue s'approfondisse pour trouver une solution plus en adéquation avec les besoins d'extension du système d'activité. Ce qui interroge aussi c'est le double discours de ce « grand propriétaire » : il accepte que des exploitations agricoles utilisant des pesticides de synthèse (qui ne se voient pas⁴⁹²) occupent une partie de ses terres ou encore que des constructions s'établissent (hors de son paysage, au Sud de son domaine par exemple).

⁴⁹⁰ Une réflexion nationale sur l'accompagnement des exploitations agricoles à la sortie du plastique devrait être définie comme une des priorités, d'autant plus dans une perspective post-pétrole.

⁴⁹¹ Le plastique pose une problématique tant environnementale que paysagère que de nombreux responsables de ferme de notre échantillon déplorent sans pour autant savoir quelle solution trouver pour y remédier.

⁴⁹² Ou peu puisqu'un œil avisé peut repérer des parcelles traitées avec herbicide par exemple.

1.3.3. La lisière comme « refuge » pour se retrouver « hors du monde »

Le cas de la ferme *Achillée* témoigne plutôt d'une volonté de mobiliser la lisière pour maintenir une distance avec la ville.

Mme *Achillée* a besoin d'être rassurée sur le devenir de l'occupation des parcelles environnantes. En ce qui concerne les parcelles boisées adjacentes (cf. **Figure 89** ci-contre), elle est à l'écoute des tractations en cours entre les propriétaires en indivision et le maire qui souhaite acquérir les terres environnantes à titre « personnel ». Le projet n'est pas très clair. Différentes options semblent envisagées : une



Figure 89 : Photographie aérienne de la ferme Achillée

Source : IGN, 2021.

gestion professionnelle de la forêt (le maire est également forestier) ou l'installation d'un élevage canin pour sa fille. Cette perspective est problématique d'après Mme *Achillée* (à cause des nuisances sonores qu'elle susciterai).

Pour les parcelles en prairies proches un autre projet se dessine. La mairie souhaite développer une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) qui correspond à une volonté de promouvoir le développement agricole. Cent hectares ont été réservés dans le PLU à cet effet, dont une grande partie se situe autour des terrains de Mme *Achillée*. Elle souhaite que ce soit une opportunité pour que s'installent de futur(e)s « collègues » (selon ses mots). Motivée par cette perspective, elle est investie dans le comité de pilotage de ce projet.

En attendant que les espaces environnant changent éventuellement de propriétaire voire d'occupation et, pourquoi pas pour la parcelle boisée au Nord, devienne une extension de la micro-ferme *Achillée*, les responsables sont complètement concentrés sur le lieu actuel et sa convivialité.

L'exemple marquant est celui de leur « grange ». Ce « lieu dans le lieu » nous paraît assez significatif de ce que savent (re)créer les responsables grâce à leur micro-fermes.

Dans la conception de ces espaces, les responsables des fermes ont souvent le « souci du beau ». Ils pensent aux détails, à ce qui fait qu'on peut se sentir bien dans un lieu, dans un bâtiment (l'éclairage, les couleurs, des petits fanions, des souvenirs, des photos, etc.). Nous ne montrons pas de photographies de ce lieu tant il nous semble appartenir à un « intime » de leur groupe social. La **Figure 90** ci-contre invite juste à y entrer.



Figure 90 : La grange de la ferme Achillée : une invitation à la convivialité

Certes, la grange est un beau bâtiment en bois permettant le stockage (par ex. des outils, des légumes de conservation comme les courges, des vêtements de rechange) mais il est aussi un lieu consacré :

- à la distribution des paniers ;

La plupart des petites caisses (les fameux paniers) sont préremplies par la responsable de la ferme ; les légumes sont lavés au préalable et bien rangés pour « faire joli ». Puis, deux amapien(ne)s viennent une demi-heure avant la distribution pour continuer de les remplir, faire quelques pesées, des mises en sachets, etc. Ils expérimentent durant ces quelques moments ponctuels une facette du métier de responsable de micro-ferme. Les discussions recommencent là où elles s'étaient arrêtées à la dernière distribution ou lors du dernier chantier participatif. Puis, arrivent les autres amapien(ne)s, un(e)s à un(e)s. Rares sont celles et ceux qui viennent rapidement récupérer leur panier. La plupart passent un peu de temps pour demander des nouvelles à la responsable de la ferme ou entamer quelques discussions avec les autres amapien(ne)s. Très souvent, des productions d'autres agriculteur(ric)e)s sont amenées par des amapien(ne)s ou par les producteur(ric)e)s eux(elles)-mêmes (pour être vendues, données, troquées, échangées, goûtées).

- à la pause méridienne où un bon repas « simple et convivial » est cuisiné (ou juste réchauffé sur la cuisinière à bois) et surtout partagé (avec les stagiaires, avec une amapienne, avec la famille ou un voisin ou bien simplement à deux)⁴⁹³ ;

C'est souvent le temps du bilan (de la matinée ou de la semaine) et de l'ajustement du planning des activités. Ce moment est un temps de repos quand il n'y a pas de stagiaires (voire d'une petite sieste). Et quand il y a du monde, c'est un moment propice à tous types d'échanges (pas uniquement sur les thématiques agricoles⁴⁹⁴).

- à l'abri en cas de très mauvais temps ;
- à la culture littéraire et artistique.

Dans cette fameuse grange, une boîte à livre permet d'échanger et de découvrir de nouvelles lectures. Dans d'autres micro-fermes, il peut aussi y avoir des petits concerts, des expositions, etc.

En résumé, la grange est un « haut-lieu » du partage, au sens géographique d'un lieu « chargé d'une signification forte, [dont la] charge symbolique dépasse alors sa réalité physique concrète » (Géoconfluences, 2018).

Cette grange est un « refuge entre plusieurs mondes et à l'écart du monde » (ferme *Achillée*, 13/12/2020). Cette image était d'autant plus saisissante quand, après une journée de travail sous la pluie, nous marchions vers cette grange en bois dont nous apercevions au loin la lumière chaleureuse et les premiers amapiens, heureux de se retrouver (d'autant plus après la deuxième période de confinement en décembre 2020) (cf. **Figure 91** ci-après).

⁴⁹³ Il est souvent préparé par les responsables de la ferme (Mme *Achillée* : « plaisir de recevoir, d'offrir un bon moment »).

⁴⁹⁴ Certain(e)s responsables de micro-fermes se donnent d'ailleurs comme règle de ne pas « parler travail » dans les temps du midi et le soir.



Figure 91 : La grange, symbole d'un lieu « refuge entre plusieurs mondes et à l'écart du monde »

Réalisation : Damien Toublant, 2020 :

Source : Capture extraite d'une vidéo captant la fin de la journée de travail des cultures et le début de la distribution AMAP (ferme Achillée, 11/12/2020).

Notons que ces fermes ne cherchent pas à s'installer sur toute parcelle qui aurait les dimensions adéquates sans penser au voisinage : une route passante, des voisins peu sociables, des champs conventionnels, etc. C'est en ressentant la tranquillité de ces lieux et en discutant avec les trois responsables des fermes « études de cas » *Karkadé*, *Épilobe* et *Achillée* que nous identifions cette tranquillité comme une condition de viabilité et donc de « fragilité » des fermes.

Extrait de la retranscription complète anonymée (ferme maraîchère *Achillée*, Bassin d'Arcachon) :

Jeudi 10/12/2020

Commentaire :

Journée pluvieuse consacrée à recréer les petits canaux qui drainent les parcelles de la ferme. 14h : le voisin, responsable de la ferme *Griottier*, vient de partir. Nous attendons l'ATSEM qui a une heure et demie de retard. Ce temps-là a été propice aux discussions et notamment à l'écoute commentée de mon entretien avec le maire de Biganos. Ce rendez-vous m'a permis de confirmer à Mme *Achillée* l'intérêt du maire pour sa ferme et son soutien à la possibilité d'acheter une parcelle forestière juste à côté (une indivision est sur le point de vendre et le maire sert d'intermédiaire).

Début retranscription : 02 :11 :29

[Silence dans la grange, on entend les coqs au loin, bruit de mes préparatifs du rdv ATSEM⁴⁹⁵, de Jeanne qui écrit sur son carnet, de la pendule qui bat les secondes]

— *Achillée* : « j'arrête pas de penser à ce qu'on pourrait faire si on avait c'te parcelle maintenant, dans le sens euh... plaisir ! »

— Enquêteur : « ah oui ? »

⁴⁹⁵ ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

— A : « tu vois, se faire plaisir avec justement, avec des bêtes supplémentaires, des poules en plus... »
— E : « eh oui ! c'est que du bois hein ? que de la forêt je veux dire »
— A : « ouai ouai »
— E : « c'est bien comme pensée, c'est agréable »
— A : « c'est très agréable et tu vois dans les fragilités d'entreprise que je devais voir si on devait le qualifier ainsi, je dirais que ça c'en est une... je dirais qu'aujourd'hui il y a un contexte à cette ferme qui est ce qu'il est alors il a son lot de difficultés avec le chemin d'accès pas toujours dans un bon état et tout... mais il a une qualité énorme, c'est son calme, sa... le fait qu'autour ce soit qu'un cadre de nature 100%, t'es à la fois hors de la ville mais près de la ville et euh... tu nous y enlèves ça, tu nous mets beh à côté un élevage canin pour prendre le truc ou voilà n'importe... »
— E : « ou un artisan qui fait du bruit »
— A : « ou un maïsiculteur... c'est plus la même hein c'est plus la même... et tu vois parmi les choses qui nous font accepter la précarité du salaire... la difficulté du métier, c'est ça, c'est le plaisir d'être sur ton endroit et de le façonner et quand tu m'as dit le deuxième ou le troisième jour que c'était beau ici et que voilà c'était agréable aussi de voir ce côté-là, en fait ça peut vite tourner au désastre aussi hein sur certains lieux... alors nous c'est pas du tout le cas mais euh... »
— E : « oui c'est vrai que tu ne maîtrises pas ce qui t'environne quoi »
— A : « ouai, et de créer cette zone tampon qui nous protégerait de ce qui pourrait éventuellement arriver, ça se serait important ! »
[...]
— E : « c'est vrai que c'est silencieux »
— A : « ouai... silencieux, calme du coup et un peu protégé... et protégé aussi des regards... ce qui ne gâche rien parce que la sur sollicitation c'est compliqué à gérer, et comme il n'y a pas assez de production pour répondre à la demande... et quand les gens me dénichent, c'est souvent parce qu'ils m'ont vu sur la piste cyclable. Du coup ils arrivent à trouver le chemin et ils viennent là : je me retrouve avec des gens devant la porte qui veulent des paniers, ils veulent se renseigner : bon moi je dis à chaque fois que je suis complète mais je me dis, si j'étais sur le bord de route... non... ce serait... horrible ! »
(ferme Achillée, 10/12/2020)

II. Des soutiens économiques faibles, confortés par des soutiens territoriaux

2.1. Peu d'aides publiques malgré une agriculture écologiquement et socialement vertueuse

La **sous-section 2.1.1.** montre que les aides publiques perçues par les micro-fermes sont faibles par rapport au reste des exploitations agricoles bénéficiaires de la Politique Agricole Commune (PAC). Cela traduit une politique publique peu préoccupée des micro-fermes. La question de la « dimension » des micro-fermes (critère surface ou critère économique) semble un frein aux aides publiques car l'essentiel des aides est axé sur la surface ou le nombre d'unités physiques (animaux, plants, etc.). Ce faible soutien est légèrement compensé par les collectivités territoriales (cf. **sous-section 2.1.2.**), même si nous n'observons pas (encore) l'« effet » des Projets Alimentaires de Territoire (PAT).

2.1.1. Des fermes peu soutenues par la PAC

Nous analysons le positionnement des 99 micro-fermes de notre échantillon par rapport aux subventions publiques. Nous mettons en évidence trois résultats :

- un faible soutien par les politiques publiques nationales et européennes ;
- un soutien mitigé des exploitations agricoles certifiées biologiques et des jeunes exploitant(e)s (Dotation Jeune Agriculteur) ;
- un soutien par les collectivités territoriales (dont le Département).

En résumé, malgré toutes les fonctions que peuvent jouer les micro-fermes et le nombre de travailleur(euse)s qu'elles mobilisent (au moins 126 emplois directs pour 99 fermes), les micro-fermes sont globalement peu soutenues.

Notre analyse des bénéficiaires de la PAC se base sur les données fournies librement par le service Telepac des paiements du 16/10/2021 au 15/10/2022⁴⁹⁶.

⁴⁹⁶ Source : Telepac 2022, url : < <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/tbp/feader/afficher.action> > (consulté le 21/03/2024).

Les 87 communes qui accueillent les micro-fermes de notre échantillon totalisent 678 bénéficiaires de la PAC 2022, dont 660 exploitants agricoles, 9 « structures de droit public »⁴⁹⁷ et 9 industries agro-alimentaires, entreprises de conseils ou coopératives⁴⁹⁸ (l'**Annexe 1** liste les mesures de la PAC que nous citons dans le corps de texte et dans les notes en bas de page). D'un point de vue des effectifs, la PAC soutient bien majoritairement des exploitations agricoles.

Parmi ces exploitants bénéficiaires de la PAC 2022, il est possible d'identifier par le nom du bénéficiaire le statut juridique pour 302 bénéficiaires : on dénombre 117 EI et 185 sociétés (35 GAEC, 85 SCEA, 22 SARL, 17 SAS et 26 autres). La spécialisation viticole girondine⁴⁹⁹ joue un rôle dans cette prédominance des sociétés. Toutefois, les données en téléchargement libre ne sont pas suffisamment complètes via Telepac pour mener l'analyse des systèmes de production⁵⁰⁰.

Le total des subventions reçues par l'ensemble des bénéficiaires de ces communes est de plus de 18 millions d'euros, dont 91% pour les 660 exploitants agricoles.

Par commune, la médiane des subventions n'a pas de sens étant donné que la dispersion statistique est très élevée (médiane de 10 540 €, écart-type de 57 180 €). La seule interprétation possible est la très forte disparité entre les bénéficiaires. Si cette disparité est bien connue à l'échelle nationale, elle semble s'exacerber dans notre échantillon. Un exemple illustre cette « coexistence de deux mondes agricoles » : sur la commune de Pauillac, la ferme *Papayer* (viticulture, 1.4 ha, 2 actifs, aucune subvention PAC) côtoie le prestigieux château viticole appartenant à la société SA Baron Philippe de Rothschild. Cette société est la principale bénéficiaire des subventions de la PAC parmi les 678 bénéficiaires que nous analysons. Les impôts des français soutiennent cette entreprise à hauteur de 904 700 € par an au titre de la mesure III.5 « Soutien au secteur vitivinicole ». Le facteur multiplicateur entre ce bénéficiaire et le plus petit bénéficiaire est de plus de 700 (1 250 euros, mesures II.1-3-4-6, activités équinées). À part les « 0 » correspondant aux micro-fermes de notre échantillon qui ne touchent pas de subvention de la PAC, ces deux bénéficiaires se situent d'un côté et de l'autre de l'axe des abscisses de la **Figure 92** ci-après.

Cette figure rend compte des disparités et positionne notre échantillon vis-à-vis des 678 bénéficiaires de la PAC. Pour des raisons de lisibilité, le graphique est découpé en trois parties ; une vue d'ensemble située au bas de la figure permet d'apprécier visuellement ce que l'analyse chiffrée confirme.

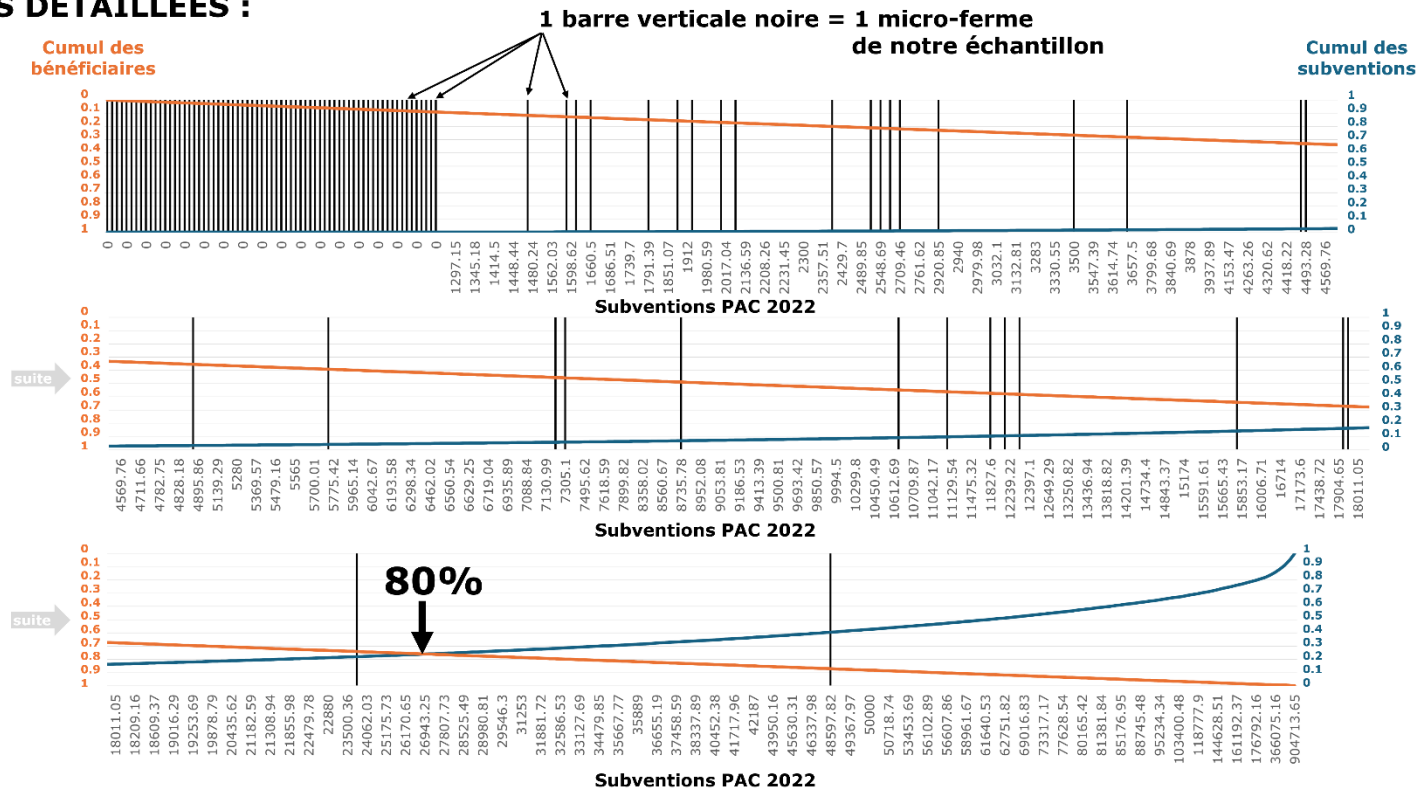
⁴⁹⁷ Bénéficiaires 2022 (paiement reçu, mesure(s) de la PAC) : Lycée agricole de Bazas (98 800 €, exploitation agricole de l'établissement) ; EPCI Val de l'Eyre (82 148 €, mesure IV.24 : fonds LEADER pour le développement local) ; PNR Landes de Gascogne (85 176 €, mesure IV.24 et mesure IV.7 : « services de base et rénovation des villages en zones rurales ») ; commune de Bussière Galant (4756 €, mesure IV.7) ; commune de Salles (17 616 €, mesure IV.7 : « aide aux investissements forestiers ») ; Syndicat Mixte PNR Médoc (8 653 €, mesure IV.24) ; Syndicat Mixte Sud Gironde (39 918 €, mesure IV.24) ; commune de Saint-Magne (15 905 €, mesure IV.7) ; EPCI Latitude Nord Gironde (6 646 €, mesure IV.24).

⁴⁹⁸ Bénéficiaires 2022 (paiement reçu, mesure(s) de la PAC) : CUMA Sud Garonne (27 120 €, mesure IV.4 : « soutien aux investissements physiques ») ; SAS Origines Tea and Coffee (vente en ligne de produits biologiques, 153 590 €, mesure IV.4.) ; SAS Hemard et Vignol (exploitation forestière et transformation en produits manufacturés finis, 50 000 €, mesure IV.8.) ; Alliance Forêt Bois (coopérative, 329 466 €, mesure IV.8 et mesure IV.9. : « aides au boisement et à la création de surfaces boisées ») ; SAS l'Entre2mondes (tiers-lieux, 101 894 €, mesure IV.24) ; Alliance Vins (10 396 €, mesure III.5) ; SAS Maxicoffee Online (vente en ligne de produits liés à l'« univers du café », 529 923 €, mesure IV.4.) ; Association Semaine de L'art (Manufacture Médocaine, 7 431 €, mesure IV.24) ; SAS M Wine Performance (Gestion de propriétés et travaux agricoles, 4 742 €, mesure IV.16).

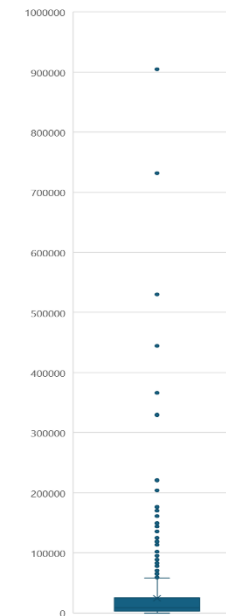
⁴⁹⁹ Département où, pour rappel, est localisée la majeure partie des fermes de notre échantillon.

⁵⁰⁰ Et le temps imparti de la thèse ne nous a pas donné la possibilité d'effectuer des demandes de jeux de données auprès de l'Observatoire du Développement Rural géré par l'INRAE.

VUES DÉTAILLÉES :



Distribution des subventions PAC 2022



Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Telepac, déclarations 2022.

Légende :
 Barres verticales : positionnement des 99 micro-fermes de notre échantillon
 Courbe orange : cumul du nombre de bénéficiaires, échelle inversée
 Courbe bleue : cumul des subventions

VUE D'ENSEMBLE :

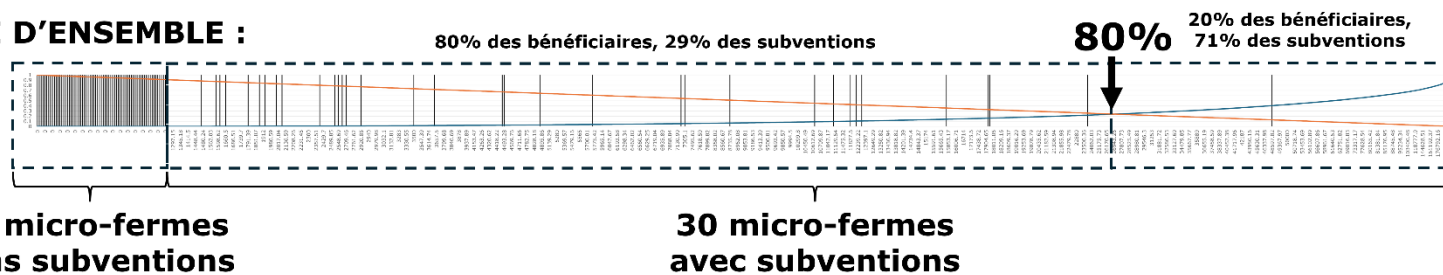


Figure 92 : Positionnement des 99 micro-fermes par rapport aux autres bénéficiaires de la PAC 2022 (sur les 87 communes de résidence des 99 micro-fermes)

L'axe des abscisses du graphique situé dans la partie gauche de la **Figure 923** ci-avant positionne dans l'ordre croissant les subventions reçues par les 678 bénéficiaires de la PAC. Nous y avons ajouté les 69 micro-fermes de notre échantillon qui ne reçoivent pas de subventions de la PAC (les barres verticales positionnées aux « abscisses 0 » en début de graphique).

Ce graphique met en évidence que

- une inégalité de répartition des subventions avec une majorité des bénéficiaires (80%) qui ne reçoit en réalité que 29% des subventions ; l'interprétation d'iniquité est renforcée à la fois par le graphique « boîte à moustache » de droite mais aussi par le fait que la distribution s'approche de la « loi de Pareto » ou « loi des 80-20 » ;
- les micro-fermes de notre échantillon qui reçoivent des subventions de la PAC se situent majoritairement dans les 80% des plus petits bénéficiaires.

Parmi les exploitants agricoles bénéficiaires de la PAC, 34 sont dans notre échantillon (5% de tous les bénéficiaires exploitants agricoles sur les 87 communes). Cela ne veut pas dire que 34 micro-fermes reçoivent des subventions de la PAC, seulement 30 en reçoivent. Cette différence est liée au fait que 4 micro-fermes présentent 2 bénéficiaires : à la fois la société (EARL, GAEC ou SCEA) et un ou deux associé(e)s qui reçoivent la DJA (mesures II.6. et IV.6., cf. **Tableau 27** ci-dessous).

Tableau 27 : Quatre micro-fermes présentant chacune deux bénéficiaires de la PAC

ferme Carvi <i>poly-élevage, maraîchage, restauration à la ferme</i> 70 ha, 4 actifs		
Total		50 677.82 €
L'EARL	II.1	12 306.02 €
	II.3	2 521.07 €
	II.4	8 486.59 €
	II.6	3 410.47 €
	II.7	6 993.92 €
	IV.16	8 107.41 €
Le fils	IV.18	6 570.28 €
	IV.6	2 080 €

ferme Tormentille <i>maraîchage</i> 6 000 m ² , 2 actifs		
Total		35 840 €
Un des deux associés	IV.6	17 920 €
Un des deux associés	IV.6	17 920 €

ferme Millepertuis <i>maraîchage, volailles, fruitiers</i> 1.84 ha, 2 actifs		
Total		14 739.08 €
Le GAEC	II.1	355.76 €
	II.3	155.3 €
	II.4	246.01 €
	IV.16	1 662.01 €
Un des deux associés	IV.6	12 320 €

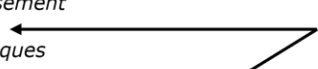
ferme Lin <i>viticulture</i> 15 ha, 4 actifs		
Total		10 805.1 €
La SCEA	II.1	170.43 €
	II.3	73.46 €
	II.4	117.85 €
	II.6	151.98 €
	III.5	4 698.9 €
Un des deux associés	IV.22	2 092.48 €
	IV.6	3 500 €

Légende :

- II.1 - Aide de base découplée à la surface (DPB)
- II.3 - Soutien supplémentaire aux premiers hectares (redistributif)
- II.4 - Soutien pour les pratiques respectant le verdissement
- II.6 - Soutien en faveur des jeunes agriculteurs**
- II.7 - Aides couplées en faveur de productions spécifiques
- III.5 - Soutien au secteur vitivinicole
- IV.6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises**
- IV.16 - Aides à l'agriculture biologique**
- IV.18 - Aide aux zones soumises à des contraintes naturelles
- IV.22 - Gestion des risques

Commentaires : Paiements arrondis à l'unité.

mesures liées à la DJA



Si certaines ne sont pas du tout soutenues comme nous l'avons présenté, d'autres sont soutenues pour leur installation et/ou pour l'aide à l'agriculture biologique.

Sur l'aide à l'installation, les responsables des fermes de notre échantillon sont assez « familiers » de la DJA (ils la connaissent, en ont eu recours et/ou la recommandent) et sont majoritairement enclin à la demander quand les conditions⁵⁰¹ le permettent (le principal obstacle étant l'âge car rappelons que l'âge médian d'installation de notre échantillon est de 34.5 ans, cf. **Chapitre 4, sous-section 2.1.**). Sur les 99 fermes et 126 actifs, 35 responsables de micro-fermes ont reçu ou reçoivent la DJA (soit 28% des actifs de notre échantillon ou 32% des fermes).

Être « familier » ne veut pas dire qu'il n'y a pas de critiques, notamment liées aux lourdeurs administratives et au « contrôle gestionnaire que cela implique sur l'évolution de la ferme » (Blanchard, 2019, p. 47).

« On est en "bio", on en "hors cadre familial", on est en "zone agricole défavorisée". Voilà, en plus sur un truc cohérent ! Mais y a aussi plein de soucis. C'est beaucoup, beaucoup de paperasse, on en a déjà marre. C'est pas du tout ça qui nous intéresse dans le métier quoi. »
(ferme Millepertuis, depuis 2016)

L'obtention de la DJA est pour certain(e)s une grande fierté :

« Je voulais avoir cette espèce de légitimité. Oui je suis une femme, je m'installe en bio, en plantes médicinales, en fruits rouges, tout ce que vous voulez, mais je veux ma DJA ! En 1999, j'ai réussi à avoir le SMIC, au bout de 4 ans, c'était tout juste ! »
(ferme Matricaire, installée en 1994)

Notons qu'en Nouvelle-Aquitaine, la DJA s'est transformée depuis le 01/06/2023 en Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) permettant aux porteur(euse)s de projet d'installation âgé(e)s de plus de 41 ans et de moins de 55 ans de bénéficier d'une subvention (pas sur la trésorerie mais sur les dépenses liées à l'outil de production et prévues dans l'étude économique de départ).

La DJA n'est pas toujours demandée au moment de l'installation (dans le sens concret de se mettre à cultiver) mais parfois bien après. Certain(e)s responsables ont débuté en qualité de contrat CAPE⁵⁰² (par ex. M. *Tormentille*) ou salariée (par ex. Mme *Millepertuis*) puis ont demandé et obtenu la DJA.

« J'ai eu moyen de faire sans j'ai préféré pas la demander. Je trouve ça beaucoup plus confortable de pouvoir la demander après quelques années. Je suis beaucoup plus serein pour savoir quel chiffre d'affaires je vais dégager, pour le prévisionnel à rendre pour demander la DJA. »
(ferme *Tormentille*, installée depuis 2016)

Dans d'autres cas, les responsables s'installent et réenvisagent de demander la DJA quelques années. Toutefois s'ils sont chef(fe)s d'exploitation ou associé(e)s-exploitant(e)s dans une société durant ces premières années, alors ils ne pourront pas valider la condition de « première

⁵⁰¹ En dehors des spécificités régionales, au 01/01/2023, la DJA présente cinq conditions d'attribution liée à un parcours conventionné : (i) être ressortissant de l'UE ou de la Suisse ou avoir un titre de séjour de 4 ans minimum, (ii) être âgé de 18 ans à 40 ans au plus au dépôt de la demande, (iii) justifier de la capacité professionnelle agricole c.à.d. avoir un diplôme de niveau IV et avoir validé son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), (iv) s'installer pour la première fois comme chef d'exploitation à titre individuel ou comme associé-exploitant dans une société, (v) avoir un projet d'installation viable traduit dans un Plan d'Entreprise (PE) établi sur 4 ans

⁵⁰² CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise.

installation ». Pour la respecter, il faut donc soit rester en statut de cotisant solidaire, soit ne pas créer de structure juridique agricole (et créer une association par exemple).

Sur l'aide à l'agriculture biologique, elle est minoritaire en nombre de bénéficiaires parmi les 677 bénéficiaires de la PAC 2022 situés sur les 87 communes d'installation des micro-fermes de notre échantillon. Cette aide ne représente que 6% des 2 500 aides versées aux 677 bénéficiaires (nombre d'aides « bios » : 149, médiane des aides « bios » : 4 711 €, écart-type : 5 450 €, minimum : - 62 €, maximum : 34 242 €⁵⁰³).

Parmi les micro-fermes de notre échantillon, une très large majorité sont certifiées en agriculture biologique (69 fermes sur 99 fermes ; une ferme cumule avec Nature & Progrès et deux cumulent avec la certification biodynamique Demeter : la ferme viticole *Capillaire* et la ferme maraîchère *Aneth*).

Dans ces 69 fermes, 28 fermes reçoivent un soutien de la PAC dont 21 bénéficient de la mesure IV.16 de soutien à l'agriculture biologique (cf. **Annexe 8**).

En d'autres termes, seulement un tiers des micro-fermes de notre échantillon est soutenu par la politique européenne en faveur de l'agriculture biologique alors que deux tiers y auraient droit. Pour certain(e)s responsables de micro-fermes, ne pas remplir de demande de subvention est un choix délibéré, toutefois, il nous semble qu'un droit non demandé peut interroger. Nos informations ne sont pas suffisamment étayées pour apporter une analyse sur ce qui motive les responsables ne demandant pas cette aide publique.

Parmi les 21 micro-fermes qui reçoivent l'aide à l'agriculture biologique :

- on retrouve une diversité de systèmes de production, des mono-ateliers aux systèmes diversifiés. Le fait que parmi les 21, il y ait surtout des fermes associant les ateliers maraîchers et fruitiers est sûrement un biais lié au fait même que cette combinaison prévaut dans notre échantillon ;
- les sommes les plus importantes concernent quatre fermes diversifiées, principalement en polyculture-élevage et la ferme d'un couple de paysans-brasseurs. Situées entre 4 353 € et 8 107 €, elles dépassent donc tout juste la médiane des aides « bios » parmi les 677 bénéficiaires ;
- les sommes les moins importantes (< 1 000 €) sont reçues par les fermes qui travaillent de plus petites surfaces que celles déjà « petites » du reste de notre échantillon ; il semble aussi que ce soit de « jeunes » fermes qui sont hors DJA (choix contraint par la limite d'âge ou choix délibéré).

À noter que depuis début 2024, une « aide au petit maraîchage » est entrée en vigueur en France. Si la temporalité de nos données ne permet pas de mesurer son « effet » sur notre échantillon, nous tentons une estimation sur la base des informations que nous détenons. Ses conditions d'éligibilité⁵⁰⁴

⁵⁰³ GAEC Tarticou situé à Salles en Lot-et-Garonne et produisant 170 ha de céréales (soja, tournesol, colza, blé tendre, blé dur, lentilles, lin, sarrasin) et des cultures spécialisées (pruniers d'ente).

⁵⁰⁴ Conditions d'éligibilité à l'aide au petit maraîchage : (i) répondre à la définition d'agriculteur actif, (ii) exploiter au minimum 0.5 ha de légumes frais (hors pommes de terre primeur) ou de petits fruits, (iii) exploiter une surface agricole utile inférieure ou égale à 3 ha (surfaces déclarées à la PAC au 15 mai de l'année n-1). Le hors-sol n'est pas éligible et il n'est pas fait de distinction entre plein air ou sous abri. « Les pépinières, l'arboriculture, les champignons, la chicorée, les légumes secs, la pomme de terre primeur, les PPAM ne sont pas éligibles à l'aide au maraîchage ».

laissent supposer que l'« aide au petit maraîchage » concernerait moins de 16% de notre échantillon :

- parmi les 99 fermes de notre échantillon, 47 fermes ont une SAU inférieure à 3 ha ;
- parmi les 47 fermes de SAU éligible, 11 fermes ne développent pas d'atelier maraîchage et 36 fermes développent un atelier maraîchage (dont 3 seulement en petits fruits) ;
- parmi ces 36 fermes, 16 fermes développent un atelier maraîchage de surface cultivée supérieure à 5 000 m² (les 3 fermes avec atelier petits fruits ont une surface cultivée trop petite).

Pour une aide publique qui se consacre (enfin) exclusivement aux petites exploitations agricoles, elle ne concerne que les 16% des plus petites exploitations spécialisées en maraîchage de notre échantillon de micro-fermes. En d'autres termes, cette aide est un « effet d'annonce » et ne palie en aucun cas les défaillances des politiques publiques de l'État et de l'UE dans le soutien des petites exploitations agricoles.

2.1.2. D'autres formes d'aides économiques : une place croissance des collectivités

Si les bénéficiaires de la DJA peuvent prétendre à des aides complémentaires (par ex. des abattements fiscaux, un allègement de la taxe sur le foncier non bâti, une exonération partielle des cotisations MSA), tous les responsables peuvent bénéficier de multiples sources de financements (cf. exemples présentés par la **Figure 94** ci-après). Ces différentes structures de droit publics qui soutiennent les micro-fermes sont autant de témoignages d'une reconnaissance de ces entreprises agricoles.

La Région et les Départements sont des soutiens importants des micro-fermes. La Région, aussi prestataire des aides DJA (ou DNJA), apporte surtout un soutien économique sur les investissements. Quant aux Départements, en dépit de leurs compétences *a priori* restreintes aux « questions sociales » (RSA, précarité, handicap, enfance, exclusion, etc.), ils œuvrent tout de même pour aider les exploitations agricoles. Cela dépend cependant des Départements : de leur histoire politique, du dynamisme des services et des élu(e)s, des contextes agricoles, des mouvements socio-politiques plus ou moins dynamiques qui bousculent l'institution, des éventuelles opportunités, etc.

Sur ce dernier point, le chantier « pilote » de gouvernance alimentaire qui a concerné Bordeaux et Libourne (et le Pays Basque) en 2014-2016 était une opportunité pour le Département de la Gironde⁵⁰⁵. La question alimentaire s'est progressivement structurée au sein du Département de la Gironde : au début, surtout liée à des actions plutôt traitées sectoriellement ; elle est aujourd'hui guidée par une stratégie agricole et alimentaire.

La Gironde s'est dotée entre 1996 et 2015 d'un dispositif qui se nomme le CREAGIR33 et qui accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises tous secteurs confondus (2700 entreprises soutenues, 7 000 emplois maintenus, 16 millions d'euros de subventions). L'aide s'adresse aux TPE situées en « zone de dynamisation urbaine et rurale ». Il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 15% maximum des dépenses éligibles HT (plafond de 15 000 € pour les créations et

⁵⁰⁵ Chantier piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et dont le bureau de l'animatrice était d'ailleurs situé dans les locaux de l'Agenda 21 du Département de la Gironde (prestataire mandaté : IUFN).

20 000 € pour les reprises). Deux fermes de notre échantillon en ont bénéficié : *Pissenlit* et *Saponaire* (elles ne sont toutefois pas dans la **Figure 93** ci-après).

Depuis une dizaine d'années, les services de la « Cohésion du territoire » accompagnent les porteur(euse)s de projet à l'installation agricole au « coup par coup »⁵⁰⁶. Ce n'était pas satisfaisant pour les élu(e)s et services du Département, une vaste réflexion impliquant le très créatif Agenda 21 de la Gironde et l'aide scientifique de Julie Lailliau, une doctorante en science politique et de son co-encadrement (Caitriona Carter et Nathalie Corade), ont permis de mettre sur pied une stratégie agricole et alimentaire départementale.

Elle a progressivement vu le jour et a été entérinée en décembre 2019 sous le nom « Gironde Alimen'Terre »⁵⁰⁷. Le Conseil Départemental de la Gironde (CD33) « vise à encourager l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité en travaillant à la fois sur l'offre et la demande, en faisant preuve d'exemplarité dans ses pratiques d'achat notamment dans les établissements de restauration collective dont il a la charge, et en développant un accompagnement aux PAT girondins, ces derniers couvrant aujourd'hui l'ensemble du territoire départemental » (Lailliau, à paraître, 2024).

Si les effets de cette stratégie ne peuvent pas être mis en évidence dans l'échantillon des 99 micro-fermes étudiées, la **Figure 93** ci-après permet cependant de mentionner des aides déclarées auxquels les bénéficiaires apportent une valeur (RSA, prime d'activité, allocations familiales) :

- Pour les deux premières, les responsables les identifient comme des aides qui pallient à la fois la mauvaise rémunération des produits alimentaires et le faible niveau de soutiens publics ;
- La troisième aide est un dû pour des travailleurs qui sont aussi des familles et sa déclaration témoigne de l'importance d'une vision globale des revenus à l'échelle de l'entité social habitante (même si nos travaux sont encore loin de pouvoir appréhender de façon complète la micro-économie des fermes étudiées).

⁵⁰⁶ Et notamment, l'énergie d'une chargée de mission qui pouvait parfois « faire peur » aux personnes souhaitant s'installer sur de trop petites surfaces. Mme *Achillée* en témoigne mais salue le travail de cette chargée de mission : « elle s'est ensuite révélée d'une aide précieuse ».

⁵⁰⁷ Un nom qui fait curieusement écho, tel un hommage, au Collectif Aliment-Terre qui a beaucoup œuvré entre 2015 et 2019 au lancement d'un PAT à l'échelle du Pays BARVAL.

Nom de ferme Certification	Ateliers Nb actifs	Année d'installation	Aides européennes, nationales, territoriales et autres					
			UE	DJA	Région	Département	Autres	
ferme Cardamome AB	maraîchage, fruitiers, apiculture <i>1 actif</i>	2006	PAC + AB					
ferme Méillot AB	céréales, PPAM, cueillette	2015	PAC + AB					
ferme Chardon AB	céréales, maraîchage, fruitiers <i>2 actifs</i>	2013	PAC + AB	Oui, 2 DJA + prêt bonifié bâtiments et matériel				
ferme Millepertuis AB	maraîchage, fruitiers, poules pondeuses <i>2 actifs</i>	(Lui : 2008) (Elle : 2018)	PAC + AB	Oui, 2 DJA				
ferme Carvi AB	ovins viande, porcins, bovins <i>3 actifs</i>	1993 (fils : 2016)	PAC + AB	Oui, 1 DJA achat des parts sociales de la société familiale + prêt bonifié pour achat de la 2 ^{ème} ferme et le nouveau laboratoire de transformation	Aide à l'embauche (via l'ASP) Prise en charge des frais de portage foncier SAFER			
ferme Aneth AB~Déméter	maraîchage <i>1 actif</i>	2015		Oui, 1 DJA	Aides aux investissements			
ferme Quinquina AB	maraîchage <i>4 actifs</i>	2015			Subvention pour l'achat des serres			
ferme Capucine AB	maraîchage, petits fruits, volailles <i>1 actif</i>	2014	PAC		Aide à l'irrigation, plantation avec Arbres et Paysages	Aide à l'installation, matériel, clôture, bâtiment Initiative Gironde : Prêt d'honneur, caution bancaire		
ferme Aspérule AB	caprins lait <i>1 actif</i>	2011			Aide à la transformation à la ferme	Aide à la « conversion bio »		
ferme Ményanthe AB	maraîchage, ovins, fruitiers <i>2 actifs</i>	2016				RSA		
ferme Épilobe AB	maraîchage, fruitiers <i>2 actifs</i>	2015	PAC	Oui, 2 DJA		Allocations familiales, Prime d'activité		
ferme Chéridoine AB	caprins lait <i>3 actifs</i>	2013	PAC	Oui, 1 DJA		Allocations familiales, Prime d'activité	MSA : remplacement congé maternité, 40h/semaine prises en charge	
ferme Tormentille AB	maraîchage, fruitiers <i>2 actifs</i>	2017	PAC	Oui, 2 DJA			Financement participatif	
ferme Achillée AB	maraîchage, volailles <i>2 actifs</i>	2015	PAC				MSA : aide au répit	
ferme Trèfle AB	maraîchage <i>1 actif</i>	2018	PAC + AB				Intra-entreprise : « cagnotte » magasin biologique	
ferme Armoise -	maraîchage <i>1 actif</i>	1979					MSA : co-financement 50% bicytracteur	

Figure 93 : Exemples d'aides publiques dont ont bénéficié 16 micro-fermes de notre échantillon

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Source : Données des 99 micro-fermes de notre échantillon.

Sigles : AB : Agriculture Biologique ; ASP : Agence de Services et de Paiement ; DJA : Dotation Jeune Agriculteur ; MSA : Mutualité Sociale Agricole ; RSA : Revenu de Solidarité Active

En plus des aides sociales mentionnées précédemment, il y a deux aides qui sont peu mentionnées lorsqu'on pose la question des subventions aux enquêté(e)s et pourtant elles peuvent ressortir dans les discours :

- **l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)** ou « les indemnités du droit au chômage ». Elle complète l'aide familiale ou amicale la plupart du temps par emprunt et plus rarement dans notre échantillon la présence de quelques héritages⁵⁰⁸.

« Ces deux subventions-là [(DJA et aides régionales aux investissements)], elles m'ont permis de rembourser une partie de l'emprunt. [...] J'ai fait de l'emprunt familial et amical, j'ai fait appel à mon réseau et les gens ont été généreux, ils m'ont prêté des sous que je leur ai remboursé une fois que j'ai touché la DJA, la dotation jeune agriculteur, c'est le dispositif européen et national et puis aussi le PCAE⁵⁰⁹, donc subvention régionale que j'ai fait et puis le reste après c'est un héritage familial qui m'a permis de financer le reste. Et aussi faut le dire quand même, j'ai eu 2 ans de chômage puisque mon précédent boulot j'avais ouvert mes droits au chômage. Donc en revenant de Nouvelle Zélande j'avais 2 ans de chômage qui m'ont permis de vivre sans avoir de pression financière. C'est vachement précieux parce que sinon si y a le stress financier c'est pas mission impossible mais ça devient vraiment un calvaire alors que là c'est beaucoup, beaucoup de travail mais avec du plaisir quoi. »
(ferme Origan, 2021).

Bénéficiaire de l'ARE est régulièrement « mal vu » parmi les responsables des fermes et pourtant, elle a permis à beaucoup de responsables des fermes de notre échantillon de s'installer dans des conditions un peu plus sereines.

Les responsables sont alors, parfois, amenés à « ruser » pour bénéficier de ce qui leur semble être « leurs droits ».

— Enquêteur :
« Et toi, tu avais quoi comme statut quand vous vous êtes installés ? »
— M. Ménilot :
« Rien, j'étais chômeur [rires]. Parasite !
Quand on a vu que quand [elle] s'est installée ils lui avaient sucrés le chômage, on a dit : « attendez, vous n'allez pas nous la faire deux fois »
— Mme Ménilot :
« Du coup on a rusé et [il] a fait son abandon de poste et est resté au chômage. »
(ferme Ménilot, 29/04/2019)

- l'aide à la rénovation énergétique

Plus de la moitié des fermes de notre échantillon ont été rénovées, toutefois majoritairement sans aides à la rénovation énergétique. Un budget considérable, un temps et une énergie ont été investis dans leur rénovation (sans compter les constructions du « bâti » agricole).

⁵⁰⁸ Derrière ce terme, il peut parfois s'agir de quelques dizaines de milliers d'euros et donc pas d'une somme qui permet de se passer des aides publiques. L'héritage joue davantage un rôle dans la sérénité du développement de projet que véritablement un rôle économique.

⁵⁰⁹ PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles.

2.2. Le soutien essentiel des habitant(e)s du territoire

Une agriculture à échelle humaine, peu mécanisée, peut faire rêver. Toutefois, la traduction concrète est un travail manuel colossal et un engagement dans une forme d'« hyper-diversité » des tâches. Être acteur de tels systèmes d'activité nécessite des ressources cognitives importantes et le collectif peut « soulager », dans le sens littéral d'enlever de la charge.

Une amapienne, chercheuse au CNRS dans sa vie professionnelle, explique son « choc » quant à ce que représente le travail en micro-ferme. Nous en donnons quelques éléments dans la **sous-section précédente (3.1.)**. Elle a ressenti sa « révélation au jardin », comme la nomme Mme *Achillée*, lors du confinement au printemps 2020. Quelques mois après l'amapienne la décrit avec une émotion toujours palpable :

« La prise de conscience a surtout été le travail... voilà... tout ça ils ne peuvent pas... l'idée c'était de participer... moi je considère aujourd'hui... que l'accès ici avec [Mme Achillée] c'est un luxe... voilà je ne viens pas juste chercher mon panier tranquillement ; alors j'aidais déjà sur les chantiers... mais moi j'me suis pris en pleine face au printemps tout ce qu'il y a à faire tout l'temps tout l'temps et... ça suffit pas... l'aide des adhérents sur les paniers, sur les chantiers... ça suffit pas.. c'est une infime partie de l'ensemble de tout ce qu'il y a à faire, c'est colossal ! »

(amapienne de la ferme *Achillée*, 11/12/2020)

Comment les responsables des micro-fermes arrivent à équilibrer les dimensions de leur « Vie Active Agricole » alors que la dimension Travail prend, semble-t-il, une place disproportionnée ?

L'organisation, l'anticipation, la planification, l'efficacité du travail font partie la plupart du temps des réponses des responsables de ces fermes. Toutefois ici nous souhaitons apporter un regard complémentaire par le rôle que peut jouer une partie des acteurs du territoire.

C'est à travers son témoignage lors d'une table ronde organisée le 10/11/2020 par le Département de la Gironde, dans le cadre du réseau InterPAT⁵¹⁰ que Mme *Achillée* nous donne une piste : celle de ce qu'elle appelle la « communauté de soutien ». Dans son discours, la maraîchère explicite le caractère « consubstantiel du lien social au format d'agriculture » dans laquelle elle s'inscrit. En parlant de sa ferme, elle lance avec conviction : « nous sommes tous responsables du fait que ça existe ! » (*Achillée*, 10/11/2020).

Les amapien(ne)s et la ferme sont « structurellement » liés, à travers :

- la **sécurisation du revenu** ;

Elle évoque une réunion qui a eu lieu à la sortie du premier confinement en 2020. Elle la juge « historique ». Face à la prise de conscience du faible niveau de rémunération du travail du couple *Achillée*, malgré un prix de panier qui semblait « juste » et un modèle économique bien maîtrisé (Mme *Achillée* a dû « montrer pattes blanches mais de façon consentie et pour faire avancer le schmilblik »), les amapien(ne)s ont demandé à ce qu'ils puissent davantage rémunérer les paniers proposés (cf. **Encadré 12**).

⁵¹⁰ InterPAT : Inter-Projets Alimentaires Territoriaux

- la **reconnexion générée à plusieurs niveaux** ;

« C'est quotidien en fait les gens qui m'en parlent, c'est... les adhérents bien sûr au panier d'AMAP mais pas que... c'est toutes les personnes qui viennent m'aider au jardin qui me parlent de cette reconnexion, de cette envie de redécouvrir comment on produit et qu'est-ce que ça génère comme émotion et qu'est-ce que ça incite comme ressenti dans nos vies. »

(Achillée, 10/11/2020)

- la **dynamique territoriale** que peuvent avoir les projets liant agriculture et lien social, malgré (ou grâce à) leur modestie (cf. **Encadré 12**).

Les responsables de ces fermes se sont pour beaucoup posé la question de la place du lien social dans leur projet, avant l'installation et pendant les premières années. Dans la plupart des cas, le souhait de se lier avec les acteurs du territoire suivait de près le souhait d'être agriculteur(rice) : « je savais aussi que je voulais être en lien avec le territoire, donc rien après n'a été anodin et j'ai vraiment fait en fonction de ça » (Achillée, 10/11/2020). Dans la conception du système d'activités, la question était constamment duale : comme produire et comment fédérer autour ?

« Le fait d'avoir fédéré toute cette communauté dès le départ, la confiance s'est établie et [...] j'ai le soutien total de ces gens qui ne sont pas là par hasard. Ça veut dire aussi que toute notre progression au fil de l'année, que ce soient des événements heureux ou malheureux, ils les partagent. »

(ferme Achillée, 10/11/2020)

« Faire vivre » les fermes, c'est à la fois par la confiance et la reconnaissance offerte par les acteurs et actrices du territoire dans tout acte de partage et de gratification envers le Travail des responsables de ces fermes. C'est aussi plus subtilement dans les émotions qui se vivent dans ces fermes. Quand les habitants du territoire éprouvent des émotions sur l'espace de la ferme, ils remplissent l'espace de sens. La ferme n'est alors pas uniquement la matérialisation spatiale de la concrétisation du désir de changement des individus responsables de la ferme, elle est permet la projection du Soi des visiteur(euse)s qui « osent » prendre le temps de ressentir. Cela passe souvent par le mouvement, littéralement lié aux émotions⁵¹¹ : les êtres qui se meuvent sur la ferme, sans caricaturer en utilisant la formule trop utilisée « les mains dans la terre », se meuvent vers leur propre être. La ferme devient un espace d'« épreuve », un lieu de sens et de soin.

« Si vous saviez en fait... ce qui est incroyable... quand je le raconte j'ai l'impression de partir dans un truc un peu théâtral, si vous saviez le nombre de gens qui, en aidant au jardin, se confient, pleurent souvent, se retrouvent un peu dans un moment de dénuement où ils ont besoin de partager, besoin de faire des choses simples. Donc voilà, j'estime qu'en fait, le rôle de ces petites structures est là aussi. Reconnecter les gens à eux-mêmes, reconnecter les gens dans le territoire, reconnecter les gens à leur responsabilité liée à l'alimentation, l'environnement et c'est un tout. »

(ferme Achillée, 10/11/2020)

La « communauté de soutien » peut prendre diverses formes, elle peut être organisée ou non et traverser une ou plusieurs des dimensions de la « Vie Active Agricole ».

⁵¹¹ Du latin *emovere* signifiant « mouvoir hors de ».

Il semble y avoir une récurrence : le soutien est particulièrement « bénéfique » quand il provient des individus hors de la dimension qui nécessite un soutien.

Soutenir, c'est apporter de la confiance. La **Figure 94** ci-contre illustre symboliquement (une main sur l'épaule) le soutien de la part de la communauté des individus liés aux responsables à travers la médiation territoriale par l'Action. Elle donne confiance aux responsables de la ferme dans l'une ou les deux autres médiations, par le Travail et l'Œuvre.

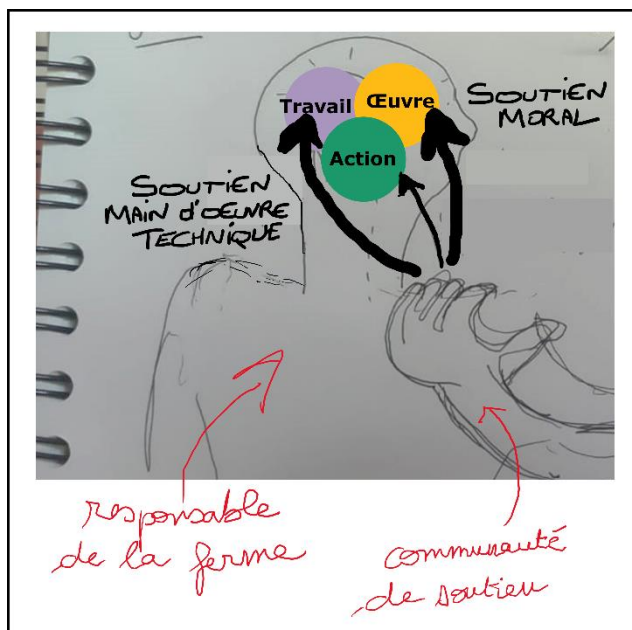


Figure 94 : Illustration du rôle de la communauté : un soutien du Travail et de l'Œuvre depuis l'Action

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Plus concrètement, dans l'exemple de la ferme *Achillée*, la « communauté de soutien » principalement formée par les amapien(ne)s joue trois rôles :

- celui de **partenaire** (soutenir le Travail) ;

Les amapien(ne)s, en tant que mangeur(euse)s engagé(e)s apportent un soutien organisationnel par la gouvernance du circuit de commercialisation (dimension Travail), et économique par l'engagement contractuel, et plus récemment par la redéfinition du prix des paniers (dimension Travail).

- celui d'« **amie** » (soutenir l'Œuvre) ;

Les amapien(ne)s, en tant que femmes et hommes, apportent un soutien moral à Mme *Achillée* dans sa confiance personnelle (dimension Œuvre).

- celui de **militante** (soutenir l'Action).

Les amapien(ne)s, en tant qu'individus engagés permettent à Mme *Achillée* d'exprimer et de réaliser son militantisme (dimension Action).

Soutenir l'individu qui travaille et l'individu qui œuvre soutient aussi l'engagement de l'individu dans un système de production qui porte très concrètement une alternative agricole « de rupture » (acte hautement politique).

La « communauté de soutien » citée par Mme *Achillée* ne compte pas de pairs, et très minoritairement des amié(e)s préexistantes ou des membres de la famille proche. Justement, les « proches » sont « servis » par commande hors AMAP le mercredi (les livraisons de l'AMAP étant les lundis et vendredis). Mme *Achillée* a initié un autre groupe, celui-ci formé de « pairs » installé(e)s sur le Bassin d'Arcachon. Ils et elles soutiennent la ferme dans son Action (pour faire reconnaître leur activité et essayer, dans un premier temps à l'échelle du territoire du PAT Pays BARVAL) et dans son Œuvre (soutien moral, moments de partage).

Dans les deux cas, l'« esprit » de « communauté de soutien » se traduit par le fait de savoir que des individus, comprenant ce que l'on traverse, sont potentiellement disponibles pour être contactés.

Par son formalisme, le système AMAP peut favoriser la création de ce type de communauté, toutefois, notre observation montre que le type de communauté lié à la ferme *Achillée* vient du fait que son histoire est concomitante de l'histoire de la ferme. Elles « ont grandi ensemble ».

Dans d'autres exemples, une AMAP peut préexister ou le responsable de la micro-ferme peut ne pas privilégier ce type de débouché. Alors, le syndicat et/ou l'association de développement agricole peuvent être de bons terreaux pour développer ce type de communauté, à condition que des « à côté » (hors des réunions « obligées ») soit prévus et qu'il n'y ait pas une démarche « trop calculée » de bénéfices réciproques.

« Une fois que [l'ADEAR⁵¹² m'a] accompagné pour monter mes dossiers [de DJA] et tout, bah je me suis investi donc je suis rentrée au CA, [...] je suis restée quelques années. Et 1 an ou 2 [après] la Conf' était en galère donc ils m'ont appelé en me disant « il nous faut d'autres membres sinon y aura plus de comité et tout » donc hop je me suis mis au comité de la Conf' [...] Et puis ça aussi je l'ai fait quelques années. »
... [la suite ci-après]
(ferme *Rhodiola*, 2021)

Ce lien social, construit dans un engagement sans « calcul », s'est révélé vital d'après les mots du responsable de la ferme *Rhodiola*, au vu de ce qu'il a vécu comme épreuves :

« ... après le décès de mon père j'avais plus d'énergie, j'y arrivais plus, j'ai tout arrêté. Ça m'a laminé, donc j'ai fait une pause. Mais tout ça c'était hyper important parce que moi ça m'a amené un souffle humain, une énergie. Puis de se voir... voilà c'est des gens que j'aimais bien. C'était mon lien social vachement fort, dont j'avais vraiment besoin ! Alors j'ai eu des trucs familiaux pendant 3 ans, ma fille elle a eu une adolescence hyper dure, tentative de suicide, fugue, 'fin hyper dure. Ça a été super compliqué puis j'ai enchaîné avec la maladie de mon père donc... j'ai eu 5 ans où en fait la priorité ça a jamais été mon jardin »
... [la suite ci-après]
(ferme *Rhodiola*, 2021).

Ici la disproportion des dimensions de la « Vie Active Agricole » est conçue comme une phase temporaire, toujours placée dans une perspective de retour, « un jour », à l'équilibre. M. *Rhodiola* a su garder en « survivance » ses autres dimensions pour se maintenir sur la trajectoire de vie qui lui permet de se réaliser pleinement. Une fois les « événements catastrophes » passés, le responsable retrouve progressivement l'équilibre de sa « Vie Active ». Pour M. *Rhodiola*, comme pour d'autres qui décrivent cette équilibre comme un « ancrage », ses choix lui ont permis de vivre peut-être ce qu'il n'osait pas imaginer mais, sans le savoir, il préparait les conditions de soutenabilité de sa micro-ferme en « contexte d'incertitude »⁵¹³. L'ancrage est alors une manière symbolique de décrire non seulement le fait de « trouver sa place » mais aussi de s'y maintenir en cas de « tempête ».

« ... donc là mon père ça fait 3 ans qu'il est décédé, on a le temps de retomber sur ses pattes, de se dire ok là j'ai envie d'autre chose. Le fait d'avoir fait ces choix là ça m'a permis d'accompagner ma fille, d'être là pour mon père, de m'occuper de lui. Tu vois si j'avais bossé ailleurs j'aurais pas pu faire ça. Ça c'était important pour moi. C'est aussi le but de mon installation ici. Fin le but... de pouvoir avoir du temps. Moi je m'étais dit, si je viens ici à côté de mes parents c'est pour pouvoir aussi les aider. Bon là ça s'est passé un peu plus vite que ce que j'avais prévu. » (ferme *Rhodiola*, 2021)

⁵¹² ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

⁵¹³ « Action collective » et « communauté de soutien » font partie des registres d'action en « contexte d'incertitude ».

Si dans notre description de ces deux exemples, il peut sembler que les « communautés de soutien » sont une panacée, il ne faut pas négliger le fait que leur création, leur fonctionnement, leur évolution constructive ne sont ni innés, ni acquis. Une communauté est rarement un « long fleuve tranquille » et nous ne détaillons pas ici les crises qu'a pu traverser celle reliée à la ferme *Achillée* ou encore les difficultés des syndicats et associations des réseaux paysans. Ces dynamiques pourraient relever d'une étude en soi mais nous ne les développons pas ici. Toutefois nous pouvons mentionner que, derrière cette notion de « communautés de soutien » comme condition de viabilité, il y a une nécessité à éprouver les compétences du « Nous »⁵¹⁴. Accompagner à la structuration de ces communautés passe à la fois par une action sur les leviers qui permettent aux responsables de ces fermes de se dégager du temps (ergonomie, efficacité du travail, planification) mais aussi une action de soutien à l'apprentissage du fonctionnement en collectif. C'est précisément ce qu'a soutenu la Fondation « Au Nom de Sélène » lorsqu'elle a soutenu le collectif « Maraîcher(e)s des Sables » début 2024. Il est formé d'une dizaine de responsable de fermes dont la ferme *Achillée*. Ce sont toutes des fermes localisées à proximité. Le souhait du collectif est de se faire accompagner par l'ADEAR Gironde et le CIVAM notamment pour structurer sa manière de fonctionner (« faire corps » selon leurs mots).

« Pendant longtemps à cause de la dimension des exploitations agricoles, il y a eu une décorrélation entre l'acte de produire et l'acte de manger. Cet éloignement [...] a fait que ce manque de connexion entre ce que je mange et où c'est produit et par qui c'est produit, fait qu'on a manqué d'ancrage. Et aujourd'hui, je me rends compte que ce qu'on propose dans nos petites structures avec la connexion AMAP fait qu'on retrouve cet ancrage. »

(ferme *Achillée*, 11/12/2020)

Un autre maraîcher enquêté en 2018 témoigne du lien social que permettent d'apporter les micro-fermes :

« Avec la perte de valeurs de notre époque, ces agricultures redonnent du goût, du bonheur, on parle au sens primitif de chacun. Ces produits créent un lien. C'est un déclencheur ! »

(ferme *Coquelicot*, 2018)

⁵¹⁴ Pour faire référence ici aux travaux de l'Université du « Nous » qui comprend un grand nombre de ressources et de formation pour aider à « mieux faire collectif ».

Encadré 12 : Exemple d'un soutien direct aux responsables de micro-fermes permis par une « communauté de soutien » qui a su faire évoluer une rémunération trop « juste » et aller plus loin dans la solidarité territoriale

Témoignage de Mme Achillée, table-ronde InterPAT, organisé par le Département de la Gironde (10/11/2020).

« Je vous donne le fruit de notre expérience. Pendant 5 ans, avec mon mari qui est impliqué avec moi dans l'installation, on avait nous-même décidé quel serait le prix de ce panier... comme beaucoup de petits maraîchers qui s'installent... on a fixé un prix qui nous semblait juste. Dès le début, on a souhaité que ce prix soit relativement bas pour que tout le monde puisse accéder à ce panier et que ça ne fasse pas de sélection par l'argent.

Or, on a été pris à notre propre piège... rapidement on s'est rendu compte que pour qu'on tienne dans le temps, il fallait que cette rémunération soit réévaluée parce qu'on allait vite se rendre compte que ce n'était pas suffisant pour qu'on vive. On arrivait à se dégager un salaire mais il était vraiment tout petit. Donc cette année, après le confinement, on a eu une espèce de moment où le temps s'est arrêté et on a fait le point. Et pour la première fois, je leur ai expliqué quel était le montant de mes charges réelles, quel était la rémunération liée au panier et qu'est-ce que ça produisait comme salaire. Et ce que ça a soulevé, c'était une réunion... mais vraiment historique. Tout le monde s'est senti concerné par cette histoire. Et c'est eux-mêmes qui ont proposé une formule qui est aujourd'hui dans mon contrat d'AMAP qui consiste à proposer un prix minimum pour rester dans une dynamique où on n'exclut pas par le motif des capacités financières et une case où on peut cocher un prix libre. Ce qui fait que tous ceux qui peuvent et souhaitent s'exprimer de façon supérieure pour le tarif, peuvent le faire. Donc aujourd'hui, mon revenu a augmenté d'à peu près 30% depuis septembre. Donc j'ai franchi un cap, grâce à eux et par eux, avec toute cette confiance établie sur les 5 ans. Voilà, alors ça c'est un exemple que de ce que peut créer l'effet fédérateur de la communauté et de l'effet lien social.

À cela s'ajoute pour nous au cœur de l'AMAP une préoccupation principale, c'est le fait de ne pas sélectionner par l'argent. Donc, je vais vous dire aussi un autre truc qui nous a suivi depuis le début. Quand on a créé l'AMAP, on voulait se lancer dans une action solidaire mais on ne savait pas trop par quel bout le prendre. On a mis du temps, on a d'abord consolidé notre groupe, on a mis bien en place les choses et ensuite on s'est rapproché de la mairie de Biganos, du CCAS⁵¹⁵ et du centre social « Le Roseau », qui est notre centre social local. On a réussi à leur proposer une convention qui permettrait d'avoir une aide financière pour financer un panier d'action sociale. Et ensuite, on a cherché un candidat pour ça. Le montage était un tiers CCAS/mairie, un tiers adhérent et un tiers AMAP (cotisations adhérents). Ce montage financier a permis d'aider une famille [dans le besoin]. [...]

Suite à cela, la mairie a rebondi dessus et nous a proposé d'aller plus loin et est né le projet d'imaginer une SIAE avec une activité maraîchage. Donc une chargée de mission a été recrutée. Et nous sommes en train d'étudier sur le plan local cette activité. Alors, comment un petit panier social et solidaire d'une AMAP peut générer tout un projet derrière, voilà c'est aussi ça en fait. C'est qu'à partir du moment où on met une petite graine liée à la considération sociale, je me rends compte que ça nous porte bien plus loin. Les actions se pelotent comme une boule de ficelles et finalement, une action en entraîne une autre. [...]

Le lien social pour moi c'est s'interconnecter, c'est-à-dire créer des passerelles entre les gens. L'agriculture, pour moi, c'est manger, clairement c'est s'alimenter. En gros, je dirais qu'une agriculture sans lien social, c'est un peu manger tout seul dans la cuisine. Et une agriculture avec lien social, c'est partager son repas à plusieurs... voilà s'il fallait résumer cette histoire. »

(ferme Achillée, 10/11/2020)

⁵¹⁵ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

III. Micro-ferme et territoire, une articulation vitale basée sur la co-construction

La majorité des responsables de notre échantillon ne sont pas issus du territoire sur lequel s'installe leur activité (88%). Une diversité d'origine géographique est représentée dans l'échantillon et une tendance se dégage : l'installation concrétise souvent un déplacement qui avait déjà commencé vers des espaces moins densément peuplés, appartenant néanmoins à un pôle d'attraction urbain. Cette tendance est mesurée dans notre échantillon qui comprend une majorité de fermes en Gironde, un département fortement métropolisé par Bordeaux. Il n'y a donc pas de perspective de montée en généralité sur ce type d'observation.

L'inscription territoriale fait partie de ce qui donne du sens aux projets des responsables de micro-fermes, elle se réalise à travers l'appartenance à différents réseaux locaux, la commercialisation en Circuits Courts et de Proximité (CCP), l'accueil à la ferme, etc. Les responsables de ces fermes organisent aussi des événements à la ferme ou participent à leur organisation dans des lieux à proximité, ils sont cofondateur(ice)s ou co-initiateur(ice)s d'association, mobilisé(e)s sur des actions de lutte pour la préservation d'une partie du territoire, engagé(e)s dans des mandats électifs (conseiller municipal, syndicaliste, fédération de parents d'élèves, etc.).

S'inscrire dans le territoire, c'est à la fois se lier à une « matrice » préexistante (un espace approprié par d'autres) mais c'est aussi faire évoluer cette matrice par son installation. Le terme « installation » veut dire littéralement « prendre place »⁵¹⁶ : dans quelle mesure l'installation permet non seulement de « prendre place » mais aussi de « jouer un rôle » dans les territoires ?

3.1. Des micro-fermes qui nourrissent le territoire

S'isoler n'est généralement pas une stratégie des micro-fermes. Avant même de s'installer, elles se relient aux acteurs de l'installation, aux élus et services de la mairie, elles rencontrent les associations, les habitants. Se lier au territoire, c'est prendre le temps des rencontres et laisser une possibilité à chacune de ces rencontres qu'elle soit l'opportunité d'un bénéfice réciproque⁵¹⁷. Ce n'est pas vraiment calculé, ce n'est pas vraiment anticipé, c'est une manière d'être. Son expression est toutefois nuancée selon les caractères des individus et leur niveau de sociabilité.

Les responsables des micro-fermes habitent le territoire au sens d'une pratique sociale de l'espace. Cette pratique se joue suivant différentes fonctions dont la plus évidente est peut-être la fonction nourricière (ou vivrière puisqu'elle va au-delà de la nourriture : vin, bière, laine, osier par exemple). Cette fonction s'exerce principalement à travers le rôle de commerçant(e) en CCP (cf. **Chapitre 4**).

⁵¹⁶ L'« installation » vient du latin medieval *stallum* venant lui-même d'une source germanique signifiant « tenir debout, prendre place ou prendre position ». Le suffixe *-stal* se retrouve dans « l'étal de magasin », l'« étable » ou la « stabulation dans le cas de l'élevage » ou encore l'« établi » de bricolage (verbe « établir »). Source : Douglas Harper, 2024, etymonline.

⁵¹⁷ L'expression est empruntée à l'écologie en référence à la notion de symbiose (« association à bénéfices réciproques »).

Cette fonction est évidemment liée à la capacité productive des micro-fermes. Elle fait partie des « futurs désirés » du modèle agricole. Selon nos estimations, les 99 micro-fermes de notre échantillon nourrissent des milliers de familles ; rien que les micro-fermes maraîchères⁵¹⁸ nourrissent chacune de 40 à 180 foyers par semaine⁵¹⁹ chacune (médiane de 84). Les micro-fermes maraîchères par exemple produisent plusieurs tonnes de légumes par an sur des surfaces allant de 6 000 m² (2 actifs) à 2.5 ha (3 actifs)⁵²⁰.

Cette fonction productive est la plupart du temps liée à une fonction sociale (rencontres et accessibilité des bons produits). Certain(e)s responsables de fermes ont développé des « paniers solidaires » en partenariat avec la mairie ou certain(e)s vendent dans des points de vente « atypiques » qui leur permettent de choisir en quelque sorte la classe sociale à qui ils veulent vendre :

« J'avais pas envie que les bobos bordelais se jettent dessus, mais [je voulais] proposer aux gens qui ont moins de moyens ». En partie sous son impulsion, un « café ouvrier » a vu le jour. « C'est devenu un lieu où les gens viennent chercher mes légumes. »
(ferme Coquelicot, 30/04/2018)

Quand nous employons l'expression « faire vivre ou revivre des territoires », ce n'est pas un artifice littéraire qui forcerait le trait. Les micro-fermes étudiées ne font pas que « nourrir un peu » ou juste « animer » le territoire. La pertinence de cette expression s'est confirmée dans l'épreuve qu'a pu être la crise du Covid-19. En effet, les périodes de confinement ont été une expérimentation de ruptures des chaînes d'approvisionnement. Et dans ce contexte, la majorité des fermes de notre échantillon témoignent d'une transformation de leur fonctionnement pour assurer une continuité d'approvisionnement (avec pour certains responsables la peur d'être dans l'illégalité).

« Sur la commune, nous étions l'un des seuls moyens de s'approvisionner localement en légumes frais (et bons) ! [sourires] »
(ferme Achillée, 14/12/2020)

La fonction vivrière n'est pas juste produire et vendre, c'est un engagement pour le territoire afin d'assurer au mieux la continuité d'approvisionnement (quitte à ce que, avec transparence, ils complètent une production moindre en qualité ou en quantité pour que leurs client(e)s soient satisfait(e)s ; un achat de pommes de terre par exemple à un(e) collègue maraîcher(e) peut dépanner quelques semaines).

En ce sens, le système AMAP correspond à cet engagement. Mais ce n'est généralement pas ce système qui a conduit à cet état d'esprit et ce fonctionnement, c'est l'inverse. C'est parce que cette petite agriculture est vivrière que le système AMAP convient. Ce sont finalement qu'un « outil » et qu'une « méthode » qui ont permis à des groupes sociaux de mieux s'organiser et d'essaimer l'engagement entre paysans, paysannes et mangeurs, mangeuses.

Au-delà du système AMAP, certain(e)s responsables des fermes de notre échantillon répondent à la fonction vivrière et au désir d'engagement en honorant un voire plusieurs marchés hebdomadaires, parfois au détriment d'un investissement en temps démesuré.

⁵¹⁸ Nos données sont plus précises pour les micro-fermes maraîchères.

⁵¹⁹ Souvent le panier suffit pour tenir d'une semaine à l'autre, certains foyers complètent tout de même par quelques achats en supermarchés ou en marché de plein vent (témoignage d'amapiens liés à la ferme Achillée, 2020).

⁵²⁰ Avec des niveaux d'intensivité très différents entre les fermes maraîchères. Certains systèmes développent des « mini champs » ou parcelles légumières. Ces choix sont à lier avec la disponibilité foncière et le degré de mécanisation du système.

Le souci permanent de satisfaire les amapien(ne)s et les client(e)s en général se traduit très concrètement dans le quotidien des responsables de micro-ferme. Par exemple, ils veulent que les paniers soient diversifiés tant dans les légumes que d'une semaine à l'autre. Il faut donc ne pas tout récolter tout de suite, il faut diversifier les variétés cultivées, échelonner dans l'année, pouvoir garantir la fraîcheur de chaque produit, etc. Cela peut engendrer des tensions entre les responsables de la ferme si l'un d'entre eux, par inattention, fait une action qui va à l'encontre de cet objectif (par ex. récolter trop d'un légume comme on a pu l'observer à la ferme *Épilobe*).

La fonction vivrière, associant les fonctions productives, sociales et solidaires entre dans le champ définitionnel de la sécurité alimentaire. Dans ce périmètre, entre aussi les actions des responsables des fermes pour autonomiser les acteurs avec qui ils sont en relation (client(e)s, voisin(e)s, ami(e)s famille, etc.). Ils proposent des recettes, des astuces de bricolage ou de jardinage, des idées d'actions pour une meilleure hygiène de vie, etc.). Ils vont jusqu'à développer certaines compétences pour contribuer à ce que nous intégrons dans la fonction dite « vivrière ». M. *Épilobe* par exemple développe sa compétence de greffage de fruitiers sur porte-greffe naturel afin de « former et accompagner des groupes d'habitants ». L'idée est de « participer à l'amélioration de l'auto-suffisance alimentaire des territoires » (ferme *Épilobe*, 24/02/2021).

3.2. Des micro-fermes qui s'engagent sur les territoires

Les responsables des micro-fermes n'attendent pas d'être soutenu(e)s pour s'engager sur et pour les territoires. S'installer, développer leur système d'activité est déjà un premier engagement fort. Il s'agit en quelque sorte d'un « contrat moral » qui les lie avec le territoire, dans une double échelle : action locale et pensée globale.

La **sous-section 1.3** du **Chapitre 4** explicitent les aspirations des responsables des micro-fermes en complétant les travaux de Morel (2016). Le principal engagement est celui de « produire de la nourriture saine ». Il est majoritairement lié à l'inscription dans la démarche d'agriculture biologique.

L'engagement est une « force qui oblige » et que l'on peut exprimer dans le terme « responsabilité » (cf. **Encadré 6** du **Chapitre 2**). Pour répondre à cette aspiration de « nourrir sainement », les responsables de micro-fermes se sentent investi(e)s d'un triple engagement qui s'expriment à travers une triple responsabilité : celle de l'essaimage, celle de l'expertise et celle de l'émotion.

3.2.1. La responsabilité de participer à l'essaimage

L'essaimage fait partie des caractéristiques du modèle futur désiré (cf. **Chapitre 4**). Les responsables de micro-fermes projettent un désir de voir se développer des milliers de petites fermes agroécologiques et paysannes partout en France. La concurrence n'est pas un sujet problématique et la demande dans les circuits courts et de proximité est telle qu'« il y a de la place pour tout le monde » (expression récurrente dans les discours).

Les responsables des micro-fermes sont dans le partage. Ils et elles relatent leur expérience à qui veut bien l'entendre. Ils et elles font profiter les apprenants de leur expérience (nous citons en **sous-section 2.2.** précédemment le cas de M. *Armoise*) et les réseaux d'accompagnement à

l'installation (Mme *Achillée* par sa présidence de l'AGAP, le couple *Ménilot* sur la métier de paysan-brasseur, M. *Alliaire* sur le métier de paysan-herboriste, et plus globalement tous les « pionnier(e)s que nous citons en **sous-section 2.3.** du **Chapitre 4**). Dans notre échantillon, nous n'avons aucun exemple de fermes qui détourneraient les stages à des fins d'exploitation de la main d'œuvre. L'accueil et l'accompagnement des apprenants sont toujours raisonnés par rapport aux besoins de travail sur la ferme et à la capacité des responsables à mobiliser du temps et de l'énergie pour cette tâche d'apprentissage. C'est la plupart du temps beaucoup plus un don de soi équilibré entre les deux parties.

Une minorité est formateur(rice) auprès des établissements agricoles, c'est ici une valorisation de l'expertise qui est très peu développée. Notons tout de même l'initiative du membre du copil de MicroAgri, M. *Quinquina* (micro-ferme maraîchère en GAEC à 4 actifs, installée en 2015). Il a tenu deux cycles de formation financés par le fonds VIVEA⁵²¹ composé de trois modules de deux jours sur (1) la planification commerciale, (2) la planification de la production et (3) la planification des temps de travaux : « ce cycle de six journées s'adresse aux maraîchers souhaitant approfondir la maîtrise de leur planification et aux porteurs de projet en maraîchage diversifié sur petites surfaces. La participation aux trois modules est plus que conseillée, ces trois planifications étant étroitement imbriquées » (*Quinquina*, mail de diffusion, 01/12/2021). Ils se sont tenus en janvier puis en février 2022. Il a lui-même tout construit au regard de son expérience.

Un autre aspect de l'essaimage est l'engagement syndical. Une dizaine de responsable ont été ou sont engagé(e)s soit dans la gouvernance du syndicat de la Confédération paysanne, soit dans la gouvernance de l'AGAP (dont un président : M. *Armoise* et une présidente : Mme *Achillée*). Pour le reste de notre échantillon, l'envie de participer est souvent citée mais c'est toujours le manque de temps qui revient comme raison principale de leur « impossibilité » de s'engager auprès du réseau paysan (cette raison est liée pour certain(e)s à l'éloignement par rapport à la ville où se situe cette gouvernance, Bordeaux par exemple pour l'AGAP.

« J'étais candidate aux OPA avec la conf' il y a quelques années, mais l'engagement est difficile, Bordeaux c'est loin aussi ! Alors j'étais engagée aussi avec les parents d'élèves et conseillère municipale [dans ma commune]. J'essaie de faire partie de la vie hors de la ferme, de rencontrer des gens... mais en fait j'ai tellement de choses à faire [quand je serai] à la retraite ! »
(ferme *Carvi*, 17/04/2018)

3.2.2. La responsabilité de proposer son expertise

L'expertise rejoint l'essaimage en ce qu'elle est le fruit direct de l'expérience et des qualités de transmission. Toutefois, il s'agit plus spécifiquement d'en faire profiter les acteurs du territoire (collectivités, écoles, entreprises — hors agriculteur(rice)s). C'est cette responsabilité que nous analysons plus en détail ci-dessous.

Sur le plan technique, il semble qu'il y ait une récurrence : ils et elles ont tous et toutes de fortes compétences techniques. Ils maîtrisent leur sujet, les logiques de fonctionnement et sont en plus dans une dynamique d'apprentissage continu. Pour certains (comme M. *Cumin*), c'est un objectif en

⁵²¹ VIVEA : Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant.

soi de sans cesse perfectionner sa technique. Son appétence le pousse à optimiser les gestes, les postures, les moments d'intervention ou au contraire ceux où l'observation garantie plus de résultat que l'intervention.

Les micro-fermes jouent un rôle expérimental (déjà explicité dans le **Chapitre 4**). « Faire vivre » les territoires passe aussi par la facilitation de l'installation de nouveaux actifs agricoles. Ainsi, les micro-fermes profitent aussi bien aux porteur(euse)s de projets qu'aux organismes techniques et aux collectivités de toute échelle (commune, métropole voisine, département, région). Les responsables de ces fermes sont beaucoup sollicités pour expliquer leurs pratiques, justifier de leurs choix, montrer leurs résultats, se projeter dans d'autres situations que leurs soumettent ces nombreuses sollicitations. Durant notre terrain, nous avons participé et même organisé de nombreuses visites pour justement répondre aux besoins des élus et services afin qu'ils voient de leurs yeux « ce modèle très prometteur » (président de la commission chargée de l'agriculture, Département de la Gironde, 31/05/2017).

« Il faudrait développer un programme "Mon village, Ma micro-ferme" pour aider les villes et villages qui souhaitent accueillir des micro-fermes de pouvoir être accompagnés. »

(Dominique Fédieu, président de la commission chargée de l'agriculture, Département de la Gironde, 31/05/2017)

Les responsables des fermes sont reconnu(e)s pour cette compétence technique et sollicité(e)s pour qu'ils et elles puissent en faire bénéficier certains projets. C'est pour cette raison que la ville de Biganos et le centre social ont proposé à Mme *Achillée* de participer au comité de pilotage du projet de création d'une SIAE⁵²². Elle est la seule agricultrice de la commune à siéger dans cette instance. Pour les autres participants elle acquiert le statut d'« experte » ; pour les sujets techniques, ils « parlent sous son contrôle »⁵²³. Sa présence est un moyen de pallier le manque de compétence des collectivités en matière d'agriculture. Toutefois le temps passé dans ce type d'instance grève son temps de travail et ne lui apporte ni rémunération ni dédommagement⁵²⁴. En contrepartie, elle y voit au moins trois intérêts : sa participation lui assure un moyen de faire-valoir ses compétences (utilité), elle est au courant de ce qui peut être discuté et décidé sur la zone agricole ciblée (au voisinage de ses terres) et elle gagne en visibilité (reconnaissance de sa ferme, ses pratiques, ses valeurs).

Mme *Achillée* s'interroge sur la pertinence pour la commune de lancer comme premier projet agricole, un projet si compliqué : celui de monter un projet d'insertion sociale par l'activité maraîchère sur des terres dont la commune n'est pas propriétaire. Elle s'est sentie comme investie de la mission de faire en sorte que ce projet « n'agite pas du vent » et construise « une structure agricole sérieuse ».

Nous employons le terme « responsabilité » parce que c'est davantage qu'une fonction ou qu'une activité supplémentaire. Les responsables de ces fermes vont mettre beaucoup d'énergie (ils sont

⁵²² SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

⁵²³ Élus et techniciens de la commune concernée, directeur de l'association qui pilote le projet, chargée d'ingénierie du projet, chargée de mission du Département de la Gironde, une représentante de la DIRECCTE (DIREction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, une chargée de mission du financeur Sillon Solidaire, des représentants de l'association Collectif Aliment-Terre, Pole Emploi, INAE (Insertion par l'Activité Économique).

⁵²⁴ La chargée d'ingénierie du projet l'a remarquée et en a fait un point de vigilance pour la phase de développement du projet qui comprendra sûrement un dédommagement de Mme *Achillée*.

« investis ») pour que tel ou tel projet ne soit pas vain, pour ne pas gaspiller du temps, de l'énergie ou de l'argent public.

Cette « mission » rejoint leur souci permanent de contribuer aux solutions plutôt qu'aux problèmes. L'utilité publique ne s'arrête pas à leur parcelle cultivée, à leur lieu ou à leur réseau : tout contact avec un acteur les « branche » à leur « pensée critique » qui conduit souvent les échanges à « poser les bonnes questions » pour se rendre compte que le problème n'est pas là où on croit.

Dans quelle mesure, malgré le manque de soutien, malgré la médiocrité parfois des arènes territoriales dans la valorisation de leur compétence (et de leur temps), comment y trouvent-ils tout de même leur compte ?

Le sens qu'ils y trouvent leur permet de supporter cet engagement dans ces types de contexte où les acteurs territoriaux sont très loin des défis du siècle. « C'est ce qui fait qu'on tient et que ce qu'on fait nous plaît ! » (ferme *Achillée*, 09/02/2021). Le projet d'insertion sociale par l'activité économique avait une utilité sociale pour Mme *Achillée*, elle y prenait du plaisir, jusqu'à ce qu'elle n'y trouve plus suffisamment de concret. Elle est d'ailleurs assez critique sur le langage technocratique des administrations. Elle trouve aussi du sens dans un autre engagement, celui de l'accompagnement d'une ATSEM⁵²⁵ dans ses ateliers « potagers ». Nous avons assisté à un rendez-vous d'une heure et demie entre la maraîchère et l'ATSEM. Quelques jours avant la réunion, Mme *Achillée* a envoyé un message à l'ATSEM pour qu'ils pensent à couvrir grâce aux voiles d'hivernage les carrés potagers (prévision de gel). La responsable de la micro-ferme interroge l'ATSEM sur la localisation des potagers, leur bon fonctionnement (dont des points techniques, organisationnels et botaniques), l'accès des enfants (horaires) et leur ressenti (les enfants sont heureux des découvertes tout au long de la saison, l'ATSEM cite un enfant : « ça fait du bien d'être là »). Ils semblent qu'ils y aient accès librement mais sous surveillance d'un adulte. L'ATSEM évoque la proposition de faire intervenir Mme *Achillée* auprès de toutes les classes « pour faire de ce projet, un projet commun et sensibiliser sur l'intérêt ». Ce serait une deuxième intervention ; la première étant un « atelier nature » qu'elle avait organisé : dégustation à l'aveugle et repiquage du basilic ; une « formule adaptée à leurs petites mains, les racines sont moins à nu ».

Il semble que l'ATSEM peine à faire reconnaître cette activité auprès de la Direction et des instituteur(ric)e(s). Pourtant elle ne tarie pas d'éloges quant aux vertus, que Mme *Achillée* a elle-même constaté : le potager est une « école de la patience » (l'ATSEM évoque « le stress des enfants à qui on dit toute la journée "dépêche-toi, dépêche-toi" »), il apprend le soin au vivant, la régularité, la responsabilité (« avant de partir le soir, des enfants repassent toujours par le potager pour vérifier, remettre le voile, etc. »).

La participation de Mme *Achillée* apporte une caution technique importante. Elle est aussi « faiseuse de liens » en proposant de parler à l'institutrice qui fait partie de l'AMAP afin que les autres ATSEM et les instituteur(ric)e(s) échangent davantage (« je m'en occupe, je vais leur en glisser deux mots... »). Il y a beaucoup de simplicité dans la manière de fonctionner entre les deux femmes, les échanges fusent, passent de sujets en sujets. Mme *Achillée* éprouve une telle satisfaction dans cette collaboration que la question du dédommagement ne viendra que rapidement à la fin par l'évocation de la « complexité administrative avec les devis à faire valider ». Mme *Achillée* apporte plein d'idées

⁵²⁵ ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

que l'ATSEM étudiera mais qui lui procure beaucoup de curiosité : faire du mulch avec une petite parcelle d'herbe (pour aussi un peu déminéraliser la cours), semer des fleurs, organiser un atelier « observation du soleil », rédiger une fiche compost (l'ATSEM évoque l'idée d'un livret qui pourrait être en partie réalisé avec les enfants). Et pour la rupture de l'été, Mme *Achillée* et l'ATSEM proposent de venir « pour garnir le petit jardin »

3.2.3. La responsabilité de provoquer l'émotion

L'émotion, c'est ce qui nous relie à nous-même et au vivant en général. Elle permet l'ouverture des individus vers un autre rapport au monde. Les responsables des fermes mentionnent la sensibilité dans leur discours et pour certain(e)s, elle est explicitement liée au fondement même du sens de leur activité.

Les responsables des fermes de notre échantillon témoignent des bienfaits cognitifs de cette activité pour eux et pour les amapiens et stagiaires. La « révélation au jardin » que nous citons dans la **sous-section 3.2.** en est un bon exemple.

C'est aussi ce que met en avant Mme *Karkadé* sur le site internet de l'association qui porte sa micro-ferme : « l'émotion engendrée par l'expérience du goût d'un aliment sain et vivant, est fondatrice, capable de ré-enchanter le monde autour du premier besoin de l'humanité : la nourriture » (Conservatoire du Goût, 2024).

Il s'agit de provoquer des émotions non seulement à travers le sens du goût mais plus globalement à travers tous les sens.

« Faire un métier, c'est avoir la parole, faire partie du mouvement urgent. Je suis pessimiste sur ce qu'il se passe, ça ne bouge pas vite. Mais les gens, une fois qu'ils ont goûté, ils sont vite convaincus, super intéressés et attirés par ça. Dès qu'on met les pieds dans le jardin, qu'on goûte, alors la vue change. C'est un moyen d'action rapide, concret, réel : c'est politique ! »
(ferme Coquelicot, 30/04/2018)

Cette responsabilité de provoquer de l'émotion chez les individus pour aider à amorcer une trajectoire de changement ou un soutien à celles et ceux qui y œuvrent est déjà « politique », comme le disent M. *Coquelicot* ou encore M. *Quinquina*. C'est de cette manière qu'ils le vivent, c'est ce qui les animent et c'est comme cela qu'ils présentent leur ferme. Par exemple, lorsque nous visitons avec le chargé de mission de l'Agenda 21 de Floirac et les étudiants de Bordeaux Sciences Agro (cf. **Figure 95** ci-contre), la ferme *Quinquina*, c'est le terme qu'employa son responsable lorsque nous étions assis devant sa maison. Au-delà de transmettre quelques points de réussite et



Figure 95 : Visite de la ferme *Quinquina* avec les étudiants de Bordeaux Sciences Agro et le chargé de mission Agenda 21 de la ville de Floirac

Réalisation : Damien Toublant, photographie du 12/05/2017

vigilance sur le projet d'installation qu'allait lancer la mairie à Floirac, l'objet de la visite était aussi de « faire passer un message ». Ce message c'est celui du fait que cette agriculture relocalisée n'est pas seulement une activité de production, elle porte en elle une proposition politique de changement de modèle de développement agricole.

3.3. Articulation des dimensions de la médiation territoriale et soin au lieu

Le soin apporté à l'espace est lié à la médiation territoriale qui fait intervenir les trois dimensions de la « Vie Active ». Une légère disproportion se traduit à la fois matériellement (par ex. manque de rangement, d'entretien du matériel) et humainement (énervement, difficulté dans la communication, oublis, négligences). Une plus grande disproportion peut conduire au déséquilibre des trois dimensions. Les responsables des fermes vivent cette coexistence de l'Œuvre, de l'Action et du Travail et c'est parfois cause de grandes frustrations. Par exemple, M. *Achillée* décrit le fait que le « temps passe beaucoup trop vite » : il aimerait « *mettre plus de fleurs, venir au jardin juste pour profiter et pas tout le temps courir après tous ce qu'il y a à faire !* »

Le maintien de cette proportion entre les dimensions de la « Vie Active Agricole » implique des délimitations matérielles et immatérielles qui peuvent évoluer spatialement et au cours du temps. Pour Mme *Achillée*, ces délimitations sont des « règles tacites ». Un portail fermé indique qu'il ne faut pas entrer ou demander avant d'entrer. L'espace n'est plus alors « disponible » pour que la médiation publique puisse s'exercer ni même une deuxième dimension, qu'elle soit privée (visite d'amis ou de la famille) ou professionnelle (par ex. visite de clients fidèles ou potentiels pendant le temps du café). En général, quand ils travaillent dans leurs parcelles, à part leur stagiaire du moment, ils n'aiment pas que quelqu'un dépasse l'espace autour de la grange, c'est en quelque sorte le seuil public de leur espace professionnel. Mme *Achillée* emploie l'expression « entrer dans notre intimité » pour décrire le fait d'entrer dans cet espace professionnel. La sémantique témoigne de la force du sens que cet espace consacré à la dimension Travail donne à la « Vie Active Agricole ».

Les lieux des micro-fermes sont donc « ouverts » mais seulement lorsque les responsables de la ferme l'ont décidé et ils le matérialisent très concrètement : par ex. un panneau ou un portail fermé à clé, sinon les gens entrent quand même :

« *Moi combien de fois je suis en train de faire quelque chose et je me retourne et quelqu'un me regarde... "je suis rentré, c'était ouvert"... je regarde les gens et je leur dit : beh non c'était pas ouvert, c'était pas claqué mais c'était pas ouvert... "ah oui pardon excusez-moi" »*
(ferme Achillée, 10/12/2020)

La fonction vivrière est donc en quelque sorte délimitée dans l'espace et dans le temps. Le marquage des séparations entre les dimensions est signe que les trois dimensions de la médiation territoriale s'équilibrent (Travail, Action, Œuvre) ; en effet, d'après l'analyse des discours des responsables de fermes de notre échantillon, la simultanéité est généralement au détriment de l'équilibre.

Ainsi, pour qu'elle s'équilibre, la coexistence des trois dimensions de la médiation ne passe donc pas par un exercice simultané. Les responsables peuvent associer deux dimensions mais rarement trois. À ce titre, l'appréciation de la présence de l'habitat sur ou à proximité immédiate de l'espace

de production dépend de chaque situation personnelle. La majorité préfère habiter sur place et nous remarquons que lorsque la raison de ne pas habiter sur place est liée au fait de vouloir « se couper de son travail en étant chez soi », il existe de multiples stratégies pour le faire lorsque l'habitat est sur site. Dans la majorité des cas, la balance avantages/désavantages est plus au bénéfice de privilégier l'habitat sur place. Les difficultés de gestion de la complexité des systèmes d'activité et la charge mentale engendrée sont atténuées avec une présence permanente sur place.

Les micro-fermes « tiennent » par une condition majeure de leur viabilité : leur territorialisation, elle-même conditionnée par la réticularisation (mise en réseau du « collectif » pour constituer une ou des « communautés de soutien ») puis la spatialisation de groupes sociaux avec lesquels les responsables de micro-fermes sociabilisent. Cette spatialisation est une étape théorique : le groupe social commence à ce moment-là à s'appropriier l'espace pour lui donner un sens de territoire. La condition du soutien solide de la communauté à la micro-ferme est ce processus d'appropriation : les multiples exemples d'application de la théorie des médiations territoriales témoignent de la diversité des manières de s'approprier l'espace ainsi que des réciprocity nécessaires à la viabilité des micro-fermes.

Conclusion du Chapitre 5

Les micro-fermes forment un modèle d'agriculture territorialisé, c'est-à-dire indissociable du lien au territoire.

Malgré leur petitesse, les micro-fermes créent des lieux qui ont une portée territoriale. L'« effet territorial » des micro-fermes se caractérise à travers de multiples fonctions, assimilables aux dimensions de la durabilité :

- agroécologique (par l'hétérogénéité paysagère, par leurs pratiques, par leur sobriété, leur autonomie, etc.) ;
- économique (par de nouveaux marchés locaux dont ventes par regroupements de producteur(ric)e(s) à la ferme, installations de stagiaires sur le territoire, nouveaux circuits de commercialisation, par la viabilité de la ferme, par leur contribution aux emplois directs et indirects, etc.) ;
- social (par la solidarité avec les habitant(e)s, l'accessibilité alimentaire, le dynamisme culturel, etc.).

L'effet territorial des micro-fermes joue sur et à partir de leurs lieux. Ces espaces sont à « échelle humaine » : ils se parcourent à pied et d'un seul regard (ou presque). Ce sont les « descripteurs du territoire » (Lévy et Lussault, 2013) par lesquels nous analysons la manière dont les (futurs) responsables de micro-fermes se lient au territoire dans la perspective d'une installation.

Choisir un lieu, ce n'est pas se lancer dans l'inconnu, c'est s'avancer dans l'incertitude. Les responsables de micro-fermes savent anticiper dans leurs stratégies ce type de contexte. Ils tiennent ces facultés de par l'expérience de leur « vie d'avant » mais aussi l'expérience de « projection de soi » qu'ils multiplient au gré des visites de « terrains potentiels ».

Les responsables de micro-fermes choisissent leur lieu pour différentes raisons dont très souvent une ou deux déterminent le choix. En effet, les processus de choix sont contingentés par la « saisie d'opportunité ». Elle intervient quand un lieu combine une absence de critères rédhibitoires et un potentiel d'évolution. En effet, il arrive que les responsables de micro-ferme aient besoin de plus de surface (s'étendre par-delà leur lieu : « lisière interface ») ou d'« intensifier » l'occupation de la surface de leur lieu (créer du lieu dans le lieu : « lisière refuge »). Le temps ne joue pas en la faveur d'un choix de lieu en pleine adéquation avec les désirs des candidat(e)s à l'installation. Ils et elles rivalisent alors de créativité pour transformer l'espace choisi en un lieu spécifique.

L'importance du potentiel d'évolution du lieu dans la viabilité des micro-fermes nous est révélé par l'outil conceptuel de la « médiation territoriale » : le « petit » désigné par le préfixe « micro » est alors un rapport proportionné au dimensionnement du système d'activité. Le « petit » est donc toujours « relatif » comme dans la définition des petites agricultures mais cette fois-ci plus uniquement relatif aux autres segments de l'agriculture. Dans le cas des micro-fermes, le dimensionnement du système d'activité est relatif au processus d'adéquation visant un « juste » équilibre des trois dimensions de la « Vie Active Agricole ». Or celui-ci est conditionné par son lien au territoire. C'est ce *continuum* entre dimensionnement des micro-fermes et territoire que révèle l'outil conceptuel de la médiation territoriale. Si on remonte au moment du choix du lieu, le sens du « micro » est alors moins un critère de dimensionnement du lieu que la vigilance quant au potentiel d'évolution du lieu.

Nous avons mis en évidence que la relation qui unit les micro-fermes et le territoire est bijective :

- le territoire (ses habitants principalement) soutient les micro-fermes. Nous donnons l'exemple des « communautés de soutien » qui aident au travail, soutiennent moralement, accompagnent de leur présence et leur confiance, et dans certains cas peuvent servir de levier économique). Ce sont des ressources sociales territoriales indispensables.

- les micro-fermes apportent au territoire (nourricier, lien social, essaimage, engagement, expertise). Plus que des fonctions, plus que des attentes, ce sont de véritables « missions » pour lesquelles les responsables se mettent beaucoup de pression et sans ou avec très peu de gratification. Ces responsabilités territoriales confirment l'intérêt de soutenir les micro-fermes pour qu'elles deviennent des partenaires plus assumés et plus reconnues dans les « arènes » territoriales (par ex. au sein des PAT, auprès des écoles).

Dans ce tandem se jouent alors non seulement la viabilité des micro-fermes mais aussi la durabilité territoriale. Cette relation demande de la part des micro-fermes de tenir une « posture d'ouverture » quasi permanente. Cette posture est un « élan vers le collectif » dont la grande majorité des micro-fermes démontrent non seulement une habileté (fonction de cognition sociale très développée) mais aussi une multiplicité d'actes d'engagement.

Conclusion générale.

« Le sujet est vaste. Il y a un message humanitaire à faire passer et des notions de viabilité économiques et sociales. Il est pénible que l'un décrédibilise l'autre et chaque ferme qui met la clé sous la porte est une preuve de plus que ça n'a pas marché mais pas une preuve de plus que les micro-fermes [en général] ne fonctionnent pas.

Je ne sais pas dans quelle mesure montrer l'exemple peut porter ses fruits. Il faut savoir qu'au PAIT je m'auto-censurais et constamment dans mon parcours auprès de ces institutions. Lorsque j'ai refusé la DJA, j'ai reçu les foudres ! Le jugement est permanent. Il y a un épuisement général. Je pense à mes collègues, je pense à Charles Hervé-Gruyer que j'ai vu "rincé" au Bec Hellouin.

Oui, on note un constat de changement d'état d'esprit, du retour à la qualité mais il y a trop de fronts ! Il faudrait sûrement une juste répartition des combats entre agriculteurs, citoyens et les autres acteurs.

Il faudrait aussi montrer plus fortement le lien entre notre consommation (même parmi les aliments bio) et l'agriculture, le paysage... et les conséquences mêmes humaines. [...]

Notre projet qui au début est un projet de vie mêlé à un projet professionnel devient très souvent un projet sociétal et on endure une forte pression. On est très souvent épuisé, au bout du rouleau, ça fait trop de responsabilités ! On est noyés dans tout ça alors qu'il faut prendre du plaisir ! Et on le prend, mais il ne faut pas qu'on se perde dans le message.

Le modèle que l'on porte n'a de sens que si on a du jus pour le porter... alors c'est sûr on voudrait aller au-delà, transmettre, participer mais on va en crever !

Ici aux jardins, c'est le bon endroit mais il faut que tout le monde soutienne cette forme d'agriculture. Une famille ne peut pas porter à elle seul l'ampleur de la responsabilité. C'est une agriculture de la communauté qui soutient. »

(ferme Achillée, 10/08/2017)

Face au « gigantisme » du modèle de développement agricole dominant nos systèmes agricoles et alimentaires, il nous faut rechercher les « bornes » d'une vie humaine harmonieuse pour elle-même et avec le non-humain auquel elle se relie. C'est l'intention qui nous anime depuis le début de nos travaux sur les micro-fermes. Nous nous intéressons à l'activité agricole de femmes et d'hommes qui, au quotidien, éprouvent une manière différente de « faire de l'agriculture ». À se demander d'ailleurs s'ils font partie du même monde agricole que les autres. La réponse est positive à condition de penser et reconnaître pleinement la pluralité des mondes agricoles.

Nos travaux ont permis d'étudier les micro-fermes comme une proposition « opposée » au « gigantisme » en prenant au sérieux le monde social des micro-fermes. Nous avons testé l'existence d'un modèle agricole et alimentaire et nous avons analysé sa manière de s'insérer dans le territoire. Ces deux axes contribuent à positionner les micro-fermes par rapport à la logique « écologique » qui sous-tend l'établissement d'une société écologique en rupture avec la logique « industrielle ».

Notre thèse met ainsi en évidence l'émergence en France d'une nouvelle forme d'agriculture proportionnée dans son dimensionnement et dont le lien au territoire lui est vital. Nous contribuons à quatre avancées majeures :

1. Les micro-fermes se rapportent aux mondes des petites agricultures qui ont encore et davantage un rôle à jouer face aux échecs du modèle de développement agricole dominant. Elles ont démontré leur potentiel fort de durabilité, un espoir pour la transition agroécologique. Seulement, le défi majeur auquel notre société fait face porte un appel à la recherche d'alternatives agricoles en rupture avec le productivisme (inscrite dans une transition agroécologique « forte »⁵²⁶) ;
2. Le monde social des micro-fermes et plus précisément celles qui s'inscrivent dans le modèle agricole et alimentaire que nous décrivons « méritent » d'être prises au sérieux (reconnues), étudiées scientifiquement et soutenues avec ambition par des politiques territorialisées ;
3. Deux outils conceptuels ont été éprouvés dans notre thèse : la théorie des modèles agricoles et alimentaires ainsi que la théorie des médiations territoriales. Ces deux théories ont permis d'entrer dans la complexité de ce que sont les micro-fermes, en tant qu'activité agricole territorialisée permettant à des femmes et des hommes de concrétiser leur désir de changement. Elles permettent de reconnaître la pluralité du monde social des micro-fermes. Notre démarche d'expérimentation exploratoire (matériau riche d'une variété de sources de données récoltées grâce à la multiplicité de nos points d'observation) nous a permis d'être au plus près des responsables de micro-fermes en concevant notre terrain comme « permanent » (une « fenêtre spatio-temporelle » ouverte durant plusieurs années à la compréhension multi-située du monde social, 99 micro-fermes étudiées en Nouvelle-Aquitaine) ;
4. La démonstration de l'existence et la description des composantes d'un modèle agricole et alimentaire révèlent le caractère vital du lien territoire.

⁵²⁶ En référence aux durabilités faible et forte instruites par Bourg et Fragnière (2014, p. 439).

A. La micro-ferme, un modèle agricole et alimentaire sur la voie d'un nouveau pacte territorial

Les responsables de micro-fermes sont des individus qui, par leur système d'activité, « prennent position » dans le territoire et dans la société. Ils et elles « définissent la nature, l'intensité et les limites de la zone de conflit social » (Oszlak et O'Donnel, 1995, p. 99). La coexistence des modèles est une confrontation sur tous les plans : socialement, économiquement, politiquement, écologiquement. Le manque de reconnaissance sociale par les institutions agricoles et le manque de reconnaissance territoriale par les acteurs territoriaux « au pouvoir » sont des confrontations. Ainsi, le conflit individuel, par lequel nous sommes entrés en Recherche, s'inscrit dans un conflit social qui oppose plus globalement chacune des 99 fermes de notre échantillon aux promoteur(rice)s du modèle de développement agricole productiviste.

Provoquer ces conflits et tenir leur position est un acte politique qui fait de l'intersection entre les dimensions de la médiation territoriale des micro-fermes des mailles fortes de la chaîne qui les ancre au territoire. Les micro-fermes ne sont pas des « oasis inoffensives ». Elles nourrissent leur force dans leur lien au « petit » et leur « modèle agricole et alimentaire ».

Souvent décrites dans des « positions d'opprimés », les petites fermes paysannes portent pourtant un potentiel fort que nous avons mis en évidence à travers cinq traits communs :

- être « petit » peut permettre de s'épanouir professionnellement et personnellement tout en « faisant avec » les difficultés (vivabilité) ;
- être « petit » permet de prendre soin des humains et des milieux ;
- être « petit » demande d'explorer toutes les stratégies possibles pour que son activité convienne à ses besoins (viabilité) ;
- être « petit » rend plus libre et incite à « bien réfléchir » ses dépendances (et alliances) ;
- être « petit » permet d'être « passeur(euse) » et contributeur(euse) d'un certain héritage culturel.

Le **Tableau 28** ci-après propose une synthèse des caractéristiques du modèle agricole et alimentaire de la micro-ferme suivant ses trois acceptions. Nous reconstituons, à partir des pratiques, normes et représentations, une description du modèle embarqué : celui d'une agroécologie paysanne qui prend racine dans et depuis des mouvements socio-politiques alternatifs.

Tableau 28 : Description par ses trois acceptions du modèle agricole et alimentaire de la « micro-ferme »

<p>Archétype</p> <p>un modèle qui CONCRÉTISE des désirs de changements de vie</p>	<p>La micro-ferme est un modèle agricole et alimentaire qui inspire des installations agricoles en « rupture » avec le modèle de développement productiviste.</p> <p>La micro-ferme est un modèle agricole et alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ diversifié d'un point de vue des activités et/ou des ateliers et/ou des variétés cultivées ou des races élevées afin de concevoir un système d'activité qui répond aux besoins et aux aspirations des acteurs de son entité sociale habitante ; ▪ de dimension d'ateliers productifs proportionnée au nombre d'actifs et inférieure ou à la limite des standards ; ▪ lié au territoire dans sa commercialisation par sa proximité géographique et relationnelle ; ▪ œuvrant pour l'agroécosystème ; ▪ concrétisant un désir de changement par le rééquilibrage des dimensions de la « Vie Active » puis de la « Vie Active Agricole » à travers une stratégie progressive de développement et une démarche d'expérimentation permanente.
<p>Futur désiré</p> <p>un modèle qui ESSAIME pour engager une rupture avec le modèle de développement agricole productiviste</p>	<p>La micro-ferme est un modèle agricole et alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ à forte productivité et avec une rentabilité possible à moyen terme ; ▪ promouvant un changement de modèle de développement agricole qui s'ancre socio-politiquement dans l'agroécologie (lien à l'agroécosystème) et l'agriculture paysanne (se lier au territoire et tendre vers l'autonomie) ; ▪ exigeant une transparence des conditions de viabilité pour favoriser l'essaimage pour que les territoires voient se développer de très nombreuses petites fermes agroécologiques et paysannes ; ▪ rendant accessible la réalisation d'un rêve ou désir « puissant » de changement de vie ; ▪ diminuant le risque pris dans le changement opéré.
<p>Normes pour l'action</p> <p>un modèle qui EXPÉRIMENTE pour co-construire des projets de relocalisation agricole et alimentaire</p>	<p>La micro-ferme est un modèle agricole et alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mobilisant des facteurs de production plus facilement « maîtrisables » ; ▪ s'accompagnant progressivement et dans une dynamique multipartenariale ; ▪ rassurant parce qu'inscrit dans une expérimentation permanente et anticipant les registres d'action en « contexte d'incertitude » ; ▪ créatif en ce qu'il propose un modèle « à sa manière » et offre une possibilité de négocier les cadres préétablis en vue d'une appropriation « multi-acteur » de l'espace, faisant ainsi territoire à partir d'un petit lieu ; ▪ d'utilité publique en ce que ses fonctions contribuent à plusieurs politiques publiques, au-delà du secteur agricole.

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Pour répondre au défi du renouvellement des actifs agricoles, il est important de donner envie de se lancer dans l'agriculture. Le modèle « futur désiré » que le monde social des micro-fermes « embarque » profite au reste de l'agriculture. Les exemples inspirants changent la perception des métiers agricoles : d'un regard d'apitoiement à un regard d'admiration. Cela facilite aussi le passage à l'action d'individus en indécision d'un changement de vie ou de citoyen(ne)s qui hésitent à s'engager pour la « chose agricole ».

Le peu de soutien des micro-fermes confirme et complète notre critique d'une politique publique peu dédiée aux petites exploitations agricoles (malgré un cadre européen existant mais non transposé). Si les reconnaissances sociales et territoriales semblent en bonne voie, la reconnaissance par la politique publique nationale est loin du compte. Dans cette position peu reconnue, marginale, peu soutenue, les responsables de micro-fermes arrivent tout de même à déployer une énergie et des compétences phénoménales pour le territoire. Malgré cette situation, le développement dans les territoires de stratégies agricoles et alimentaires est un signe positif vis-à-vis de l'importance de ce lien. La tendance est semble-t-il au développement de politiques publiques à l'échelle qui convient au soutien de ce lien, c'est-à-dire à une échelle territoriale. Elles vont permettre aux collectivités, si les financements publics perdurent et s'amplifient, de prendre une place importante dans l'« arène » d'acteurs de l'installation, développement et transmission agricole.

La **Figure 96** ci-après propose la schématisation d'une vision d'ensemble quant à l'application de la théorie des modèles agricoles à travers le prisme du monde social des micro-fermes. Il s'agit de notre compréhension du « tournant » dans lequel nous sommes. Elle reprend les trois acceptions de la notion de modèle et les positionnent dans deux plans qui ont été disjointes pour la représentation graphique : le territoire et l'espace public.

Il faut penser l'émergence des micro-fermes davantage comme la résurgence d'expressions d'une alternative agricole « de rupture ». C'est ce que met en évidence la figure en représentant une continuité entre les mouvements socio-politiques alternatifs et les micro-fermes. En effet, la forme d'activité que proposent ces hommes et ces femmes est une proposition qui fait la synthèse contemporaine d'un héritage de nombreux mouvements socio-politiques. Depuis plus d'un siècle, des groupes sociaux portent un désir de changement et leur système d'activité agricole leur ont permis de le concrétiser et d'essaimer très localement. Toutefois, le modèle de développement productiviste a continué à se développer devenant un défi majeur qui se sur-ajoute aux autres. Dans quelle mesure les micro-fermes portent-elles une expression différente de l'alternative agricole « de rupture » ? En quoi peuvent-elles changer ce que d'autres initiatives, groupes sociaux et mouvements socio-politiques n'ont pas réussi à faire ?

C'est peut-être dans le nouveau modèle de développement agricole, et au loin, dans le nouveau « pacte territorial citoyen (et convivial) » que l'on peut espérer un changement d'échelle des transformations désirées. Ces fermes portent chacune en leur lieu, chacune en leur système d'activité, autant de « modèles à soi » qui sont autant de « fronts pionniers » qui s'établissent, se relient et essaient. L'idée de résurgence appelle à se lier aux mouvements socio-politiques alternatifs sur les territoires et au national. Le rapport à l'expérimentation et à l'essaimage appelle à sortir des logiques uniques de recherche et développement et de la production de références technico-économiques. Par nos observations, nous portons l'hypothèse qu'avec de l'information, de l'expérimentation sociale et technique, de l'apprentissage (en « pair-aidance ») ainsi qu'une organisation « qui veille et met du lien », les individus qui souhaitent s'installer seront plus aptes à (ré)agir en « contexte d'incertitude ». Encore davantage que des références technico-économiques, il faut se référer à des pairs et s'éprouver en conditions réelles.

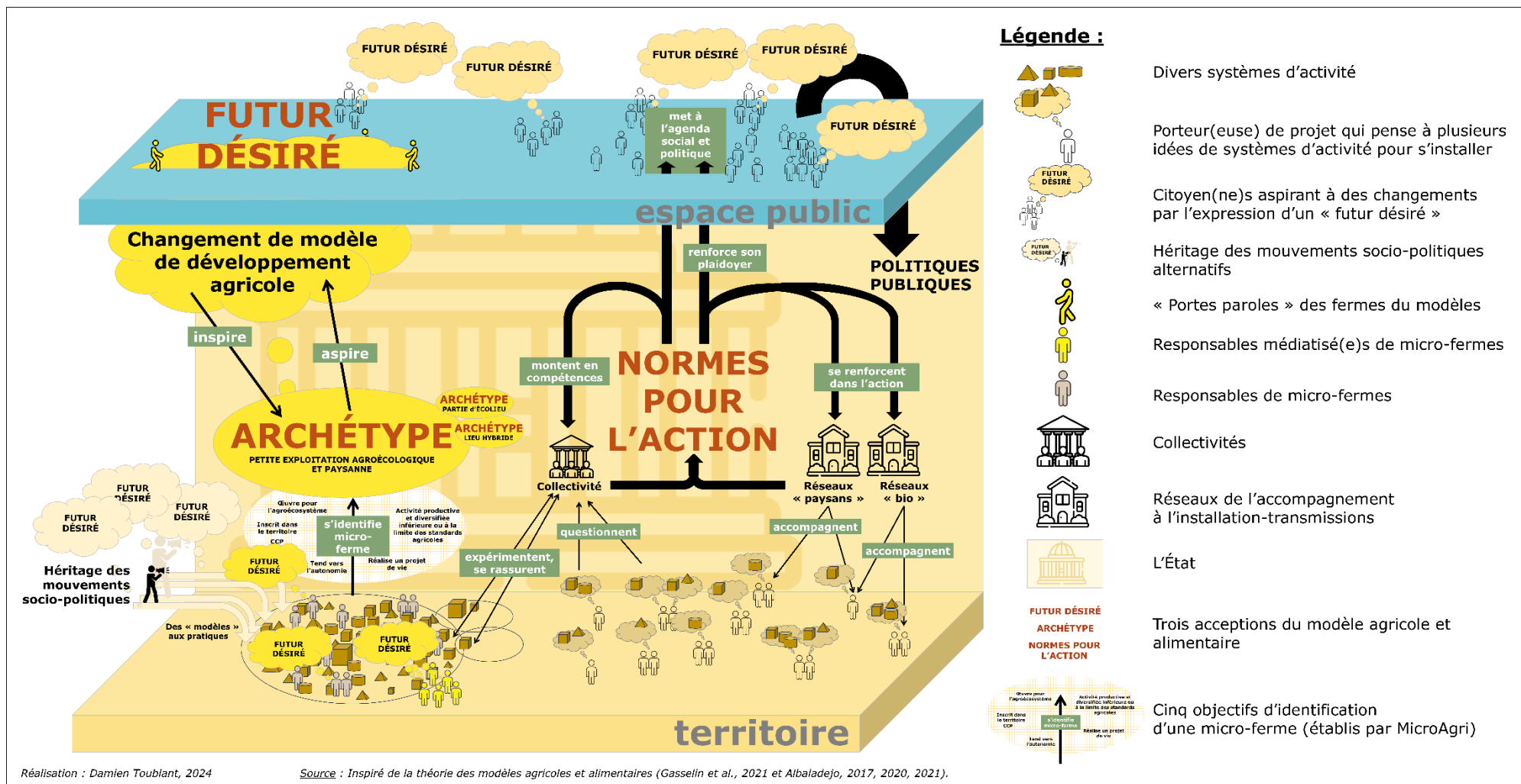


Figure 96 : Entre résurgence d'un héritage lié aux mouvements socio-politiques et émergence récente d'un « modèle agricole » qui porte encore timidement son futur désiré dans l'espace public (celui d'un changement de modèle de développement agricole)

B. Des pistes pour un changement de vocabulaire

Pour porter dans l'espace public la voix du changement de modèle de développement agricole promu par les micro-fermes, il reste encore un travail important de modélisation. Cela passe notamment par un questionnement du vocabulaire.

Dans le **Tableau 29** ci-dessous, nous présentons brièvement nos propositions de changement de vocabulaire. Ces propositions tiennent au fait que ce sont souvent des qualificatifs ou des expressions qui sont employées pour caractériser les micro-fermes. Nous pensons au contraire qu'elles ne définissent pas le modèle « micro-ferme » et, même plus loin, qu'elles détournent le regard des confrontations évoquées précédemment (celle de la rupture de modèle de développement agricole).

Tableau 29 : Pistes pour un changement de vocabulaire

À LA PLACE DE	NOUS PRÉFÉRONS L'EXPRESSION
« NIMA »	« actifs agricoles »
<p>Les responsables des micro-fermes sont d'origine sociale, sectorielle et géographique très différentes. Nous ne disons pas que cette catégorisation n'est pas intéressante à étudier mais elle n'est pas caractéristique du monde social des micro-fermes. En effet, nous mettons en évidence que les porteur(euse)s de projet agricole issu(e)s du milieu agricole désirent aussi s'installer en micro-fermes et partagent aussi le désir d'expérimenter, démontrer, avec aussi la difficulté de convaincre la famille (un écueil souvent oublié). C'est une contrainte qui entre dans la balance des conditions potentiellement plus favorables liées au capital familial.</p>	
« néo-paysan(ne), néo-agriculteur(rice) » ou de « nouveaux actifs agricoles »	« alter-paysan(ne) » ou « mouvement alter-paysan »
<p>Le problème de marquer le caractère temporel d'un événement ou d'un groupe social est l'intention de les limiter à une période donnée. Cela restreint au domaine du « phénomène » plutôt que du « mouvement ». C'est dans cette réflexion que nous n'utilisons que rarement le terme « innovation » ; il est trop chargé d'un sens « de passage » et donc placé sur une sorte de trajectoire. Réfléchir sur la question du modèle et évoquer la notion de « protomodèle » peut facilement faire basculer vers une pensée déterministe : le modèle agricole serait « programmé » pour s'orienter vers le modèle de développement agricole puis le pacte territorial. Toutefois, ce n'est pas ce que nous comprenons de cette approche conceptuelle : le « protomodèle » peut rester « protomodèle », le modèle de développement agricole peut être incomplet et le rester puis se déliter. Il n'y a, dans notre axiomatique, pas qu'une direction pour l'évolution mais une évolution dans plusieurs directions possibles.</p> <p>Autre argument, ce n'est pas parce que les responsables de ces fermes sont minoritaires qu'à chaque installation, ils sont « nouveaux ». Toute installation est nouvelle en soi, cela n'en fait pas la caractéristique du groupe social. Ce qui est « nouveau », ce n'est pas non plus la proposition socio-politique puisque comme nous l'avons vu, elle s'inscrit dans un long héritage de l'écologisme, la décroissance, l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne, l'agroécologie, la permaculture. Alors, qu'est-ce qui est « nouveau » ? Ce qui est nouveau c'est que de plus en plus de femmes et d'hommes (i) convergent vers des systèmes d'activité construits à partir d'un atelier principal agricole et (ii) permettent par leur individuation une meilleure socialisation des alternatives. À la place de « néo » (néo-paysan, néo-agriculteur), ne pourrait-on pas employer l'expression « alter-paysan »⁵²⁷ ou « mouvement alter-paysan » pour souligner l'héritage des mouvements socio-politiques des « paysans alternatifs » (Morel et Léger, 2015 ; Deléage, 2023).</p>	

⁵²⁷ Expression empruntée à la géographe Valérie Jousseume dans son Habilitation à Diriger des Recherches (2020) puis de son ouvrage *Plouc Pride. Un nouveau récit pour les campagnes* (2021).

« renouvellement des actifs »	« affirmation des alternatives »
Cette position s'inscrit dans le même fil argumentatif que la position précédente. Le terme « affirmation », de même origine étymologique que le mot « ferme », renvoie à la notion de « renforcement », « faire corps », « faire groupe » et « faire mouvement ».	

S'emparer du concept « micro-ferme » a été très fructueux, tant dans les actions menées que dans la pensée produite, toutefois non pas pour asseoir davantage le terme « micro-ferme » mais pour ouvrir un champ de recherche qui peut s'en émanciper.

C. L'ouverture d'un champ de recherche prolongeant l'étude des « micro-fermes »

Un concept qui ouvre en lui-même un champ de recherche

Le monde social des micro-fermes peut comprendre des formes « agrirurales » tout comme il peut comprendre des formes dites urbaines ou « agri-urbaines ». L'agriculture urbaine et l'agriurbanité sont deux champs de recherche sur lesquels le champ de recherche des micro-fermes prend à la fois racine et desquels il se singularise :

- Un premier facteur de singularisation est tout simplement lié à l'existence. Le monde social des micro-fermes se singularise parce que des individus se revendiquent sous cette « bannière » ou parce que des médias utilisent ce vocabulaire. L'importance de la question sociale des micro-fermes telle que nous l'analysons dans sa diversité et par notre approche globale conduit à ne pas faire comme si le terme et les individus qui le revendiquent n'existaient pas.
- Un deuxième facteur de singularisation est peut-être aussi lié au « contenu » de ce que propose le modèle agricole « embarqué » par le monde social des micro-fermes. Un indice de cette singularité est le fait que cette approche par la « mesure » est peu explorée dans la littérature scientifique de l'un ou l'autre des deux champs de recherche (agriculture urbaine ou agriruralité)
- Un troisième facteur de singularisation est lié aux communautés de recherche et de recherche-action qui se sont formées autour du terme « micro-ferme ». Les concepts fabriquent les réseaux d'acteurs et que les réseaux d'acteurs fabriquent les concepts. « Agriruralité », « agriurbanité », « agriculture urbaine » et maintenant « micro-ferme » peuvent aussi être vus comme des objets qui fédèrent des communautés à une époque où les financements publics de la recherche sont en crise, les financements de « la bio » en difficulté et où les acteurs agricoles « alternatifs » cherchent désespérément à se faire reconnaître face à l'érosion « annoncée » des actifs agricoles. Les concepts sont donc les manières que ces réseaux ont trouvés pour se renforcer en tant que groupe. Ces démarches sont légitimes et ont montré leur pertinence ; toutefois, la « recherche de véridicité » (Olivier de Sardan, 2017) doit primer et il ne faut pas attendre qu'un concept se réifie scientifiquement pour le critiquer et proposer soit un autre concept, soit un « rechargement de sens ». « Recharger de sens » le mot implique de ne pas le substituer trop vite par un autre mais d'approfondir sa diversité sémantique et lexicale. C'était en partie l'objectif de cette thèse.

Une piste : s’emparer de la notion de « fermes vivrières »

Tout au long de nos recherches, le terme « micro-ferme » a pu s’avérer bloquant et il demande au chercheur un effort conséquent et permanent de « pédagogie » pour expliquer ses intentions. En effet, le terme cristallise des tensions sur sa définition floue, la peur du contrôle social et la médiatisation régulière de portes paroles soit trop « donneurs de leçon » soit trop « clivants ». Or nous l’avons vu, les micro-fermes s’inscrivent dans une triple posture : des modèles qui concrétisent, essaient et inspirent.

Le « micro » a un avantage, il relie à la mesure et au principe du proportionné qui, nous le pensons, peut aider à développer des systèmes agraires plus conviviaux (au sens du philosophe Illich, c.à.d. sans que les outils ou les moyens ne dépassent leurs fins). Aussi, le « micro » nous rappelle notre propre condition humaine mais aussi la possibilité de son dépassement. Toutefois, a-t-on vraiment besoin de la dépasser ? Ne devrait-on pas la cultiver, la choyer, la soigner ? Ou faire preuve de « retenue » telle que la métaphore du jardinier nous l’enseigne.

Nous pensons que l’inconfort du terme « micro » ne doit pas pour autant nous empêcher d’utiliser le terme puisque nous avons démontré qu’il est une question sociale visible et maintenant un modèle. Ce qui est important pour la suite, c’est de mieux positionner les études sur les micro-fermes par rapport au monde social et aux prismes qui vont continuellement s’enrichir.

Notre choix est de conserver le terme « micro-ferme » mais de moins le mettre en avant et de l’associer à la notion de « ferme vivrière » en se reliant à la souveraineté alimentaire. Dans cette perspective, nous définissons alors notre objet de recherche⁵²⁸ ainsi :

les petites fermes agroécologiques et paysannes dont le système d’activité est proportionné, territorialisé et contributeur de la souveraineté alimentaire local

Dans cette définition, la souveraineté alimentaire est celle définie par la Déclaration de Nyéléni (Mali) en 2007 :

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place celles et ceux qui produisent, distribuent et consomment les aliments au cœur des systèmes et des politiques alimentaires plutôt que de répondre aux exigences des marchés et des entreprises. Elle défend les intérêts et l’inclusion de la prochaine génération. Elle propose [...] des orientations pour des systèmes alimentaires, agricoles, pastoraux et de pêche déterminés par les producteurs-rice-s locaux. La souveraineté alimentaire donne la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux et donne du pouvoir à l’agriculture, à la pêche artisanale et aux pâturages dirigés par les paysan-ne-s et leurs familles, ainsi qu’à la production, la distribution et la consommation d’aliments sur la base de la durabilité environnementale, sociale et économique. La souveraineté alimentaire promeut un commerce transparent qui garantit un revenu équitable à tous les peuples et le droit des consommateur-rice-s à contrôler leur alimentation et leur nutrition. Elle garantit que les droits d’utilisation et de gestion de nos terres, territoires, eaux, semences, bétail et biodiversité sont entre les mains de celles et ceux d’entre nous qui produisent des aliments. La souveraineté alimentaire implique de nouvelles relations sociales exemptes d’oppression et d’inégalité [...]. »

(Déclaration de Nyéléni, 2007, définition de la souveraineté alimentaire)

⁵²⁸ Pour reprendre les mots d’Olivier de Sardan (2017, l’idée alors est de passer d’un « objet à l’étude » à un « objet d’étude » et ainsi de se prémunir de réifier la « micro-ferme » (ce qui est bloquant pour l’avancée de nos recherches).

Créer un réseau de recherche-action sur les « micro-fermes et fermes vivrières »

Une réussite de cette thèse est d'avoir permis la continuité scientifique et partenariale dans le prolongement de la dynamique amorcée par MicroAgri 2017-2020. Nous espérons maintenant pouvoir prolonger les discussions partenariales avec l'ITAB pour co-construire à l'échelle nationale un réseau de recherches actions territorialisées. L'aspect « territorialisé » fait écho à une condition importante du « changement d'échelle réussi de l'agroécologie ; d'après Altieri et Nicholls (2012, p. 22), il « dépend fortement de l'amélioration du capital humain et de l'autonomisation des communautés par le biais de formations et de méthodes participatives qui prennent sérieusement en compte les besoins, les aspirations et les conditions des petits exploitants ».

Face à l'absence de statistiques nationales attestant de l'ampleur du monde social des « micro-fermes et fermes vivrières », il nous faut à la fois travailler sur des faisceaux d'indices, à la fois agréger les données et connaissances déjà acquises. C'est ce que nous proposons dans ce futur projet co-piloté avec l'ITAB. Les échanges faisant suite au programme CASDAR MMBIO 2019-2023 ont donné à voir l'ampleur des données collectées à l'échelle nationale à la fois par des réseaux de recherche scientifique et de développement. Il semble que l'échantillon à l'échelle national peut au moins être triplé de taille.

La modélisation que nous avons produit sur les micro-fermes apporte au moins la connaissance de l'expression d'une alternative agricole « de rupture » qui peut être « versée » à la suite des recherches sur les « fermes vivrières » (par ex. le « modèle vivrier »⁵²⁹). Il s'agira par la suite de mettre « à l'épreuve [l'objet] théorique produit » (Passeron, 2006). Face au défi majeur que représente la rupture avec le modèle de développement agricole productiviste, il est pertinent d'envisager une forme de coopération qui s'inspire de la force du « développement agricole » des années 1950-1970 (relier Recherche-Enseignement-Accompagnement). Toutefois avec une ambition tournée vers le développement durable des territoires, avec des acteurs plus larges et intégrant davantage les citoyens. En effet, l'ambition est d'accompagner l'engagement de la société dans et par ses fermes vivrières. C'est ce que nous proposons dans le futur projet d'observatoire/réseau/plateforme qui prendra appui sur le précieux terreau formé notamment en Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre d'un potentiel réseau territorialisé de recherche-action, nous pourrions approfondir l'étude de la mesure de nos activités par la recherche des conditions de « convivialité ». Nous proposons plusieurs thématiques à explorer pour discuter de la manière dont se lie le principe du proportionné avec :

- le dimensionnement des systèmes d'activité et le processus d'adéquation des dimensions de la « Vie Active Agricole » (les stratégies « long terme en contexte d'incertitude » ou encore le lien entre « Vie Active Agricole » et *vita contemplativa* au sens de la vie méditative) ;
- les spatialités de l'ergonomie des fermes (ménager son corps et son esprit) ;
- les spatialités de l'efficacité, l'organisation et la planification du travail ;
- la maîtrise de ses propres spatio-temporalités⁵³⁰ (pour ne pas s'auto-aliéner, pour inclure davantage de soin à soi et aux autres, pour exprimer au mieux sa relation sensible au vivant).

⁵²⁹ Libourel et Gonin (2022) ; Tordjman (2023).

⁵³⁰ Réflexion empruntée à Chloé Barbier (2023) « Être au four, au moulin et dans les champs » : la fabrique politique du pain », thèse sociologie soutenue le 20/10/2023, Université Toulouse 2.

*Retenir nos excès pour accéder à ce qui nous retient,
franchir nos peurs pour mieux vivre ensemble.*

Samedi 6 avril 2024, 21h19
Lot-et-Garonne

Bibliographie.

- Abbott P. (2013), "Cocoa and Cotton Commodity Chains in West Africa: Policy and Institutional Roles for Smallholder Market Participation", in: *Rebuilding West Africa's Food Potential*, A. Elbehri (ed.), FAO/IFAD : p. 266
- Acloque D. et P. Gasselin (2015), « La quadrature des agricultures familiales : instruire et dépasser les controverses. Pour conclure », *Revue Tiers Monde*, vol. 1, n° 221, p. 129-146, url : < <https://www-cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/revue-tiers-monde-2015-1-page-129.htm> > (consulté le 07/04/2024)
- Agora, Bordeaux Métropole (2017), « Dominique Gayerie, aujourd'hui "dernier arboriculteur de la métropole, à Saint-Vincent de Paul, ayant adopté ce métier et l'exploitation familiale sur le tard, après une expérience professionnelle dans le commerce et la finance aux États-Unis", url : < <https://www.agorabordeaux.fr/programmes/paysans-de-la-metropole-2/> > (consulté le 23/03/2024)
- Albaladejo C. (2005), « Les "innovations discrètes" : vers un pacte territorial citoyen pour les espaces ruraux français ? », *Hégoa*, vol. 25, p. 87-100 : p. 87, 89, 90, 92, 95
- Albaladejo C. (2009), « Médiations territoriales locales et développement rural », Université de Toulouse II Le Mirail, habilitation à diriger des recherches, Géographie et Aménagement, 304p.
- Albaladejo C. (2016), « Coexistencia en el territorio de diferentes modelos de desarrollo agropecuario : la teoría de los pactos territoriales aplicada al caso argentino », in : Nieto D., P. Carricart, C. Albaladejo, A.L. de Carvalho Fiúza (dir.), *Transformaciones territoriales y la actividad agropecuaria. Tendencias globales y emergentes locales*, La Plata, Argentina, p. 27-52 : p. 32, 36
- Albaladejo C. (2017), « Coexistencia en el territorio de diferentes modelos de desarrollo agropecuario: la teoría de los pactos territoriales aplicada al caso argentino », *Actas del Seminario Internacional, La Plata 2016, Universidad Nacional de La Plata, Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación (FaHCE)*, 203p. : p. 31, 32, 35, 38, 39
- Albaladejo C. (2019), « Adaptations, Histoire et Coexistence de modèles de développement agricole. Une réflexion théorique à partir des cas argentin, français et brésilien », url : < <https://hal.inrae.fr/hal-02788350/document> > (consulté le 07/08/2023) : p. 3, 4, 8
- Albaladejo C. (2020), "The impossible and necessary coexistence of agricultural development models in the Pampas: the case of Santa Fe province (Argentina)", *Review of Agricultural, Food and Environmental Studies*, p. 1-28, url : < <https://hal.science/hal-03161697/document> > (consulté le 07/08/2023) : p. 2, 5, 6
- Albaladejo C. (2021), « Histoire et coexistence des modèles de développement agricole. Les cas de l'Argentine, de la France et du Brésil », chap. 10, in : Gasselin Pierre, Sylvie Lardon, Claire Cerdan, Salma Loudiyi et Denis Sautier (dir.), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires. Un nouveau paradigme du développement territorial ?*, Éd. QUAE, Coll. Nature et Société, Paris, France, 395p., url : < <https://books.openedition.org/quae/pdf/40055> > (consulté le 07/08/2023) : p. 210, 212, 213, 216
- Allaire G. (2011), « Petits agriculteurs et marchés locaux dans le contexte de la politique européenne de la qualité », Bruxelles, Note Parlement européen, 72p.
- Altieri M. (2009), "Agroecology, Small Farms, and Food Sovereignty", *Monthly Review*, July-August 2009, vol. 61, n° 3, p. 102-113
- Altieri M. A. and C.I. Nicholls (2012), "Agroecology Scaling Up for Food Sovereignty and Resiliency", This position paper draws from material used in the paper "It is possible to feed the world by scaling up agroecology" written by Miguel A Altieri for the Ecumenical Advocacy Alliance, May 2012 : p. 9, 12, 21, 22

- Altieri M. A., P. Rosset and L. A. Thrupp (1998), "The potential of agroecology to combat hunger in the developing world", 2020 Brief. Washington DC, IFPRI
- Altieri M. A., R. Funes-Monzote et P. Petersen (2012), "Agroecologically efficient agricultural systems for smallholder farmers: contributions to food sovereignty", *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 32, p. 1-13
- Andriot M. et M. David (2007), « Pourquoi une recherche-action sur les petites exploitations ? », *Pour*, vol. 194, p. 30-34.
- Aragon L. (2019), « Évaluer la durabilité des micro-fermes en Gironde. Mise en place d'une démarche normative dans le cadre d'un programme de recherche-action », Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur agronome, spécialité Ressources, Systèmes Agricoles et Développement, Montpellier SupAgro, réalisé auprès du programme MicroAgri, UMR 5319 Passages – CNRS, Bordeaux Sciences Agro, 162p.
- Arbuckle J. G. and C. Kast (2012), "Quality of life on the agricultural treadmill: Individual and community determinants of farm family well-being", *Journal of Rural Social Sciences*, vol. 27, n° 1, p. 84-113
- Arendt H. (1958), *The Human Condition*, Éd. University of Chicago Press, Chicago et Londres, 370p. [en ligne] 2e édition, url : < <https://pensarelespaciopublico.files.wordpress.com/2012/02/arendt-hanna-the-human-condition.pdf> > (consulté le 07/08/2023)
- Atelier Paysan (2021), *Reprendre la terre aux machines. Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*, Éd. Seuil, Coll. Anthropocène, Paris, 288p.
- Aubert M. and P. Perrier-Cornet (2009), "Is there a future for small farms in developed countries? Evidence from the French case", *Agricultural Economics*, vol. 40, n° 1, p. 797-806
- Aubry C., A. Lelièvre, V. Saint-Gès et K. Morel (2022), « La diversité des formes d'agriculture urbaine et leurs modèles économiques », chapitre 1 in : *Les agricultures urbaines en France. Comprendre les dynamiques, accompagner les acteurs, preprint*, Éd. QUAE, 224p. url : < <https://hal.inrae.fr/hal-03767150/document> > (consulté le 07/08/2023) : p. 25-27
- Avenier M.-J. (1999), « La complexité appelle une stratégie chemin faisant », *Gestion 2000*, vol. 5, n° 99, p. 13-44
- Babai D. et al. (2015), "Do conservation and agri-environmental regulations effectively support traditional small-scale farming in East-Central European cultural landscapes?", *Biodiversity and Conservation*, vol. 24, n° 13, p. 3305-3327
- Bacqué-Cochard M. (2002), « La petite exploitation rurale et les monographies leplaysiennes. L'exemple des paysans du Labourd », *Ruralia*, url : < <http://journals.openedition.org/ruralia/291> > (consulté le 18/08/2022)
- Bailly A., H. Béguin et R. Scariati (2016), *Introduction à la géographie humaine*, Éd. Armand Colin, Paris, 240p.
- Banzo M., N. Corade et M. Lemarié-Boutry (2022), « Que se cache-t-il derrière le T des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains », *Économie rurale*, vol. 382, p. 95-110
- Barbau R. et J. Iladoy (2012), « Reconnaissance, soutien et maintien des petites fermes », *Pour*, vol. 213, n° 1, p. 23-30 : p. 26, 27, 29
- Barbier C. (2023), « "Être au four, au moulin et dans les champs" : la fabrique politique du pain », Thèse de Sociologie, Université Toulouse 2, soutenue le 20/10/2023
- Baret P., P. M. Stassart, G. Vanloqueren et J. Van Damme (2013), « Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique », p. 5-14, url : < <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/136905/1/Baret%20Stassart%202013%20lock-in.pdf> > (téléchargé le 07/08/2023)
- Barrue-Pastor M. (1983), « Les États Généraux du Développement Agricole de 1983 : Paroles d'éleveurs pyrénéens ou le développement des zones difficiles en question », rapport de recherche, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, 17p. : p. 4, 8, 10, 13, 14, 16
- Bathfield et al. (2016), "Understanding the long-term strategies of vulnerable small-scale farmers dealing with markets' uncertainty", *The Geographical Journal*, vol. 182, n° 2, p. 165-177

- Bayssat G. (1955), *Évolution du monde rural de la Haute-Loire*, Éd. de la Main de Bronze, 236p.
- Baysse-Lainé A. (2020), « Agriculteurs, exploitations et territoires de la transition vers une alimentation relocalisée », Bulletin de l'association de géographes français, vol. 97, n°4, p. 466-481, url : < <https://journals-openedition-org.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/baqf/pdf/7355> > (consulté le 02/08/2023)
- Bedos C. et al. (2002), "Occurrence of pesticides in the atmosphere in France", review article, *Agronomie*, vol. 22, n° 1, p. 35-49
- Bedouet L. (2017), *Créer sa micro-ferme. Le guide témoignage*, Éd. Rustica, 320p.
- Bedouet L. (2021), *Le guide de la micro-ferme familiale. Quitter la ville pour la campagne*, Éd. Rustica, 176p.
- Bellit S. (2015), « Les trajectoires professionnelles des salariés agricoles : entre précarité de statut et continuité de l'emploi. L'intérêt d'une approche longitudinale », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Bourgogne, 261p.
- Bensin B. M. (1928), "Agroecological characteristics description and classification of the local corn varieties chorotypes", Éditeur inconnu
- Bermond M., P. Guillemain et G. Maréchal (2019), « Quelle géographie des transitions agricoles en France ? Une approche exploratoire à partir de l'agriculture biologique et des circuits courts dans le recensement agricole 2010 », *Cahiers Agricultures*, vol. 28, n° 16, url : < <https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/pdf/2019/01/cagri190004.pdf> > (consulté le 07/08/2023)
- Bernard C., A. Dufour et M.-A. Angelucci (2005), « L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur », *Économie rurale*, vol. 288, p. 70-85
- Bernard C., A. Dufour, I. Duvernoy et C. Albaladejo (2006), « Les relations sociales des agriculteurs périurbains : quelles articulations au territoire ? », *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, p. 529-534, url : < <https://hal.inrae.fr/hal-02664155v1/document> > (consulté le 07/08/2023)
- Bertaux D. (2016), *Le récit de vie*, Éd. Armand Colin (4e édition), Coll. Tout le savoir en 128 pages, 128p. : p. 30, 31
- Bezák P. et al. (2007), "Bukovské vrchy in the Slovak Carpathian mountains—landscape changes and trends. In: Mander, Ü, Helming, K., Wiggering, H. (Eds.), Multifunctional Land Use—Meeting Future Demands for Landscape Goods and Services. Springer, Berlin
- Biasi (de) L., A. Lagneau, C. Aubry, A.-C. Daniel et M. Collé (2018), « L'agriculture urbaine au cœur des projets de ville : une diversité de formes et de fonctions », Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France, note rapide n°779, url : < https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1478/NR_779_web.pdf > (téléchargé le 07/08/2023)
- Bitoun P. et Y. Dupont (2016), *Le sacrifice des paysans. Une catastrophe sociale et anthropologique*, Éd. L'échappée, Coll. Pour en finir avec, 336p. : p. 23, 26, 37, 289
- Blanchard P. (2019), « L'agriculture au prisme d'une analyse multidimensionnelle de la viabilité. Un exemple de recherche-action sur l'évaluation de la viabilité des micro-fermes en Gironde », rapport de stage, Programme MicroAgri, UMR 5319 Passages – CNRS, Bordeaux Sciences Agro, 74p.
- Boissier M. (2007), « Petites exploitations : quelles spécificités ? », *Pour*, vol. 194, n° 2, p. 98-105 : p. 98-100
- Boltanski L. et E. Chiapello (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Éd. Gallimard, Paris, 848p.
- Bounaceur-Josset A. (2021), « Diversification agricole. Guide juridique pour les porteurs de projets », Édité par le réseau CIVAM
- Bourdieu P. (1980), *Le sens pratique*, Éd. de Minuit, Paris, 480p.
- Bourdin A. (2001), « Comment on fait la ville, aujourd'hui, en France », in : Bourdin A., *Espaces et sociétés - Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*, n° 105-106, p. 148-166
- Bourg D. et A. Fragnière (2014), *La pensée écologique. Une anthologie*, Éd. PUF, 875p.

- Bourson A. et al. (2017), « Installation d'une micro-ferme sur le Domaine de la Burthe à Floirac : étude de faisabilité », rapport d'étudiant(e)s de Bordeaux Sciences Agro commandé par la ville de Floirac pour le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, juin 2017, 36p.
- Bouvier P. (2000), *La Socio-anthropologie*, Éd. Armand Colin, Paris, 225p.
- Brand C. et S. Bonnefoy (2011), « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? », *VertigO*, vol. 11, n° 2
- Brillat-Savarin A. (1838), *Physiologie du goût : Méditations sur la gastronomie transcendante*, Éd. Charpentier, Librairie-Éditeur, Paris, 484p.
- Briquel V. et al. (2001), « La méthode IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) : une démarche pédagogique », *Ingénieries*, vol. 25, p. 29-39
- Brossier J. (1997), « Système et système de production. Note sur les concepts », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, n° 3-4, p. 377-390
- Brossier J., B. Vissac et J.-L. Le Moigne (Eds) (1990), *Modélisation systémique et système agraire. Décision et organisation*, INRA, Paris
- Brown C. and S. Miller (2008), "The impacts of local markets: a review of research on farmers markets and community supported agriculture (CSA)", *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 90, n° 5, p. 1296-1302
- Bühler È. A., F. Cavallé et M. Gambino (2007), « Le jeune chercheur et l'interdisciplinarité en sciences sociales. Des pratiques remises en question », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, n° 4, p. 392-398, url : < <https://www.nss-journal.org/articles/nss/pdf/2006/05/nss6407.pdf> > (téléchargé le 07/08/2023) : p. 395
- Burger T. (1976), *Max Weber's theory of concept formation: History, laws and ideal types*, Éd. Duke University Press, Durham, Caroline du Nord, États-Unis, 231p. : p. 164
- Butault J.P., N. Delame, S. Krebs et P. Lerouvillois (1999), « La Pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole », *Economie et Statistique*, n° 329-330, p. 165-180
- Calame M. (2008), *La tourmente alimentaire. Pour une politique agricole mondiale*, Éd. Charles Léopold Mayer, 208p.
- Calame M. (2016), *Comprendre l'agroécologie. Origines, principes et politiques*, Éd. Charles Léopold Mayer, 157p. : p. 76
- Calame M. (2020), *Enraciner l'agriculture. Société et systèmes agricoles, du Néolithique à l'Anthropocène*, Éd. PUF, 366p. : p. 13, 221, 233
- Calbérac Y. (2011), « Le terrain des géographes est-il un terrain géographique ? », *Carnets de géographes*, varia, vol. 2, url : < <http://journals.openedition.org/cdg/2783> > (consulté le 08/04/2024) : p. 350, 353
- Calbérac Y. (2022), « La géographie critique et radicale. Spécificités et genèses d'un champ singulier de la géographie française », *Fabrice Argounès, Géographies du politique, Atlante*, p. 77-91
- Carnaulet C. (2020), *Le maraîchage sur petite surface. La French Method. Une agriculture urbaine et périurbaine*, Éd. de Terran, 319p. : p. 10, 11, 15
- Carniero J. M. et R. S. Maluf (2010), « Chapitre 6 - Multifonctionnalité de l'agriculture familiale au Brésil : quelques voies de réflexion », *Bernard A. Wolfer (éd.), Agricultures et paysanneries du monde. Mondes en mouvement, politiques en transition*, Éd. QUAE, 350p., p. 121-144
- Caron P. et al. (2008), "Multifunctionality : refocusing a spreading, loose and fashionable concept for looking at sustainability?", *International Journal of Agricultural Resources, Governance and Ecology*, vol. 7, n° 4-5, p. 301-318
- Casabianca F. et C. Albaladejo (1997), « Des multiples légitimités de la recherche-action », *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, vol. 30, p. 11-25, url : < http://recherche-action.fr/labo-social/download/M%C3%A9thodologie/des_multiples_legitimites.pdf > (téléchargé le 28/10/2023)
- CCNPPS (2020), « Note documentaire. Comprendre la mise à l'agenda en politiques publiques avec le modèle des 4 p : pouvoir, perception, puissance et proximité », *Institut National de Santé Publique, Québec*, url :

- < <https://ccnpps-ncchpp.ca/docs/2020-ProcessPP-MiseAgenda.pdf> > (consulté le 07/08/2023) : p. 4, 5
- Cefaï D. (2015), « Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago », SociologieS, url : < <http://journals.openedition.org/sociologies/4921> > (consulté le 02/08/2023), In : Cefaï D., A. Bidet, J. Stavo-Debaugue, R. Frega, A. Hennion et C. Terzi (coord.) (2015), Dossier « Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations », SociologieS: p. 10, 16, 17, 20
- CE-RF (2023), « Nouvelle politique agricole commune (PAC) : prête à commencer le 1er janvier 2023 », url : < https://france.representation.ec.europa.eu/informations/nouvelle-politique-agricole-commune-pac-prete-commencer-le-1er-janvier-2023-2022-12-14_fr > (consulté le 21/03/2024)
- CGAAER (2020), « Quelle politique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en matière d'agriculture urbaine ? », rapport n°19052, février 2020, 67p.
- CGAAER (2023), « Adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole - Contribution aux travaux préparatoires au PLOAA », rapport n°23030 : p. 12
- Chalmandrier M., M. Canavese, Y. Petit-Berghem et É. Rémy (2017) « "L'agriculture urbaine", entre concept scientifique et modèle d'action », Géographie et cultures, vol. 101, p. 119-138, url : < <https://journals-openedition-org.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/gc/5052> > (consulté le 17/09/2024)
- Chambelland B. (2019), « Une gestion jardinière des paysages : le "parc des Coteaux" en recherche et en projet : expérimentations, retours réflexifs et propositions d'actions sur la rive droite de Bordeaux », Thèse de géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, soutenue le 08/11/2019
- Chatelier V. (2021), « Comment la PAC soutient-elle le revenu des agriculteurs ? », Société et territoires, INRAE, url : < <https://www.inrae.fr/actualites/comment-pac-soutient-elle-revenu-agriculteurs> > (consulté le 08/04/2024)
- Chombart de Lauwe J. et J. Poitevin (1957), *Gestion des exploitations agricoles*, Éd. Dunod, 222p.
- Cittadini R., P. Carricart, R. B. Cara, H. Hernández, A. Sapag, P. Sanz et C. Albaladejo (2014), « Les agricultures paysannes extrapampéennes argentines », p. 241-258, in : Gasselin P., J.-P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle et S. Zasser-Bedoya (dir.), *L'agriculture en famille : travailler, ré-inventer, transmettre*, Éd. Diffusion Presse Sciences, INRA - Institut National de la Recherche Agronomique, Département SAD - Sciences pour l'Action et le Développement, Les Ulis, France, 382p.
- Clanche (Le) J.-F. (2013), « La petite agriculture, survivance du passé ou agriculture en devenir ? », Thèse de doctorat en bio-économie, AgroCampus Ouest, 570p. : p. 546
- Cochet H. (2011), *L'agriculture comparée*, Éd. Quae, Coll. Indisciplines, Paris, 171p.
- Cochet H. (2017), « Séparation capital/travail, flexibilité et rémunération des facteurs de production », *Économie rurale*, janvier-mars 2017, p. 357-358
- Cochet H. et S. Devienne (2002), « La mise en place des contrats territoriaux d'exploitation dans la Meuse », *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°47, octobre 2002, p. 27-41 : p. 28
- Coenen-Huther J. (2003), « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 3, p. 531-547 : p. 540, 541
- Coleman E. (1995), *The New Organic Grower: A Master's Manual of Tools and Techniques for the Home and Market Gardener*, Éd. Chelsea Green Publishing, White River Junction, États-Unis, 340p.
- Colson F. (1986), « Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française », *Économie rurale*, « L'intensification en question. Nouveaux termes pour un vieux débat », n°172, 2ème partie. p. 3-9 : p. 5
- Confédération paysanne (2007), « Histoire de la Conf' » : p. 112, 117
- Consalès J.-N. (à paraître), « Agriculture urbaine et nouvelles urbanités », mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches : p. 188
- Conway G. R. (1987), "The properties of agroecosystems", *Agricultural Systems*, vol. 24, p. 95-117 : p. 95, 100
- Cordellier, S. et R. Le Guen (2008), « Organisations professionnelles agricoles : histoire et pouvoirs », *Pour*, n° 196-197, p. 64-79

- Crawford M. (2017), *La forêt-jardin. Créer une forêt comestible en permaculture pour retrouver autonomie et abondance*, Éd. Ulmer, 351p. (trad. en 2010)
- Crozier M. et E. Friedberg (1977), *L'acteur et le système*, Éd. du Seuil, Paris
- Dale A. (1993), « Le rôle de l'analyse secondaire dans la recherche en sciences sociales ». *Sociétés contemporaines*, n° 14-15, Analyse secondaire, p. 7-21
- Daniel A.-C. (2018), « Les micro-fermes urbaines, de nouvelles fabriques agri-urbaines », *Vertigo*, hors-série 31 : « Les agricultures urbaines durables : un vecteur pour la transition écologique », articles issus des présentations du colloque international « Agriculture urbaine durable : vecteur de transition écologique » (Toulouse, 2017) organisé conjointement par les laboratoires CERTOP Axe Transition Ecologique et LISST Dynamiques rurales : p. 1
- Darnhofer I. (2015), "Socio-technical transitions in farming: key concepts", p. 17-31, in : Sutherland Lee-Ann, Ika Darnhofer, Geoffrey Alan Wilson et Lukas Zagata (dir.), *Transition Pathways towards Sustainability in European Agriculture. Case Studies from Europe*, Éd. CAB International
- Darré J.-P. (1999), « La production de connaissance pour l'action - Arguments contre le racisme de l'intelligence », MSH-INRA, Paris
- Daugstad, K., K. Rønningen, K. and B. Skar (2006), "Agriculture as an upholder of cultural heritage? Conceptualizations and value judgements — a Norwegian perspective in international context". *J. Rural Stud.*, vol. 22, p. 67-81
- Davidova S., A. Bailey, J. Dwyer, E. Erjavec, M. Gorton and K. Thomson (2013), "Semi-subsistence farming – value and directions of development", Bruxelles, Parlement européen, 120p.
- Dejours C. (1998), « Travailler n'est pas déroger », *Travailler*, vol. 1, p. 5-12.
- Deléage E. (2005), « L'agriculture durable : utopie ou nécessité ? », *Mouvements*, vol. 41, n° 4, p. 64-69
- Deléage E. (2023), *Paysans alternatifs, semeurs d'avenir*, Éd. Le Bord de l'eau, Coll. « Documents », 2023, Lormont, 136p.
- Deléage, E. (2017), « De la désolation à la production d'un monde commun : Réflexions critiques sur le travail dans l'agriculture », *Écologie & politique*, vol. 54, p. 35-44
- Desrousseaux M. et L. Stahl (2014), « L'appréhension de l'agriculture urbaine par le droit français », *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1, p. 65-73
- DGER (2006), « Synthèse des résultats du travail d'enquête. Caractéristiques sociologiques : éléments d'analyse », programme RA-PE, 01/06/2006, 46p. : p. 16, 26, 28
- Di Méo G. (1998), « De l'espace aux territoires », *L'Information géographique*, vol. 62, n° 3, p. 99-110, url : < https://www.persee.fr/docAsPDF/ingeo_0020-0093_1998_num_62_3_2586.pdf > (consulté le 07/08/2023)
- Di Méo G. (1996), *Les territoires du quotidien*, Éd. L'Harmattan, Coll. Géographie sociale, Paris, 207p.
- Direction générale du Trésor français, (2021), « Ukraine : Agriculture & Alimentation », url : < <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/UA/agriculture-alimentation> > (consulté le 21/10/2023)
- D'Souza and J. E. Ikerd (1996), "Small farms and sustainable development", *Journal of Agricultural and Applied Economics*, vol. 28, n° 1
- Dubar C. (2010), *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Éd. PUF, Coll. Le Lien social, 256p.
- Dubé F. et M. Wieworka (1995), *Penser le sujet, Autour d'Alain Touraine*, Éd. Fayard, Colloque de Cerisy, 634p.
- Dubuisson-Quellier S. (2009), *La consommation engagée*, Éd. Presses de Sciences Po, Coll. Contester, 144p.
- Ducroquet H., P. Tillie, K. Louhichi et S. Gomez-Y-Paloma (2017), « L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe. État des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles », Publications Office of the European Union, Luxembourg : p. 142
- Dufour A., C. Bernard et C. Debroux (2007), « Les facteurs de fragilité des exploitations », *Pour*, vol. 194, p. 91-97 : p. 95
- Dufumier M. (2012), *Famine au Sud, malbouffe au Nord. Comment le bio peut nous sauver*, Éd. Nil, 196p.
- Dumont R., P. Chazal et B. Aurion (1955), *La nécessaire révolution fourragère et l'expérience lyonnaise*, Éd. Le journal de La France Agricole, 169p. : p. 10

- Durant L. et C. Durant (2019), *La Microferme agroécologique : une agriculture circulaire où tout est valorisé grâce à la permaculture*, Éd. de Terran, 320p. : p. 24, 36, 37, 308
- EC (Commission Européenne) (2011), "What Is a Small Farm? EU Agricultural Economics", Brief n° 2, European Commission Agriculture and Rural Development, url : < https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2019-11/agri-economics-brief-02_en_0.pdf > (téléchargé le 10/08/2023)
- Ellul J. (1977), *Le Système technicien*, Éd. Calmann-Lévy, Paris, 361p.
- Fanzo J. (2018), "The role of farming and rural development as central to our diets", *Physiology & Behavior*, vol. 193, p. 291-297
- FAO (2014). "International year of family farming", Support promotionnel, FAO, IFAD, url : < <http://www.fao.org/3/as281e/as281e.pdf> > (téléchargé le 23/08/2022)
- FAO (2017), "Defining small scale food producers to monitor target 2.3. Of the 2030 agenda for sustainable development"
- Faucher A. (2015), « Diagnostic territorial et cartographie des acteurs vers une gouvernance alimentaire – indicateurs, retours d'expérience et pistes d'action », IUFN
- Féret S. et J.-M. Douguet (2001), « Agriculture durable et agriculture raisonnée. Quels principes et quelles pratiques pour la soutenabilité du développement en agriculture ? », *Natures Sciences Sociétés, Libre Opinion*, vol. 9, n° 1, p. 58-64, url : < <https://www.nss-journal.org/articles/nss/pdf/2001/01/nss20010901p58.pdf> > (téléchargé le 07/08/2023)
- Fernandez-Cornejo J. et al. (2007), "Off-farm Income, Technology Adoption, and Farm Economic Performance", *Economic Research Report*, vol. 36, Washington, USDA, 53p.
- Filippini R., E. Marraccini, M. Houdart, E. Bonari and S. Lardon (2016), "Food production for the city: hybridization of farmers' strategies between alternative and conventional food chains", *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 40, n° 10, p. 1058-1084
- Fiorelli C. (2010), « L'aménagement des conditions de vie au travail des éleveurs : proposition d'un cadre d'analyse des relations entre rapport subjectif et organisation du travail en élevage. Étude de cas chez des éleveurs pluriactifs », Thèse de doctorat en zootechnie des systèmes d'élevage, AgroParisTech-INRA, Paris
- Fleury A. et P. Donadieu (1997), « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 31, p. 45-61, url : < <https://hal.science/hal-01204863/file/C31Donadieu.pdf> > (téléchargé le 07/08/2023) : p. 45
- FNAB (2021), « PAC 2023-2027 : une nouvelle aide pour le maraîchage », *Produire-bio.fr*, article publié le 27/10/2021, url : < <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/pac-2023-2027-nouvelle-aide-maraichage/> > (consulté le 22/08/2022)
- Fortier J.-M. (2015), *Le jardinier-maraîcher - Manuel d'agriculture biologique sur petite surface*, Éd. Écosociété, Coll. Guides pratiques, 238p. : p. 36, 47-49
- Fortier J.-M., A. Séchert et P. Nessman (2023), *Microfermes, le maraîchage bio à échelle humaine*, Éd. Delachaux et Nestlé, avril 2023, 159p. : p. 11, 14, 18
- Frémont A. et al. (1984), *Géographie sociale*, Éd. Masson, Paris, 388p.
- Fritsch J. et al. (ed) (2010), "Economic prospect for semi-subsistence farm households in EU New Member States", Seville, Joint Research Center, 327p.
- Fukuoka M. (2005), *La révolution d'un seul brin de paille. Une introduction à l'agriculture sauvage*, Éd. Guy Trédaniel (3ème édition), 202p.
- Galli F. et al. (2020), "How do small farms contribute to food and nutrition security? Linking European small farms, strategies and outcomes in territorial food systems", *Global Food Security*, vol. 26 : p. 2
- Gasselin P. et al. (dir.) (2021), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : Un nouveau paradigme du développement territorial ?*, Éd. QUAE, Versailles, France, url : < <http://books.openedition.org/quae/40305> > (téléchargé le 07/08/2023) : p. 13-15, 17, 309, 310, 359

- Gasselin P., L. Laurens, E. Valette, H. Tallon, O. Bachevillier, J.-M. Barbier, D. Bénard, A. Brès, A. Dufour, M. Dulcire, C. Fiorelli, A. Laurent, J. Le Blanc, G. Lévêque, P. Moity-Maïzi, D. Paturel, J. Pluvillage, C. Schultz, R. Tesson et J.-P. Tonneau (2008), « L'insertion territoriale des systèmes d'activités des ménages agricoles en Languedoc Roussillon, France. Intersama : un projet de recherche-action (2008-2011) », in : ASRDLF (dir.), XLVe Colloque. Rimouski (UQAR), Canada, 25-27 août 2008
- Gasselin P., M. Vaillant et B. Bathfield (2014), « Le système d'activité. Retour sur un concept pour étudier l'agriculture en famille », in : *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, INRA-SAD, p. 101-122 : p. 102-108, 110, 113, 117, p. 46
- Gasselin P., S. Lardon, C. Cerdan, S. Loudiyi et D. Sautier (coord.) (2021), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires. Un nouveau paradigme de développement territorial ?*, Éd. QUAE, Coll. Nature et Société, 396p., url : < <https://www.quae-open.com/extract/587> > (téléchargé le 02/08/2023) : p. 17, 18
- Geels F. (2010), "Ontologies, socio-technical transitions (to sustainability), and the multi-level perspective", *Research Policy*, vol. 39, n° 4, p. 495-510
- Genel K. (2022), « La théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth à l'épreuve de la crise sanitaire : travail, labeur et contribution sociale », *Sociologie du travail*, vol. 64, n° 1-2
- Gérard L. (2014), « Le Doctorat : un rite de passage. Analyse du parcours doctoral et post-doctoral », Éd. Tétraèdre, Coll. « L'anthropologie au coin de la rue », 211p., Paris
- Giacaglia M. (2002), « Hegemonía. Concepto clave para pensar la política », *Tópicos – revista de filosofía de Santa Fe, Argentine*, n° 10, p. 151-159, url : < <https://www.redalyc.org/pdf/288/28801009.pdf> > (consulté le 07/08/2023) : p. 153, 154
- Gianinazzi W. (2018), « Penser global, agir local. Histoire d'une idée", *EcoRev'*, vol. 1, n° 46, p. 19-30
- Giddens A. (1984), *La constitution de la société*, Éd. PUF, Paris, 474p.
- Ginrac C. (2012), « Géographie critique, géographie radicale : Comment nommer la géographie engagée ? », *Carnets de géographes*, vol. 4
- Gisclard M. et G. Allaire (2012), « L'institutionnalisation de l'agriculture familiale en Argentine : vers la reformulation d'un référentiel de développement rural », *Autrepart*, vol. 62, n° 3, p. 201-216
- Gonzalez-Laporte C. (2014), « Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ? », *Rapport de recherche, Labex ITEM*, url : < http://hal.univ-grenoble-alpes.fr/file/index/docid/1022115/filename/Recherche-action_participative_collaborative_intervention_Quelles_explicitations.pdf > (consultée le 01/07/2019)
- Goodman D. (2003), « The quality "turn" and alternative food practices: reflections and agenda », *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 1-7
- Gorz A. (1988), *Métamorphoses du travail : quête du sens*, Éd. Galilée, 299p. : p. 105
- Gramsci A. (2012), *Guerre de mouvement et guerre de position*, Textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan, Éd. La Fabrique, Paris, 344p.
- Grando S. et al. (2018), "Report: Initial Conceptual framework", WP1 Transdisciplinary theory building and analytical framework, Deliverable 1.1, 23.03.2018, SALSA project: Small farms small food business and sustainable food security, 32p. : p. 6
- Grard B. et al. (2021), « Évaluation des services écosystémiques rendus par les micro-fermes urbaines et leurs sols – Bilan du projet de recherche semois [2018-2021]. [Rapport de recherche] INRAE, AgroParisTech, Université de Lorraine, Aix-Marseille Université, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF) : p. 22
- Griffon M. (2009), « Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive et à haute valeur environnementale ? », *Pour*, vol. 202-203, n° 3-4, p. 117-123
- Grimonprez B. (2016), « Vers un concept juridique d'agriculture de proximité », in : *Agriculture et ville : vers de nouvelles relations juridiques*, p. 185-206, Collection de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers 73. Poitiers : Faculté Droit & Sciences sociales, Université de Poitiers LGDJ Lextenso éditions

- Grimonprez B. (2022), « La grande exploitation dans la course au foncier », *Métropolitiques*, 07/11/2022, url : < <https://metropolitiques.eu/La-grande-exploitation-agricole-dans-la-course-au-foncier.html> > (consulté le 08/04/2024)
- Guilbert L. (2006), « L'équilibre des domaines de vie des cadres », *Le Journal des psychologues*, vol. 240, n° 7, 2006, pp. 67-70 : p. 70
- Guioimar N. et al. (2018), "Typology and distribution of small farms in Europe: Towards a better picture", *Land Use Policy*, vol. 75, p. 784-798 : p. 785, 786, 792
- Hakim C. (1982), *Secondary analysis of social research*, London, George Allen and Unwin, 202p.
- Hannan D.F. and P. Commins (1992), "The Significance of Small-scale Landholders in Ireland's Socio-economic Transformation", *Proceedings of the British Academy*, vol. 79, p. 79-104
- Haut Conseil pour le Climat (2024), « Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste », rapport thématique janvier 2024, section présentant les « options d'adaptation relevant de l'agroécologie », p. 85, url : < https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2024/01/2024_HCC_Alimentation_Agriculture_25_01_webc_vdef_c.pdf > (téléchargé le 08/04/2024)
- Hazell P. et al. (2010), "The Future of Small Farms: Trajectories and Policy Priorities", *World Development*, vol. 38, issue 10, October 2010, p. 1349-1361
- Hemidy L. et L. G. Soler (1992), « Nouvelles exigences en gestion de la petite entreprise agricole : réflexions à partir du cas français », *Revue Internationale P.M.E.*, vol. 5, n° 2, p. 83-102
- Hervé-Gruyer C. et P. Hervé-Gruyer (2019), *Vivre avec la terre. Manuel des jardiniers-maraîchers. Permaculture – Ecoculture – Microfermes*, Éd. Actes sud, 3 volumes, 1048p. : p. 902, 903, 906, 907
- Hervé-Gruyer C. et P. Hervé-Gruyer (2014), *Permaculture : Guérir la terre, nourrir les hommes*, Éd. Actes Sud, Coll. Domaine du Possible, 362p. : p. 77, 87, 92, 109, 110, 111, 130, 149, 176, 265-267, 268 et 285
- Hervieu B. et F. Purseigle (2022), *Une agriculture sans agriculteurs. La révolution indicible*, Éd. Presses de Sciences Po, Coll. Essai, 224p. : p. 147, 148, 149, 150, 203
- Hervieu B. et F. Purseigle (2013), *Sociologie des mondes agricoles*, Éd. Armand Colin, 320p.
- HLPE (2013), "Investing in smallholder agriculture for food security", High-Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, url : < <https://www.fao.org/3/i2953e/i2953e.pdf> > (téléchargé le 03/04/2023) : p. 11, 12, 24
- Höchtel F., S. Lehringer and W. Konold (2005), "'Wilderness': what it means when it becomes a reality - a case study from the southwestern alps", *Landsc. Urban Plan.*, vol. 70, p. 85-95
- Holmgren D. (2017), *Permaculture : Principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable*, Éd. Rue de l'échiquier, 648p. (traduction française par Agnès El Haïm) : p. 395, 396, 399, 404, 412
- Holmgren D. (2002), *Permaculture: Principles and Pathways beyond Sustainability*, Éd. Holmgren Design Services, Hepburn, Australie, 576p.
- Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance. Grammaire sociale des conflits sociaux*, Éd. Le Cerf, Paris, France (traduit de l'édition originale de 1992 par P. Rusch)
- Hubbard C. (2009), "Small Farms in the EU: How Small is Small?", Paper presented at the 111th EAAE-IAAE Seminar 'Small Farms: Decline or Persistence'. University of Kent, Canterbury, UK, 13p.
- IAASTD (International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development) (2009), "Agriculture at a Crossroads. In: International Assessment of Agricultural Knowledge", *Science and Technology for Development Global Report*, Island Press, Washington D.C.
- Idt J. (2009), « Le pilotage des projets d'aménagement urbain : entre technique et politique. Une analyse basée sur les cas de Paris, Lille, et Chartres », Thèse des Sciences de l'Homme et Société. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis
- Illich I. (1973), *La Convivialité*, Éd. Seuil, 130p. in : *Œuvres complètes volume 1*, Éditions Fayard, p.453-580 : p. 454, 456

- INRAE (2019), « Pour une valorisation des exploitations agricoles de petite échelle bioéconomique et agroécologique », page internet, url : < <https://www.inrae.fr/actualites/valorisation-exploitations-agricoles-petite-echelle-bioeconomique-agroecologique> > (consulté le 26/08/2022)
- Jeanneaux P. et H. Blasquie-Revol (2012), « La gestion des exploitations agricoles : un état des lieux de la recherche en France », *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, vol. 1, n° 107, p. 29-40
- Jeavons J. (2001), « Biointensive Sustainable Mini-Farming », *Journal of Sustainable Agriculture*, vol. 19, n° 2, parties I. à V., url : < https://www.biointensive.net/uploads/pub/media/13/Biointensive_Sustainable_Mini-Farming_JSA_Article_-_Parts_I-V_300_dpi_.PDF > (téléchargé le 07/08/2023)
- Jeunes Agriculteurs (2013), « Enquête nationale sur les hors cadres familiaux en agriculture, qui sont-ils et quels sont leurs besoins ? » [indisponible le 06/08/2023, disponible en ligne et consultée le 12/10/15 par Morel, 2016]
- Jokilehto et al. (2005), "The World Heritage List: filling the gaps - an action plan for the future", « Liste du Patrimoine mondial: combler les lacunes - un plan d'action pour le futur ». Documentation. ICOMOS, Paris, 189p.
- Jollivet, M. et J.-M. Legay (2005), « Canevas pour une réflexion sur une interdisciplinarité entre sciences de la nature et sciences sociales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n° 2, p. 184-188
- Jousseaume V. (2020), « PLOUC PRIDE - Récit pour les campagnes », Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie, Université de Toulouse Jean Jaurès, url : < <https://shs.hal.science/tel-02880765/file/Plouc%20Pride-HDR-ValerieJOUSSEAUME-3juillet2020.pdf> > (téléchargé le 08/04/2024)
- Kaliński J. (1988), "Collectivization of agriculture in Poland (1948-1956)", *Acta Pol. Hist.*, vol. 57, p. 167-201
- Kania, J., K. Vinogradnik and A. Knierm (Eds.) (2014). AKIS in the EU: The Inventory – Final Report Vol. II. Report of the Project "PRO AKIS – Prospects for Farmers' Support. "Advisory Services in the European AKIS", Krakow, Poland.
- Kirsch A., J.-C. Kroll et A. Trouvé (2017), « Aides directes et environnement : la politique agricole commune en question », *Économie Rurale*, mai-juin 2007, vol. 359, p. 121-139, url : < <http://journals.openedition.org/economierurale/5223> > (consulté le 16/08/2022)
- Knickel K. (1994), "Using a systems approach to better understand policy impact: the vulnerability of family farms in Western Europe – a case study based on data from the rural change in Europe research programme", in: Sebillotte M. (Ed.), *Systems-oriented Research in Agriculture and Rural Development*, CIRAD-SAR, Montpellier, p. 966-972.
- Knight F. H. (1921), *Risk, Uncertainty and Profit*, Ed. Cornell University Library, 412p.
- Konvicka et al. (2016), "Smaller fields support more butterflies: comparing two neighbouring European countries with different socioeconomic heritage", *J. Insect Conserv.*, vol. 20, n° 6, p. 1113-1118
- Koohafkan P. and M. A. Altieri (2010), "Enduring Farms: Climate Change, Smallholders and Traditional Farming Communities", Third World Network, Environment & Development Series, vol. 6, 73p.
- Kostov, P. and J. Lingard (2002), "Subsistence Farming in Transitional Economies: Lessons from Bulgaria", *Journal of Rural Studies*, vol. 18, p. 83-94
- Labarthe P. et C. Laurent (2013), "Privatization of Agricultural Extension Services in the EU: Towards a Lack of Adequate Knowledge for Small-scale Farms?", *Food Policy*, vol. 38, p. 240-252.
- Läi P. (2018), « Cycle de vie des données de la recherche », Séminaire Intégrité et partage de la science, Université Grenoble Alpes, 10-13 décembre 2018
- Lamine C., L. Garçon and G. Brunori (2019), "Territorial agrifood systems: a Franco-Italian contribution to the debates over alternative food networks in rural areas", *Journal of Rural Studies*, vol. 68, p. 159-170
- Lanneau G., A. Baubion-Broye, O. Bordes, J. Curie et V. Hajjar (1987), « Processus régulateurs des systèmes d'activités et changements socio-techniques », *Bulletin de psychologie*, XL, p. 359-365
- Laurent C. et J. Rémy (2000), « L'exploitation agricole en perspective », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. 41, p. 5-22

- Laurent C., F. Maxime, A. Mazé et M. Tichit (2003), « Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole », *Économie rurale*, n° 273-274, p.134-152, url : < https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2003_num_273_1_5395 > (consulté le 07/08/2023)
- Layard et Walters (1978), *Microeconomic Theory*, Ed. McGraw-Hill, 498p.
- Le Pensec L. (1998), « Audition devant la Commission de la Production et des Echanges », Assemblée Nationale, Paris, 10/06/1998, 9p.
- Lecole P. (2017), « Les petites exploitations agricoles françaises », Thèse de doctorat en économie, Université de Montpellier, 403p. : p. 4, 5, 8, 14, 19, 29, 31, 147, 208, 213, 214, 215, 219, 220, 222, 223, 224
- Lecole P. et S. Thoyer (2015), « Qui veut garder ses millions ? Redistribution des aides dans la nouvelle PAC », *Économie rurale*, vol. 348, n° 4, p. 59-79
- Lederlin F. (2023), *Éloge du bricolage. Souci des choses, soin des vivants et liberté d'agir*, Éd. PUF, 144p.
- Léger F. (2019), « Les microfermes sont le chemin vers l'autonomie alimentaire et sociale », Reporterre [article de presse en ligne publié le 20/05/2019], url : < <https://reporterre.net/Francois-Leger-Les-microfermes-sont-le-chemin-vers-l-autonomie-alimentaire-et> > (consulté le 08/04/2024)
- Lenain M.-A. (2011), « Dynamiques et accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) inventives en espace rural isolé. Entre territoires et réseaux », Thèse de Géographie, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, url : < <https://theses.hal.science/tel-00845391/file/2011CLF20016.pdf> > (consulté le 08/04/2024)
- Leroux B. (2015), « L'émergence de l'agriculture biologique en France : 1950-1990 », *Pour*, vol. 227, p. 59-66
- DAAF Guyane (2024), « L'aide au démarrage des petites exploitations agricoles », url : < <https://daaf.guyane.agriculture.gouv.fr/l-aide-au-demarrage-des-petites-exploitations-agricoles-a98.html> > (téléchargé le 08/04/2024)
- Lévy J. et M. Lussault (dir.) (2013), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Éd. La Documentation Française, Coll. Pouvoirs locaux, 1137p.
- Libourel É. et A. Gonin (2022), *Agriculture et changements globaux*, Éd. Atlande, 500p.
- Liu M. (1992), « Représentation de la recherche-action : définition, déroulement et résultats », *Revue Internationale de Systémique*, vol. 6, n° 4, p.293-311, url : < <http://www.res-systemica.org/ris/vol-06/vol06-num-04/ris-vol06-num04-p293-311.pdf> > (téléchargé le 02/08/2023) : p. 295
- Lowder S.K. et al. (2016), « The number, size, and distribution of farms, smallholder farms, and family farms worldwide », *World Dev.*, vol. 87, p. 16-29
- Lyonnet A. (2018), « Les micro-fermes en Gironde : Caractérisation d'un phénomène émergent », mémoire de fin d'étude d'ingénieur agronome, programme MicroAgri, ENSAIA Nancy, Spécialisation développement durable des filières agricoles, 165p. : p. 8
- MAAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) (2021), « Projet de Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 », PSN_v1.1 – Document de travail du 13/09/2021, 651p. : p. 24, 34, 96, 129, 130, 233
- MAAF (2001), « Projet de recommandation CSO 02/R/1 relative aux petites exploitations agricoles », Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, séance du 8 janvier 2001, 11p.
- Maican S.S., A.C. Muntean, C.A. Pastiu, S. Stepien, J. Polcyn, I.B. Dobra, M. Dârja and C.O. Moisa (2021), "Motivational Factors, Job Satisfaction, and Economic Performance in Romanian Small Farms", *Sustainability*, vol. 13, 5832.
- Marini L. et al. (2009), "Impact of farm size and topography on plant and insect diversity of managed grasslands in the Alps", *Biol. Conserv.*, vol. 142, p. 394-403
- Martins C et G. Tosstorff (2011), "Large Farms in Europe. Statistics in focus: agriculture and fisheries", Report n° 18. Brussels, Eurostat
- Mayaud J.-L. (1999), *La petite exploitation rurale triomphante en France, XIXe siècle*, Éd. Belin, 278p.
- Mayne R., D. Green, I. Guijt, M. Walsh, R. English and P. Cairney (2018). "Using evidence to influence policy: Oxfam's experience. Palgrave Communications", vol. 4, n° 1, p. 1-10.

- Mazoyer M. (1985), « Rapport de synthèse du Comité Systèmes Agraires », document provisoire, Ministère de la Recherche, 16p.
- Mbaye A. and P. Moustier (1999), "Marked-oriented urban agricultural production in Dakar", in: Growing cities, growing food. Urban Agriculture on the Policy Agenda. A reader on Urban Agriculture, Part 2: City case studies from Africa, Latin America, Asia and Europe, Ed. DES/ZEL, Feldafing, p. 235-256 : p. 236
- MC Michael P. (2009), "A food regime genealogy", The Journal of Peasant Studies, vol. 36, n° 1, p. 139-169
- Meert H., G. Van Huylenbroeck, T. Vernimmen, M. Bourgeois and E. van Hecke, (2005), "Farm household survival strategies and diversification on marginal farms", Journal of Rural Studies, vol. 21, p. 81-97
- Mendras H. (1992), *La fin des paysans*, Éd. Actes Sud, Arles, 1992 [1^{ère} édition datée de 1967], p. 97
- Millot G., M. Malinkova et P. Ghesquiereurl (2005), « Étude de l'importance des petites fermes A l'échelle nationale et communautaire », Étude commanditée et financée par la Confédération paysanne, 40p., url : < http://www1.montpellier.inra.fr/petitesfermes/docs/rapport_final-ENGREF1.pdf > (téléchargé le 18/08/2022)
- Ministre chargé de l'agriculture (2021), « Recensement agricole 2020 : Julien Denormandie présente les premiers résultats du recensement décennal », url : < <https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-julien-denormandie-presente-les-premiers-resultats-du-recensement-decennal> > (consulté le 21/03/2024)
- Moine A. (2006), « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », L'Espace géographique, n° 2, tome 35, p. 115-132
- Moragues-Faus A. (2014), "How is agriculture reproduced? Unfolding farmers' interdependencies in small-scale Mediterranean olive oil production", Journal of Rural Studies, vol. 34, p. 139-151
- Morel K. (2016), « Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Une étude inductive combinant méthodes qualitatives et modélisation », Thèse de doctorat en agronomie, AgroParisTech, 354p. : p. 11, 15, 30, 31, 38, 39, 47, 75, 76, 82, 83, 218, 239
- Morel K. (2018), « Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Diffusion des principaux résultats de thèse », Rapport de recherche, INRA – AgroParisTech - Université Paris-Saclay : p. 26
- Morel K. (2019), « Les projets néo-paysans de microfermes en France : quelles visions et quelles pratiques agricoles alternatives ? », Bulletin de l'association de géographes français, vol. 96, n° 4, p. 659-675 : p. 665, 666
- Morel K. et F. Léger (2015), « Comment aborder les choix stratégiques des paysans alternatifs ? Le cas des microfermes maraîchères biologiques en France », url : < https://hal.science/hal-01165181v2/file/Morel_leger_2015_choix_strategiques_microfermes.pdf > (téléchargé le 08/04/2024)
- Morgan S. (2022), *Microferme : l'autonomie familiale à portée de main*, Éd. Terre vivante, 224p.
- Morin E. (1990), *Introduction à la pensée complexe*, Éd. Seuil, Paris, 160p.
- Mouchet C. et J.-F. Le Clanche (2007), « Un nouveau regard sur les petites exploitations », Pour, vol. 194, n° 2, p. 67-73
- MSA (2017), « Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole ou des chefs d'entreprise agricole en 2016 », Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds, mai 2017, 38p. : p. 4, 22
- Muller P. (1984), *Le technocrate et le paysan*, Éd. Économie et Humanisme, Coll. Développement et Civilisations, 175p.
- Muller P. (1990), *Les politiques publiques*, Éd. PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 127p.
- Muller P., A. Faure et F. Gerbaux (1989), *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Éd. L'Harmattan, Coll. Alternatives rurales, Paris, 189p.
- Mundler P. et C. Laurent, (2003), « Flexibilité du travail en agriculture : méthodes d'observation et évolutions en cours », Ruralia, Varia, vol. 12/13
- Nahmias P. et Y. Le Caro (2012), « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », Environnement Urbain / Urban Environment, vol. 6, p. 1-16, url : < <http://eue.revues.org/437> > (consulté le 07/08/2023) : p. 13

- Negróni C. (2005), « La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 119, n° 2, p. 311-331.
- Newby H., D. Rose, P. Saunders and C. Bell (1981), "Farming for survival: the small farmer in the contemporary rural class structure", in : Bechoffer, F. and Elliot, B. (eds.) *The Petit Bourgeoisie: Comparative Studies of the Uneasy Stratum*, London: Macmillan.
- Norman D.W. (2002), "The farming systems approach: a historical perspective, in IFSA (Ed)", 17th Symposium of the International Farming Systems Association Small farms in an ever-changing world : Meeting the challenges of sustainable livelihoods and food security in diverse rural communities", Lake Buena Vista, Florida, USA – November, p. 17-20
- Noulhianne X. (2016), *Le ménage des champs. Chronique d'un éleveur au XXIème siècle*, Éd. Le bout de la ville. : p. 24-29
- Olivier de Sardan J.-P. (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Éd. Bruylant Academia, Louvain-la-Neuve, 365 p.
- Olivier de Sardan J.-P. (2017), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Éd. Academia-Bruylant, Louvain-La-Neuve, Belgique, 368p. : p. 8, 9, 10, 42, 47, 48, 49, 50, 69, 71, 73-75, 145, 146
- OMS (1995), "The World Health Organization Quality of Life assessment (WHOQOL): position paper from the World Health Organization", *Soc Sci Med.*, vol. 41, n°10, p.1403-1409 : p. 1405
- Osty, P.-L. (1978), « L'exploitation agricole vue comme un système. Diffusion de l'innovation et contribution au développement », *Bulletin technique d'information (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural)*, vol. 326, p. 43-49
- Oszlak O. et G. O'Donnel (1995), « Estado y políticas estatales en América Latina: hacia una estrategia de investigación », *Redes, Universidad Nacional de Quilmes, Buenos Aires, Argentina*, vol. 2, n° 4, p. 99-128, url : < <https://www.redalyc.org/pdf/907/90711285004.pdf> > (téléchargé le 12/06/2020) : p. 99
- Oszlak O. et G. O'Donnel (1995), « Estado y políticas estatales en América Latina: hacia una estrategia de investigación », *Redes, Universidad Nacional de Quilmes, Buenos Aires, Argentina*, vol. 2, n° 4, p. 99-128 : p. 99
- Paddeu F. (2021), *Sous les pavés, la terre. Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Éd. Seuil, Coll. Anthropocène, 448p.
- Pagès D. (2016), « Le Grand Paris qui mange : un projet politique culturel en émergence ? », [Seconde partie] *La fabrique symbolique, des processus aux écritures*, Quaderni 2016/2.
- Parlement européen, (2014), « L'avenir des petites exploitations agricoles ». , *Rapport Parlement européen – Document de séance, rapporteur : C.A. Siekierski, Bruxelles*, 18p.
- Parmentier B. (2011), *Manger tous et bien*, Éd. Le Seuil, 336p.
- Parry J. et al. (2005), "Farmers, Farm Workers and Work-Related Stress", *Research Report 362, Londres, Health & Safety Executive Books*, 131p.
- Passeron J.-C. (2006), *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*, Éd. Albin Michel, 666p.
- Paul J.-L., A. Bory, A. Bellande, E. Garganta et A. Fabri (1994), « Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur : du système de production agricole au système d'activité », *Les cahiers de la recherche-développement*, n° 39, p. 7-19, url : < <https://revues.cirad.fr/index.php/crd/article/view/36691> > (consulté le 09/08/2023)
- Pérez-Vitoria S. (2010), *La riposte des paysans*, Éd. Actes Sud, Coll. Questions société, 292p.
- Petit S., L. Dobremez and P. Fleury (2006), "Working conditions: a challenge for sustainability of mountain family farming systems diagnosis at farm level and responses designed by farmers in the Alps", in: Langeveld, H., Röling, N. (Eds.), *Changing European Farming Systems for a Better Future. New Visions for Rural Areas*. Wageningen Academic Publishers, Wageningen, p. 272-276
- Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo K H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., Laroche-Dupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriess S. (2020). Hétérogénéité,

- déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Rapport du projet Agr'Income, Appel à Projet Recherche du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 99p.
- Pleyers G. (dir.) (2011), *La consommation critique : Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Éd. Desclée de Brouwer, Coll. Solidarité et Société, 336p.
- Ploeg (van der) J. D. (2010), *Nuevos campesinos. Campesinos e Imperios alimentarios*, Éd. Icaria, Perspectivas agroecológicas, Barcelone, Espagne, 430p.
- Ploeg J. D. (van der) (2014), *Les paysans du XXI^e siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Éd. Charles Léopold Mayer, 214p. (traduit de l'anglais par Agnès El Kaïm) : p. 26, 51, 79
- Ploeg J.D. (van der) (2013), *Peasants and the Art of Farming: a Chayanovian manifesto*, Fernwood Publishing, Halifax.
- Plumecocq G., T. Debril, M. Duru, M.-B. Magrini, J.-P. Sarthou, O. Théron (2018), « Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable », *Économie rurale*, vol. 1, p. 99-120
- Poulot M. (2013), « Agriculture dans la ville, agriculture pour la ville : acteurs, pratiques et enjeux », *Bulletin de l'association de géographes français*, vol. 90, n° 3, url : < <http://journals.openedition.org/bagf/2174> > (consulté le 07/08/2023) : p. 279
- Poulton C., A. Dorward and J. Kydd (2010), "The Future of Small Farms: New Directions for Services, Institutions, and Intermediation", *World Development*, vol. 38, n° 10, p. 1413-1428
- Prével M. (2008), « Le productivisme agricole. Socioanthropologie de l'industrialisation des campagnes françaises », *Études rurales*, vol. 181, no. 1, p. 115-132
- Raffestin C. (1987), « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *Groupe Réseaux, Cahier n°7*, p. 2-22, url : < https://www.persee.fr/doc/flux_1162-9630_1987_num_3_7_1053 >
- Rastoin J.L. et G. Ghersi (2010), *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Éd. Quae, 584p.
- Rémy I., H. Brives et B. Lémery (coord.) (2006), *Conseiller en agriculture*, Coéditions Inra/Éducagri éditions, février 2006, 272p.
- Rémy J. (1997), « Les sans-dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide ? », *Économie rurale*, vol. 238, p. 33-37
- Rémy J. (2007), « Les petites exploitations dans la politique agricole ». *Pour*, vol. 2, n° 194, p. 43-48 : p. 48
- Rémy J. (2016), « Pour une agriculture formée et informée, ouverte et plurielle, innovante et solidaire », *Pour*, vol. 232, p. 253-260
- Rémy J. (1990), « Qui est agriculteur ? », 3^{ème} partie, chap. 1, p. 257-265, in : Coulomb P., H. Delorme, B. Hervieu, M. Jollivet et P. Lacombe (eds), *Les agriculteurs & la politique* : p. 258, 260, 261, 264
- Rene Dubos, « The despairing optimist », *The American Scholar*, printemps 1977, p. 156
- Renting et al. (2012), "Building food Democracy: exploring civic food networks and newly emerging forms of food citizenship. *Int. J. Sociol. Agric. Food*, vol. 19, n° 3, p. 289-307
- Rey O. (2014), *Une question de taille*, Éd. Stock, Coll. Essais et Documents, 288p. : p. 100, 102
- Ricciardi et al. (2018). "How much of the world's food do smallholders produce?", *Global Food Security*, vol. 17, p. 64-72.
- Rieutort L. (2009), « Dynamiques rurales et re-territorialisation de l'agriculture », *L'Information Géographique*, vol. 73, n° 1, p. 30-48
- Rieutort Laurent (2009), « Dynamiques rurales et re-territorialisation de l'agriculture », *L'Information Géographique*, vol. 73, n° 1, p. 30-48
- Rivera et al. (2020), "Assessing the role of small farms in regional food systems in Europe: Evidence from a comparative study", *Global Food Security*, vol. 26 : p. 2
- Rivière (2023), « Synthèse technico-économique de 42 microfermes maraîchères diversifiées en agriculture biologique », *ITAB*, 62p.

- Rusu M. and M. M. Tudor (2015), "Land conflicts in relation to land reform and Common agricultural policy implementation: evidence from Romania", in: 147Th EAAE Seminar "CAP Impact on Economic Growth and Sustainability of Agriculture and Rural Areas". Sofia.
- Salmona M. (2010), « Une pensée de l'action avec la nature et le vivant : la Métis et Jean-Pierre Vernant », dans Y. Clot et D. Lhuillier (dir.), *Agir en clinique du travail*, Érès, Toulouse, 2010, p. 187
- Samberg et al. (2016), "Subnational distribution of average farm size and smallholder contributions to global food production", *Environ. Res. Lett.*, vol. 11, n° 12
- Santos M. (2000), *O espaço do cidadão*, Nobel, São Paulo, 142p. (extrait disponible via Edusp (édition 2007), consulté le 08/08/2023) : p. 101-106
- Schön, D. A. (1983), *The reflective practitioner: How professionals think in action* (Vol. 5126). Ashgate. Londres.
- Schumacher E. F. (1989), *Small Is Beautiful: Economics as if People Mattered*, Harper
- Schutter (de) O. (2010), "Report submitted by the Special Rapporteur on the right to food", UN General Assembly, Human Rights Council Sixteenth Session, Agenda item 3 A/HRC/16/49
- Sebillotte M. (Ed) (1996), « Recherches-système en agriculture et développement rural : conférences et débats », Symposium international, Montpellier, France : 21-25 novembre 1994, Montpellier, CIRAD.
- Sénat, questions/réponses du 03/04/2003, url : < <https://www.senat.fr/questions/base/2003/qSEQ030105354.html> > (consulté le 22/03/2024)
- Shucksmith M. et K. Rønningen (2011), "The uplands after neoliberalism? The role of the small farm in rural sustainability", *J. Rural Stud.*, vol. 27, p. 275-287
- Sirami C. et al. (2019), "Increasing crop heterogeneity enhances multitrophic diversity across agricultural regions », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 29/07/2019
- Smija et al. (2020), "Small farming and generational renewal in the context of food security challenges", *Global Food Security*, vol. 26
- Sobal J., L. Kettel Khan et C. Bisogni (1998), « A conceptual model of the food and nutrition system », *Social Science & Medicine*, vol. 47, n° 7, p. 853-863, url : < <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S027795369800104X> > (consulté le 08/08/2023)
- Société d'Histoire et d'Archéologie du Périgord (SHAP) (1921), *Bulletin*, tome XLVIII, p. 139-143, url : < https://www.quyenne.fr/ArchivesPerigord/SHAP/T48_1921/Abbayes_T48.htm > (consulté le 08/01/2024)
- Soulard C.-T. (2014), « Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes », Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 189p. : p. 71
- Sourisseau et al. (2012), « Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement », *Autrepart*, vol. 3, n° 6, p. 159-181
- Stassart P. M. et D. Jamar (2008), « Steak up the Horns ! », *GeoJournal*, vol. 73, n° 1, p. 31-44, url : < https://orgprints.org/id/eprint/45102/1/Steak_up_to_the_horns.pdf > (téléchargé le 08/08/2023)
- Steel C. (2009), *Ville affamée*, Éd. Rue de l'échiquier, Coll. Initial(e)s DD, 448p. (trad. de l'anglais par Marianne Bouvier)
- Stiglitz J., A. Sen et J.-P. Fitoussi (2009), vol. I, « Performances économiques et progrès social. Richesse des nations et bien-être des individus » ; vol. 2, « Performances économiques et progrès social, Vers de nouveaux systèmes de mesure », Éd. O. Jacob, Paris
- Struppa, D. (2002), "The nature of interdisciplinarity", *The Journal of the Association for General and Liberal Studies*, vol. 30, n° 1, p. 97-105
- Šūmane et al. (2017), "Local and farmers' knowledge matters! How integrating informal and formal knowledge enhances sustainable and resilient agriculture". *J. Rural Stud.*
- Swinnen J.F. (1999), "The political economy of land reform choices in Central and Eastern Europe", *Econ. Transit.*, vol. 7, n° 3, p. 637-664
- Szumelda A. (2013), "Is small beautiful? The debate on the future of small individual farms in Poland", *East. Eur. Countries*, vol. 19, p. 219-250.

- Tasser E., M. Mader and U. Tappeiner (2003), "Effects of land use in alpine grasslands on the probability of landslides", *Basic Appl. Ecol.* vol. 4, p. 271–280
- Therond et al. (2017), "A new analytical framework of farming system and agriculture model diversities. A review", *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 37, n° 3
- Thomas G. (2020), « De "l'urbanisme agricole" à l'agriurbanisme : un processus exploratoire pour un développement urbain durable », Thèse de Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III : p. 380, 381, 383
- Thompson E. P. (2004), *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Éd. La Fabrique, Paris, p. 37
- Thurmann J. (1848), « Énumération des plantes vasculaires du district de Porrentruy. Extrait des Archives de la Société jurassienne d'émulation. Imprimerie et lithographie de Victor Michel. [en ligne] url : < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9757701w> > (consulté le 08/08/2023)
- Todaro M. P. and S. C. Smith S.C. (2012), "Economic Development", 11th Edition, Boston, Mass Addison-Wesley, 801p.
- Tomczak F. (1991), "Food and agriculture policy in Poland: from peasant agriculture to market economy". *Food Policy*, vol. 16, n° 3, p. 206–212
- Tordjman H. (2023), « L'urgence de sortir de l'agriculture industrielle » in : Philippe Boursier et Clémence Guimont (dir.), *Écologies. Le vivant et le social*. Paris, La Découverte, « Hors collection Sciences Humaines », p. 223–230
- Toublant D. et M. Banzo (2018), « Les micro-fermes, des potentialités pour repenser l'espace ouvert », Communication au colloque « Les Espaces ouverts dans les transformations des villes méditerranéennes : représentations, usages et normes », 24-25 septembre 2018, Rome
- Toublant D., M. Banzo et B. Del'homme (2024), « Une approche constructiviste et territoriale pour développer la connaissance et la reconnaissance des micro-fermes. Exemple du programme de recherche-action MicroAgri en Gironde », *GéoProximitéS (GPS), Recherches-actions participatives*, vol. 1, url : < <https://geoproximities.fr/ark:/84480/2024/02/04/une-approcheconstructiviste-et-territoriale-pourdevelopper-la-connaissance-et-lareconnaissance-des-micro-fermesexemple-du-programme-de-rechercheaction-microagri-en-gironde/> > (consulté le 11/04/2024)
- Toupet A.-L., C. Toqué, P. Massot, P. Retaureau, J. Creuzet, C. Vacher, C. Lesouder et D. Bouttet (2014), « Micro-ferme bio de Boigneville. Encore quelques verrous techniques », *Arvalis, Institut du végétal*, n° 414, septembre 2014, url : < https://www.perspectives-agricoles.com/file/galleryelement/pj/13/93/32/30/414_5876087999278335880.pdf > (téléchargé le 04/03/2022)
- Touraine A. (1992), *Critique de la modernité*, Éd. Fayard, 510p.
- Touzard J.-M. et S. Fournier (2014), « La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ? », *Vertigo*, vol. 14, n° 1, p. 1-16, url : < <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2014-v14-n1-vertigo01649/1027948ar/> > (consulté le 07/08/2023)
- Triboulet P. et A. Langlet (2002), « Insertion territoriale de l'agriculture dans les espaces ruraux – Un repérage en Midi Pyrénées », p. 191-209, in : Torre A. (dir.), *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, Agriculture, environnement, espaces ruraux*, Éd. INRA, Coll. Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement, n°33, 216p.
- Tudor M.M. (2015), "Small scale agriculture as a resilient system in rural. Romania", *Stud. Agric. Econ*, vol. 117, p. 27–34
- Uzan C. et G. Véret (2014), « Rapport de design de la micro-ferme de la Bourdaisière. Conception inspirée de la permaculture », *Horizon Permaculture*, 107p.
- Vandenbroucke P. (2013), « Transformation de l'unité de production agricole : d'une exploitation sectorielle à une exploitation agricole territoriale. Exploitations agricoles, agriculteurs et territoires dans les Monts du Lyonnais et en Flandre intérieure de 1970 à 2010 », Thèse de doctorat en Géographie, Université Lumière - Lyon II, url : < <https://theses.hal.science/tel->

- [00841572/file/ThA_se_P_Vandenbroucke_version_informatique.pdf](#) > (téléchargé le 08/08/2023) :
p. 193
- Vanloqueren G. et P. Baret (2009), "How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations", *Research Policy*, vol. 38, n° 6, p. 971-983
- Varga M. (2017), "Small farms survival and growth: making investments despite credit constraints", *Sociol. Rural.*, vol. 57, p. 641-660
- Vergara et al. (2004), "Farm Income Variability and the Supply of Off-Farm Labor by Limited-Resource Farmers", *Journal of Agricultural and Applied Economics*, vol. 36, n° 2, p. 467-479
- Viaux P. (1999), *Une 3ème voie en grande culture. Environnement, qualité, rentabilité*, Éd. France Agricole, Coll. Agridécisions, 211p. : p. 145
- VizAgreste (2022), « Âge et devenir des exploitations agricole », url : < <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/age-et-devenir-des-exploitations-agricoles.html> > (consulté le 14/08/22)
- Vorley B., M. Lundy and J. MacGregor (2009), Business models that are inclusive of small farmers. In: Silva, C.A., Baker, D., Shepherd, A.W., Jenane, Ch (Eds.), *MirandadaKruz, Agro-Industries for Development, Food and Agriculture Organization*, Rome. UN Industrial Development Organization, Vienna
- Wacquart L. (2001), « El pensamiento crítico como disolvente de la doxa. », *Adef : Revista de Filosofía*, 26-1 (May), 2001, (Buenos Aires) : 129-134, traduite [en ligne] <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/wacquart/pensecri.html> > (consulté le 08/04/2024)
- Waligora C. (2015), « Des économies avérées en TCS et SD », *Revue Cultivar*, [en ligne] url : < <https://www.cultivar.fr/node/6965/print> > (consulté le 04/03/2022)
- Weill A. et J. Duval (2009), « Guide de gestion globale de la ferme maraîchère biologique et diversifiée », *Bio-Action*, rapport commandité par Equiterre, Canada, url : < https://www.agrireseau.net/references/9/marai_table_des_matières.pdf > (téléchargé le 07/08/2023)
- Weiss C.R. (1999), "Farm Growth and Survival: Econometric Evidence for Individual Farms in Upper Austria", *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 81, p. 103-116
- Wezel A., S. Bellon, T. Doré, C. Francis, D. Vallod and C. David (2009), « Agroecology as a science, a movement and a practice. A review", *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 29, n° 4, p. 503-515
- Whitefield P. (2004), *The Earth Care Manual. A Permaculture Handbook For Britain & Other Temperate Climates*, Éd. Permanent Publications, 480p.
- Wiskerke J. S. C. et J. D. (van der) Ploeg (2004), *Seeds of Transition: Essays on novelty production, niches and regimes in agriculture*, Éd. Van Gorcum, Assen, Pays-Bas, 362p., url : < <https://edepot.wur.nl/359042> > (consulté le 07/08/2023)
- Zahariadis N. (dir.) (2016), *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, Éd. Edward Elgar, 512 p. : p. 7
- Zahm et al. (2017), « Agriculture et exploitation agricole durables : état de l'art et proposition de définitions revisitées à l'aune des valeurs, des propriétés et des frontières de la durabilité en agriculture », *Innovations Agronomiques*, vol. 46, p. 105-125
- Zask J. (2016), *La démocratie aux champs. Du jardin d'Éden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Éd. La Découverte, 256p.

Liste des Figures.

Introduction générale.

Figure 1 : Carte de localisation des PAT labellisés par le Ministère chargé de l'agriculture **20**

Chapitre 1.

Figure 2 : Répartition mondiale des exploitations agricoles **32**

Figure 3 : Typologie, distribution des petites exploitations agricoles en Europe et lien avec les régions à prédominance agricole **40**

Figure 4 : Complexe organisationnel du modèle de l'exploitation familiale : flux de revenus et sources d'investissements possibles **46**

Chapitre 2.

Figure 5 : Stand de la ferme Mélisse au marché de Gradignan **73**

Figure 6 : Localisation de la ferme Mélisse et de ses points de vente **74**

Figure 7 : Réseau d'acteurs dans lequel le programme MicroAgri s'insère **87**

Figure 8 : Évolution du nombre d'articles de presse publiés entre 2005 et 2023 **92**

Figure 9 : Localisation des 109 « micro-fermes médiatisées » par la Presse Quotidienne Régionale (PQR) **94**

Figure 10 : Prévalence départementale des « articles micro-fermes » suivant les périmètres des principaux groupes de Presse Quotidienne Régionale (PQR) **96**

Figure 11 : Localisation des « micro-fermes médiatisées » suivant le zonage urbain-rural et le réseau routier principal **97**

Figure 12 : Localisation des « micro-fermes médiatisées » suivant le zonage urbain-rural **97**

Figure 13 : Photographies et illustrations de la micro-ferme du Bec Hellouin **100**

Chapitre 3.

Figure 14 : Produits importés mentionnant le terme « micro-ferme » et affichette d'un magasin biologique à Langon (Gironde) **113**

Figure 15 : Descripteurs de la configuration des dimensions de la « Vie Active Agricole » et exemples de trois idéaux-types de médiation territoriale **124**

Figure 16 : Démarche d'exploitation combinée de la diversité des données **147**

Figure 17 : Inventaire des principales sources de données produites à travers quatre contextes de production de données **152**

Figure 18 : Localisation des 85 micro-fermes auto-recensées en Gironde **162**

Figure 19 : Localisation des 99 micro-fermes de notre échantillon **178**

Figure 20 : Localisation des 99 micro-fermes de notre échantillon suivant 4 zonages définissant les espaces urbaines et ruraux **179**

Figure 21 : Localisation des 3 fermes choisies comme « cas de terrain » par rapport au zonage urbain-rural	180
Figure 22 : Portrait de la ferme <i>Achillée</i> , Biganos, Gironde	181
Figure 23 : Portrait de la ferme <i>Épilobe</i> , Parcoul-Chenaud, Dordogne	182
Figure 24 : Portrait de la ferme <i>Karkadé</i> , Floirac, Gironde	183
Figure 25 : Comparaison des 3 fermes "études de cas" et positionnement par rapport aux périmètres de définition de trois prismes d'étude du monde social des micro-fermes	185
Figure 26 : Cheminement vers la ferme Achillée, Biganos, Gironde	186
Figure 27 : Évolution comparée des populations du Bassin d'Arcachon et du département de la Gironde (en indice base 100 en 1876)	187
Figure 28 : Localisation de la ferme Achillée sur la commune de Biganos	188
Figure 29 : Une ferme devenue « motif paysager banal » des cyclistes et des joggeur(euse)s	189
Figure 30 : Localisation de la ferme Achillée par rapport à son voisinage proche, « quartier Pardies », Biganos, Gironde	190
Figure 31 : Évolution de l'occupation du sol des principales parcelles de la ferme traditionnelle voisine, d'après le frère mécanicien automobile	191
Figure 32 : Cheminement vers la ferme Épilobe et indices d'une reconnaissance territoriale	194
Figure 33 : Entrée de la ferme Épilobe	195
Figure 34 : Localisation de la ferme Épilobe suivant les surfaces en agriculture biologique et non biologique	196
Figure 35 : Localisation de la ferme au carrefour de quatre départements et localisation du point de distribution AMAP par rapport aux centres bourgs à proximité.	196
Figure 36 : Localisation de la ferme suivant les milieux naturels et semi-naturels.	197
Figure 37 : Localisation de la ferme Épilobe suivant le zonage Natura 2000	198
Figure 38 : Fichier vidéo de la captation prise de l'entretien conduit avec le maire de la commune de Parcoul-Chenaud le 26/02	199
Figure 39 : Localisation des exploitations agricoles de la commune de Parcoul-Chenaud/2021	199
Figure 40 : Localisation de la ville de Floirac, rive droite du fleuve Garonne, au sein de Bordeaux Métropole	202
Figure 41 : Localisation de la micro-ferme au sein du « Parc des Coteaux », Floirac, Gironde.	202
Figure 42 : Profil altimétrique, du pont Simone Veil à la ferme Karkadé	203
Figure 43 : La ferme Karkadé, au milieu d'un ensemble d'activités de nature et de loisirs	205
Figure 44 : Panneau posé par la commune il y a une 15aine d'années et aperçu du pignon de l'une des 2 serres de la ferme en arrière-plan.	205

Chapitre 4.

Figure 45 : Positionnement des archétypes du monde social des micro-fermes en fonction du niveau de complexité des structures et du niveau d'expérimentation (exemples tirés de la Presse Quotidienne Régionale française)	212
Figure 46 : Positionnement des 99 micro-fermes de notre échantillon vis-à-vis des archétypes du monde social des micro-fermes	215
Figure 47 : Part des Issu(e)s du Milieu Agricole et diversité des situations dans notre échantillon de micro-fermes	218
Figure 48 : Restitution du diagnostic à l'installation par les étudiants de Bordeaux Sciences Agro auprès de la mairie de Floirac (Gironde)	224
Figure 49 : Temps forts de la construction du projet d'installation d'une micro-ferme par la commune de Floirac	226
Figure 50 : Diversité des représentations des micro-fermes dans le processus de construction de l'AMI	228
Figure 51 : Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt et extraits de la revue de presse (site internet de la ville de Floirac et magazine communal)	230
Figure 52 : Ordre de classement, profil et projets des six candidat(e)s à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « micro-ferme » de la ville de Floirac (2018)	234
Figure 53 : Extraits du dossier de candidature de M. Érable (Appel à Manifestation d'Intérêt « micro-ferme » de la ville de Floirac, 2018)	235
Figure 54 : Extraits du dossier de candidature de Mme Bouleau (Appel à Manifestation d'Intérêt « micro-ferme » de la ville de Floirac, 2018)	236
Figure 55 : Évaluation des niveaux d'anticipations face aux incertitudes	240
Figure 56 : Exemples de trois « devenir » de candidat(e)s à l'AMI de Floirac	243
Figure 57 : Mobilisation du concept « micro-ferme » dans un contexte d'engagement citoyen (ex. du contre-projet agro-environnemental au golf de Villenave d'Ornon)	244
Figure 58 : Entre motivations à l'installation et objectifs des fermes : des aspirations qui évoluent	249
Figure 59 : Recension des ouvrages français publiés cette dernière décennie sur le sujet « micro-fermes » / « microferme »	251
Figure 60 : Dispersion des années d'installation des 99 fermes de notre échantillon (en noir) et des 20 fermes étudiées par Kevin Morel en 2016 (en gris)	259
Figure 61 : Dispersion des âges d'installation des responsables de fermes	261
Figure 62 : Étapes d'évolution du cadre hypothétique de définition des micro-fermes : de la réunion de facilitation au cadre de définition adopté en fin de programme	268
Figure 63 : Cadre hypothétique d'identification des micro-fermes	269
Figure 64 : Secteurs de départ des responsables de notre échantillon (en gris foncé) et répartition des actifs dans les différents secteurs à l'échelle nationale (en gris clair)	285
Figure 65 : « Déconfiguration » des trois dimensions de la « Vie Active »	288

Figure 66 : Exemple de « déconfiguration-reconfiguration » du type de médiation territoriale : de la configuration « moderne » à la configuration « conviviale »	293
Figure 67 : Exemples de trajectoires de reconversion en micro-ferme	296
Figure 68 : Processus de reconfiguration des dimensions de la « Vie Active » : mise en cohérence du couple dans la perspective d'une médiation territoriale « conviviale » de leur activité de micro-ferme. Exemple de l'« entrée en responsabilité » du conjoint au sein de la ferme Achillée	301
Figure 69 : Répartition femmes-hommes suivant les configurations d'entités sociales	309
Figure 70 : Extrait de la page de financement participatif de la ferme <i>Lithotamme</i> (2015)	318
Figure 71 : Diversité des ateliers et ateliers principaux des 99 fermes de notre échantillon	323
Figure 72 : Illustration de la diversité des combinaisons d'ateliers et d'activités par ferme	325

Chapitre 5.

Figure 73 : Trois types de localisations illustrés par les trois études de cas	336
Figure 74 : Une vue du lieu de la ferme <i>Karkadé</i>	337
Figure 75 : Vue du lieu de la ferme <i>Achillée</i>	337
Figure 76 : Vue du lieu de la ferme <i>Épilobe</i>	338
Figure 77 : Des lieux très différemment dimensionnés : exemples de dix micro-fermes étudiées plus spécifiquement par MicroAgri	341
Figure 78 : Description de l'occupation du sol en 2018 et localisation de la ferme Armoise	345
Figure 79 : Illustration des installations de la ferme Armoise	346
Figure 80 : Vue de la ferme <i>Armoise</i> depuis l'entrée du pont	347
Figure 81 : Évolution de l'occupation du sol du lieu d'installation de la ferme Armoise et de son environnement proche, de 1945 à 2018 : entre inhospitalité et convivialité	348
Figure 82 : Exemple de la médiation territoriale conviviale de la ferme Armoise : un exemple de médiation solidaire et décroissante	351
Figure 83 : Diversité des configurations de médiations territoriales : un équilibre qui se construit sur le temps long	354
Figure 84 : Contraste paysager entre le lieu de la ferme et son environnement	356
Figure 85 : Caractéristiques et fonctions des lisières (3 exemples)	358
Figure 86 : Localisation des parcelle principale et secondaire de la ferme <i>Épilobe</i>	359
Figure 87 : Vue de la parcelle secondaire : semis d'oignons du responsable de la ferme <i>Épilobe</i> accompagné d'un stagiaire	359
Figure 88 : Positionnement du propriétaire terrien et couloir de covisibilité : paysage et appropriation de l'espace	360
Figure 89 : Photographie aérienne de la ferme Achillée	362

Figure 90 : La grange de la ferme Achillée : une invitation à la convivialité	362
Figure 91 : La grange, symbole d'un lieu « refuge entre plusieurs mondes et à l'écart du monde »	364
Figure 92 : Positionnement des 99 micro-fermes par rapport aux autres bénéficiaires de la PAC 2022 (sur les 87 communes de résidence des 99 micro-fermes)	368
Figure 93 : Exemples d'aides publiques dont ont bénéficié 16 micro-fermes de notre échantillon	374
Figure 94 : Illustration du rôle de la communauté : un soutien du Travail et de l'Œuvre depuis l'Action	378
Figure 95 : Visite de la ferme Quinquina avec les étudiants de Bordeaux Sciences Agro et le chargé de mission Agenda 21 de la ville de Floirac	388

Conclusion.

Figure 96 : Entre résurgence d'un héritage lié aux mouvements socio-politiques et émergence récente d'un « modèle agricole » qui porte encore timidement dans l'espace public son futur désiré (celui d'un changement de modèle de développement agricole)	398
--	------------

Liste des Tableaux.

Chapitre 1.

Tableau 1 : Cinq exemples de définitions de « petite exploitation »	34
Tableau 2 : Correspondance de nomenclature et évolution du nombre d'exploitations par classes d'exploitations agricoles définies dans les recensements (de 1988 à 2020)	44

Chapitre 2.

Tableau 3 : Identification des éléments de la démarche du programme MicroAgri qui vont dans le sens d'une recherche qui légitime les micro-fermes	89
Tableau 4 : Poids des 10 principaux titres et groupes de presse dans la base de données complète Factiva et dans notre corpus des 200 « articles micro-fermes »	96
Tableau 5 : Quatre exemples de micro-fermes médiatisées	101
Tableau 6 : Premières « communautés » créées sur le réseau social numérique Facebook	105

Chapitre 3.

Tableau 7 : Grands traits de trois pactes territoriaux construits à partir des travaux menés notamment en Argentine et en France	111
Tableau 8 : Nos positionnements vis-à-vis de la filiation théorique du concept de système d'activité	130
Tableau 9 : Description des éléments constitutifs du système d'activité utilisé pour décrire les micro-fermes	132
Tableau 10 : Description des fonctions sociales qui permettent différents points d'observation du monde social des micro-fermes	141
Tableau 11 : Inventaire des corpus de données liés à l'usage d'outils d'entretien ou d'enquête.	153
Tableau 12 : Inventaire des sources de données des trois études de cas	156
Tableau 13 : Activités de la semaine d'immersion pour les 2 études de cas	158
Tableau 14 : Typologie des « créateurs » agriruraux	175
Tableau 15 : Positionnement de nos travaux au regard des quatre prismes mis en évidence dans la littérature scientifique	177

Chapitre 4.

Tableau 16 : Les quatre archétypes du monde social des micro-fermes	213
Tableau 17 : Contribution à l'évaluation <i>in itinere</i> de la prise en compte, par la ville de Floirac, des « sujets-clés » retrouvés dans le diagnostic préalable et dans les réserves formulées par les candidat(e)s.	242
Tableau 18 : Déterminants d'identification « micro-ferme » exprimés par les responsables des 20 plus anciennes fermes de notre échantillon	265
Tableau 19 : Diversité des expériences professionnelles antérieures à l'installation pour les fermes de notre échantillon	286

Tableau 20 : Décryptage d'un témoignage de « tournant » dans l'évolution d'une ferme	303
Tableau 21 : Diversité des configurations d'entités sociales habitantes représentées dans notre échantillon de micro-fermes	305
Tableau 22 : Répartition des statuts juridiques des micro-fermes de notre échantillon	312
Tableau 23 : Liste des 13 ateliers des 25 fermes spécialisées de notre échantillon et description plus détaillée pour 7 micro-fermes seules dans leur « catégorie »	319
Tableau 24 : Exemples de positionnement de responsables de micro-fermes par rapport aux « normes et usages »	321
Tableau 25 : Exemples de positionnement de quelques fermes de notre échantillon par rapport aux Surfaces Minimales d'Assujettissement (SMA) départementales	330

Chapitre 5.

Tableau 26 : Description des déterminants du choix du lieu et des inconvénients par type de localisation souhaitée : exemples des trois fermes « études de cas »	336
Tableau 27 : Quatre micro-fermes présentant chacune deux bénéficiaires de la PAC	369

Conclusion générale.

Tableau 28 : Description par ses trois acceptions du modèle agricole et alimentaire de la « micro-ferme »	396
Tableau 29 : Pistes pour un changement de vocabulaire	399

Liste des Encadrés

Introduction générale.

- Encadré 1 : Micro-ferme, comme miniaturisation d'une exploitation agricole **23**
- Encadré 2 : Un choix orthographique (avec tiret) qui fait sens **26**

Chapitre 1.

- Encadré 3 : « Intensif », un terme à manier avec prudence **42**
- Encadré 4 : L'agriculture familiale en débats **47**
- Encadré 5 : Définitions de « ménage agricole » et de « groupe domestique » **47**

Chapitre 2.

- Encadré 6 : Les sens de l'engagement **82**
- Encadré 7 : Méthodologie d'analyse de la presse **91**

Chapitre 3.

- Encadré 8 : Précision sur la méthode du recensement participatif de MicroAgri **161**

Chapitre 4.

- Encadré 9 : Autres exemples d'appropriation du concept « micro-fermes » **244**
- Encadré 10 : Le modèle à 2 UTH, aux origines d'un modèle qui a servi la politique agricole française de modernisation et d'industrialisation de l'agriculture **307**

Chapitre 5.

- Encadré 11 : Le plastique en agriculture, un sujet en soi et une piste d'investigation vers l'agriculture « post-pétrole » **361**
- Encadré 12 : Exemple d'un soutien direct aux responsables de micro-fermes permis par une « communauté de soutien » qui a su faire évoluer une rémunération trop « juste » et aller plus loin dans la solidarité territoriale **381**

Liste des Annexes.

Annexe 1 : Mesures de la PAC 2022 citées dans la thèse

Annexe 2 : L'« échelle humaine », une échelle du sens et du soin dans une perspective agroécologique

Annexe 3 : Les micros-cravates : un dispositif essentiel de l'observation participante intégrale

Annexe 4 : Métadonnées partielles du tableau descriptif des micro-fermes de l'échantillon

Annexe 5 : L'échantillon des 99 micro-fermes étudiées

Annexe 6 : Guider des porteur(euse)s de projet d'installation. Exemple de la ferme *Épilobe*.

Annexe 7 : Provoquer l'opportunité d'un partenariat pour « créer du terrain »

Annexe 8 : L'aide « bio » dans notre échantillon

Annexe 9 : Trame historique

Annexe 1.

Mesures de la PAC 2022 citées dans la thèse

Réalisation : Damien Toublant et Anouk Bonaldi, 2024

Source : Direction Générale de l'agriculture, France, 2022.

Légende : En couleur, les mesures citées dans la thèse ; En gras, les mesures qui concernent plus spécifiquement la Dotation Jeune Agriculteur et les aides à l'agriculture biologique.

Commentaire : Hors mesures VI/A, VI/B, VI/C, VI/D.

DESCRIPTION DES MESURES

I. Les régimes de soutien visés à l'annexe I du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil

1.1	Régime de paiement unique – Titre III	Introduit par la réforme de la politique agricole commune de 2003, le régime de paiement unique prévoit l'octroi aux agriculteurs d'un paiement unique découplé. Avant la réforme de 2003, un agriculteur pouvait bénéficier d'un certain nombre de paiements directs spécifiques, chacun de ceux-ci étant associé à une production végétale ou animale particulière (céréales, lait, viande bovine, etc.). La réforme de 2003 a intégré ces paiements directs spécifiques dans un paiement unique qu'elle a dissocié de la production végétale et animale.
1.2	Régime de paiement unique à la surface – Titre V, chapitre 2	En raison de leurs capacités administratives limitées et de l'absence de données historiques, les nouveaux États membres (à savoir ceux qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007) se sont vus accorder la possibilité d'appliquer le régime de paiement unique à la surface au lieu des régimes de paiement direct standard. Le régime de paiement unique à la surface prévoyait un paiement à la surface, forfaitaire et découplé, pour les terres agricoles admissibles et a remplacé presque tous les paiements accordés dans les « anciens » États membres.
1.3	Aide en faveur des producteurs de betteraves et de cannes à sucre – Titre IV, chapitre 1, section 7	Il s'agissait initialement d'une aide à la restructuration prévue à l'article 3 du règlement (CE) n° 320/2006 instituant un régime temporaire de restructuration de l'industrie sucrière dans la Communauté et modifiant le règlement (CE) n° 1290/2005 relatif au financement de la politique agricole commune pour 50 % au moins du quota de sucre fixé à l'annexe III du règlement (CE) n° 318/2006 du Conseil du 20 février 2006 portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre; cette aide est prévue au titre IV, chapitre 1, section 7, du règlement (CE) n° 73/2009 en faveur des producteurs de betteraves et de cannes à sucre. L'aide est octroyée pour un maximum de cinq années consécutives et au plus tard pour la campagne de commercialisation 2013/2014.
1.4	Paiements pour la viande bovine – Titre IV, chapitre 1, section 11	<ul style="list-style-type: none"> – Prime à la vache allaitante: paiement couplé octroyé à l'agriculteur détenant pendant au moins six mois consécutifs à partir du jour du dépôt de la demande un nombre de vaches allaitantes au moins égal à 60 % et de génisses au plus égal à 40 % du nombre d'animaux pour lequel la prime est demandée. Le montant de la prime est fixé à 200 EUR par animal admissible. L'État membre peut octroyer une prime nationale supplémentaire de 50 EUR maximum par animal. – Prime spéciale: prime couplée octroyée aux agriculteurs détenant des bovins mâles pour engraissement pendant deux mois à partir du jour du dépôt de la demande. Une prime spéciale de 210 EUR est octroyée une fois dans la vie de chaque taureau à partir de l'âge de 9 mois, et une prime spéciale de 150 EUR est octroyée deux fois dans la vie de chaque bœuf (à l'âge de 9 mois et de 21 mois). – Prime à l'abattage pour les veaux et autres bovins: paiement couplé octroyé à l'agriculteur pour l'abattage ou l'exportation vers un pays tiers d'animaux admissibles détenus sur son exploitation pendant deux mois au moins. Le montant de la prime est fixé à 80 EUR par taureau, bœuf, vache et génisse admissible à partir de l'âge de 8 mois et à 50 EUR par veau âgé de plus d'un mois et de moins de huit mois et d'un poids carcasse inférieur ou égal à 185 kg.
1.5	Primes dans le secteur de la viande ovine et de la viande caprine – Titre IV, chapitre 1, section 10	<ul style="list-style-type: none"> – Primes à la brebis et à la chèvre: primes couplées octroyées à l'agriculteur détenant, sous certaines conditions, des brebis et des chèvres pendant un minimum de 100 jours à compter de la date limite de dépôt des demandes d'aide. Le montant de la prime à la brebis est de 21 EUR par brebis destinée à la production de viande et de 16,8 EUR par brebis destinée à la production de lait ou par chèvre. – Prime supplémentaire: prime couplée versée aux agriculteurs dans les zones où la production d'ovins et de caprins constitue une activité traditionnelle ou contribue d'une manière non négligeable à l'économie rurale, ou aux agriculteurs pratiquant la transhumance, sous certaines conditions. Le montant de la prime supplémentaire est fixé à 7 EUR par brebis et par chèvre.
1.6	Aide spécifique au coton – Titre IV, chapitre 1, section 6	L'aide spécifique au coton est un paiement couplé octroyé par hectare de coton admissible. La superficie n'est admissible que si elle se situe sur des terres agricoles bénéficiant d'un agrément de l'État membre pour la production de coton, si elle est semencée en variétés agréées par l'État membre et si elle fait effectivement l'objet d'une récolte dans des conditions de croissance normales. L'aide aux agriculteurs affiliés à une organisation interprofessionnelle agréée est augmentée d'un montant de 2 EUR.

I.7	Soutien spécifique – Titre III, chapitre 5	<p>Les États membres peuvent accorder un soutien spécifique aux agriculteurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) pour certains types d'agriculture revêtant une importance en matière de protection ou d'amélioration de l'environnement, 2) pour améliorer la qualité des produits agricoles, 3) pour améliorer la commercialisation des produits agricoles, 4) pour appliquer des normes renforcées en matière de bien-être des animaux, 5) pour certaines activités agricoles comportant des avantages agroenvironnementaux supplémentaires, 6) pour compenser des désavantages spécifiques dans les secteurs du lait, de la viande bovine, de la viande ovine et caprine, et du riz dans certaines zones ou pour des types spécifiques d'agriculture, 7) dans des zones soumises à des programmes de restructuration et/ou de développement (SEP⁸) sous forme de contributions au paiement des primes d'assurance récolte et végétaux (SEP⁹) sous forme de contributions à des fonds de mutualisation en cas de maladies animales ou végétales ou d'incidents environnementaux. <p>Les États membres peuvent affecter au financement de ce soutien jusqu'à 10 % (3,5 % en cas de paiements couplés) du montant de leur plafond national.</p>
-----	--	--

II. Les régimes de soutien visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil

II.1	Régime de paiement de base – Titre III, sections 1, 2, 3 et 5	<p>Le régime de paiement de base est un régime de paiement à la surface découplé de la production qui, obligatoire pour les États membres, fonctionne sur la base des droits au paiement alloués aux agriculteurs. Le régime de paiement de base (comme le régime de paiement unique à la surface) fait partie du paiement de base constituant une condition préalable pour que l'agriculteur puisse bénéficier d'autres régimes de paiement direct, excepté le soutien couplé facultatif.</p>
II.2	Régime de paiement unique à la surface – Article 36	<p>Le régime de paiement unique à la surface est un paiement à la surface découplé et octroyé pour chaque hectare admissible déclaré par l'agriculteur. Les États membres qui appliquaient le régime du paiement unique à la surface en 2014 pouvaient décider de continuer d'appliquer le paiement de base sous la forme d'un paiement unique à la surface jusqu'au 31 décembre 2020.</p>
II.3	Paiement redistributif – Titre III, chapitre 2	<p>Le paiement redistributif est un paiement à la surface découplé, qui vise à soutenir les petits exploitants en leur allouant une aide supplémentaire pour les premiers hectares déclarés au titre du régime de paiement de base. Le paiement redistributif est facultatif pour les États membres. Lorsque ceux-ci l'appliquent, ils peuvent affecter jusqu'à 30 % de leur plafond national à son financement. Le taux de paiement par hectare ne peut dépasser 65 % du paiement moyen national ou, le cas échéant, régional par hectare et il est alloué pour les trente premiers hectares ou, le cas échéant, à concurrence d'un seuil plus élevé mais ne dépassant pas la taille moyenne nationale des exploitations agricoles définie à l'annexe VIII du règlement (UE) n° 1307/2013.</p>

II.4	Paiement pour les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement Titre III, chapitre 3	<p>Verdissement: en sus du régime de paiement de base/régime de paiement unique à la surface, les agriculteurs reçoivent un paiement à la surface découplé par hectare lorsqu'ils observent trois pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diversification des cultures; (SEP¹¹) - le maintien des prairies permanentes; (SEP¹²) - disposer d'une surface d'intérêt écologique sur la surface agricole. (SEP¹³)
II.5	Paiement pour les zones soumises à des contraintes naturelles Titre III, chapitre 4	<p>Le paiement pour les zones soumises à des contraintes naturelles est un paiement à la surface découplé et versé en sus du paiement de base aux agriculteurs situés dans des zones soumises à des contraintes naturelles. Ce paiement est facultatif pour les États membres. Lorsque ceux-ci l'appliquent, ils peuvent affecter à son financement jusqu'à 5 % du plafond national annuel établi à l'annexe II.</p>
II.6	Paiement en faveur des jeunes agriculteurs – Titre III, chapitre 5	<p>Le paiement en faveur des jeunes agriculteurs est un paiement à la surface découplé et versé en sus du paiement de base aux jeunes agriculteurs (à savoir des agriculteurs qui sont âgés de 40 ans au maximum et qui s'installent pour la première fois à la tête d'une exploitation agricole, ou qui se sont installés au cours des cinq années précédant la première introduction d'une demande au titre du régime). Ce paiement est obligatoire pour les États membres qui peuvent affecter à son financement jusqu'à 2 % du plafond national établi à l'annexe II. Un jeune agriculteur peut bénéficier de ce paiement pendant une période maximale de cinq ans suivant son installation. Il appartient aux États membres de fixer le mode de calcul de ce paiement et, en fonction de ce choix, le paiement est versé aux jeunes agriculteurs sous la forme d'un supplément par hectare ou d'un montant forfaitaire par exploitation.</p>
II.7	Soutien couplé facultatif – Titre IV, chapitre 1	<p>Il s'agit d'un soutien axé sur des secteurs ou productions spécifiques. Les États membres peuvent décider d'utiliser 8 % au maximum (par dérogation jusqu'à 13 % ou davantage sous réserve de l'approbation de la Commission) de leur plafond national pour les paiements directs, plus 2 % pour soutenir la production de cultures riches en protéines, pour financer le soutien couplé en faveur de secteurs ou régions où des types particuliers d'agriculture ou des secteurs agricoles spécifiques particulièrement importants pour des raisons économiques, sociales ou environnementales rencontrent des difficultés.</p>
II.8	Aide spécifique au coton – Titre IV, chapitre 2	<p>L'aide spécifique au coton est un paiement couplé octroyé par hectare de coton admissible. La superficie n'est admissible que si elle se situe sur des terres agricoles bénéficiant d'un agrément de l'État membre pour la production de coton, si elle est ensemencée en variétés agréées par l'État membre et si elle fait effectivement l'objet d'une récolte dans des conditions de croissance normales. L'aide aux agriculteurs affiliés à une organisation interprofessionnelle agréée est augmentée d'un montant de 2 EUR.</p>
II.9	Régime des petits agriculteurs Titre V	<p>Le régime des petits agriculteurs est un régime de soutien simplifié à l'intention des petits agriculteurs, qui bénéficient d'une réduction des charges administratives; il est instauré sous la forme d'un paiement forfaitaire par exploitation ou sous la forme d'un paiement qui tient compte du montant qu'un agriculteur pourrait recevoir en dehors du régime, soit pour l'année 2015, soit chaque année. Le niveau de l'indemnité est limité à un montant maximal de 1 250 EUR (un montant maximal inférieur peut être fixé par les États membres).</p>

II.10	Remboursement des crédits reportés de l'exercice N-1 (exercice au cours duquel l'ajustement au titre de la discipline financière s'applique) - Article 26, paragraphe 5, du règlement (UE) no 1306/2013	Remboursements effectués au cours de l'exercice N, conformément à l'article 26, paragraphe 5, du règlement (UE) no 1306/2013, des crédits reportés de l'exercice N-1, proportionnellement au montant de l'ajustement au titre de la discipline financière (y compris la réduction annuelle des paiements directs en vue de la constitution de la réserve pour les crises dans le secteur de l'agriculture)
-------	---	--

III. Les régimes et mesures de soutien visés au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil

III.1	Intervention publique Chapitre I, section 2	Lorsque le prix de marché de certains produits agricoles tombe en dessous d'un niveau prédéterminé, les autorités publiques des États membres peuvent intervenir pour stabiliser le marché en achetant des excédents de ces produits puis en les stockant jusqu'à ce que le prix de marché remonte. Les entités qui doivent être publiées sont celles qui bénéficient de l'aide, c'est-à-dire les entités auxquelles le produit a été acheté.
III.2	Aide au stockage privé Chapitre I, section 3	Aide octroyée pour soutenir temporairement les producteurs de certains produits en allégeant le coût du stockage privé.
III.3	Programmes en faveur de la consommation de fruits et de légumes et de lait à l'école Chapitre II, section 1	Aide octroyée pour soutenir la distribution de produits agricoles aux enfants dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, dans le but d'encourager leur consommation de fruits, de légumes et de lait, et d'améliorer leurs habitudes alimentaires.
III.4	Aide dans le secteur des fruits et légumes Chapitre II, section 3	Les producteurs sont encouragés à s'affilier à des organisations de producteurs, lesquelles bénéficient d'un soutien pour la mise en œuvre de programmes opérationnels s'inscrivant dans une stratégie nationale. Une aide est également allouée pour atténuer les fluctuations de revenu liées aux crises. Les programmes opérationnels prévoient un soutien aux mesures de prévention/gestion des crises, à savoir: le retrait du marché, la récolte en vert ou la non-récolte, des outils de promotion/communication, la formation, l'assurance récolte, une aide à l'obtention de prêts bancaires et la participation aux frais administratifs pour la constitution de fonds de mutualisation (fonds de stabilisation appartenant à des agriculteurs).
III.5	Aide dans le secteur vitivinicole Chapitre II, section 4	Aides diverses octroyées pour assurer l'équilibre du marché et accroître la compétitivité du vin européen: aide à la promotion du vin sur les marchés de pays tiers et à des actions d'information sur la consommation responsable de vin et sur le système AOP/IGP de l'UE; cofinancement des coûts de la restructuration et de la reconversion des vignobles, aide aux investissements dans des installations de vinification et dans des structures de commercialisation, ainsi qu'à l'innovation; aide à la vendange en vert, à la constitution de fonds de mutualisation, à l'assurance récolte et à la distillation de sous-produits.
III.6	Aide dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table Chapitre II, section 2	Aide octroyée aux programmes de travail triennaux établis par les organisations de producteurs, les associations d'organisations de producteurs ou les organisations interprofessionnelles dans un ou plusieurs des domaines suivants : (a) le suivi et la gestion du marché dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table; ^[1] _[SEP] (b) l'amélioration de l'incidence environnementale de l'oléiculture; ^[1] _[SEP] (c) l'amélioration de la compétitivité de l'oléiculture par la modernisation; ^[1] _[SEP] (d) l'amélioration de la qualité de la production d'huile d'olive et d'olives de table; ^[1] _[SEP] (e) le système de traçabilité, la certification et la défense de la qualité de l'huile d'olive et des olives de table; ^[1] _[SEP] (f) la diffusion d'informations sur les actions menées par les organisations de producteurs, les associations d'organisations de producteurs ou les organisations interprofessionnelles afin d'améliorer la qualité de l'huile d'olive et des olives de table. ^[1] _[SEP]
III.7	Aide dans le secteur de l'apiculture Chapitre II, section 5	Aide accordée pour soutenir ce secteur au travers de programmes apicoles destinés à améliorer la production et la commercialisation des produits de l'apiculture.
III.8	Aide dans le secteur du houblon Chap. II Section 6	Aide octroyée aux organisations de producteurs de houblon.
III.9	Restitutions à l'exportation Chapitre VI	Aide octroyée pour certains produits exportés dans des circonstances exceptionnelles et dans les limites découlant des accords internationaux conclus conformément au TFUE, pour couvrir la différence entre les prix sur le marché intérieur de l'UE et les prix sur le marché mondial.
III.10	Mesures exceptionnelles - Mesures de prévention des perturbations du marché Chapitre I, section 1	Mesures exceptionnelles accordées au titre de l'article 219, paragraphe 1, de l'article 220, paragraphe 1, et de l'article 221, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1308/2013 en tant que mesures de soutien aux marchés agricoles conformément à l'article 4, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1306/2013.

IV/A. Les mesures prévues au titre III, chapitre I, du règlement (UE) n° 1305/2013

IV/A.1	[DR] Article 14	Transfert de connaissances et actions d'information	Cette mesure porte sur la formation et d'autres types d'activités telles que des ateliers, l'encadrement, des activités de démonstration et des actions d'information, ainsi que des programmes d'échange de courte durée et des visites d'exploitations et de forêts en vue d'accroître le potentiel humain des personnes travaillant dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier, des gestionnaires de terres et des PME exerçant leur activité en zones rurales.
IV/A.2	[DR] Article 15	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	Cette mesure vise à améliorer, grâce au recours à des services de conseil et à la mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de services de remplacement sur l'exploitation et de services de conseils agricoles, la gestion durable et les performances économiques et environnementales des exploitations agricoles et forestières et des PME exerçant leur activité en zones rurales. Elle promeut également la formation de conseillers.
IV/A.3	[DR] Article 16	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	Cette mesure vise à aider tous les nouveaux adhérents aux systèmes de qualité de l'Union, nationaux et volontaires. L'aide au titre de cette mesure peut également couvrir les coûts résultant des activités d'information et de promotion destinées à sensibiliser les consommateurs quant à l'existence et aux caractéristiques des produits dont la production respecte les critères des systèmes de qualité de l'Union et nationaux.
IV/A.4	[DR] Article 17	Aides aux investissements physiques	Cette mesure devrait contribuer à l'amélioration des performances économiques et environnementales des exploitations agricoles et des entreprises rurales, à l'accroissement de l'efficacité du secteur de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles, à la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de l'agriculture et de la foresterie, et au soutien aux investissements non rémunérateurs nécessaires à la réalisation des objectifs dans le domaine de l'environnement.
IV/A.5	[DR] Article 18	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées	Cette mesure devrait aider les agriculteurs à prévenir les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques ou à reconstituer le potentiel agricole endommagé après que l'état de catastrophe ait été formellement reconnu par les autorités publiques compétentes des États membres, afin de contribuer à la viabilité et à la compétitivité de l'exploitation face à de tels événements.
IV/A.6	[DR] Article 19	Aide au développement des exploitations agricoles et des entreprises	Cette mesure prévoit un soutien à la création et au développement de nouvelles activités économiques viables telles que de nouvelles exploitations gérées par de jeunes agriculteurs et de nouvelles entreprises en zones rurales, ou au développement des petites exploitations. Une aide est également octroyée à des entreprises nouvelles ou existantes qui investissent dans la création ou le développement d'activités non agricoles essentielles pour le développement et la compétitivité des zones rurales et de l'ensemble des agriculteurs qui diversifient leurs activités agricoles. La mesure prévoit d'accorder des paiements aux agriculteurs admissibles au bénéfice du régime des petits agriculteurs qui transfèrent à titre permanent leur exploitation à un autre agriculteur.
IV/A.7	[DR] Article 20	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	Cette mesure soutient des opérations destinées à stimuler la croissance et à promouvoir la durabilité environnementale et socio-économique des zones rurales grâce notamment au développement d'infrastructures locales (y compris les connexions à haut débit, les énergies renouvelables et les infrastructures sociales) et de services locaux de base, ainsi qu'à la rénovation de villages et à des activités visant à la restauration et à l'amélioration du patrimoine culturel et naturel. La mesure soutient aussi la relocalisation des activités et la reconversion des installations en vue d'améliorer la qualité de vie ou d'augmenter la performance environnementale de la communauté.
IV/A.8	[DR] Article 21 (22-26)	Investissements en faveur du développement des zones forestières et de l'amélioration de la viabilité des forêts	Cette mesure vise à promouvoir des investissements dans le développement des surfaces boisées, dans la protection des forêts et dans l'innovation en foresterie, techniques forestières et produits forestiers en vue de contribuer au potentiel de croissance des zones rurales.
IV/A.9	[DR] Article 22	Boisement et création de surfaces boisées	Cette sous-mesure prévoit un soutien aux opérations de boisement et de création de surfaces boisées sur des terres agricoles et non agricoles.
IV/A.10	[DR] Article 23	Mise en place de systèmes agroforestiers	Cette sous-mesure soutient la mise en place de pratiques et systèmes agroforestiers qui intègrent délibérément des plantes vivaces ligneuses et des cultures et/ou animaux sur la même parcelle.
IV/A.11	[DR] Article 24	Prévention et réparation des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques	Cette sous-mesure vise à prévenir les dommages causés par des incendies ou autres catastrophes naturelles, y compris les cas d'infestations parasitaires et de maladies ainsi que les menaces liées au climat et à reconstituer (défricher et replanter) le capital forestier.
IV/A.12	[DR] Article 25	Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers	Cette sous-mesure soutient des actions qui renforcent la valeur environnementale des forêts, améliorent le potentiel des forêts en termes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, fournissent des services écosystémiques et renforcent le caractère d'utilité publique des forêts. Les investissements visent à assurer la valorisation environnementale des forêts.
IV/A.13	[DR] Article 26	Investissements dans les techniques forestières, la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers	Cette sous-mesure vise à soutenir des investissements en machines et/ou équipements destinés à l'abattage, la coupe, la mobilisation et la transformation du bois avant son sciage industriel. Elle a pour objectif principal l'amélioration de la valeur économique des forêts.

IV/A.14	[DR] Article 27	Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs	Cette mesure soutient l'établissement de groupements et d'organisations de producteurs, au cours des premières années surtout, lorsque des frais supplémentaires sont générés pour relever ensemble les défis du marché et consolider le pouvoir de négociation en matière de production et de commercialisation, y compris sur les marchés locaux.
IV/A.15	[DR] Article 28	Agroenvironnement – climat	Cette mesure encourage les gestionnaires de terres à appliquer des modes de production agricole qui contribuent à la protection de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles, ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Elle peut porter non seulement sur des pratiques agricoles plus écologiques, mais également sur le maintien de pratiques bénéfiques existantes.
IV/A.16	[DR] Article 29	Agriculture biologique	Cette mesure est axée sur le soutien au passage à l'agriculture biologique ou au maintien de celle-ci, afin d'encourager les agriculteurs à participer à ces régimes et, partant, à répondre à la demande de la société concernant le recours à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
IV/A.17	[DR] Article 30	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	Cette mesure accorde une aide compensatoire aux bénéficiaires qui subissent des désavantages particuliers découlant, dans les zones concernées, d'exigences obligatoires spécifiques liées à la mise en œuvre des directives «Oiseaux» et «Habitats» et de la directive-cadre sur l'eau, par rapport à des agriculteurs et gestionnaires de forêts établis dans d'autres zones non concernées par ces désavantages.
IV/A.18	[DR] Article 31	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques	Cette mesure vise à soutenir des bénéficiaires confrontés à des contraintes particulières liées à leur localisation en zone de montagne ou dans d'autres zones touchées par des contraintes naturelles importantes ou d'autres contraintes spécifiques.
IV/A.19	[DR] Article 33	Bien-être des animaux	Cette mesure prévoit des paiements aux agriculteurs qui s'engagent, sur la base du volontariat, à exécuter des opérations consistant en un ou plusieurs engagements en matière de bien-être des animaux.
IV/A.20	[DR] Article 34	Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts	Cette mesure répond à la nécessité de promouvoir la gestion durable et l'amélioration des forêts et des surfaces boisées, y compris le maintien et l'amélioration de la biodiversité, des ressources en eau et des ressources du sol, et la lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à la nécessité de conserver les ressources génétiques forestières, en ce compris des activités telles que le développement de variétés différentes d'espèces forestières dans une perspective d'adaptation aux spécificités locales.
IV/A.21	[DR] Article 35	Coopération	Cette mesure encourage les formes de coopération associant au moins deux entités et portant (notamment) sur les éléments suivants: les projets pilotes; la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie; les services touristiques; le développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux; les pratiques/projets communs en matière d'environnement/de changement climatique; les projets en faveur d'une fourniture durable de biomasse; les stratégies locales de développement mises en œuvre en dehors du cadre Leader; la conception de plans de gestion forestière; et la diversification vers des activités relevant de «l'agriculture sociale».
V/A.22	[DR] Article 36	Gestion des risques	Cette mesure offre un nouvel ensemble d'outils pour la gestion des risques et promeut les possibilités existantes en matière de soutien aux assurances et fonds de mutualisation via les enveloppes nationales des États membres affectées aux paiements directs en vue d'aider les agriculteurs exposés à des risques économiques et environnementaux croissants. La mesure introduit également un instrument de stabilisation des revenus pour indemniser les agriculteurs confrontés à une forte baisse de leurs revenus.
IV/A.22 Bis	[DR] Article 39 ter	Soutien temporaire exceptionnel en faveur des agriculteurs et des PME particulièrement touchés par la crise de la COVID-19	Cette mesure vise à fournir une aide d'urgence aux agriculteurs et aux PME particulièrement touchés par la crise de la COVID-19, afin d'assurer la continuité de leur activité commerciale. Le soutien prend la forme d'un paiement forfaitaire à verser au plus tard le 30 juin 2021, sur la base des demandes de soutien approuvées par l'autorité compétente au plus tard le 31 décembre 2020. Lors de l'adoption du règlement de transition [2019/0254 (COD)], cette mesure sera prolongée d'une période de 6 mois, avec l'approbation par l'autorité compétente au plus tard le 30 juin 2021 et le paiement d'une somme forfaitaire au plus tard le 31 décembre 2021.
IV/A.23	[DR] Article 40	Financement des paiements directs nationaux complémentaires pour la Croatie	Cette mesure offre aux agriculteurs admissibles au bénéfice des paiements directs nationaux complémentaires en Croatie, un paiement supplémentaire au titre du deuxième pilier.
IV/A.24	[RDC] Article 35 du règlement (UE) ¹¹ / _{SEP} 1303/2013	Soutien au développement local dans le cadre de Leader (CLLD - développement local mené par les acteurs locaux)	Cette mesure vise à maintenir Leader en tant qu'instrument intégré de développement territorial à l'échelon infrarégional («local») contribuant directement au développement territorial équilibré des zones rurales, lequel constitue l'un des objectifs globaux de la politique de développement rural. Le soutien au développement local mené par les acteurs locaux [Leader au titre du Feader] couvre: (a) les coûts afférents au soutien préparatoire couvrant le renforcement des capacités, la formation et la mise en réseau en vue de la préparation et de la mise en œuvre d'une stratégie de développement local; ¹¹ / _{SEP} (b) la mise en œuvre des opérations relevant de la stratégie de développement local mené par des acteurs locaux; ¹¹ / _{SEP} (c) la préparation et l'exécution des activités de coopération du groupe d'action locale; ¹¹ / _{SEP} (d) les frais de fonctionnement liés à la gestion de la mise en œuvre de la stratégie de développement local mené par des acteurs locaux; ¹¹ / _{SEP} (e) l'animation de la stratégie de développement local mené par des acteurs locaux. ¹¹ / _{SEP}

IV/A.25	[DR] Articles 51 - 54	Assistance technique	Cette mesure donne aux États membres la possibilité de fournir une assistance technique à l'appui d'actions qui soutiennent les capacités administratives liées à la gestion des fonds ESI. Ces actions peuvent porter sur la préparation, la gestion, le suivi, l'évaluation, l'information et la communication, la mise en réseau, le règlement des plaintes et le contrôle et l'audit des programmes de développement rural.
---------	-----------------------	----------------------	---

V/B. Les mesures prévues au titre IV, chapitre I, du règlement (CE) n° 1698/2005

Axe 1 - Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier: Article 20			
V/B.1.1	Article 21	a) des mesures visant à améliorer les connaissances et à renforcer le potentiel humain par :	la formation professionnelle et des actions d'information, y compris en ce qui concerne la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices, pour les personnes actives dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier: la mesure vise à favoriser la formation technique et économique, l'information et la diffusion de connaissances relatives aux domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie, y compris des compétences en matière de nouvelles technologies de l'information, ainsi qu'une prise de conscience suffisante des questions de qualité des produits, des résultats de la recherche et de la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'application de pratiques de production compatibles avec l'entretien et l'amélioration du paysage et la protection de l'environnement.
V/B.1.2.	Article 22		l'installation de jeunes agriculteurs: la mesure vise à faciliter à la fois l'établissement de jeunes agriculteurs qui sont âgés de moins de 40 ans et qui s'installent pour la première fois, et l'ajustement structurel de leurs exploitations après leur installation initiale.
V/B.1.3	Article 23		la retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles: cette mesure vise à faciliter l'ajustement structurel des exploitations transférées dans le cadre de la mesure d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs, ou par un transfert de l'exploitation destiné à en accroître la taille. L'aide est accessible aux agriculteurs et travailleurs agricoles âgés de 55 ans au moins qui décident de cesser définitivement leur activité agricole ou de cesser tout travail agricole, respectivement. Cette mesure est suspendue durant la période de programmation 2014 – 2020.
V/B.1.4.	Article 24		l'utilisation des services de conseil par les agriculteurs et sylviculteurs: le soutien en faveur de l'utilisation des services d'aide à la gestion et de conseil par les exploitants agricoles et sylvicoles vise à leur permettre d'améliorer la gestion durable de leurs exploitations. L'aide mise à disposition au titre de cette mesure contribue à couvrir les frais liés à l'utilisation de services de conseil.
V/B.1.5.	Article 25		la mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole ainsi que de services de conseil dans le secteur forestier: l'aide mise à disposition au titre de cette mesure couvre les frais liés à la mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole ainsi qu'à l'utilisation de services de conseil dans le secteur forestier.
V/B.1.6	Article 26	b) des mesures visant à restructurer et à développer le capital physique ainsi qu'à promouvoir l'innovation par :	la modernisation des exploitations agricoles: cette mesure vise à moderniser les exploitations agricoles en vue d'en améliorer la performance économique par une meilleure utilisation des facteurs de production. Le champ de la mesure couvre l'aide aux investissements matériels et/ou immatériels en vue de l'introduction de nouvelles technologies et d'innovations avec un ciblage sur la qualité, les produits biologiques et la diversification à l'intérieur/à l'extérieur de l'exploitation, ainsi que l'amélioration de la situation des exploitations agricoles en termes de respect de l'environnement, de sécurité au travail, d'hygiène et de bien-être animal.
V/B.1.7	Article 27		Amélioration de la valeur économique des forêts: cette mesure met une aide à la disposition de propriétaires forestiers privés (ou de leurs associations) ou de communes (ou de leurs associations) pour qu'ils/elles investissent dans l'amélioration et l'expansion de la valeur économique de leurs forêts, ou pour intensifier la diversification de la production et améliorer les débouchés commerciaux.
V/B.1.8.	Article 28		l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles: cette mesure prévoit une aide aux investissements matériels et/ou immatériels destinés à améliorer la transformation et la commercialisation de la production agricole et sylvicole primaire.
V/B.1.9	Article 29		la coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole: cette mesure soutient et encourage la coopération entre les agriculteurs, l'industrie alimentaire et de transformation des matières premières et les autres parties concernées afin de permettre au secteur agroalimentaire et au secteur forestier de tirer parti des débouchés qu'offrent les marchés en multipliant les approches novatrices en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés et technologies.
V/B.1.10	Article 30		l'amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier: l'aide couvre les opérations liées à l'accès aux surfaces agricoles et aux superficies boisées, au remembrement et à l'amélioration des terres, à la fourniture d'énergie et à la gestion des eaux.
V/B.1.11	Article 20, point b) vi)		Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées: la mesure prévoit une aide aux mesures de reconstitution et de prévention à l'encontre des catastrophes naturelles en tant que moyen de contribuer à l'axe «compétitivité».
V/B.1.12	Article 31		c) des mesures visant à améliorer la qualité de la production et des produits : en aidant les agriculteurs à s'adapter aux normes exigeantes fondées sur la législation communautaire: cette mesure vise à encourager les agriculteurs à mettre en œuvre plus rapidement les normes exigeantes fondées sur la législation communautaire en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux, de bien-être animal et de sécurité du travail et à respecter lesdites normes. Elle couvre une partie des dépenses exposées et des pertes de revenus subies par les agriculteurs en rapport avec l'application de ces normes. La mesure est suspendue durant la période de programmation 2014 – 2020.

V/B.1.13	Article 32		en encourageant les agriculteurs à participer à des régimes de qualité alimentaire: cette mesure prévoit une aide aux agriculteurs qui participent à des régimes de qualité alimentaire communautaires ou nationaux pour garantir aux consommateurs la qualité du produit ou du procédé de production utilisé du fait de leur participation à ces régimes, conférer une valeur ajoutée aux produits agricoles primaires et améliorer les débouchés commerciaux.
V/B.1.14	Article 33		en soutenant les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire: une aide est octroyée aux groupements de producteurs pour qu'ils informent les consommateurs et fassent la promotion des produits couverts par les régimes de qualité soutenus par les États membres dans le cadre de leurs programmes de développement rural en vue de sensibiliser les consommateurs quant à l'existence et aux caractéristiques des produits dont la production respecte les critères des régimes de qualité susmentionnés.
VB.1.15	Article 34		l'aide aux exploitations agricoles de semi-subsistance en cours de restructuration: une aide est accordée au titre de cette mesure aux exploitations agricoles dont la production est principalement destinée à la consommation propre. Cette mesure transitoire a été écartée pour la période de programmation 2014 – 2020.
V/B.1.16	Article 35		l'aide à la mise en place de groupements de producteurs: une aide est accordée pour faciliter l'établissement et le fonctionnement administratif des groupements de producteurs. Cette mesure transitoire a été écartée pour la période de programmation 2014 – 2020.
V/B.1.17	Article 25 bis du règlement (CE) n° 1974/2006	d) des mesures transitoires pour la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovaquie concernant:	Fourniture de services de conseil aux exploitations et de vulgarisation agricole en Bulgarie et en Roumanie.
V/B.1.18	Article 35 bis		Aide aux exploitations en cours de restructuration en raison de la réforme d'une organisation commune de marché.
Axe 2 – Amélioration de l'environnement et de l'espace rural: Article 36			
V/B.2.1	Article 37		des paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels: par le maintien de l'utilisation agricole des terres, les paiements accordés pour compenser les handicaps naturels des zones de montagne contribuent à la préservation de l'espace naturel ainsi qu'à la sauvegarde et à la promotion des modes d'exploitation durables.
V/B.2.2	Article 37		des paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne: par le maintien de l'utilisation agricole des terres, les paiements accordés pour compenser les handicaps naturels autres que ceux des zones de montagne contribuent à la préservation de l'espace naturel ainsi qu'à la sauvegarde et à la promotion des modes d'exploitation durables.
V/B.2.3	Article 38	a) les mesures axées sur l'utilisation durable des terres agricoles grâce à :	des paiements Natura 2000 et des paiements liés à la directive 2000/60/CE: ces paiements sont mis à la disposition des agriculteurs pour les aider à faire face aux désavantages spécifiques dans les zones concernées en raison de la mise en œuvre de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages et de la directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage afin de contribuer à la gestion efficace des sites Natura 2000, et pour aider les agriculteurs à faire face aux désavantages dans les bassins hydrographiques en raison de la mise en œuvre de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
V/B.2.4	Article 39		des paiements agroenvironnementaux: ces paiements couvrent les pertes de revenus et les coûts encourus par les agriculteurs et autres gestionnaires de terres qui s'engagent volontairement à utiliser des modes de production agricole compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, des paysages et de leurs caractéristiques, des ressources naturelles, des sols et de la diversité génétique.
V/B.2.5	Article 40		des paiements en faveur du bien-être animal: ces paiements couvrent les pertes de revenus et les coûts supportés par les agriculteurs qui s'engagent volontairement à adopter des normes d'élevage qui vont au-delà des normes obligatoires correspondantes.
V/B.2.6	Article 41		l'aide aux investissements non productifs: un soutien est octroyé aux investissements non rémunérateurs lorsqu'ils sont nécessaires pour tenir les engagements pris dans le cadre de régimes agroenvironnementaux ou d'autres objectifs agroenvironnementaux, ou lorsqu'ils contribuent à renforcer, dans l'exploitation, l'utilité publique des zones Natura 2000 ou d'autres zones de haute valeur naturelle.
V/B.2.7	Article 43		une aide au premier boisement de terres agricoles: une aide est octroyée aux agriculteurs pour le premier boisement de terres agricoles, à savoir des terres où des activités agricoles ont été entreprises. Les paiements couvrent les coûts d'installation et d'entretien ainsi que les pertes de revenus dues au boisement.
V/B.2.8	Article 44	b) les mesures axées sur l'utilisation durable des terres forestières grâce à :	l'aide à la première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles: une aide est accordée aux agriculteurs qui mettent en place des systèmes agroforestiers associant des activités d'agriculture extensive et des activités sylvicoles. L'aide couvre les coûts d'installation.
V/B.2.9	Article 45		l'aide au premier boisement de terres non agricoles: une aide est octroyée pour le reboisement de terres qui n'étaient pas cultivées. Les paiements couvrent les coûts d'installation ainsi qu'une prime annuelle lorsqu'il s'agit de terres agricoles abandonnées.
V/B.2.10	Article 46		des paiements au titre de Natura 2000: cette aide est accordée à des particuliers ou à des associations propriétaires de forêts afin de compenser les coûts supportés et les pertes de revenus subies en raison de restrictions à l'utilisation des forêts et autres surfaces boisées qui résultent de la mise en œuvre des directives 79/409/CEE et 92/43/CEE.

V/B.2.11	Article 47		des paiements sylvoenvironnementaux: cette aide est octroyée aux bénéficiaires qui prennent des engagements sylvoenvironnementaux sur une base volontaire pour une période de cinq à sept ans. .
V/B.2.12	Article 48		l'aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention: cette aide est accordée pour la reconstitution du potentiel forestier de forêts endommagées par des catastrophes naturelles et des incendies ainsi que pour l'adoption de mesures de prévention appropriées.
V/B.2.13	Article 49		l'aide aux investissements non productifs: une aide est accordée aux investissements forestiers qui sont liés à la réalisation des engagements pris au titre de la mesure sylvoenvironnementale ou d'autres objectifs environnementaux, et qui renforcent l'utilité publique des forêts ou des surfaces boisées de la zone concernée.

Axe 3 – Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale: Article 52.

V/B.3.1	Article 53	a) des mesures visant à diversifier l'économie rurale, notamment : ...	la diversification vers des activités non agricoles: cette mesure vise à aider la population rurale à diversifier les activités agricoles en faveur d'activités non agricoles, ainsi qu'à développer des secteurs autres que l'agriculture et à promouvoir l'emploi.
V/B.3.2	Article 54		l'aide à la création et au développement des microentreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique: cette mesure vise à diversifier les activités agricoles en faveur d'activités non agricoles grâce à un soutien à la création de microentreprises facilitant l'entrepreneuriat en zones rurales.
V/B.3.3	Article 55		la promotion des activités touristiques: cette aide couvre les petites infrastructures telles que des centres d'information ainsi que la signalisation des sites touristiques, les infrastructures récréatives, par exemple celles assurant l'accès aux espaces naturels, et les hébergements de petite capacité, ainsi que le développement et/ou la commercialisation de services touristiques liés au tourisme rural.
V/B.3.4	Article 56	b) des mesures visant à améliorer la qualité de la vie en milieu rural, notamment :	des services de base pour l'économie et la population rurale: cette mesure soutient l'amélioration des services de base, y compris l'accès local aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et des investissements. La mesure prévoit une aide pour la mise en place de services de base, en ce compris les activités culturelles et de loisir, pour un village ou une association de villages, ainsi que les petites infrastructures y afférentes.
V/B.3.5	Article 52, point b) ii)		la rénovation et le développement des villages: cette mesure vise à soutenir le développement des villages. .
V/B.3.6	Article 57		la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural: cette mesure concerne l'élaboration des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et d'autres espaces de haute valeur naturelle, les actions de sensibilisation environnementale et les investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine naturel ainsi qu'au développement d'espaces de haute valeur naturelle. La mesure soutient également des études ainsi que des investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine culturel.
V/B.3.7	Article 58	c)	une mesure visant à assurer la formation et l'information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3: cette mesure contribue à renforcer le capital humain dans les zones rurales en vue de réaliser les objectifs en matière de diversification des activités agricoles en faveur d'activités non agricoles et de développer des secteurs autres que l'agriculture, de promouvoir l'emploi, d'améliorer les services de base et de réaliser des investissements.
V/B.3.8	Article 59 .	d)	une mesure concernant l'acquisition des compétences et l'animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement. Une aide est accordée au titre de cette mesure pour des études portant sur la région concernée et la stratégie locale de développement, par exemple la formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement; pour des actions d'animation et la formation d'animateurs; et pour la promotion de partenariats public-privé.

Axe 4 – Leader: Article 61

La mesure Leader vise à soutenir la mise en œuvre de projets locaux de développement et de coopération ainsi que l'acquisition de compétences pour le fonctionnement du groupe d'action locale.

V/B.4.1	Article 63	a) Stratégies locales de développement : ..	Compétitivité (mesure 411)
V/B.4.2			Gestion de l'environnement/des terres (mesure 412)
V/B.4.3			Qualité de la vie/diversification (mesure 413)
V/B.4.4	Article 68, paragraphe 2, point b)		Coopération transnationale et interrégionale
V/B.4.5	Article 63, point c)		Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation
V/B.4.6	Article 66	..	Assistance technique

Annexe 2.

L'« échelle humaine », une échelle du sens et du soin dans une perspective agroécosystémique

L'expression « échelle humaine » est véritablement celle qui revient le plus souvent dans les écrits des responsables de micro-fermes. Elle fait d'ailleurs partie du sous-titre du dernier ouvrage co-écrit par Jean-Martin Fortier (2023) et de la *phrase d'accroche* de son livre à succès (*Le jardinier-maraîcher*, 2015) : « *Grow better not bigger with proven low-tech, human-scale, biointensive farming methods* ». Jean-Martin Fortier associe l'« échelle humaine » à deux autres composantes (la sobriété énergétique et technologique ainsi que les méthodes « bio-intensives »), ce qui la positionne dans les pas de la pensée du proportionné : « la technique doit demeurer commensurable avec les facultés humaines » (Rey, 2014, p. 102). Ces facultés se définissent à l'échelle individuelle, en tant qu'« être social » aux multiples fonctions cognitives : l'attention, l'orientation, la mémoire, les gnosies (perceptions des sensations) ainsi les fonctions exécutives, les praxies (gestes adaptés et précis), le langage, la cognition sociale et les compétences visuo-spatiales (représentations dans l'espace)

Jean-Martin Fortier définit dans son ouvrage quelques grandeurs de cette « échelle humaine » : il cite des éléments constitutifs de l'« entité sociale » comme le « nombre d'individus qui seront impliqués dans la gestion quotidienne des opérations », et des valeurs du système : « les revenus visés par l'entreprise », « le nombre de paniers » relié à la surface à cultiver (Fortier, 2015, p. 36). Par cette réflexion chiffrée sur son dimensionnement, Jean-Martin Fortier est en quelque sorte un producteur de normes qui influencent les autres maraîchers. L'« échelle humaine » véhicule cet ensemble normatif par l'image qu'elle produit.

Si à première vue, l'expression « échelle humaine » mobilise le concept géographique d'échelle, c'est en aménagement urbain et en architecture qu'elle a été largement utilisée. L'énoncé bref de son usage par les deux disciplines contribue à éclairer un peu plus ce qui définit cette expression qui semble nommer le fondement de la particularité du dimensionnement des systèmes d'activité micro-fermes.

Avant de passer par ces deux disciplines, notons que le dimensionnement des pratiques agricoles a longtemps été qualifié par des unités se rapportant à l'humain (son anatomie, son temps de travail dans la réalisation de certaines tâches spécifiques), ses outils manuels, ses pratiques en contexte et énoncés dans la langue du territoire : « la sétérée dans le Briançonnais⁵³¹, la carte⁵³² dans le Vivarais, [...] le boisseau et la corde en Armor⁵³³ » (Dumont, 1956, cité par Morlon, 2022). « [Cent cinquante ans] ans après l'adoption officielle du système métrique [en 1799], certains villages français résistaient encore à l'hectare » (Morlon, 2022 citant l'ouvrage *Voyages en France d'un*

⁵³¹ La sétérée est « la surface de terrain que l'on peut ensemencer avec un setier de blé. [...] Le setier [étant] une ancienne mesure de capacité, de valeur variable suivant les époques, les régions et la nature des marchandises mesurées » (Wiktionnaire).

⁵³² La carte ou le cartal est le quart d'un setier.

⁵³³ Le boisseau est l'équivalent d'un demi-tonneau (8 godets) (Chevalier, non daté) [en ligne] url : < <http://eric.havel.free.fr/Mesures22.htm> > (consulté le 05/04/2024).

Agronome de René Dumont (1956). La surface travaillée en un jour (l'« arpent », le « journal » et « l'hommée ») avait aussi différents qualificatifs les types de travaux⁵³⁴ ou encore l'aide plus ou moins nécessaire d'une traction animale⁵³⁵ mais aussi suivant les territoires⁵³⁶. La notion d'« échelle humaine » intégrerait donc l'idée d'un dimensionnement des activités humaines non seulement relié à des grandeurs propres aux facultés humaines mais aussi relié au territoire.

D'un point de vue urbanistique, plusieurs travaux dont ceux de Gehl (2010) construisent une pensée de l'aménagement urbain par le prisme de l'« échelle humaine » : « celle où les éléments s'appréhendent à hauteur d'homme, à la vitesse du pas ». « Plus qu'une simple mesure, [elle] permet la perception d'un espace et de son sens, ainsi que la reconnaissance de ses usages potentiels » (Vivre en ville, 2017). Gehl (2010) propose un ensemble de grandeurs caractéristiques pour concevoir un espace de la ville à « échelle humaine »⁵³⁷ afin qu'il réponde aux besoins humains (sécurité, confort, mobilité, appartenance, etc.). Il énonce quatre conditions : l'espace aménagé doit être animé, sécuritaire, durable et favorable à la santé de ses résidents.

D'un point de vue architecturale⁵³⁸, Mickael Labbé (2021) cite l'« échelle humaine » comme « norme des normes » à travers une réflexion sur les apports très riches de la pensée de Charles-Édouard Jeanneret-Gris, dit « Le Corbusier »⁵³⁹. Le célèbre architecte développa une « philosophie architecturale » dont la « cohérence » peut être « efficacement redécrite et reconstruite dès lors que celle-ci est pensée à partir de la thématique fondamentale de l'échelle humaine » (*ibid.*, 2021).

« La question de l'échelle humaine, partant de la problématique des besoins humains, se constituera comme une stratification du réel anthropologique selon la prise en compte de différents niveaux (biologique et physiologique, esthétique et rationnel, métaphysique et spirituel). Car il s'agira bien de prendre en compte la totalité de l'humain, s'il s'agit de satisfaire par le moyen de l'architecture à l'ensemble des besoins humains génériques. Une architecture qui ne prendrait en compte que les besoins vitaux corporels et élémentaires représenterait nécessairement une prise en compte insuffisante et tronquée de l'échelle humaine dans toute sa globalité. »

(Labbé, 2021)

⁵³⁴ « Hommée de bêcheur pour les jardins », « hommée de faucheur » pour les prairies.

⁵³⁵ « L'arpent est la valeur de ce qu'un homme avec 2 ou 3 chevaux, selon la force des terres, peut labourer en un jour, ou en deux jours avec des bœufs » (La Bretonnerie, 1783, p. 86, cité par Morlon, 2022).

⁵³⁶ L'« arpent de Paris » équivaut à « environ huit hommées » de Provence et du Lyonnais (Liger, 1715, p. 10, cité par Morlon, 2022).

⁵³⁷ Vivre en ville (2017) donne plusieurs exemples dont :

- « c'est à moins de 25 mètres de distance qu'on perçoit suffisamment notre environnement pour s'émouvoir d'une scène et à moins de 100 mètres qu'on identifie les mouvements de quelqu'un » ;
- « un adulte marche à environ 5 km/h et est stimulé si le décor change toutes les 5 secondes. Une rue commerciale avec des façades de moins de 7 mètres de large encourage donc la marche ».

⁵³⁸ « L'idée d'échelle humaine provient de l'architecture [...]. On en trouve la marque dans le système métrique anglo-saxon, où l'inch équivaut à la longueur de la première phalange du pouce, le foot à celle de l'avant-bras et le yard à celle d'un pas normal – ou à la distance entre le bout des doigts et le nez lorsque le bras est étendu – tandis qu'en France, le système métrique ne fait plus référence à rien d'humain », puisque c'est une convention de 1799 qui en fixe l'unité à un quarante-millionième du méridien terrestre » (Gruca, 2009, citant Sale, 2007).

⁵³⁹ Nous aurions pu aussi citer les travaux de Kirkpatrick Sale (2007) cité par Philippe Gruca (2009).

Dans ce contexte, l'architecture doit être pensée avec le souci constant du confort humain par un aménagement de son « espace vital » normé selon des mesures fondées sur la morphologie humaine. D'après l'auteur, « les mesures devraient être chair, c'est-à-dire expression palpitante de notre univers à nous [humains] » (Le Corbusier, 1942, p. 36). Critique du système métrique, Le Corbusier créa un système alternatif et opératoire : le « Modulor » (contraction de « module » et « nombre d'or »)⁵⁴⁰. Les dessins de l'« humain moyen » utile à sa conceptualisation font penser aux schémas de Jean-Martin Fortier (2015) qui rend compte des grandeurs utiles au dimensionnement du système de production micro-maraîcher (cf. **Figure** ci-dessous). Il y a chez Fortier, une tentative de rendre compte de ce qui, dans le cas de sa micro-ferme, est à « échelle humaine ». Paradoxalement, la normalisation de son système « à échelle humaine » passe par ce qu'il nomme une « standardisation » (*ibid.*, p. 47). Toutefois, à l'opposé de la sémantique appartenant au monde industriel, ce terme est employé à dessein pour rendre plus efficace le travail (évite les « pertes de productivité ») et s'accorder avec les outils existants (ou nouvellement créés⁵⁴¹) ; il cite notamment la segmentation des « champs en plusieurs parcelles de même dimension » (*ibid.*, p. 47 et 49) et le placement des parcelles à « équidistances d'un bâtiment multifonctionnel » (*ibid.*, p. 48).

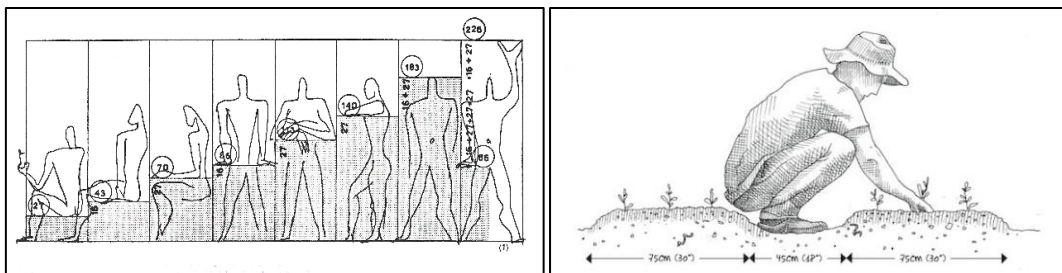


Figure : Parallèle entre un modèle-norme architecturale et un modèle-norme micro-ferme

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sources : Le Corbusier (1948), Fortier (2015, p. 50).

Commentaire :

À gauche : Schéma extrait du livre *Le Modulor* (Le Corbusier, 1948).

À droite : Schéma extrait du livre *Le jardinier-maraîcher* (Fortier, 2015, p. 50).

L'« échelle humaine » pour une ferme renverrait donc à la fois à l'étendue sur laquelle l'humain peut exercer son pouvoir mais aussi à la configuration spatiale particulière du *système ferme* (facteur d'ergonomie). Le concept dépassant largement les facteurs de production, l'« échelle humaine » peut ne pas être forcément l'apanage des micro ou petites fermes d'après la conception de Jean-Martin Fortier. Il s'inscrit aussi dans les pas des promoteurs de la permaculture (il cite notamment David Holmgren, 1991) en dissociant l'« échelle humaine » de la petitesse du système : « en règle générale, une bonne installation n'est pas tributaire de la taille de l'exploitation ; elle est efficace à petite ou grande échelle » (*ibid.*, 2015, p. 47). C'est ainsi que de nombreux exemples de fermes permacoles existent avec un spectre très large de grandeurs, en termes de surface, nombre de

⁵⁴⁰ Le Corbusier y consacra un ouvrage publié en 1945 au sous-titre : « A Harmonious Measure to the **Human Scale** Universally applicable to Architecture and Mechanics »

⁵⁴¹ « De plus en plus de jardiniers-maraîchers utilisent des plates-bandes d'une largeur de 75 centimètres, de sorte qu'aujourd'hui plusieurs outils et équipements sont standardisés à cette largeur ».

gestionnaires, etc. Toutefois, David Holmgren (2014, p. 396⁵⁴²) appelle à ce que les « systèmes doivent être conçus de manière à fonctionner à l'échelle la plus petite possible, tout en restant pratiques et sobres en énergie ». Il cite d'ailleurs les « ménages et les jardins qui sont, par définition ou presque, à échelle humaine : les tâches et les productions correspondent aux capacités et aux besoins des individus » (*ibid.*, p. 399).

Parmi les raisons de la petitesse de ces systèmes que nous interrogeons dans nos terrains, il y a la « difficulté pragmatique d'accès au foncier pour des personnes hors cadre familial et [...] la volonté de limiter le capital investi au départ » (Morel, 2019, p. 5), cette dernière étant reliée au sous-objectif « stratégie progressive de développement » du cadre de définition construit par MicroAgri. Le lien entre dimensionnement et progressivité sera aussi questionné dans nos terrains. La mesure serait donc relative dans les dimensions qui la constitue, relative dans chaque système et relative dans le temps. Lyonnet (2018) et Morel (2019, p. 5) se rejoignent dans l'idée qu'au-delà d'« être petit », les systèmes micro-fermes « [font] petit » dans le sens où ce n'est pas une condition d'existence mais une condition d'action du système d'activité. « "Faire petit" est dans la plupart des cas un vrai choix [...] à la fois d'ordre écologique, matériel et éthique ».

D'un point de vue « matériel », Charles et Perrine Hervé-Gruyer (2014, p. 149) évoquent l'importance de la main dans le dimensionnement de leur *système d'activité* : « *La machine est incapable de soigner simultanément deux, trois ou quatre végétaux cultivés ensemble. La main humaine le peut. [...] Elle peut « associer et densifier les cultures* ». Le rapport à la mécanisation est à explorer comme une dimension de la mesure du *système d'activité micro-ferme*.

D'un point de vue écologique et éthique, Morel (2019, p. 5, 6) citant les maraîchers qu'il a étudié, évoque le lien entre « petite superficie » et « soin » :

« *La connaissance fine et intime du lieu [va] de pair avec un sentiment de responsabilité et la possibilité d'en "prendre soin", ce qui rejoint le sens du care mis en avant à la fois par la permaculture (Mollison, 1988) et l'agriculture biologique.* »
(Morel, 2019, p. 5, 6)

Dans le cas des micro-fermes, la notion de « soin » est multi-dimensionnelle ; elle n'est pas uniquement « anthropocentrique ». Ce positionnement dissocie donc la conception d'« échelle humaine » développée par Le Corbusier (1925, p. 29)⁵⁴³ de celle des micro-fermes. Dans notre champ d'étude, le « soin » rejoint les expressions du mouvement permacole (d'où est issue l'expression « guérir la terre » emprunté par Hervé-Gruyer P. et C. Hervé-Gruyer, 2014) et « la recherche éthique globale du "prendre soin de la nature" » (Morel, 2016, p. 47) présente à la fois dans la permaculture mais aussi dans des « pensées agricoles traditionnelles » (dont le mouvement de l'agriculture paysanne est en France l'un des derniers vecteurs) :

« *Le lien avec le vivant et les lieux caractérisaient les pensées agricoles traditionnelles que l'on pourrait qualifier de paysannes. Le mot paysan vient du latin pagus qui signifie le pays et marque la relation des*

⁵⁴² Principe n° 9 : « Utiliser des solutions lentes et à petite échelle » (Holmgren, 2014, p. 395, 404 et 412).

⁵⁴³ À dessein et non péjorativement parce qu'il emploie ce terme comme argument de la nécessité d'un retour à l'« échelle humaine » en architecture face à la perte de sens dont serait victime sa discipline (Labbé, 2021).

humains au lieu qu'ils habitent. Il est révélateur de constater que la pensée moderne a longtemps rendu ce terme synonyme d'arriéré, comme si le lien à la Terre était un archaïsme honteux que la modernisation visait à dépasser. »

(Morel, 2016, p. 30)

Les Hervé-Gruyer (2014, p. 77) résument leur vision en répétant à plusieurs reprises que dans les micro-fermes, « *tout se fait dans le sens de la vie* »⁵⁴⁴.

Nous supposons que la micro-ferme en tant que *système d'activité*, ne fait pas que « mobilis[er] des ressources disponibles dans un environnement écologique et social donné » (Gasselin, Vaillant et Bathfield, 2014, p. 106), elle les co-produit. Elle « œuvre pour l'agroécosystème » (MicroAgri, 2019) auquel elle appartient. En cela, les micro-fermes s'inscriraient dans la notion de condition paysanne décrite par Ploeg (2014, p. 26 et 51), incarnant « une agriculture paysanne renouvelée » (Fortier, Sécheret et Nessman, 2023, p. 11).

La condition paysanne est définie comme « "la lutte pour l'autonomie et le progrès dans un contexte caractérisé par des relations de dépendance, la marginalisation et les privations" [p. 26] qui se traduit à l'échelle de la ferme par "des formes de coproduction entre l'homme et la nature vivante" [p. 51] en favorisant la constitution sur la ferme d'une "base de ressources [autocontrôlée et] autogérée" [p. 51] qui accroît l'autonomie. »

(Morel, 2016, p. 31 citant Ploeg, 2014)

L'« agroécosystème » est un concept instruit dans le champ scientifique de l'agroécologie par des auteurs comme Gordon R. Conway (1987) ; il s'agit de « systèmes écologiques modifiés par les êtres humains pour produire de la nourriture, des fibres ou d'autres produits agricoles. [...] [Ils] sont souvent structurellement et dynamiquement complexes, mais leur complexité découle principalement de l'interaction entre processus socio-économiques et écologiques » (Conway, 1987, p. 95). Ce concept complète la notion de système d'activité par la reconnaissance de deux propriétés :

- les relations entre humains et non humains mobilisent des interdépendances (considérations écosystémiques) ;
- ces relations s'inscrivent dans une perspective d'amélioration de « la valeur sociale » (au sens de l'économie du bien-être développés notamment par Layard et Walters (1978)).

Gordon R. Conway (1987, p. 100) définit la « valeur sociale » comme « la quantité de biens et de services produits par l'agroécosystème, leur relation avec les besoins humains (ou le bonheur humain) et leur répartition au sein de la population humaine ».

La notion d'agroécosystème offre un ancrage conceptuel qui nous semble pertinent pour étudier la notion d'« échelle humaine » et apporter ainsi un questionnement encore plus affirmé sur le dimensionnement des activités dans les travaux en agroécologie.

⁵⁴⁴ Hasard ou inspiration, ils utilisent la même formule que Mzoughi (2014, cité par Morel, 2019, p. 6).

Annexe 3.

Les micros-cravates : un dispositif essentiel de l'observation participante intégrale

La récolte de données commençant dès le premier pied posé sur la ferme, mon micro était déjà ouvert dès mon arrivée chaque matin. Bien évidemment, les responsables de la ferme étaient au courant de ce dispositif et m'avaient accordé leur confiance. Un premier micro était accroché à mes vêtements et le deuxième était accroché aux vêtements de l'un des deux responsables de la ferme (cf. **Figure** ci-dessous).

Les micros-cravates captent le son de manière additionnel, sans se couper ; ainsi, on peut capter toutes les voix et l'ambiance sonore.

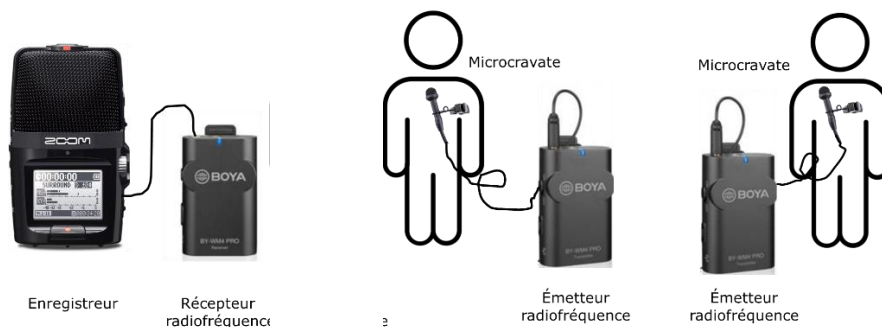


Figure : Dispositif d'enregistrement à double micro-cravate

Réalisation : Damien Toublant, 2023

Le dispositif peut paraître impressionnant pour les individus enquêtés mais il est très vite oublié. Ils étaient si facilement oubliés, que parfois ils étaient recouvert par un vêtement, une écharpe ou se détachaient et cela pouvaient rendre le son inaudible. Les travaux agricoles mobilisant des mouvements du corps parfois très importants, il faut trouver le bon endroit où les attacher.

Un petit moment était prévu lors de l'équipement pour autonomiser la personne qui portait le dispositif ; elle devait ensuite savoir l'enlever et le remettre mais aussi savoir l'éteindre et le rallumer.

L'usage de ce type de dispositif nécessite des précautions :

- Prévenir en amont la personne enregistrée et conserver le dispositif qu'après consentement éclairé. Prévenir aussi tous les individus susceptibles d'être enregistrés à proximité (dans un rayon de 20 mètres)
- Fixer des limites à son utilisation. Il était convenu qu'elle pouvait l'éteindre pour des conversations qu'elle ne souhaitait être enregistrées et bien évidemment lorsqu'elle allait aux toilettes. Un avantage des micros est qu'ils se coupaient lorsqu'ils étaient trop loin

de la « base » située dans ma poche de manteau⁵⁴⁵. Cela me permettait de capter seulement les propos des « scènes » dont j'étais *a minima* acteur sinon témoin.

- Faire oublier le dispositif. Ne plus en parler lors des interactions discursives « en action », en veillant toutefois à ce que le dispositif reste allumé (veille sur le risque de déchargement de la batterie et sur l'usage fortuit des boutons on/off) ou soit rallumer lorsqu'une situation demande de l'éteindre. Il faut aussi bien sûr être vigilant sur la qualité du son capté (micro-cravate pas obturé, pas soumis à des frottements de vêtements ou non mouillé).

- Tous les soirs, effectuer les sauvegardes et les rechargements de batterie :
 - Classer les fichiers, avec une arborescence claire, par date et par micro porté (car possibilité de multiples mini-fichiers). Ce travail anticipe les longues sessions de « dérushages » et de transcriptions ;
 - S'occuper de charger les piles la nuit pour qu'elles soient opérationnelles le lendemain ;
 - Faire des doubles sauvegardes une fois rentré du « terrain ».

⁵⁴⁵ La communication entre son micro et se faisant pas radiofréquence, à une distance de 20 mètres (sans obstacles) et 5 mètres avec obstacle (bâche plastique de serre, brouette remplie de caisses à légumes, cabane, etc.).

Annexe 4.

Métadonnées partielles du tableau descriptif des micro-fermes de l'échantillon

VARIABLES	DESCRIPTION	CONTENU
NOM-FERME	Nom de la ferme	x
ID-NB	Numéro affecté pour l'écriture de la thèse	n° affecté arbitrairement par ordre alphabétique des noms de plantes
ID-PLANTE	Nom de plante affecté pour l'écriture de la thèse	Affectation basée sur des sous-groupes que seul le chercheur a la connaissance
OK	<i>Colonne utile à l'exploitation du tableau pour l'écriture</i>	x
COMPLETION	Taux de complétude de la ligne	automatique
CODE-SOURCE	Code utilisé dans la source de données primaires	Les 17 sources de données utilisées pour agréger la donnée sur les micro-fermes de notre échantillon sont nommées par des lettres (A à N, avec des chiffres lorsque changement d'enquêteur)
ID-SOURCE	Renvoi le ou les codes utilisés dans la ou les différentes sources de données et le ou les replace dans la succession A~B1~B2~B3~C~D~E1~E2~F~G~H~I~J~K~L~M~N pour conserver la généalogie	Inscrire le code dans cette succession : 00~00 Par exemple, une ferme peut être nommée « F » dans un entretien réalisé en 2019 (code source A) puis « 5 » en 2020 (code source B2) ; la succession sera alors : F~00~05~00
DPT	Numéro du département	Uniquement les 2 premiers chiffres
GEO	Zonage urbain-rural basé sur l'indice de densité communale (<i>source : INSEE</i>)	Indice de densité de 1 à 7 : 1 : Grands centres urbains 2 : Centres urbains intermédiaires 3 : Petites villes 4 : Ceintures urbaines 5 : Bourgs ruraux 6 : Rural à habitat dispersé 7 : Rural à habitat très dispersé
VILLE	Ville, commune où se situe principalement la ferme (majorité de ses parcelles cultivées)	Texte

CODE-POSTAL	Code postal correspondant à cette commune	Texte
ADRESSE-COMLETE	Adresse complète de la ferme	Texte
NOM-RESPONSABLE(S)	Nom du ou de la responsable principal(e) (s'il y en a deux et que la gestion principale n'est pas caractérisée, définir arbitrairement)	Texte
ANNEE-INSTALLATION	Année de création juridique de l'entreprise et/ou de la création du statut social et/ou de mise en production (au choix de l'enquête)	Texte
RESUME-ECRITURE	<i>Colonne utile à l'exploitation du tableau pour l'écriture</i>	Texte (mots-clés aidant au repère d'idées-clés)
GENRE-RESP1	Genre du ou de la responsable principal(e) de la ferme	H F
STATUT-SOCIAL-RESP1	Statut social du ou de la responsable principal(e) de la ferme	chef_exploit cotisant_solid aucun salarie
FORME-JURIDIQUE	Forme juridique de la ferme (si plusieurs formes juridiques, les séparer par un ;))	EI EARL GAEC etc
SIQO	Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine	AB N&P (Nature & Progrès) Déméter etc.
GENRE-RESP2	Genre du ou de la responsable secondaire de la ferme	H F
NB-TRAVAILLEURS	Nombre de travailleurs ou travailleuses sur la ferme	salariés, apprentis entre autres
LIEN-RESP	Lien entre les responsables	couple, associe, apprenti, etc.
ENTITE SOCIALE	Configuration de l'entité sociale : permet d'élargir au ménage et de compter éventuellement le nombre d'enfants « à charge »	par exemple : couple~4 enfants
TRAVAIL-EXT	L'un des membres de l'entité sociale travaille-t-il à l'extérieur du système d'activité ?	non oui, les deux oui, conjoint oui, conjointe oui, resp1 oui, resp2 oui, resp1-resp2 Dans le cas spécifique de la retraite, écrire "non, mais retraite"
QUEL-TRAVAIL-EXT	Emploi, poste ou domaine de la profession du travail extérieur principal	Texte

AGE-RESP1	Âge du ou de la responsable principal(e) au moment de la première enquête consignée	Texte
ANNIV-RESP1	Année de naissance du ou de la responsable principal(e)	Texte
AGE-RESP2	Âge du ou de la responsable secondaire au moment de la première enquête consignée	Texte
ANNIV-RESP2	Année de naissance du ou de la responsable secondaire	Texte
NIMA-resp1	Lien familial au monde agricole du ou de la responsable principal(e) de la ferme. Non Issu(e)s du Milieu Agricole, c.à.d. un individu n'ayant pas de lien de parenté avec un ou une agricultrice dans sa filiation familiale jusqu'au troisième degré collatéraux inclus (3D) (cousin germain, oncle ou tante)	NIMA IMA 1G~(membre de la famille;atelier(s)) IMA 2G~(membre de la famille;atelier(s)) IMA 3G~(membre de la famille;atelier(s)) IMA 3D~(membre de la famille;atelier(s))
NIMA-resp2	Lien familial au monde agricole du ou de la responsable secondaire de la ferme. Non Issu(e)s du Milieu Agricole, c.à.d. un individu n'ayant pas de lien de parenté avec un ou une agricultrice dans sa filiation familiale jusqu'aux troisièmes degrés collatéraux inclus (cousin germain, oncle ou tante)	NIMA IMA 1G~(atelier(s)) IMA 2G~(atelier(s)) IMA 3D~(atelier(s))
NIT-resp1	Lien au territoire du ou de la responsable principal(e)	NIT (Non Issu(e)s du Territoire) IT (Issu(e)s du Territoire)
NIT-resp2	Lien au territoire du ou de la responsable secondaire	NIT (Non Issu(e)s du Territoire) IT (Issu(e)s du Territoire)
HCF	Installation Hors Cadre Familial, c.à.d. selon la définition nationale du Ministère chargé de l'agriculture, une installation est considérée comme Hors Cadre Familial s'il n'existe aucun lien de parenté entre le repreneur et son cédant, jusqu'aux troisièmes degrés collatéraux inclus (cousin germain, oncle ou tante)	HCF CF, mentionner le lien de parenté
RECONVERSION	L'installation intervient directement dans le prolongement de la formation initiale ou après changement de métier ou de statut professionnel	reconversion pas de reconversion pluriactivité (si par exemple, le responsable n'a pas quitté son emploi qu'il avait précédemment à plein temps)
DECLIC-INSTALLATION	Éléments déclencheurs de l'installation	Texte

FORMATIONS-RESP1	Formation du ou de la responsable principal(e)	Texte
FORMATIONS-RESP2	Formation du ou de la responsable secondaire	Texte
EMPLOI-PRECEDENT-RESP1	Emploi, poste ou domaine de la profession du ou de la responsable principal(e), avant installation	Texte
TERRITOIRE-PRECEDENT	Territoire du ou de la responsable principal(e), avant installation	Texte
DJA-RESP1	Le ou la responsable principal(e) a obtenu la DJA ?	oui non
DJA-RESP2	Le ou la responsable secondaire a obtenu la DJA ?	oui non
FAIRE-VALOIR-TERRES	Mode de faire-valoir des terres	propriétaire mixte_prop (majoritairement propriétaire mais avec un peu de location) mixte_loca (majoritairement locataire et propriétaire à la marge) locataire prêt-familial prêt-amical concession (par ex. dans le cas spécifique de l'ostréiculture)
FAIRE-VALOIR-BATI	Mode de faire-valoir des bâtiments	propriétaire mixte_prop (majoritairement propriétaire mais avec un peu de location) mixte_loca (majoritairement locataire et propriétaire à la marge) locataire prêt-familial prêt-amical concession (par ex. dans le cas spécifique de l'ostréiculture)
HABITE-SUR-PLACE	Habitat sur le lieu comprenant la majorité des terres et bâtiments utilisés ?	oui non
TYPE-HABITAT	Précarité de l'habitat	Précaire (spécifier le type : mobilhome, caravane, etc.) Non précaire
COMMERCIALISATION	Débouchés de commercialisation	Vente directe à la ferme (nb) AMAP (nb) marché(s) etc.
SUBVENTIONS-AIDES	Subventions et aides principales	Texte
CA	Estimation d'un chiffre d'affaires lissé sur 12 mois	Unité : k€/an

REMUNERATION	Estimation d'une rémunération lissée sur 12 mois (par UTA, généralement par responsable de la ferme)	Unité : €/mois
SURFACE-TOTALE-HA	Surface totale de la ferme (en hectare)	Unité : ha
SURFACE-CULTIVEE-HA	Surface cultivée de la ferme (en hectare)	Unité : ha
SURFACE-PAR-PROD	Surface cultivée par production (en hectare)	Unité : ha
AGRANDISSEMENT	Volonté d'agrandir la ferme ?	oui, + explications non
TYPE-ACTIVITES	Type d'activités : état/fonction habituelle d'une personne qui constitue généralement la source de ses moyens d'existence	Production Transformation Commercialisation Accueil Agrotourisme etc.
ACTIVITES	Liste des ateliers (unité de gestion au sein d'un système de production, liée à la mise en place d'un type de culture ou d'un type d'élevage) et leur dimension	atelier1;dimension;unite~atelier2;dimension;unite
MECANISATION	Principaux outils et machines	Texte
CHEPTEL	Type de cheptel et dimension	Texte
TYPE-RESEAUX	Type de réseaux auxquels se lie la ferme	amicaux association etc.
ELU	L'un des membres de l'entité sociale actrice du système d'activité est-il élu associatif, syndical ou de la République ?	oui, spécifier qui ? Non
NB-RESEAUX	Nombre de réseaux auxquels se relie la ferme	<5 [5;15] >15
ISOLEMENT	Rapport à l'isolement : au-delà du nombre de réseaux, décrit la dynamique : les responsables sont-ils à l'initiative de certains réseaux ? Certains événements ? Sont-ils acteurs de leurs liens aux autres ? Ou passifs dans leur isolement ?	Texte
FINALITES	Les aspirations que portaient les responsables de micro-fermes à l'installation	Texte
OBJECTIFS	"les moyens mis en œuvre pour répondre aux stratégies"	Texte
DEMONSTRATION	Le/la ou les responsables de la ferme portent-ils un désir de démonstration dans leur projet ?	oui, + texte non
CARACTERISTIQUES-MF	Caractéristiques que donnent les responsables de ferme enquêtés concernant leur vision de ce que peut être	Texte (dont export du recensement participatif de MicroAgri)

	une micro-ferme et pourquoi ils identifient leur ferme comme telle	
COMMENTAIRES	Commentaires permettant par exemple de mentionner des informations importantes non contenues dans les colonnes ou des développements permettant de mieux comprendre certaines colonnes ou des citations	Texte
DIFFICULTES	Difficultés marquantes dans la trajectoire de la ferme	Texte
SOLUTIONS-TROUVEES	Solutions trouvées aux difficultés	Texte
TELEPHONE	Téléphone de la ferme	Texte
COURRIEL	Courriel de la ferme	Texte
ADRESSE-COMLETE	Adresse complète de la ferme	Texte
SIRET	Numéro de SIRET	Texte
AUTRES SOURCES	Autres sources d'informations complémentaires ; par exemple, des pages de site internet	Texte

Réalisation : Damien Toublant et Anouk Bonaldi, 2024

Source : Base de données des 99 micro-fermes.

Annexe 5.

L'échantillon des 99 micro-fermes étudiées

En couleur : 3 fermes « études de cas »

ID PLANTE	ANNÉE INSTALLATION	NOMBRE RESPONSABLES	SIQO	ATELIERS DE PRODUCTION	DPT	DENSITÉ COMMUNALE	TDAAV2017
Achillée	2015	2	AB	maraîchage, poules pondeuses	33	2	42
Agripaume	2022	1	AB	maraîchage	33	6	42
Aigremoine	2017	1	AB	maraîchage	33	6	42
Alchémille	2016	3	NON	ostréiculture	33	2	14
Alfafa	2020	1	AB	maraîchage	33	6	00
Alkékenge	2012	2	NON	safran	33	5	42
Alliaire	2011	1	AB	PPAM, cueillette	33	5	12
Aneth	2015	1	AB, demeter	maraîchage	33	1	42
Armoise	1979	1	NON	maraîchage	33	6	42
Aspérule	2011	1	AB	caprins	33	6	12
Astragale	2016	1	AB	maraîchage	33	6	42
Aubépine	2011	1	NON	maraîchage	33	6	42
Aunée	2016	1	AB	maraîchage	33	6	00
Badiane	2016	1	AB	volailles	33	6	42
Balsamite	2014	1	NON	PPAM, sylviculture, cueillette	33	6	42
Bardane	1998	3	NON	viticulture	33	6	42
Basilic	1992	1	NON	viticulture	33	2	42
Berbéris	2017	1	NON	petits fruits	33	1	42
Bistorte	2017	1	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM, cueillette	33	6	21
Bourrache	2019	1	NON	maraîchage, PPAM, bovins, ovins, porcins, volailles, équin	33	5	42
Bugrane	2015	2	AB	maraîchage, fruitiers	33	5	12
Busserole	2018	1	AB	maraîchage, semences	33	6	00
Calendula	1986	2	NON	caprins-laine	33	7	00
Camomille	2013	1	NON	ânesses	33	7	12
Capillaire	2008	2	AB, demeter	viticulture	33	5	42
Capucine	2014	2	AB	maraîchage, fruitiers, volailles	33	4	42
Cardamome	2006	1	AB	maraîchage, fruitiers, apiculture	33	6	00
Carvi	1993	4	AB	ovins-viande, porcins, bovins	33	6	12
Chardon	2013	4	AB	céréales, maraîchage, fruitiers	33	6	00
Chélidoine	2013	5	AB	caprins-lait	33	6	42
Coquelicot	2015	1	NON	maraîchage	33	4	42

ID PLANTE	ANNÉE INSTALLATION	NOMBRE RESPONSABLES	SIQO	ATELIERS DE PRODUCTION	DPT	DENSITÉ COMMUNALE	TDAAV2017
Cumin	2013	2	AB	maraîchage, porcins	33	5	42
Échinacée	2017	2	AB	maraîchage, safran, apiculture	24	7	00
Épilobe	2013	2	AB	maraîchage, fruitiers	24	6	00
Euphrase	2018	3	AB	maraîchage, fruitiers, floriculture, poules pondeuses	24	7	00
Fenouil	2016	1	AB	maraîchage	47	6	23
Fenugrec	1998	2	AB	semences	33	6	12
Gaillet	2017	1	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM	33	7	42
Galanga	2017	1	AB	maraîchage, fruitiers, semences, apiculture	33	3	42
Gattilier	2011	2	AB	maraîchage, fruitiers, volailles, ovins	33	6	00
Genévrier	2014	1	NON	maraîchage, poules pondeuses	33	6	12
Gentiane	2017	1	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM, viticulture, volailles, aquaponie	33	5	42
Grémil	2016	1	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM	33	6	42
Griottier	2012	1	AB	PPAM	33	2	42
Guimauve	2019	2	AB	maraîchage, fruitiers	33	6	12
Hamamélis	2019	2	AB	maraîchage, poulets-chair	33	5	00
Hysope	2019	2	AB	maraîchage	33	6	12
Jujubier	2016	1	NON	maraîchage	33	4	42
Karkadé	2019	3	AB	maraîchage	33	1	00
Lamier	1999	1	NON	apiculture	33	4	42
Lapacho	2005	1	AB	apiculture	33	6	42
Lichen	2015	1	AB	maraîchage, fruitiers	33	5	42
Lierre	2013	1	NON	PPAM	33	6	42
Lin	2017	4	AB	viticulture, apiculture, cueillette sauvage	33	6	42
Lithothamne	2009	2	AB	Écolieu : maraîchage, fruitiers, PPAM, semences, volailles, sylviculture, cueillette, chanvre	33	6	42
Lotier	2018	1	AB	viticulture	33	6	00
Maca	2013	1	AB	osier	33	7	00
Marjolaine	2000	1	AB	maraîchage, petits fruits	33	6	00
Marrube	2001	2	AB	viticulture, goji	33	6	00
Matricaire	1994	1	AB	PPAM, fruitiers, petits fruits, petit élevage	33	5	42
Mélilot	2015	2	AB	céréales, PPAM, cueillette	33	7	00
Mélisse	2005	1	AB	PPAM, floriculture, fruitiers, maraîchage	33	6	12
Ményanthe	2016	2	AB	maraîchage, fruitiers, ovins, apiculture	33	6	42
Millepertuis	2008	2	AB	maraîchage, fruitiers, poules pondeuses	33	6	00
Okra	2008	2	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM, apiculture	86	5	22
Origan	2018	2	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM, poules pondeuses	86	6	31
Ortie	2015	4	AB	maraîchage, polyélevage, micropousses	86	7	22

ID PLANTE	ANNÉE INSTALLATION	NOMBRE RESPONSABLES	SIQO	ATELIERS DE PRODUCTION	DPT	DENSITÉ COMMUNALE	TDAAV2017
Paliure	2019	2	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM, poules pondeuses, endives	33	3	42
Papayer	2018	2	NON	viticulture	33	5	12
Passiflore	2005	3	NON	maraîchage	33	3	42
Persil	2016	1	NON	safran	33	6	42
Pervenche	2017	1	NON	maraîchage	33	7	00
Piloselle	2010	1	AB	maraîchage, bovins	33	4	42
Pissenlit	2014	2	AB	maraîchage	33	5	42
Plantain	2017	1	N&P	maraîchage, PPAM	33	6	42
Primevère	2016	1	NON	maraîchage	33	5	21
Quinquina	2015	4	AB	maraîchage, fruitiers	33	7	00
Réglisse	2017	1	AB	poules pondeuses, champignons	46	7	21
Rhodiola	2013	1	AB, N&P	petits fruits	46	6	21
Romarin	2018	2	AB	maraîchage, fruitiers, PPAM, poules pondeuses	46	6	21
Ronce	2017	2	NON	maraîchage, fruitiers, PPAM	46	6	14
Sabal	2017	1	AB	maraîchage, fruitiers	33	7	00
Salicaire		1	NON	ferme équestre et pédagogique, bovins, petit élevage	33	6	21
Salsepareille	2014	2	AB	maraîchage, poules pondeuses	33	6	42
Saponaire	2007	2	NON	PPAM	33	2	42
Sarriette	2015	1	AB	semences	33	5	42
Sauge	2017	2	AB	maraîchage	33	6	12
Serpolet	2017	1	NON	polyélevages	33	6	42
Sureau	2018	2	NON	apiculture	33	1	42
Tanaisie	2017	1	AB	maraîchage	33	6	42
Thym	2017	2	AB	maraîchage, poules pondeuses	33	6	12
Tilleul	2010	1	NON	PPAM	33	5	42
Tormentille	2017	2	AB	maraîchage	33	7	00
Trèfle	2018	1	AB	maraîchage	33	4	42
Tribule	2019	2	AB	maraîchage, fruitiers, volailles, apiculture	33	5	42
Tussilage	2019	1	AB	champignons, endives	33	6	00
Valériane	2019	2	AB	PPAM, ovins autoconsommés	87	7	42
Verveine	2010	1	NON	spiruline, poulets-chair, poules pondeuses	87	7	00
Violette	2019	2	NON	maraîchage, poules pondeuses	87	7	32

Réalisation : Damien Toublant et Anouk Bonaldi, 2024

Source : Échantillon des 99 micro-fermes.

Légende :

En couleur : 3 fermes « études de cas » ; ID : Identifiant

DPT : Département

SIQO : Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine ; AB : Agriculture Biologique ; N&P : Nature & Progrès ; PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

TDAAV2017 : Tranches Détaillées des Aires d'Attraction des Villes :

00 : hors attraction des villes

11 à 14 : ville appartenant à une aire d'attraction ≤ 50 000 habitants

21 à 25 : ville appartenant à une aire d'attraction [50 000 habitants à 200 000[

31 à 34 : ville appartenant à une aire d'attraction [200 000 habitants à 700 000[

41 : ville appartenant à une aire d'attraction [700 000 habitants à 1 million[

42 : ville appartenant à une aire d'attraction ≥ 1 million d'habitants

Annexe 6.

(complément au Chapitre 4, sous-section 1.1.2.)

De nombreux autres exemples de micro-fermes témoignent de l'importance, pour les responsables de ces fermes, d'inspirer par leur expérience afin de :

(iii) Guider des porteur(euse)s de projet d'installation. Exemple de la ferme *Épilobe*.

Dans le cas de la ferme *Épilobe*, par ailleurs enregistrée auprès d'Agrobio Périgord comme « ferme de démo »⁵⁴⁶, il est question de cibler à qui montrer, à qui transmettre leur expérience.

« Après tu vois, modestement... par notre petit exemple, nous tu sais on veut montrer que c'est possible, si t'es bien organisé, si t'es efficace, si t'es bien dans ta tête... J'vois bien au début on recevait plein de quarantennaires qui voulaient changer de vie, il y a un vrai travail social à faire avec eux mais attend, c'est pas notre boulot donc on choisit notre public... Nous on veut montrer à ceux qui veulent vraiment monter leur entreprise ! On a arrêté avec les quarantennaires de la permaculture ! »
(ferme *Épilobe*, 02/05/2018)

Dans leur discours, on comprend qu'ils ne peuvent pas accompagner toutes les dimensions que recouvrent la problématique à la fois de l'installation agricole mais aussi de la reconversion professionnelle. C'est une chose de calmer l'angoisse de la rupture ou de son après, et c'en est une autre que de construire un projet entrepreneurial agricole. C'est d'autant plus vrai pour les profils récurrents d'individus qui cherchent à « changer de vie » en se raccrochant à des courants qui leur paraissent « rassurants » comme la permaculture. Au carrefour des « crises existentielles » (bien réelles et qui montrent un problème de société), ces micro-fermes déjà installées peuvent être une sorte de « gare de triage » puisque, vraisemblablement, aucun dispositif social n'aide les individus dans ces situations de changement de vie.

Les responsables de cette ferme témoignaient dans le cadre du programme MicroAgri-Compagnonnage (réunion collective du 19/01/2023) de tout ce qu'ils pouvaient faire pour aider les individus qu'ils accompagnent durant le temps de l'apprentissage agricole. En voici une partie :

— Responsable de la ferme *Épilobe* :
« C'est quelqu'un qui a fait peu d'étude et qui a d'énormes difficultés d'aborder la logique projet. On n'a jamais réussi. Difficulté à projeter ses envies, ses objectifs sur papier... Des fois on lui dit, vas-y prend un crayon et retranscris les choses pour toi et ça c'est une chose quasi impossible. Dans tout cet espace-temps de l'accompagnement, elle a réussi à remplir un recto une fois et encore, en relisant avec elle, il y avait plein de non-sens, elle n'arrivait pas à bien retranscrire ce sur quoi on discutait : vraiment une aversion pour l'écrit. Compliqué d'être dans une démarche intellectuelle, dans le sens de retranscrire sa pensée, même déjà d'analyser ses projections, vers quoi elle a envie d'aller, même s'il y a des envies mais elles sont un peu fugaces, elles peuvent revenir... mais elle n'arrive pas à se dire : voilà j'ai cette envie, par quel moyen je peux y arriver. Ça c'est vraiment très compliqué. »

⁵⁴⁶ Il s'agit d'un « réseau de fermes en agriculture biologique, qui ouvrent leur porte au public agricole (agriculteurs, techniciens, chercheurs...), aux élèves de l'enseignement agricole et aux porteurs de projet d'installation » (Agrobio Périgord, 2023). « Ces fermes ont été sélectionnées dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, pour leur technicité » (Bio Nouvelle-Aquitaine, 2024). Elles sont 15 en Dordogne sur 106 en Nouvelle-Aquitaine.

— Responsable de la ferme *Euphrase* :

« *Le côté entrepreneur* »

— Responsable de la ferme *Épilobe* :

« *Oui j'ai un plan, etc... oui aussi et se mettre en marche. Par exemple les devis : incapacité à appeler, etc. blocages liés à différentes choses et notamment manque de confiance en elle. Lié aussi au passif : difficulté dans les études, elle a eu un petit échec... 'fin oui, elle avait monté un petit food truck avec sa cousine, elle a bossé, ça fonctionnait mais voilà, c'est sa cousine qui a prélevé tout l'argent, elle s'est retrouvée sans rien... 'fin voilà... et son père était agriculteur, il aimait son métier et il a fait faillite. Elle a tous ces bagages-là qui peuvent expliquer aussi les raisons pour lesquelles on en est là aujourd'hui.*

Elle ne sait pas saisir les perches ; peut-être on a été maladroit dans notre manière de faire mais on a essayé différentes choses pour la rattacher, passer derrière, par les côtés... »

— Responsable de la ferme *Euphrase* :

« *J'ai pas compris, vous l'avez proposé de rester avec vous ?* »

— Responsable de la ferme *Épilobe* :

« *Non dans l'accompagnement pour l'installation, c'est quelqu'un qui est une machine au jardin, qui a une grande capacité de travail et tout ça et ce que je disais tout à l'heure, c'est pour ça qu'on a proposé [cette porteuse de projet], c'est parce qu'on savait qu'elle voulait s'installer, on savait qu'elle aurait des difficultés, on savait qu'elle avait des difficultés dans la formalisation d'une installation et donc là c'était vraiment du pain béni pour elle de pouvoir avoir des gens avec qui elle s'entendait bien. Ça été la même chose pour rénover sur sa ferme. Ne prend pas les opportunités.*

Problème de santé, là aussi c'est un frein au projet, c'est quelqu'un qui se met en danger... de manière générale, dans des choix, dans des... elle se met en difficulté. »

Pour de nombreux exemples rencontrés, il est clair que l'accompagnement est beaucoup plus que technique, il mobilise des compétences dites « sociales » qui dépassent a priori le périmètre agricole. Ces dernières sont liées à des ressources cognitives dont sont pourvus les responsables des micro-fermes : attention, langage et cognition sociale (cf. **caractéristiques résumées** ci-contre).

Caractéristiques de la cognition sociale :

- s'intéresser au comportement social des individus
- essayer de comprendre les processus cognitifs qui sous-tendent ce comportement
- porter un intérêt particulier aux productions cognitives des individus (pensées, croyances, jugements, représentations).

(d'après Ric et Muller, 2017)

Dans l'exemple cité ci-dessus, pour la jeune femme que le couple *Épilobe* accompagne, ils allaient jusqu'à préparer et l'assister à ses rendez-vous auprès de l'assistante sociale. Transmettre son « épreuve de la réalité », c'est aussi transmettre la culture entrepreneuriale (la gestion de projet en fait partie), la culture du soin de soi, des travailleur(euse)s, de son organisation du travail, de ses outils au sens large, etc. Le rôle des responsables de micro-ferme est alors bien au-delà de la « pair-aidance »⁵⁴⁷, il est aussi « social » au sens de combler des lacunes d'une politique publique sociale défaillante. Ces compétences, ils les ont acquises dans leurs expériences précédentes (académiques, associatives, professionnelles, etc.), d'où la richesse de ces profils de responsables de ferme. Leur « vie d'avant » est utile à leur métier mais aussi dans le compagnonnage qu'ils peuvent offrir, même ponctuellement, et pour d'autres profils qui sont peut-être moins « aguerris ».

⁵⁴⁷ L'entraide et l'apprentissage entre pairs, c'est-à-dire entre individus se ressemblant par leurs expériences communes (que ce soit dans le Travail ou dans d'autres dimensions de la « vie active agricole » ; cela peut aussi être lié à des mêmes difficultés rencontrées par exemple).

Annexe 7.

Provoquer l'opportunité d'un partenariat pour « créer du terrain »

Courriel envoyé par Damien Toublant, le 15/09/2016, adressé à :

- Mayté Banzo, professeure de géographie de l'Université Bordeaux Montaigne
- Bernard Delhomme, maître de conférences en gestion à Bordeaux Sciences Agro

« - Pourquoi le partenariat avec Floirac et le suivi/accompagnement de l'installation d'une micro-ferme s'insère de façon pertinente dans le projet MicroAgri ?

Cette réflexion s'est enrichie d'un échange que j'ai eu aujourd'hui avec 2 maraîchers en micro-fermes sur Cestas. [...]

Les deux piliers du projet MicroAgri sont la connaissance et la reconnaissance des micro-fermes et, par là-même, des circuits de commercialisation dans lesquels ils s'insèrent (voire des Systèmes Alimentaires).

Tout d'abord, je pense que le partenariat dans sa globalité contribue à la connaissance parce qu'accompagner une collectivité dans cette démarche permet de se poser, sous un nouvel angle et au-delà même des questions sur les blocages et l'ignorance des services de la collectivité*, des questions de définition même de la micro-agriculture. Au passage, le terme "accompagner" doit évidemment être défini précisément afin de le limiter au cadre du projet : nous ne remplacerons jamais les acteurs légitimes tels que l'AGAP, Terre de Liens, le Point Accueil Installation Transmission (PAIT) de la Chambre d'agriculture. Mais, il est vrai que nous comblons sûrement un manque ; à savoir, une structure qui se positionne entre les maraîchers, seuls capables de prodiguer les meilleurs conseils pour l'installation mais trop occupés pour être sur tous les fronts, et les demandeurs (collectivités ou porteurs de projet seuls et déboutés par la Chambre qui est, d'après les récents installés, peu compétente en la matière voire "destructrice de projets"). C'est pour moi le sens même d'un projet de recherche-action porté par différents acteurs [...]. Accompagner un tel projet, c'est justement combiner la compréhension du fonctionnement de la micro-agriculture & identifier les éléments de l'écosystème accueillant le nouveau projet**. Avec AgriSud International et les agriculteurs déjà installés (regroupés au sein de la future Association des Micro-Fermes en Aquitaine), nous pourrions ainsi étudier les clés de réussite qu'une collectivité doit mettre en œuvre pour permettre l'installation d'une micro-ferme.

Et, concernant la reconnaissance, quoi de plus fabuleux que de communiquer et se questionner tout au long d'un projet d'installation sur la notion de micro-fermes... auprès des agriculteurs, associations, organismes mais aussi auprès des collectivités qui sont apparemment de plus en plus nombreuses à s'intéresser à la question. J'en discutais d'ailleurs tout à l'heure avec les 2 agriculteurs en micro-fermes ; ils nous appuient dans cette idée d'avoir un partenariat avec une commune*** et m'ont déjà cité pas mal de bons et mauvais exemples de projets à l'initiative de communes en Gironde (Villenave d'Ornon, Captieux, Saint-Morillon, etc.) : de bons retours d'expérience en perspective. Sans trop m'emballer, je trouve que ce partenariat, s'il est bien réfléchi, peut incarner la recherche-action que nous souhaitons lancer. Quelle plus belle "action" que d'accompagner une collectivité à bien se lancer dans l'installation d'une micro-ferme. Ce sera sûrement un chemin semé d'embûches, mais que d'enseignements pour notre Recherche !

- Sur la procédure d'installation : est-ce une sorte de cas d'observation en milieu urbain ?

Oui et cas d'observation tout court d'une démarche initiée par une collectivité. Parce qu'à la limite, pour simplifier au maximum, ce qui nous intéresse, c'est bien le projet de micro-ferme, qu'il soit porté par un ou plusieurs individus (agriculteur, cotisant solidaire, communauté) ou par une collectivité.

*FRAB, Agence de l'Eau et services de l'urbanisme de Villenave d'Ornon (expérience de la ferme de Baugé) ont apparemment tenu une conférence à ce sujet cette année, à rechercher...

** Pour faire bref... par ex. : toutes les ressources déjà existantes, l'environnement (dont le voisinage) : certains éléments étant perçus a priori comme contraintes mais a posteriori transformés en opportunités : par ex. une parcelle qui peut sembler trop petite et morcelée se révélera être une véritable aubaine pour placer plus en amont et rendre donc plus efficace le raisonnement des associations culturelles, l'intensité et la disposition des planches de culture.

***Parce que dans leur cas, c'est bien la mairie qui leur a posé problème : n'oublions pas que les communes, si elles ne sont ni pour, ni neutres, elles peuvent aussi avoir un puissant pouvoir de nuisance. Le projet ne portera pas de revendications, nous avons dit que les membres, indépendamment, les porterais. Cependant, je pense que pour développer la reconnaissance, le projet devra établir un contact "étroit" avec les Organismes et Collectivités. »

(Extrait du courriel de Damien Toublant, 15/09/2016)

Annexe 8.

L'aide « bio » dans notre échantillon

Liste des 21 micro-fermes de notre échantillon bénéficiant de l'aide à l'agriculture biologique dans leur subvention de la PAC 2022

Fermes	Ateliers	Actifs	Surface cultivée	PAC	Dont aide AB	Part aide AB/PAC
Mélisse	PPAM, fruitiers, maraîchage	1	maraîchage plein air : 1 000 m ² fruitiers : 2 ha PPAM : 2 000 m ²	2 008 €	2 008 €	100%
Lichen	maraîchage, fruitiers	1	maraîchage plein air : 1.7 ha	1 661 €	1 660 €	100%
Cardamome	maraîchage, fruitiers, apiculture	1	maraîchage plein air : 5 000 m ² fruitiers : 1 ha	1 592 €	1 220 €	77%
Euphrase	maraîchage, fruitiers, floriculture, poules pondeuses	3	maraîchage plein air : 1.5 ha fruitiers : 8 000 m ² floriculture : 5 000 m ² poules pondeuses : 2 ha	11 107 €	7 822 €	70%
Échinacée	maraîchage, safran, apiculture	2	maraîchage plein air : 1.5 ha	2 664 €	1 764 €	66%
Cumin	maraîchage, porcins	1	maraîchage plein air : 1.5 ha sous abri : 0.75 ha	1 791 €	1 110 €	62%
Guimauve	maraîchage, fruitiers	2	maraîchage plein air : 1.5 ha sous abri : 800 m ² fruitiers : 2 ha	2 504 €	1 377 €	55%
Hamamélis	maraîchage, poulets-chair	2	maraîchage plein air : 7 000 m ² volailles : 7 000 m ²	1 900 €	980 €	52%
Hysope	maraîchage	2	maraîchage plein air : 5 000 m ²	2 549 €	1 312 €	51%
Chardon	céréales, maraîchage, fruitiers	2	maraîchage plein air : 2.4 ha sous abri : 1 000 m ² kiwi : 2 ha grandes cultures : 21.5 ha	11 828 €	5 977 €	51%
Trèfle	maraîchage	1	maraîchage plein air : 6 000 m ²	1 914 €	804 €	42%
Capillaire	viticulture	2	vigne : 2.8 ha	1 475 €	553 €	37%
Méillot	céréales, PPAM, cueillette	2	céréales, autres : 5 ha fruitiers : 1 000 m ² PPAM : 3 000 m ²	12 020 €	4353 €	36%
Tanaïsie	maraîchage	1	maraîchage plein air : 7 000 m ²	2 921 €	906 €	31%
Badiane	volailles	1	volailles : 1.4 ha	4 493 €	1 370 €	30%
Bugrane	maraîchage, fruitiers	2	maraîchage plein air : 3 000 m ² fruitiers : 1500 m ² PPAM : 100 m ²	7 245 €	1 485 €	20%
Piloselle	maraîchage, bovins	1	maraîchage plein air : 5 000 m ² sous abri : 1 300 m ² prairies : 40 ha	23 707 €	4 711 €	20%
Chéridoïne	caprins-lait	3	prairies : 17 ha	5 756 €	1 077 €	19%
Carvi	ovins-viande, porcins, bovins	3	prairies : 70 ha	50 678 €	8 107 €	16%
Millepertuis	maraîchage, fruitiers, poules pondeuses	2	maraîchage plein air : 1.3 ha fruitiers : 5 400 m ²	14 740 €	1 662 €	11%
Origan	maraîchage, fruitiers, PPAM, poules pondeuses	2	maraîchage plein air : 4 000 m ² fruitiers : 6 000 m ²	10 633 €	480 €	5%

Réalisation : Damien Toublant et Anouk Bonaldi, 2024

Source : Telepac, paiements PAC 2022.

Légende : En gras, les micro-fermes dont la part des aides « bio » par rapport aux subventions PAC est supérieure à 60%. Le tableau est classé dans l'ordre décroissant de la colonne « part aide AB/PAC ».

Annexe 9.

Trame historique

Liste des 10 tableaux :

- 1- 1952 à 1974
- 2- 1975 à 1980
- 3- 1981 à 1990
- 4- 1991 à 1998
- 5- 1999 à 2006
- 6- 2007 à 2010
- 7- 2011 à 2013
- 8- 2014 à 2015
- 9- 2016 à 2017
- 10- 2018 à 2022

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
1952		[FR] Création de l' AFRAN				
1954			[FR] Création du CNJA	A. Chadwick perfectionne sa pratique à travers l'Europe, l'Afrique et l'Amérique		
1959	[EU, FR] Nombreuses installations en milieu rural (dont celle des Rabbi en Ardèche) [FR] LOA de 1960 et 1962 prévoient de réduire le nombre d'actifs agricoles, « tournant productiviste »	[FR] Création du GABO en 1959 inspiré de la Soil Association (créée en 1946)		Il pose les bases de la méthode « bio-intensive » en Afrique du Sud		[33] La famille Bardane achète une propriété viticole du Sauternes
1961						
1962	[EU] Début de la PAC [M] Publication de « Silent Spring » (R. Carson)	[FR] Création de l' AFAB		A. Chadwick crée des jardins aux Bahamas, à New York puis en Californie avec les étudiants de l'Université de Santa Clara : il s'y établit		
1963	[FR] Se multiplient des associations d'agriculteurs et de consommateurs dénonçant les pratiques agrochimiques et industrielles	[FR] Création de la « méthode agrobiologique Lemaire-Boucher »				
1964		[FR] Création de Nature & Progrès				
1965	[M] Premières initiatives de CSA (sans porter ce nom) en Allemagne, Suisse, Canada et Japon					
1968	[FR] Crises sociales. « Après l'effervescence émeutière des mouvements de 68 , le rejet de la condition salariale et de l'aliénation consumériste ont alimenté l'exode urbain d'une frange de la jeunesse écologiste (pratiquant élevage extensif et agriculture biologique) et anarcho-alternative (expérimentant en plus amour libre et vie communautaire) » (Leroux, 2015) [EU] Le « plan Mansholt » permet d'engager une diminution d'1 million d'actifs agricoles	[FR] D. Soltner publie à partir de cette année plusieurs ouvrages de vulgarisation des techniques de la bio et d'ouvrages à destination de l'enseignement agricole		Eliot Coleman et son épouse Barbara Damrosch s'installent dans leur ferme du Maine (États-Unis)		
1971	[FR] Création des Amis de la Terre France (la section des États-Unis est créée en 1969) [FR] Début du mouvement contre l'extension du camp militaire au Larzac (1971-1981) [M] Depuis Menton , « Message à 3 milliards et demi de terriens » signé par 2 200 scientifiques de 23 pays	[M] En Australie, B. Mollison et D. Holmgren commencent à développer leurs idées et expériences autour de la permaculture				
1972	[M] Sortie du rapport Meadows (Club de Rome) [M] Premier Sommet de la Terre à Stockholm	[EU] Création de l' IFOAM		A. Chadwick crée « Ecology Action » (Californie)		
1973	[FR] Sortie française de « La Convivialité » (I. Illich) [M] « Choc pétrolier », crises énergétiques [M] Sortie de « Small is beautiful : A Study Of Economics As If People Mattered » (E. F. Schumacher)	[M] Création du FIBL (Suisse)				
1974	[FR] R. Dumont , premier candidat aux élections présidentielles, sous l'étiquette écologiste	[FR] Nature & Progrès organise à Paris un Congrès international qui accueille 15 000 pers., 170 journalistes et marque le début d'un courant écologiste dans l'opinion. L'association accueille dans ses rangs une bonne proportion de néo-ruraux, et entre 1968 et 1974, elle multiplie par 10 ses adhérents qui atteint les 5 000 (Woss, 2007)		Entre 1974 et 1996, Eliot Coleman visite par 3 fois les jardins du français Louis Saviez , héritier des jardiniers-maraîchers parisiens		

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
1975				E. F. Schumacher visite en 1975 les jardins d'A. Chadwick en Californie. Il écrit d'A. Chadwick qu'il est « le meilleur horticulteur du 20 ^{ème} siècle »		
1977	[M] René Dubos utilise la formule « l'idéal est de penser globalement et d'agir localement » dans un magazine étudiant puis en 1978 dans le titre d'un entretien pour une revue gouvernementale américaine de protection de l'environnement). Il était l'un des 2 experts chargés de synthétiser les recommandations scientifiques du Sommet de Stockholm (1972)	[FR] Signature de la Charte de Blois co-initiée par P. Desbrosses : démarche d'union des courants de l'agriculture biologique. [M] Conférence à l'IFOAM de la pionnière Lady Eve Balfour , cofondatrice de la Soil Association		Alan Chadwick mène le mouvement pionnier des jardiniers et agriculteurs bio en Amérique du Nord (« Biodynamic French Intensive Method »)		
1978	[EU, Suisse] Création des « Jardins de Cocagne », coopérative maraîchère (première CSA européenne) [M] Première édition de « Permaculture One » (Mollison et Holmgren, Australie)	[FR] Création de la FNAB [FR] Nature & Progrès est à l'origine de la première édition d'un cahier des charges techniques [FR] Création de l' ACAB , soutenue par N&P. L'association des conseillers indépendants en bio sera à l'origine des premiers contrôles indépendants rassemblant techniciens et consommateurs		Entre 1978 à 1981, Eliot Coleman dirige l' IFOAM et rencontre à plusieurs reprises P. Desbrosses		
1979	[M] Crise pétrolière, crises énergétiques	[FR] Création de Demeter France (mouvement existant depuis les années 1930 en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe). [FR] Montée en puissance de différents concepts (protection intégrée, production intégrée , agriculture raisonnée , agriculture durable) en réaction à une agriculture biologique considérée complexe dans « sa mise en œuvre et [dont les] performances productives [sont] jugées insuffisantes » (Griffon, 2014)			[33] M. Armoise vend en direct sur les marchés du Bassin d'Arcachon mais peu de monde s'intéresse à ses produits. Il vivra jusqu'en 1989.	Armoise Maraîchage
1980	[FR] Sortie du « Rapport Poly » réfléchissant à « une agriculture plus économe et plus autonome » (à la suite des crises énergétiques) [FR] Scandales alimentaires très médiatisés : « veaux aux hormones » [FR] Le bordelais Jacques Ellul énonce la fameuse formule qu'on lui attribue désormais : « Penser globalement, agir localement » pour résumer le travail de sa vie au cours d'une série d'entretiens pour Radio Canada.	[FR] Institutionnalisation réglementaire et marchande [de l' agriculture biologique] entre les années 1980 et 1990. Dynamique fédérative des agriculteur(rice)s [FR] La LOA du 4 juillet définit l' AB [EU] La convergence entre organisations environnementalistes et syndicats agricoles dans les années 1980 explique le rapide développement de l'agriculture biologique dans des pays comme l'Espagne et la Suède (20 % de la surface agricole).		John Jeavons reprend la direction d'Ecology Action à la mort d'Alan Chadwick		

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
1981	[FR] Un mouvement d'installation de jeunes s'organise (coopération de production, entraide mutuelle)	[FR] Le décret du 10 mars définit les conditions de production de l'AB et met en place la CNAB (Comité National de l'Agriculture Biologique) chargé de l'homologation des cahiers des charges	[FR] Création de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans			
1982	[FR] Les États Généraux du Développement Agricole : reconnaissance de la diversité des agricultures, déjà la SMI est critiquée comme trop « exigeante » (il faut attendre 2014 pour sa remise en cause dans la LAAAF)	[FR] Création de l' ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique)	[FR] Création du mouvement syndical Simplex (Syndicat intermassifs pour la production et l'économie des Simples)		[33] M. Bardane se reconvertis de son métier d'électronicien et suit des cours pendant deux ans auprès de la faculté d'œnologie de Bordeaux	
1983		[FR] Création d' Intercoop (Ouest)				
1984	[M] Première CSA nommée comme telle créée aux États-Unis puis concept diffusé en Suisse	[FR] Création de Biopais (Sud-Est)				
1985		[FR] Création de la marque AB détenue par le Ministère chargé de l'agriculture		Entre 1985 à 1990, P. Desbrosses est « chef de la Délégation Européenne » de l' IFOAM		
1986	[EU] Début des crises de la « vache folle » (ESB) (jusqu'en 2000)	[FR] Homologation du 1er cahier des charges Nature & Progrès , puis homologation de 20 autres cahiers des charges bio : Demeter, Simples, BioBourgogne, BioFranc, Terre et Vie, UNIA, Bio Celtes Océan, France Nature, Le Paysan Biologiste [FR] Les entreprises signataires de la charte créent l'association Biocoop qui compte déjà 40 magasins [FR] Traduction française de « Permaculture One » (Mollison et Holmgren)			[33] Le couple Calendula témoigne d'une facilité de trouver les terres : « y en avait à l'époque, des fermes qui tombaient en ruine un peu partout »	Calendula Élevage chèvres angora
1987	[M] Sortie du « rapport Brundtland » définissant le développement durable		Création de la Confédération paysanne à la suite des Assises de l'hiver 1986 réunissant 15 000 paysan(ne)s		[33] Le couple Calendula rénove sa maison tout en étant tondeur à l'étranger en saison et éleveur de brebis-viande le reste de l'année	
1988	[M] Création du GIEC					
1989	[M, FR] La formule « penser globalement, agir localement » lors du TOES 89 à Paris (The Other Economic Summit, contre-sommet du G7)		FNSEA et JA s'associent dans les listes électorales pendant que la Confédération paysanne se renforce		[33] M. Armoise ne vit pas de son activité, il stoppe l'activité et part travailler dans « le développement » (Bénin, Madagascar, Guadeloupe) [33] Le couple Calendula cherche un moyen de vivre avec - d'animaux et avec plus de valeur ajoutée	Bardane Viticulture
1990	[M] Crises alimentaires, début « quality turn » [M] Premier rapport du GIEC confirmant de l'impact néfaste des activités humaines sur le climat	[FR] Dans le courant des années 1990, la FNAB devient le « premier interlocuteur auprès des pouvoirs publics » (Leroux, 2015)	Création de la charte de l'agriculture paysanne (réseaux paysans, bios et assos de développement rural dont CIVAM)			

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
1991	[FR] Création du premier jardin du Réseau Cocagne France qui se formera en 1999 (insertion par l'activité économique et fourniture hebdomadaire de paniers de légumes biologiques à des groupes de consommateurs)	[FR] Les organismes gestionnaires de marque (ceux homologués en 1986 et 1988, dont N&P) devront abandonner leur rôle de contrôle au profit d' organismes de contrôle et de certification privés (les « organismes certificateurs agréés ») [EU] Règlement européen CEE 2092/91 devient la seule référence autorisée pour certifier « bio » les productions végétales	Création de la Coordination Rurale			
1992	[FR] Sommet de Rio : lancement des Agenda 21 et promotion du concept d'« empreinte écologique »					Basilic Viticulture
1993	[M] Au retour du Sommet de Rio, 6 québécois(es) créent Équiterre qui deviendra l'un des plus vastes réseaux de CSA du monde [M] Création de la Via Campesina	[FR] Nature & Progrès se détache de la certification . Elle devient une marque collective indépendante	[33] Premières Assises nationale de La Confédération paysanne		[33] La ferme Calendula rejoint la SICA Mohair (créée en 1984), achètent 5 chèvres à des éleveurs du Tarn et vendent toutes les brebis [33] La ferme Carvi commence par du maraîchage, « la MSA voulait qu'on fasse de la vigne » ; « les banques n'y croyaient pas »	Carvi Élevages ovin, porcins, bovins et maraîchage, volailles
1994	[FR] P. Rabhi anime le mouvement « Oasis en tous lieux » et fonde « Terre & Humanisme »		[33] La Confédération paysanne entre dans la Commission Installation de la Gironde		[33] La CP soutient l'installation bio de la ferme Matricaire ; elle achète la maison qu'elle louait depuis 1 an [Touraine] M. Lamier découvre l'apiculture grâce à un voisin passionné et agriculteur retraité	Matricaire PPAM, fruitiers, petits fruits, petit élevage
1995	[M] Première COP à Berlin				[33] La ferme Calendula agrandit le bâtiment des chèvres et améliore la salle de tonte	
1996	[EU] Crises agricoles et « nouvelle » crise de la vache folle	[FR] D. Soltner sort deux ouvrages pour promouvoir le non-labour promu par plusieurs acteurs de l'agroécologie , dont L. Seguy , agronome et promoteur du semis direct sur couverture végétale permanente			[EU, Suisse] M. Marjolaine découvre la coopérative maraîchère des jardins de Cocagne et y travaille 1 an	
1997	[FR] Autorisation de mise en culture de maïs OGM [EU] Étiquetage des aliments contenant des OGM imposé par le Parlement européen	[FR] Forte mobilisation des réseaux paysans, bio et ONG contre l' autorisation des OGM				
1998	[FR] Création du mouvement ATTAC	[FR] N&P rédige le premier cahier des charges « cosmétique et savonnerie », contenant un référentiel « produits d'entretien » [FR] PPDAB (Plan Pluriannuel de Développement de l'Agriculture Biologique) : soutien économique au développement de l'AB		Eliot Coleman et Barbara Damrosch reprennent en main leur ferme à la fin des années 1990 : elle devient « un modèle de microferme, belle productive et généreuse » (HG, 2014)	[33] La ferme Carvi stoppe le maraîchage et achète ses premiers porcs. [Touraine] Le rucher de M. Lamier atteint 75 ruches [33] M. Marjolaine commence à chercher des terres mais éprouve des difficultés	Fenugrec Semences

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
1999	[FR] La LOA prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture après une décennie de travaux d'associations, de chercheurs, de parlementaires	[FR] La LOA comprend des dispositions pour soutenir le développement de l'AB	Action « McDo de Millau » menée par J. Bové et des adhérent(e)s de la Confédération paysanne		[33] Mme Matricaire passe cheffe d'exploitation en augmentant sa surface cultivée et obtient la DJA	Lamier Apiculture
2000	[FR] Un CTE « petites exploitations » est créé (outil non spécifique à un segment de l'agriculture issu de la LOA 1999)	[FR] Création de l'Agence Bio [13] Création de la 1ère AMAP			[33] Le couple Marjolaine trouve un terrain avec habitation via agence immobilière (emprunt permis par la conjointe fonctionnaire)	Marjolaine Maraîchage
2001			Élections Chambres d'agriculture : la Confédération paysanne est la seule à améliorer son score (+7%)		[33] Le couple Matricaire change de maison et transforme ses bâtiments: la maison devient atelier et un autre est mis aux normes	Marrube Viticulture, goji
2002	[FR] P. Rabhi se présente aux élections présidentielles [FR] Le CTE « petite exploitation » est stoppé [M] Sommet de la Terre à Rio	[M] Première édition de « Permaculture: Principles and Pathways Beyond Sustainability » fruit 25 ans d'expérimentation (Holmgren)			[33] M. Marjolaine se fait aider par un voisin maraîcher (6 ha) ; met en place une rotation triennale, se convertit au bio, signe un CTE	
2003	[FR] Canicule [FR] Crises agricoles nommée « crise des filières et des prix » (2003-2005) [FR] AMAP entre à l'INPI [FR] L'apiculture urbaine monte en visibilité [FR] Le programme RA-PE dure deux ans et « doit permettre d'inventer de nouvelles formes d'accompagnement » pour les petites fermes	[FR] Création du Réseau Semences Paysannes à l'occasion de la déclaration d'Auzeville en fin d'un colloque organisé par N&P, la Confédération paysanne, la FNAB, et le mouvement de culture Biodynamique [FR] Création du mouvement des faucheurs volontaires	[FR] B. Allain , porte-parole de la Confédération paysanne jusqu'en 2005, travaille avec d'autres à rassembler les tenants du « développement » et ceux de « l'action » : confrontation dans le dialogue		[33] M. Armoise revient s'établir sur la ferme sans activité agricole et il découvre les AMAP, pour lui « c'est le signe que les consommateurs sont prêts à acheter en CCP » [33] Mme Matricaire passe tout juste la barre du SMIC pour correspondre à la DJA	
2004	[FR] Grippe aviaire	[M] L'IFOAM promeut la notion de SPG (Systèmes Participatifs de Garantie) inspirée notamment de ce qu'avait initié N&P avec ses COMAC (Commissions Mixte d'Agrément et de Contrôle) locales. N&P améliore son système en s'inspirant de cet élan international		[FR] Installation de la ferme du Bec Hellouin [M] Installation de J.-M. Fortier et M.-H. Desroches	[33] Surmortalité des essais liée à la canicule de 2003 confirme l'envie de M. Lamier de déménager vers sa « région natale », entre Bordeaux et l'Océan [33] Création par la ferme Armoise de la première AMAP de Gironde : « hors des circuits », planification, solidarité, « paniers culturels »	
2005	[FR] La Charte de l'environnement entre dans la Constitution [M] Entrée en vigueur du protocole de Kyoto	[FR] Traduction française des ouvrages de M. Fukuoka (agriculture naturelle) [EU] Un projet de nouveau règlement européen sur la bio est initié et vise à « normaliser » le cahier des charges vis-à-vis des exigences de l'agro-industrie et des marchés mondiaux [EU] En Espagne, la dissémination de maïs OGM pollue à 12 % le maïs biologique de certaines exploitations. Les agriculteurs Bio touchés doivent brûler leur récolte				Passiflore Maraîchage Lapacho Apiculture Mélisse PPAM, floriculture, fruitiers, maraîchage
2006	[FR] Création « Parti pour la décroissance » [FR] Médiatisation des premières « fauchages volontaires d'OGM » [FR] Les petites exploitations augmentent en effectif d'après les données de la MSA (2017)	[FR] Création du crédit d'impôt AB			[33] M. Armoise fait partie des 150 militants d'une action anti-OGM à Lugos sur une exploitation proche de sa ferme [33] La ferme Matricaire commence l'accueil à la ferme	Cardamome Maraîchage, fruitiers, apiculture

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
2007	<p>[FR] Grenelle de l'Environnement : promotion de l'appellation « agriculture écologiquement intensive » (Griffon, 2007) et première formalisation d'un « label » HVE (créé en 2012 et largement adopté à partir de 2017)</p> <p>[FR] Pierre Rabhi et d'autres dont Cyril Dion créent le mouvement « Colibris ». P. Rabhi fait partie du comité éditorial du mensuel français « La Décroissance » et est vice-président de l'association Kokopelli (production et distribution de semences paysannes)</p> <p>[M] L'Amérique du Nord accueille au moins 13 000 fermes en CSA (500 au Canada et 12500 aux États-Unis). La croissance des CSA semble être corrélée avec des prises de conscience croissantes liées au mouvement environnementaliste aux USA</p> <p>[M] Le GIEC publie son 4^{ème} rapport et reçoit le prix Nobel de la paix</p>	<p>[FR] Le « Plan Barnier » double le crédit d'impôt, crée un fond de structuration des filières géré par l'Agence Bio, déplaçonne les aides à la conversion et fixe des objectifs pour 2013 (dont 6% de surfaces agricoles bio)</p> <p>[EU] Le nouveau règlement européen de la bio est adopté : il intègre le « paquet hygiène » basé sur le protocole normatif HACCP de l'Industrie (maîtrise et contrôle des points à risques)</p> <p>[M] A. Grubb, fondateur de Resilience.org publie les essais de D. Holmgren dans un livre intitulé <i>"Future Scenarios: Mapping The Cultural Implications of Peak Oil and Climate Change"</i></p>	<p>[FR] Nombreuses défaites de la Confédération paysanne aux élections Chambre d'agriculture et difficultés structurelles</p>		<p>[33] M. Armoise est exploitant à titre dérogatoire jusqu'en 2009</p>	<p>Saponaire Safran</p>
2008	<p>[FR] Interdiction de la culture commerciale d'OGM en France (le maïs MON810 cultivé à Lugos en Gironde notamment)</p> <p>[M] Crises économiques et financières</p>	<p>[FR] Le colloque international d'Agroécologie "Nourriture, Autonomie, Paysannerie", co-organisé par N&P à Albi</p>		<p>[FR] Succès touristique au Bec Hellouin : « pour cette première année, [ils enregistrent] 3 500 entrées payantes » (Hervé-Gruyer, 2014)</p> <p>[FR] N. Herbeth, conseiller technique depuis 23 ans en Lorraine, a suivi l'émergence des micro-fermes dans sa région et notamment son essor en 2008, suite à la crise financière</p>	<p>[33] Mme Capillaire est la première femme œnologue et viticultrice du département</p>	<p>Capillaire Viticulture</p> <p>Millepertuis Maraîchage, fruitiers, volailles</p> <p>Okra Maraîchage, fruitiers, PPAM, apiculture</p>
2009	<p>[M] Conférence de Copenhague sur le climat</p>				<p>[33] M. Armoise est radié de la MSA car SMI insuffisante</p>	<p>Lithotame Écolieu, polycultures polyélevages</p>
2010	<p>[FR] Le RA 2020 analyse que les profils de responsables d'exploitation qui s'installent à partir de 2010 sont « plus jeunes, plus féminisés, mieux formés, plus ouverts à la pratique bio et la commercialisation en circuits courts »</p> <p>[M] Création du GIEC</p>				<p>[33] M. Armoise refuse de donner son ADN ; il est relaxé en octobre (avocat : Pierre Hurmic)</p> <p>[33] M. Calendula déclare un cancer du sang, ils suspectent les pesticides liés à la laine</p>	<p>Piloselle Maraîchage, bovins</p> <p>Tilleul PPAM</p> <p>Verveine Spiruline, volailles</p>

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
2011				[FR] Le phénomène « micro-ferme » monte en visibilité	[33] M. Armoise est réaffilié cotisant solidaire à la MSA [33] Mme Matricaire vend ses chevaux en anticipation du divorce et du fait qu'elle devra tout gérer seule (ferme et enfants)	Alliaire PPAM Aspérule Caprins Aubépine Maraîchage Gattilier Maraîchage, fruitiers, volailles, ovins
2012	[M] Sommet de la Terre à Rio, « 20 ans après »		B. Allain devient député de Dordogne (2012-2017) et porte les questions de relocalisation agricole et alimentaire, dont le soutien aux fermes paysannes agroécologiques	[FR] Création d'un premier groupe de maraîchers qui, plus tard, formeront le groupe « Maraîchage sur Sol Vivants Normandie » [M] 1ère édition canadienne du « Jardinier-maraîcher » (J.-M. Fortier)		Alkékenge Safran Griottier PPAM
2013	[FR] Organisation du premier « Alternatiba, village des alternatives au changement climatique », qui a accueilli à Bayonne plus de 12 000 visiteurs			[FR] J.-M. Fortier vient passer un séjour pour échanger et se former au Bec Hellouin [FR] Traduction française « Des Légumes en Hiver » (E. Coleman) Eliot et Barbara visitent la ferme du Bec Hellouin à l'automne 2013 en marge de la promo de leur livre (traduit par une stagiaire passée au Bec Hellouin, Elsa Petit)	[33] La ferme Carvi complète son élevage porc plein air par un atelier ovin et un atelier bovin [33] Mme Matricaire repasse cotisante solidaire et prend un temps plein d'enseignement lycée agricole	Maca Osier Camomille Ânesses Chardon Fruitiers, maraîchage, céréales Chélidoine Caprins Cumin Maraîchage Lierre PPAM Épilobe Maraîchage, fruitiers Rhodiola Petits fruits

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
2014	<p>[FR] la LAAAF promeut l'agroécologie, ouvre les critères d'affiliation à la MSA et donne une définition aux PAT, nouvel outil de la relocalisation agricole et alimentaire</p> <p>[M] Nombreuses publications et événements pour l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale</p>	<p>[FR] Popularisation de la permaculture en France avec la traduction de l'un des ouvrages de référence d'Holmgren (Permaculture One)</p>		<p>[FR] Création de la micro-ferme de la Bourdaisière (Fermes d'Avenir)</p> <p>[FR] Sortie française de l'ouvrage de référence des Hervé-Gruyer (responsables de la ferme du Bec Hellouin) : « 5 000 personnes environ se sont formées au Bec Hellouin depuis 2007 » ; « Plus d'une centaine de maraîchers et porteurs de projets sont venus se former à la ferme »</p>	<p>[33] La ferme Matricaire subit des inondations pendant 6 mois, pertes de production et fort découragement</p>	<p>Capucine Maraîchage, fruitiers, volailles</p> <p>Pissenlit Maraîchage</p> <p>Salsepareille Maraîchage, volailles</p> <p>Balsamite PPAM</p> <p>Genévrier Maraîchage, volailles</p>
2015	<p>[FR] Naissance de l'association Neo-Agri qui travaille à la revalorisation à l'échelle européenne de l'image du métier de paysan et paysanne</p> <p>[M] Encyclique « Laudato si' » du pape François « sur la sauvegarde de la maison commune »</p> <p>[M] COP21 et signature de l'Accord de Paris</p> <p>[M] Publication des « Objectifs de Développement Durable » prenant la suite des « Objectifs du Millénaire pour le Développement ».</p>	<p>[FR] Création de la Fédération des Paysans-Herboristes (FPH) formée du Syndicat SIMPLES, de la FNAB et du MABD (Mouvement d'Agriculture BioDynamique).</p>		<p>[FR] Publication « Agroécologie : guide de la nouvelle agriculture sur sol vivant » (D. Soltner) utilisé par les porteurs et porteuses de projets de micro-ferme</p>	<p>[33] Action associative soutenue par la Confédération paysanne et Solidarité Paysans, médiatisée en Gironde, pour soutenir la ferme Mélisse</p> <p>[33] M. Calendula plante une parcelle agroforestière pour « faire sa part pour l'écologie »</p> <p>[33] M. Marjolaine prend sa retraite et réduit sa parcelle cultivée à 1 000 m²</p> <p>[33] M. Marrube emprunte pour planter 3 000 pieds de Goji (intérêt pour la santé, « alternatives aux médicaments qui nous rendent malades »)</p>	<p>Quinquina Maraîchage, fruitiers</p> <p>Aneth Maraîchage</p> <p>Achillée Maraîchage, volailles</p> <p>Coquelicot Maraîchage</p> <p>Bugrane Maraîchage, fruitiers</p> <p>Sarriette Semences</p> <p>Métilot Céréales, PPAM</p> <p>Lichen Maraîchage, fruitiers</p> <p>Ortie Maraîchage, polyélevage, micropousses</p>

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
2016	[FR] Entrée en application des décrets de la LAAF et sortie des arrêtés préfectoraux départementaux créant les références de la nouvelle Activité Minimale d'Assujettissement	[FR] Création de l'association MSV Normandie		[33] Création du groupe-projet qui pilotera MicroAgri [FR] Fin de thèse de K. Morel ; la Fondation de France organise un colloque sur les micro-fermes [FR] Sortie française du « Jardinier-Maraîcher » (J.-M. Fortier)	[33] Le fils Carvi rejoint la ferme : il s'occupe de la reproduction des porcs, de la restauration et du potager. Achat d'un deuxième lieu (12 ha et bâtiments)	Jubier Maraîchage Fenouil Maraîchage Alchémille Ostréiculture Astragale Maraîchage Aunée Maraîchage Badiane Volailles Persil Safran Primevère Maraîchage
2017	[EU] Un régime d'aides directes dédiées aux petites exploitations agricoles est publié (<i>The Small Farmers Scheme</i>). En 2024, il n'est toujours pas traduit et appliqué en France	[FR] Création de l' Association drômoise d'agroforesterie		[33] Début du programme MicroAgri 2017-2020 porté par l'UMR Passages - CNRS de Bordeaux [FR] Le terme « micro-ferme » prend de l'importance dans les médias français : de 2016 à 2017, le nombre d'articles de presse augmente de 40% ; de nombreux ouvrages sont publiés (12 entre 2014 et 2023) [FR] K. Morel communique les résultats de sa thèse, dont en novembre 2016 au Parlement européen ; il conduit de nombreuses conférences et formations [FR] Traduction française de l'ouvrage de M. Crawford sur le concept de forêt-jardin	[33] M. Armoise s'associe avec l'Atelier Paysan pour construire un « bicytracteur » : il modifie son système de production [33] M. Marrube déclenche ne tumeur cérébrale dont il se fait soigner mais elle le handicape dans la lecture et l'écriture : il stoppe son activité d'enseignant de maths	Échinacée Maraîchage, safran, apiculture Aigremoine Maraîchage Tanaïs Maraîchage Berbéris Petits fruits Thym Maraîchage, volailles Pervenche Maraîchage Sabal Maraîchage, fruitiers Sauge Maraîchage Plantain Maraîchage, PPAM Serpolet Polyélevages

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Années	Événements [FR] [EU] [Monde]					Nom de ferme qui s'installe Atelier
	des alternatives	des agricultures biologiques, de la permaculture et de l'agroécologie	du syndicalisme français	du monde social des micro-fermes	de notre panel de micro-fermes	
2018		[FR] Création du mouvement « Pour une agriculture du vivant »		[FR] Début du programme SEMOIRS 2018-2020 porté par les UMR ECOSYS et SADAPT - INRAE - AgroParisTech	[33] M. Armoise devient président de l'AGAP [33] Mme Matricaire arrête son CDD d'enseignante pour se consacrer à plein temps à sa ferme. Elle a « frisé le burnout », trop de travail [33] La fille de M. Marrube se lance dans le maraîchage + ovins (après un stage à la ferme Aunée et un test sur site) [33] Pour M. Carvi , il semble qu'il y ait plus de soutien actuellement des « projets atypiques » qu'il y a 25 ans à leur installation	Sureau Apiculture Papayer Viticulture Busserole Maraîchage, semences Lotier Viticulture Trèfle Maraîchage Euphrase Maraîchage, fruitiers, volailles, floriculture Origan Maraîchage, fruitiers, PPAM, volailles Romarin Maraîchage, fruitiers, PPAM, volailles Salicaire Ferme équestre et pédagogique
2019	[M] Conférence de Copenhague sur le climat	[FR] Création de MSV Grand Est puis d'une antenne en méditerranée		[FR] Début du programme MMBIO 2019-2023 piloté par l'ITAB et réunissant un très grand nombre de partenaires dont ceux de la bio (financement CASDAR)		Paliure Maraîchage, fruitiers, PPAM, volailles Bourrache Maraîchage, PPAM, polyélevage Guimauve Maraîchage, fruitiers Tribule Maraîchage, fruitiers, volailles, apiculture Tussilage Champignons, endives Karkadé Maraîchage Hamamélis Maraîchage, volailles Hysope Maraîchage Violette Maraîchage, volailles Valériane Écolieu
2020				[FR] Rapport du CGAAER sur l'agriculture urbaine mentionnant les micro-fermes et les programmes de recherche en cours		Alfafa Maraîchage
2021	[FR] Le Ministère chargé de l'agriculture propose dans son PSN la création d'une « aide couplée au maraîchage sur petite surface »					
2022					[33] M. Armoise prend sa retraite. Le terrain et les bâtis qu'il louait sont vendus à un GFA constitué , notamment par une partie des amapiens	Agripaume Maraîchage

Réalisation : Damien Toublant, 2024

Sigles & Acronymes.

A	AAP	Appel A Projets
	AB	Agriculture B ioologique
	ADEAR	Association pour le D éveloppement de l' E mloi A gricole et R ural
	ADEME	Agence D e l' E nvironnement et de la M aitrise de l' E nergie
	ADESS	A ménagement, D éveloppement, E nvironnement, S anté et S ociétés
	AEI	Agriculture E cologiquement I ntensive
	AFAB	Association F rançaise pour l' A griculture B ioologique
	AFAF	Association F rançaise d' A gro F oresterie
	AFOCG	Agir pour la F ormation C ollective à la G estion
	AFP	Agence F rance- P resse
	AFRAN	Association F rançaise pour la R echerche de l' A limentation N ormale.
	AFRAN	Association F rançaise pour une A limentation N ormale
	AGAP	Association G irondine pour l' A griculture P aysanne
	AMA	Activité M inimale d' A ssujettissement
	AMAP	Association pour le M aintien de l' A griculture P aysanne
	AMI	Appel à M anifestation d' I ntérêt
	ANRU	Agence N ationale pour la R énovation U rbaine
	ANSES	Agence N ationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
	AOP	Appellation d' O rigine P rotégée
	AOT	Autorisation d' O ccupation T emporaire
	APCA	Assemblée P ermanente des C hambres d' A griculture
	APEBA	Agriculture à P etite E chelle B ioéconomique et A groécologique
	APPAL	Agriculture de P roximité et P olitiques A limentaires L ocales
	ARE	Aide au R etour à l' E mloi
	ARF	Association des R égions de F rance
	ASC	Agriculture S outenue par la C ommunauté
	ASP	Agence de S ervices et de P aieement
	ATSEM	Agent T erritorial S pécialisé des E coles M aternelles
ATTAC	Association pour la T axation des T ransactions financières et pour l' A ction C itoyenne	
B	Bac STAV	B accalauréat S ciences et T echnologies de l' A gronomie et du V ivant
	BARVAL	B assin d' A rcachon et du V al de l'Eyre
	BDD	B ase D e D onnées
	BEPA	B revet d' E tudes P rofessionnelles A gricoles
	BNF	B ibliothèque N ationale de F rance
	BPREA	B revet P rofessionnel R esponsable d' E ntreprise A gricole
	BSA	B ordeaux S ciences A gro
	BTS	B revet de T echnicien S upérieur
	BTSA	B revet de T echnicien S upérieur A gricole
	ACSE	A nalyse, C onduite et S tratégie de l' E ntreprise agricole
	ESA	E cole S upérieure des A gricultures
	BTSA GPN	B revet de T echnicien S upérieur A gricole en G estion et P rotection de la N ature
C	C2D	C onseil de D éveloppement D urable
	CALI	C ommunauté d' A gglomération du L ibournais
	CAP	C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle
	CAPE	C ontrat d' A ppui au P rojet d' E ntreprise
	CASDAR	C ompte d' A ffectation S péciale D éveloppement A gricole et R ural
	CAT	C ollectif A liment- T erre
	CCAS	C entre C ommunal d' A ction S ociale
	CCNPPS	C entre de C ollaboration N ationale sur les P olitiques P ubliques et la S anté
	CCP	C ircuits C ourts et de P roximité
	CD33	C onseil D épartemental de la G ironde
	CE	C ommission E uropéenne
	CE	C ommunauté E uropéenne
	CE-RF	C ommission E uropéenne – R eprésentation F rançaise
	CEE	C ommunauté E conomique E uropéenne
	CEP	C entre d' E tudes et de P rospective
	CERD	C entre d' E tude et de R essources sur la D iversification
	CESAER	C entre d' E conomie et de S ociologie A ppiquées à l' A griculture et aux E spaces R uraux
	CESE	C onseil E conomique, S ocial et E nvironnemental
	CFPPA	C entre de F ormation P rofessionnelle et de P romotions A gricoles
	CGA	C onfédération G énérale de l' A griculture
	CGAAER	C onseil G énéral de l' A limentation, de l' A griculture et des E spaces R uraux
	CIVAM	C entres d' I nitiatives pour V aloriser l' A griculture et le M ilieu rural
	CNAB	C omité N ational de l' A griculture B ioologique
CNIEL	C entre N ational I nterprofessionnel de l' E conomie L aitière	
CNJA	C entre N ational des J eunes A griculteurs	

	(ancien nom du syndicat JA – Jeunes A griculteurs)
CNRS	Centre N ational de la R echerche S cientifique
CNRTL	Centre N ational de R essources T extuelles et L exicales
COMAC	Commissions M ixte d' A grément et de C ontrôle
COP	<i>Conferences Of the Parties</i>
CREFAD	Centre de R echerche, d' É tude, de F ormation à l' A nimation et au D éveloppement
CRPM	Code R ural et de la P êche M aritime
CSA	<i>Community Supported Agriculture</i>
CSA	Conseil S upérieur de l' A griculture
CSL	<i>Computer Science Laboratories</i>
CSO	Conseil S upérieur d' O rientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire
CTE	Contrat T erritorial d' E xploitation
CTIFL	Centre T echnique I nterprofessionnel des F ruits et L égumes
CUMA	Coopérative d' U tilisation de M atériels A gricoles
CV	Che V aux fiscaux
DAF	Direction des A ffaires F inancières
DBP	Droits à P aie m ent de B ase
DDT(-M)	Direction D épartementale des T erritoires (et de la M er)
DGER	Direction G énérale de l' E nseignement et de la R echerche
DGFIP	Direction G énérale des F inances P ubliques
DIRECCTE	D IRECTIONS R égionales des E ntreprises, de la C oncurrence, de la C onsommation, du T ravail et de l' E mloi
DJA	Dotation J eune A griculteur
DPLG	Diplômé P ar L e G ouvernement
DRAAF	Direction R égionale de l' A limentation, de l' A griculture et de la F orêt
DREAL	Direction R égionale de l' E nvironnement, de l' A ménagement et du L ogement
EA	Exploitations A gricoles
EARL	Exploitation A gricole à R esponsabilité L imitée
EBRA	E st B ourgogne R hône A lpes
ECARD	<i>European Commission Agriculture and Rural Development</i>
ED	École D octorale
EFFIS	<i>European Forest Fire Information System</i> (système européen d'information sur les feux de forêts)
EGDA	États G énéraux du D éveloppement A gricole
EHESS	École des H autes É tudes en S ciences S ociales
EHPAD	Établissements d' H ébergement pour P ersonnes A gées D épendantes
EI	Entreprise I ndividuelle
ENGREF	École N ationale du G énie R ural, des E aux et des F orêts
ENITA	École N ationale des I ngénieurs des T echniques A gricoles (ancien nom de l'École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Bordeaux Sciences Agro)
ENS	Espaces N aturels S ensibles
ENS Lyon	École N ormale S upérieure de L yon
ENSAP	École N ationale S upérieure d' A rchitecture et de P aysage
ENSP	École N ationale S upérieure de P aysage
EPCI	Établissements P ublics de C oopération I ntercommunale
EPS	Éducation P hysique et S portive
ESB	Encéphalopathie S pongiforme B ovine
ESI	(fonds) S tructurels et d' I nvestissements E uropéens
ESS	Économie S ociale et S olidaire
ESU	<i>European Size Unit</i>
ETP	Équivalent T emps P lein
FADEAR	Fédération des A ssociation pour le D éveloppement de l' E mloi A gricole et R ural
FAIR data	Faciles à trouver, A ccessibles, I nteropérables et R éutilisables
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
FEADER	Fonds E uropéen A gricole pour le D éveloppement R ural
FEAGA	Fonds E uropéen A gricole de G arantie
FiBL	<i>Forschungsinstitut für Biologischen Landbau</i> (institut de recherche de l'agriculture biologique)
FIRA	Forum I nternational de R obotique A gricole
FNAB	Fédération N ationale d' A griculture B iologique
FNSEA	Fédération N ationale des S yndicats d' E xploitants A gricoles
FPH	Fédération des P aysan.ne.s H erboristes
FRAB	Fédération R égionale d' A griculture B iologique de Nouvelle-Aquitaine (ancien nom de « Bio Nouvelle-Aquitaine »)

G	GABO	Groupement d'Agriculture B ologique de l' O uest
	GAEC	Groupement A gricole d' E xploitation en C ommun
	GAL	Groupes d' A ction L ocale
	GFA	Groupement F oncier A gricole
	GIEC	Groupe d' E xperts I ntergouvernemental sur l' E volution du C limat
	GIP	Groupement d' I ntérêt P ublic
	GIP GPV	Groupement d' I ntérêt P ublic du G rand P rojet des V illes
	GRAB	Groupe de R echerche en A griculture B ologique
H	H2020	H orizon 2020
	HACCP	H azard A nalysis C ritical C ontrol P oint (système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise)
	HAS	H aute A utorité de S anté
	HCF	H ors C adre F amilial
	HLPE-FSN	H igh L evel P anel of E xperts on F ood S ecurity and N utrition (traduit par : Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition)
	HVE	H aute V aleur E nvironnementale
I	IAA	I ndustrie A gro- A limentaire
	IAAC	I nstitute for A dvanced A rchitecture of C atalonia
	IAASTD	I nternational A ssessment of A gricultural K nowledge, S cience and T echnology for D evelopment
	ICHN	I ndemnité C ompensatoire aux H andicaps N aturels
	IDEA	I ndicateur de D urabilité des E xploitations A gricoles
	IFOAM	I nternational F ederation of O rganic A griculture M ovements
	IGN	I nstitut G éographique N ational
	BD	B ase de D onnées
	GEOFLA	« G eo f la® »
	IGP	I ndication G éographie P rotégée
	IMA	I ssu du M ilieu A gricole
	INAE	I nsertion par l' A ctivité E conomique
	INPACT	I nitiatives P our une A griculture C itoyenne et T erritoriale
	INPI	I nstitut N ational de la P ropriété I ndustrielle
	INPN	I nventaire N ational du P atrimoine N aturel
	INRA	I nstitut N ational de la R echerche A gronomique
	INRAE	I nstitut N ational de R echerche pour l' A griculture et l' E nvironnement
	INRIA	I nstitut N ational de R echerche en sciences et technologies du numérique
	INSEE	I nstitut N ational de la S tatistique et des E tudes E conomiques
	InterPAT	I nter- P rojets A limentaires T erritoriaux
IRSTEA	I nstitut N ational de R echerche en S ciences et T echnologies pour l' E nvironnement et l' A griculture	
ITAB	I nstitut T echnique de l' A griculture B ologique	
IUFN	I nternational U rban F ood N etwork	
J	JA	J eunes A griculteurs (syndicat agricole)
L	LAAAF	L oi d' A venir pour l' A griculture, l' A limentation et la F orêt
	LEADER	L iaison E ntre A ction de D éveloppement de l' E conomie R urale
	LOA	L oi d' O rientation A gricole
	LP VAMTR	L icence P rofessionnelle V alorisation, A nimation, M édiation des T erritoires
	LSF	L angue des S ignes F rançaise
M	MAAF	M inistère de l' A griculture, de l' A limentation et de la F orêt
	MABD	M ouvement d' A griculture B io D ynamique
	MAPS	M araîchage en A utonomie sur P etites S urfaces
	MBS	M arge B rute S tandard
	MCDR	M obilisation C ollective en faveur du D éveloppement R ural
	MFR	M aison F amiliale R urale
	MMBIO	M icrofermes M araîchères B IOlogiques
	MSA	M utualité S ociale A gricole
	MST	M ouvement (des travailleurs ruraux) S ans T erre
	MSV	M araîchage (sur) S ol V ivant

N	NIMA	Non Issu(e) du Milieu Agricole	
	NIT	Non Issu(e) du Territoire	
	NRCO	Nouvelle République du Centre-Ouest	
O	OCS GE	OCcupation du Sol à Grande Échelle	
	OGM	Organisme Génétiquement Modifié	
	OMS	Organisation Mondiale de la Santé	
	ONG	Organisation Non Gouvernementale	
	OPA	Organisations Professionnelles Agricoles	
	OTEX	OrienteTion Technico-économique d'une EXploitation	
P	PAC	Politique Agricole Commune	
	PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	PAIT	Point Accueil Installation Transmission	
	PAT	Projet Alimentaire Territorial	
	PBS	Production Brute Standard	
	PCAE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles	
	PCI	Plan Cadastral Informatisé	
	PDRN	Plan de Développement Rural National	
	PDRR	Programme de Développement Rural Régionaux	
	PE	Plan d'Entreprise	
	PHAE	Prime Herbagère Agro-Environnementale	
	PLU	Plan Local d'Urbanisme communal	
	PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
	PME	Petites et Moyennes Entreprises	
	PNNS	Programme National Nutrition Santé	
	POS	Plan d'Occupation des Sols	
	PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales	
	PPDAB	Plan Pluriannuel de Développement de l'Agriculture Biologique	
	PPEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains	
	PPP	Plan de Professionnalisation Personnalisé	
	PQN-A	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine	
	PQR	Presse Quotidienne Régionale	
	PSDR3	Pour et Sur le Développement Rural	
	CreActE	CRÉation d'ACTivité et d'Emplois dans les espaces ruraux	
	PSN	Plant Stratégique National	
	R	RA	Recensement Agricole
		RA-PE	Recherche-Action-Petites-Exploitations
RARES		Réseau des Accompagnateurs.trices et AgriRuraux Engagées.eS sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté	
RELIER		Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural	
RENETA		Réseau National des Espaces-Test Agricoles	
RNCP		Répertoire National des Certifications Professionnelles	
ROMI		RObotics for MIcrofarms	
RPG		Registre Parcelaire Graphique	
RSA		Revenu de Solidarité Active	
RTE		Réseau de Transport d'Électricité	
S		SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
	SALSA	Small farms, small food businesses and sustainable food and nutrition security	
	SARL	Société À Responsabilité Limitée	
	SAS	Société par Actions Simplifiées	
	SASU	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	
	SAT	Systèmes Alimentaires Territoriaux	
	SAU	Surface Agricole Utile	
	SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole	
	SCEES	Service Central des Enquêtes et Études Statistiques	
	SCI	Société Civile Immobilière	
	SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif	
	SA	Société Anonyme	
	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale	
	SEL	Système d'Échange Local	
	SEMOIRS	Évaluation des Services Écosystémiques rendus par les Micro-fermes urbaInes et leuRs Sols	
	SERAIL	Station d'Expérimentation Rhône-Alpes et Information Légumes	
	SERREALINA	SÉcurité et RÉsilience Alimentaire en Nouvelle-Aquitaine	
	SGBD	Systèmes de Gestion de Base de Données	
	SHAP	Société d'Histoire et d'Archéologie du Périgord	
	STAE	Structures d'Insertion par l'Activité Économique	
	SICA	Société d'Intérêt Collectifs Agricoles	

	SIE	Surface d'Intérêt Écologique
	SIQO	Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine
	SIRET	Système d'Identification du Répertoire des Établissements
	SIVAL	Salon International des Techniques de Productions Végétales
	SMA	Surface Minimale d'Assujettissement
	SMART	Systèmes Mixtes Agroforestiers : création de Références Techniques et économiques
	SMI	Surface Minimale d'Installation
	SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
	SNA	Surface Non Agricole
	SPG	Systèmes Participatifs de Garantie
	SRU	loi Solidarité et Renouvellement Urbain
	SSP	Service de la Statistique et de la Prospective
	STG	Spécialité Traditionnelle Garantie
T	TERREAU	Transfert d'Expériences Réussies en Rural : Essaimage, Agricultures, Usages
	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
	TOES	<i>The Other Economic Summit</i>
	TPE	Très Petite Entreprise
	TRIP	Tournée de Recensement des Innovations Paysannes
U	UE	Union Européenne
	UE-27	Les 27 pays (États membres) de l'Union Européenne
	UMR ECOSYS	Unité Mixte de Recherche Écologie fonctionnelle et Écotoxicologie des agroSystèmes
	UMR PASSAGES	Unité Mixte de Recherche « PASSAGES »
	UMR SADAPT	Unité Mixte de Recherche Sciences pour Action et le Développement AgroParisTech
	UMR SAS	Unité Mixte de Recherche Sol Agro et hydrosystèmes, Spatialisation
	UN	<i>United Nations</i>
	UR ETTIS INRAE	Unité de Recherche « Environnement, Territoires en Transition, Infrastructures, Sociétés » Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement
	UTA	Unité de Travail Annuel
	UTH	Unité de Travailleur Humain
V	VIVEA	fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant
W	WGS84	<i>World Geodetic System 1984</i>
	WWOOF	<i>World-Wide Opportunities on Organic Farms</i>
Z	ZUP	Zone à Urbaniser par Priorité

Fiou !

Réalisation : Damien Toublant et Anouk Bonaldi, 2024

Résumé

Quelle forme d'activité humaine soutenir comme alternative en rupture avec le modèle de développement agricole dominant ? Face au gigantisme et à la dé-territorialisation, la thèse choisit de prendre au sérieux la proposition de « transition agroécologique forte » que portent les micro-fermes. L'hypothèse d'un modèle agricole et alimentaire « embarqué » par ce monde social et dont l'expression dépend de son lien au territoire est posée.

Une démarche d'expérimentation exploratoire a permis d'être au plus près des responsables de micro-fermes en concevant le terrain comme « permanent ». Au fil des années, un matériau dense a été recueilli, provenant d'une grande variété de sources de données issues de différents points d'observation (99 micro-fermes étudiées en Nouvelle-Aquitaine).

La thèse apporte trois résultats majeurs. (i) Les micro-fermes se rapportent aux mondes des petites agricultures qui, en dépit de leur disqualification par la politique publique (invisibilisation, manque de soutien et de reconnaissance), ont encore et davantage un rôle à jouer dans la transition agroécologique. (ii) La complexité de ce que sont les micro-fermes peut être décrite à travers les notions de « modèle agricole et alimentaire » (sous ses trois formes : « archétype », « futur désiré/revendications » et « normes pour l'action ») et de « médiation territoriale » (analysée par ses trois dimensions : Travail, Action, Œuvre). Ces outils conceptuels permettent ainsi de situer les micro-fermes dans le champ thématique de la « coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires » ; ils contribuent à rendre leurs revendications de changement plus « audibles » dans l'espace public. (iii) Le monde social des micro-fermes, et plus précisément celles qui s'inscrivent dans le modèle agricole et alimentaire décrit, « méritent » d'être reconnues, étudiées scientifiquement et soutenues avec ambition par des politiques territorialisées. La thèse met ainsi en évidence l'émergence en France d'une nouvelle forme d'agriculture proportionnée dans son dimensionnement et dont le lien au territoire lui est vital.

Mots-clés.

micro-ferme, territoire, agriculture, monde social, agroécologie, petites agricultures, agriculture biologique, agriculture paysanne, système d'activité, modèle agricole et alimentaire, médiation territoriale, alternative, relocalisation de l'agriculture, relocalisation de l'alimentation, territorialisation, ferme vivrière, souveraineté alimentaire, ferme à échelle humaine, approche constructiviste

Abstract

What form of human activity should be supported as a breakthrough alternative to the dominant agricultural development model? Facing gigantism and de-territorialization, this thesis chooses to take seriously micro-farms social world proposal as a contribution to "strong agro-ecological transition". The hypothesis put forward existence of an "agricultural and food model" whose expression depends on its territorial link.

Micro-farms social world was studied from different observation points. Over the years, an exploratory experimental approach which conceives the field as "permanent" has enabled us to gather lot of data and be closed to the farmers (99 micro-farms studied in Nouvelle-Aquitaine, France).

The thesis brings three major results. (i) Micro-farms relate to the worlds of small-scale farming which still have an increasing role to play in the agro-ecological transition despite being disqualified by public policy (lack of support and recognition). (ii) Micro-farms complexity can be described through the notions of "agricultural and food model" ("archetype", "desired future/claims" and "norms for action") and "territorial mediation" ("Labour", "Action", "Work"). These conceptual tools enable micro-farms claim for change to be "heard" in the public sphere (in coherence with "coexistence and confrontation of agricultural and food models" studies). (iii) Micro-farms social world (more specifically those linked to the model described) "deserve" to be recognised, scientifically studied and ambitiously supported by territorialised policies. The thesis highlights emergence in France of a new proportionated agriculture form which link to territory is essential.

Keywords.

micro-farm, territory, agriculture, social world, agro-ecology, small-scale farms, organic agriculture, peasant farming, activity system, agricultural and food model, territorial mediation, alternative, relocation of agriculture, relocation of food, territorialization, subsistence and community farming, food sovereignty, human-scale farm, constructivist approach